

Finances

Rapports

Rapport annuel 2024

2024



SOMMAIRE

Éditorial

Les actions thématiques

- Projet métropolitain
- Dialogue citoyen
- Transition écologique
- Projet de collectivité
- Rayonnement et ouverture au monde
- Enseignement – Recherche – Innovation
- Économie et emploi responsable
- Fabrique de la ville
- Logement et habitat
- Égalité
- Solidarités
- Climat et énergie
- Déplacements et transports
- Déchets
- Cycle de l'eau
- Environnement et services urbains / Sécurité et risques

Les actions territoriales

- Pôle Sud-Ouest
- Pôle Loire, Sèvre et Vignoble
- Pôle Erdre et Loire
- Pôle Erdre et Cens
- Pôle Loire-Chézine
- Pôle Nantes Centralité

Le rapport financier

Les partenaires de Nantes Métropole

- Les SAEM, SPL et SPLA
- Les bailleurs sociaux
- Les associations
- Les organismes bénéficiant de garanties d'emprunt
- Les syndicats mixtes
- Les délégations de services public

ÉDITO

Mesdames, Messieurs,

Ce rapport présente les actions menées par les services de Nantes Métropole en 2024 au bénéfice de l'ensemble des habitantes et habitants de nos 24 communes.

Cette année encore, malgré une forte inflation et une situation politique et budgétaire complexe au niveau national, nous avons choisi de maintenir notre ambition au profit de la bifurcation écologique et de la protection des habitantes et des habitants. Notre niveau d'investissement soutenu, à hauteur de 455 M€ (contre 425,3 M€ en 2023) - rendu possible grâce à des finances saines, témoigne de notre détermination à soutenir les acteurs du territoire et à tenir notre cap.

Ce cap qui nous guide s'articule autour de quatre grandes orientations : répondre à l'urgence économique et sociale et promouvoir l'égalité ; transformer notre modèle et incarner une métropole écologique ; affirmer un service public fort, toujours plus proche des citoyens, et agir pour la sécurité des habitants ; conforter un dialogue citoyen de qualité, le renforcer au niveau métropolitain et développer le pouvoir d'agir des habitants.

Du côté des mobilités, cela s'est traduit en 2024 par la mise en service de la nouvelle génération de tramways, qui propose aux usagers des rames plus accessibles, spacieuses et lumineuses. Les études concernant les futures lignes 6 et 7 de tramway et la ligne 8 de Busway se sont quant à elles poursuivies afin d'améliorer le maillage de notre territoire. Nous avons également continué de développer nos actions en faveur du vélo (axes structurants, stationnements...) et du covoiturage.

Imaginer une métropole plus durable et équitable passe aussi par une politique volontariste en faveur du logement pour tous. En plus de construire de nouveaux logements, comme à Basse-Goulaine avec 13 logements sociaux dont 7 destinés aux seniors qui seront livrés cette année, favoriser l'accession abordable à la propriété, comme à Vertou avec 6 logements à Bail Réel Solidaire déjà livrés, nous avons aussi, par exemple, rénové 300 logements sociaux aux Dervallières. Au total le plan de relance initié en 2023 par Nantes Métropole a permis, jusque fin 2024, de débloquer plus de 3 500 logements.

Afin de répondre aux enjeux de notre temps, nous avons continué d'agir pour l'accès de tous à une eau de qualité, une alimentation saine, des services d'aide et de soin performants... Nous avons œuvré pour une meilleure valorisation de nos déchets et le renforcement de la nature en ville, un désir largement exprimé par les habitants lors du Grand débat Fabrique de nos villes.

Par ailleurs, en 2024, notre Métropole a réaffirmé son engagement dans la lutte contre le changement climatique avec l'adoption d'un ambitieux Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour la période 2025-2030. Pour atteindre une réduction de 46 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, ce PCAET active des actions concrètes comme le doublement du nombre de rénovations énergétiques pour atteindre 10 000 logements par an sur le territoire, l'accélération de la production locale d'énergies renouvelables ou encore la réduction de la place de la voiture afin de faciliter les mobilités actives.

Et puis l'an dernier nous avons aussi célébré les 20 ans des Ecosolies et les 10 ans du Solilab marquant ainsi une nouvelle étape pour l'économie sociale et solidaire et son ancrage au sein de notre territoire. Aujourd'hui, l'ESS représente sur notre territoire 36 000 emplois non délocalisables et plus que jamais Nantes Métropole est engagé pour accompagner cette nouvelle économie plus humaine et plus respectueuse de l'environnement.



Comme il est de coutume dans notre métropole, nous avons privilégié la concertation en sollicitant autant que possible l'avis de nos concitoyens, dans chaque commune de notre territoire, pour ces sujets qui font leurs quotidiens.

De plus, parce que la culture et le sport, synonymes d'épanouissement et d'émancipation, sont indissociables de l'identité de notre métropole, nous avons poursuivi nos efforts en la matière (modernisation d'équipements, soutien aux clubs et aux associations, accompagnement des événements...). Et notre collectivité a de nouveau rayonné sur les scènes nationale et internationale avec, notamment, la nouvelle édition du Voyage à Nantes dédiée aux arbres, le 30e anniversaire de la Folle Journée, qui s'est déployée dans 10 communes de la Métropole, la victoire de nos équipes féminine et masculine de volleyball en Coupe de France ou bien sûr l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques.

La solidarité entre les communes est aussi une valeur fondamentale et une raison d'être de notre Métropole. En 2024, elle s'est concrétisée à travers des projets et travaux de proximité menés dans chacune des 24 communes, avec un investissement global de 18,9 M€.

Par ailleurs, pour orienter les choix de la Collectivité, nous avons intensifié l'analyse de l'impact de nos dépenses publiques sous l'angle de la transition écologique (budget vert). Grâce à cette évaluation, nous avons pu constater que 60 % des dépenses contribuaient à la lutte contre le réchauffement climatique. Dans la même logique, un budget sensible au genre nous permet d'évaluer si nos actions sont autant profitables aux femmes qu'aux hommes sur le territoire et de corriger les disparités constatées, notamment dans nos projets d'espace public.

Ce rapport témoigne du dynamisme et de la détermination de notre métropole à faire advenir un monde plus juste, solidaire, durable et désirable. Surtout, il illustre le travail accompli par l'ensemble des agentes et des agents de Nantes Métropole. Je souhaite ici les remercier pour leur engagement et leur sens de l'intérêt général, pour faire de notre métropole un lieu à visage humain, agréable à vivre pour toutes et tous en œuvrant au quotidien.

Johanna Rolland, Présidente de Nantes Métropole

Les actions thématiques

LE RENFORCEMENT DU FAIT MÉTROPOLITAIN

À l'occasion du changement de statut - passage de la communauté urbaine en Métropole le 1^{er} janvier 2015, le Conseil communautaire a approuvé le pacte métropolitain le 15 décembre 2014.

Il lie les 24 communes et a comme principale ambition de conforter l'attractivité de Nantes Métropole à l'échelon européen et renforcer sa proximité avec les habitants. L'objectif est de développer une agglomération plus innovante et efficace, aux actions partagées avec les forces vives et les différents acteurs du territoire.

Le pacte métropolitain, socle du dispositif

Le Conseil métropolitain du 17 juillet 2020 a engagé un travail sur l'élaboration d'un nouveau Pacte métropolitain visant à assurer une meilleure représentativité des communes dans la gouvernance de l'intercommunalité.

Ce Pacte métropolitain 2021-2026 s'articule autour de 4 pactes :

- le **pacte de gouvernance** qui décrit les processus d'élaboration des décisions et les modalités d'une gouvernance collective et proche des territoires de Nantes Métropole ;
- le **pacte financier de solidarité** qui précise les relations financières entre l'EPCI et les communes et organise la solidarité et les principes de péréquation ;
- le **pacte de citoyenneté métropolitaine** qui pose les principes de dialogue citoyen, de gouvernance ouverte et l'évaluation participative à l'échelle métropolitaine ;
- le **pacte de coopération et de solidarité métropolitaines** qui porte les ambitions en matière de mutualisation et de coopération intercommunale.

Faire métropole : le pacte de gouvernance

Le 17 juillet 2020, le Conseil métropolitain a approuvé le principe de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre Nantes Métropole et les 24 communes membres. Le pacte a été entériné par le conseil du 21 avril 2021. Il s'inscrit dans une démarche globale visant à asseoir les relations entre les communes et la Métropole.

Ce nouveau pacte de gouvernance est le fruit d'un important travail réalisé durant 4 mois par un groupe d'élus métropolitains et de maires de toutes sensibilités. Il a aussi été enrichi des réflexions d'un groupe miroir d'élus municipaux non métropolitains (désignés par les maires membres du groupe de travail) et d'un groupe miroir des Directeurs généraux des services de ces mêmes communes. Après une consolidation par la Conférence des Maires, il a été présenté et débattu dans chaque Conseil municipal. Il marque une nouvelle étape dans l'histoire de Nantes Métropole avec une gouvernance plus proche des communes.

Avec ce pacte, il s'agit d'aller encore plus loin dans la construction métropolitaine et d'affirmer la recherche constante de consensus pour les grandes décisions métropolitaines :

- place renforcée des 24 maires et relations nouvelles avec les vices-présidents et conseillers métropolitains délégués ;
- renforcement du lien entre la métropole et les communes, notamment au sein des six pôles de proximité ;
- ambition d'associer davantage les citoyens, de faire émerger une vraie citoyenneté métropolitaine ;
- volonté de partager l'action métropolitaine avec l'ensemble des élus municipaux, au-delà des seuls élus du Conseil métropolitain ;

- association renforcée des élus municipaux lors de conventions métropolitaines, conférences territoriales ou en G24 thématiques comprenant les vice-présidents et 24 élus municipaux thématiques pour contribuer à une approche thématique.

Faire métropole : le pacte de citoyenneté métropolitaine

Nantes Métropole place le citoyen au cœur de l'action métropolitaine et des communes. Le citoyen est intégré dans un dialogue permanent pour peser sur les visions, les politiques publiques et la qualité des services déployés sur le territoire métropolitain.

Adopté en Conseil métropolitain le 8 octobre 2021, le pacte de citoyenneté métropolitaine conforte la place du dialogue citoyen comme un principe d'action intégré pour conduire l'action publique locale. Il marque une nouvelle étape et fait de l'échelle métropolitaine un lieu de citoyenneté à part entière.

Il fixe un cadre engageant pour la Collectivité, élus et agents, dans la mise en œuvre de la participation citoyenne.

Il formule des valeurs et des engagements en faveur d'une métropole participative et citoyenne qui reconnaît, promeut et soutient la citoyenneté métropolitaine pour que :

- les citoyens participent à l'élaboration des décisions qui les concernent ;
- les grandes mutations du territoire soient débattues avec les citoyens ;
- les citoyens soient soutenus dans leur capacité à agir et à mettre en œuvre des initiatives d'intérêt général.

Le pacte de citoyenneté métropolitaine engage l'ensemble des élus métropolitains qui pilotent des politiques publiques et projets.

Le dialogue citoyen et la participation des habitants ont donc été renforcés au cours du mandat grâce à la structuration de dispositifs adaptés aux enjeux de proximité. De nombreuses initiatives ont été mises en place pour favoriser l'implication des citoyens dans les décisions locales et améliorer la concertation sur les grands projets métropolitains.

Une montée en puissance des démarches de participation citoyenne

280 projets ont fait l'objet d'une démarche de participation citoyenne dans les pôles de proximité. Afin d'identifier les attentes et de structurer les dispositifs d'échange avec les habitants, un inventaire des besoins de concertation a été réalisé en 2022 auprès des communes et pôles de proximité.

Pour garantir un accompagnement de qualité, un prestataire « Concertation Dialogue de proximité » a été mobilisé dès fin 2022. Son rôle est d'appuyer les collectivités dans l'organisation de concertations efficaces et adaptées aux réalités locales.

Des exemples concrets de participation citoyenne en 2024

Plusieurs projets emblématiques illustrent l'évolution des pratiques participatives sur le territoire :

- l'aménagement du quartier Neruda à Saint-Herblain : une zone 30 a été instaurée après une concertation avec les habitants ;
- l'expérimentation éco-mobilités scolaires à Vertou : projet mené en collaboration avec l'agence Sennse, impliquant élèves et parents ;
- la végétalisation de la place Savelli à La Chapelle-sur-Erdre : initiative co-construite avec les citoyens pour repenser les usages de l'espace public ;
- le réaménagement de la rue du Moulin à Rezé : initiative co-construite avec les citoyens pour repenser les usages de l'espace public à la demande de la ville de Rezé.

Ces exemples démontrent une volonté forte de co-construire les transformations urbaines avec les habitants et de développer une culture de la participation active.

Chiffres clés :

- 280 projets recensés et pris en compte par les 6 pôles de proximité ;
- 13 activations du prestataire « Concertation, dialogue de proximité » depuis son lancement en décembre 2024 ; plus de 50 réunions d'échanges et de préparations ;

- des activations par d'autres directions de Nantes Métropole (département Mobilités, direction Nature et Jardins et les équipes de quartier de la Ville de Nantes). Exemples : Parc du Crapa, extension des aires piétonnes, place Zola.

Faire métropole : le pacte financier

Le pacte financier 2020-2026 a été approuvé par délibération du Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021 et a pour objectifs :

- un accompagnement financier des communes qui repose sur une solidarité vis-à-vis des communes qui font face à des situations spécifiques au titre de la situation sociale ou environnementale ;
- un soutien financier pour des équipements de proximité gérés sous forme intercommunale et bénéficiant aux habitants de plusieurs communes ;
- une aide financière aux petites communes dans le cadre de dotation de solidarité communautaire ;
- une Programmation Pluriannuelle d'Investissement territorialisée.

Le Pacte financier de solidarité métropolitain bénéficie aux 24 communes. Il intègre la revalorisation de la dotation de solidarité communautaire, la prise en charge des travaux d'entretien des abords de voirie, le nouveau fonds de concours pour les communes disposant de piscines pour développer l'apprentissage de la natation, le fonds de concours pour les équipements de tourisme de proximité, le fonds de solidarité 1 % mise à l'abri, le fonds de concours d'investissement pour les équipements intercommunaux, le fonds de concours pour la débitumisation des cours d'école et multi-accueil de petite enfance et le fonds d'investissement pour la valorisation du patrimoine industriel et fluvial remarquable de 2 M€.

Un nouveau fonds de concours a été créé en 2024, il vise à accompagner les communes qui souhaitent acquérir des logements agricoles afin de maintenir les sièges d'exploitation sur leur territoire. Un premier soutien de 196 425 € a été apporté dans ce cadre à la commune d'Orvault pour l'acquisition d'un logement agricole.

Enfin, dans le cadre du fonds de soutien en investissement aux équipements intercommunaux, la date limite de dépôt des dossiers ayant été fixée au 31 décembre 2024, plusieurs dossiers ont été instruits et seront présentés à la validation des élus au 1^{er} semestre 2025.

Le rayonnement culturel métropolitain a par ailleurs été conforté sur deux points :

- en achevant le transfert de la compétence Opéra avec un transfert de la gestion du Théâtre Graslin de la Ville de Nantes vers Nantes Métropole ;
- en substituant Nantes Métropole à la Ville de Nantes au sein de l'Orchestre National des Pays de la Loire.

Faire métropole : le pacte de coopération et de solidarité métropolitaines

Approuvé le 15 décembre 2015, le schéma de mutualisation et de coopération de la métropole nantaise et des 24 communes est fondé sur la volonté mutuelle des maires de construire une Métropole plus solidaire et efficace. Il pose les principes d'une gouvernance partagée s'appuyant sur le portage des compétences par les communes et la mutualisation de moyens au service des communes. Par ce biais, il vise aussi à améliorer le niveau de service rendu au plus près des habitants, en garantissant une montée en compétence collective et une sécurisation de l'action publique.

Ce schéma de mutualisation, ou pacte de coopération et de solidarité métropolitaines, a été renouvelé le 16 décembre 2022 et a permis de renforcer les services communs existants mais aussi de créer de nouveaux services.

Le schéma prend diverses formes :

- des coopérations renforcées entre plusieurs communes volontaires, concernant par exemple le fonctionnement des écoles de musique. S'organisent également, en fonction des opportunités et des sujets, des réseaux d'échanges de pratiques professionnelles ou de partage de moyens techniques ;

- les groupements de commandes ;
- la création de 10 services communs entre Nantes Métropole et des communes :
 - le Système d'Information Géographique (SIG) métropolitain et le portail Géonantes ;
 - la gestion documentaire et les archives ;
 - l'animation d'un réseau des instructeurs des Autorisations des Droits des Sols (ADS) et la mise en œuvre de la dématérialisation de l'urbanisme ;
 - la gestion du Centre de Supervision Urbain (CSU) ;
 - l'instruction des Autorisation et Actes relatifs à l'occupation du sol au Pôle Sud Ouest ;
 - le Centre de Réception des Appels Institutionnels et Organisation de la Logistique (CRAIOL) ;
 - l'animation de la démarche métropolitaine de la relation à l'utilisateur ;
 - l'animation du réseau de lecture publique ;
 - le service Hygiène et Sécurité de l'Habitat ;
 - le service Recherche et appui au montage de dossiers de subventions.

Basée sur le volontariat, l'adhésion des communes à ce pacte de coopération et de solidarité métropolitaines a été forte dès le début avec le rattachement des 24 municipalités à un ou plusieurs de ces services communs, selon différents niveaux d'intervention :

- **Le système d'information géographique (SIG) métropolitain** porte sur la mutualisation d'outils, de données et de moyens humains permettant la mise en commun d'informations géographiques. Depuis le 1^{er} janvier 2023, les 24 communes adhèrent aux 2 niveaux proposés (portail Géonantes et SIG).

Après 10 ans d'accompagnement des communes, de plus en plus de projets engagent simultanément les municipalités et la Métropole. En 2024, le service commun SIG a commencé le cadrage des projets relatifs aux arbres, randonnées et patrimoine culturel (en collaboration avec les directions concernées). de la métropole également fortement impliquées sur ces thématiques.

L'accompagnement des communes se poursuit pour se saisir des outils SIG au travers d'une offre de formation renouvelée, de conseil et d'un travail en proximité (déplacements dans les services communaux).

Il convient par ailleurs de noter une forte montée en compétence dans certaines communes qui développent en autonomie des applications cartographiques pour les services métier, les élus et les citoyens.

Des cartographies interactives ont aussi été réalisées sur des sujets aussi variés que la simulation de périmètres électoraux, le recensement des défibrillateurs...

Des temps forts entre la Métropole et les communes ont eu lieu : les « GeoDataDays » (événement national) en septembre dernier à Nantes, les rencontres du club utilisateur SIG.

- **En matière de gestion documentaire et d'archives**, la plateforme d'archivage VITAM est en cours de déploiement au sein des communes de la Métropole, après sa mise en production et son ouverture aux collectivités à l'automne 2024. Depuis le 1^{er} janvier 2020, les 24 communes sont adhérentes au 1^{er} niveau d'appui et d'intervention qui a pour objet l'animation de la gestion documentaire et des archives. En 2024, sur la base des premiers chantiers de dématérialisation et d'archivage des marchés publics et des ADS (autorisations de droit des sols), l'un des principaux axes de travail a eu trait à la complétude des documents socles de gouvernance et référentiels de SAM (socle d'archivage [numérique] métropolitain) afin de faciliter sa mise en œuvre opérationnelle. Les archivistes de la Métropole et des communes ont par ailleurs bénéficié de modules de formation de base, puis de niveau expert sur l'ensemble des outils à mobiliser pour le traitement des archives numériques.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, pas moins de 18 communes sont concernées par le 2^e niveau d'intervention pour le suivi des procédures d'archivage (versements et éliminations) et 2 autres communes (Bouaye et Carquefou) ont fait le choix de rejoindre ce niveau au 1^{er} janvier 2025.

- **Le service commun portant sur l'animation des autorisations de droit des sols (ADS)** vise la mise en commun de moyens humains et l'animation d'un réseau d'instructeurs ADS pour les 24 communes. Suite à l'adoption du PLUm en avril 2019, ce service a eu pour objectif majeur d'accompagner les instructeurs ADS et leurs responsables dans l'évolution du cadre de référence (PLUm/PLH). A ce titre, un animateur a déployé un dispositif de formation au PLUm. De même, des ateliers collectifs ont été organisés au sein du réseau pour élaborer des outils d'instruction, échanger sur les pratiques et s'exercer à l'instruction du PLUm. Il s'agit de permettre et faciliter l'interconnaissance et le dialogue entre les services instructeurs.

Ce service commun « Animation du réseau des instructeurs des ADS » est conforté par la mise en œuvre de la dématérialisation de l'urbanisme, pour répondre aux obligations réglementaires du 1^{er} janvier 2022 (dépôt dématérialisé et instruction informatisée) et accompagner les communes à la transformation numérique des métiers de l'instruction.

- **Le centre de supervision urbain (CSU)** répond aux objectifs d'amélioration de la gestion des espaces publics, de sécurité des personnes et des biens. 4 communes ont choisi d'adhérer à ce service dès sa création : Nantes, Saint-Herblain, Rezé et Vertou. La commune de Basse-Goulaine les a rejoint au 1^{er} juillet 2021. Il s'agit de répondre davantage aux demandes sociales de sécurité et de prévention et de lutter contre le sentiment d'insécurité. Le dispositif soutient les services de police et gendarmerie pour la résolution d'enquêtes et le secours aux personnes. A noter : les caméras reliées au centre de supervision urbain sont exclusivement dédiées à la protection des espaces publics en proie à une certaine délinquance et concernés par des flux importants de population (centralité, pôles transports et commerciaux). Les opérateurs spécialisés pilotent en direct 24h/24 et 7j/7 les caméras. Cela permet une prise en charge globale des difficultés de tranquillité publique quel que soit le créneau horaire.

Ce service commun est conforté par l'intégration au 1^{er} janvier 2023 de deux nouvelles communes (La Chapelle-sur-Erdre et Saint-Léger-Les-Vignes) et le renforcement de ses capacités opérationnelles. La commune d'Indre a quant à elle rejoint le service au 1^{er} janvier 2024. Tandis que Couëron a intégré le service au 1^{er} janvier 2025. Cela porte ainsi à 9 le nombre de communes adhérentes au CSU.

- Le service en charge de **l'instruction des Autorisation et Actes relatifs à l'occupation du sol au Pôle Sud-Ouest**, créé en 2015, est conforté et intégré au schéma de mutualisation. Il comprend les communes de Bouaye, Brains, Indre, La Montagne, Le Pellerin, Saint-Aignan de Grand Lieu, Saint-Jean-de-Boiseau et Saint-Léger-les-Vignes.
- Le service commun en charge du « **Centre de Réception des Appels Institutionnels et Organisation de la Logistique (CRAIOL)** » est ouvert 24h/24, 7j/7 et 365 jours par an. Il vise à fiabiliser les interventions tant dans le cadre de la gestion des astreintes que des crises. Il garantit aux maires un soutien logistique efficient dans le cadre de leurs responsabilités. Au 1^{er} janvier 2023, 5 communes (Indre, Nantes, Orvault, Saint-Herblain et Vertou) ont choisi d'adhérer à ce service commun. Les communes de Bouguenais et de Saint-Sébastien-sur-Loire ont d'ores et déjà fait le choix de rejoindre le service au 1^{er} janvier 2025.
- Le réseau d'échanges informels se structure autour d'un nouveau service commun en charge de l'« **Animation de la Relation à l'usager** ». Il s'agit de déployer, à l'échelle de la Métropole, des synergies entre communes sur les différentes dimensions de la relation usagers. 13 communes ont choisi de rejoindre ce service dès sa création au 1^{er} janvier 2023. Trois nouvelles communes ont fait le choix de rejoindre ce service au 1^{er} janvier 2025.
- Depuis le 1^{er} janvier 2023, la coopération autour de la lecture publique s'est structurée autour d'un nouveau service commun en charge de l'« **Animation du réseau de Lecture publique** » avec l'adhésion de 13 communes. Depuis le 1^{er} janvier 2024, le nombre de communes adhérentes est porté à 14 (A noter : 6 nouvelles communes ont fait le choix de rejoindre ce service au 1^{er} janvier 2025).

- Le service **Hygiène et Sécurité de l'Habitat** contribue au développement d'une politique publique cohérente et structurée en matière de lutte contre l'insalubrité, l'habitat indigne et les atteintes à l'environnement depuis le 1^{er} janvier 2024. Il est le « service intercommunal d'hygiène et de santé dédié à la lutte contre l'habitat indigne » comme mentionné à l'article L. 301-5-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation. 10 communes ont choisi d'adhérer à ce service au 1^{er} janvier 2024. (2 nouvelles communes ont fait le choix de rejoindre le service au 1^{er} janvier 2025). A noter : la préfecture a délégué ses prérogatives en matière de santé publique, sur le périmètre des 10 communes adhérentes au service commun métropolitain.
- Enfin, le service **Recherche et appui au montage de dossiers de subventions** a été créé et mis en œuvre au 1^{er} janvier 2024. Pour la Métropole comme pour les communes, la recherche de subventions est un levier important pour la réalisation des projets au service des habitants et des usagers. Ce service est chargé d'assurer une veille et une prospection permanente sur les dispositifs de financements disponibles en lien avec les projets des communes. A sa création, 7 communes ont adhéré à ce service.

Les démarches engagées se poursuivent.

L'ALLIANCE DES TERRITOIRES

Nantes Métropole s'engage depuis plusieurs années dans des coopérations avec ses territoires voisins et les métropoles de l'Ouest. Ensemble, ils s'appuient sur leurs complémentarités pour favoriser les réciprocitys et développer des projets communs bénéfiques aux territoires urbains, périurbains et ruraux.

L'année 2024 a permis d'approfondir le dialogue territorial, à l'échelle notamment du bassin de vie.

L'alliance des territoires, un marqueur du projet nantais

En tant que marqueur du mandat 2020-2026, l'alliance des territoires fait l'objet d'échanges avec l'ensemble des directions pour établir son référentiel stratégique. Ce concept né à Nantes et fondé sur la nécessité des territoires « à faire ensemble », c'est-à-dire d'accepter de dépasser les frontières administratives, incarne une volonté transformatrice selon trois directions principales intimement corrélées :

- en matière d'aménagement du territoire : il s'agit d'accompagner de façon volontariste un changement de modèle territorial en assumant, en tant que Métropole, une ambition de polycentrisme renforcé et de partage des richesses avec les territoires voisins ;
- en matière de partage des ressources : la finitude des ressources invite à passer de logiques linéaires à des logiques circulaires. Il s'agit de construire une vision partagée de la gestion des ressources vitales que sont l'air, l'eau et le sol notamment ;
- en matière d'identité et d'appartenance à un territoire commun : la vie épanouie de tous, en ville ou à la campagne, est une condition essentielle pour favoriser la résilience d'un territoire de grande envergure.

8 politiques publiques sont particulièrement concernées par ce changement d'échelle : mobilités, développement économique et emploi responsables, fabrique de la ville écologique et solidaire, alimentation, eau, énergie et climat, rayonnement et ouverture au monde, mémoires et patrimoine.

A noter en 2024, un stagiaire accueilli pendant quatre mois au sein de la Mission alliance des territoires et contractualisations a permis d'établir un diagnostic sur l'écoconstruction, de poser un état des lieux sur les différentes filières et d'identifier les acteurs à une échelle élargie au-delà de Nantes Métropole. Par suite, une feuille de route a été définie. Il s'agit d'approfondir et développer les actions à l'échelle supra-communale sur le plan économique.

Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire (PMNSN) : déploiement d'une feuille de route ambitieuse et révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Depuis 2022, le SCoT est entré en révision. Les échanges nourris entre élus et techniciens des 5 EPCI membres (Nantes Métropole, Saint-Nazaire Agglomération, Estuaire et Sillon, Pays de Blain, Erdre et Gesvres) portent sur l'habitat, l'économie, l'environnement, l'urbanisme, la réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, les mobilités, l'énergie. Ses principales orientations s'imposent aux documents d'urbanisme comme le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm), le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de déplacements urbains (PDU) de Nantes Métropole mais aussi au Plan Climat Air Energie (PCAET).

La Mission alliance des territoires a contribué à l'élaboration du SCoT, lequel a donné lieu à la définition du Projet d'Aménagement Stratégique en 2024, document socle du SCoT. La version définitive du SCoT est prévue fin février 2025 en vue de son approbation pour la fin de cette même année. A noter également que l'année 2024 a donné lieu à l'approbation du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), modifiant le volet Commerce.

En complément, le PMNSN anime une feuille de route autour de plusieurs études qui ont rythmé 2024 :

- **Désirs d'Habiter** : le PMNSN a décidé de mobiliser les savoirs académiques des sciences cognitives et sociales mais aussi les pratiques du design. Au travers d'enquêtes sensibles,

l'expérimentation s'est attachée à comprendre et révéler les perceptions et aspirations réelles et intimes (dépassant le déclaratif) des habitants, et les alternatives possibles. Des ateliers s'en sont suivis a cours de l'année 2024 avec pour objectif de publier un ouvrage dédié en 2025 ;

- **Trajectoires 2050** : en 2024, la deuxième Assemblée du territoire « Trajectoire 2050 », réunie à Saint-Herblain, s'est concentrée sur un sujet : « Économies et territoires, entre métropolisation et justice spatiale, quel nouveau cycle ? ». Articulé en trois débats, du parc d'activités économiques et l'économie-monde, en passant par l'économie métropolitaine ordinaire, ce nouveau temps fort avait pour objectif de revisiter les cycles de développement de la métropole Nantes Saint-Nazaire. Il s'agissait aussi d'imaginer le nouveau cycle, de réinterroger la place et le rôle de l'économie à l'échelle de ce grand territoire et d'œuvrer à l'équilibre territorial dans la complémentarité et la diversité ;
- **Guide sur l'intensification foncière dans les zones d'activité**. Suite à l'étude réalisée sur l'optimisation foncière des zones d'activités économiques, un livrable publié en novembre 2024 a permis de partager les résultats avec les autres collectivités en présentant les conditions et capacités d'intervention, de financement et d'accompagnement existants.

Pôle métropolitain Loire-Bretagne (PMLB) : une coordination politique sur des sujets d'actualité pour le Grand Ouest

Le travail technique et politique engagé au sein du PMLB affirme l'ambition portée par les membres de conforter le modèle de métropoles coopératives dans l'espace Loire-Bretagne (en alliance étroite avec les villes moyennes et les territoires ruraux) pour faire rayonner le Grand Ouest et être un accélérateur de transitions territoriales.

Cette coopération entre les quatre métropoles (Angers, Brest, Nantes et Rennes) s'est affichée au travers de l'événement organisé par le PMLB à Brest le 26 novembre 2024. Plus de 150 participants dont les quatre président-e-s de chaque métropole ont pu échangé et partagé leur vision, leur expérience autour de coopérations concernant les mobilités, l'alimentation ou l'eau.

Le contrat de réciprocité avec le Pays de Retz : une coopération fructueuse

Signé en 2019, le contrat de réciprocité avec le Pays de Retz porte sur quatre volets principaux : alimentation, mobilités, développement économique et tourisme.

L'année 2024 a été consacrée à la poursuite de cette démarche, notamment au travers du soutien au projet d'abattoir de proximité multi-espèces et multi-modalités d'abattage porté par une association d'éleveurs rayonnant sur 20 EPCI, depuis le Pays de Retz au Nord Vendée.

La conférence des Présidents d'EPCI de Loire-Atlantique

Tous les ans depuis 2020, les Présidents d'EPCI et le Président du département de Loire-Atlantique se retrouvent pour échanger. Après l'alimentation, la mobilité et le « zéro artificialisation nette », la rencontre de 2024 a été consacrée à l'eau.

L'adoption d'une feuille de route sur « le tourisme durable en Sèvre et Maine »

Côté vignoble nantais, l'année 2024 a été marquée par l'adoption d'une feuille de route commune sur « le tourisme durable en Sèvre et Maine », issue de l'Atelier des territoires animé par le Conseil départemental de Loire-Atlantique et l'État. Il implique Nantes Métropole, la communauté de communes Sèvre et Loire, la Communauté d'agglomération de Clisson et s'articule autour de grands axes : vélo, eau et nature, agriculture et viticulture.

LA MISSION INNOVATION ET NUMÉRIQUE

Les outils numériques se sont imposés dans notre quotidien professionnel et personnel. Toutefois, la généralisation des pratiques numériques accentue certains risques, comme les fractures sociales générationnelles ou géographiques, ou une hyper-connexion dommageable pour la santé mentale et le vivre-ensemble. De plus, en 2024, la diffusion large de systèmes d'intelligence artificielle (IA) a révélé sa contrepartie : un impact à de multiples niveaux (environnementaux, sociaux et sociétaux) et un profond questionnement éthique.

Dans ce contexte, Nantes Métropole propose et porte, avec les acteurs du territoire, une stratégie numérique responsable qui vise à faire du numérique une source de progrès social, une exigence écologique, un vivier de partage et de coopération pour le plus grand nombre.

La mission innovation et numérique et l'Administration générale de la Donnée contribuent au déploiement de cette stratégie numérique responsable, selon le schéma directeur consolidé en 2024. Cette contribution s'effectue en particulier sur l'axe social « Garantir un numérique pour toutes et tous » et l'axe éthique « Opérer pour un numérique souverain et éthique ». L'aspect touchant à la sobriété est également pris en compte.

Plusieurs projets-phares illustrent en 2024 cette ambition : les actions de soutien à la médiation numérique, des événements forts, le développement de la stratégie de la donnée, l'animation interne et externe de l'intelligence artificielle et les problématiques d'hyperconnexion et de santé mentale.

Médiation numérique

Réédition du Guide des pratiques numériques

Ce guide, à destination des professionnels et du grand public, recense les structures publiques et associatives de Nantes Métropole, soit plus d'une centaine d'acteurs œuvrant dans le champ de la médiation numérique. Il vise à se connecter et accéder à un équipement numérique ; utiliser les outils numériques au quotidien ; maîtriser et protéger ses données personnelles ; être accompagné dans ses démarches administratives, son projet professionnel ; acquérir ou réparer son matériel numérique ... L'outil, actualisé avec les acteurs du territoire, a été réédité en 2024. Il est mis à disposition dans les équipements publics, les structures de médiation numérique et en ligne sur le site metropole.nantes.fr (décliné en format cartographie). Par ailleurs, les contenus seront également disponibles en open data sur le site data.nantesmetropole.fr.

L'animation d'un réseau de professionnels de la médiation numérique

Dans la continuité du travail mené en collaboration avec l'association PING, Nantes Métropole a animé le réseau de la médiation numérique. 4 rencontres en présentiel ont eu lieu avec des acteurs de terrain travaillant à l'accompagnement des usagers dans leurs pratiques numériques sur différents champs d'actions : le numérique et l'accès aux droits, le numérique et l'accès à l'emploi, le développement de la culture numérique, l'accompagnement du jeune public (temps scolaire et périscolaire).

Ces rencontres ont 2 objectifs : partager les dispositifs et projets en cours (appels à projets, positionnement et articulation, revue des projets) et en co-construire de nouveaux (outillages, événements...).

A noter : 2 temps d'analyse des pratiques (animés par PING) ont été proposés aux médiateurs numériques en groupes restreints.

A ce jour, on compte plus d'une centaine de structures, publiques et associatives, œuvrant dans le champ de la médiation numérique à l'échelle métropolitaine.

L'organisation d'un temps fort de la médiation numérique lors de Nantes Digital Week en lien avec la démarche Nantes Débat de l'IA

Un temps de prise de recul et d'exploration est proposé chaque année pendant Nantes Digital Week au réseau de la médiation numérique de Nantes Métropole.

En lien avec la démarche « Nantes Débat de l'IA » engagée par la Collectivité, ce temps fort de la digital week a été cette année dédié à l'Intelligence Artificielle. Il fait suite à une précédente rencontre du réseau en juin 2024 qui a permis de débattre des problématiques éthiques et sociétales de l'IA et d'amorcer une réflexion sur les impacts de l'IA sur la médiation numérique. L'enjeu est de favoriser l'essor d'une culture et une vision commune autour de l'IA et l'outillage des professionnels de la médiation numérique.

Les rencontres du réseau de la médiation numérique ont eu lieu le 18 septembre 2024 en 2 temps :

- le matin : participation au forum « Nantes Débat de l'IA » organisé par Nantes Métropole ;
- l'après midi : atelier de co-construction du dispositif d'animation « La boîte Noire de l'IA ». Cette séance a été animée avec l'équipe de Dataactivist.

Co-construction du jeu « La Boîte Noire de l'IA »

Dans le cadre de la démarche « Nantes Débat de l'IA », Nantes Métropole - en partenariat avec Dataactivist - a construit avec les professionnels de la médiation numérique du territoire un dispositif d'animation pédagogique permettant de comprendre le fonctionnement d'une IA générative de texte, de resituer son cycle de vie et de comprendre les conséquences sociétales, environnementales et éthiques de cette technologie. « La Boîte Noire de l'IA » se présente sous la forme d'un jeu de cartes type « Fresques » adapté pour un groupe de 7 personnes. Il constitue un outil pédagogique à destination de toute personne disposant de connaissances numériques de base, des médiateurs numériques qui souhaitent monter en compétence et proposer par la suite l'atelier auprès de leurs publics. L'outil est également à disposition de tout acteur politique, économique, associatif ou universitaire concerné par les problématiques liées à l'IA ou souhaitant être sensibilisé.

Disponible début 2025, « La Boîte Noire de l'IA » est un commun numérique librement réutilisable et répliquable. Ses ressources pourront être améliorées en fonction des retours des utilisateurs.

Le soutien aux associations engagées dans l'accompagnement des métropolitains

En 2024, Nantes Métropole a renforcé son soutien auprès des acteurs associatifs de la médiation numérique qui accompagnent les métropolitains dans les pratiques numériques :

- 22 associations dont le cœur d'activité est l'accompagnement aux pratiques numériques des métropolitains ;
- 14 projets associatifs en quartiers prioritaires de la politique de la ville (appel à projet du contrat de ville) ;
- 10 conseillers numériques en complément des soutiens de l'État ;
- 2 acteurs « têtes de réseaux » pour leurs actions de coordination des acteurs du territoire : PiNG et la Maison du Libre ;
- Un espace ressources pour les professionnels et les citoyens : Hyperlien.

Aide à la connexion : Expérimentation Connexion solidaire

Une expérimentation d'une offre de connexion internet à 2,90 € est proposée à 1 000 logements de Nantes Métropole Habitat dans le quartier nantais de Port Boyer. Elle est associée à une offre d'équipement et d'accompagnement gratuite en proximité menée depuis mars 2024. Cette expérimentation est en cours d'évaluation.

Animation du territoire

Nantes Digital Week

Nantes Digital Week, « la semaine de toutes les cultures numériques », a été créée en 2014 avec l'ambition d'offrir des moments de réflexion, de contribution, de formation, de pratique, de création et d'échanges sur les sujets et enjeux liés au numérique sous toutes ses formes.

L'objectif de cet événement est d'incarner et de donner à voir la pluralité et la densité de ce que les acteurs du territoire imaginent, créent et réalisent dans le champ du numérique :

- des rendez-vous aux formats variés (conférences, ateliers, expositions...);
- des échanges entre différents publics (chercheurs, étudiants, artistes, startupers, TPE/PME, grands groupes, spécialistes, associatifs, citoyens initiés ou profanes...);
- une programmation co-construite avec les acteurs du territoire (entreprises, associations, chercheurs, écoles...).

En 11 ans, la Nantes Digital Week est devenue un événement majeur et fédérateur.

Du 19 au 29 septembre 2024, 121 événements ont été proposés dans 68 lieux de la métropole autour de 9 parcours thématiques pour une programmation riche et plurielle, tant par les publics visés (grand public, professionnels) que par les thématiques abordées : art et patrimoine, économie et emploi, éducation et jeunesse, gamers et makers, culture scientifique et technique, égalité et accessibilité, cybersécurité, IA et data.

Cette 11^e édition a été l'occasion de réaffirmer les valeurs de Nantes Digital Week, de mettre en lumière celles et ceux qui font le numérique à Nantes, d'affirmer et soutenir un numérique responsable et de valoriser la montée en puissance de sujets d'actualité comme celui de l'Intelligence Artificielle. Pas moins de 35 événements à destination des professionnels et du grand public ont traité du sujet de l'intelligence artificielle à travers une approche métier, tech, ludique, en format ateliers, conférences, débats, escape game...

Comme déjà évoqué, cette édition a marqué un point d'étape de « Nantes Débat de l'IA », une initiative lancée par la Collectivité au printemps 2024.

Près de 210 contributeurs, nouveaux pour moitié (associations et collectifs, entreprises et acteurs de l'innovation, collectivités), organisateurs ou partenaires ont été impliqués dans Nantes Digital Week 2024.

Au total, au cours de ces 10 jours, 45 500 participants ont pu se former, apprendre, se divertir, construire, se rencontrer autour des réalisations et des projets que rendent possibles les multiples usages du numérique dans nos vies.

Quelques temps forts de cette édition :

- soirée de lancement mutualisée avec Scopitone, le mercredi 18 septembre 2024 : 700 participants ;
- Forum Nantes Débat de l'IA – 340 participants en présentiel et à distance ;
- les GéoDataDays : 1 600 participants ;
- le salon de la data et de l'IA : 2 700 participants ;
- collectes d'équipements numériques et « repair cafés » : 1 collecte pro dans 11 entreprises et 1 collecte grand public avec organisation par l'association Maison du Libre, de 6 « repair cafés » dans les maisons de quartiers de Nantes : 1,5 tonnes collectés.

Stratégie de la donnée

Les données sont de plus en plus présentes dans la vie quotidienne et dans la gestion des villes. Chacun est concerné en tant que citoyen, salarié, usager de services publics ou privés.

Nantes Métropole a fait le choix, en 2019, de définir un cadre stratégique sur ce sujet aux multiples enjeux éthiques, juridiques et économiques. Elle a élaboré la première charte qui pose des principes éthiques pour protéger ses citoyens et encadrer les usages de la donnée sur son territoire.

Cette démarche représente un engagement volontariste de Nantes Métropole pour valoriser, réguler et fixer un cadre protecteur et responsable en matière de données ainsi qu'un espace de dialogue avec les acteurs du territoire.

En 2024, de nouvelles actions ont permis de mettre en œuvre ces engagements :

- la crise sanitaire a renforcé l'importance d'une coordination et transversalité entre les acteurs locaux. Nantes Métropole a ainsi fait le choix en 2023 de réunir plusieurs partenaires du territoire autour du projet Synopse (le CHU de Nantes et sa Clinique de la donnée, Nantes Université, l'Observatoire Régional des Pays de la Loire, l'Agence d'urbanisme de la

région nantaise, Air Pays de la Loire et la Samoa) pour mettre le meilleur de l'innovation au service de la bonne santé physique, psychologique et sociale de ses habitants. Ce partenariat a pour objectif de développer de nouvelles modalités de collaboration autour des données pour partager la connaissance du territoire en matière de santé globale mais aussi pour créer de nouveaux services aux usagers ;

- aux côtés de la DINUM (Direction interministérielle du numérique), de Pôle Emploi et de la RATP, Nantes Métropole a fait partie des quatre lauréats du Bac à sable « L'intelligence artificielle au bénéfice des services publics » organisé par la CNIL fin 2023, avec le projet « Ekonom'IA ». Son objectif est de favoriser une utilisation responsable de l'eau en fournissant aux usagers des informations personnalisées concernant leur consommation, sur la base une comparaison avec celle d'un foyer de référence au moyen d'outils d'IA. La Collectivité a ainsi bénéficié de l'accompagnement de la CNIL sur un plan juridique et technique pour tester un prototype respectueux des données personnelles. La mise en production de l'outil n'est pas encore effective ;
- la Collectivité renforce son organisation et installe une nouvelle Data Factory pour travailler sur les projets data et IA avec les compétences pluridisciplinaires nécessaires à chaque démarche. Elle a également formalisé son offre d'accompagnement transversal en interne et souhaite améliorer la gouvernance de la donnée grâce à une animation renforcée de la « communauté data » ;
- dans le cadre de la mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la déléguée à la protection des données a organisé des formations internes et mis à disposition de l'ensemble des agents des ressources pratiques pour les aider dans leur quotidien ;
- l'enrichissement et la mise en qualité des données publiques ouvertes sur le site data.nantesmetropole.fr s'est poursuivi, avec environ 539 jeux de données disponibles en 2024, avec un accent fort porté sur les données de la transparence de l'action publique (élections, délibérations, finances publiques, commande publique, subventions aux associations...) ;
- afin de suivre les évolutions sur le territoire, la Collectivité a lancé de nombreux observatoires (biodiversité, santé globale, mobilités, logement et habitat, emploi, politique de la ville, discriminations...) et une mission de coordination pour accompagner ces démarches, structurer les ressources et diffuser une culture commune ;
- des démarches mobilisant de nombreuses données ont été engagées pour simplifier les parcours des usagers et favoriser des pratiques de mobilité durable : ces projets permettent de développer des services numériques (un site internet Naolib et un compte unique pour tous les services de mobilité), fournir une information voyageur multimodale de qualité (temps d'attente aux arrêts, disponibilité des stations vélos ou des parkings, perturbations, calcul d'itinéraire...) et synchronisée entre tous les canaux de distribution (panneaux sur les équipements, applications mobiles) ;
- de nombreux temps forts et événements pour soutenir la montée en compétence autour d'une culture commune de la donnée et de l'IA : salon annuel de la Data et de l'IA, accueil des GéoDataDays (événement national de référence pour la filière géonumérique).

Intelligence Artificielle

Doctrine sur l'usage de l'intelligence artificielle au sein de la Collectivité (mars 2024)

La Mission innovation et numérique a coordonné le processus d'élaboration du positionnement de la Collectivité sur l'intelligence artificielle (IA). Ce processus a impliqué un travail approfondi avec les élus concernés, un dialogue technique, la production d'un inventaire et une activité de veille sur l'IA.

La boussole de l'IA

Une boussole de l'IA, autour de 7 critères, a été développée en interne dans une logique collaborative. Elle est éprouvée sur des cas d'usages variés et sera opérationnalisée en 2025. En 2024, un protocole d'instruction des cas d'usage a également été conçu et déployé avec examen des 7 critères et consultation des organisations syndicales.

L'animation interne et externe

Au sein de la Collectivité, une communication adaptée concernant l'usage de l'IA (séminaires, webinaires, ateliers) a été mise en œuvre à l'attention des différents agents et services.

En externe, la parole des acteurs du territoire a été recueillie dans le cadre de « *Nantes Débat de l'IA* » (lancé en mars 2024) dont la restitution complète sera organisée en 2025. Un forum de restitution intermédiaire a été organisé en septembre 2024. Les premières conclusions montraient les différents positionnement en fonction des perceptions et des effets de l'Intelligence Artificielle.

Sur la thématique de l'IA, la Collectivité a été représentée dans un grand nombre d'événements sur le territoire métropolitain, national ainsi qu'au cours de deux missions à Montréal.

La bibliothèque d'IA publique territorialisée

La Collectivité participe au suivi et à l'animation de la sous-commission IA des Interconnectés, en particulier la préfiguration de la bibliothèque d'IA publique territorialisée (financement Ecolab et Banque des Territoires). Ce projet se matérialisera en 2025 sous la forme d'une plateforme dans laquelle les collectivités territoriales recourant à l'IA partageront des éléments de cadrage, de qualité de la donnée, de retour d'expérience.

Zones de déconnexion et réduction du temps d'écran des enfants

L'étude des conditions de déploiement de zones de déconnexion se poursuit. Un travail a été engagé à la rentrée 2024 avec l'École de Design Nantes Atlantique, dont les étudiants de M1 du Media Design Lab livreront en février 2025 des recommandations. Sur le sujet, une participation à un groupe de travail international est menée (*Screenless Cities*) et une collaboration entre de nombreux acteurs locaux (Parenthèse enchantée, SAMOA...) nourrit la réflexion.

LES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

Nantes Métropole est engagée depuis longtemps dans des coopérations avec ses principaux partenaires publics que sont l'Europe, l'État, la région des Pays de la Loire et le département de Loire-Atlantique.

Ces coopérations rendent possibles la mise en cohérence, l'articulation et la complémentarité des différentes politiques publiques territorialisées et viennent soulager l'effort de la Métropole dans la mise en œuvre de sa programmation pluriannuelle des investissements.

En 2024, Nantes Métropole a poursuivi sa mobilisation avec les partenaires à différents niveaux : par la définition de nouvelles contractualisations, la gestion quotidienne des subventions dans le cadre de dispositifs établis ou par des réponses à des Appels à Projets.

Dans un contexte financier incertain, l'année 2024 a vu les partenariats suivants se poursuivre.

Avec l'Europe

Nantes Métropole bénéficie de subventions dans le cadre du FEDER (Fonds Européen de Développement régional) pour les projets communaux et métropolitains inscrits dans son plan d'action. 4 dossiers de demande de subvention FEDER ont ainsi été déposés auprès du Conseil régional.

De même, une convention de subvention du FSE+ (Fonds Social Européen plus) a été signée avec la DREETS (direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) pour la résorption des bidonvilles.

Par ailleurs, Nantes Métropole a signé une convention avec la Commission européenne pour le projet SMILES (Sustainable mobility infrastructures for low emissions and qualitative service) pour un montant de 30 M€ de subvention. Ce montant exceptionnel vise à soutenir le renforcement de la qualité et de la diversité de son offre de services de mobilité. Il soutient plusieurs projets conduits par la Collectivité en faveur des alternatives à l'usage individuel de la voiture : la rénovation de 3,2 km de voies de tramway sur les lignes 1, 2 et 3 ; l'acquisition de 46 nouvelles rames de tramway pour remplacer les rames historiques ; la construction du pôle multimodal de Babinière ; l'aménagement de 38 km de pistes cyclables.

Avec l'État

Cela s'est traduit par la mise en œuvre du fonds vert. L'objectif de ce dispositif inédit est d'accélérer la transition écologique dans les territoires. Ainsi, près de 8 M€ de subventions ont été accordés à Nantes Métropole, la Ville de Nantes et leurs partenaires (notamment LOMA, NMH ou Giboire). Cette enveloppe permet de soutenir des projets tels que la réhabilitation écologique de la Tour Bretagne, la renaturation des cours d'écoles et de crèches, la rénovation énergétique du patrimoine de la Ville de Nantes ou des mesures pour protéger la loutre d'Europe.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), en baisse pour la Ville et la Métropole, reste une manne financière conséquente. En 2024, elle a notamment permis de soutenir l'extension/restructuration de l'école de la Beaujoire.

2025 est aussi l'année de mise en œuvre du volet mobilité du contrat de plan État-Région (CPER). L'objectif est de faire converger les financements pour soutenir les mobilités à l'échelle de l'aire urbaine, en lien avec le projet de Service Express Régional Métropolitain (SERM).

Avec la Région

En collaboration avec la région, l'État a décliné la COP territoriale sur les Pays de la Loire. Nantes Métropole a contribué au diagnostic et aux ateliers de travail afin d'identifier les leviers d'action permettant d'atteindre les objectifs nationaux d'atténuation du changement climatique.

PROJET MÉTROPOLITAIN

Avec le Département

Le département de Loire-Atlantique poursuit la mise en œuvre de son dispositif de soutien aux territoires en faveur des communes et intercommunalités autour, notamment, des enjeux de mobilité, de solidarité, de culture, de sport, mais aussi de requalification urbaine des centres-bourgs et centres-villes des communes de moins de 15 000 habitants. Ce contrat à hauteur de 40 M€, signé le 2 décembre 2022 est effectif jusqu'au 31 décembre 2026.

Avec la Caisse des Dépôts

Dans le cadre de la convention pluriannuelle 2021-2026 avec La Caisse des Dépôts, les axes prioritaires d'intervention sont la transition écologique et solidaire, les transitions démographiques et la longévité, la production de logements pour tous.

A noter, la Métropole candidate tout au long de l'année à des appels à projets émanant de leurs partenaires. Le territoire se veut exemplaire, aussi, en 2024, Nantes Métropole :

- a mis en œuvre, avec Nantes Métropole Aménagement (NMA), le démonstrateur de Basse-Île, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « démonstrateurs de la ville durable », sur le thème de la décarbonation de la fabrique de la ville. Déjà lauréats pour la phase « incubation » du programme, Nantes Métropole et NMA ont présenté leur candidature pour la phase de réalisation lors d'un « grand oral » couronné de succès. Le projet Basse-Île a été labellisé « démonstrateur de la ville durable » et une subvention totale de 8,2 M€ a été attribuée ;
- a répondu à l'appel à projets du Fonds Mobilités Actives piloté par le Ministère des transports (projet suspendu par l'État).
- a été lauréate de l'appel à projet AVELO 3.

Dans le cadre du Pacte Métropolitain

Afin d'accompagner les communes par une expertise et des conseils appropriés, un service mutualisé « recherche en financements » a été mis en place au 1^{er} janvier 2024 pour les communes volontaires. Sept communes sont adhérentes : La Montagne, Mauves-sur-Loire, Orvault, Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, Saint-Léger-les-Vignes, Saint-Jean de Boiseau et Vertou.

Via ce service, la Collectivité assure une veille et une prospection sur les dispositifs de financements existants en lien avec les projets, en vue de transmettre des informations pertinentes aux communes. Elle apporte également un appui technique aux communes dans leurs démarches d'obtention de financements et au montage de dossiers.

En 2024, une vingtaine « d'Info flash » ont été diffusées pour présenter des AMI (appels à manifestation d'intérêt) ou AAP (appels à projets). Les communes ont été mises en relation avec les services métropolitains en charge des fonds de concours ou des financeurs. Enfin, le service a coordonné une réponse groupée aux appels à projets « CHÊNE » d'ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) avec 300 000 € de retour sur investissement pour les communes lauréates.

UNE IMPLICATION CITOYENNE AU SOUTIEN DES TRANSITIONS DÉMOCRATIQUES, ÉCOLOGIQUES ET SOCIALES

En 2024, pour répondre aux engagements du Pacte de citoyenneté métropolitaine, de nombreux métropolitains ont été associés aux réflexions et aux projets conduits par la Métropole de Nantes. La Collectivité prend appui sur l'expertise d'usage des habitants du territoire afin de soutenir une trajectoire plus écologique et solidaire, mettre en œuvre des politiques publiques plus justes et plus adaptées.

« Cour du château : à vos idées ! »

A l'occasion du futur réaménagement de la cour du Château des ducs de Bretagne, les citoyens ont été invités à donner leur avis dans le cadre de la démarche « **Cour du Château : à vos idées !** » dont les recommandations ont été remises le 5 février 2025 aux élus.

Cette démarche de dialogue, engagée en septembre 2024 par la Collectivité avec le Voyage A Nantes (VAN), s'est déroulée en **2 phases** : la première a consisté à recueillir les avis et les attentes des usagers de proximité mais aussi des visiteurs ponctuels pour qu'ils partagent leurs visions de la cour. La seconde s'est traduite par la mise en place d'un atelier citoyen réunissant 15 citoyens et qui s'est déroulé en 3 séances de travail, puis une séance avec 22 acteurs pour identifier les attentes et besoins exprimés par les participantes et participants.

Au total, ce sont :

- **650 personnes rencontrées** lors des permanences et temps d'échange dans l'espace public ;
- **70 contributions recueillies** sur site et sur la plateforme du dialogue ;
- **44 enfants et adolescents rencontrés** lors de 3 séances de jeu de piste organisés dans la cour ;
- **un panel de 15 citoyens investis** dans un atelier citoyen en 3 séances ;
- **22 acteurs et partenaires** mobilisés en atelier.

L'avis final a abouti à 11 préconisations citoyennes et **39 pistes d'action**. Déjà se dessinent différentes pistes : une cour de château plus végétale et fraîche, conviviale avec des espaces pour se restaurer, accueillante avec une diversité d'usages, davantage aménagée (mobilier, espaces couverts, gradins...) tout en restant paisible, une communication et des repères hors les murs qui donnent envie de franchir les portes... **En juin 2025, les élus porteront à la connaissance des citoyens les engagements qu'ils auront pris.**

« Ensemble, imaginons les futurs de l'Hôtel-Dieu »

Du 21 septembre au 31 décembre 2024, la Ville de Nantes et Nantes Métropole ont organisé **une démarche d'inspiration citoyenne pour penser le futur du site de l'Hôtel-Dieu**, qui occupe une place singulière dans le paysage, le patrimoine, l'histoire et la mémoire des habitants et habitantes de la métropole nantaise.

Elle traduit, par ailleurs, un des engagements de la feuille de route du Grand Débat Fabrique de nos villes pour une métropole « impliquante » et conviviale à savoir : « initier une démarche d'inspiration citoyenne sur l'Hôtel-Dieu » (action 85).

La démarche a permis de faire exister le sujet du devenir de ce futur quartier d'un point de vue citoyen et de situer le projet de reconversion à partir de 2027 dans le temps long des projets urbains. **Les habitantes et habitants du territoire métropolitain ont pu prendre part à toute une offre de participation convoquant les imaginaires, les approches sensibles voire sensorielles et permettant de mieux connaître le site et ses enjeux de reconversion afin de faire émerger leurs aspirations** : balades urbaines, ateliers fictions, conférence et cafés rencontres, ateliers fictions, bureau des inspirations, observations sensibles, exposition concours European 17... De nombreux publics, parfois

DIALOGUE CITOYEN

éloignés des démarches de dialogue, ont ainsi pu participer : enfants et adolescents dont des patients hospitalisés en Pédiatrie, agents du CHU, de l'Université et de la Collectivité, curieux et passionnés, riverains, usagers et passants...

Quelques chiffres :

- plus de 2 700 participants
- personnes ont participé : 1 600 visiteurs de l'exposition European 17
- 500 personnes touchées via les permanences nomades
- 50 enfants et adolescents touchés par l'offre jeune publique
- une centaine de personnes lors de la grande journée d'inspirations citoyennes
- 455 contributions individuelles et 30 heures de débat

La particularité de cette démarche tient au fait qu'elle fut suivie par un temps de synthèse de l'ensemble des contributions et la formulation de l'avis citoyen **par une Commission citoyenne**. Composée de 18 citoyens selon des critères de parité homme/femme, diversité d'âge, lieu de résidence et CSP, la Commission a tenu 4 ateliers de décembre à février 2025. Cela a donné lieu à une analyse collective et distanciée des contributions et la rédaction de 3 récits traduisant les ambitions citoyennes pour le devenir du site. Ce « **carnet des inspirations** » incluant les 3 récits et le positionnement de la Commission a été remis aux élus référents de la démarche le 7 mars 2025.

Expérimenter pour mieux adapter le service public

Depuis plusieurs années, Nantes Métropole adopte une approche innovante pour le développement de certains projets. Avant de déployer un nouveau dispositif ou un aménagement définitif, la Collectivité le teste temporairement sur le terrain, afin d'en tirer des enseignements qui guideront les décisions futures. Ces expérimentations impliquent les citoyens et citoyennes à différentes étapes du projet, notamment lors de la phase d'évaluation ou de bilan. Par exemple, en 2024, plusieurs projets ont été testés, tels qu'un dispositif de connexion Internet solidaire dans le quartier du Port Boyer, du mobilier de rafraîchissement de l'espace public dans divers lieux de la Métropole, ou encore un système de mise en visibilité des fontaines à boire.

Tester les projets avant leur mise en œuvre, recueillir les retours des usagers et ouvrir le débat sur les suites de l'expérimentation permet de concevoir des services publics mieux adaptés aux besoins et aux attentes des habitants. Pour encourager et structurer cette pratique, Nantes Métropole a développé en 2024 des outils et des ressources afin de soutenir les agents dans la conduite des expérimentations, notamment une capitalisation des expérimentations en cours sur le territoire et un « topoguide de l'expérimentation », pour se poser les bonnes questions à chaque étape de son projet.

Le numérique au service de la participation citoyenne

En 2024, les différents médias du dialogue citoyen, animés par la direction Démocratie & Stratégie, ont permis de faire connaître plus largement les principes du dialogue citoyen et les projets dialogués sur le territoire, mais également d'encourager et de faciliter la participation citoyenne.

En tout, ce sont plus de 90 actualités qui ont été publiées sur la plateforme du dialogue citoyen, permettant d'informer sur les 16 démarches lancées en 2024, mais également sur le droit de suite des dialogues passés (mise en œuvre de la Stratégie Nantaise des solidarités, inauguration du tram suite à « Tram 2 demain pour Nantes » ...). Ainsi, avec plus de 140 projets publiés, la plateforme centralise l'information sur tous les dialogues citoyens en cours, à venir ou terminés sur la métropole nantaise et ses 24 communes. Elle permet aux citoyens de s'informer, de s'inscrire à des ateliers ou de contribuer directement en ligne en quelques clics. En 2024, 32 328 visiteurs sont venus consulter la plateforme du dialogue citoyen (augmentation de 40 % des visites par rapport à 2023) ; près de 3 697 personnes ont donné leur avis en ligne (dont 1 185 contributions individuelles numériques ; 270 commentaires, 2 178 votes et 129 dépôts de projets (lieux à réinventer, temps de la nuit, budgets participatifs)).

Les comptes @NMcitoyenne sur Facebook, X et Instagram ont également gagné en audience, avec un total de 7 300 followers, dont une augmentation de plus de 100 % du nombre d'abonnés sur Instagram. Avec des contenus de plus en plus variés (vidéos, carrousel photos, posts pédagogiques...), les réseaux sociaux sont une porte d'entrée pour inviter les citoyens à participer au

DIALOGUE CITOYEN

dialogue citoyen (interview de citoyens et porteurs de projet, capsules sonores, verbatims...). Les entrées vers le site internet depuis les réseaux se multiplient.

La newsletter du dialogue citoyen constitue également un puissant levier d'information sur le territoire, permettant de faire connaître l'information liée aux projets dialogués et découvrir le site internet. En 2024, le nombre d'abonnés a augmenté de plus de 34 %, pour atteindre le chiffre de 4 308.

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU CŒUR DE L'ACTION

Dans le cadre du mandat 2020-2026, la transition écologique est plus que jamais au centre des préoccupations, au même titre que l'égalité pour tous et la justice sociale. Cela se traduit, d'une part, par une bifurcation sur des sujets tels que la mobilité sobre et propre, le climat, les énergies renouvelables, la rénovation énergétique, l'accès à l'énergie pour tous, l'économie circulaire ou encore l'éco-responsabilité de la Métropole. Ce sont, d'autre part, des défis grandissants à relever : adaptation aux changements climatiques, santé et environnement, reconquête de la biodiversité, alimentation saine et durable pour tous, mutations économiques responsables ou encore impacts du numérique.

Un nouveau cadre stratégique pour la transition écologique sur le territoire métropolitain a été posé. Il est inspiré de la feuille de route nationale de l'agenda 2030, traduction française des 17 objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Ce cadre définit 5 thèmes de référence : la sobriété carbone et l'adaptation au changement climatique ; les modèles de production et de consommation économes en ressources naturelles et durables ; la reconquête de la biodiversité ; la santé et les environnements favorables à la santé ; l'agriculture et l'alimentation sûres, saines et durables.

Ce référentiel et sa déclinaison doivent permettre de fixer les cibles et objectifs de la transition écologique, de nourrir l'ensemble des politiques publiques dans leur contribution à cette transition, d'assurer le suivi évaluatif et le degré d'avancement de ces objectifs.

Le rapport développement durable se structure désormais autour de ce cadre. Le dernier rapport a été présenté au Conseil métropolitain de décembre 2024.

En matière de **sobriété carbone**, Nantes Métropole a élaboré un plan de sobriété en concertation avec les 24 communes dès fin 2022 pour limiter les risques de coupure, réduire les impacts financiers et accélérer la transition écologique. Les premiers résultats sur le territoire sont encourageants avec une baisse de 7 % de la consommation de gaz et une baisse de 6 % de la consommation d'électricité en 2 ans. Enfin, entre juin 2023 et juin 2024, la révision du Plan climat air énergie territorial a associé 150 acteurs et actrices du territoire pour travailler sur les 3 volets : atténuation, adaptation et air. En ce qui concerne les mobilités, les actions se mettent en œuvre : schéma directeur des transports en commun, schéma directeur d'aménagement d'itinéraires cyclables, voies dédiées au covoiturage, pacte pour une logistique urbaine durable et résiliente, nouvelles tarifications solidaires...

Sur le **champ des modes de production et de consommation durables**, la Métropole porte l'objectif d'un territoire consommant 100 % d'énergies renouvelables et ayant atteint la neutralité carbone en 2050.

Dans les zones d'accélération énergie renouvelable, les 24 communes ont identifié les potentiels à horizon 2030 : la création, l'extension et la densification des réseaux de chaleur, la production d'électricité renouvelable à partir de panneaux photovoltaïques et le développement de la chaleur renouvelable.

Concernant les déchets, le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés comporte un axe autour de l'information et de la sensibilisation : 123 animations ont rassemblé 4 050 personnes et plus de 2 600 élèves ont bénéficié d'une animation dans leur classe. Les actions d'incitation au tri des déchets alimentaires et de jardin sont renforcées pour préparer l'obligation réglementaire du tri des biodéchets fin 2023.

Pour accélérer la transition des entreprises vers un modèle de développement plus sobre et inclusif, Nantes Métropole mobilise la politique publique de l'économie et de l'emploi responsables. La responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) apparaît comme un levier de reprise et de croissance durable pour les entreprises : plus de 200 ambassadeurs sont d'ores et déjà engagés dans la plateforme RSE.

Sur la **reconquête de la biodiversité**, la Charte métropolitaine des arbres a été adoptée en avril 2024 : elle rappelle les bienfaits des arbres et met en avant la règle des 3/30/300 : voir 3 arbres depuis chez

soi, profiter de 30 % de canopée dans son quartier et disposer d'un site arboré à moins de 300 m de son domicile ou de son lieu de travail. Des actions de sensibilisation sur la biodiversité ont été conduites en direction d'un public multiple, notamment scolaire. Le plan Pleine Terre vise à renaturer et réduire les espaces artificialisés : 14 projets de renaturation réalisés ou en cours de réalisation sur 2023/2024.

Dans le **domaine de la santé et des environnements favorables à la santé**, Nantes Métropole a pour objectif d'inscrire la santé au cœur de l'action métropolitaine pour contribuer à réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales en santé. En matière de qualité de l'air, le Plan d'Action Qualité de l'Air Métropolitain (PAQAM) lance de nouvelles actions en 2024 : diagnostic sur les chauffages individuels au bois les moins performants. Pour développer les mobilités actives et favoriser des modes de déplacement favorables à la santé, Nantes Métropole a développé de nouveaux aménagements cyclables et a poursuivi les actions de soutien à l'éco-mobilité scolaire.

En **matière d'alimentation et d'agriculture**, Nantes Métropole a plus que doublé les soutiens financiers sous forme de subventions de fonctionnement par rapport à 2020, pour atteindre environ 380 k€. On retiendra aussi que la Métropole a organisé deux temps de rencontre avec l'ensemble des 24 communes, dans le cadre des Ateliers du PAT (Projet Alimentaire Territorial), sur l'accessibilité alimentaire.

Le budget de transition écologique

Dans le cadre de l'animation du marqueur transition écologique, Nantes Métropole s'est engagée en 2023 dans une démarche d'évaluation de l'impact des dépenses de son budget sur la transition écologique. Il s'agit ainsi d'identifier les dépenses favorables ou défavorables aux enjeux écologiques.

Cet outil, généralement nommé « budget vert », doit permettre d'aligner les engagements budgétaires sur les enjeux de la transition écologique déclinés dans le référentiel nantais (« pentagone de la transition écologique »).

En 2023, la première analyse a porté sur l'enjeu « climat » : sobriété carbone et adaptation au changement climatique (le plus outillé au niveau méthodologique).

Pour le budget 2024 (uniquement pour les dépenses d'investissement dans un 1^{er} temps), l'analyse est également réalisée sous l'angle des « ressources » (eau, sols, matières premières).

Les enjeux « biodiversité », « environnement favorable à la santé » et « agriculture-alimentation » s'ajouteront par la suite pour proposer une lecture de l'impact environnemental global des dépenses de la Métropole.

L'objectif principal est l'amélioration continue et la mobilisation de la Collectivité en faveur de la transition écologique. Cet outil contributif à l'animation du marqueur pilier « transition écologique » est reconnu comme un levier particulièrement puissant.

En effet, le caractère transversal, par essence, de la construction du budget permet de mobiliser largement les services autour des objectifs environnementaux et contribue à diffuser cette culture relative aux enjeux de transition écologique.

En complémentarité avec les autres instruments de mesure de la performance écologique, tels que les indicateurs du rapport développement durable, cela permet à la Collectivité d'évaluer son action pour tenir la trajectoire fixée.

La commande publique durable

Nantes Métropole est l'une des rares métropoles à avoir adopté un second schéma de promotion des achats responsables (SPAR) en juin 2022. Enrichi par l'expérience du 1^{er} couvrant la période jusqu'à 2026, ce 2nd schéma se veut plus concis et structuré autour de 8 axes en phase avec les enjeux développés par chaque politique publique en matière de transition écologique et d'égalité. Sont ainsi particulièrement visés les cibles suivantes : santé environnementale, sobriété carbone, adaptation au changement, gestion économe des ressources, alimentation, enjeu nature, emploi, insertion et économie responsable, égalité, non discrimination, numérique responsable.

L'année 2024 a été l'occasion de poursuivre le déploiement du schéma, instruit par les premiers enseignements du bilan intermédiaire.

En 2024, 69 % des marchés intègrent désormais un critère environnemental (marchés supérieurs à 90 000 €HT). C'est 10 points de plus qu'en 2023, ce qui situe la ville de Nantes et la métropole nantaise de manière générale dans une bonne dynamique au regard des évaluations nationales (20 % en moyenne dans les collectivités en 2023). Concernant le marqueur égalité et justice sociale, 86 nouveaux marchés intègrent une clause d'insertion sociale. Le volume total réalisé en 2024, inférieur de 501 391 heures par rapport à 2023, ne doit toutefois pas masquer la dynamique globale réalisée au cours du mandat (+58 % depuis 2019). En outre cette dynamique bénéficie à des femmes, ce qui correspond à 27 % des bénéficiaires soit 8 points de plus qu'en début de mandat.

Au sujet de la typologie des dépenses, 41,2 M€ des dépenses de commande publique le sont auprès de 905 acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS). Cela représente 7,52 % des dépenses totales de Nantes Métropole, la Ville de Nantes et le CCAS et 15,3 % du nombre de fournisseurs, indicateur en progression. En matière de territorialisation des dépenses, notons par exemple que près de 74 % des dépenses concernent des entreprises de la région Pays de la Loire.

En lien avec les 8 enjeux du SPAR, l'année 2024 a permis d'engager de nouveaux chantiers :

- engagement d'une démarche concernant le développement de la cyclo logistique dans les marchés nécessitant des livraisons, notamment en centralité. Deux marchés intègrent désormais cette clause : le marché de fournitures de livres à destination des écoles (hors manuels scolaires et enseignants) et un marché de fourniture et de récupération de lingettes auprès de certaines écoles ;
- engagement également d'une démarche innovante concernant le surcyclage des vêtements de travail des agents qui seront pour partie transformés en objets promotionnels réalisés par une entreprise de l'économie sociale et solidaire ;
- mise en place d'un contrat d'achat d'énergie renouvelable directement auprès d'un producteur (PPA ou contrat d'achat d'électricité long-terme) pour 20 ans participant ainsi à la résilience du territoire mais aussi au développement de la part des énergies renouvelables dans la consommation totale (62 % attendus en 2025 contre 17 % en 2024).

Enfin, l'année 2024 a été marquée par la signature de la charte relation fournisseurs achats responsables promue par la médiation des entreprises et le conseil national des achats ancrant ainsi la Ville de Nantes et la Métropole dans sa volonté de promouvoir une commande publique responsable.

LE PROJET DE COLLECTIVITÉ

Un guide commun à l'ensemble des agents

Le projet finalisé mi-2022 a été construit collectivement durant 2 ans en prenant le temps de recueillir l'avis et les propositions des agents via différents dispositifs. Le parti pris a également été de l'aligner sur le projet de territoire en y déclinant les 6 marqueurs : transition écologique, égalité, dialogue citoyen, proximité, coopération, innovation/expérimentation.

Ce projet de collectivité est un guide commun à l'ensemble des agents. Il affirme les valeurs professionnelles partagées et comprend 3 axes d'évolutions :

- agir pour une collectivité plus exemplaire ;
- promouvoir notre manière de faire le service public local ;
- améliorer notre fonctionnement interne.

Des engagements ont été pris par la Collectivité avec l'identification d'actions concrètes sur chacun des axes (92 actions transversales dont 59 qualifiées « d'actions phares » car jugées prioritaires).

Chaque collègue, chaque service, chaque direction est invité à s'emparer des orientations du projet de collectivité pour les mettre en œuvre selon son environnement et son contexte de travail.

Une mise en œuvre enclenchée et dialoguée avec les agents

Un point d'avancement annuel sera réalisé et partagé en comité de direction générale, en séminaire des directeurs, en espace de dialogue avec les organisations syndicales et avec les agents via un groupe de suivi agents.

En décembre 2024 :

- 7 % des actions étaient en cadrage ;
- 68 % des actions étaient en cours ;
- 24 % des actions étaient terminées ;
- 1 action n'était pas lancée.

A titre d'exemple, en 2024, a été élaboré et diffusé un référentiel managérial assorti de nouveaux dispositifs de soutien aux managers.

Par ailleurs, l'installation d'un groupe de suivi agents en 2024 représente une action phare du projet, identifiée pour améliorer le dialogue interne. L'objectif est de partager les points de vue sur l'avancement du projet via un temps de rencontre avec la direction générale. L'avis du groupe est communiqué en transparence, tout comme la réponse de la direction générale.

Constitué par tirage au sort, le groupe (environ 40 personnes) est représentatif de la diversité des agents et respecte la parité femme/homme. Il se réunit deux fois par an. Les réunions ont eu lieu en mai et juin 2024. En juin 2024, le groupe agents a pu échanger directement avec 5 membres de la direction générale sur 5 actions choisies par le groupe à l'issue de la séance de mai. Ces actions sont issues cette année des propositions d'agents du groupe, des pilotes d'actions et de la direction générale. Les 5 actions étaient :

- Faciliter la transmission des savoirs en ciblant le tuilage de fin de carrière sur certains métiers « expert »
- Impulser et soutenir une dynamique de simplification sur le champ du fonctionnement interne
- Expérimenter des dispositifs mobilisant les agent.e.s pour construire de nouvelles approches et soutenir leurs initiatives
- Améliorer l'intégration des personnes en situation de handicap (2021-2026)

- Adapter le recrutement pour réduire les délais et s'adapter au nouveau contexte du marché de l'emploi en tenant compte des contextes des directions et des métiers en tension

Un rendez-vous annuel d'animation « Allez viens »

Fort du succès de la 1^{ère} édition en 2022, le rendez-vous « Allez viens » a été reconduit avec une semaine d'animation à destination des agents autour des thématiques du projet de collectivité. Cette semaine est structurée autour d'une programmation riche et variée, élaborée de manière collaborative (balades, ateliers, conférences, débats, visites, jeux, expositions), d'un webinaire avec la maire-présidente et d'une soirée de clôture. Elle a ainsi réuni 1 179 participants (+ 350 / 2023) pour 3 731 participations aux divers ateliers en 2024.

UNE MÉTROPOLE OUVERTE A L'INTERNATIONAL

L'ouverture internationale et européenne du territoire est un enjeu majeur de la métropole nantaise. Afin de l'entretenir et la renforcer, Nantes Métropole s'appuie à la fois sur ses valeurs et ses projets. Elle développe, en particulier, des partenariats privilégiés avec d'autres métropoles étrangères en mobilisant différents acteurs du territoire.

La Collectivité s'engage également auprès de ses villes partenaires en Afrique, au Brésil, dans les Caraïbes et contribue ainsi à répondre aux enjeux mondiaux définis par l'ONU en matière de développement durable. Sur ce volet, il s'agit d'améliorer et de pérenniser les actions menées au service des habitants.

Poursuite des partenariats avec le Québec

Du 27 au 31 mai 2024 s'est tenue une mission multisectorielle au Québec menée par la Maire-Présidente Elle était accompagnée du Président de la CCI, Yann Trichard, du Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Loire-Atlantique, Frédéric Brangeon, de la Présidente de Nantes Université, Carine Bernault. Était également présent le Directeur général du CHU, Philippe El Saïr.

Les objectifs sectoriels de la mission, définis en collaboration avec les partenaires, se sont déclinés en cinq parcours thématiques : numérique, industries créatives et culturelles (ICC), santé, ville durable et alimentation. Ces parcours ont proposé des visites, rencontres et événements spécifiques pour les participants.

La délégation comptait au total 125 participants :

- 80 représentants du monde économique (70 % de la délégation) ;
- 60 représentants d'entreprises (44 entreprises) ;
- 70 % de nouveaux participants.

Bilan des signatures et temps forts de la délégation

Québec :

- institutionnel : signature d'une déclaration commune entre Nantes Métropole et la Ville de Québec, sur proposition de la Ville de Québec, afin de réaffirmer le partage d'enjeux communs ;
- numérique / événementiel : signature d'une charte d'engagement sur des valeurs communes entre Québec Numérique (Web à Québec), La Cité des Congrès de Nantes (Nantes Digital Week) et La Cantine Numérique (Web2Day, Et Demain) sur le numérique responsable dans l'événementiel ;
- tourisme d'affaires : charte de collaboration entre Le Centre des Congrès (Québec), La Cité des Congrès (Nantes) et ExpoNantes (Nantes), pour favoriser les échanges de bonnes pratiques et d'expériences dans les domaines des technologies responsables, des ressources humaines, des réseaux internationaux, de la production d'événements dans une optique durable.

Montréal :

- industries culturelles et créatives : signature d'une convention de partenariat entre la SAMOA (Quartier de la création), le Quartier des Spectacles de Montréal et le Quartier des Spectacles international ;
- industries culturelles et créatives : signature d'une convention de partenariat entre la SAMOA et l'incubateur La Piscine ;

- Tourisme d'affaires / événementiel : signature d'un accord de partenariat entre La Cité de Nantes et le Centre des congrès de Montréal.

Partenariats en Afrique et en Haïti

Nantes Métropole a poursuivi sa logique de coopération Nord-Sud et Sud-Sud avec 3 collectivités partenaires : Dschang (Cameroun), AMAGA (Association des Maires de la Grand'Anse en Haïti) et Kindia (Guinée). Il s'agit d'accompagner la structuration de services communaux ou intercommunaux et leur développement pérenne en concertation avec les habitants et les autorités nationales.

L'échange d'expériences entre les 4 territoires est pour cela un atout majeur. L'organisation intercommunale, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, la gestion des déchets, la promotion de l'agriculture locale et biologique, la production d'énergie hydroélectrique sont autant de domaines où les projets sont déclinés en collaboration entre les territoires. Un soutien financier est apporté par des partenaires tels que l'Agence Française de Développement, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ou encore l'Association Internationale des Maires Francophones.

Cette démarche porte ses fruits : Dschang dispose d'une agence municipale qui entretient et développe les infrastructures d'eau et de production électrique de la commune. Elle s'appuie également sur son agence municipale de gestion des déchets pour collecter et trier les ordures ménagères, puis réaliser et vendre le compost qui en est issu à l'échelle de son intercommunalité (SYCOME). Dans le même temps, Nantes Métropole entreprend de collecter et valoriser les déchets ménagers organiques. Une thèse de doctorat, menée à l'université de Dschang, en partenariat avec celle de Nantes, a démarré en 2023. Elle concerne l'impact sur les sols et les cultures du compost provenant des déchets alimentaires sur les deux territoires. Cette coopération est un outil pour sensibiliser les habitants des deux territoires sur l'enjeu de ce type de déchets. A noter, la Ville de Dschang, avec le soutien d'Électriciens Sans Frontières et de Nantes Métropole, a poursuivi le déploiement de sa politique municipale en matière d'énergie renouvelable. Il consiste à construire une micro-centrale hydroélectrique avec le soutien de l'Agence Française de Développement (AFD).

Kindia entreprend quant à elle de définir et financer sa stratégie d'accès à l'eau potable, en relation avec l'Association Nationale des Communes de Guinée, pour contribuer à une évolution à l'échelle nationale. Elle est accompagnée par Nantes Métropole pour l'écriture de son Schéma directeur de l'eau potable.

Enfin, grâce au soutien de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) et de Nantes Métropole, Dschang et le SYCOME d'une part, le Grand Kindia d'autre part, s'organisent et s'équipent pour collecter et valoriser leurs effluents d'assainissement. Le projet de Dschang s'élève à 665 000 € (cofinancé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne) et celui de Kindia à 290 000 €.

Dans ce cadre, des acteurs associatifs ont également été soutenus. C'est le cas de Compostri pour la sensibilisation et la mise en place de solutions pour le compostage partagé de proximité et de Terra Compost sur le diagnostic et les perspectives de la promotion du compostage des déchets organiques.

Ces projets bénéficient du soutien financier de l'AFD.

Fonds de coopération internationale sur les services urbains

Grâce à la loi Oudin-Santini, Nantes Métropole mobilise jusqu'à 0,5 % des recettes de l'eau et de l'assainissement pour soutenir les coopérations communales et intercommunales de son territoire pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Elle a élargi ce soutien à d'autres enjeux relevant des objectifs de développement durable de l'ONU : gestion des déchets, prévention des risques naturels, lutte contre le changement climatique et résilience des villes.

Les objectifs sont, d'une part, de renforcer les coopérations entre les communes de la Métropole et leurs villes partenaires ; d'autre part, de répondre aux situations d'urgence humanitaire liées à des catastrophes naturelles.

Nantes Métropole a soutenu en 2024 les coopérations entre Carquefou et Matéri (Bénin) ainsi que le projet Edukindia porté par l'association Guinée 44 pour les communes de Bouaye, Basse-Goulaine, Indre, Orvault, Saint-Jean-de-Boiseau et Sainte-Luce-sur-Loire.

Ce fonds a également renforcé les coopérations directes de Nantes Métropole avec Kindia (Guinée),

Dschang (Cameroun) et la Grand'Anse (Haïti) sur leurs volets eau et assainissement.

Enfin, il a permis de verser une aide d'urgence à l'UNICEF pour soutenir son action dans la bande de Gaza en matière d'accès à l'eau potable, d'assainissement et d'hygiène.

Appui de Nantes Métropole à la gouvernance locale

Face aux enjeux sociaux, économiques et écologiques actuels, les villes et les communes doivent garantir l'adéquation de nombreux services publics aux besoins de leurs habitants et en assurer la pérennité. Nantes Métropole soutient l'organisation des collectivités locales et la reconnaissance de leur rôle. C'est particulièrement vrai en Haïti où le développement local et l'accès aux services essentiels nécessitent l'implication des habitants et de leurs représentants de proximité.

En coordination avec la région Bretagne et la Ville de Nantes, Nantes Métropole soutient la structuration de l'Association des Maires de la Grand'Anse (AMAGA) afin que les municipalités soient mieux associées au développement de leur territoire intercommunal, en complémentarité avec l'État haïtien et les ONG. Un projet 2023-2024 sur l'amélioration des conditions de vie des habitants de la Grand'Anse a été monté entre ces partenaires. Doté de 659 000 € (dont un cofinancement du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères), il concerne la sécurité alimentaire, économique, sanitaire et physique des Grandanselais. Il associe également des acteurs locaux travaillant avec ce territoire, tels que l'entreprise Choc-Hola et l'Amicale Laïque de Couëron Centre.

Nantes Métropole et Recife

Après la signature fin 2023 d'un nouvel accord-cadre de coopération d'une durée de 4 ans (thématiques prioritaires : ville durable et transition sociale-écologique ; ville non sexiste, lutte contre les discriminations et les inégalités ; culture et industries culturelles et créatives), Nantes Métropole et la Ville de Recife ont poursuivi en 2024 la mise en œuvre du projet « Innovation urbaine et nouvelles centralités », soutenu par l'AFD dans le cadre de son dispositif « Facilité de financement des collectivités territoriales - FICOL » (610 000 € sur 3 ans).

Ce projet, dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la SAMOA, est axé sur l'échange de bonnes pratiques et l'expérimentation dans les champs du développement urbain durable et inclusif, de l'économie créative et, plus généralement, de la smart city. Il mobilise de nombreux acteurs des deux métropoles (établissements d'enseignement supérieur et de recherche, pôles de compétitivité...) autour d'un programme d'actions achevé fin 2024. Cette année a vu, en particulier, la participation croisée d'acteurs de Recife au festival nantais Chtiing ! et d'acteurs nantais au festival Rec'n'Play de Recife, ainsi que la finalisation des expérimentations urbaines conduites sur les deux territoires. A Nantes, l'expérimentation baptisée « Berges pour toutes et tous » a permis de réaménager deux quais de Loire (Hoche et Doumergue) en questionnant avec succès les problématiques de ville non sexiste, de mixité des usages et des mobilités, et du recours à la culture dans l'espace public.

Parallèlement, Nantes Métropole et la Ville de Recife ont soumis à l'AFD un nouveau projet FICOL pour la période 2025-2027. Son objectif : capitaliser sur les réalisations du projet FICOL précédent tout en intégrant de nouvelles actions - notamment en matière de réhabilitation d'espaces publics stratégiques - qui témoignent de l'ambition renforcée de la coopération. A l'issue d'une première phase d'instruction, l'AFD a émis un avis favorable sur ce nouveau projet et devrait rendre une décision finale au cours du premier semestre 2025.

Participation de Nantes Métropole au réseau Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)

Nantes Métropole a été nommé membre du Bureau exécutif de CGLU en 2019, renouvelé en octobre 2022. En 2024, Anthony Berthelot, représentant de la Métropole, a été nommé co-président du conseil politique portant sur l'accès aux financements des collectivités dans le monde. A ce titre, il est intervenu à plusieurs reprises dans les instances du réseau afin de défendre l'accès aux crédits en faveur des projets contribuant à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), notamment pour les villes en Afrique subsaharienne.

UNE MÉTROPOLE AU CŒUR DES RÉSEAUX EUROPÉENS

Nantes Métropole se positionne au cœur des réseaux européens grâce à une stratégie d'influence confortée par ses relations avec de multiples acteurs du continent. Cela contribue à son rayonnement en Europe, espace essentiel pour l'internationalisation du territoire : 80 % des échanges économiques des entreprises régionales sont intra-européens.

Les relations nouées en Europe permettent de s'enrichir des expériences des autres villes de l'Union, de valoriser les réussites métropolitaines et de contribuer ainsi à la visibilité du territoire, tout en défendant les enjeux des collectivités locales au niveau européen. Cette présence forte en Europe est également un levier pour bénéficier de fonds européens, véritables accélérateurs de projets pour la Métropole.

Nantes Métropole en Europe : une présence au cœur des réseaux

Grâce à son rôle actif dans les réseaux européens et ses relations avec les institutions continentales, Nantes Métropole peut faire entendre sa voix en Europe sur des enjeux stratégiques : cohésion sociale et territoriale, services publics locaux, éducation, culture, changement climatique, développement économique responsable. Elle exerce ainsi une influence sur les processus décisionnels européens et veille à défendre les intérêts de son territoire.

Cette présence à cette échelle est primordiale puisque 75 % de la législation nationale découle du droit européen. Par conséquent, les décisions européennes impactent directement les politiques publiques locales.

Eurocities

Le réseau Eurocities, qui réunit quelques 200 villes européennes de plus de 250 000 habitants, a été présidé par Nantes Métropole de novembre 2014 à novembre 2016. Depuis 2017, Nantes continue de participer à la gouvernance et au rayonnement politique d'Eurocities en tant que membre de son comité exécutif. La Métropole oriente son implication autour :

- des apports européens aux problématiques soulevées par les transitions sociale, économique, démocratique, écologique, numérique ;
- du développement de la synergie au niveau local, en renforçant les liens européens avec les citoyens et acteurs du territoire.

Nantes Métropole a continué à être active au travers des forums thématiques suivants :

- le Forum Affaires Sociales, qui s'inscrit dans la continuité des actions menées sur la cohésion sociale, l'emploi, les services publics, l'éducation et l'intégration des migrants. Celui-ci promeut également le socle européen en matière de droits sociaux et les 17 objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Dans ce cadre, Nantes Métropole a participé en juin 2024 au Forum de Vantaa (Finlande), largement consacré à l'innovation sociale dans les politiques publiques et la capacité à travailler avec une diversité de partenaires.

La Métropole a participé aux groupes de travail (GT) éducation, migration, intégration des roms, résorption du sans-abrisme et vieillissement urbain. Elle contribue aussi aux projets « Consolidate » concernant la meilleure prise en charge des personnes en parcours migratoire et « E-quality » en matière d'innovation dans l'éducation ;

- le Forum Développement Économique, axé prioritairement sur les thèmes de l'innovation, des finances publiques, de la RSE et des nouvelles formes d'économies en général (économie circulaire, économie du partage, économie sociale et solidaire...). La Métropole a participé en octobre 2024 à l'édition de Bilbao (Espagne) durant lequel elle a pu partager son expérience sur l'obtention d'un prêt de 200 M€ auprès de la Banque européenne d'investissement pour le financement de la mobilité locale (nouvelles lignes de tramways,

pistes cyclables...);

- le Forum Culture, au sein duquel Nantes Métropole a assuré la vice-présidence du GT « art et culture dans les espaces publics » de 2020 à 2023, promeut et soutient une culture inclusive, écologique et innovante. La Collectivité a ainsi participé au Forum de Belfast (Irlande du Nord) en septembre 2024, dédié au rôle de la culture dans la transformation urbaine. Signataire en 2023 de l'Appel de Lille pour une culture décarbonée, la Métropole partage régulièrement ses bonnes pratiques dans ce domaine. Aussi, la Collectivité a accueilli en décembre 2024 une délégation d'experts culturels de 20 villes européennes du programme « European Heritage Hub » afin d'échanger autour des transitions écologiques et sociales dans le domaine du patrimoine culturel. La plateforme numérique Nantes Patrimonia a pu être présentée en détail. Ce projet a été remarqué et fait maintenant partie d'un catalogue de bonnes pratiques européennes patrimoniales ;
- le Forum Environnement, qui traite d'un grand nombre de sujets en lien avec la transition écologique (déchets, nature et biodiversité, efficacité énergétique et changement climatique) s'est tenu à Vienne (Autriche) en novembre 2024. L'occasion pour Nantes Métropole de présenter les actions de sensibilisation de sa population aux enjeux d'adaptation à travers la culture (futur Musée d'Histoire Naturelle, espaces interactifs sur la place de la Petite Hollande) et la mobilisation des citoyens pour la création d'une culture du risque.

L'action de la Métropole se perpétue en outre par le biais des GT transversaux suivants :

- services publics, commande publique et achats publics : Nantes Métropole représente les villes du réseau dans le partenariat de l'agenda urbain sur la commande publique innovante et responsable, visant à faire des marchés publics un outil au service de la stratégie globale des villes et du développement durable. Cela lui permet aussi de valoriser les démarches initiées et d'influer sur la législation européenne à ce sujet. Elle a notamment piloté la rédaction d'un document de position européen sur la commande publique pour représenter la voix des collectivités dans le cadre des élections européennes de juin 2024. Avec la ville de Vienne, elle co-préside le groupe de travail Eurocities sur les services publics afin d'en assurer une défense efficace au niveau européen, ceci pour en préserver la qualité et l'accessibilité aux citoyens.

AFCCRE/CCRE

L'Association Française du Conseil des Communes et des Régions d'Europe (AFCCRE) réunit près de 1 500 collectivités territoriales, communes, départements, régions et des groupements de communes. Le Conseil des Communes et des Régions d'Europe (CCRE) fédère les associations nationales, dont l'AFCCRE. Nantes Métropole est membre du bureau de l'AFCCRE/CCRE qui a pour missions d'assister et conseiller les communes dans leurs activités et démarches européennes : recherches d'informations, de contacts et de financements pour leurs projets transnationaux. Elle assure une veille permanente de la réglementation européenne afin de permettre aux collectivités territoriales d'anticiper les conséquences au plan local.

La Collectivité a notamment participé à la 10^e Université européenne de l'AFCCRE les 3 et 4 octobre 2024 à Caen. Le thème de cette édition était : « Connectons l'Europe à ses territoires ». Nantes Métropole contribue également aux travaux des commissions du réseau, notamment en matière d'inclusion sociale ou encore de défense des services publics locaux.

SIG Europe

Nantes Métropole est membre de SIG Europe, nouveau nom depuis décembre 2020 du Centre Européen des Employeurs et des Entreprises en charge de fournir des services publics (CEEP).

Plusieurs SEM/SPL métropolitaines y participent également : la SEMITAN, la Cité Nantes Events Center, Nantes Métropole Aménagement et le MiN.

Cet organisme, partenaire du dialogue social européen, défend les entreprises de service d'intérêt général en Europe, particulièrement dans le cadre de la relance économique post-Covid. Il intervient également dans le domaine de la RSE.

Dans la continuité de la présidence de SGI France depuis décembre 2015, la SEMITAN préside SGI Europe depuis décembre 2020. Le mandat a été renouvelé pour 3 ans en décembre 2022. Cette présidence lui permet de porter les valeurs d'un service public de qualité et accessible à tous grâce, notamment, à un accès privilégié aux institutions européennes. Alors que l'année 2024 s'est concentrée sur les élections européennes, le réseau a cherché à démontrer la compatibilité entre les objectifs cruciaux de soutenabilité et ceux de plus en plus portés tels que la compétitivité.

Réseau des capitales européennes de l'innovation

Depuis 2022, Nantes Métropole est membre du réseau des Capitales européennes de l'innovation. Ce groupe est piloté par la Commission européenne et réunit les capitales et finalistes de ce prix. Les rencontres ont lieu deux fois par an (en 2024 : Cascais/Lisbonne - Portugal ; Rotterdam - Pays-Bas) et permettent d'échanger en direct avec la Commission européenne sur les enjeux liés à l'innovation, qu'elle soit technologique, démocratique ou interne aux collectivités.

Participation aux missions européennes

En 2022, Nantes a été sélectionnée pour participer à la Mission « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030 ». La Métropole a développé un Contrat climatique de la ville (Climate city contract - CCC) en parallèle du travail de révision de son PCAET au premier semestre 2024. Celui-ci a été transmis à la plateforme « NetZeroCities » en septembre 2024. Validé par celle-ci, il est en cours de révision par la Commission européenne et devrait être validé au premier semestre 2025. Cela entraînera la « labellisation » de Nantes Métropole et la possibilité de faire appel aux mécanismes d'accompagnement aux financements de ses politiques climat par le Capital Hub du programme.

Nantes Métropole est également membre de la Mission Adaptation. Cela lui a permis de bénéficier d'un accompagnement d'experts pour l'écriture du plan d'action adaptation dans le cadre de la révision du PCAET. Un accompagnement sur le volet financier est également en cours dans le cadre de l'appartenance à cette Mission.

En 2024, la Métropole, appuyée par Novabuild tout au long du processus de concertation et de production, a présenté le rapport de restitution des ateliers menés dans le cadre du projet européen DREC (réduction drastique de l'empreinte carbone du bâti). Suite au succès de ce projet, les coordonnateurs ont lancé une deuxième phase qui s'étend de 2024 à 2026 et à laquelle Nantes Métropole participe avec l'objectif de mieux identifier l'offre et la demande de matériaux de réemploi issus de la déconstruction existantes sur le territoire et de les faire converger.

Le partenariat stratégique privilégié avec Hambourg

Un accord de partenariat multisectoriel avait été signé en 2017 pour la période 2017-2020 entre Nantes Métropole et Hambourg. La mise en œuvre opérationnelle de cet accord ambitieux a depuis permis d'accompagner de nombreux projets de coopération entre acteurs des deux territoires, notamment en matière de développement économique ou de culture.

Forte d'une volonté profonde et réciproque de renforcer leurs relations et mener ensemble des actions pour permettre de relever les défis sociaux, environnementaux et économiques à venir, un nouveau partenariat stratégique entre Nantes Métropole et Hambourg a été signé le 16 avril 2024 à Hambourg. Cela s'est fait en présence de la Maire-Présidente et d'une délégation axée sur l'économie maritime et l'enseignement supérieur.

Ce nouveau partenariat s'articule autour de 7 axes de coopération : économie et innovation, santé, enseignement supérieur et recherche, formation professionnelle, industries culturelles et créatives, culture et politique mémorielle.

Afin de mettre en œuvre ces actions, un nouveau volontaire international français a été recruté en septembre. Basé à la chancellerie d'Hambourg, au sein de la direction des relations internationales, il a pour mission de permettre le renforcement de la coopération bilatérale en servant de relais et de point d'appui local, sous l'égide de Nantes Métropole, notamment dans les domaines institutionnel, culturel, académique et économique.

Les deux métropoles comptent notamment renforcer leur coopération en matière d'énergies renouvelables. Ainsi, plusieurs acteurs de la métropole nantaise ont participé à Hambourg, en octobre 2024, à différents salons autour de l'industrie maritime, de l'éolien et de l'hydrogène et ont pu nouer de nouveaux partenariats.

La recherche de fonds européens

La recherche de fonds sectoriels se concentrent sur les programmes directement gérés par la Commission européenne, notamment Horizon Europe, Actions Urbaines Innovantes, LIFE, Interreg, URBACT, Erasmus+. Les projets éligibles à ces fonds doivent s'appuyer sur des politiques publiques et résultent souvent de partenariats européens. L'activité métropolitaine dans les réseaux trouve ainsi ici tout son intérêt.

Les projets européens en cours :

- Together Towards Climate Neutrality (défis citoyens neutralité carbone), mai 2023-mai 2025, projet piloté par la DATE, programme Pilot Cities - mission Villes ;
- DECARBOMILE (décarbonation du dernier kilomètre en logistique urbaine), novembre 2022-décembre 2026, piloté par le département mobilités, programme Horizon Europe ;
- SMILES (SMILES Sustainable Mobility Infrastructures for Low Emissions and qualitative Service), mars 2024 – mars 2029, soutien aux investissements tramways et pistes cyclables, département mobilités, 30 M€, programme Mécanisme pour une Transition Juste ;
- CONSOLIDATE (accueil de jour des jeunes migrants), mars 2024 – février 2027, CCAS, 100 000 €, Fonds Asile Migration Intégration.

UN PARCOURS DE CITOYENNETÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

La volonté d'ouverture à l'Europe et à l'international de Nantes Métropole se traduit sur le territoire par un véritable parcours de citoyenneté européenne et internationale, lequel permet aux habitants de l'agglomération de bénéficier des opportunités offertes par des expériences à l'étranger.

Cette ambition repose aussi sur la mise en place d'événements et de dispositifs favorisant l'intérêt des habitants métropolitains pour l'Europe et sur le soutien de Nantes Métropole à plusieurs associations qui contribuent au développement d'une citoyenneté ouverte sur le monde.

Partager les enjeux européens et internationaux avec les citoyens

Une citoyenneté européenne et internationale active nécessite une bonne appréhension des enjeux induits par l'Europe et la mondialisation sur le territoire métropolitain. En ce sens, Nantes Métropole propose des temps de réflexion et d'échanges en invitant des acteurs clés et des experts européens et internationaux à débattre avec les habitants :

- la Fête de l'Europe (mai 2024) : organisée par la Maison de l'Europe avec le soutien de Nantes Métropole sur la thématique des élections européennes, elle a réuni les associations européennes lors d'une journée citoyenne à proximité d'Europa Nantes. Ce temps fort, qui s'est tenu dans le contexte de la guerre en Ukraine, a permis de mettre en avant les valeurs européennes, de paix comme de partage ;
- dans le cadre des élections européennes, des temps de sensibilisation à l'Union européenne ont été organisés en amont du vote. Cela a pris la forme d'introductions aux institutions européennes pour les assesseurs des bureaux de vote. Auprès des jeunes du territoire, cela s'est également traduit par la création d'un polar « *Les diplomates - La communauté du charbon et de l'acier* » qui retrace une partie de l'histoire de la construction européenne. Ce livre est disponible dans la plupart des CDI des collèges/lycées de la métropole nantaise ;
- dans le cadre de la coopération avec Dschang (Cameroun), une dizaine de jeunes Camerounais ont participé à un échange à Nantes, du 29 juin au 8 juillet 2024, sur le thème du compostage des biodéchets. Ce déplacement faisait suite à celui de jeunes Nantais à Dschang en 2023. L'échange a été encadré par l'Accoord, Compostri et des associations de jeunesse de Dschang. En plus de l'ouverture interculturelle induite par la rencontre entre jeunes nantais et camerounais, cet échange a renforcé la volonté des associations de jeunesse de Dschang de s'investir auprès de leur commune pour la promotion du tri et du compostage des déchets.

3^e édition de l'événement international « Place auX mondes »

Porté conjointement par la Ville de Nantes et Nantes Métropole, cet événement met en valeur les projets des deux collectivités, des associations et des communes du territoire dans les domaines de la coopération, de la solidarité internationale et de la francophonie.

L'édition 2024 s'est déroulée du 13 au 31 mars dans plusieurs communes de la Métropole. La programmation était axée sur la mise en valeur des individus derrière les parcours de migrations.

La soirée d'ouverture au Musée d'Arts a réuni plus de 200 personnes autour de 4 performances chorégraphiques - regards croisés entre Nantes, Rufisque et Antananarivo. L'exposition phare « *Je suis fier* », présentée du 14 au 31 mars au Muséum de Nantes, mettait en lumière 30 femmes et hommes exilés habitant la métropole, en explorant leur métier d'origine. Elle a été vue par environ 15 000 personnes.

Chiffres clés de cet événement :

- 43 manifestations organisées sur des formats différents (expositions, rencontres littéraire, concerts, conférences...);
- 6 communes impliquées (Bouaye, Bouguenais, La Chapelle-sur-Erdre, Indre, Nantes et

Sainte-Luce-sur-Loire) ;

- 27 lieux nantais et métropolitains (musées, maisons de quartiers, espaces culturels, Cosmopolis, librairies...) ;
- 27 associations du territoire mobilisées.

La mobilité sortante : la jeunesse au cœur de l'Europe

Lancé en 2024, le dispositif de mobilité européenne est ouvert aux jeunes de 16 à 22 ans qui résident sur le territoire de Nantes Métropole et sont éloignés des questions européennes. Il s'adresse aux jeunes n'ayant jamais pu partir en mobilité, en dehors du cadre familial ou scolaire. Les groupes sont accompagnés par des professionnels jeunesse.

En amont du départ, ont eu lieu des temps de préparation et une formation média menée par des associations spécialisées du territoire. A leur retour, les jeunes ont pu rendre compte de leurs expériences et témoigner de leur vision de la citoyenneté européenne. Ce dispositif répond à plusieurs objectifs :

- permettre la mobilité sortante de jeunes de la métropole dans un cadre rassurant ;
- lutter contre la désinformation par l'éducation aux médias en amont du départ ;
- faire de l'Europe une réalité accessible et une opportunité pour la jeunesse.

Pour cette 1^{ère} édition, une trentaine de jeunes ont pu partir à Bruxelles (Belgique), Cardiff (Pays de Galles) et Dublin (Irlande).

L'Europe à Nantes : un vivier d'associations

Considérant que l'Europe doit être vécue comme une opportunité par les citoyens, Nantes Métropole accompagne des associations locales qui contribuent à mieux faire connaître l'Europe et ses enjeux. Des associations proposant de nombreuses initiatives d'échanges entre citoyens de l'agglomération et citoyens européens sont soutenues.

Pour rappel, Europa Nantes est un espace de 1 000 m², inauguré en septembre 2019, destiné à resserrer les liens entre les Nantais, Métropolitains et l'Europe. Regroupant les principales associations européennes du territoire sur un site ouvert à tous, il est dédié à l'information, l'expérimentation et au montage de projets en direction de l'Europe. Sa gestion est assurée par la Maison de l'Europe.

Europa Nantes s'est affirmé comme un lieu ressource sur la question européenne en multipliant les initiatives en présentiel ou en ligne (débat, conférences, rencontres) et en poursuivant sa mission d'information et de sensibilisation sur les questions européennes.

La Métropole a également poursuivi son soutien à Euradio, la radio locale européenne basée à Nantes.

LE TOURISME EN TRANSITION

A la fois proche des châteaux de la Loire et de la façade atlantique, Nantes dispose de nombreux atouts et centres d'intérêt (patrimoine, architecture, histoire, culture, vins et gastronomie). Afin de mettre en valeur ses richesses et impulser une dynamique nouvelle, la cité ligérienne – longtemps surnommée « La belle endormie » - a su se réinventer depuis une vingtaine d'années en portant un regard décalé sur le monde.

Aujourd'hui, elle se distingue par sa créativité, son originalité, son effervescence culturelle, qui en font la métropole « la plus déjantée de France » - comme l'a qualifiée le journal anglais Sunday Times. Avec le temps, Nantes s'est ainsi forgée l'identité d'une ville singulière, traversée par l'art, mais aussi d'une cité sereine où la vie s'écoule paisiblement.

En remodelant son image, Nantes a pu trouver sa place au milieu des autres destinations touristiques : celle d'une ville ambitieuse mais pas prétentieuse, extravagante mais pas écrasante.

Une année remarquable pour le tourisme d'agrément

En 20 ans, Nantes Métropole est devenue l'une des agglomérations les plus dynamiques et inventives de France. Un nombre important de sites, créations, manifestations et événements l'anime tout au long de l'année, dont certains d'envergure internationale : Le Voyage à Nantes (VAN), La Folle Journée (festival de musique classique), Estuaire (collection permanente à ciel ouvert d'art contemporain entre Nantes et Saint-Nazaire), le bestiaire mécanique des Machines de l'Île, le Château des ducs de Bretagne...

En 2020 et 2021, comme partout ailleurs, le secteur du tourisme (plus particulièrement le tourisme urbain) avait été lourdement impacté par la crise sanitaire. En 2022, les divers sites avaient pu rouvrir, mais dans des conditions encore contraintes. En 2023, alors que toutes les restrictions ont été levées et malgré un contexte social à l'échelle nationale parfois compliqué, elle figurait toujours parmi les destinations les plus attractives d'Europe.

Dans ce contexte, la destination de Nantes Métropole présente en 2024 une fréquentation remarquable, et ce, pour l'ensemble de ses sites (Château des ducs de Bretagne, Machines de l'Île, Musée d'arts...). L'affluence touristique estivale a notamment été soutenue par les habitants de la Métropole et marquée par le retour confirmé des clientèles étrangères, en particulier européennes.

Les Jeux Olympiques, qui se sont déroulés en France et dont Nantes a accueilli quelques manifestations, ont permis de booster la fréquentation internationale durant l'été.

Cette affluence retrouvée, dopée par l'offre culturelle (expositions...), est en partie due à la programmation estivale du Voyage à Nantes, mais aussi à une offre attractive à l'année : le « Voyage permanent », les parcours « Estuaire », le « Voyage dans le Vignoble » ou encore la « Traversée bretonne ».

En 2024, on relève ces faits notoires :

- un enrichissement de la collection du « Voyage permanent » avec de nouvelles créations artistiques pérennisées : « *L'évasion* » de Cyril Pedrosa (*4 fontaines Wallace*), « *L'homme de bois* » de Fabrice Hyber, « *Deux baigneuses* » de Claire Tabouret, « *Le Train Fantôme* » de F. et A. Lamarche-Ovize, « *Un arbre-la forêt* » d'Eric Fontenau ;
- la 13^e édition de l'événement estival « Voyage à Nantes », du 6 juillet au 8 septembre, avec un fil conducteur autour de l'arbre, avec 10 lieux investis pour la première fois, 18 nouveautés Voyage à Nantes, 11 programmations de partenaires culturels, 133 commerçants partenaires « Le Voyage passe par Ici » ;
- la 3^e édition du parcours inter-écoles sur l'Île de Nantes avec 15 130 visites contre 25 900 en 2023 ;
- l'organisation de la Nuit des Tables de Nantes en septembre, décorrelée de la nuit du VAN, pour apporter une meilleure visibilité à l'événement ;
- la 3^e édition de la direction artistique du Voyage en hiver, du 23 novembre au 5 janvier, avec une proposition artistique autour d'un parcours resserré et densifié des œuvres lumineuses

de Vincent Olinet. Le dispositif renouvelé comprenait aussi un nouvel éclairage ornemental des « grands » bâtiments et monuments, des illuminations dans les arbres et le retour de guirlandes conventionnelles. La programmation sonore autour des cloches a également été consolidée dans cette édition 2024 ;

- un renforcement du tourisme de proximité avec :
 - la mise en tourisme des abords du lac de Grand-Lieu, en partenariat avec le département de Loire-Atlantique, la Communauté de Communes de Grand Lieu, Pornic agglo Pays de Retz, la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique et les 10 communes riveraines ;
 - l'élaboration concertée d'une stratégie de développement du tourisme fluvial et fluvestre autour de la Loire, entre Angers et Nantes, sous pilotage de Voies Navigables de France (VNF) ;
 - l'élaboration d'un projet de développement touristique autour de la Sèvre et de la Maine, partagé dans le cadre d'une démarche « Ateliers des Territoires » avec le Département, Clisson, Sèvre et Maine Agglo et la Communauté de Communes Sèvre et Loire ;
 - le développement du tourisme à vélo, avec notamment l'inauguration de deux nouveaux parcours à vélo, la Régalante et la Vélidéale ;
 - l'accompagnement du tourisme participatif, avec le soutien aux associations y concourant ;
 - le soutien à 17 communes afin d'accompagner le fonctionnement de 17 sites de tourisme de proximité, pour un montant total de 205 360 € ;
 - le soutien à 1 commune afin d'accompagner l'investissement sur son site de tourisme de proximité, pour un montant total de 10 230 €.

Du 6 juillet au 8 septembre 2024, 852 919 visites ont été comptabilisées sur les étapes du Voyage à Nantes, soit une fréquentation en hausse de 36 % par rapport à 2023.

Concernant les grands sites touristiques de la destination sur la même période estivale : les espaces muséographiques du Château des ducs de Bretagne ont enregistré une progression de 4 % par rapport à 2023, les Machines de 3 %, alors même que les travaux du pont Anne de Bretagne et la déconstruction du café impactent lourdement la fréquentation du site et le chiffre d'affaires.

La fréquentation des hôtels se maintient, avec 2,8 millions de nuitées enregistrées sur l'année 2023, soit une légère hausse de 3 % par rapport à 2023.

Néanmoins, les taux d'occupation sont légèrement en baisse (-1,5 %), et l'évolution du prix moyen tend à baisser également (-1,7 %).

Le tourisme d'affaires et l'évènementiel en plein essor

Le secteur des rencontres et événements professionnels (salons professionnels et grand public, congrès, séminaires) est source de retombées économiques importantes pour tous les acteurs de la chaîne touristique, notamment les hôteliers.

Selon la méthodologie de France Congrès, la Cité des Congrès de Nantes et le Parc des Expositions engendrent 259 M€ de retombées annuelles pour le territoire.

Tout comme le tourisme d'agrément, ce secteur connaît un bon niveau d'activité sur l'année 2024, en particulier sur l'activité tourneurs (spectacles).

Chiffres clés du tourisme d'affaires en 2024

- Cité des Congrès : 120 manifestations MICE, dont 15 d'audience internationale, une quarantaine de représentations culturelles ;
- Parc des Expositions : 7 salons produits, 68 événements accueillis (dont 18 salons grand public) ; 32 salons BtoB et événements corporate, 14 concours ; 3 Conventions).

Cité des Congrès de Nantes

Le MICE et les locations culturelles ont atteint de bons résultats à la Cité des Congrès. 2024 est une très bonne année sur l'activité tourneurs (spectacles) et révèle un retour à la normale sur l'activité

congrès après deux années record. Le Café de la Cité déroule sa première année d'activité complète, avec une fréquentation et des ventes liées aux spectacles et aux privatisations. L'hôtel d'entreprises permet d'accueillir l'ONPL et les équipes du Voyage à Nantes pendant les travaux du bâtiment rue crucy.

En 2024, le bilan de la Folle journée 2024 est positif (édition des 30 ans sur le thème *ORIGINES*) grâce au soutien de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes. Le bilan s'appuie sur la qualité des 300 concerts programmés, aux recettes de billetterie, au taux d'occupation en hausse et aux actions de communication sur l'ouverture de la billetterie. Une nouvelle tarification a été élaborée et mise en œuvre en 2024 : tarifs « famille », tarifs « strapontin », maîtrise des gratuités.

Parc des Expositions de la Beaujoire

En 2024, le Parc des Expositions de la Beaujoire a connu un niveau d'activité similaire à 2023. Ce fut une année quasi-normale, à l'exception de la Foire de Nantes et du Forum des seniors en baisse sur le chiffre d'affaires. Sept événements produits étaient à l'affiche en 2024 : Industrie Grand Ouest, le nouveau format de la Foire internationale de Nantes, le Forum des seniors Bretagne, le Forum des seniors Atlantique, Creativa, Habitat déco et Art to Play.

La Foire Internationale de Nantes s'est déroulée sur 5 jours en 2024 au lieu de 10 avec la présence de 355 exposants et 35 000 visiteurs. Malgré une baisse du chiffre d'affaires lié au format raccourci, les nouveaux exposants sont satisfaits et le nombre de visiteurs a augmenté grâce aux animations programmées, au nouveau plan communication et une billetterie attractive (3€ au lieu de 5€).

Le nombre de manifestations accueillies est en hausse (en particulier le BtoB, corporate).

A noter la tenue de salons en portefeuille avec ORCAB- Artipôle, Historic-Auto qui ont lieu tous les deux ans ainsi que le Carrefour du Bois.

Du côté des événements sportifs, le Parc a connu une année exceptionnelle en 2024, avec notamment la tenue d'activités liées aux Jeux Olympiques. Alors que huit matchs de foot ont eu lieu au stade de la Beaujoire, le Parc des expositions a servi d'annexes à ces épreuves, du 1^{er} juillet au 12 août 2024 (bureaux organisateurs, centre d'accréditation, centre des bénévoles, restauration). Les matchs de handball représentent également une part importante de l'activité avec 4 matchs en janvier 2024 (Championnat de France) et une session « Saga XXL » en décembre 2024.

Nantes Métropole et la CCI ont mené des négociations pour le rapprochement du Parc des expositions et de la Cité des congrès. Cela a abouti à un accord en 2024. Le projet opérationnel de rapprochement de la Cité et du Parc se prépare.

Par ailleurs, la Métropole accompagne le développement des filières d'excellence de son territoire en soutenant des manifestations à caractère économique, touristique et scientifique, au rayonnement national et international.

En 2024, une vingtaine de manifestations ont été soutenues par la Métropole, pour un montant total de 175 000 € de subventions attribuées, dont une dizaine d'événements se tenaient à la Cité des Congrès de Nantes.

Une destination reconnue « tourisme durable »

Suite à la crise sanitaire, l'offre touristique continue de s'adapter en renforçant deux axes de travail déjà existants : le tourisme de proximité et le tourisme durable.

Ainsi, Nantes se fait reconnaître comme une destination de référence en la matière, notamment à travers 3 labels : GDS Index (dédié au tourisme d'affaires), Cit'ergies (dont le tourisme a été un des sujets majeurs pour atteindre le niveau Gold) et Destination Innovante Durable.

L'année 2024 a notamment été marquée par la confirmation du label en « Destination Innovante Durable », et l'élaboration d'une feuille de route de tourisme durable à l'échelle du territoire.

UNE POLITIQUE CULTURELLE RICHE ET AMBITIEUSE

L'objectif de Nantes Métropole est de mettre en œuvre une politique culturelle ambitieuse pleinement actrice du projet métropolitain et de son rayonnement. Fondée sur une vision ouverte au monde, elle s'attache à révéler les richesses du territoire et à accompagner la coopération artistique au sein de la métropole. En outre, elle promeut des projets d'envergure dans le domaine des arts, des sciences, de l'histoire, des imaginaires qui contribuent ainsi à l'attractivité du territoire métropolitain.

Dans ce cadre, 2024 s'est révélée être une année importante pour la métropolisation de la culture avec le transfert à Nantes Métropole du théâtre Graslin et de l'Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL). Plusieurs grands événements métropolitain, comme la Folle Journée fêtant ses 30 ans ou les Utopiales pour leur 25^e édition, ont rassemblé cette année encore un vaste public. Les projets métropolitains se sont également poursuivis avec le Museum et la Cité des imaginaires - Musée Jules Verne.

Une nouvelle étape de métropolisation de la culture

Par délibération du Conseil métropolitain de février 2024, les capacités d'intervention de la Métropole dans le champ de la culture et du patrimoine ont été confortées par l'achèvement du transfert de la compétence Opéra avec le bâtiment du théâtre Graslin et par une intégration de Nantes Métropole au syndicat mixte de l'Orchestre des Pays de la Loire (ONPL), en lieu et place de la Ville de Nantes.

La compétence « Direction et gestion d'opéra » est transférée à Nantes Métropole depuis le 1^{er} janvier 2015. Toutefois, le Théâtre Graslin, bâtiment patrimonial datant de 1788 et dédié à l'opéra était resté propriété de la Ville de Nantes. Dans un souci de cohérence, le théâtre a été déclaré d'intérêt métropolitain et transféré à Nantes Métropole.

Le syndicat mixte de l'Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL) a également été déclaré d'intérêt métropolitain. Cet ensemble prestigieux qui développe des liens étroits avec Angers Nantes Opéra contribue, en effet, au rayonnement métropolitain.

Internationalement reconnu, l'ONPL réalise des tournées dans de nombreux pays et est l'un des orchestres connaissant la plus forte audience en Europe (9 000 abonnés et 150 000 à 200 000 spectateurs répartis sur 200 concerts). Son implantation sur le territoire métropolitain est également marquante : 84 % des abonnés sont métropolitains (dont 34 % hors Nantes). Il est à noter que l'ONPL développe un large plan d'actions culturelles (dont une programmation de musique de chambre) à l'échelle de la métropole, notamment pour les scolaires et le réseau des écoles de musique.

Ces transferts ont pris effet au 1^{er} mars 2024.

Des projets et événements exceptionnels au service du rayonnement du territoire

Angers Nantes Opéra : la sauvegarde d'un projet structurant pour la Métropole

2024 a été une année déterminante pour Angers Nantes Opéra (ANO), qui voyait sa marge de manœuvre artistique diminuer dans un contexte économique et budgétaire national incertain. La Métropole de Nantes, celle d'Angers et l'État ont pris la décision d'un ré-abondement du budget du syndicat mixte pour le remettre à flots. En parallèle, l'ANO a atteint un niveau élevé de recettes propres liées notamment à des prestations du chœur dispensées en France (Opéra National du Rhin, Opéra de Massy, Opéra National de Bordeaux).

2024 est aussi l'année de présentation de l'opéra *Tosca* et de l'adaptation du film *Les ailes du désir* : deux propositions représentatives de la diversité de l'opéra. Quant au *Piccolo Marat*, opéra présenté en version concert, il a permis de faire découvrir une œuvre de l'italien Mascagni, inspiré d'un épisode de la période révolutionnaire à Nantes. Ce fut l'occasion d'accueillir deux conférences de Jean-Clément Martin en partenariat avec le Château de Nantes. 2024 a enfin été l'année de

l'expérimentation de concerts dédiés aux moins de 30 ans. Deux concerts (*Des Bouffes à Broadway* et *Rhapsodies Bohémiennes*) ont ainsi fait salle comble.

En 2024, Angers Nantes Opéra a comptabilisé :

- 56 représentations, dont 38 à Nantes et 18 à Angers ;
- 27 visites du Théâtre Graslin ;
- 45 000 spectateurs, dont 3 500 sur la place Graslin pour un Opéra sur écrans géants, dédié à Tosca ;
- 1 100 visites lors des Journées du Patrimoine et du Matrimoine.

Trajectoires, un festival coopératif qui fait rayonner la danse dans la métropole

En janvier 2024, le festival Trajectoires a célébré sa 7^e édition, invitant à découvrir la diversité de la danse contemporaine à Nantes, Rezé, Saint-Herblain, Haute-Goulaine, Carquefou, Nort-sur-Erdre et Saint-Nazaire. Avec 39 évènements, dont 27 spectacles, pour un total de 61 représentations, les festivaliers ont pu satisfaire leur curiosité pour la danse contemporaine. La programmation de cette année mettait à l'honneur des chorégraphes d'horizons, de générations, de propos très différents. Rendez-vous culturel incontournable du début d'année, l'événement a ainsi réuni 10 869 festivaliers à travers ses spectacles, soirées festives, propositions gratuites et projections, soit 87 % de fréquentation totale sur une jauge maximum de 12 423 personnes.

Un spectacle de cirque sous chapiteau pour les Métropolitains

Cinq structures culturelles de Nantes Métropole (Le Grand T - Théâtre de Loire-Atlantique, le Piano'cktail à Bouguenais, le Théâtre ONYX à Saint-Herblain, Capellia à la Chapelle-sur-Erdre et La Fleuriaye à Carquefou) se sont associées pour un projet de cirque sous chapiteau accueilli sur le site du Parc des Chantiers à Nantes. Coopération exemplaire à l'échelle de la Métropole, ce projet a permis de proposer aux habitants, sur site à la fois central et remarquable, un spectacle de haut niveau artistique, porté par des compagnies de rayonnement national et international. En 2024, le projet a permis d'accueillir le spectacle Foutoir céleste de la compagnie Cirque Exalté pour quinze représentations et de nombreuses actions de médiation (ateliers BMX, portés acrobatiques...) rassemblant 6 523 spectateurs.

Les 30 ans de la Folle journée

La Folle Journée s'est déroulée autour du thème « ORIGINES » du 31 janvier au 4 février 2024, en écho aux 30 ans de la manifestation. Ce thème a mis en lumière les traditions musicales qui ont nourri l'inspiration des compositeurs au fil des siècles. Trois axes de programmation pour présenter 7 siècles de musique classique : les écoles nationales, apparues au 19^e siècle et inspirées par les traditions populaires ; l'évolution des formes musicales et celle des instruments ; les œuvres fondatrices, qui ont influencé le cours de la musique.

Des nouveautés ont été mises en œuvre : le retour d'une journée de billetterie physique, une zone dédiée aux familles pour partager des instants ludiques autour de l'histoire de la musique et des instruments, un nouveau tarif « Tribu » à destination des familles, des bornes d'écoute à conduction osseuse pour renforcer l'inclusivité du festival. Enfin, une exposition et des films rétrospectifs de l'événement ont permis au public de replonger dans 30 ans d'histoire de ce festival emblématique.

Et, pour encourager les mobilités douces, les porteurs de billets de La Folle Journée ont pu voyager toute la journée sur le réseau de transports en commun grâce à un partenariat avec Naolib.

En 30 ans, la Folle Journée a fait rayonner la métropole nantaise et accueilli plus de 3 millions de spectateurs, plus de 7 000 concerts et plus de 35 000 artistes. Par ailleurs, la Folle Journée s'est déclinée dans le monde entier, de Varsovie à Tokyo en passant par Lisbonne, Bilbao, Rio de Janeiro, Iekaterinbourg. La Folle Journée de Tokyo accueille encore aujourd'hui plus d'1 million de spectateurs chaque année.

L'adoption de la feuille de route de la Culture Scientifique, technique et industrielle (CSTI)

La culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) est un levier de compréhension de nos sociétés. Elle permet aux citoyennes et citoyens de découvrir et comprendre les évolutions scientifiques et technologiques. Pour Nantes Métropole, la feuille de route de la CSTI constitue l'un des engagements du Pacte de coopération métropolitain. Lancée en juin 2022, l'écriture de la feuille de route métropolitaine de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) s'est déroulée en plusieurs étapes tout au long de l'année 2023 : une phase d'auditions d'acteurs métropolitains et nationaux, une phase de concertation avec une soixantaine d'acteurs de la CSTI métropolitaine et une phase de rédaction.

La feuille de route a été adoptée en janvier 2024. Elle pose un cadre d'orientations partagées avec les acteurs et engage une dynamique de coopération intersectorielle sur 3 axes : valoriser la culture technique et industrielle ; favoriser l'appropriation des enjeux de transition socio-écologique ; consolider nos communs face aux évolutions des technologies et des sciences.

Les Ateliers métropolitains de la CSTI

L'atelier#3 métropolitain de la CSTI s'est déroulé le 27 septembre 2024 autour de la thématique de l'Intelligence artificielle, en présence du mathématicien Cédric Villani, avec plus de 75 personnes issues des domaines de la recherche, la culture, l'éducation (dont l'éducation populaire), la transition écologique, les arts et patrimoines, l'économie et de 5 communes de la métropole (Nantes, Saint-Herblain, Rezé, Couëron, Carquefou).

Soutien au nouveau Pole métropolitain associatif TACTISS

Issue d'une volonté partagée des acteurs de la CSTI, l'association TACTISS (Territoire d'action culturelle technique industrie sciences et société) a été créée en avril 2024 avec le soutien de Nantes Métropole. L'association a pour objet la mise en réseau des acteurs de la CSTI, la coordination et la production d'actions et événements sur le territoire de la métropole nantaise et la promotion de l'information scientifique et technique en tant que bien commun dans la société.

Événements culturels métropolitains : la feuille de route en actions

Le soutien aux événements culturels de CSTI fait partie de la feuille de route. Parmi les événements marquants en 2024, il faut mentionner la première édition du festival « De la Terre aux étoiles », porté par le Planétarium et le laboratoire de planétologie et de géologie, le festival IDEAL du Théâtre Universitaire au croisement des arts et des sciences, la Fête de la Science et la Nuit des chercheurs. A noter : la 25^e édition des Utopiales a battu un nouveau record d'affluence avec 153 000 personnes, fréquentation en constante hausse depuis sa création en 2000.

Les musées du XXI^e siècle se dessinent avec deux projets phares : La Cité des Imaginaires-Musée Jules Verne et le nouveau Muséum

Voté fin juin 2022 en Conseil métropolitain, la Cité des Imaginaires-Musée Jules Verne verra le jour en 2028 pour le bicentenaire de la naissance de Jules Verne. Face à la Loire, le lieu se présente comme un projet culturel et muséal d'envergure, à la fois ancré dans le patrimoine nantais et résolument tourné vers l'avenir. Par la réinvention des espaces, la mise en scène immersive des contenus et le dialogue constant entre disciplines, ce lieu ambitionne de réapproprier le futur par l'imaginaire et d'inspirer de nouvelles perspectives pour penser le monde. Il s'appuie sur l'héritage de Jules Verne, enfant de la ville, et sur la tradition culturelle nantaise liée aux imaginaires. Une institution culturelle innovante ouverte sur d'autres mondes, un espace d'expérimentation pour imaginer les possibles de demain.

L'espace de 5 300 m² est pensé comme un tiers-lieu culturel, intergénérationnel et inclusif :

- jardin Hennebique et Café de la Salle des Machines, espace de détente et de rencontre ;
- médiathèque-ludothèque, un accès inédit aux cultures de l'imaginaire et de la science ;
- musée Jules Verne (980 m²), parcours expérientiel et immersif autour de l'auteur et de ses œuvres ;

- auditorium (100 places) et espace d'exposition temporaire (930 m²), explorant le rôle des imaginaires ;
- toit-terrasse panoramique, avec café-restaurant et espace de contemplation.

À l'issue d'un dialogue compétitif de maîtrise d'œuvre, l'équipe d'architectes Neutelings Riedijk Architects, en collaboration avec l'agence nantaise ARS Architectes, a été désignée lauréate en mai 2024 pour leur projet intitulé « Le Voyage des imaginaires ». Ce projet ambitieux vise à transformer le bâtiment historique CAP 44, également connu comme les anciens Grands Moulins de Loire, en une Cité des imaginaires abritant le grand musée Jules Verne. Construit en 1895, ce bâtiment est l'une des premières grandes structures au monde réalisées en béton armé selon le procédé Hennebique. La proposition retenue prévoit de révéler et de valoriser cette structure patrimoniale en créant un vaste jardin couvert au rez-de-chaussée, où le béton historique dialoguera avec le végétal. Les travaux de transformation devraient débuter au printemps 2026 pour s'achever à l'automne 2028.

Le projet architectural innovant, mêle audace, patrimoine et performance environnementale.

En novembre 2024, le marché de scénographie du nouveau musée Jules Verne a été attribué à l'atelier Scénorama (Dany Gandon et Jean-Christophe Ponce). Fondé en 1999, Scénorama est un collectif pluridisciplinaire spécialisé dans la conception et la réalisation de scénographies pour des expositions permanentes et temporaires, des musées et des événements culturels.

Le projet de nouveau Muséum d'Histoire Naturelle a quant à lui été adopté à l'unanimité par le Conseil métropolitain du 23 juin 2023. L'idée est de permettre de repenser le positionnement et l'identité de l'établissement comme un acteur majeur d'une société prête à relever les défis liés au climat, à la biodiversité et à la transition écologique pour « habiter la Terre demain ».

L'ambition du projet est multiple :

- développer significativement les espaces ouverts au public (notamment scolaire) pour répondre à une fréquentation de plus en plus importante ;
- rénover un bâtiment qualifié de vétuste qui ne permet pas d'accueillir les publics dans les meilleures conditions ;
- adopter un positionnement engagé et engageant sur les enjeux écologiques et sociétaux avec la rigueur scientifique qui définit le Muséum d'Histoire Naturelle ;
- développer un pôle muséal avec le musée Dobrée dans un projet urbain de requalification et participer au projet de Centre International de la Biodiversité Urbaine au parc du Grand Blottereau ;
- répondre aux besoins de culture scientifique, technique et industrielle d'une Métropole en développement avec une programmation culturelle autour des enjeux sciences et sociétés ;
- redonner au Muséum de la Métropole la place qui doit être la sienne parmi les musées de sciences en France et en Europe.

Trois principes directeurs guident la restructuration du muséum :

- Demeurer un muséum accessible, inclusif, familial et populaire
 - Prendre en compte tous les publics et notamment le public familial et scolaire
 - Ouvrir le muséum sur le monde
- S'affirmer comme muséum engagé et engageant
 - Proposer des contenus liés aux enjeux environnementaux actuels et aux transitions écologiques et sociétales
 - Rendre le visiteur-citoyen actif et investi dans la transition sociétale
 - Permettre la compréhension de la transition écologique
 - Être exemplaire en terme environnemental
- Inviter à la déconnexion

- Inviter le visiteur à un voyage dans le temps où l'on prend son temps
- Mettre le numérique à sa juste place c'est-à-dire utilisé avec parcimonie, pertinence et privilégier la low-tech
- Utiliser les outils numériques comme des dispositifs inclusifs

En matière de scénographie, l'agence Moatti & Rivière (scénographe associé : La Fabrique Créative) a été retenue par un jury réuni le 23 mai 2024 et proposée au Conseil métropolitain du 28 juin 2024 qui l'a adoptée à l'unanimité. La phase « Esquisses recalées » s'est déroulée durant le dernier trimestre de l'année.

Par ailleurs, pour cette conception, le musée est assisté par 3 AMO pour la Muséographie, la conception de l'expérience numérique des visiteurs et l'organisation du futur établissement.

Cette année 2024 a permis de poursuivre la programmation muséographique et scientifique du nouveau Musée avec l'appui du Comité scientifique et culturelle ainsi que l'appel à de nombreux experts de Nantes Université, du CNRS ou du Musée National.

Enfin, un programme d'activités hors-les-murs « *Le musée près de chez vous* » a été proposé aux 24 communes métropolitaines pendant la fermeture du musée pour travaux.

Les établissements métropolitains rayonnent

Des expositions d'envergure internationale au Château des ducs de Bretagne et au Musée d'arts

Le projet scientifique et culturel de la Délégation de Service Public **Château des ducs de Bretagne**, confiée au Voyage A Nantes (VAN), confirme la place du musée comme un espace démocratique, réflexif, participatif et inclusif.

En 2024, le musée d'histoire a accueilli 362 437 visiteurs. L'ancrage de cet établissement culturel sur le territoire se traduit à nouveau par une augmentation de la part des visiteurs nantais et métropolitains qui représentent désormais 41,6 % des visiteurs (contre 36,76 % en 2023). L'attractivité du musée passe notamment par des expositions telles que « *Gengis Khan, comment les Mongols ont changé le monde* » qui a pris fin le 5 mai 2024, et « *Chevaliers* » inaugurée le 19 octobre 2024, laquelle s'achève le 20 avril 2025. Lors de l'été 2024, c'est l'artiste calligraphe Lassaad Metoui qui a exposé ses œuvres rassemblées sous le titre « *L'ivresse de l'encre* ».

Au **Musée d'arts**, l'année 2024 a été marquée par une fréquentation de 305 049 visiteurs, en baisse certes par rapport à la fréquentation record de 2023, mais très satisfaisante car comparable à l'année 2018, qui avait été marquée par la dynamique de réouverture. L'établissement a proposé une programmation d'expositions qui a permis de séduire un nombre important de visiteurs en naviguant entre les débuts du XX^e siècle (*Paquebots 1913-1942, une esthétique transatlantique*, partenariat exceptionnel avec Saint-Nazaire) et l'art le plus contemporain (*Faire bonne(s) figure(s)* de l'artiste nantais Pierrick Sorin), les sujets thématiques et monographiques (avec une artiste femme : la fin de l'exposition *Suzanne Valadon, un monde à soi*).

Parmi les faits saillants, il convient de noter :

- un réaccrochage des collections, de l'art ancien à l'art contemporain, est en cours depuis 2022 et jusqu'en 2025. Il permet de mettre en valeur les acquisitions, les dons de la part d'individus et dépôts généreux d'institutions (Musée des Beaux-Arts Jules Chéret de Nice, Centre Pompidou). Par ce biais, sont également valorisés de nouveaux dispositifs de médiation (titres et textes de salles, dispositifs pédagogiques au cœur de l'accrochage). L'éclairage des œuvres a aussi été entièrement renouvelé ;
- la finalisation des 9 salles consacrées au XIX^e siècle entièrement repensées, célébrées notamment par un très beau partenariat avec le musée d'Orsay pour l'exposition du chef-d'œuvre de Gustave Caillebotte (1848-1894), *Partie de bateau*, au sein des collections permanentes ;
- la poursuite d'un certain nombre d'actions du projet d'établissement et du dialogue citoyen avec les jeunes métropolitains : obtention du label qualité tourisme, aménagement du petit salon de lecture au 1^{er} étage du Palais pour en faire un lieu de détente pour les visiteurs, aménagement d'une terrasse sur le parvis, en partenariat avec le café du musée.

Des dynamiques de fréquentation qui confirment le retour du public dans les établissements

Après une année record en 2023 avec 190 500 visiteurs, le **Muséum** a connu une fréquentation en léger ralentissement avec 167 200 visiteurs en 2024, ce qui le place tout de même en 3^e position du classement des muséums en France, hors Paris et après Lyon et Toulouse. Ce nouveau succès confirme l'intérêt grandissant pour l'établissement, pour ses expositions temporaires et sa programmation en direction de publics de plus en plus diversifiés.

Au programme des expositions, on peut noter : « Trésors et Biodiversité », une création du Muséum de Nantes ; « La symétrie des rêves », une proposition de l'artiste Fabrice Azzolin ; « Corail », une exposition photo proposée par l'association Coral Guardian, « Exploration d'un territoire » sur les grilles du Jardin du muséum par Carole Renard, « Le dernier souper », œuvre d'OtGo présentée en simultané avec l'exposition de l'artiste au musée du Château. Enfin, devant le Muséum, rue Voltaire, une fresque géante peinte sur le sol a été réalisée par Makiko Furuichi « Sur les pas de l'évolution du vivant ».

Divers événements ont également eu lieu au sein du musée. On peut citer de façon non exhaustive : « La Nuit européenne des musées » ; « La Nuit au muséum » (proposition d'étudiants de Nantes Université) ; « Les Journées européennes du patrimoine et du patrimoine » ; « La Nantes Digital Week » (en partenariat avec l'École de Design) ; « La Fête de la science » et « Sciences Noctambules » (en partenariat avec le Planétarium, le Chronographe et avec l'appui du Pôle métropolitain de la CSTI) ; « Nature Nomade - 8^{ème} festival nantais des grands voyageurs » (en partenariat avec l'association Nature Nomade) ; le cycle de conférences « Sciences ÉtonNantes ».

Le Planétarium a enregistré en 2024 un nouveau record de fréquentation avec 80 684 visiteurs (+ 16,8 % par rapport au dernier record en 2023). Ce chiffre reviendra autour de 70 000 pour les prochaines années, puisqu'il correspond au remplissage annuel maximum du planétarium. La fréquentation 2024 a été augmentée du fait de l'offre *Pink Floyd* programmée sur des extensions horaires (donc en sus de l'activité classique). La provenance des visiteurs reste similaire aux années précédentes (37 % Nantes, 26 % autres communes de la Métropole, 19 % du reste du département, 17 % du reste de la France et 1 % de l'étranger).

- L'action phare de cette année a été la projection du film « *Pink Floyd - The Dark Side of the Moon Planetarium Experience* » (spécialement produit pour les planétariums à travers le monde à l'occasion du 50^e anniversaire de l'album *Dark Side Of The Moon*). A Nantes, le succès a été au rendez-vous et le public très demandeur (au-delà des capacités d'accueil). 9 151 visiteurs ont assisté à cette projection artistique mondiale en 2024, avec une programmation renforcée dans le cadre du Voyage à Nantes (VAN).
- L'autre action phare de cette année a été le 1^{er} festival d'astronomie sur la métropole nantaise « De la Terre aux Étoiles ». Durant 16 jours (janvier 2024), plus de 7 000 visiteurs ont découvert ou redécouvert l'astronomie nantaise, au travers de 70 événements répartis sur 6 communes de la Métropole (observations du ciel, expositions, conférences, parcours/visites, animations, projections, soirées art-science). 26 partenaires du territoire ont donné vie à ce festival. La seconde édition est lancée pour janvier 2026.
- Continuant à travailler son offre hors les murs, le planétarium propose désormais, à chaque période de vacances scolaires, des ateliers pédagogiques dans une des différentes médiathèques nantaises et souhaite les proposer sur la métropole en 2025. Un nouveau module « Fakenews » a également été testé avec des collégiens de 6^e et de 4^e, et vient compléter l'offre d'animation hors murs « Vigie-Ciel », « stage Petite Ourse » et « stage 1^{ère} étoile » dispensé par le planétarium sous son label d'École d'astronomie. Le planétarium itinérant a également été très demandé cette année avec 7 sorties sur la métropole et 7 hors territoire métropolitain (les demandes surpassent là aussi la capacité à faire de l'équipe).

Le **Musée Jules Verne** a accueilli 43 015 visiteurs en 2024. Il s'agit de la plus importante fréquentation enregistrée : sa hausse est de 13,9 % par rapport à 2023 et s'explique en partie par un nombre plus élevé de jours d'ouverture en 2024 : 39 jours en plus par rapport à 2023. La part de visiteurs internationaux reste significative, 27,5 % et continue d'augmenter, 2,5 % en plus par rapport à 2023.

L'exposition temporaire, « La Fabrique du succès. Hetzel et la stratégie éditoriale des Voyages extraordinaires », présentée dans le cadre du Voyage à Nantes, a permis de mettre en valeur les

collections de cartonnages, affiches et dessins conservés, de renouveler pour partie le parcours permanent du musée actuel et de préfigurer la présentation du sujet pour le parcours de visite du futur musée qui ouvrira fin 2028 dans la Cité des Imaginaires. Elle a accueilli 21 667 visiteurs.

Le Musée Jules Verne a participé aux manifestations nationales patrimoniales, la Nuit des musées, les Rendez-vous aux jardins et les Journées du patrimoine & patrimoine, et scientifiques, la Nuit blanche des chercheurs et la Fête de la science, et à l'événement les Utopiales.

Au diapason des sports, version archéologique

2024 fut une année sportive, s'il en est, avec l'accueil des jeux olympiques en France et notamment à Nantes. Le **Chronographe** en a profité pour présenter une exposition interactive « *Gladiateurs, descendez dans l'arène* » qui a donné lieu à une programmation culturelle particulièrement appréciée. L'exposition a remporté un grand succès en terme de fréquentation puisqu'elle a accueilli 23 504 visiteurs en 7 mois de présentation (total de 29 662 visiteurs pour l'année). Complétée par la présentation « *Homo Athleticus* » en collaboration avec l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventive), elle a ainsi abordé des thèmes encore peu partagés comme le rôle des femmes, le statut des combattants, les différentes étapes et préparations et bien sûr les vestiges archéologiques découverts sur ce thème dans notre région. Le sport devient, grâce à l'archéologie, une clé de lecture des sociétés sur le temps long.

Le Chronographe est entré en travaux à partir d'octobre 2024 jusqu'au mois de septembre 2025 pour davantage de confort d'accueil des publics et des œuvres.

Des actions pour révéler les patrimoines du territoire

Le programme d'aides aux patrimoines de Loire poursuit son objectif en accompagnant les communes et les porteurs de projets de sauvegarde et de mise en valeur, tandis que les opérations archéologiques (conseils, diagnostics et fouilles) accompagnent les projets d'aménagement urbain sur une diversité de communes (Brains, Carquefou, La Chapelle-sur-Erdre, Mauves-sur-Loire, Nantes, Rezé, Sainte-Luce-sur-Loire, Thouaré-sur-Loire, Vertou...). Dans le cadre d'un projet collectif de recherche, l'équipe archéologique a produit cette année un troisième rapport sur les dynamiques d'occupation humaine à l'œuvre sur le territoire métropolitain. Le service archéologique a par ailleurs édité son bilan quinquennal (2019-2024) à l'attention du ministère de la Culture qui a confirmé son habilitation scientifique pour cinq ans.

Par ailleurs, dans le cadre de la coopération entre les communes sur le thème du patrimoine, après la restitution des inventaires du patrimoine des rives de Loire, une nouvelle journée d'étude a été organisée le 8 juin 2024. Rassemblant une cinquantaine d'acteurs du territoire (élus, collectifs d'habitants, associations, institutions), il fut question de patrimoine culturel immatériel. Cette journée a permis de prendre de la hauteur en définissant ce thème, de s'inspirer de projets concrets menés sur le territoire (récits de vie, mémoires urbaines, patrimoine immatériel du carnaval, mémoires des guerres et des résistances) et de rencontrer des professionnels pouvant accompagner les projets de sauvegarde et de mise en valeur des patrimoines immatériels du territoire (Maison des Hommes et des Techniques, Archives, Grand Lieu du Conte, Dastum44, Globe Conteur...).

Des projets pour sauvegarder les archives numériques

En 2024, le projet SAM (Socle d'archivage [numérique] Métropolitain), piloté par les Archives de Nantes en collaboration avec la Direction des ressources numériques de Nantes Métropole franchit une étape décisive avec le lancement de la plateforme d'archivage VITAM (Valeurs immatérielles transmises aux archives pour mémoire). SAM est un écosystème qui vise à définir et organiser le maintien de l'authenticité et de l'accessibilité dans le temps des documents numériques qui lui sont confiés. Il permet la prise en charge, la conservation et la consultation sécurisée et pérenne des documents et données versés par les directions et services de la Métropole et ses 24 communes... Et in fine, la préservation du patrimoine informationnel de nos collectivités ! Un outil indispensable dont l'installation à l'échelle du territoire est saluée par les autres intercommunalités françaises.

La coopération culturelle poursuit sa structuration

Nantes métropole porte 2 schémas de coopération culturelle, en matière de lecture publique d'une part, en matière d'enseignement artistique, d'autre part.

En 2024, le service commun de **lecture publique** a avancé à la fois sur la structuration de son fonctionnement global et sur la coordination des projets liés. Un schéma d'animation régulier a été mis en place (des comités opérationnels du service commun tous les 2 mois et des groupes techniques pour les adhérents et non signataires, tous les semestres), réunissant les professionnels de lecture publique et structuré pour une meilleure articulation avec les instances stratégiques et politiques (groupe référents culture et G24).

Parallèlement, les partenariats avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et la Bibliothèque Départementale Loire-Atlantique ont été confortés par l'intégration de ces partenaires dans les différentes instances du service commun.

De nombreux projets ont été engagés : préparation du programme Bibliothèque numérique de référence, partenariat autour des Nuits de la lecture, réactivation de l'étude sur l'évolution de la lecture publique à l'échelle métropolitaine, Contrat Territoire Lecture (CTL) fédérant les villes de Rezé, Saint-Herblain, Nantes, Orvault.

En matière **d'enseignement artistique**, l'année 2024 est marquée par un tournant dans l'engagement métropolitain. Suite à l'étude flash finalisée en mars 2024, 6 orientations prioritaires ont été proposées pour enclencher structurellement une logique de coopération :

- mettre en œuvre des actions pédagogiques et développer une offre d'action culturelle autour des grands événements métropolitains ;
- développer et faciliter des partenariats pour l'Éducation Artistique et Culturelle ;
- accompagner les coopérations supra-communales : pôles d'enseignement artistique métropolitains ;
- faciliter l'accès aux parcours supérieurs du Conservatoire de Nantes ;
- identifier les besoins et leviers en formation ;
- préfigurer la mise en œuvre d'une coordination et d'un accompagnement par le Conservatoire de Nantes avec des moyens alloués par la Métropole.

Un budget spécifique a été créé et 2 actions concrètes ont été engagées pour cette année 2024 :

- la création d'un orchestre métropolitain réunissant 60 musiciens de 12 à 17 ans issus de 15 structures de la Métropole qui a donné lieu à un concert au sein de la Folle Journée ;
- la mise en œuvre d'une résidence de territoire entre 2024 et 2026 avec Geoffroy Tamisier, artiste nantais. Elle a permis la mise en place d'une formation commune qui a réuni 25 enseignants issus des structures d'enseignement artistique de la Métropole.

De nombreuses actions de coopérations inter-écoles ont continué à se développer en matière de musiques actuelles, de jazz (au Pannonica), pour les saxophonistes, les harpistes...

La culture pour mettre la Métropole en dialogue avec le monde

En 2024, dans le cadre de la politique publique rayonnement et ouverture au monde, la mission International et Culture a déployé et conforté différentes actions :

- le renforcement des **ressources et informations** sur les mobilités culturelles à l'international à travers un partenariat avec le réseau international On The Move (plusieurs temps d'informations par filière ont été organisés à Nantes à destination des acteurs et professionnels de la culture métropolitains). Une étude commandée par Nantes Métropole à On The Move sur les mobilités internationales qui ont eu lieu entre 2019 et 2023, a permis de produire certaines recommandations et de mettre en lumière les besoins des artistes qui portent des projets à l'international. En parallèle, un wiki contributif (site web) continue d'être animé et alimenté, permettant de recenser et valoriser des appels, actualités, dispositifs ;

- la poursuite et le renouveau des relations et coopérations culturelles avec **le Japon** ont été permis grâce à la tenue d'une mission d'ampleur au mois de mai 2024 réunissant différentes institutions culturelles (lieu unique, Château, Utopiales, La Cité - Folle Journée, École des beaux-arts), à l'occasion des 20 ans de la Folle Journée à Tokyo ; avec **Hambourg** grâce à une programmation nantaise lors du festival d'Altonale et des liens tissés par la Mission Territoire & Culture, Nantes étant la ville invitée du festival ; avec le **Québec** grâce à la poursuite du projet Archipel et du soutien à la résidence croisée du lieu unique en partenariat avec le CALQ ; avec **Dakar-Rufisque** (suivi du projet de construction de la Maison des Arts de Rufisque, centre de résidence, de médiation et de diffusion artistique ; projet EAC – Education Artistique et Culturelle - porté par le théâtre Francine Vasse ; exploration de la filière cinéma et éducation à l'image avec le festival des Trois Continents) ;
- la poursuite de l'accueil de longue durée d'artistes du « sud global » à travers le soutien à la chaire artistique de l'Institut d'Études Avancées (IEA) et à sa résidence internationale à Nantes, en collaboration avec l'école des beaux-arts Nantes Saint-Nazaire et le lieu unique.

Chiffres clés

Les équipements culturels métropolitains ont accueilli :

- au Musée d'histoire de Nantes : 362 437 visiteurs en 2024 (250 255 en 2023) incluant les expositions permanentes, temporaires et la programmation artistique, 1 182 052 visites dans la cour du Château des ducs de Bretagne ;
- au Musée d'arts : 305 049 visiteurs ;
- au Muséum d'histoire naturelle : 167 200 visiteurs ;
- au Planétarium : 80 684 visiteurs, soit + 16,8 % par rapport au dernier record en 2023 (69 076 visiteurs) ; dont 9 151 sur l'événement Pink Floyd ;
- au Chronographe (centre d'interprétation archéologique) : 29 662 visiteurs en 2024 (contre 20 657 visiteurs en 2023) ;
- au Musée Jules Verne : 43 015 visiteurs en 2024, fréquentation record la plus importante enregistrée ;
- au Mémorial de l'abolition de l'esclavage : 187 049 visiteurs comptabilisés en 2024 (contre 136 500 visiteurs comptabilisés en 2023 - une baisse qui s'explique notamment par des travaux et une panne de compteur).

Sur le plan des événements, on peut noter :

- les Utopiales avec 153 000 festivaliers pour la 25^e édition ;
- La Folle journée : 300 concerts, 5 jours de festival, 2 concerts décentralisés dans la métropole et 3 projets mutualisés d'écoles de musique et conservatoire de la métropole, 140 000 billets, 10 000 places scolaires, 3 000 places accessibles aux tous petits, 3 concerts à bord de tramways.

Enfin, sur Angers Nantes opéra :

- 56 représentations, dont 38 à Nantes et 18 à Angers ;
- 45 000 spectateurs, dont 3 500 sur la place Graslin pour un opéra sur écrans, dédié à Tosca, 1 100 visites lors des Journées du Patrimoine et du Matrimoine.

UN SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU

L'accueil de grands événements et les performances sportives des clubs métropolitains de haut niveau sont des vecteurs incontournables du rayonnement du territoire. À ce titre, Nantes Métropole gère les équipements sportifs métropolitains, soutient les clubs et sportifs de haut niveau et contribue à l'organisation d'événements sportifs d'échelle métropolitaine.

Une année 2024 exceptionnelle sous le signe des Jeux Olympiques et Paralympiques

Après l'accueil de la coupe du monde de rugby en 2023, Nantes a inscrit son nom dans l'histoire de l'olympisme et du sport, avec l'organisation au stade de la Beaujoire de 8 matchs des tournois olympiques féminin et masculin de football. 140 000 spectateurs ont assisté à ces rencontres.

Pour offrir l'opportunité au plus grand nombre de vivre et de participer au plus important événement sportif international, la Collectivité a installé au cœur de Nantes un site d'animation gratuit et inclusif : le « Club 2024 ». Ce site ouvert à toutes et tous et animé en continu a reçu la visite de plus 100 000 personnes entre le 26 juillet et le 11 août 2024.

Nantes Métropole a remporté un trophée dans la catégorie « Promotion des structures inclusives par l'achat responsable » dans le cadre des Journées Nationales d'Alliance Villes Emploi en veillant à la bonne application de la clause d'insertion du marché de conception et d'exploitation de son site de célébration des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Promotion et développement de l'élite sportive

En 2024, le sport professionnel métropolitain a connu d'excellents résultats :

- le club féminin des Neptunes de Nantes Volley Ball a remporté la Coupe de France pour la 1^{ère} fois de son histoire. Il a également été finaliste de la coupe d'Europe et vice-champion de France ;
- le Nantes Rezé Métropole Volley (NRMV) a remporté la Coupe de France ;
- le Handball Club de Nantes (HBC Nantes) a remporté la Coupe de France pour la 3^e fois de son histoire ainsi que le trophée des champions. Il termine également vice-champion de France derrière le Paris-Saint-Germain (PSG) ;
- le FC Nantes féminin, qui évolue au stade Marcel Saupin, a accédé pour la 1^{ère} fois à l'élite du football féminin pour cette saison 2024/2025, en terminant 2^e du championnat de division 2.

Le FC Nantes masculin (maintien en Ligue 1) a conservé son rang dans l'élite nationale avec une affluence parmi les plus importantes en France.

Le Nantes Basket Hermine (maintien en PRO B), l'équipe féminine des Neptunes de Nantes handball (3^e du championnat de 1^{ère} division) et le Nantes métropole futsal (finaliste du championnat de 1^{ère} division) ont aussi illustré la densité exceptionnelle des clubs de haut de niveau sur la métropole durant cette saison 2023/2024.

L'inter-saison a toutefois été malheureusement marquée par des difficultés financières pour certains clubs : refus d'inscription dans un championnat professionnel décidé par la Ligue Nationale de volley à l'encontre du NRMV et retrait soudain et inattendu de l'actionnaire principal des Neptunes de Nantes (volley et handball), lequel a fragilisé les deux clubs féminins qui ont néanmoins pu s'engager dans les championnats professionnels pour la saison 2024/2025.

Les sportives et sportifs des clubs métropolitains étaient également bien présents pour les Jeux Olympiques et Paralympiques. Quinze athlètes licenciés dans des clubs de la métropole ont représenté le territoire sous les couleurs de la délégation française. Deux d'entre eux ont été médaillés : Charles Noakes a fait vibrer le pays entier avec sa médaille d'or en para badminton et Johann Lepenant a remporté la médaille d'argent du tournoi de football.

Plusieurs autres athlètes licenciés dans des clubs nantais ont participé aux Jeux Olympiques et

Paralympiques avec leur sélection nationale : Manon Veenstra, médaillée d'argent en BMX pour les Pays Bas et licenciée à l'UCNA (Union Cycliste Nantes Atlantique) et Kauldi Odriozola, joueur du HBC Nantes qui a remporté l'argent en handball pour l'Espagne.

La Métropole soutient le sport professionnel via l'attribution de subventions et l'achat de prestations de communication, pour un montant total de 5,4 M€ en 2024. Elle assure également un soutien spécifique aux athlètes de haut-niveau inscrits sur les listes élites et seniors établies par le ministère des Sports, ainsi qu'aux athlètes amateurs ayant participé aux Jeux Olympiques ou Paralympiques avec l'équipe de France. Le soutien apporté (87 000 €) a permis notamment l'acquisition d'équipements matériels et le financement de déplacements internationaux.

Les équipements sportifs métropolitains

L'année 2024 a été marquée par une légère baisse d'utilisation des équipements par rapport à l'année 2023 qui s'explique par la disparition du Nantes Rezé Métropole Volley. A été comptabilisé un volume total de plus de 34 000 heures d'utilisation, dont 24 000 heures pour les clubs sportifs, plus de 5 000 pour les scolaires et universitaires et plus de 4 000 heures de réservation diverses (réunions, manifestations non sportives, examens).

Le Palais des Sports de Beaulieu (PSB)

Cet établissement composé de 7 salles est notamment le site de compétition du Handball Club de Nantes (HBCN). En 2024, le HBCN y a organisé 21 rencontres, dont 7 matchs européens et le Nantes Métropole Futsal y a disputé 11 rencontres officielles.

Le PSB a également accueilli les Interpôles de Handball en mars 2024, 1 représentation des Harlem Globe Trotters en avril 2024, 2 galas de boxe en juin et octobre 2024, 1 gala de gymnastique en juin 2024 ainsi qu'un tournoi européen de Baskin (sport dérivé du basket mêlant personnes valides et personnes en situation de handicap) en juillet 2024.

Le Stadium Pierre Quinon

Cet équipement structurant et couvert, principalement dédié à l'athlétisme, est doté d'un anneau de 200 mètres, d'une piste centrale, d'aires de saut et d'une grande salle annexe polyvalente omnisports. La qualité de cette infrastructure reconnue a conduit à l'arrivée du pôle France pour le sprint, les haies et les relais à la rentrée 2023.

De fait, la vocation première du Stadium est d'accueillir les entraînements et les compétitions d'athlétisme avec l'organisation en 2024 de 4 meetings (janvier, février, novembre et décembre), 14 compétitions scolaires ainsi que 2 championnats de France.

Grâce à sa polyvalence, il a également accueilli un championnat de France d'escrime, un championnat de France universitaire de basket, une qualification au championnat de France de Cheerleading, un job dating organisé par l'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP), la finale des Classes Olympiques organisée par le comité départemental et sportif (CDOS), une journée sportive inter-quartiers en direction des seniors ainsi que des Olympiades pour les aînés.

La salle sportive métropolitaine de la Trocardière

Les clubs de volley masculin Nantes-Rezé Métropole Volley (NRMV) et du Nantes Basket Hermine (NBH) se sont partagés l'utilisation de l'équipement jusqu'en juin 2024. La salle a ainsi accueilli 36 matchs professionnels, dont 1 de coupe d'Europe pour le NRMV. Les Neptunes Volley y ont également joué un match de CEV Challenge Cup en février 2024 et un match de Ligue des Champions en décembre 2024.

Plusieurs manifestations d'envergure ont également été organisées en fin de saison :

- la phase finale du championnat de France Universitaire de Basket ;
- la 3^e édition de l'Open International de Badminton.

En septembre 2024, la SuperCoupe de Volley s'est déroulée à la salle sportive métropolitaine (1 match féminin et 1 match masculin), avec la victoire du club local des Neptunes Volley.

La patinoire du Petit Port

Unique patinoire « grand public » de Loire-Atlantique, cet équipement intégré au complexe sportif du Petit Port accueille le grand public, des associations et des scolaires. Il est géré par Nantes Métropole gestion équipements (NGE). L'équipement accueille environ 190 000 personnes par an, dont 135 000 pour le grand public (fréquentation record en 2024). C'est dans ce lieu que se tiennent souvent à guichets fermés les matchs de D1 des Corsaires de Nantes (hockey sur glace).

La Métropole dispose d'une seconde patinoire métropolitaine, située à la Trocardière (Rezé) et ouverte aux associations des sports de glace du territoire.

Le stade de la Beaujoire – Louis Fonteneau

Ce stade géré par le FCN a fêté ses 40 ans en 2024. 500 000 spectateurs se sont déplacés pour les matchs des canaris. Il a également accueilli 8 matchs des tournois olympiques féminin et masculin de football pour les Jeux Olympiques ainsi que deux concerts de Mylène Farmer. Comme les années précédentes, quelques événements sportifs y sont organisés : la corrida de la Beaujoire et la course caritative « la DAG ».

Le vélodrome de Couëron

Il propose des créneaux associatifs et accueille tous les ans le « trophée des sprinters » avec la présence de nombreux sportifs et sportives internationaux.

Soutien à de grands événements sportifs

- 4 au 6 janvier : tournoi de France de handball disputé dans le hall XXL au Parc des Expositions de Nantes Métropole, avec les équipes nationales masculines de France, Bahreïn, Brésil et Tunisie ;
- 17 mars : course Odyssée ;
- 20 et 21 avril : Foulées de l'éléphant, semi-marathon et marathon de Nantes ;
- Entre le 27 juillet et le 8 août, accueil de 8 matchs de football des tournois olympiques féminin et masculin, avec de grandes nations du football : chez les féminines, la France pour le quart de finale, l'Espagne (championne du monde en titre) et le Brésil, qui obtiendra la médaille d'argent le 10 août suivant. Chez les hommes, la 3^e place du tournoi masculin, le 8 août, l'un des plus spectaculaires de toute la compétition et qui a vu le Maroc battre largement la sélection égyptienne 6 à 0 ;
- 13 octobre : Foulées du Tram ;
- du 29 octobre au 4 novembre : Tournoi International de Tennis Féminin Engie Open Nantes Atlantique ;
- Du 4 au 15 décembre 2024 : saga XXL avec les matchs de handball du HBC Nantes en Champions League face à Magdebourg et en championnat face aux clubs de Chambéry et du Paris-Saint-Germain.

DÉVELOPPER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI) constituent le socle fondamental pour accroître l'agilité individuelle et collective au sein de la Métropole, créer de la valeur économique et réussir les transitions sociétales sur le territoire. Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche se rapprochent de leurs collectivités de référence pour trouver avec elles des solutions concrètes répondant aux enjeux de la vie étudiante, de transitions écologique et numérique dans la ville. Les coopérations entre ces deux mondes s'accroissent pour améliorer l'action publique, mieux former les générations futures et produire des innovations qui irriguent le monde économique.

En matière d'Enseignement Supérieur et de Recherche, la stratégie de Nantes Métropole s'appuie sur différents leviers : les dispositifs nationaux (CPER, Contrat d'Avenir, Programme d'Investissements d'Avenir), les dispositifs du Schéma Régional ESRI (Connect Talent...), les contractualisations Campus Nantes avec les établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche (ESR) du territoire métropolitain, le soutien aux fondations et associations et l'aide aux manifestations scientifiques, l'optimisation de l'offre de services et des dispositifs académiques au service des politiques publiques métropolitaines et l'exploration de nouvelles voies de collaborations.

CPER 2021/2027 : poursuivre le déploiement

Le contrat de plan État-Région (CPER) est un outil de développement partagé. Il fixe les priorités et bâtit une stratégie commune pour un aménagement durable et équilibré du territoire régional sur 7 ans. Suite au protocole d'accord signé entre l'État et la Région le 22 janvier 2021, le CPER des Pays de la Loire a été signé le 25 février 2022.

4 objectifs stratégiques ont été déclinés en thématiques prioritaires, dont 1 volet enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI), qui constitue l'un des principaux leviers de financement de l'investissement au profit des établissements d'ESR pour les 7 prochaines années.

Sur le territoire métropolitain, le CPER 2021/2027 a été négocié à 140,22 M€ (+ 28,3 % par rapport au CPER 2015/2020).

Nantes Métropole a approuvé la convention d'application du volet ESR par délibération au conseil métropolitain du 30 juin 2022. Elle intervient, à hauteur de 36,51 M€ (+ 44,9 % par rapport à son intervention sur le CPER 2015/2020), répartis de la manière suivante :

- 24,365 M€ sur le volet immobilier ;
- 12,143 M€ sur le volet équipements de recherche, numérique et innovation.

Le Conseil métropolitain du 4 octobre 2024 a approuvé les conventions financières pour le volet immobilier pour les établissements suivants :

- le projet de réhabilitation et d'extension du Laboratoire d'Étude des Résidus et Contaminants dans les Aliments (LABERCA) d'ONIRIS, Ecole Nationale VetAgroBio ;
- le projet de construction d'un datacenter pour les 3 Universités Régionales sur le site de Polytech à la Chantrerie ;
- le projet de rénovation et réhabilitation de 2 bâtiments de recherche et du restaurant de l'Université Gustave Eiffel sur le campus de Bouguenais ;
- le projet de Campus du futur pour l'Institut Mines Télécom Atlantique sur le campus de la Chantrerie ;
- le projet SEEMER, réhabilitation et restructuration du bâtiment S de l'IFREMER.

Campus Nantes : le schéma métropolitain de l'ESR

Suite à l'approbation des orientations stratégiques de Campus Nantes en juin 2014, la gouvernance mise en place se décline en 3 instances, 1 conférence plénière, des commissions de site liées aux différents campus implantés sur le territoire et des commissions thématiques.

Cette dynamique d'animation, interrompue pendant la crise sanitaire, a été relancée en 2021 et s'est poursuivie en 2024 avec :

- la poursuite de la commission thématique « Vie Étudiante » le 26 mars 2024 afin de réunir les acteurs concernés sur le territoire, partager les questionnements, les besoins, les perspectives. Cette commission a permis de présenter les résultats de l'enquête 2023 sur les conditions de vie étudiantes lancée par l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN), Nantes Métropole et la Ville de Nantes en avril 2023 ; focus santé et intervention d'acteurs sur la santé mentale des jeunes en Pays de la Loire (CPAM, Observatoire Régional de la Santé en Pays de la Loire, Service Santé des Étudiants de Nantes Université)
- la poursuite des commissions de site sur les différents campus de la métropole :
 - **Commission de site Chantrerie/Fleuriaye** : le 27 mars 2024 avec une rencontre politique avec les directeurs d'établissements du campus, avec une présentation de l'avancement du projet urbain de la ZAC Chantrerie et des échanges autour de la sécurité du campus, de la visibilité et la lisibilité de ce dernier, de l'offre de services et de la mobilité ;
 - **Commission de site Tertre-Lombarderie** : le 20 juin 2024 pour la restitution de la troisième phase « Plan Guide – Focus sur les secteurs à enjeux » de l'étude urbaine Tertre/Lombarderie.

Parmi les dispositifs prévus par la démarche Campus Nantes figurent les conventions pour chaque site. Établies pour trois ans, elles ont pour objectif de contractualiser avec la plupart des établissements d'ESR de l'agglomération nantaise. Il s'agit ainsi de poursuivre et d'accentuer le soutien de la Métropole par le financement d'actions autour d'axes stratégiques issus des priorités partagées et affichées dans la démarche.

Ces conventions récapitulent également l'ensemble des financements octroyés par Nantes Métropole à chaque établissement, quel que soit le cadre contractuel et les politiques publiques concernées. En 2024, l'année a été consacrée à suivre le déploiement des actions des conventions triennales 2022/2024 avec l'IMT Atlantique, Audencia, l'École de Design Nantes Atlantique (EDNA), Centrale Nantes, Nantes Université et travailler à l'élaboration de convention partenariale avec de nouveaux établissements, à l'exemple de l'ICAM et de l'ISEN.

Établissement	Soutien global	Soutien 2024
IMT Atlantique	236 000 €	71 600€
Audencia	450 000 €	150 000 €
EDNA	225 000 €	75 000 €
Centrale Nantes	258 700 € (142 500 € en fonctionnement et 116 200 € en investissement)	Reporté en 2025 (projets retardés)
Nantes Université	4,985 M€ (2,775 M€ en fonctionnement et 2,21 M€ en investissement) et négociations pour la convention 2025/2027	925 000 € en fonctionnement et 884 000 € en investissement
ICAM	275 000 € en investissement	55 000 €
ISEN	En négociation en 2024	

Grands équipements et programmes d'accompagnement de l'ESR métropolitain

L'année 2024 a vu la poursuite ou le lancement des études et travaux liés à plusieurs projets d'envergure. On peut citer :

- Institut de Recherche en Santé 2020 (IRS 2020) – CHU de Nantes** : la convention générale d'engagement multi-partenaire a été approuvée en 2022. La construction du bâtiment sur le site du futur CHU sur l'île de Nantes se poursuit. L'IRS 2020 hébergera les 4 Unités Mixtes de Recherche des 3 Instituts de Recherche suivants : Institut du Thorax (UMR 1 087), Institut

de Transplantation Urologie et Néphrologie (UMR 1 064), Institut des Maladies de l'Appareil Digestif (UMR 1 235 et UMR 1 280) ;

- **Quartier hospitalo-universitaire (QHU)** : construction de l'ensemble collectif « formation en santé » incluant la nouvelle faculté de santé, un restaurant universitaire et un parking public.

Recherche-Formation-Innovation (RFI)

Les démarches RFI avaient vocation à accompagner des thématiques fortes via une approche intégrée. L'objectif était de renforcer la visibilité et l'attractivité du territoire à partir d'une réflexion stratégique collective pouvant dynamiser les 3 axes « Recherche-Formation-Innovation ». La Métropole a été sollicitée pour le financement de 6 d'entre elles en cohérence avec ses filières d'excellence.

Suite à l'arrêt de la contractualisation financière des RFI sous leur forme d'origine. En 2022, 2 démarches RFI ont fait l'objet d'une prolongation du soutien métropolitain :

- **WeAMEC (ex-RFI EMR)** qui bénéficie d'une prolongation de sa contractualisation jusqu'en 2025. A ce titre, Nantes Métropole a renouvelé son soutien au dispositif en 2024 à hauteur de 60 000 € ;
- **Alliance Europa** a pu assurer la continuité de l'exercice à travers la labellisation européenne « Centre d'Excellence Jean Monnet », devenant « UniPaix » ; il a vocation à valoriser les mécanismes de Paix en Europe avec des conférences et les formations aux étudiants. Dans ce cadre, la Collectivité a notamment soutenu un Euroathon en janvier 2024 qui a permis à des étudiants (équipes pluridisciplinaires) de travailler sur 2 jours afin de proposer des solutions pouvant participer au maintien de la paix dans les métropoles européennes face aux impacts sociaux et urbains générés par le dérèglement climatique. Cet événement a été l'occasion d'expérimenter une nouvelle piste de collaboration entre Nantes Métropole et Nantes Université. En 2024, un stage M2 et le recours au Design Factory ont ainsi permis de poser les bases de ce projet qui se poursuit actuellement.

Connect-talent : accueillir des chercheurs internationaux

« Connect Talent » est un appel à projets international lancé par la Région des Pays de la Loire en 2013, en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les collectivités locales. L'objectif est de soutenir l'accueil de talents, leaders scientifiques internationaux arrivant seuls ou en équipe, afin d'impulser une nouvelle thématique de recherche ou d'accélérer le développement d'une thématique existante.

En 2024, Nantes Métropole a poursuivi son soutien pour ces projets en cours :

- **Projet «CEEV» (Controlling Extreme Events)** porté par Ioannis STEFANOY au sein de l'Institut de Recherche en génie civil et mécanique (GEM) (UMR 6 183 - Centrale Nantes - Université de Nantes – CNRS). Ce projet permet de développer les compétences régionales et nationales en matière de simulation numérique ;
- **Projet «Plasti-nium»** porté par Johnny GASPERI, accueilli à l'Université Gustave Eiffel, au sein du Laboratoire Eau et Environnement de l'IFSTTAR à Nantes. L'objectif de ce projet est d'étudier la pollution plastique du milieu urbain vers le milieu récepteur, à savoir l'estuaire et l'océan ;
- **Projet «VESTA»** porté par Claire BERTON-CARABIN, accueillie à l'INRAE Centre Pays de la Loire au sein de l'unité de recherche Biopolymères Interactions Assemblages (UR 1 268 BIA). Le projet concerne l'anticipation des transitions alimentaires en assurant une qualité sanitaire optimale des produits ;
- **Projet «GENYDROGEN»**, porté par Mickaël HILAIRET, accueilli à Centrale Nantes au sein de l'équipe « Commande » du Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes (LS2N, UMR 6004 CNRS/Centrale Nantes/Université de Nantes/IMTA/INRIA). La Métropole a alloué une subvention de 161 000 € pour le développement du projet (Gestion intelligente de l'énergie décarbonée à base d'hydrogène des systèmes piles à combustible) ;
- **Projet «REGEN»**, porté par Sophie LELIEVRE, accueillie à l'Institut de Cancérologie de l'Ouest. La Métropole a alloué une subvention de 100 000 € pour le développement du projet (Relation entre les Gènes et l'Environnement) ;

- **Projet «CANCERGEN»**, porté par Eric LETOUZE, accueilli à l'INSERM au sein de Centre de Recherche en Cancérologie et Immunologie Nantes Angers (CRCINA) (UMR 1 232 INSERM / CNRS ERL - Institut de Recherche en Santé de l'Université de Nantes). La Métropole a alloué une subvention de 120 000 € pour le développement du projet qui se situe à la pointe de la recherche en génomique des cancers ;
- **Projet TRANSCEND**, porté par Simon PASCAL au sein du laboratoire « Chimie et Interdisciplinarité, Synthèse, Analyse, Modélisation » (CEISAM), apportera de nouvelles opportunités en termes de matériaux et de connaissances pour répondre à la future demande énergétique. Nantes Métropole co-finance ce projet à hauteur de 195 000 € ;
- **Projet MINERVA**, porté par Guillaume VAN NIEL au sein du Centre de Recherche en Cancérologie et Immunologie Intégrée de Nantes Angers (CRCI2NA) U1307, permettra de développer collectivement une recherche de pointe, incluant le poisson zèbre, sur les biomarqueurs solubles associés au stress tumoral et des modèles tumoraux alternatifs. Nantes Métropole co-finance ce projet à hauteur de 95 000 €.

Par ailleurs, la Métropole a soutenu un nouveau projet lancé en 2024 :

- **Projet LIGEROB**, porté par Andrea CHERUBINI, au sein du Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes (LS2N) qui permet d'améliorer les conditions de travail des opérateurs de l'industrie manufacturière et de la construction, en réduisant la pénibilité des tâches manuelles, tout en conservant leurs aspects gratifiants et satisfaisants. Le but ultime sera d'attirer les futures recrues – en particulier les plus jeunes - vers ces tâches manuelles. Pour atteindre ces objectifs, il est proposé de pousser plus loin l'utilisation et les fonctionnalités des robots collaboratifs, dans les environnements à grande échelle de l'industrie manufacturière.

Soutien à la Fondation Nantes Université

La Fondation de Nantes Université œuvre à la transformation et au rayonnement de Nantes Université. Véritable outil stratégique et de développement, elle accompagne des projets d'enseignants-chercheurs répondant aux grands enjeux de demain, pour favoriser la mutation universitaire et celle de notre société.

Nantes Métropole, membre fondateur de la fondation depuis 2027, a souhaité poursuivre et renforcer son action au sein de la structure en tant que membre originel. Cela s'est traduit par l'approbation du nouveau protocole d'accord sur la période 2024/2026 lors du Conseil métropolitain du 4 octobre 2024 avec également un soutien de 125 000 € en 2024 pour les actions menées.

I-Site NexT 2 : redéfinition de la feuille de route suite à la labellisation définitive

Le 10 mars 2022, le Premier ministre Jean Castex - suivant les préconisations du jury international du programme d'investissements d'avenir (PIA) qui avait auditionné la délégation nantaise le 14 janvier 2022 - a confirmé la certification I-Site (un label d'excellence) de Nantes Université. Cette labellisation et les moyens qui lui sont alloués ont permis à Nantes Université de développer et d'accélérer ses projets scientifiques en matière de santé et d'industrie du futur, avec la capacité d'action d'une université de rang mondial.

Une nouvelle feuille de route scientifique de l'I-site Next a été adoptée le 24 juin 2024 par le Directoire de Nantes Université. Elle consolide les deux piliers d'excellence en Santé du Futur et Industrie du Futur. Elle intègre également les sciences humaines et sociales (SHS) qui ont toute leur place dans cette nouvelle stratégie scientifique et ont un rôle majeur à jouer pour permettre de répondre aux enjeux sociétaux de demain.

En 2024, Nantes Métropole a poursuivi son engagement de soutien financier par le biais de la convention 2018/2024, prolongée jusqu'en 2025.

Candidature à l'appel à projet «ExcellencES»

Le dossier «Ouverture» de Nantes Université a été déposé le 12 janvier 2023 dans le cadre de l'appel à projet « ExcellencES », lequel s'inscrit dans la démarche France 2030, portée par l'Agence nationale de la recherche (ANR).

Doté de 800 M€, il vise à structurer l'enseignement supérieur et la recherche en construisant ou consolidant un leadership français. Pour cela, il accompagne la différenciation entre établissements d'enseignement supérieur en finançant des projets de transformation ambitieux à l'échelle des sites universitaires - s'inscrivant dans leur stratégie - pour leur permettre d'atteindre, dans leur(s) domaine(s) d'excellence, les meilleurs standards internationaux.

Le projet « Ouverture » a été lauréat en septembre 2023 de la vague 3 de l'appel à projets ExcellencES de France 2030 et a reçu une dotation par l'ANR de 23,4 M€. La candidature a été travaillée et appuyée par Nantes Métropole.

Candidature à la labellisation Pôle Universitaire d'Innovation

L'année 2023 a été marquée par la candidature du territoire, lauréate de l'appel à proposition du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation.

Le Pôle Universitaire d'Innovation (PUI) Nantes Université regroupe l'ensemble des acteurs clés de l'écosystème d'innovation du territoire, soit 17 établissements, dont Nantes Université en chef de file. Il vise à favoriser et accélérer l'utilisation des résultats de la recherche à travers une politique ambitieuse en faveur de l'innovation et de la création de startups deeptech.

Les premiers recrutements ont eu lieu fin 2023. Le lancement officiel a eu lieu en juin 2024 à Nantes Université a permis de rassembler l'ensemble des membres fondateurs et partenaires - dont la Métropole - et de constituer les comités de filières élargis.

Institut d'Études Avancées : nouvelle gouvernance

La Fondation Institut d'Études Avancées (IEA) de Nantes a été créée en avril 2008. Nantes Métropole y a adhéré en tant que membre fondateur. Les IEA sont des lieux d'innovation intellectuelle qui misent sur la liberté et la créativité des chercheurs. Venus de tous pays et de toutes disciplines, ces chercheurs résidents se trouvent ainsi temporairement libérés de leurs obligations professionnelles habituelles et sont libres de mener les recherches fondamentales auxquelles ils souhaitent se consacrer à temps plein.

La communauté scientifique accueillie, composée de 10 « fellows », 3 membres associés, a développé une dynamique relationnelle conviviale et de nombreuses interactions internes comme externes. Le travail partenarial autour des chaires a été soutenu. La chaire « Arts, Sociétés et Mutations contemporaines » accueillait son 2^e résident. La chaire « Habiter au prisme des limites planétaires » recevait son premier résident. La chaire « Communs, Savoirs, pouvoirs, crises » est en développement. Enfin, en 2024, était célébré le quinzième anniversaire de l'Institut. Alternant temps conviviaux, présentation des actualités de l'Institut, tables rondes, conférences, séances de travail des différentes instances et clôture de la résidence 2023-2024.

En 2024, l'IEA a également fait en sorte de stabiliser le modèle économique de la fondation, impacté par le retrait ou la fin de plusieurs financements historiques. Une réflexion a été engagée pour faire évoluer le modèle de l'institut.

École des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire (EBANSN)

2024 a marqué la 2^e année d'exploitation du site de Saint-Nazaire. Les étudiants sont répartis sur deux sites : jusqu'à la licence à Saint-Nazaire et en master pour le site de Nantes. Au total, ce sont 503 étudiants qui ont fait leur rentrée en 2024. A partir de 2023/2024, les L1 sont répartis sur Nantes et Saint-Nazaire. Les deux sites accueillent, toutes formations confondues, près de 500 étudiants.

Le site de Nantes a bénéficié d'une visibilité accrue pendant la période estivale 2024 en participant au Voyage à Nantes (VAN) inter-écoles, auquel a contribué la Direction recherche, innovation et enseignement supérieur (DRIES). L'objectif est d'ouvrir le VAN aux établissements supérieurs présents sur l'île de Nantes (EBANSN, École de Design, École d'Architecture...) en présentant au grand public les réalisations des étudiants.

Colloques et événements scientifiques

L'agglomération accueille régulièrement de nombreux colloques et congrès universitaires. A titre d'illustration, on peut citer :

- **Congrès annuel SFERHE 2024**, organisé par l'Association SFERHE - Société Francophone d'Études et de Recherche sur les Handicaps de l'Enfance, du 3 au 4 avril 2024, pour mettre à l'honneur les innovations médicales autour du handicap dans le milieu du sport et reconnaître toutes les modalités de la mise en mouvement du quotidien jusqu'à la compétition ;
- **PRIMO 22 – Pollutant Responses in Marines Organisms**, organisé par IFREMER, du 26 au 29 mai 2024, événement scientifique dédié aux effets des activités humaines (via les substances chimiques) sur les écosystèmes marins et la santé des océans ;
- **40 ans de l'IFREMER**, organisé par l'IFREMER le 7 juin 2024. En appui au tissu socio-économique et aux services de l'État et de la région des Pays de la Loire, le centre Atlantique de l'Ifremer est un partenaire de référence en sciences marines. Le spectre des sujets est large : l'exploitation durable des ressources marines (pêche, aquaculture), les biotechnologies marines pour des domaines d'application d'intérêt, la qualité de l'eau et du milieu marin, ou encore la pollution et les impacts des contaminations chimiques et biologiques sur les écosystèmes marins et sur la santé humaine ;
- **ROSCON France 2024**, organisé par l'IRT Jules Verne, du 19 au 20 juin 2024, conférence Scientifique et technique dédiée à l'ingénierie de la robotique (IA, technologie robotique...);
- **EUniWell**, alliance d'universités européennes dédiée au bien-être, elle réunit des Présidents d'Universités et les Maires. Cette année, elle fut organisée par Nantes Université, du 26 au 28 juin. Elle vise à améliorer le bien-être par la recherche, l'éducation et l'engagement civique ;
- **Congrès SNH 2024 (Symposium on navals hyfrodynamic)**, organisé par Centrale Nantes du 8 au 12 juillet 2024, il a réuni l'ensemble des acteurs de la recherche, académiques et industriels, de la communauté internationale, afin de favoriser les échanges et les avancées scientifiques et techniques autour de l'hydrodynamique navale ;
- **Congrès MODAH 2024 – Modelling in Animal Health**, organisé par l'INRAE, du 27 au 29 août 2024, pour partager les résultats scientifiques majeurs dans ce domaine à la croisée de plusieurs disciplines, notamment l'épidémiologie animale, les mathématiques appliquées et l'informatique. L'évènement a été également l'opportunité d'initier et communiquer sur le lancement d'un réseau international visant à rassembler et fédérer la communauté des modélisateurs en santé animale ;
- **50 ans du campus de la Géraudière d'ONIRIS VetAgroBio**, organisés par ONIRIS le 22 octobre 2024 ;
- **Journées scientifiques du GDR (Groupement de recherche) des sciences du bois**, organisée par le groupe Écoles Supérieures du Bois, du 20 au 22 novembre 2024, rassemblant des chercheurs, industriels, enseignants, doctorants français et une vingtaine de scientifiques internationaux, afin que se partagent les connaissances et les dernières avancées scientifiques de la filière Bois. L'objectif est d'échanger sur les projets et s'enrichir par la diversité pluridisciplinaire des sujets traités, construire les sujets de demain pour que le matériau bois réponde aux enjeux industriels, sociétaux et environnementaux ;
- **19^e journées de l'hydrodynamique**, organisées par Centrale Nantes du 26 au 28 novembre 2024 : l'évènement rassemblent les chercheurs et ingénieurs, principalement francophones, en hydrodynamique marine et navale, dans les domaines civil et militaire, pour présenter et discuter les travaux de recherche les plus récents.

ACCOMPAGNER LA CRÉATION, L'INNOVATION ET L'EXPÉRIMENTATION

En accompagnant le continuum enseignement supérieur – recherche – innovation - création et développement des entreprises et des emplois, l'objectif est de positionner Nantes Métropole au meilleur niveau national et européen en soutenant les secteurs économiques de pointe de la métropole (filières stratégiques et émergentes). Il s'agit d'appuyer les atouts du territoire : excellence académique, dynamisme économique, capacité d'innovation, équipements structurants (MIN, CHU...), diversité du tissu entrepreneurial et des emplois.

Cette stratégie proactive de soutien à l'innovation a vocation à accompagner les mutations engagées, à renforcer la résistance aux chocs conjoncturels et à favoriser un développement équilibré du territoire et de son tissu social.

Favoriser la valorisation de la recherche, l'innovation académique et l'interface avec les acteurs économiques

Sensibiliser et former : Fil'Innov

Ce dispositif mené par les Universités de Nantes, Angers et du Mans proposent de structurer l'offre de compétences universitaires en matière d'innovation (sur la base de 6 grandes filières identifiées). L'objectif est de rapprocher les entreprises des acteurs de la recherche publique par la diffusion de la culture de l'innovation tant au sein du monde académique que du monde économique.

Véritable outil d'interface des laboratoires avec les entreprises et les acteurs de l'écosystème de la valorisation (Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies, incubateurs, technopôles, pôles de compétitivité...), Fil'Innov s'est construit et déployé avec la mise en place d'un nouveau profil métier : les ingénieurs filières. Dotés d'une compétence scientifique en gestion de projets innovants, ils permettent une prise en charge optimisée des demandes d'accompagnement.

En 2024, Nantes Métropole a poursuivi son soutien au dispositif. Par ailleurs, conformément à ce qui a été décidé en 2022, afin de garantir sa continuité et son efficacité dans le temps, le financement de Fil'Innov est inscrit dans le contrat de plan Etat-Région (CPER) 2021/2027.

Soutenir l'entrepreneuriat étudiant et les incubateurs

En 2024, la Métropole a consolidé ses aides et l'accompagnement aux divers dispositifs structurants de sensibilisation formation et d'accompagnement des étudiants entrepreneurs :

- le programme de sensibilisation et d'incubation académique de l'Université de Nantes PEPITE (Pôles Étudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat), soutenu par la Collectivité depuis 2016 et l'ensemble des dispositifs liés à l'entrepreneuriat de Nantes Université. Cette année a été l'occasion de renforcer la valorisation de ces dispositifs auprès de la Collectivité. Avec la restitution de « Challenge Ta Ville » au centre des expos de Nantes métropole, après 24h de marathon créatif, les étudiants ont pu présenter leurs solutions pour favoriser l'accès au transport urbain pour les plus vulnérables ;
- « Odyssée », plateforme mutualisée d'incubation portée par l'Institut Mines Télécom Atlantique et l'incubateur CAE (Audencia, Centrale Nantes et l'École Nationale Supérieure d'Architecture). Chacun des incubateurs accompagne entre 20 et 30 startups avec une moyenne de 5 à 7 entrées chaque année dont une partie grandissante de startups à impact. Cette collaboration permet également de soutenir le concours coup de pouce de la fondation Le Roch Les Mousquetaires mutualisée entre les deux incubateurs. Les 3 lauréats 2024 sont les projets Quartier Libre, Mon électro box et la Paletière. Ces incubateurs sont par ailleurs investis dans les programmes d'accompagnement Deep Tech du PUI en lien avec Atlanpole.

En 2024, a eu lieu la 4^e édition de « **SPICE UP** », plus grand concours de pitch étudiant de l'ouest, un événement pour donner aux jeunes l'envie d'entreprendre (création de startup, entreprise, engagement associatif...) lancé en 2021 sous l'impulsion de Nantes Métropole, piloté par Nantes Université en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés (incubateurs, accélérateurs,

technopoles). Organisée en mars 2024 au WAREHOUSE, cette nouvelle édition a été couronnée de succès avec plus de 250 étudiants et 15 jeunes porteurs de projets venus concourir.

En parallèle, la Métropole a prolongé son soutien à d'autres initiatives comme :

- **le programme « Les Entrep' »**, porté par le Réseau Entreprendre (qui accompagne chaque année des équipes d'étudiants ayant un projet de création d'entreprise) ;
- **le dispositif Maïa Mater** porté par La Cantine qui cible les primo-créateurs et projets à impact environnemental et social. 2024 marque un tournant dans le dispositif d'une part avec l'élargissement de son sourcing pour une promotion de 15 start up cette année.

Accompagner la création d'entreprises innovantes et «deep tech»

Nantes Métropole est le principal financeur d'Atlanpole : la technopole, et hub d'innovation territorial et pluridisciplinaire est labellisé CEEI (Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation) / BIC (Business Innovation Center) depuis 1997 et incubateur labellisé MESRI (Ministère Enseignement Supérieur Recherche et Innovation). Il offre à ce titre un haut niveau d'accompagnement individuel et collectif sur 5 ans, en s'appuyant sur un sourcing large et performant, via notamment ses propres *factories* thématiques (éco-innovation, manufacturing, deep tech...) et sa proximité avec les laboratoires. Atlanpole dispose de plusieurs labels internationaux (IASP, EBN). Il a développé une expertise sur les projets d'innovation ancrés dans la recherche et la technologie (Deep Tech). Atlanpole est un écosystème pluridisciplinaire de 477 entreprises créées sur le bassin universitaire de Nantes en 2024 dont 383 toujours en activité (soit 80 %) - (7 621 emplois directs créés).

L'actualité principale d'Atlanpole en 2024 a été :

- la préparation de la transformation du syndicat mixte en Groupement d'Intérêt Public afin d'ouvrir le mode de financement de la structure au secteur privé tout en conservant un pilotage public ;
- l'accueil du congrès européen EBN avec le soutien de Nantes Métropole.

Parcours deeptech

Né en 2021, en partenariat avec la SATT Ouest Valorisation et l'ensemble des technopoles ligériennes, le parcours deeptech est venu étoffer les dispositifs d'accompagnement d'Atlanpole en proposant des outils dédiés aux deeptech (terme désignant des projets portés par des entreprises ou des laboratoires de recherche ambitieux qui innovent en repoussant les frontières technologiques), quel que soit leur stade de maturité. Ce parcours deeptech s'opère désormais dans le cadre du Programme Universitaire d'Innovation de Nantes Université, dont Atlanpole est membre fondateur.

Une Deeptech Factory a notamment été créée. Ce programme d'accompagnement est destiné aux chercheurs et porteurs de projet deeptech (produit ou service) souhaitant donner un coup d'accélérateur à leur projet à partir de leurs travaux de recherche, quel que soit le secteur d'application. Durant 6 mois, les candidats sélectionnés pour la Deeptech Factory pourront ainsi challenger leur projet, confirmer la faisabilité du produit/service & l'opportunité d'un marché, valider l'équipe et le positionnement de chacun.

En complément Nantes Métropole a cofinancé une étude sur la faisabilité de la mise en place d'un fond d'ultra amorçage destiné à pallier la rarefaction des fonds privés, qui font souvent défaut aux jeunes sociétés à haute intensité technologique.

EDIH DIVA (Digital Innovation Value Accelerator)

Le « European Digital Innovation Hub » des Pays de la Loire (spécialisation intelligence artificielle - IA) piloté par Atlanpole et co-porté avec EMC2 a pour objectif de sensibiliser et d'accompagner les entreprises dans leur transition numérique et IA. Quelle que soit leur taille et leur secteur d'activité, grâce à un parcours d'accompagnement sur-mesure et complet, pour faire des données et de l'Intelligence Artificielle un levier de performance ou d'innovation.

2024 a permis de consolider le dispositif e de lancer les premières expérimentations

Soutenir l'innovation collaborative des pôles de compétitivité

Lancés en 2005, les pôles de compétitivité visent à renforcer la compétitivité et l'innovation « pour développer la croissance et l'emploi ». À cette fin, chaque pôle rassemble, sur un territoire et une

thématique ciblée, des entreprises de toute taille, des laboratoires de recherche et des établissements de formation.

Ce dispositif a connu 4 phases depuis sa création :

- d'abord, la recherche de synergies en matière de recherche et développement (phase 1 et 2) ;
- puis des débouchés économiques et d'emplois (phase 3) ;
- la phase 4 était orientée vers la régionalisation.

La phase 5 actuellement en cours est destinée à :

- favoriser les connexions et les collaborations entre les acteurs des écosystèmes économiques et industriels régionaux ;
- élargir les marchés et réseaux des PME à travers les actions des pôles au niveau européen ;
- accompagner les entreprises innovantes dans leur transition écologique et numérique.

En 2024, les pôles de compétitivité soutenus par Nantes Métropole en lien avec les filières d'excellence du territoire santé (Atlanpole Biothérapies), manufacturing (EMC2), maritime (Pôle Mer Bretagne Atlantique), numérique responsable (Images et Réseaux), alimentation (Valorial) ont vu une partie de leur dotation évoluer à la baisse et ont été amenés à questionner leur modèle économique et leur rôle dans l'écosystème.

En outre, des clusters d'entreprises et associations professionnelles (tels que Néopolia, ADN Ouest, La Cantine x French Tech Nantes...) participent à la dynamique des filières et bénéficient du soutien de Nantes Métropole.

Atlanpole Biothérapies

Le pôle de compétitivité santé Atlanpole Biothérapie a été retenu dans le cadre de la phase 5 des pôles de compétitivité (2023 à 2026) avec une nouvelle feuille de route axée sur :

- une stratégie d'accompagnement de l'innovation sur 4 domaines prioritaires : biothérapies/bioproduction & pharma (Biotech) ; technologies médicales innovantes (Medtech) ; santé numérique (e-santé) ; stratégie de prévention des maladies ;
- la structuration et le développement de la filière santé avec 5 objectifs : accroître l'écosystème au niveau territorial ; favoriser la croissance des PME ; conforter l'action à l'Europe ; accompagner l'industrialisation du Grand Ouest ; accompagner les transitions numériques, énergétiques et écologiques.

En décembre 2024, le pôle de compétitivité santé Atlanpole Biothérapies a rejoint le cluster « French Care Pays de la Loire » dont l'objectif est de promouvoir l'excellence ligérienne en matière de santé à l'échelle nationale et internationale, d'attirer de nouveaux talents et des entreprises dans la région, pour dynamiser la filière santé.

En juillet 2024, les nouveaux membres du Conseil d'Administration du pôle de compétitivité santé Atlanpole Biothérapies ont été élus membres du bureau pour 3 ans. La présidence du pôle est assurée par Franck Grimaud, dirigeant de Valneva, qui participe à ce titre à la gouvernance du projet Station S.

Pôle EMC2

Le pôle de compétitivité EMC2, réseau d'industriels et d'académiques, a pour ambition d'être le moteur de l'innovation sur les technologies avancées de fabrication (manufacturing) pour les filières industrielles aéronautiques, industries de la mer, nouvelles énergies... Son territoire de référence correspond aux régions Bretagne et Pays de la Loire.

En 2024, EMC2 a poursuivi son engagement en faveur d'une industrie durable et écoresponsable, structuré autour de 5 axes : (1) une industrie sobre et écologiquement respectueuse, (2) une industrie qui positionne l'humain au cœur de ses préoccupations, (3) une industrie efficiente et innovante, (4) une industrie collaborative et solidaire, (5) une industrie stratégique et souveraine.

En 2024, le pôle EMC2 poursuit sa feuille de route «Trajectoire 2030» suite à sa labellisation pour la phase 5 (2023- 2026) dans laquelle il s'engage sur un accompagnement renforcé des industriels dans

l'accélération des transitions numériques, environnementales et opérationnelles, dans la perspective de France 2030. Sur l'année 2024, pivot pour EMC2, ses objectifs sont globalement atteints avec :

- 56 projets labellisés ;
- 400 adhérents en légère baisse confirmant des difficultés pour les entreprises industrielles ;
- un positionnement conforté sur l'accompagnement à l'innovation technologique collaborative et à la transformation en particulier numérique et environnementale des entreprises industrielles avec l'ambition d'une industrie durable et écoresponsable. Cela s'illustre notamment avec des programmes - coportés avec des partenaires - pour soutenir les industries sur la transition environnementale (Ecoprom, Gemstone) et la transition numérique (avec DIVA - Digital Innovation Value Accelerator), le « European Digital Innovation Hub » des Pays de la Loire (spécialisation intelligence artificielle), co-porté avec Atlanpole, pour sensibiliser et accompagner la montée en compétences des entreprises en matière d'usage de leurs données et des technologies d'intelligence artificielle) ;
- le lancement d'un programme ECODEF sur l'industrie de la Défense ;
- EMC2 conforte son rôle d'animateur de l'écosystème industriel en organisant des événements majeurs tels que Connecting Meeting. Le Forum EMC2 rassemble des acteurs industriels autour de conférences, de pitches de solutions innovantes et de rendez-vous B2B, favorisant ainsi les collaborations et l'émergence de projets novateurs et en participant au JEC World 2024 (salon mondial des composites).

EMC2, dans le cadre de la démarche «Nantes Terre de Réemploi» a poursuivi son implication dans la dynamique métropolitaine sur le ré-emploi des composites carbone (Groupe de travail animé par Nantes Métropole, Collectif d'innovation ouverte de Nantes Université).

Pôle Mer Bretagne Atlantique

Pôle d'envergure internationale positionné sur les innovations liées à la mer et au secteur maritime, il a pour objectif de favoriser le développement de projets collaboratifs en recherche et développement (R&D). Ceux-ci accompagnent la croissance des entreprises membres, notamment par la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des travaux de recherche. Entré dans sa phase 5, le pôle a structuré sa feuille de route 2023-2026 sur l'ensemble de ses 6 Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) : défense, sûreté et sécurité maritimes ; naval et nautisme ; ressources énergétiques et minérales marines ; ressources biologiques marines ; littoral et environnement marin ; ports, infrastructures et logistique.

L'année 2024 a permis l'accompagnement du pôle sur des actions et lignes structurantes majeures, notamment :

- l'animation de la filière régionale micro-algues, cofinancée par Nantes Métropole ;
- la démarche de structuration d'une filière maritime décarbonée avec des événements dédiés ;
- la poursuite du déploiement de la filière hydrogène et ses interfaces maritimes.

Pôle Images et Réseaux

Pôle à vocation mondiale réunissant les acteurs des nouvelles technologies et usages du numérique en Bretagne et Pays de la Loire, Images & Réseaux (I&R) s'est fixé comme ambition d'être en Europe un acteur clé du numérique suscitant des innovations majeures, de stimuler et accompagner la recherche et l'innovation collaboratives et de développer les technologies numériques sécurisées, souveraines et soutenables.

I&R intervient sur six domaines technologiques : cybersécurité, Data et IA, immersivité et jumeaux numériques, infrastructures réseaux, photoniques et objets connectés.

Pour cela, la mission du pôle consiste à accompagner les acteurs concernés des deux régions dans l'expertise, le développement et le montage financier de leurs projets collaboratifs numériques innovants. L'objectif est ainsi de rapprocher le monde économique et académique, mais aussi de guider ses membres dans la mise sur le marché des technologies issues de la R&D.

Pour l'année 2024, le pôle I&R se distingue par :

- un maintien de son réseau avec un peu plus de 250 membres ;

- l'organisation de conférences sur la métropole nantaise notamment sur le Numérique Responsable en Santé, sur le rapprochement des entreprises numériques avec la recherche, des visites de laboratoire... ;
- une accélération de son engagement pour un numérique responsable, en synergie avec la Politique Publique Numérique Responsable de Nantes Métropole, avec une nouvelle grille de labellisation des projets d'innovation intégrant des critères plus engageants, une veille accentuée sur les Appels à Projet Numérique Responsable et le numérique au service des transitions énergétiques et écologiques pour relever les défis environnementaux.

Pôle Valorial (agriculture et alimentation)

Valorial est le pôle de compétitivité agroalimentaire du Grand Ouest, situé au cœur du 1^{er} bassin agroalimentaire d'Europe. Il rayonne sur les 3 régions : Bretagne, Pays de la Loire, Normandie et fédère 400 adhérents dont plus des 2/3 sont des industriels, des centres de recherche et établissements d'enseignement supérieur, autour de l'aliment plus intelligent.

La feuille de route 2023/2026 de Valorial se fonde sur l'innovation alimentaire responsable. Dans un monde en profonde transformation, où les paradigmes changent fortement, les filières alimentaires de l'ouest de la France vont devoir se réinventer. Le pôle soutient des projets territoriaux sobres, visant à diminuer la consommation d'énergie et de ressources naturelles, en fédérant une communauté d'acteurs privés comme publics et en les conseillant dans leurs démarches d'innovation. Valorial a pour ambition d'être un accélérateur de l'adaptation des acteurs des filières alimentaires de l'ouest de la France aux transitions par l'innovation.

En appui sur un réseau de 402 adhérents et une communauté de plus de 1 000 structures et 5 000 «innov'acteurs», contacts et partenaires potentiels, 650 projets de Recherche Développement et Innovation, financés et déployés depuis 2006.

Le pôle a pu s'illustrer, en 2024, avec un changement de paradigme dans ses missions : un investissement sur le volet européen et international avec notamment le projet Farm Innov au Kenya.

En complément de l'animation du relais territorial présent au Technocampus Alimentation, la collaboration avec Valorial s'est maintenue en 2024 à travers un dialogue ouvert et la participation de Nantes Métropole aux instances du pôle.

Réseaux nationaux et européens de l'innovation

En binôme avec la Direction Europe et International (DEI), la Direction Recherche Innovation et Enseignement Supérieur (DRIES) participe à 2 réseaux européens essentiels :

- le groupe des alumni EIC (European Innovation Capital) de la Commission européenne ;
- le forum EDF (Economic & Innovation Development Forum) de EUROCIETIES.

L'objectif est triple : valoriser les actions métropolitaines sur l'innovation et les filières ; établir un benchmark inspirant ; amorcer des coopérations.

2024 a permis à la DRIES d'amplifier sa participation et de développer des collaborations privilégiées :

- avec la Ville de San Sebastian en Espagne autour de l'innovation interne et de l'entrepreneuriat étudiant ;
- avec le Bureau de l'innovation de la Ville de Paris et la Direction ESR de Marseille Métropole, 3 « learning expeditions » croisées ont permis des discussions approfondies autour de retours d'expériences et de problématiques stratégiques partagées en vue de pistes d'actions à structurer et à faire remonter au niveau européen.

L'accueil du congrès européen du réseau EBN (European Business Innovation Centers Network) à Nantes en 2024 a été l'occasion d'accueillir Marseille, Paris, Angers et San Sebastian afin de leur faire découvrir les acteurs privés et publics de l'écosystème, les sites totems, projets et dispositifs du territoire métropolitain, de la recherche jusqu'à l'expérimentation.

Développer l'expérimentation

En 2017, Nantes Métropole a lancé une démarche portant sur l'innovation par l'expérimentation au service des acteurs économiques, associatifs et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du territoire.

Depuis 2021, cette ambition est renforcée. L'innovation par l'expérimentation constitue un des trois marqueurs « mode de faire » du nouveau mandat. Il s'agit de faire de la métropole nantaise un territoire d'expérimentation de référence au niveau européen.

Nantes City Lab

Le Nantes City Lab est un outil de soutien à l'innovation par l'expérimentation. Il accompagne les porteurs de projets innovants du territoire au service des transitions des villes ayant besoin de tester leurs programme « grandeur nature ».

Le Nantes City Lab aide les porteurs de projets à trouver le meilleur « terrain de jeu » pour expérimenter leur innovation parmi un panel de sites d'expérimentation, d'équipements et de données. Il partage également un savoir-faire autour de la structuration des expérimentations et de la conception de leur évaluation, pour éprouver, accélérer et valider leur concept en conditions réelles.

Le mode de saisine du Nantes City Lab était, depuis son origine, au fil de l'eau. Les porteurs de projets prenant contact avec le Nantes City Lab, l'analyse du projet permettait d'identifier les directions métiers en capacité de valider et accompagner la mise en œuvre du projet. Depuis 2023, un second mode de saisine est apparu avec le lancement d'un Appel à Expérimenter.

Dans ce cas, c'est la Collectivité qui a soumis un sujet pour lequel elle propose à des porteurs de projet de répondre avec des solutions innovantes à expérimenter. La thématique retenue est celle de la Santé Globale. Cela concerne toutes les solutions contribuant favorablement à la santé des habitants hors du soin. Il peut s'agir de solution agissant sur la santé mentale, incitant à l'activité physique, l'impact de la culture sur la santé, ou l'impact bénéfique de l'alimentation sur la santé.

Sélectionnées en 2023, ce sont 8 solutions qui ont été expérimentées en 2024.

La démarche a été l'occasion de consolider des partenariats avec JCDecaux, la SAMOA et l'agence Sensipode pour développer des outils et de la connaissance sur l'accompagnement et l'évaluation des expérimentations. Dans la perspective de développer un véritable écosystème autour de l'expérimentation, plusieurs actions structurantes ont été déployées :

- sur les outils d'accompagnement : protocole d'expérimentation, méthodes de suivi, cadrage et déploiement d'évaluations robustes. Ce dernier point est au cœur des développements car l'évaluation est source de valeur pour les porteurs de projet et la Collectivité ;
- développer le dispositif comme un outil au service du territoire et de la fabrique de la ville, en renforçant le recours aux expérimentations en interne et avec les acteurs de l'écosystème ;
- développer une communauté territoriale de l'expérimentation, avec une animation spécifique et la mise en avant des retours d'expérience des acteurs déjà engagés ;
- d'activer la dynamique territoriale avec les appels à expérimenter afin de susciter l'émergence d'initiatives innovantes au service des priorités de la Collectivité.

L'Appel à Expérimenter a été renouvelé en 2024. Il a vu la sélection de 7 nouveaux projets toujours sur la thématique de la Santé Globale. Les expérimentations seront mises en œuvre en 2025.

L'enveloppe Innovation JCDecaux

L'Appel à Expérimenter et l'accompagnement ont été mis en œuvre grâce à l'enveloppe innovation contractualisée dans le cadre du marché avec JCDecaux. Cette enveloppe financière est copilotée par la direction de l'Espace Public et la DRIES. Elle est dédiée aux évolutions des mobiliers urbains et à l'expérimentation urbaine avec le Nantes City Lab.

Elle a atteint son rythme de croisière depuis 2-3 ans. En 2024, au-delà de la Santé Globale, elle a permis d'accompagner des expérimentations sur la perception des fontaines à boire dans l'espace public, de finaliser l'évaluation des expérimentations des « îlots de fraîcheur » et du jalonnement dynamique.

Des échanges au niveau national

Depuis la création du programme Nantes City Lab, de nombreux liens ont été établis avec d'autres collectivités autour de l'expérimentation. Cette année, ces échanges se sont concrétisés particulièrement avec les villes de Paris, de Marseille, d'Angers et de Bordeaux. Ont également eu lieu des visites apprenantes avec Paris et Marseille (Marseille en mars 2024, Nantes en juin 2024 et Paris en novembre 2024). L'objectif de ces collaborations informelles est de partager les bonnes pratiques.

Le Fonds Nantes Transition (FNT)

Le fonds Nantes Transitions (outil d'appui financier abondé par Nantes Métropole et la Banque des Territoires, géré par France Active Pays de la Loire) a pris son rythme de croisière. Il est destiné à accompagner, avec des prêts à taux zéro, les porteurs de projet qui se lancent dans une phase d'expérimentation afin de valider leur concept (service, produit, organisation...). Ce sont 25 projets qui sont accompagnés depuis sa création pour un montant de plus de 500 000 €.

En 2024, 6 nouveaux projets ont bénéficié des financements de ce fonds pour près de 139 000 €. Le contexte économique touche également les projets accompagnés par le FNT, avec une baisse des projets détectés.

La Banque des Territoires, partenaire historique du fonds, a décidé de reprendre son apport au fur et à mesure des remboursements des prêts engagés. Il a cependant été décidé de prolonger l'activité du fonds pour les 4 prochaines années sur la base des fonds disponibles.

ENoLL, Réseau européen de l'expérimentation

Nantes Métropole a rejoint le réseau européen ENoLL. Basé à Bruxelles, il est ouvert uniquement aux « living labs » (laboratoires vivants) et compte environ 150 membres en Europe et dans le monde. Ces living labs sont portés par des villes, des universités, des parcs technologiques, des associations et ciblent de nombreux domaines tels que l'énergie, la mobilité, la santé, l'agroalimentaire. La diversité de ses membres permet de couvrir des approches et méthodologies différentes.

Il fournit à ses membres un appui concernant des services portant sur la co-crédation et l'engagement des utilisateurs, sert de plateforme pour l'échange de bonnes pratiques et offre des services de formation et de conseil sur le développement des living labs.

En 2024, le Nantes City Lab a amplifié sa participation à ce réseau. Plusieurs déplacements en Italie et en Roumanie ont permis de découvrir d'autres pratiques, faire connaître les compétences développées sur le territoire. Cette dynamique sera développée en 2025.

Dispositif Osons le Design

Le dispositif « Osons le design » a été lancé en 2023 pour soutenir l'utilisation du design dans les projets internes ou externes à la Métropole. Son objectif est de proposer un cadre et des ressources aux directions qui souhaitent s'en saisir. Les enjeux : intégrer le design comme un nouveau mode de faire de l'action publique ; organiser des rencontres régulières pour partager les expériences et évaluer les résultats.

Ce dispositif est établi en partenariat avec l'École de Design de Nantes. Des étudiants en master explorent des projets soumis par la Collectivité de manière créative et apportent des solutions opérationnelles aux problématiques soulevées et identifiées au sein des directions métiers. Après le lancement d'un AMI en juin 2024, 4 projets ont bénéficié de cette collaboration.

Deux projets ont démarré en 2024 :

- Déconnexions ! Explorer la question de la déconnexion et de la lutte contre l'usage intensif des écrans (engagement de mandat). Faire émerger des propositions autour de tactiques d'incitation, d'information, d'expérimentation sensorielle, etc. afin de faciliter la déconnexion des Nantaises et des Nantais sur l'espace public ;
- Valoriser les légumineuses dans la restauration scolaire. Comment valoriser les légumineuses auprès des enfants, des parents du personnel de restauration scolaire (cuisine, agents de service...). Il s'agit de réduire la consommation de protéines animales et augmenter la consommation de légumineuses à la cantine, à budget constant pour des questions de santé et de transition écologique. (exemple des cantines de Couëron, La Chapelle-sur-Erdre et Saint-Sébastien-sur-Loire).

Deux autres projets démarreront en 2025 :

- préfiguration d'un lieu jeunesse en centralité. Dans le cadre d'une nouvelle politique publique : constat d'un manque de lieux d'accueil de la jeunesse en centre-ville ;
- surchauffe urbaine : aménager des lieux – refuges climatiques – pour protéger les habitants des fortes chaleurs. Une cartographie des îlots de fraîcheur urbains (lieux où se rafraîchir et s'hydrater) a été réalisée. Il s'agit de passer maintenant de la carte au terrain et

« matérialiser » ces lieux : comment les signaler dans la ville, sur site, quels niveaux d'équipement, quels messages de santé publique.

Un nouvel appel à projet sera lancé en juillet 2025 pour sélectionner 4 nouveaux projets.

SOUTENIR LES FILIÈRES STRATÉGIQUES ET ÉMERGENTES DU TERRITOIRE

La métropole nantaise a l'ambition de compter parmi les grandes places innovantes en Europe. La Collectivité travaille ainsi à la consolidation et au développement des activités économiques et industrielles, en lien avec la valorisation de la recherche, le soutien des structures d'innovation, l'accompagnement des filières d'excellence (santé, alimentation, manufacturing, maritime, numérique, industries créatives et culturelles), des niches technologiques et secteurs émergents.

Santé du Futur

Station S : archipel de l'innovation au service de la santé globale

L'année 2024 marque une étape déterminante pour le projet Station S qui poursuit son ambition de structurer et fédérer l'écosystème d'innovation en santé à l'échelle métropolitaine sur une unité de lieu afin de positionner Nantes comme pôle d'excellence européen sur la filière «santé du futur».

Le projet s'appuie sur deux piliers stratégiques de développement économique urbain :

Un **Campus d'innovation en santé** de 30 000 m² en centralité, au cœur du Nouveau Quartier République de l'île de Nantes qui comprend 320 000 m² de surfaces dédiées à favoriser les synergies entre soins, formation, recherche et entrepreneuriat.

Un **Bioparc d'innovation en santé** destiné à l'accueil d'industries de bioproduction et de medtech de 96 000 m² sur le site Laënnec à Saint-Herblain en complémentarité avec les 36 000 m² réservés au pôle santé réunissant le CHU Nord, l'Institut de Cancérologie de l'Ouest et LNA Santé.

La logique d'archipel incarnant une unité de lieu permet de déployer progressivement de nouvelles surfaces dans le continuum de l'existant sur l'île de Nantes (Nantes Biotech – 2 800 m² et Nantes Bio Ouest île de Nantes – 1 300 m²) et sur Saint-Herblain (Bio Ouest Laennec). Le dévoilement des volumes de GINA (5 500 m²) en juillet 2024 marque le tournant d'une gouvernance efficace et d'une mobilisation collective.

La Métropole a délibéré à l'unanimité le 20 septembre 2024 pour autoriser la prise à BEFA auprès de la Société Novapole Immobilier 1 279 m² de bureaux au sein de GINA, 6 rue Suzanne Kepes, Nantes pour y développer un hôtel d'entreprises medtech, santé numérique et prévention. Le dévoilement de la Fabrique de l'Innovation en Santé® du CHU de Nantes dans le cadre du PUI Nantes Université (Pôle Universitaire d'Innovation) au sein de GINA en décembre 2024 lors du CHU Healthtech Connexion Day à Lille a suscité un fort intérêt démontrant l'importance d'associer au foncier une offre de service incitative.

Au-delà de l'aspect foncier, Station S est dorénavant un projet écosystémique, fédérateur et structurant de l'ensemble de la filière. Des actions de prospections sont lancées en partenariat avec les agences de développement économique locale et régionale. Une cartographie complète des acteurs et de leur offre de service est en cours. Les partenaires se rassemblent avec pour objectif de massifier les opportunités d'animation, de financement, d'innovation, d'ancrage des acteurs publics et privés. Il s'agit d'assurer un maillage au niveau national et international pour connecter l'excellence, contribuer au rayonnement de ce projet et développer un territoire en pleine santé.

Fonds d'innovation en Santé Globale

Créé en 2020 pendant la crise sanitaire, le Fonds d'innovation en santé de Nantes Métropole a pour objectif de soutenir en amorçage les projets de recherche et d'innovation en santé. Le Conseil métropolitain du 27 et 28 juin 2024 a validé sa poursuite pour un montant de 400 000 € par an (en fonctionnement) sur la période 2024 – 2026.

Compte tenu des orientations stratégiques de Nantes Métropole pour la structuration et le développement de la filière santé et du focus «santé globale» retenu pour l'année 2024, l'analyse approfondie des demandes selon les critères d'éligibilité au fonds a permis de retenir 6 projets d'entreprises, un projet d'une association en santé (délibération au Bureau Métropolitain du 22

novembre 2024) et un projet d'acteur académique (délibération au Conseil Métropolitain du 12 et 13 décembre 2024) :

Entreprises	Projets soutenus Bureau Métropolitain du 22 novembre 2024	Aides
PROCOPE Medicals (Dispositif médical)	Développement d'un prototype de cœur artificiel innovant destiné aux patients souffrant d'insuffisance cardiaque sévère	90 000 €
ATLANTA (Biotech)	R&D pour des principes actifs hautement puissants au service de thérapies innovantes, nouveaux tests en oncologie, en dermatologie, du système nerveux central et nouvelle molécule ciblant les tumeurs osseuses	90 000 €
BLUE CARE Discovery (Biotech)	Développement d'un candidat-médicament issu de micro-algue contre la dégénérescence fronto-temporale	50 000 €
EPOCA (E-santé)	Projet pilote de plateforme de télésurveillance à domicile en partenariat avec le CHU de Nantes	50 000 €
KICMED (Dispositif médical)	Nouveau dispositif médical de cryothérapie pour réduire la douleur des patients et faciliter le travail des soignants	35 000 €
STIMULAB (E-santé)	Amélioration du parcours de soins des personnes éloignées de l'emploi : personnes handicapées, personnes sortant de prisons	35 000 €
Le Nez à l'Ouest (Association)	Étude scientifique sur l'impact de l'intervention de comédiens professionnels (clowns hospitaliers) sur les personnes âgées atteintes de troubles neurocognitifs	25 000 €

Établissement	Projet soutenu Conseil Métropolitain du 12 & 13 décembre 2024	Aide
Nantes Université (Formation et recherche)	Développement d'une solution innovante à base d'Intelligence Artificielle pour améliorer la prise en charge des patients atteints de calculs rénaux	25 000 €

Événements et manifestations

En 2024, Nantes Métropole a soutenu plusieurs grands événements en santé comme par exemple :

- Hacking Health, Marathon de l'innovation en santé organisé à l'école de Design de Nantes Atlantique avec plus de 130 participants ;
- City Healthcare, dédié au numérique en Santé, à la Cité des Congrès qui a rassemblé 1 080 participants dont 160 intervenants et 60 exposants.

Alimentation

Stratégie filière

L'année 2024 a permis de définir des grands axes stratégiques métropolitains au croisement des politiques publiques ESRI, alimentation en transition afin de mieux orienter les objectifs de la future délégation de service public (DSP) MiN.

Cette année a également été marquée par la consolidation de la collaboration autour du Pacte de logistique urbaine durable et résiliente de Nantes Métropole, en accompagnant le lancement et les premiers travaux du dernier groupe de travail du forum de la logistique urbaine responsable : le GT

Innovation et Prospective qui rassemble autour des sujets de court, moyen et long terme l'ensemble des acteurs académiques et de l'écosystème d'innovation intervenant sur ce secteur.

MiN

Depuis 2023, Nantes Métropole supervise la gestion de la délégation de service public associée à la gestion quotidienne du Marché d'Intérêt National (MiN) à travers ses différentes problématiques : renouvellement partiel de l'équipe, maintenance et travaux d'intervention, audit CRC (chambre régionale des comptes), mise en lien avec l'écosystème, développement stratégique... L'implication de la SEMINN dans l'écosystème se poursuit également (accueil d'événements, participation au Forum de la logistique urbaine de Nantes Métropole...).

Un travail sur la création d'un pôle « services » sur Agropolia, co-piloté par la DEER, la DUH, LOD et le pôle de proximité Sèvre et Vignoble de Nantes Métropole, se poursuit en articulation avec les projets du MiN, en lien également avec le plan d'actions du Projet Alimentaire Territorial métropolitain (PAT).

Food Tech Festival de Startup Palace

En 2024, Nantes Métropole a soutenu le Food Tech Festival, un événement dédié aux startups, industriels et aux acteurs du monde de l'agro/agri-alimentaire qui innovent pour le futur de l'industrie. Son ambition est de s'interroger et s'éveiller collectivement aux transformations du secteur, de s'inspirer de ceux qui tentent déjà d'y répondre.

Industrie du Futur

Territoire d'Industrie

Nantes Métropole et la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres ont répondu ensemble à la phase 2 (2023-2027) du programme national «Territoires d'Industrie». En novembre 2023, elles ont obtenu le label pour leur projet qui vise à devenir, à horizon 2030, un territoire de référence pour une industrie durable et écoresponsable.

Le projet proposé s'appuie sur une gouvernance d'élus et d'industriels et une feuille de route dotée de 6 axes stratégiques :

- promouvoir le « produire local » ;
- soutenir une industrie efficiente et innovante ;
- mettre l'humain au cœur pour améliorer la robustesse sociale de l'industrie ;
- produire sobre et durable ;
- conforter les filières stratégiques Maritime et Aéronautique dans leurs enjeux de décarbonation ;
- développer l'industrie circulaire et le réemploi.

Des ateliers thématiques ont été organisés dans ce cadre, afin de mieux connaître les retours d'expérience et problématiques des acteurs locaux : les sujets traités en 2024 portaient sur le lien entre les industriels et l'écosystème d'innovation, sur les nouvelles conceptions du foncier et de l'immobilier industriel au regard des impératifs sociaux et environnementaux. Des actions partenariales sont par ailleurs en cours de déploiement, entre Nantes Métropole et la Communauté de Communes Erdre et Gesvres (renforcement de la coopération sur la stratégie d'accueil des activités productives par exemple), ou encore entre territoires d'industrie voisins, comme avec celui de Saint-Nazaire Loire Estuaire.

L'industrie a également été mise en valeur à Nantes en 2024 avec le Salon Industrie Grand Ouest, en octobre 2024 et réunissant 400 exposants à Nantes, axé sur la décarbonation, la robotisation, la digitalisation, ainsi que l'emploi et l'attractivité des métiers industriels - enjeux cruciaux pour l'industrie. Une conférence sur le réemploi des matières industrielles a été organisée sous l'impulsion de Nantes Métropole.

IRT Jules Verne, Pôle Industriel d'Innovation Jules Verne, ReUse Carbone

Créé en 2012 dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir, avec le soutien des collectivités locales, des industriels et des acteurs académiques du territoire, l'Institut de Recherche Technologique

(IRT) Jules Verne est un centre de recherche industriel mutualisé dédié aux technologies avancées de production (Manufacturing). Centré sur les besoins de filières industrielles stratégiques – aéronautique, automobile, énergie, navale et équipements de production – il a pour vocation d'améliorer la compétitivité de ces filières en proposant des ruptures technologiques sur les procédés de production (et notamment cinq expertises technologiques : la robotique et la cobotique (collaboration homme-robot), les matériaux composites, les matériaux métalliques, la modélisation et la simulation, la surveillance, l'inspection et le contrôle des procédés).

L'IRT Jules Verne s'inscrit au cœur d'un écosystème d'innovation d'excellence sur la métropole nantaise et déploie une stratégie coordonnée avec le Pôle de compétitivité EMC2. Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'IRT Jules Verne est partie prenante de Nantes Université en tant qu'établissement membre. Sur 2020-2025, il propose un plan stratégique structuré autour de 5 axes :

- axe 1 : développer les activités de Recherche & Technologie ;
- axe 2 : diversifier les activités de R&T de l'IRT ;
- axe 3 : amplifier le transfert et l'industrialisation ;
- axe 4 : renforcer les collaborations stratégiques ;
- axe 5 : adapter et améliorer le fonctionnement de l'IRT.

Avec la poursuite des inflexions suivantes :

- renforcer la prise en compte des transitions digitales (intelligence artificielle, jumeau numérique) et écologiques ;
- accélérer le développement des prestations de recherche et la diversification des filières ;
- mettre l'accent sur la construction de projets emblématiques (propulsion vélique dans le cadre de France 2030 et la variabilité des usines par la robotisation pour un outil de production flexible et en capacité de répondre aux besoins de montée en cadence).

En 2024, l'enjeu pour l'IRT Jules Verne a été de préparer son plan stratégique 2025-2030, dans un contexte de double incertitude : au niveau national avec une incertitude politique et l'attente des décisions de l'État concernant le soutien financier aux IRT, au niveau international avec une incertitude économique et des industriels prudents ou en difficulté. Un plan d'économies a été initié en 2024, qui sera poursuivi en 2025.

Par ailleurs, la Collectivité a poursuivi son soutien au programme de grappes de thèses PERFORM (Programme de Recherche Fondamentale et de Ressourcement sur le Manufacturing) de l'IRT, favorisant ainsi les synergies entre la recherche et les besoins industriels du territoire.

En 2024, aucune nouvelle implantation industrielle ou d'innovation sur le Pôle Industriel d'Innovation Jules Verne (PIIJV) n'est à noter, confirmant ainsi une réindustrialisation en berne sur le territoire comme à l'échelle nationale. Cependant des projets, comme « Le Pôle de Services » par Loire Océan Développement, sont engagés, confortant les efforts de la Métropole en faveur de l'Industrie. Ce pôle industriel majeur du territoire ambitionne d'accueillir 15 000 emplois industriels, 1 500 emplois de recherche et 3 000 étudiants d'ici 2030. Suite à l'étude pour la définition d'une stratégie de communication et marketing pour le PIIJV, copilotée par Nantes Métropole et la région Pays de la Loire, la recherche d'un nouveau nom pour le pôle a été lancée en co-construction avec les acteurs du site (dont l'association Odyssée Jules Verne qui fédère les acteurs industriels du site).

Enfin, la Métropole poursuit sa démarche sur le ré-emploi des composites carbone (industrie circulaire) en animant un groupe rassemblant des industriels, acteurs de l'innovation et académiques en vue de faire émerger des projets collectifs et de structurer une filière locale dite « ReUse Carbone » et en contribuant au Collectif d'Innovation Ouverte dédié de Nantes Université Cette dynamique s'inscrit dans une démarche plus globale autour du réemploi lancée fin 2023 : Nantes, terre de réemploi.

Maritime

Nantes Métropole fait le pari du maritime du futur

L'édition 2024 de Seanergy s'est tenue à Nantes fin juin. Cet événement international dédié aux énergies marines renouvelables a permis de mettre en avant plusieurs acteurs locaux : entreprises (Nov-BLM, RWE, Skyborn, Doris, Baywa, MadFly, Sercel...), académiques (Nantes Université, Centrale Nantes, Open-C...), clusters (WEAMEC, PMBA), services (Bureau Veritas, Bessé, Filhet)...

Avec l'installation du MEET2050 (centre d'expertise dédié à la décarbonation du secteur maritime) et du cluster de recherche CARGO, aux côtés de l'association Wind Ship, Nantes Métropole est en train de devenir le creuset d'une filière du transport maritime et de la construction navale décarbonés. Plusieurs événements sur cette thématique se sont tenus à Nantes en 2024 : Journée MEET2050, colloque CARGO, Blue Day décarbonation.

Le Nantes City Lab Maritime, créé fin 2019, vise à rassembler les acteurs du monde maritime et à favoriser l'innovation dans ce domaine en soutenant l'expérimentation. Il s'agit d'un lieu de rencontre et de collaboration pour les entreprises, les instituts de recherche, les universités et les start-ups du secteur maritime. Deux événements ont été organisés en 2024, l'un dédié à l'hydrogène, l'autre à la formation et au recrutement.

La structuration de la filière régionale micro-algues est en cours. Une animatrice, co-financée par Nantes Métropole, la Région et la Carene a été recrutée en 2023 au sein de Pôle Mer Bretagne Atlantique/Atlanpole. En 2024, un groupe de travail sur le développement économique de la filière s'est mis en place, une stratégie de communication a été développée (logo et page LinkedIn de la filière, présentation de la filière). Des actions de valorisation de la recherche ont également été réalisées.

Poursuite du soutien aux clusters de l'écosystème maritime

En complément du soutien au Pôle Mer Bretagne Atlantique, à Atlanpole et à la démarche stratégique Recherche Formation Innovation « WEAMEC », Nantes Métropole appuie plusieurs réseaux d'acteurs de l'écosystème maritime.

Créé à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes et de Saint-Nazaire, Neopolia est un réseau d'acteurs industriels ligériens qui regroupe plus de 200 entreprises adhérentes. Il accompagne, depuis près de 15 ans, la coopération inter-entreprises de l'agglomération par l'animation de 5 business clusters : mobilité terrestre, aérospatial, énergies, marine (naval), éolien offshore et énergies marines renouvelables (EMR) ainsi que deux offres transversales : hydrogène et défense. Nantes Métropole accompagne Neopolia pour ses initiatives qui participent à l'ancrage et au développement des PME, TPE et grands comptes.

Wind Ship est une association qui promeut la propulsion par le vent pour un transport maritime propre et décarboné. Suite à la production d'un livre blanc en 2020, le cluster a été l'appui principal de Nantes Saint-Nazaire Développement pour l'organisation du rendez-vous national Wind for Goods (éditions 2021 et 2023, 2025 à venir). En 2024, l'association comptait 39 membres adhérents et a travaillé plus précisément à :

- des projets majeurs : diagnostic des besoins en métiers et compétences du secteur vélique (CAPVENT), mise en place d'une nouvelle formation vélique pour la marine marchande (DIGI4MER), évaluation des performances véliques (OPERVENT) ;
- des événements marquants : signature du pacte vélique, 5 ans de Wind Ship.

NautiHub est un cluster régional hébergé par la CCI visant à renforcer la compétitivité des acteurs du nautisme. Co-financé par la Région, Saint-Nazaire Agglo, Cap Atlantique et les Sables d'Olonne Agglomération, il se positionne comme la porte d'entrée de l'accompagnement régional du nautisme sur les volets innovation, business et export, performance industrielle et formation.

Numérique

French Tech Nantes, Halle 6, cluster, événements

La métropole nantaise a l'ambition de devenir une place de référence sur le numérique responsable en Europe en soutenant les acteurs de l'innovation engagés pour un numérique responsable et la

dynamique French Tech Nantes, laquelle rassemble l'écosystème innovant tech et numérique local (startups, dispositifs d'accompagnement, investisseurs...). Gérée par la Cantine, la French Tech Nantes (labellisée «Capital French Tech») travaille en coopération avec plusieurs structures du territoire (ADN Ouest, Atlanpole...) et s'appuie sur un collectif d'entrepreneurs.

L'année 2024 a mis en priorité les actions suivantes :

- la fédération et l'animation de l'écosystème d'innovation numérique, en appui sur un bâtiment totem les Halles 6, au cœur du Quartier de la Création ;
- l'émergence et la croissance des startups en accompagnant l'entrepreneuriat innovant dans le numérique et la tech et des « deeptech » via Atlanpole ;
- le développement des compétences et de la diversité/mixité dans les métiers du numérique ;
- l'ouverture de l'écosystème d'innovation numérique aux PME et ETI du territoire mais aussi aux chercheurs, créatifs ;
- l'engagement pour un numérique responsable et le soutien de la tech et du numérique au service des transitions.

Pour cela, Nantes Métropole maintient son soutien aux associations qui portent ces actions comme la **Cantine x French Tech Nantes** (animation écosystème numérique, dynamique French Tech Nantes, Tech à impact positif, diversité et mixité événementiel) ; **ADN Ouest** (numérique responsable, emplois et compétences, transition numérique des TPE/PME, innovation numérique) ou **Atlangames** (cluster des jeux vidéos qui portent des actions à l'international, au Québec en particulier).

L'année 2024 a été marquée par une croissance de la filière numérique avec 34 500 emplois sur le territoire métropolitain avec cependant un ralentissement confirmé (+ 600 emplois en 1 an, soit 2 % de croissance, taux le plus faible des 10 dernières années, même si la filière numérique « surperforme » par rapport à l'évolution globale de l'emploi). Les investissements dans les startups tech et numériques diminuent également (133 M€ contre 178 M€ en 2023 pour l'ensemble des startups tous secteurs confondus). Cette décélération pour le numérique et la tech s'inscrit dans un contexte national et mondial de baisse de la création d'emplois et des investissements.

La dynamique événementielle s'est maintenue en 2024 autour de grands temps forts : **Et Demain**, **Nantes Digital Week** (dont le Salon de la data et de l'IA) et le **DevFest** mais aussi des événements en faveur de l'innovation (Hackathon) et de l'entrepreneuriat dans la tech et le numérique (Zero to one de Icilundi, le Startup Week-end de Lets'Fail).

En 2024, en synergie avec la démarche numérique responsable et son volet éthique, une nouvelle dynamique «**Charte de Solidarité Cyber**» a été lancée afin de promouvoir et d'organiser la solidarité et l'entre-aide entre acteurs publics et privés du territoire en matière de cybersécurité.

Une Charte a été co-construite avec des collectivités, des entreprises et des acteurs académiques. Elle a été lancée en décembre 2024, réunissant une dizaine d'organisations engagées et autant de nouvelles structures intéressées.

Industries Culturelles et Créatives (ICC)

Samoa, Halles 1&2, coopérations internationales

Nantes Métropole poursuit son ambition de développer un pôle d'excellence européen dans le domaine des ICC au sein du quartier de la Création sur l'île de Nantes. Implanté sur près de 15 ha, qui accueillait autrefois les activités de l'industrie navale, cet espace est un lieu unique de concentration de talents créatifs, mêlant entreprises, établissements culturels, de formation et de recherche, collectifs, start-ups.

Les ICC sur le quartier de la Création, c'est :

- 12 filières ICC représentées ;
- 7 500 étudiants ;
- 90 000 m² dédiés aux projets économiques ;
- 3 000 emplois directs.

Depuis 2016, Nantes Métropole confie le développement de cet ambitieux projet à la SAMOA (fabrique urbaine et créative de l'île de Nantes), sous forme d'une DSP. L'actuelle délégation s'est achevée fin 2024, le Conseil métropolitain a validé fin 2023, l'opportunité de renouveler le contrat. L'année 2024 a permis de relancer la consultation pour la sélection d'un opérateur dans le cadre d'une nouvelle DSP pour le développement, l'animation et la promotion des ICC sur le territoire métropolitain, l'exploitation, la gestion et l'animation des halles 1 & 2.

La DSP a été confiée à la SAMOA pour une nouvelle collaboration de 5 années 2025-2029 en mettant l'accent sur 3 filières prioritaires : le design, l'image média et la mode responsable.

Immobilier

Les Halles 1&2, bâtiment totem des ICC, ont connu leur première année pleine et entière de fonctionnement. Le bâtiment accueille le pôle économique de la SAMOA, des entreprises ICC ainsi que des espaces événementiels et «PiNG», laboratoire citoyen des cultures numériques. Plus de 30 événements s'y sont tenus en à peine 5 mois, avec des formats très différents (assemblées générales, conférences, expositions, défilé de mode, festival...).

Dans le cadre de la DSP, l'aménagement du pôle transitoire « MIN de rien » se poursuit, notamment sur sa partie Nord avec l'arrivée de 19 locataires. D'ici à 2030 (date de destruction du bâtiment), la SAMOA propose de positionner « MIN de rien » comme un laboratoire des transitions urbaines, durables, culturelles et événementielles.

Événementiel

Côté événementiel, l'île de Nantes a accueilli la 3^e édition de Chtiing, du 18 au 20 avril 2024. Au cours de ces 3 jours dédiés à la créativité sous toutes ses formes, se sont croisés 500 professionnels, sur 20 lieux partenaires, au cours de 35 ateliers et workshops. 8 nationalités étaient représentées et plus de 1 500 visiteurs ont participé à la journée grand public.

Parmi les autres événements soutenus par Nantes Métropole :

- HYBLAB Nantes, 16^e édition, événement qui a réunit pendant 4 jours des professionnels, des médias et des étudiants en journalisme pour le développement de contenus visuels et interactifs (janvier-février 2024) ;
- FIL, Festival de l'information locale en septembre 2024 ;
- Scopitone, Festival des cultures électroniques et arts numériques (18 - 22 septembre 2024) ;
- 1^{ère} édition du forum « Mode et innovation technologique, vers une réinvention responsable ? » (7 novembre 2024), réunissant les professionnels de la mode pour évoquer le sujet des technologies émergentes et des pratiques innovantes qui transforment la chaîne de valeur de la filière mode.

Hydrogène vert/décarboné : une filière émergente

En 2024, Nantes Métropole a poursuivi son soutien aux projets de recherche sur l'hydrogène du Lycée de La Joliverie. L'établissement est détenteur du record mondial de distance parcourue par un véhicule terrestre fonctionnant à l'hydrogène (prototype CityJoule).

En 2024 le grand port maritime Nantes Saint-Nazaire a confirmé sa stratégie dans la production et l'usage d'hydrogène dans le cadre de sa démarche de décarbonation avec la construction d'une unité de production confiée à l'entreprise nantaise LHYFE, une connexion au réseau européen d'hydrogène (European Hydrogen Backbone) et l'installation d'un démonstrateur industriel pour produire du kérosène de synthèse (e-kérosène) partie de CO₂ et d'hydrogène.

Réemploi : un fonds pour accompagner des projets d'innovation

Dans le cadre de l'initiative « Nantes Terre de Réemploi », Nantes Métropole a créé en 2024 un fonds doté de 1 M€, dédié au soutien des projets d'innovation dans le réemploi. Ce dispositif vise à encourager les investissements dans quatre filières prioritaires : la mode responsable, le bâtiment, l'industrie des composites et le numérique responsable. En apportant un appui financier, ce fonds ambitionne d'accélérer l'émergence de solutions de réemploi innovantes et durables sur le territoire et la structuration de nouvelles filières. Les premiers projets retenus seront annoncés en 2025.

L'ÉCONOMIE EN TRANSITION

L'enjeu est de faire de Nantes Métropole un territoire de référence en développement économique responsable.

Dans un contexte où la transition écologique et l'inclusion sociale sont essentielles, Nantes Métropole accélère la transformation du tissu économique local vers un modèle plus durable, solidaire et innovant. Il ne s'agit plus seulement de s'adapter aux crises mais aussi d'accompagner une mutation profonde des modèles économiques.

Les entreprises doivent évoluer vers une activité plus sobre en ressources et plus inclusive, intégrant pleinement les enjeux environnementaux et sociaux. Nantes Métropole s'engage à leurs côtés en soutenant le développement de la RSE et en renforçant l'économie sociale et solidaire (ESS), moteurs essentiels d'un modèle économique plus résilient et porteur d'emplois de qualité.

Faire émerger et essaimer des solutions pour accompagner les entreprises vers un développement économique responsable moins consommateur de ressources et plus inclusif

1/ Le soutien à l'entrepreneuriat

Nantes Métropole soutient les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises durables (L'Ouvre-Boîtes 44, Bâtiréateurs, CoopChezVous, Oz, Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne, MACHE, Singa, Open Lande) et du financement de projets entrepreneuriaux (ADIE, Initiative Nantes, France Active Fondes, Cigales). Elle déploie ainsi une offre de services territoriale qui couvre l'ensemble du parcours entrepreneurial.

Afin de soutenir la dynamique entrepreneuriale, Nantes Métropole agit également sur les leviers suivants :

- **participation à l'animation du réseau des Sup'Porteurs de la Création 44** qui réunit les acteurs d'aide à la création et vise à améliorer la visibilité et la lisibilité de l'offre pour les porteurs de projet. Reconstitution de la semaine de la création (545 entrepreneurs mobilisés en 2024 sur la Métropole) avec 2 ateliers portés par la Collectivité pour sensibiliser les porteurs de projets aux transitions sociales et environnementales ;
- contractualisation exceptionnelle sur une seule année (éviter une année de césure) pour le **dispositif « Osez entreprendre »** (co-financée par l'État et Bpi France) et réponse aux appels à projets nationaux Entrepreneuriat Quartiers 2030 pour la période 2025-2027 sur les dispositifs Citélabs (sensibilisation à l'entrepreneuriat dans les QPV) et Carrefour de l'Entrepreneuriat (tests d'activité et formations à l'entrepreneuriat dans les QPV) ;
- **déploiement des actions de sensibilisation aux enjeux de transitions auprès des résidents des pépinières Creativ** (animations sur la réduction des déchets par Oasis Environnement depuis 2021, animations sur les économies d'énergies par Alisée en 2024, inscription de tous les nouveaux entrants en pépinière au module RSE « Entrepreneuriat : responsable et rentable ») ;
- **appui aux porteurs de projet de création d'entreprise de plus en plus en quête de sens pour nourrir leur projet entrepreneurial** : poursuite de la conduite du module spécifique « Entrepreneuriat : responsable et rentable » animé tous les 2 mois à la Maison de l'Entrepreneuriat et des Transitions par les membres du réseau des Sup'Porteurs de la Création 44.

Chiffres clés 2024 sur la création d'entreprise

- 941 personnes, dont 528 femmes accompagnées à la création et/ou au financement par les structures sous convention avec Nantes Métropole ;
- 283 personnes sensibilisées à l'entrepreneuriat dans les QPV dans le cadre du dispositif Osez Entreprendre ;

- 27 participations au module « Entrepreneuriat : responsable et rentable » ;
- 8 animations en pépinière/hôtel d'entreprises (2 par site en 2024) sur la thématique du bilan carbone et des économies d'énergie.

2/ La plateforme RSE de la métropole nantaise : un écosystème territorial fédérateur

La plateforme RSE de la métropole nantaise fédère les acteurs économiques du territoire autour des solutions qui peuvent permettre aux PME et TPE d'améliorer leur impact social, environnemental, économique et territorial en s'inscrivant dans des démarches RSE. Cette plateforme repose sur une gouvernance territoriale transparente et participative, le site internet ressource [Nantes Métropole Entreprises.fr](https://Nantes.Metropole.Entreprises.fr), des groupes de travail dédiés, une stratégie d'animation des ambassadeurs RSE et la programmation événementielle des EngagéEs dont la manifestation phare est « Le grand RDV des EngagéEs qui changent l'entreprise ».

Sur le volet gouvernance, elle s'est dotée depuis 2023 d'un « comité de mission » regroupant 10 personnalités expertes issues des 6 collèges de la plateforme RSE et dont le rôle consiste à challenger la stratégie et le plan d'actions de la plateforme RSE.

Sa raison d'être

« Face aux limites locales et planétaires et aux enjeux de justice sociale, fédérer les actrices et acteurs engagéEs en RSE afin de faire émerger et d'essaimer des solutions permettant à toutes les entreprises de s'engager vers une économie soutenable sur notre territoire ».

Des ambassadeurs pour incarner et faire connaître la plateforme RSE sur tout le territoire

- **ce que nous développons pour eux**

Un parcours de l'ambassadeur.rice par semestre pour monter en compétences, une sorte de boîte à outils pour former et sensibiliser aux enjeux clés et dispositifs existants sur le territoire en RSE avec un « marché des solutions RSE » organisé pour tous les ambassadeur.rice.s

- **ce que nous attendons d'eux**

Des engagements attendus sur le volet animation territoriale (présence sur le terrain pour appuyer les messages, être un relai, un appui à l'organisation des événements sur leur territoire, avec les développeurs économiques, les clubs et communes sur les sujets de transitions).

Chiffres clés

- 293 ambassadeurs RSE ont déjà signé la charte d'engagement (objectif : 500 signataires en 2026) ;
- 55 ambassadeurs ont intégré la communauté en 2024 ;
- 53 % des candidatures retenues en 2024 sont hors-Nantes ;
- 72 % des ambassadeurs en 2024 travaillent dans une TPE ou une PME ;
- 40 animations proposées aux ambassadeurs en 2024 ;
- 182 participants au parcours compétences ambassadeurs (24 modules thématiques dont 5 fresques) en 2024 ;
- 303 participants aux événements dédiés aux ambassadeurs (les Meet Up et Rencontres territoriales), dont 2 Meet up organisé sur le thème de la CULTURE et un autre sur le sujet des violences sexuelles et sexistes en entreprise) en 2024 ;
- 323 destinataires en moyenne sur 2024 de la lettre d'information mensuelle des ambassadeurs ;
- 4 756 abonnés (fin sept. 2024) (+ 51 %) sur la page LinkedIn.

Les nouveaux livrables de la boîte à outils RSE Nantes en 2024

Sur la période 2022-2023, des groupes de travail ont développé des outils opérationnels diffusés en 2024 à destination des TPE PME du territoire :

- **Boîte à outils Achat responsable** : la plateforme RSE de la métropole nantaise offre des diagnostics de maturité et des questionnaires pour évaluer les pratiques responsables des entreprises et de leurs fournisseurs. Ces outils permettent de mesurer la progression en matière de responsabilité sociétale et d'identifier les fournisseurs engagés ;
- **Création et démarrage de l'animation d'un module de sensibilisation pour les entreprises : Biodiv'training** ; il s'agit de comprendre les enjeux de la biodiversité appliqués aux entreprises, avoir des clés pour convaincre de passer à l'action, identifier les ressources utiles à mobiliser sur le territoire (2 sessions Biodiv'Training, 20 formés, dont 10 ambassadeurs).

Les groupes de travail de la plateforme RSE en 2024

Une quinzaine de participants en moyenne par Groupe de Travail

- **Poursuite du groupe de travail sur les violences sexistes et sexuelles (VSS) en entreprise** : création de 3 flyers de sensibilisation aux VSS à destination des salariés, des employeurs et des alliés au travail (collègues sensibilisés, qui agissent quand ils sont témoins de VSS et contribuent à une culture de respect et d'égalité).

Dès 2025, une campagne de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles en entreprise est programmée.

- **Le QG des Engagés : un espace dédié aux transitions et à la coopération**

La Maison de l'Entrepreneuriat et des Transitions (MET) rassemble à Saint-Herblain une quarantaine d'acteurs économiques, d'organismes et d'associations dédiés à l'accompagnement des entreprises, intégrant la nécessaire prise en compte des transitions dans les modèles économiques. Au sein de la MET, Le QG des Engagés, porté par Nantes Métropole, se veut être un lieu ressource en matière de transition environnementale et sociale des entreprises. Il permet de rendre visible et concrète la plateforme RSE de la métropole nantaise, écosystème riche d'acteurs engagés depuis 2010.

Un lieu coconstruit avec les acteurs engagés du territoire

Un groupe de travail dédié a vu le jour en 2024 au sein de la plateforme RSE, afin de définir collectivement les modalités d'occupation et d'animation du QG, animé avec la Chaire à impact positif d'Audencia.

Un lieu pour apprendre et s'inspirer

Une offre d'information et d'animation

- Les champs de la RSE : activités économiques responsables, environnement, social, gouvernance et territoire.
- L'accompagnement à la maîtrise de l'énergie et à la décarbonation.
- Les leviers de transformation des modèles économiques des entreprises.

Une offre accessible et adaptée aux entreprises selon le profil et le niveau de maturité

- Le Parcours Ambassadeurs : une quinzaine de modules récurrents seront proposés, permettant à la communauté des ambassadeurs de se retrouver pour monter en compétences, échanger et expérimenter.
- Animations par les partenaires : présentations, ateliers en intelligence collective, matinales thématiques...
- Parcours d'accompagnement à la transition / transformation de modèle économique des TPE-PME.

Un lieu pour se rencontrer, expérimenter et coopérer

- Animation de groupes de travail thématiques.
- Partage de retours d'expériences et de bonnes pratiques.
- Lancement de projets de coopération territoriale.

Un lancement progressif dès 2025

L'ouverture du QG a eu lieu en janvier 2025, avec un programme d'animations qui montera progressivement en puissance au fil de l'année.

- **La boussole territoriale de l'économie soutenable**

La Boussole territoriale de l'économie soutenable est un outil co-construit au sein d'un groupe de travail réunissant Nantes Métropole, Nantes Saint-Nazaire Développement, l'AURAN, la Plateforme RSE et d'autres acteurs du territoire.

Elle permet de suivre la manière dont les entreprises contribuent aux transitions écologiques et sociales et d'évaluer l'impact de ces transformations sur l'économie locale. S'appuyant dans un 1^{er} temps sur une trentaine d'indicateurs, elle est structurée autour de trois grandes thématiques : inclusion & justice sociale, environnement & biodiversité, soutenabilité économique & gouvernance.

Ces indicateurs sont répartis en trois catégories : contexte (facteurs territoriaux), entreprise (implication des acteurs économiques) et suivi (actions métropolitaines et de la Plateforme RSE).

Les données sont mises à jour annuellement et permettent de mesurer l'évolution sur trois ans.

Au-delà d'un simple observatoire, la Boussole est un outil stratégique pour orienter les politiques publiques et accompagner les entreprises dans leur transition.

Elle vise à fixer des objectifs partagés entre les entreprises, les collectivités et les autres acteurs du territoire. Elle joue également un rôle clé dans la définition des priorités d'action de la métropole pour une économie plus résiliente et durable.

L'outil continue d'évoluer avec l'intégration de nouveaux indicateurs et partenaires.

Une maquette en ligne sera disponible en 2025, permettant un accès facilité aux données et analyses.

Chiffres clés 2024 de la plateforme RSE :

- + 9 590 connexions/mois sur le site Internet Nantes Métropole entreprises ;
- 166 bonnes pratiques d'entreprises et vidéo «Minutes RSE» ;
- 293 ambassadeurs RSE ;
- 18 groupes de travail animés depuis le lancement de la plateforme, dont 4 en 2024 donnant lieu à des offres de solutions «open source» pour les entreprises en matière de RSE ;
- 205 matudiag RSE réalisés par les entreprises en 2024 ;
- NégoTraining : + de 5 500 femmes formées depuis le lancement du module ; 64 % des femmes ont négocié leurs salaires ;
- 90 attestations entreprises accueillantes (215 parrainages / coaching – 1 243 visites / portes ouvertes).

3/ L'accompagnement des entreprises sur le champ de la transition**Faciliter l'accès des entreprises aux solutions de transition à travers une offre territorialisée et orientée vers les TPE-PME**

Nantes Métropole agit pour rapprocher les apporteurs de solutions RSE (publics et privés d'intérêt général) des TPE et PME, en ciblant les bons interlocuteurs pour accélérer leur passage à l'action. Des solutions RSE adaptées aux différentes cibles (TPE, Commerçants-artisans, PME, ETI) ont été identifiées et font l'objet de partenariats avec des acteurs publics et privés d'intérêt général.

Depuis 2023, cette offre territorialisée par thématique a été structurée sur des sujets prioritaires définis avec la plateforme RSE de la métropole nantaise. Cette offre couvre des thématiques variées comme la sobriété énergétique et foncière, la biodiversité, le photovoltaïque, la mobilité durable,

l'économie circulaire, le numérique responsable, la réduction du plastique, la collecte groupée des déchets professionnels, l'égalité professionnelle et l'inclusion.

Des partenariats avec les acteurs clés sont désormais en place pour assurer le déploiement de ces solutions. Les développeurs économiques co-construisent avec les collectifs d'entreprises volontaires des programmes d'animation économique adaptés aux enjeux de transition et les ambassadeurs relaient ces informations sur le terrain également.

Apporteurs de solutions qui se sont appuyés sur les développeurs économiques pour faire connaître leurs offres en 2024, exemples chiffrés :

- **Volet RSE généraliste / 1^{er} pas** : 6 animations collectifs soit 60 participants - 7 RDV individuels pour des entreprises SAV RSE ;
- **Volet énergie / décret tertiaire** :
 - Alisée : 67 conseils de premier niveau, 41 visites conseil, 19 animations de sensibilisation du petit tertiaire privé avec 338 professionnels touchés ;
 - Novabuild : 5 événements/227 participants, 3 webinaires/637 vues ;
- **Volet mobilité durable** (Naolib) : 1 379 entreprises concernées par un Plan de déplacement (Pack Mobilité) ;
- **Volet déchets** (Oasis environnement) : 7 entreprises engagées dans un Écodéfi / 47 salariés Écoacteurs / 1 700 salariés sensibilisés / Impact CO₂ des actions réalisées : - 3,6 T de CO₂ ;
- **Volet biodiversité** (Ecopole) :
 - Parc d'Armor : 5 animations de sensibilisation / 22 entreprises / 124 participants cumulés / Accompagnement du groupe biodiversité de la PAM (8 membres), sensibilisation à l'outil « Entreprendre pour le vivant » et aide à la création de 8 fiches actions ;
 - Odyssée Jules Verne : 2 animations / 21 participants cumulés.
- **Outil « Solution partage »** (Solution & Co) : 38 utilisateurs.

Zoom sur Moneko (Chiffres clés et impact territorial)

Moneko est la monnaie locale de Loire-Atlantique, visant à renforcer l'économie locale et les circuits courts en favorisant les échanges entre citoyens et entreprises engagées. Son utilisation permet de dynamiser le territoire, soutenir les commerces de proximité et encourager des pratiques plus responsables.

- Évolution des échanges : multipliés par 6 en cinq ans (208 000 Mk en 2020 ; 1,28 millions en 2024).
- Adhérents : 200 professionnels et 800 particuliers.
- Présence terrain : 80 événements/an (ateliers, débats, formations...).
- Impact économique : un paiement en Moneko génère 25 % à 55 % de revenu en plus pour le territoire.
- Équipe : 4 salariés + 1 prestataire.
- Classement : 2^e monnaie locale de France en volume échangé, avec un fort taux de circulation.
- Actions clés : soutien à l'agriculture locale (Caisse Commune Alimentaire), développement d'une offre RSE pour les entreprises.
- Objectifs : faciliter l'usage avec des paiements en ligne, prélèvements automatiques et renforcer la visibilité du dispositif auprès des collectivités. Le soutien de Nantes Métropole est essentiel pour structurer le déploiement.

Accompagnement des collectifs d'entreprises pour accélérer la transition

Pour aider les collectifs d'entreprises à mobiliser leurs adhérents sur les enjeux de transition, un nouveau dispositif financier a été mis en place fin 2023. L'objectif est de structurer l'animation des

réseaux et de favoriser le passage à l'action grâce à une meilleure information sur les solutions RSE disponibles. Un premier déploiement en 2023 de Cinq collectifs (Odyssée Jules Verne, Sainte-Luce Active, Nant'EST Entreprise, Club Titan et Club Euronantes) représentant 300 entreprises et 15 000 salariés ont expérimenté ce dispositif en 2023.

Cette dynamique s'est poursuivie en 2024 pour élargir l'accompagnement et essayer les solutions à plus grande échelle avec 14 collectifs accompagnés en 2024.

Financement d'animateurs des transitions : Sainte-Luce Active - Nant'Est Entreprises - Odyssée Jules Verne (Bouguenais) - Club Euronantes (Nantes) - Club Titan (Nantes) - Club ECE (La Chapelle-sur-Erdre) - GIE La Fleuriaye (Carquefou) - Naodev (7 Communes du Sud Loire) - SHOE (Saint-Herblain) – et 1 animateur commun Plein Centre (Nantes) & UMIH 44 (union des métiers de l'industrie et de l'hôtellerie- cafés-restaurants) et nouveau club constitué CEBC (Bas Chantenay).

Les + : tous les clubs ont vu une augmentation du nombre d'adhérents, tandis que des formats d'animation originaux et diversifiés ont été proposés pour aborder aussi la RSE 1^{er} pas.

Structuration et pérennisation : les associations ont besoin de se structurer davantage pour mieux ancrer la RSE :

- **Appui à l'émergence de réseaux souhaitant s'engager en RSE - Pack émergence**

Ville de Rezé – Mauves entreprendre : appui à la constitution d'un collectif d'entreprises autour du sujet des transitions avec l'appui de la CCI 44 dans le cadre de la convention animation territoriale avec Nantes métropole.

- **Accompagnements spécifiques par la métropole sur 2 expérimentations :**

Projet biodiversité au PAM (Parc d'Armor)

- Label « Territoire engagé pour la nature », actions coordonnées avec les services de la Métropole (N&J).

- Ateliers de sensibilisation avec la Métropole et Ecopôle.

Lancement du collectif du Bas-Chantenay

- Accompagnement par un cabinet de conseil financé par la Collectivité.

- Constitution en association loi 1901 en septembre 2024.

- Plusieurs groupes de travail (services aux salariés, mobilité, énergie, déchets...) ont été menés avec intégration dès 2025 le dispositif d'appui RSE aux entreprises (AMI).

En chiffres sur 2024

- Nombre de collectifs d'entreprises touchés : 15 subventionnés ou accompagnés ;
- Soit 132 000 € d'appui au financement d'animateurs des transitions pour 2024 ;
- Nombre total d'animations territoriales avec les collectifs : 80 animations territoriales dont :
 - 44 animations sur le volet environnement ;
 - 15 sur le volet social ;
 - 18 sur l'animation généraliste RSE ;
- Nombre de participants sensibilisés : 2 933 personnes.

Une montée en compétence significative des développeurs économiques en 2024

Depuis 2023, un parcours de formation-action sur la RSE a été mis en place au sein de la Collectivité, avec une priorité donnée aux développeurs économiques. L'objectif est de renforcer leur expertise sur les enjeux clés de l'animation territoriale en matière de transition écologique et sociale et de renforcer l'impact territorial de la politique publique de Nantes Métropole.

Relation – suivi individuel des entreprises

- **Un nouvel outil DEVECO**

Afin de préparer leurs visites dans les entreprises, les développeurs économiques se sont appuyés sur le logiciel DEVECO. Ce service développé par l'État facilite l'accès et la gestion des données des entreprises au sein des collectivités locales. Animé localement par le

ÉCONOMIE ET EMPLOI RESPONSABLES

Service Economie en Transition, il permet de partager les informations sur les entreprises visitées par les agents.

- **Suivi global vivier entreprise 2024**

	Pôle Sud Ouest	Pôle Erde et Cens	Pôle Loire Chézine	Pôle Loire Sèvre Vignoble	Pôle Erdre et Loire	Pôle Nantes Centralité	Total
Nbres Établissements par Pôle (Actifs)	8 773	15 267	15 738	20 987	21 599	64 128	14 993
Nbres Entreprises de + de 1 salariés & - de 50 salariés	952	1 646	2 484	2 366	256	6 216	16 258
Nbres Établissements dans le vivier	252	82	155	166	140	334	1 129
Nbres Établissements du vivier visité en 2024*	36	21	25	18	15	16	131
Nbres Établissements hors vivier visité en 2024	6	16	33	41	28	18	142
Nbres de visites entreprises 2024	42	37	58	59	43	34	273

* vivier entreprise « Critères généraux pour les entreprises à visiter »- Ayant fait un Diag RSE-Dirigeant /Club /Gouvernance- Entreprise à capitaux étrangers - Ambassadeur RSE - (hors Foncier)

Structurer et dynamiser l'Économie Sociale et Solidaire pour un Territoire en Transition

La feuille de route de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) à horizon 2026 soutient la transition écologique, sociale, et environnementale du territoire à travers la coopération, l'innovation sociale, et l'ancrage territorial. Coécrite avec plus de 300 acteurs, elle est pilotée par Ecosolies, le réseau principal des acteurs ESS sur le territoire.

1/ Principaux faits marquants en 2024

- **Financement « Pays de la Loire Capital Impact »** : 12 projets expertisés, 9 projets financés, dont 5 sur Nantes Métropole.
- **Fondation Territoriale 44** : lutte contre les inégalités, soutien au mécénat local avec 800 ordinateurs collectés et 240 000 € d'économies pour 120 associations locales.
- **Commande publique** : mise en œuvre du plan d'actions pour favoriser l'accès des acteurs de l'ESS aux marchés publics, participation au Forum des Achats Innovants (70 entreprises, dont 50 % de l'ESS).
- **Foncière ESS** : poursuite de la structuration pour soutenir des projets collectifs ESS avec la Banque des Territoires et les Ecosolies.
- **Prix de l'Innovation Sociale et Solidaire 2024** : 19 dossiers, 2 lauréats : le Groupement d'Entraide Mutuelle et un projet de colocation solidaire pour les personnes âgées.

2/ Ecosolies : Pilote et Acteur Clé de l'ESS sur le Territoire

Ecosolies joue un rôle central dans la mise en œuvre de la feuille de route ESS, en coordination avec Nantes Métropole et ses partenaires comme France Active et la Banque des Territoires. Voici les actions majeures portées par Ecosolies :

- **Formation et accompagnement**
 - 122 personnes formées (dirigeants, cadres, bénévoles).
 - 1 000 heures de formation dispensées.
 - Programme de R&D « Alliances Fertiles » pour lever les freins au développement des entreprises ESS.
- **Accompagnement des Projets Structurants**
 - **MACHE** : création d'une coopérative dédiée à l'accompagnement des entreprises d'alimentation durable.
 - **REFLEX** : structuration de la filière bio-ressources avec un réseau d'acteurs et une offre de services dédiée.
 - **Mobilité inclusive** : expérimentation de solutions de mobilité douce pour les personnes âgées et handicapées.
- **Événements et Visibilité**
 - **Grand Rendez-vous des EngagéEs** : 88 entreprises présentes, dont 1/4 en ESS.
 - **Les 20 ans des Ecosolies** : 300 participants, 50 visiteurs pour des visites apprenantes.
 - **Festival DeuxMains** : 53 structures, 6 000 visiteurs, avec un CA stable de 66 000 €.
- **Réemploi Solidaire**
 - Démarche « Nantes Terre de Réemploi » : support aux acteurs du réemploi solidaire pour renforcer leur développement territorial.
 - Ressourcerie Métropolitaine : projet de création d'une ressourcerie sur la commune de Rezé (2 200 m²) pour traiter 300 tonnes de déchets collectés.
- **SCIC Lieux Communs** :
 - Création d'une nouvelle stratégie de sociétariat avec l'entrée de 21 nouveaux associés pour soutenir les projets immobiliers ESS.
 - Études de projets immobiliers comme la Tour Bretagne (1 000 m² pour l'ESS).

3/ Partenariat renforcé avec la CRESS

La Chambre régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS), est soutenu par la Métropole pour des missions d'observation, d'animation de filières et de plaidoyer national.

En 2024, la CRESS a :

- organisé des forums et ateliers pour promouvoir les achats responsables, avec 130 participants et 96 RDV d'affaires ;
- produit des analyses et cartographies sur les tiers-lieux et participe activement aux travaux sur la commande publique et l'observatoire de l'ESS.

Les Temps Forts des Engagé.es

Ce sont des événements à destination des entreprises et co-constitués en mobilisant les membres de la plateforme RSE, les ambassadeurs, experts, « engagé.es » des territoires.

1/ Le Grand Rendez-vous des Engagé-es qui changent l'entreprise – 14 mars 2024

Événement économique annuel incontournable pour Nantes Métropole, ce rendez-vous vise à sensibiliser les TPE et PME à la RSE et à les mettre en relation avec les acteurs pouvant les accompagner. Adapté à différents publics et niveaux de connaissance en RSE, il s'impose désormais comme le rendez-vous de « l'engagement », destiné aux entreprises souhaitant évoluer vers un modèle plus responsable, intégrant la RSE, voire un objectif d'impact positif sur les plans social et environnemental.

L'édition 2024 a rassemblé 1 400 participants, répartis comme suit :

- 28 % d'indépendants ;
- 18 % de grandes entreprises ;
- 14 % de TPE ;
- 13 % d'acteurs de l'ESS.

Les enseignements sont les suivants :

Maturité RSE : 61 % Intermédiaire, 25 % Avancé, 14 % Néophyte ;

Labellisation Eco-événement Niveau 3 : 75 engagements pris.

Organisé par Nantes Métropole en partenariat avec les acteurs de la plateforme RSE, l'événement a bénéficié du soutien de la CCI, la CMA, Les Ecossolies, le Crédit Agricole, EDF, Enedis, CHARIER, PAPREC, SNCF, Suez et Sigma Informatique.

Tout au long de la journée :

- 90 offreurs de solutions ont exposé dans le Village des Solutions, dont 1/4 issus de l'ESS ;
- 52 intervenants ont pu s'exprimer, avec une parité hommes-femmes ;
- 30 sessions de contenus réparties sur 4 espaces, représentant plus de 17 heures cumulées de programmation.

Les Rencontres Territoriales des Engagé-es qui changent l'entreprise -11 juin 2024

La 3^e édition des Rencontres Territoriales des Engagé-es s'est tenue à la H Arena, autour de la thématique : « Le sport responsable, un levier pour s'engager ! ». Le sport joue un rôle clé en entreprise, favorisant le bien-être au travail, la cohésion d'équipe et le soutien aux clubs locaux. Cette thématique résonnait particulièrement en cette année olympique.

Destiné aux entreprises métropolitaines sensibles aux enjeux du sport responsable et du bien-être en entreprise, l'événement a rassemblé 109 participants. Intervenants : HBC Nantes - Fédération Française de Hockey sur Gazon – MEDEF - Comité Régional Olympique et Sportif - Comité Régional de la Retraite Sportive Pays de la Loire.

Un mini Village de solutions dédié à la thématique a également été proposé, avec la participation de 9 offreurs de solutions.

Salon Produrable – 9 & 10 octobre 2024

Ce salon est le plus grand rendez-vous européen dédié aux acteurs et aux solutions en faveur de l'économie durable. Nantes Métropole y a participé afin de mettre en avant les entreprises et réseaux nantais engagés dans un développement économique responsable avec le pilotage de Nantes Saint-Nazaire Développement (NSD).

Un stand collectif territorial a été mis en place, regroupant une offre commune d'offeurs de solutions du territoire. Cette année, six entreprises ainsi que la Plateforme RSE étaient représentées.

Chiffres clés 2024

- Nombres de participants aux événements des EngagéEs : 1 709, dont :
 - Grand Rdv des EngagéEs : 1 400 ;
 - Rencontres territoriales des EngagéEs et Meet up ambassadeurs RSE : 309.
- Nombres d'offeurs de solutions mobilisés : 105, dont 30 de l'ESS.

L'EMPLOI ET L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

L'emploi est une préoccupation forte des habitants et un enjeu de cohésion et de justice sociale. Il s'agit donc d'une priorité politique du mandat.

Depuis plusieurs années, l'emploi salarié progresse sur le territoire de l'agglomération. Avec un taux de chômage parmi les plus faibles des métropoles françaises (5,5 %), Nantes Métropole poursuit son action pour l'emploi dans le cadre de sa politique publique de l'économie et de l'emploi responsables.

L'enjeu est de permettre à tous les habitants du territoire de bénéficier de la dynamique économique de la métropole, en portant une attention particulière à ceux les plus éloignés du marché du travail. Il s'agit également de contribuer au rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi, en travaillant étroitement avec les entreprises.

Dans ce cadre, des actions ont été mises en œuvre en 2024 pour renforcer la relation aux employeurs, anticiper et répondre aux besoins en compétences du territoire. Les questions liées à l'emploi des seniors, la levée des freins à l'emploi et la médiation vers l'emploi sont également au cœur de l'action de la métropole nantaise.

Par ailleurs, Nantes Métropole soutient l'activité d'intérêt général des structures dédiées à l'emploi : l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (ATDEC - regroupant les activités de la Maison de l'emploi, du Plan Local pour l'Insertion et l'emploi- PLIE- et de la Mission Locale) et L'École de la 2e Chance (E2C). Il s'agit de favoriser la territorialisation de la politique relative à l'emploi et l'insertion de la Collectivité via une offre de services intégrée.

Les services aux jeunes Métropolitains grâce aux activités de la Mission Locale

La Mission Locale propose un suivi personnalisé aux jeunes de moins de 26 ans. Elle les accompagne dans la recherche d'un emploi, mais aussi pour résoudre les difficultés du quotidien (logement, mobilité, santé...). Soucieuse d'offrir un service de proximité, elle accueille le public sur 10 sites et 31 permanences extérieures.

L'année 2024 a été marquée par :

- l'accompagnement de 9 205 jeunes (20 % domiciliés en QPV) dans leur parcours professionnel, dont 4 194 jeunes reçus en premier accueil ;
- l'entrée en formation de 782 jeunes ; 374 jeunes accompagnés dans le cadre de l'obligation de formation ;
- le positionnement en emploi de 1 944 jeunes (pour 3 309 situations, dont 233 en alternance) et l'immersion en entreprise de 542 jeunes pour 742 stages en entreprises ;
- le contrat engagement jeunes a été déployé le 1^{er} mars 2022. En 2024, 1 362 jeunes métropolitains ont intégré un parcours d'accompagnement intensif de 12 mois maximum vers l'emploi, dont 24 % issus des quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV). 30,4 % ont bénéficié d'une sortie en emploi ;
- une attention particulière portée aux jeunes habitants des QPV dans le cadre d'actions spécifiques ;
- le pilotage du dispositif Cité de l'emploi, en lien avec les services de l'État et Nantes Métropole. La Cité de l'emploi est un programme national de coordination des acteurs pour renforcer l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle des habitants des QPV. Il vise à garantir aux résidents les mêmes opportunités d'insertion, le même accès à l'information, le même accompagnement qu'à l'ensemble de la population. Il s'agit d'une démarche de « faire ensemble », pour fédérer et mieux articuler les acteurs de l'insertion, de l'emploi, du monde économique, pour aller vers le public et rendre visible l'offre de service d'accompagnement vers l'emploi proposée sur le territoire. Dans ce cadre, en 2024 :

- 9 événements ont été organisés dans les quartiers populaires (QPV) ;
- 793 participants : dont 54% qui ont moins de 25 ans – 58% de femmes – 48% résident en QPV ;
- 59 entreprises mobilisées par l'ATDEC et France Travail – 77 partenaires – 10 centres de formation.
- le pilotage du dispositif des mineurs en situation de prostitution :
 - plus de 476 situations d'enfants en situation de prostitution ou en risque ;
 - entre 30 et 50 appels par semaine sur la plateforme d'écoute.

En marge des actions d'accompagnement, ce dispositif propose une sensibilisation et une formation des conseillers Emploi/Insertion de l'ATDEC au phénomène de prostitution des mineurs.

- l'accompagnement des jeunes « sous main de justice » : sur l'ensemble des établissements pénitentiaire de la Métropole, 245 jeunes rencontrés pour 576 entretiens réalisés. 64 sorties positives dont 64 % d'accès à l'emploi ;
- l'obligation de formation sur 2024 :
 - 374 jeunes accompagnés, dont 168 nouveaux inscrits ;
 - 349 jeunes contactés sur la base de fichiers fournis par les services de l'éducation nationale. Cette procédure permet d'identifier les publics éligibles à l'obligation de formation. Depuis 2023, une nouvelle modalité de prise de contact numérique est testée (questionnaire via un QR code) ;
- l'insertion par l'activité économique (IAE) : 191 jeunes accompagnés par la Mission Locale ont bénéficié d'un parcours IAE :
 - 38 en entreprises d'insertion (7 entreprises) dans 6 secteurs professionnels (transport, logistique, propreté, commerce, industrie, espaces verts) ;
 - 68 en entreprise de travail temporaire d'insertion ;
 - 28 recrutements en associations intermédiaires ;
 - 51 en ateliers et chantiers d'insertion ;
 - 6 en GEIQ (Groupement pour l'emploi, l'insertion et la qualification).

Les secteurs investis sont les suivants : propreté, espaces verts, BTP, transport et logistique, logistique, tertiaire, hôtellerie restauration, petite enfance, commerce, artisanat, maraîchage, industrie, animation.
- 41 jeunes en contrats aidés :
 - 39 jeunes en PEC (Parcours Emploi Compétences) signés ;
 - 2 en CIE (Contrats Initiative Emploi) dans le secteur de la grande distribution. Ces 2 CIE ont été signés sur la base de CDI. L'annonce de la suppression des CIE jeunes n'a pas permis d'en réaliser davantage.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes

Le Fonds d'Aide aux Jeunes permet le financement d'aides individuelles, pour les besoins urgents ou des projets ponctuels, dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en grande difficulté sociale, âgés de 16 à 24 ans révolus.

Il s'adresse à un public ne pouvant pas s'appuyer sur la solidarité familiale pour construire leur projet d'avenir, soit du fait d'une rupture ou de conflits avec leur famille, soit du fait de la précarité financière de leur famille ne pouvant leur assurer un soutien matériel dans l'accès à l'autonomie.

En 2024, 1 104 jeunes métropolitains ont bénéficié du fonds pour un montant total de 323 120,86 €, correspondant à 1 735 aides délivrées pour 1 121 aides accordées (1 jeune pouvant faire plusieurs demandes). Ces aides sont liées principalement à la subsistance (80,4 %), au logement (10,5 %). 39 % des jeunes bénéficiaires sont des femmes, 42 % ont 21-23 ans et 32 % ont un niveau scolaire inférieur au CAP/BEP.

Les services aux jeunes grâce aux activités de l'E2C Nantes Saint-Nazaire

L'École de la 2^{ème} Chance (E2C) Nantes Saint-Nazaire forme les publics les plus éloignés de l'emploi et les accompagne vers une insertion sociale, citoyenne et professionnelle durable en répondant aux enjeux des territoires et des entreprises.

En 2024, sur le site de l'E2C Nantes, 193 stagiaires ont suivi un parcours de formation en alternance : 51 étaient présents au 1^{er} janvier et 142 ont intégré le dispositif au cours de l'année. Le taux de stagiaires habitant en QPV est de 37 %. Les QPV plus représentés sont Bellevue, Bottière – Pin Sec et Le Sillon de Bretagne.

99 % des stagiaires accueillis à l'E2C site Nantes se déclarent sans expérience professionnelle à l'entrée en parcours.

La part des jeunes de plus de 26 ans connaît une hausse de 2 points par rapport à 2023 (4 % en 2024), l'effectif des stagiaires mineurs continue sa hausse significative (+ 5 points par rapport à 2023 avec 34 % du total des stagiaires de l'E2C Nantes en 2024). Cette situation implique une attention particulière et une relation partenariale d'autant plus efficiente.

Ainsi, sur le site de Nantes, 11 marraines et parrains issus du monde de l'entreprise ont accompagné les promotions de stagiaires. Près de 50 actions en lien avec l'entreprise (simulations d'entretien, forum, visite, job coaching...) ont été réalisées avec le réseau des entreprises partenaires. 373 stages ont été effectués. L'alternance a représenté près d'un tiers du parcours de formation en 2024 (29 %).

L'E2C accorde une importance particulière au fait de proposer des activités sportives, culturelles, écocitoyennes... Ces projets permettent aux jeunes stagiaires de s'engager localement, s'ouvrir aux cultures, développer des compétences sociales.

À l'échelle de l'E2C Nantes Saint-Nazaire, le taux de sorties positives vers un emploi, une alternance ou une formation qualifiante s'élève à 59 % en 2024 et se répartit comme suit : 26 % en formation qualifiante ; 14 % en contrat de travail ≥ 2 mois ; 17 % en contrat de travail en alternance ; 1 % en contrat aidé et 1 % en création d'entreprise.

Les services proposés par la Maison de l'Emploi

Sur les 5 territoires de projet de l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (ATDEC), la Maison de l'emploi accueille tous les publics et facilite leur recherche ou retour à l'emploi en partenariat avec France travail, les réseaux économiques et les acteurs associatifs. Pour ce faire, elle coconstruit des projets et des actions avec les réseaux économiques afin de faciliter le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi. Par ailleurs, elle conduit des actions spécifiques sur des filières en tension sur la métropole.

En 2024, les travaux afférents ont porté sur les filières suivantes : numérique ; maraîchage ; transport-logistique ; santé grand âge ; BTP ; hôtellerie restauration ; énergie ; petite enfance.

Dans ce cadre, l'ATDEC a mobilisé ses partenaires et les entreprises au travers de groupes de travail et de comités de pilotage (423 réunions au total) afin de poser les diagnostics, les priorités, les plans d'actions...

Des actions ont été menées par l'ATDEC pour rapprocher l'offre et la demande d'emploi et soutenir les parcours d'insertion :

- 151 actions d'attractivité pour promouvoir les métiers et les filières en tension ;
- 100 actions de recrutement ayant mené à 914 embauches ;
- 356 actions pour préparer les publics et réduire les freins à l'emploi ;
- 490 actions en direction des entreprises, des partenaires et professionnels de l'emploi.

L'année 2024 a été marquée par 14 195 visites sur les 8 cyber-bases emploi (2 639 nouveaux utilisateurs inscrits hors activité de décembre 2024 du fait changement de logiciel).

Levée des freins à l'emploi et prévention des discriminations à l'emploi

Nantes Métropole est engagée dans la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité et de l'égalité. Elle s'attache à faciliter les parcours vers l'emploi des habitants qui en sont le plus

éloignés en agissant, à son niveau, sur les freins à l'emploi, la sécurisation des parcours et l'accès à l'emploi, en particulier des habitants des QPV.

La démarche « parcours linguistiques » a pris un nouveau tournant en 2024. Cette année a permis l'organisation d'un cadre de partenariat mutualisé avec le Département de Loire-Atlantique, via la passation d'un marché commun pour renouveler la mise en œuvre des permanences d'Évaluation Linguistique et d'Orientation (ELO) sur le territoire métropolitain. Une prestation d'analyse et de qualification des besoins et de l'offre linguistique locale, est également pilotée conjointement, afin d'évaluer les besoins et orienter des solutions en complémentarité de l'existant.

La déclinaison de la feuille de route « parcours linguistique » s'est concrétisée en 2024 par :

- plus de 2 100 personnes reçues sur la plateforme ELO, dont 2/3 en insertion professionnelle, notamment accueillies au sein des antennes de l'ATDEC, qui ont bénéficié d'une orientation vers une action de formation linguistique en lien avec leur projet professionnel ;
- le soutien de 3 actions linguistiques à visée professionnelle pour des habitants très peu qualifiés des QPV.

Après une démarche projet soutenue en 2023, l'action « Passerelle vers l'ACI » (apprentissage linguistique préalable à l'entrée en Ateliers et Chantiers d'Insertion) a été intégrée à l'offre d'accompagnement de l'ATDEC. Elle sera effective en avril 2025.

En 2024, la Métropole a continué de contribuer au renforcement de l'action locale pour la levée de freins périphériques à l'emploi. Dans ce cadre, afin d'accompagner notamment le développement de compétences à la mobilité, la Métropole soutient pour la deuxième année consécutive le projet Rayo'Nantes. Par cette action, l'association « Team Elles » anime des séances d'apprentissage du vélo, couplées à des ateliers socio-linguistiques et de professionnalisation, pour des femmes résidentes des quartiers prioritaires, pour la plupart allophones et en situation de famille monoparentale. Depuis septembre 2023, 30 femmes ont bénéficié de cet accompagnement.

L'accompagnement de la mobilité inclusive passe aussi par le soutien renouvelé au dispositif Mobil'Actif, porté par Les Eaux Vives, de location de scooters à tarif solidaire pour des publics en démarche d'insertion professionnelle. 65 personnes en ont bénéficié en 2024.

Nantes Métropole œuvre également contre les discriminations à l'emploi via, notamment, le soutien d'actions et de dispositifs en direction des employeurs, acteurs économiques et professionnels de l'emploi : actions de sensibilisation des recruteurs par le Jeu LCD (Mozaik), groupe « ressources » animé par l'ATDEC pour accompagner des pratiques de recrutement plus inclusives, former les professionnels de l'emploi et les entreprises afin de favoriser les passerelles vers l'emploi.

Sécurisation des parcours vers l'emploi des plus fragilisés et des publics prioritaires

Nantes Métropole favorise l'accès à l'emploi des habitants des QPV via le soutien de projets déployés dans les quartiers. En 2024, 30 projets ont été soutenus au bénéfice de plus de 900 habitants des quartiers prioritaires de la métropole nantaise : reprise de confiance en soi et lien social, développement de compétences, apprentissage du français à visée professionnelle, job datings, accompagnement renforcé vers l'emploi ou l'alternance et mise en relation avec des employeurs.

Depuis 2023, afin de faciliter le repérage des publics résidant en QPV et en difficulté d'insertion professionnelle, la Métropole porte une démarche de « Médiation vers l'emploi », en partenariat avec les associations « Casse Ta Routine », « Style Alpaga » et l'ATDEC. L'année 2024 a permis de recenser les besoins dans l'accompagnement des publics et de poser deux axes de collaboration entre l'ATDEC et les deux associations précitées. Ces partenariats visent à mettre en œuvre :

- un co-accompagnement individuel, avec des modalités précises et un objectif cible de 10 bénéficiaires par an ;
- la consolidation des partenariats à l'échelle de deux quartiers (Bellevue et Nantes Nord), via des actions collectives et une animation territoriale accompagnée par la Métropole. 2025 concrétisera la mise en œuvre opérationnelle des orientations fixées, au travers d'une convention de partenariat entre l'ATDEC et les deux associations.

Concernant l'action volontariste en faveur de l'insertion professionnelle des publics migrants, le CTAI (Contrat Territorial pour l'Accueil et l'Intégration) signé entre l'État et la Ville de Nantes pour la période 2023-2025, a permis de renouveler le soutien aux actions « Cap vers le SAP » et « Cap vers les métiers du ménage et de la restauration en collectivité ». En outre, un nouveau projet expérimental porté par la Cravate solidaire est financé depuis 2024. Il s'agit d'ateliers de préparation à l'entretien d'embauche pour 70 chercheurs d'emploi étrangers et allophones par an, mettant l'accent sur la sensibilisation aux codes en entreprise, afin de prévenir et lutter contre les discriminations.

Enfin, en partenariat avec le Département de Loire-Atlantique, la Métropole permet, depuis début 2024, le déploiement de la « plateforme Lextraneo », de conseil juridique en droit des étrangers, opérée par l'association « Intérêt A Agir ». Cet outil accompagne les professionnels de l'emploi et de l'insertion comme l'ATDEC ou des structures d'insertion par l'activité économique, en vue de sécuriser les parcours d'insertion professionnelle et d'accès aux droits sociaux des publics issus de la migration.

Un accompagnement spécifique pour les habitants en difficulté d'insertion

Dans le cadre du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), dispositif cofinancé par le fonds social européen (FSE), l'ADTEC coordonne des actions d'insertion et propose un accompagnement renforcé jusqu'à l'emploi durable à des personnes qui en sont éloignées. L'objectif des différentes actions déployées est de répondre au plus près aux besoins des publics pour réussir leur insertion professionnelle.

En 2024, ce sont :

- 1 778 personnes accompagnées (dont 615 nouvelles entrées en 2024), 55 % de niveau inférieur ou égal au niveau CAP/BEP, 60 % de femmes, 27 % de seniors âgés de 50 ans et plus, 28 % de résidents de QPV ;
- 527 participants sont sortis du dispositif, 60 % ont une sortie positive (43 % emploi, 4 % formation, 11 % autres orientations dont 2 % départ en retraite).

Avec le soutien des fonds FSE+ et de Nantes Métropole, plusieurs actions ont été engagées pour soutenir les participants du PLIE dans la construction de leurs parcours d'insertion ainsi que les professionnels qui les accompagnent, notamment dans la levée des freins à l'emploi. En 2024, le PLIE a donc concouru, avec ses opérateurs et partenaires, à la mise en place d'actions innovantes en faveur de l'accès à l'emploi. C'est le cas du projet « passerelle vers l'insertion socio-professionnelle » impulsé par Nantes Métropole auquel le PLIE a été associé, avec des chantiers d'insertion partenaires, pour créer un sas d'entrée en chantier d'insertion pour les publics allophones.

Le PLIE soutient également les conseillers emploi/insertion dans leurs pratiques d'accompagnement pour leur permettre de s'adapter à l'évolution des réalités et des besoins des publics. Ainsi le PLIE a participé à la création d'une formation « comment aborder le handicap en situation d'accompagnement » à destination des professionnels avec le Département et l'Agefiph (Association pour la gestion des fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées). Cette formation financée par l'Agefiph a été réalisée deux fois pour une douzaine de professionnels sur chaque session.

En 2024, le PLIE a renouvelé deux événements phares que sont la Semaine des Métiers du Goût et la Semaine Santé et Bien-être. La « Semaine des Métiers du Goût » qui s'organise autour de la journée du goût permet aux usagers comme aux professionnels de profiter de visites et de rencontres autour des métiers du goût (maraîchage, logistique, distribution, restauration traditionnelle et collective...). Cet événement contribue à l'attractivité des métiers de secteurs en tension de recrutement et favorise le travail sur l'orientation professionnelle. En 2024, 8 rendez-vous ont été programmés, sur la semaine, réunissant 66 participants.

Après une première édition en 2023, la « Semaine Santé et Bien-être » a été reconduite en 2024. A destination des femmes, organisée autour de la journée du 8 mars, cette semaine permet aux participantes de prendre « un temps pour elles » et de découvrir les offres accessibles sur le territoire en termes de santé et de bien-être. Un pas de côté pour mieux appréhender son parcours, ses recherches d'emploi et lever certains freins périphériques. En 2024, 81 participantes ont participé à 11 rencontres.

Enfin, le PLIE a poursuivi l'animation du droit à l'emploi dans le cadre de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » de Nantes (quartiers Bottière-Pin Sec et Nantes Est) qui vise à créer 100 emplois, sur le territoire d'expérimentation, à horizon 2030, en lien avec La Belle Cordée Nantaise,

Partage 44/Solidarité Emploi et Nantes Métropole. le PLIE a contribué à la mobilisation des habitants et des partenaires du territoire d'expérimentation (actions d'aller vers et événements citoyens). L'AT-DEC accompagne les parcours d'accès à l'emploi. 18 personnes se préparent à intégrer l'Entreprise à But d'Emploi BOREAL (créée dans le cadre de l'expérimentation nantaise. Sa mise en service est prévue en 2025). Fin 2024, ils ont pu bénéficier d'une formation préalable montée spécifiquement avec le GRETA et financée par la Région.

Par ailleurs, la Collectivité a poursuivi, en 2024, son soutien aux 40 structures d'insertion par l'activité économique. Chaque année, elles permettent la mise en situation de travail de plus de 3 300 personnes en difficulté pour accéder à l'emploi (soit 1 335 salariés en équivalent temps plein).

L'engagement de Nantes Métropole pour ce secteur se résume à 3 rôles :

- financeur (avec un budget dédié de 1,035 M€/an) ;
- donneur d'ordre (en réalisant des heures d'insertion sur des marchés publics) ;
- facilitateur (par la présence dans les instances de l'insertion sur le territoire, les comités de pilotage des structures et en assistant la maîtrise d'ouvrage qui agit en faveur des heures d'insertion...).

En 2024, Nantes Métropole a continué à cofinancer, aux côtés de l'État et du Département, le déploiement du projet « Premières en Chantier – Convergence » qui permet à des personnes en situation de très grande exclusion, essentiellement à la rue ou en CHU, d'engager un parcours d'insertion en entrant dans un chantier d'insertion et en accédant à un hébergement (64 parcours accompagnés par an). Le soutien apporté par la Collectivité vise, à terme, à pérenniser cette offre de service sur le territoire métropolitain.

Enfin, Nantes Métropole accompagne et cofinance l'ingénierie de projet de 2 expérimentations Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) sur son territoire : le projet « Bottière-Pin Sec » à Nantes et celui du « Château » à Rezé. Les travaux menés ont permis aux deux territoires de candidater le 31 janvier 2024. Les deux projets, en cours d'habilitation, visent à créer 200 emplois, à horizon 2030, via la mise en service de deux entreprises à but d'emploi, BOREAL à Nantes et l'AMARREZ à Rezé.

L'accès aux stages pour toutes et tous

Depuis 2016, Nantes Métropole porte une attention toute particulière à l'accès de tous les jeunes au stage de 3ème. Le dispositif métropolitain dédié contribue à corriger les inégalités en agissant sur l'autocensure et l'orientation subie vis-à-vis des jeunes dépourvus de réseaux et maîtrisant moins les codes requis. Il vise 19 collèges prioritaires et/ou accueillant des élèves résidant au sein des QPV de la métropole.

En 2024, 1 329 élèves (820 en 2023) ont été préparés à la recherche de stage et 112 élèves (104 en 2023) ont bénéficié d'une action de remobilisation leur permettant d'accéder à cette première séquence d'observation en milieu professionnel. Nantes Métropole demeure mobilisée afin de renforcer et de consolider ce dispositif en 2025.

En outre, sur le mandat 2020-2026, Nantes Métropole a souhaité confirmer son volontarisme et élargir ce dispositif pour sécuriser les parcours qualifiants de la voie professionnelle des jeunes du territoire. Afin de répondre à la fois aux enjeux de réduction des inégalités sociales et territoriales d'accès à ces périodes de stages obligatoires et du besoin de main d'œuvre qualifiée du territoire, un diagnostic des besoins locaux a été réalisé. Une offre de service expérimentale a été coconstruite avec les partenaires de territoires et mise en service en 2023. Ainsi, en 2024, elle a permis à 11 lycées professionnels du territoire de jouir d'un accompagnement à la recherche de stage pour leurs élèves. Au total, 764 élèves sont concernés, dont 50 élèves présents aux bourses aux stages, 51 inscrits dans le parcours mobilité et 36 élèves ont pu être accompagnés par des mentors.

En 2025, cette offre de services sera renouvelée et enrichie afin d'accompagner davantage d'élèves et de mobiliser plus d'opérateurs économiques autour de l'enjeu d'accès aux stages de la voie professionnelle.

Un plan d'action pour l'emploi des seniors

Sur le territoire métropolitain, comme dans l'ensemble du pays, les contrats précaires et le chômage de longue durée affectent particulièrement les personnes de plus de 50 ans. Face à ce constat, Nantes Métropole a fait de la mobilisation des entreprises sur l'emploi des seniors un engagement de mandat.

En 2022, un diagnostic a été réalisé. Il a notamment mis en lumière deux besoins : changer les représentations des entreprises sur les seniors ; clarifier et enrichir les dispositifs existants d'accompagnement des demandeurs d'emploi et des employeurs. En 2023, des travaux ont été conduits afin de structurer une offre de service augmentée expérimentale avec une mise en service en 2024. Ce plan d'actions pour l'emploi des seniors se décline autour de 4 axes :

1- la structuration et la consolidation d'un écosystème de l'insertion et de l'emploi : le Collectif Emploi Nantes. Il vise à organiser des actions d'interconnaissance, de mutualisation d'expertises, de compétences et de moyens (des structures membres) pour favoriser l'accompagnement des publics rencontrant des difficultés d'accès au monde du travail. En 2024, il associe 21 acteurs de l'emploi et de l'insertion ;

2- la construction et la mise en ligne, en 2025, d'un guide (sur le site entreprises.nantesmetropole.fr) à l'attention des entreprises, pour encourager et faciliter les recrutements des demandeurs d'emploi seniors ;

3- l'accompagnement d'un panel d'entreprise, sur une période de six mois, pour sensibiliser, favoriser et accompagner les recrutements des publics seniors. Un premier panel (11 entreprises) a participé à une première séquence de huit ateliers, de septembre 2024 à mars 2025 ;

4- la mise en place d'un outil de sensibilisation au recrutement inclusif : « la fresque de l'entreprise inclusive ». Cinq sessions d'animation sont programmées sur l'année 2025.

Au terme de l'expérimentation, en 2026, la démarche globale vise à modéliser un parcours d'accompagnement des entreprises en faveur du recrutement inclusif.

L'insertion via les achats : le levier de la clause sociale

Depuis 2004, Nantes Métropole favorise la création d'emplois et l'intégration professionnelle par l'intermédiaire de sa politique d'achats. Elle intègre des clauses d'insertion socioprofessionnelle qui réservent une partie du travail à des salariés en insertion dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics, des espaces verts, de l'environnement, de la propreté, des prestations intellectuelles et des services.

Ce dispositif permet de promouvoir l'emploi de personnes éloignées du monde du travail. De plus, il s'agit de soutenir l'activité des structures d'insertion par l'activité économique et des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).

Une équipe de 7 personnes (6,7 ETP) est dédiée à ce dispositif avec un rôle d'accompagnement des donneurs d'ordre et des entreprises. Il s'agit de définir et de mettre en œuvre des clauses sociales, de mobiliser les professionnels de l'emploi et de l'insertion et d'évaluer les actions. Nantes Métropole coopère dans cette démarche avec plus de 80 acheteurs.

En 2024, plus de 2000 personnes ont bénéficié d'un contrat de travail sur plus de 800 marchés grâce à la clause d'insertion, dont 24 % ont accédé à la qualification via l'alternance. Ceci a été rendu possible grâce à la mobilisation de plus de 900 000 heures d'insertion réalisées par près de 400 entreprises et structures de l'insertion par l'activité économique.

L'anticipation des besoins en emplois et en compétences

Initiée en 2022, la structuration d'une stratégie de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences à l'échelle territoriale se poursuit. Envisagée comme un outil complémentaire au service d'une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emploi, la GPECT vise à anticiper les évolutions des emplois et des compétences, dans un contexte marqué par de multiples transitions (écologique, énergétique, démographique...) et diverses transformations (temps de travail, raréfaction des ressources, digitalisation...).

Sur l'année 2024, l'expérimentation de cette ingénierie s'est poursuivie sur les 3 filières définies prioritairement pour construire cette démarche : le BTP, le numérique & le médico-social. Les actions conduites visent à contribuer à une meilleure inclusion des publics dans l'accès ou le retour à l'emploi, dans une logique de préservation des équilibres sociaux, territoriaux et de justice sociale.

Parmi celles-ci, on peut souligner :

- la poursuite des travaux sur l'expérimentation d'un GEIQ sur les métiers du numérique, du soutien aux actions « Girls are coding » et « Invest In Digital People » (15 personnes dont 6 femmes en reconversion formées et recrutées en CDI sur le métier de développeur JAVA) ;
- l'adhésion de Nantes Métropole au consortium des acteurs de la « Plateforme des métiers de l'autonomie » au côté du Département, de l'État, de la Région et des fédérations employeurs du secteur et sa contribution aux actions associées dont la conférence annuelle 2024 (+80 professionnels réunis sur le temps d'un après-midi) ;
- le soutien à l'organisation d'une cinquantaine d'actions collectives sur l'attractivité des métiers du BTP, comptabilisant + de 300 participations côté public et professionnels de l'emploi ainsi que la mise en place de 5 parcours d'immersion et découverte du secteur dont une spécifique à la transition écologique.

LA PROGRAMMATION ÉCONOMIQUE DE LA FABRIQUE DE LA VILLE

L'année 2024 a vu les crises impacter l'économie métropolitaine notamment dans le domaine de l'immobilier. L'immobilier de bureau a été largement touché avec une baisse d'environ 30 % de la moyenne de transactions annuelles des dix dernières années et symbolise l'impact de la crise dans le domaine des services. Certaines entreprises ont pu mettre en pause leurs projets immobiliers ou redirigé leurs recherches vers la centralité sans forcément trouver satisfaction du fait d'une offre insuffisante.

Les programmes de villages artisanaux ont également connu une baisse conséquente de leurs niveaux de commercialisation passés.

Cependant, en lien avec les acteurs économiques, la Métropole garde l'ambition de disposer d'une offre foncière et immobilière adaptée et disponible quand viendra la reprise. Par ailleurs, la transformation des pôles commerciaux périphériques en quartiers de ville s'accélère, les programmes de développement et de réhabilitation de l'artisanat et de l'industrie en ville prennent forme. En la matière, la livraison et la commercialisation de programmes expérimentaux font la preuve de leur adaptation à la demande des entreprises.

Une mue qui se poursuit malgré la crise

La transformation des pôles commerciaux majeurs d'entrée de ville se poursuit avec la commercialisation de nombreux programmes tertiaires sur les secteurs d'Atlantis, Océane et Saint-Sébastien Boulevard, confirmant l'intérêt des entreprises pour ces secteurs idéalement desservis et bénéficiant d'aménités (commerces, services, loisirs) favorables.

Le développement du bas Chantenay, comme nouveau site industriel, a également continué de prendre forme en 2024 avec l'attribution de nouveaux espaces de développement pour favoriser l'industrie de demain et offrir aux ouvriers des conditions de travail équivalentes à celles des employés du tertiaire (accessibilité, commerces, services).

Le déploiement de la ville productive

Depuis de nombreuses années, la ville se développe sur elle-même en matière d'habitat. Elle a également engagé sa transition en matière de développement économique. L'objectif est d'intensifier les activités économiques tout en privilégiant la sobriété foncière. La préservation du foncier et de l'immobilier productif est un enjeu réel pour maintenir un tissu économique productif sur la métropole et les emplois spécifiques de ce secteur d'activité.

Cependant, les projets d'hôtels industriels ou logistiques restent à développer sur le territoire métropolitain. Ils constituent une condition de la poursuite du développement des activités productives sur la métropole dans les années à venir.

Les capacités foncières (11 ha) en zones d'activités métropolitaines (ZA) sur le territoire métropolitain ne permettent plus de répondre aux besoins actuels. Toutefois, les demandes foncières brutes issues des acteurs économiques à la recherche d'une implantation ou d'un transfert d'activité (extension, surcroît d'activité...) restent à un niveau élevé avec un volume global d'environ 300 ha. En considérant uniquement l'industrie, l'artisanat de production, la logistique et le commerce de gros, les besoins identifiés en locaux et espaces correspondent à une demande foncière annuelle qui se maintient à environ 40 hectares pour l'activité productive.

Le stock de locaux d'activités s'est stabilisé à 93 000 m² en raison des difficultés de commercialisation rencontrées en 2024, notamment au sein des villages artisanaux. Ces derniers sont touchés par la crise du financement et de l'immobilier qui impactent fortement l'artisanat du BTP, très friand de ce type de programmes.

L'objectif, dans le tissu économique existant, est de densifier et d'optimiser les Zones Artisanales (ZA) vieillissantes. Trois zones ont déjà fait l'objet d'études de requalification : La Vertonne à Vertou (126 ha étudiés) et la ZA de Nantes-Est (115 ha étudiés) et le Centre Industriel (148 ha).

La poursuite du travail engagée sur les sujets de développement économique (principalement sur les sujets fonciers et immobiliers) avec les territoires voisins de la Métropole, aura permis en 2024 d'enclencher de véritables coopérations sur divers sujets : la dissociation foncière et immobilière, la densification et la régénération des zones d'activités ou encore le parcours d'implantation entre les territoires.

Le Patrimoine Immobilier Économique Métropolitain (PIEM)

Afin d'assurer un parcours résidentiel adapté à toutes les entreprises, Nantes Métropole propose une offre immobilière économique publique permettant de répondre aux entreprises en démarrage.

L'offre immobilière de Nantes Métropole est axée sur le soutien à la création et au développement d'entreprises et l'appui à certaines filières stratégiques, avec notamment 7 pépinières et hôtels d'entreprises (Nantes Créatic, Rezé Créatic, Couëron Créatic, Hub Créatic, Mallève Bureaux, Mallève II, Bio Ouest Île de Nantes 1). Cela représente :

- 23 393 m² de surface plancher et 15 759 m² de surface locative ;
- 193 locataires, 655 emplois ;
- 45 nouveaux locataires en 2024, dont 19 créateurs d'entreprises ;
- 76,80 % de taux d'occupation.

L'année 2024 aura été marquée par des taux d'occupation et de pérennité positifs malgré le contexte économique qui a généré un fort turn over.

Nantes Métropole Aménagement (NMA) a également renforcé sa démarche de transition écologique sur le patrimoine avec des résultats significatifs (Isolation Thermique par l'Extérieur, raccordement au réseau de chaleur...)

Cette démarche inclut un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, à travers la recherche d'une meilleure performance énergétique, la gestion des déplacements, l'orientation du choix des matériaux et techniques de fabrication.

Un commerce local fragilisé par les crises successives et les changements de comportements d'achats

L'année 2024 a été marquée par des conflits à l'échelle internationale, une incertitude politique à l'échelle nationale, une inflation à 2 %, une consommation des ménages en berne (+ 0,9 %), un taux d'épargne frôlant les 18 % du revenu brut. Ce climat incertain incite les français à réduire et/ou reporter les dépenses non essentielles. La Banque de France annonce un chiffre d'affaires des commerces de détails en baisse de 0,8 % en 2024 (- 2,3 % en 2023) avec de fortes disparités entre les secteurs d'activités (équipement de la maison et sport en baisse ; habillement stable ; beauté, cadeau – jouets et discount en progression). A l'échelle nationale, les défaillances d'enseignes sont en croissance depuis 2 ans (+ 36 % de procédures en 2023 et + 17 % en 2024), la vacance commerciale progresse dans les centre-ville mais aussi dans les centres commerciaux et les comportements d'achat continuent d'évoluer en faveur du commerce en ligne avec une montée en puissance des sites de ventes en ligne chinois (Temu et Shein).

Dans ce contexte de fortes évolutions sectorielles, la Métropole a finalisé l'actualisation de l'OrientatIon d'Aménagement et de Programmation sur le commerce (OAP Commerce du Plan Local d'Urbanisme métropolitain). Cette nouvelle OAP, qui sera opposable début 2025, porte des propositions structurantes pour accompagner ces grandes mutations et favoriser les transitions à toutes les échelles territoriales, en posant notamment un objectif de renouvellement à isosurface commerciale pour les polarités de périphérie. Ces évolutions ont été partagées en 2024 avec les acteurs locaux du commerce et de l'immobilier.

Afin de rendre opérationnel ce travail de planification, la Métropole a poursuivi ses interventions pour :

- le rayonnement du centre-ville : suivi et accompagnement des projets immobiliers afin de valoriser et optimiser le patrimoine existant ; mise en place d'outils de stratégie commerciale (finalisation de la charte devanture et terrasse, création en cours d'un guichet unique dédié aux commerçants...) ; renforcement de l'observation sur la fréquentation du

centre-ville (stable en 2024) ; suivi de la vacance (5,8 % fin 2024 par rapport à une moyenne nationale de 10,6 %) ; renforcement de la communication (nouvelle campagne d'affichage valorisant le commerce local, renforcement de l'action sur les réseaux sociaux, préparation de la seconde édition du guide du commerce de centre-ville paru en janvier 2025), renforcement des animations ;

- le renforcement du commerce de proximité : stabilisation d'une stratégie et d'outils d'intervention au service de la ville du 1/4 d'heure ; démarche partenariale avec les consulaires et des fédérations d'acteurs ; diagnostics centralités réalisés sur La Montagne Bourg, Saint-Aignan-de-Grandlieu, Vertou route de Gare, Nantes Dalby, Nantes Mangin, Nantes Petit Port... ;
- le renouvellement urbain des polarités commerciales majeures : contribution à la définition des projets urbains portés par des acteurs privés sur Nantes Beaujoire, Saint-Herblain Atlantis, Saint-Herblain route de Vannes et Saint Sébastien Boulevard/Frêne Rond ; poursuite des études urbaines sur 6 entrées d'agglomération.

La Métropole a également mené en 2024 un travail d'accompagnement des commerces impactés par les grands travaux de la centralité (lignes de tramway, Pont Anne de Bretagne...). En complément de l'action menée par la Ville de Nantes, la Métropole a créé un poste pour assurer un suivi rapproché des commerçants impactés par les travaux. Elle a aussi subventionné Plein Centre (30 000€) et l'UNACOD (150 000€) pour renforcer les animations commerciales afin de soutenir la fréquentation et la dynamique des polarités de quartier et du centre-ville de Nantes. Enfin, elle a mis en place une commission de règlement amiable sur un périmètre couvrant une partie de l'île de Nantes et du quai de la Fosse sur lequel sont implantés plus de 250 activités commerciales.

Le renouvellement de l'immobilier à vocation économique se poursuit dans les quartiers prioritaires

Nantes Métropole porte les programmes de renouvellement urbain des différents quartiers prioritaires (QPV) dont certains font l'objet d'un projet de territoire global se déclinant à la fois sur les volets urbain, social et économique.

Dans ce contexte, la Métropole a travaillé à la construction d'une stratégie de développement économique dans les QPV, finalisée et présentée en 2024. Cette stratégie se décline sur le plan opérationnel par des actions qui seront déployées dans les années à venir.

Au sein des QPV, les projets de renouvellement urbain ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) se poursuivent avec des interventions visant, à terme, à renforcer l'accès des habitants aux biens et services du quotidien et à améliorer petit à petit l'image et l'attractivité de ces quartiers. A noter en 2024 :

- à Nantes Nord : livraison de la cour artisanale de Bout des Landes en mai 2024 (cellules destinées à l'accueil d'activités artisanales et productives) ; commercialisation des futurs locaux commerciaux à la Boissière (ouverture des commerces prévue en septembre 2025) ; poursuite du travail sur la création d'une cuisine partagée/lieu de restauration à Chêne des Anglais ;
- à Bottière Pin Sec : commercialisation des futurs locaux commerciaux de Bottière Pin Sec (ouverture des commerces prévue en septembre 2025) ; poursuite de l'accompagnement des commerçants du quartier pour transférer leurs activités dans la polarité commerciale ;
- aux Dervallières : gestion du transfert des commerçants déjà implantés sur la place des Dervallières dans les futurs locaux commerciaux qui seront livrés en février 2026 ;
- à Bellevue :
 - accompagnement des commerces maintenu pendant toute la durée des travaux, lequel s'est poursuivi en 2024 dans le cadre des Commissions de règlements amiables ;
 - réalisation d'une étude de faisabilité pour la mutation de l'ensemble tertiaire vétuste du 14 Boulevard Churchill dans le cadre du projet campus de formation multi-sites. Travail en collaboration avec NMH pour le développement de la Ressourcerie Océan et d'activité ESS au rez-de-chaussée de la tour du Doubs, place des Lauriers, dont la réhabilitation sera livrée en 2027 ;

- À Château Rezé : lancement d'un projet de création d'une maison de santé avec un portage Novapole dans le cadre du projet de renouvellement urbain.

- les activités de court séjour du CHU de Nantes, aujourd'hui réparties sur deux sites (l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital Nord Laennec), et les urgences avec un parking de 50 places dédiées ;
- un Institut de Recherche en Santé (l'IRS 2020) ;
- l'Établissement Français du Sang ;
- le « Volet formation en santé » : le lauréat de la nouvelle faculté de santé (AIA Architectes et Moller Architects) a été désigné en 2023 par la Région (MOA de l'équipement, cofinancé par la Métropole et l'État). Il s'agit de bâtir un ensemble immobilier collectif et mutualisé, composé de locaux dédiés à la formation et à la recherche en santé (salles de cours, plateaux techniques, espaces administratifs, mais aussi restaurant universitaire, parking public et quelques espaces spécifiques). La nouvelle faculté de santé a ainsi vocation à réunir sur un seul site près de 6 300 étudiants en formation initiale (médicale, paramédicale ainsi que sanitaire et sociale), plus de 9 000 professionnels en formation continue et près de 1 300 personnels administratifs et techniques, formateurs et chercheurs ;
- la Station S : site de « techtaire » dédié à la santé dont la préfiguration est prévue dans l'opération Gina.

La création de ce quartier s'accompagnera de l'arrivée de nouvelles infrastructures, notamment de 3 lignes de transport, de la construction de nouveaux logements et de services divers (parkings...).

Les partenaires institutionnels du projet immobilier sont les suivants :

- État ;
- Université de Nantes ;
- CHU de Nantes ;
- CROUS Nantes - Pays de la Loire ;
- Nantes Métropole ;
- Région des Pays de la Loire.

Stade de la Beaujoire - Louis Fonteneau

Construit en 1983, le stade de la Beaujoire fait régulièrement l'objet de travaux de rénovation et de mise aux normes. Le but : continuer à accueillir quelques 35 000 spectateurs dans ses tribunes à l'occasion d'événements variés.

En 2024 les travaux suivants ont été réalisés :

- la mise aux normes ainsi que des travaux d'adaptations pour répondre aux demandes de l'accueil des Jeux Olympiques 2024, notamment la sonorisation, les onduleurs et l'alimentation électrique du site ;
- des travaux de réparation de structure, notamment reprise de béton des tribunes (hors tribune Loire).

Cité des congrès

Depuis plus de 30 ans, la Cité des Congrès de Nantes s'inscrit parmi les centres de congrès majeurs en France sans avoir connu de rénovation majeure.

Dans le cadre de travaux de rénovation de grande envergure qui sont désormais lancés et seront répartis sur plusieurs années, les travaux de remplacement des automates et de la vidéo-surveillance, ainsi que la rénovation des salles G, H et I ont été effectués en 2024.

AMÉNAGER UNE VILLE DURABLE ET ACCESSIBLE POUR TOUS

Pour assurer le développement équilibré de son territoire, renforcer les centralités et maîtriser l'étalement urbain, Nantes Métropole prépare la ville de demain. Pour ce faire, elle inscrit l'agglomération dans une aire de développement élargie.

Le lancement de la première modification du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm)

Le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) a été approuvé le 5 avril 2019 en Conseil métropolitain. Il s'agit d'un document nécessairement évolutif pour accompagner le développement et l'aménagement du territoire métropolitain.

La première procédure de modification du PLUm a été engagée en avril 2021 afin de prendre en compte les besoins d'évolution liés aux projets et procéder aux différentes corrections ou actualisations du document. Il s'agit notamment de tenir compte du retour d'expérience de sa mise en œuvre et d'intégrer des évolutions législatives ou réglementaires.

L'approfondissement du projet de territoire pour tendre vers l'objectif du Zéro Artificialisation Nette

La Métropole s'inscrit dans une démarche graduelle pour mettre en œuvre le projet d'aménagement du territoire de demain. Il s'agit d'une part d'inclure les inflexions du mandat liées à la prise en compte des enjeux environnementaux, d'autre part, de répondre à la nécessité de retrouver des capacités de produire des logements compte tenu des dynamiques démographiques observées.

Dans ce contexte, le but est d'accompagner la dynamique territoriale et de répondre aux besoins des communes, avec l'objectif de préserver les espaces naturels et agricoles, reconquérir la biodiversité. Par conséquent, la mise en œuvre du principe de renouvellement de la ville sur elle-même doit être approfondie.

Le pilotage d'opérations d'aménagements en ZAC : contribution à la production de logements

De compétence métropolitaine, le recours à la procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) permet à la Collectivité de maîtriser le foncier, de construire les infrastructures nécessaires, de contribuer à l'atteinte de ses objectifs en matière de logement social et de logement abordable en cohérence avec le PLH de Nantes Métropole. Elle permet également de favoriser l'innovation, la qualité architecturale et environnementale, par le biais de cahiers des charges établis par les urbanistes, les aménageurs et les collectivités.

Nota : les ZAC de centralité (île de Nantes, Pré-Gauchet - Euronantes Gare et Bas Chantenay) sont développées dans le chapitre « Centralité métropolitaine » du rapport d'activité.

Ces ZAC métropolitaines (qu'elles soient à vocation d'habitat, économiques ou mixtes) se poursuivent en termes d'études, de commercialisation et/ou de travaux avec quelques illustrations d'avancement. Les principales actions de 2024 sont :

- ZAC Doulon-Gohards à Nantes : une nouvelle phase s'est engagée avec le choix d'une nouvelle maîtrise d'œuvre (2024-2029). Son objectif est de proposer un Plan Guide renouvelé, en cohérence avec la feuille de route du Grand Débat de la Fabrique de nos villes. Le projet opérationnel s'est poursuivi avec le démarrage du chantier des 208 premiers logements Vallon des Gohards Ouest et le dépôt du permis de construire pour 175 logements à suivre Vallon des Gohards Est. Dans la continuité de la livraison du groupe scolaire Claire Brétécher, les études se poursuivent pour le lancement opérationnel des deux équipements municipaux que sont la crèche nature (60 berceaux) et le Port des Arts Nomades, équipement à destination des arts du cirque et de la rue ;

- Un des enjeux forts de la Chantreterie, où se croisent chaque jour enseignants, étudiants, salariés ou encore résidents (soit quelques 10 000 usagers) est de développer un lieu de vie et de rencontre au cœur du quartier. Le plan d'aménagement a été redessiné afin de créer une place centrale, d'aménager le parc Bretagne et permettre de renforcer l'offre de restauration et de services :

- 

- Haute Forêt Maison Neuve 2 à Carquefou et Sainte-Luce-sur-Loire : décision d'abandon de l'aménagement du secteur Ouest de MN2 pour éviter les enjeux environnementaux en présence ;
- La Minais à Sainte-Luce-sur-Loire : validation des esquisses pour les secteurs Ouest et Est et poursuite du travail de conception et d'aménagement de l'espace public ;
- La Jaguère, Vert Praud et la Brosse à Rezé : pour la Brosse, décision d'accueil de la ressource temporaire et poursuite des remises d'ouvrages ; sur Vert Praud, préparation de l'Autorisation Environnementale Unique sur la base du nouveau programme de l'opération et études d'AVP des espaces publics ; sur La Jaguère, réalisation des études environnementales nécessaires à l'actualisation du programme de la dernière tranche de l'opération ;
- Pirmil-les-Isles à Rezé et Nantes : travail de conception architecturale des îlots de la phase 1 du secteur des Isles et préparation des travaux de viabilisation, mise au point du Pôle Multimodal de Services, accompagnement de la Piscine Olympique Métropolitaine, poursuite des études sur le secteur Pirmil avec l'objectif de valider une programmation générale ;
- Deux Ruisseaux à Thouaré-sur-Loire : bilan de la concertation réglementaire, poursuite du travail de conception et d'aménagement de l'espace public ;
- Bottière Chénaie à Nantes : le chantier du second projet d'habitat participatif de 33 logements mixtes se termine. Le chantier de l'îlot 23 de 170 logements et de RDC commerciaux a démarré en juin 2023 (livraison fin 2025). Les études d'aménagement des espaces publics ont été reprises pour finaliser les abords de l'îlot 23. En parallèle, la Métropole a démarré le chantier d'aménagement de l'axe magistral cycle qui reliera la Gare SNCF à la Bottière Chénaie. Enfin, les études des deux derniers îlots (4 et 17B) prévoient la création de 70 logements, dont une part en Bail Réel Solidaire (BRS), 1 800 m² de bureaux et d'un RDC actif route de Sainte-Luce, au pied de la station de tramway Souillarderie ;
- Erdre Porterie à Nantes : les études pour l'aménagement du Bois Hue se sont poursuivies en 2024 et les travaux ont été lancés au 2nd semestre pour une livraison programmée avant l'été 2025. Sur les secteurs Conardièrre et champ de Tir du Bêle, les échanges se sont poursuivis avec les services de l'État au regard des enjeux environnementaux qui pèsent sur ces terrains. Pour le secteur Conardièrre, la rédaction d'un dossier de dérogation au titre des espèces protégées a été entamé fin 2024. L'instruction du dossier se déroulera en 2025. Ce dossier mettra en avant la stratégie « Éviter Réduire Compenser » prévue pour ce site. Dans le secteur centre-bourg de Saint-Joseph de Porterie, l'aménagement des derniers fonciers stratégiques s'inscrit dans deux nouvelles OAP : Saint-Joseph nord et Saint-Joseph sud. Les deux OAP ont été finalisées au 1^{er} semestre 2024 et ont été soumises à enquête publique en septembre 2024. Suite à cette enquête, l'OAP Saint-Joseph nord a été rectifiée afin de valoriser davantage l'espace boisé présent sur le site.

L'intervention métropolitaine se poursuit dans les **Quartiers Prioritaires de la Ville** (QPV) :

Nota : les QPV sont développés dans le chapitre « Les projets de la politique de la ville » du rapport d'activité.

- Le projet global Bottière Pin-Sec est entré dans sa phase opérationnelle avec le démarrage de l'ensemble des travaux d'espaces publics, notamment des voiries (rue Alfred Nobel, rue de la Bottière) ;
- ZAC du Grand Bellevue à Nantes et Saint-Herblain : ce projet de renouvellement urbain s'étend sur 61 ha et doit permettre la création d'environ 1 000 logements ;
- ZAC Nantes Nord : ce projet de renouvellement urbain faisant l'objet d'un conventionnement ANRU doit permettre, sur 80 ha, la création d'environ 1 130 logements.

Chêne des Anglais : la maison pluri-professionnelle de santé a ouvert au public le 2 janvier 2024 : 17 100 rendez-vous avaient été honorés par les 5 médecins en novembre 2024. La démolition des 114 logements de la tour 8 Champlain de NMH a été finalisée en septembre 2024. L'aménagement des espaces publics de la section de la rue Jacques Cartier attendant à la maison de santé a été livré en décembre 2024 ;

Bout des Pavés : la requalification du Pôle associatif Winnipeg pour le compte de la Ville de Nantes a démarré en juin 2024 pour une livraison en janvier 2026. La requalification des 288 logements de l'ensemble Villes du Canada de NMH a été livrée en septembre 2024 ;

Boissière : la construction pour le CIF de la première tranche de 35 logements et de commerces s'est poursuivie pour une livraison en septembre 2025 ;

Bout des Landes : la cour artisanale Brocéliande portée par NOVAPOLE a été livrée en avril 2024. 6 cellules sur 10 étaient occupées fin 2024 par des entreprises ayant des activités productives, logistiques ou de stockage ;

- Dervallières à Nantes : le projet s'inscrit dans le cadre d'un conventionnement ANRU à l'échelle régionale. Une concession d'Aménagement est confiée à la SPL Nantes Métropole Aménagement (NMA) sur le secteur de la place des Dervallières (périmètre de 4,4 ha). La direction aménagement urbanisme de Nantes (DAUN) assure le pilotage du volet global ;
- Breil à Nantes : après la validation des orientations du plan guide « cœur de quartier » en 2021, la déclinaison opérationnelle des projets initiée en 2022 s'est prolongée en 2023 avec la livraison de la maison de la santé, le démarrage du chantier allée Feyder et la prolongation des aménagements transitoires sur la place dit du « Carré Gris ». En 2024, la phase 1 de l'aménagement de l'allée Feyder a été livrée, les aménagements transitoires de la place dit du « Carré Gris » ont permis d'alimenter le programme de la future place dont les travaux doivent débiter au dernier trimestre 2025 ;
- Plaisance à Orvault : étendu sur 18 ha environ, le quartier accueille près de 2 300 habitants dans un parc de 1 300 logements, composé à 44 % de logements locatifs sociaux, propriété du bailleur Atlantique Habitations. L'année 2024 a été marquée par le démarrage des travaux de réhabilitation de l'immeuble Penfeld ;
- Château de Rezé à Rezé : créée en novembre 2019, cette ZAC qui s'étend sur 9,8 ha prévoit notamment une refonte des espaces publics ainsi que la requalification d'environ 260 logements sociaux, la démolition de 80 logements, la construction d'environ 220 logements et d'une résidence étudiante. L'année 2024 a vu le projet urbain stabilisé dans son programme et dans son calendrier prévisionnel.

Les études urbaines

La Métropole pilote les études urbaines ou appuie les communes en la matière avec :

- la réalisation du plan guide du secteur Laennec / Piliers de la Chauvinière à Saint-Herblain. Finalisé en 2023, son objectif est de fixer une feuille de route sur un site dont le foncier sera partiellement libéré par le CHU et pour lequel Nantes Métropole souhaite développer la filière des biotechnologies. Il s'agit aussi de faire la liaison avec les quartiers d'habitats et économiques à proximité, d'intégrer les forts enjeux environnementaux existants. L'année 2024 aura été consacrée aux travaux techniques de préparation des études pré-opérationnelles ;
- la réalisation du plan guide Saint-Similien à Nantes qui vise à une valorisation de la rue Cassegrain et de la place Saint-Similien, à la reconversion du bâtiment du CCAS et à la création de nouveaux logements ;
- la réalisation d'un plan guide donnant les grandes orientations d'aménagement de la Prairie de Mauves, suite à une étude confiée à l'AURAN en 2022. Sur le secteur Est, la programmation a été stabilisée et une concertation encadrée par la Commission Nationale du Débat Public a eu lieu en 2024. Parallèlement, afin de mener des études complémentaires nécessaires à l'aménagement du site, Nantes Métropole a confié à Nantes Métropole Aménagement un mandat d'études ;
- la réflexion sur le plan guide sur le secteur Nantes Atlantique - quartier des affaires. S'agissant d'un secteur de plus de 320 ha accolé à la plateforme aéroportuaire, l'année 2024 a permis de stabiliser le programme de travail pour engager dans les années qui viennent une phase opérationnelle de transformation du quartier en articulation avec les réflexions sur l'aéroport ;

- le plan guide sur le devenir des campus Tertre-Lombarderie, finalisé fin 2024, associant l'ensemble des acteurs universitaires. Il permettra de conforter les continuités écologiques, d'activer la production de nouveaux logements sociaux étudiants sur des emprises de parking artificialisées, d'améliorer la vie de campus en développant les cheminements piétons et cyclables ;
- la finalisation du plan guide sur le secteur Frêne-Rond à Saint-Sébastien-sur-Loire ;
- la poursuite et/ou finalisation des études suivantes : centre-ville de Couëron, route de Thouaré à Sainte-Luce-sur-Loire et secteur Gare de Vertou-Landelettes (sur les communes de Vertou et Saint- Sébastien-sur-Loire) ;
- la Métropole mène, depuis 2023, une étude des équipements publics sur les quartiers Nantes Erdre et Doulon-Bottière. Ces deux quartiers ont gagné beaucoup de population ces vingt dernières années. Leur croissance soutenue devrait se poursuivre avec le développement urbain du secteur Halvêque/Beaujoire/Ranzay. Il est donc important de projeter les besoins à venir sur les deux prochaines décennies. L'étude s'est finalisée fin 2024 avec une présentation d'un schéma directeur aux différentes directions prévue début 2025. Le schéma directeur servira ensuite à chaque direction comme base de travail pour programmer les différents équipements sur les vingt prochaines années ;
- la Métropole pilote le projet de reconversion de l'Hôtel-Dieu. Dans le cadre du mandat d'études préalables (2023-2027) confié à la SAMOA pour la définition de la stratégie d'intervention et des modalités de gestion. Les études techniques ont démarré à l'été 2024. Un premier état des lieux techniques a été produit en fin d'année suite aux visites exhaustives du site.

Les 27 projets issus du concours d'idée European sur le site de l'Hôtel-Dieu ont fait l'objet d'une exposition à l'école d'architecture et une démarche de dialogue citoyen « Ensemble imaginons les futurs de l'Hôtel-Dieu » s'est déroulée à l'automne-hiver 2024 et se terminera en mars 2025 avec la remise d'un « carnet des inspirations » (avis citoyen).

L'Hôtel-Dieu fait l'objet d'une approche patrimoniale et mémorielle : une étude historique a été réalisée à l'été-automne 2024 et la démarche se poursuit avec une la rédaction collégiale d'un énoncé d'intérêt patrimonial afin d'objectiver les valeurs incarnées par le site. Une collecte mémorielle est envisagée à partir de 2025 pour accompagner le transfert des fonctions hospitalières.

Nantes Métropole accompagne les communes qui s'inscrivent dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt du département de Loire Atlantique « Cœur de ville / Cœur de bourg », à savoir Le Pellerin et Mauves-sur-Loire (finalisation des études), Brains et Saint-Jean-de-Boiseau (engagement de l'étude).

Enfin, la Métropole se mobilise pour accompagner les communes dans le suivi de projets privés, comme celui de la zone d'activités économiques de la Désirée aux Sorinières.

Le renouvellement des entrées d'agglomération

Suite à la délibération du 15 décembre 2022 portant « d'intérêt métropolitain » les 7 entrées d'agglomération, certains secteurs ont engagé une dynamique d'étude (RN444). Les démarches d'élaboration de plan guide (route de Paris, route de Vannes, route de Clisson et route de La Rochelle) ou de mise à jour de plan guide (lancement de la consultation de la route de Rennes) se sont poursuivies ou finalisées. Le plan guide de la route de Vannes a été validé pour partie en 2024. Le secteur de renouvellement urbain Halvêque-Beaujoire-Ranzay : grand site de développement économique métropolitain autour de la route de Paris, il est positionné comme le grand pôle d'affaires dans une stratégie de rééquilibrage de développement tertiaire vers l'est. Le projet comprendra la mutation nécessaire des 2 grands pôles commerciaux Paridis et Beaujoire en quartiers urbains mixtes autour de la route de Paris, qui deviendra l'axe principal du renouvellement urbain du secteur. Les activités industrielles du quartier Haluchère-Batignolles seront conservées. La route de Pornic poursuit sa mue avec l'opération Pirmil-les-Isles et l'engagement des travaux menés pour le projet DNLT (Développement des Nouvelles Lignes de Transport).

LA CENTRALITÉ MÉTROPOLITAINE

Le cœur de la Métropole poursuit son développement. L'ambition est d'y inventer un nouveau cœur d'agglomération (une « centralité métropolitaine ») pour bâtir une métropole nature, active et accessible.

Cette ambition renouvelée se traduit par une intensification et une multiplication des grands projets bien engagés et d'autres qui se déploient en 2024 en « cœur de Centralité ». Tous, en proximité de Loire et dans un recherche de connexion entre parcs et jardins, porte une place centrale accordée au fleuve et à la nature en ville : un engagement qui vient systématiquement nourrir et structurer les intentions de la Collectivité, des aménageurs et des maîtres d'œuvre.

La vision pour la centralité est désormais clairement globale, mais elle veille à cultiver les singularités de chaque espace et quartier. Il s'agit de bâtir une ville agréable à vivre au quotidien pour ses habitants et salariés, à fréquenter pour les habitants de l'agglomération et à découvrir pour ses visiteurs. Ce renouvellement « de la ville sur la ville » ne manque pas d'atouts : 200 à 300 hectares, des projets singuliers, le rapport à la Loire et des connexions renforcées à terme.

La centralité est toujours en mouvement et l'année 2024 a confirmé une nouvelle phase de chantiers de grande ampleur avec le projet DNL (Développement de Nouvelles Lignes de Tramways) et de transformation du pont Anne-de-Bretagne en interface avec Loire au Cœur, l'île de Nantes et Pirmil les Isles notamment. A cette occasion, une coordination renforcée s'est mise en place, en articulant proximité, mobilité, soutenabilité et échanges en continus multi-acteurs.

L'île de Nantes

L'île de Nantes est le théâtre d'un important projet urbain dont l'ambition est de consolider le cœur d'agglomération en le dotant de toutes les fonctions urbaines, y compris la renaturation, les espaces de nature en ville : habitat, activités économiques, commerces, grands équipements publics, services de proximité. Il est piloté par Nantes Métropole et confié à la SAMOA (fabrique urbaine et créative de l'île de Nantes).

Le développement de l'île se concentre actuellement sur sa partie sud-ouest. À terme, ce secteur accueillera un authentique quartier de ville avec un grand parc métropolitain ainsi qu'un pôle dédié à la santé intégrant le futur CHU, des instituts de recherche et la faculté de santé.

L'année 2024 a été marquée par le renouvellement de l'équipe de MOE urbaine. Le groupement conduit par le bureau de paysage D'ici Là (Sylvanie Grée) et l'atelier Georges a pour mission de réaliser le grand parc de Loire dans un quartier mixte de logements et d'engager dès le premier semestre 2025 l'implication citoyenne dans le projet.

Le projet urbain est en pleine adéquation avec les deux marqueurs que sont la transition écologique et l'égalité. Une stratégie climat a été élaborée par la SAMOA avec Zefco, l'Atelier de la ville en transition (un bureau d'étude environnement). Elle priorise 6 chantiers en vue d'atteindre les objectifs carbone de l'Accord de Paris dès 2040. Sur le volet égalité, une démarche spécifique sur les jardins de l'Estuaire a été engagée en vue d'y réaliser un espace public non sexiste.

Le nouveau quartier République, qui intègre 20 ha à urbaniser et dont le chantier a débuté en 2021, sera le fer de lance d'une nouvelle ambition urbaine : une nature offrant aux futurs habitants et actifs un cadre de vie atypique et doux. Le quartier a ainsi connu en octobre 2024 l'inauguration du bloc A, le premier livré.

Nouveau CHU : l'année 2024 a vu l'ensemble hospitalier littéralement sortir du sol. En parallèle, la SAMOA aménage l'ensemble des voiries du site qui accueilleront tramway, busway, vélo et piéton, véhicule d'urgence.

QHU, Nouvelle Faculté de Santé (NFS) : L'APD du projet a été rendu à la fin de l'année 2024 pour ce projet d'environ 48 000 m² répartis en 3 bâtiments dont un parking public. Le permis de construire devrait être déposé début avril 2025.

- **Gloriette/Petite-Hollande** : les études pour la transformation de l'esplanade Gloriette/Petite-Hollande se sont poursuivies en 2024-2025, notamment pour préciser l'avant-projet et apporter des améliorations eu égard aux enjeux de transition écologique et de renaturation. La consultation des marchés de travaux est prévue pour l'été 2025 avec un démarrage des travaux envisagés en septembre 2026.

En parallèle, une expérimentation de renaturation pour créer les premières « îles végétales » a lieu depuis janvier 2025. 2 500 m² ont été « désimperméabilisés » et 61 arbres ont été plantés en avril 2025. Une activation biologique des sols va accompagner ces plantations avec l'apport de matières organiques, bactéries, vers de terre pour enrichir les sols. Cette expérimentation permettra d'économiser l'apport de terres extérieures et limiter les poids-lourds en centre-ville.

En accompagnement de cette renaturation, divers usages et mobiliers vont prendre place, dont certains en co-construction avec les citoyens (ombrière, banc de parentalité, station des vents). Les mobiliers les plus plébiscités seront repositionnés dans le projet futur.

- **périmètre de l'Hôtel Dieu** : 2024 a été une année riche dans les phases d'inspiration :
 - citoyenne, avec de nombreux événements (32 temps d'échanges, 18 ateliers jeune public, exposition du concours Européen 17, 30 heures de débat) et 2 700 participants ;
 - patrimoniale, avec une étude historique du site et le lancement d'une démarche partenariale d'énoncé d'intérêt patrimonial ;
 - technique, via les études réalisées dans le cadre du mandat confié à la SAMOA.

Pont Anne-de-Bretagne

Après deux années de travail menées en lien avec le groupe de suivi issu de l'atelier citoyen, 2024 a vu la fin des études de conception du pont par le groupement dont le mandataire est GTM Ouest. Les différentes autorisations nécessaires pour la réalisation des travaux ont été délivrées (dossier réglementaire conjoint porté par le projet de Développement des Nouvelles Lignes de Transport).

Le démarrage des travaux a été lancé en janvier 2025, après que le groupement a préparé en fin d'année 2024 la zone de chantier en installant sa base-vie entre le solarium et le jardin des Berges au sud-ouest du pont. La zone de travail a également été clôturée par des palissades pour sécuriser ce chantier qui s'engage par la construction des piles du nouvel ouvrage et doit durer trois ans au total.

Autres grands projets de la centralité métropolitaine

ZAC Pré Gauchet/EuroNantes – Gare

La ZAC du Pré Gauchet est concédée à Nantes Métropole Aménagement, laquelle est accompagnée par une équipe de maîtrise d'œuvre emmenée par Gérard Pénot (Atelier Ruelle). L'avancement du projet s'est poursuivi à un rythme soutenu en 2024 avec les derniers chantiers de la phase 3 et la préparation de la phase 4 :

- la poursuite des travaux pour l'îlot ABC du pôle d'échange multimodal (gare routière, places taxis, parkings dont vélos, services loueurs et 11 000 m² d'activités) qui sera livré progressivement à partir du mois de mai 2025 ;
- l'obtention du permis de construire de l'îlot 8D8E (un hôtel de 5 000 m², le parking public courte durée de la gare, 7 000 m² de logements et 4 000 m² d'activités) pour un chantier engagé en 2025 ;
- le développement d'un projet de 80 logements sociaux par Atlantique Habitation et d'un ensemble de bureaux porté par Cogedim.

Bas-Chantenay

Sur un périmètre de 104 ha, le programme de la ZAC comprend 90 000 m² d'activités, un volume de 1 000 logements et 10 000 m² d'équipements publics. La maîtrise d'œuvre urbaine est confiée à un groupement dont le mandataire est l'agence CARRA, avec Bernard Reichen comme architecte-urbaniste et l'agence Phytolab, paysagiste.

Les études et les travaux de l'année 2024 sont les suivants :

- secteur Carrière : poursuite des travaux d'espaces publics sur la rue Joseph Cholet, les abords de la maison de l'apiculture et travaux d'aménagements de la phase 2 du Jardin extraordinaire. Poursuite des études de la transformation du bâtiment CAP 44 en Cité des Imaginaires, avec la sélection de l'équipe lauréate puis le travail de mise au point architecturale ; premiers travaux de curage-désamiantage, associés à une démarche de réemploi des matériaux déconstruits.
- secteur Dubigeon : lancement d'une consultation de promoteurs sur la parcelle maîtrisée par Nantes Métropole Aménagement, dans l'objectif d'un montage en dissociation foncière, inscrit dans la feuille de route issue du Grand Débat Fabrique de la Ville.
- secteur de l'Usine électrique : mise au point avec les architectes retenus de la transformation des 3 bâtiments concernés (avec plus de 12 000 m² de surface de plancher au total).
- secteur du Bois-Hardy : poursuite des échanges avec les riverains avec finalisation du programme d'un petit lieu de rencontre de type kiosque ou préau et autres actions de végétalisation, dans le but de développer une expérimentation sur le jardin de 1,2 ha.

Pirmil-Les Isles

Cette opération est un des laboratoires de la transition écologique sur le territoire métropolitain en développant à grande échelle de nouveaux modes de fabrique de la ville : davantage de place laissée à l'eau et la biodiversité, très forte présence de l'arbre régulateur climatique, aménagement et construction économes en énergie et bas carbone en travaillant dès la phase de conception avec les filières de l'économie circulaire, du biosourcé et des matériaux alternatifs au béton. Le groupement de maîtrise d'œuvre urbaine associe Obras (Frédéric Bonnet), D'ici là (Sylvanie Grée), Biotec (Nicolas Debais), ZEFCO (Florian Dupont) et Artelia (Pascal Robert). Les objectifs d'aménagement intègrent la mise en valeur des qualités paysagères de ce site de bord de Loire, le renforcement de la trame verte en s'appuyant sur la présence de l'eau, la préservation du tissu résidentiel existant et des secteurs d'activités dynamiques à forte concentration d'emplois.

L'ambition est de proposer de nouveaux quartiers à habiter, travailler et visiter au contact du fleuve et de la centralité. Il s'agit de fournir un bon niveau de services urbains dans l'esprit « faubourg », mêlant mixité des fonctions et diversité des formes architecturales et urbaines. La desserte des nouveaux quartiers par les réseaux structurants de déplacements est une condition de réussite du projet : le tramway est déjà présent à Nantes (Pirmil) et programmé à Rezé (Basse Île/Hôtel de Ville de Rezé).

Les deux secteurs opérationnels sont Pirmil à Nantes et Basse-Île à Rezé. Le programme intègre :

- environ 240 000 m² d'espaces publics requalifiés ou créés, dont le parc de la Confluence à Pirmil et la création d'un parc des Berges à Basse-Île (4,2 ha d'espaces verts à Rezé et environ 1,8 ha d'espaces verts à Nantes) ;
- 1 000 logements créés à Nantes « Pirmil » et 2 300 logements à Rezé « Basse-Île », dont 30 % de logements locatifs sociaux et 25 % de logements abordables ;
- environ 92 000 m² de surface de plancher d'activités, bureaux et commerces ;
- environ 8 000 m² de surface de plancher d'équipements publics de proximité à Rezé, dont un groupe scolaire et des équipements sportifs, associatifs, sociaux et dédiés à la petite enfance ;
- un emplacement identifié pour un équipement public supra communal, désormais programmé : la Piscine Olympique Métropolitaine (POM).

De 2019 à 2023, a été mené, en parallèle de la conception, un travail de sourçage et d'association des filières de l'aménagement et de la construction. Il s'agit de favoriser les processus innovants associant les enjeux environnementaux, sociaux et économiques et un dialogue citoyen autour des usages de la ville de demain. En 2024, l'avancement a été partagé lors d'une exposition à la Maison de l'architecture, d'un temps d'échanges professionnels et d'une réunion publique.

À l'issue de la première série de consultations, 11 premiers projets immobiliers ont été retenus en 2023

et 2024. Ils représentent 797 logements (dont 243 sociaux, 182 abordables et 372 en accession libre), 23 500 m² de bureaux et 3 180 m² d'activités de rez-de-chaussée (commerces et services). Les permis de construire sont prévus en 2025 pour des chantiers se déroulant de fin 2025 à fin 2029.

Les opérations préalables de défrichement, de mise en place des réseaux ainsi que les travaux de viabilisation ont été lancés en 2024.

LES PROJETS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les projets de renouvellement urbain en quartier politique de la ville (QPV) s'articulent autour de 4 enjeux transversaux :

- la cohésion sociale ;
- le développement économique et l'emploi ;
- le renouvellement urbain et le cadre de vie ;
- les transitions.

A chaque fois, une attention particulière est portée aux modalités de dialogue avec les habitants.

Toutes ces dimensions sont consolidées au sein d'un projet global qui vise la transformation du quartier, afin d'améliorer les conditions de vie des habitants. Il s'agit à la fois de prendre en compte la diversité des échelles de temps (du court au long terme) et d'articuler l'intervention des collectivités, des bailleurs, des associations, en lien avec les initiatives des habitants.

Quatre projets soutenus par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)

Grand Bellevue

Le projet intercommunal du Grand Bellevue se concrétise et fait l'objet de transformations majeures. En 2024, pour marquer les 10 ans du projet, un évènement festif populaire a été organisé sur le quartier.

Au cœur du projet, le renouvellement de la cité éducative affirme l'ambition de la Collectivité en faveur de la réussite des enfants (pour près de 5 000 élèves et leurs familles).

En termes de services à la population, trois équipements ont été inaugurés :

- le nouveau gymnase Daniel Praud à proximité de l'arrêt Jamet (ligne 1) ;
- le nouveau conservatoire de Bellevue à proximité de l'arrêt Jean Moulin (ligne 1) ;
- l'école Lucie Aubrac réhabilitée et agrandie.

En matière d'habitat et de services publics, la majorité des secteurs du quartier se transforment. L'évolution de la place Mendès-France (polarité intercommunale) et de ses abords en 2024 signe le renouveau :

- la poursuite des requalifications des 260 logements sociaux, qui se clôtureront en mai 2025 ;
- la pré-commercialisation des logements neufs, notamment des premiers BRS ;
- le lancement du plan de sauvegarde des Rochelets, pour des travaux d'ici fin 2026 ;
- le début des travaux d'espaces publics notamment sur l'ouest de la place avec l'ouverture d'une nouvelle rue pour désenclaver le quartier et le lancement du chantier du square des rosignols, espace vert central du secteur, livré pour l'été 2025 ;
- le renouvellement du schéma de Tranquillité Publique pour apaiser le secteur ;
- le déploiement de Station Mendès, place publique éphémère qui a accueilli les Jeux Olympiques de Paris 2024 au cœur de Bellevue, ainsi que de nombreuses autres activités ludiques comme le petit train, permettant de visiter le quartier.

Pour le secteur des Lauriers, 2024 a été aussi une année intense pour cette polarité de proximité :

- la déconstruction du linéaire du Gers pour désenclaver le quartier et diversifier son activité ;
- le lancement du chantier du Jardin des Lauriers Michelle Palas, qui sera livré à l'été 2025 ;
- la sélection des projets pour la réhabilitation des logements sociaux dont la future tour du Doubs qui sera mise en chantier en 2025.

- le nouvel équipement sportif et sa venelle piétonne qui le connecte au quartier ;
- la déconstruction du linéaire Olivesi et la finalisation des réhabilitations par Nantes Métropole Habitat, livrées à l'été 2025 ;
- la livraison de la partie nord du square de la médiathèque, en lieu et place d'un parking, qui sera suivie à l'été 2025 de la partie sud réaménagée.

- place des Dervallières (espaces publics) : le chantier d'espace public a démarré en début d'année. Les futurs aménagements et aménités visent à une appropriation par toutes et tous de cette centralité. Ce projet a bénéficié d'une subvention « fond vert » : 7 fois plus de surfaces perméables, 1 803 m² de surfaces plantées (143 arbres) et un coefficient de biotope qui passe de 0,03 à 0,19. Le chantier de l'immeuble Josette Bocq réalisé par Atlantique Habitation, comprenant 24 logements PLS à destination des seniors, des jeunes actifs et des familles et 5 commerces, a démarré au 2ème trimestre, sa livraison est programmée en mars 2026 ;
- ferme urbaine : le projet inscrit dans le plan guide vise la réalisation d'une ferme productive, nourricière en gestion écologique adossée à un projet d'insertion visant la création de 8 à 10 emploi à terme. Cette année a été consacrée à l'appropriation du projet par les habitants et son ancrage au quartier en partenariat avec la structure d'insertion Océan chargée d'animer et de porter la démarche. La procédure de mise en compatibilité du PLUM a été engagée avec la création d'un Secteur de Taille et de Capacité Limitée (STECAL) dans la zone NL permettant la construction des futures serres. Le projet de construction des locaux de la ferme est engagé par la Métropole ;
- piscine des Dervallières : chantier en cours avec un programme qui permettra d'ouvrir de nouveaux créneaux pour les club et d'élargir sa période d'ouverture. Une livraison programmée en 2025 ;
- suivi de l'étude de sûreté-sécurité engagée par l'ANRU (site test) : pilotage d'un groupe de travail avec la Police Nationale et le bailleur. Cette étude s'est concrétisée par la programmation de travaux sur l'espace public et par des transformations dans le bâtiment Grand Watteau qui seront engagés par NMH en 2025.

Trois autres projets de renouvellement urbain

Château à Rezé

L'année 2024 a été marquée par la stabilisation du projet urbain, la poursuite des opérations de réhabilitation du bailleur Atlantique Habitations et l'engagement des études AVP des espaces publics.

Le projet de rénovation du quartier a pour objectif d'offrir un cadre de vie plus végétal, plus attractif et convivial. Ce projet permet de réhabiliter les logements existants, d'accueillir quelques nouvelles constructions et de renforcer la place des services et des activités pour les habitantes et habitants du quartier. Une fois transformés les espaces publics seront apaisés avec une place plus grande accordée aux piétons et aux cyclistes.

L'aménagement de la place Odette Robert et du secteur de l'Acheneau a fait l'objet d'une concertation qui s'est tenue d'octobre 2023 à février 2024. L'avis citoyen dresse le bilan de deux ateliers citoyens et formule des préconisations citoyennes pour l'aménagement du quartier. Par ailleurs, le 1^{er} journal de projet a permis de répondre aux enjeux de mise à niveau et de partage d'informations sur le projet avec les habitants.

Après Pontchâteau, Atlantique Habitations a engagé la réhabilitation de la résidence Guérande, qui comporte 40 logements, le programme permettra d'atteindre le niveau BBC rénovation, avec un DPE passant de D à B.

Quartier Plaisance à Orvault

Le projet global Plaisance vise à lutter contre toutes les formes d'inégalité, améliorer le cadre de vie et l'offre d'habitat, favoriser le lien social et le bien-vivre ensemble, et ce, dans le cadre de démarches de mobilisation et d'implication des habitants et usagers du quartier.

L'année 2024 a été principalement consacrée à la poursuite et la finalisation des études opérationnelles. Cela permet d'engager en 2025 les phases d'appel d'offre travaux et/ou le démarrage des chantiers.

Sur le volet de la réhabilitation du parc social d'Atlantique Habitations : engagement de l'étude de

programmation du Lay (75 logements), démarrage des études de maîtrise d'œuvre de réhabilitation et résidentialisation du Thouet (90 logements). Après la finalisation des études de maîtrise d'œuvre et le dépôt du permis de construire en avril 2024, Atlantique Habitations a engagé dès janvier 2025 les travaux de réhabilitation de Penfeld, résidence emblématique du quartier avec ses 171 logements et ses 11 étages : rénovation intérieure des logements et des espaces communs, création d'un balcon ou d'une loggia pour tous les logements, isolation thermique du bâtiment, refonte et végétalisation du parking, pour une livraison prévue fin 2026.

Sur le volet des espaces publics : 2024 a permis de finaliser la phase de conception des espaces publics « centralité » avec la validation des phase PRO. Ces espaces publics requalifiés permettront de favoriser les déplacements à pied et à vélo ; « débitumer », végétaliser et gérer les eaux pluviales ; offrir un cadre paysager amélioré et sécurisé aux habitants et usagers du quartier. En décembre, a également été sélectionnée l'équipe qui sera en charge de la démarche de préfiguration des futurs aménagements du Parc de Plaisance, laquelle se déroulera de janvier à octobre 2025.

Le nouveau visage de la Centralité se précise avec en 2024 :

- l'attribution du Permis d'Aménager « Centralité » ;
- le dépôt du permis de construire du lot 1 comprenant une Résidence autonomie de 42 lits, 33 logements BRS ainsi que l'agence d'Atlantique Habitations. Les partenaires financeurs se sont fortement mobilisés sur le dernier trimestre pour rassembler les conditions économiques de poursuite de l'opération ;
- la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge de la conception de la future Maison de Quartier réalisée par la Ville d'Orvault.

Les avancées du projet global ont fait l'objet d'une présentation et d'échanges lors des rencontres du projet global le 26 juin en présence des élus, acteurs et habitants du quartier autour d'une soirée festive.

Quartier du Breil à Nantes

Après la validation des orientations du plan guide « cœur de quartier » en 2021, la déclinaison opérationnelle des projets, initiée en 2022, s'est prolongée en 2024 :

- réalisation des études d'avant-projet de la future crèche, rue des Primevères, pour un dépôt de permis de construire à la fin du 1^{er} trimestre 2025 ;
- acquise en 2023 par la Ville, l'église Saint-Luc fait l'objet de toutes les attentions : le projet culturel et les diagnostics bâtimentaires sont en cours de réalisation ;
- l'avant-projet de l'espace public, dit du Carré Gris, par le pôle de proximité a été validé et l'équipe de maîtrise d'œuvre a été retenue en 2024. Les travaux doivent débuter au cours du dernier trimestre 2025 ;
- aménagement d'une aire de jeux et d'espaces de convivialité le long de l'allée Feyder, identifiée comme accidentogène. Les travaux ont été livrés au printemps 2024. La 2nde partie aura lieu en 2025 ;
- démolition des deux cellules commerciales à l'été 2024 (suite émeutes de juin 2023 et les incendies afférents) et définition d'une nouvelle stratégie commerciale.

Comme en 2023, l'année 2024 a également été riche sur le plan de la dynamisation collective : des temps festifs et d'échange avec les habitants ont été organisés ; le collectif d'architecture Aléas a permis de poursuivre l'activation de l'espace central dit du « Carré Gris », square Jules Noël, durant l'été ; l'accompagnement des acteurs jeunesse a été amplifié.

Les prochaines années viendront conforter cette dynamique de projet (crèche, place, ouverture du stade Laporte sur le quartier, rénovation de la pataugeoire).

PRODUIRE DES LOGEMENTS POUR TOUS

Avec 683 981 habitants (2025), Nantes Métropole confirme son rang de 6^{ème} agglomération française par sa croissance démographique. Pour accueillir les nouveaux habitants, elle mène une politique active qui trouve sa source dans le Programme Local de l'Habitat (PLH).

La politique de peuplement métropolitaine

Afin de faciliter l'accès au parc social et la mobilité résidentielle des locataires, la Métropole s'est dotée depuis 2013 d'une Conférence intercommunale du logement (CIL) qui réunit les 24 communes, les bailleurs sociaux, l'État et « Action Logement », acteur majeur du logement social en France. Cette conférence s'est élargie en 2016 aux acteurs associatifs intervenant dans le champ du logement.

Pour mémoire, le 17 octobre 2016, le Conseil métropolitain a adopté le document d'orientations stratégiques de la CIL métropolitaine. Ce document est structuré autour des trois enjeux suivants : la fluidification des parcours résidentiels des ménages ; l'équilibre territorial ; l'équité de traitement de l'ensemble des ménages et l'égalité d'accès au logement locatif social. Les orientations sont déclinées dans deux documents (validés par la CIL) fixant les objectifs, les engagements des partenaires et le programme de travail 2017-2022 :

- la « convention intercommunale d'attributions » : fusion de l'accord collectif intercommunal (ACI), de la convention d'équilibre territorial (CET) et de la charte métropolitaine de relogement, approuvée en conseil métropolitain du 10 février 2017 après avis favorable du comité responsable du plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD) et du préfet ;
- le « plan partenarial de gestion de la demande locative sociale et d'information des demandeurs » (PPGDLSID), approuvé en Conseil métropolitain du 26 juin 2017 après avis des communes et du préfet.

La loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 est venue apporter des précisions sur la définition des politiques d'attribution mises en œuvre par les conférences intercommunales du logement. Si les documents constitutifs de la CIL de Nantes Métropole s'inscrivent dans l'esprit de la loi Égalité et Citoyenneté, certaines précisions ont néanmoins été ajoutées, notamment concernant les objectifs de rééquilibrage de l'occupation sociale.

Aussi, suite à un travail commun au sein de la CIL de Nantes Métropole, les documents cadres (document d'orientations stratégiques et convention intercommunale d'attributions (CIA)) ont été modifiés (priorisation des fiches actions) puis présentés et validés en janvier 2018. Ils ont été approuvés par le conseil métropolitain de décembre 2018. Le plan partenarial nécessitant préalablement l'avis des communes et de l'État a été approuvé en juin 2019.

L'ensemble de ces documents arrivant à échéance en 2023, leur renouvellement a été engagé par la CIL plénière de mars 2023. Le « plan partenarial de gestion de la demande locative sociale et d'information des demandeurs » renouvelé pour la période 2024-2029 a été approuvé en Conseil métropolitain des 27-28 juin 2024. Le document cadre et la CIA, fusionnés en un seul document, ont été travaillés avec les partenaires au cours de l'année 2024 en vue de leur validation début 2025.

Au 1^{er} janvier 2025, 38 922 ménages ont fait une demande de logement social dans la métropole pour 5 078 attributions réalisées en 2024.

Le programme de travail de la CIL s'inscrit dans la durée afin de répondre aux enjeux identifiés. Ainsi en 2024, les groupes de travail se sont poursuivis avec pour objet :

- les diagnostics et définitions de stratégies d'attributions dans les quartiers politique de la ville (QPV) concernés par des opérations de renouvellement urbain ;
- la poursuite du dispositif de la location active étendu à l'ensemble des QPV ;
- les suivis des attributions en faveur des ménages prioritaires ;
- le suivi des logements sociaux à loyer accessibles ;

- le suivi des attributions des logements locatifs abordables (PLS) et le renforcement de la communication autour de ce produit logement.

Les orientations du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025

Le 3^e PLH de Nantes Métropole a été arrêté au Conseil métropolitain de juin 2018 et après avis des 24 communes et de l'État. Il a été définitivement approuvé lors du Conseil métropolitain de décembre 2018.

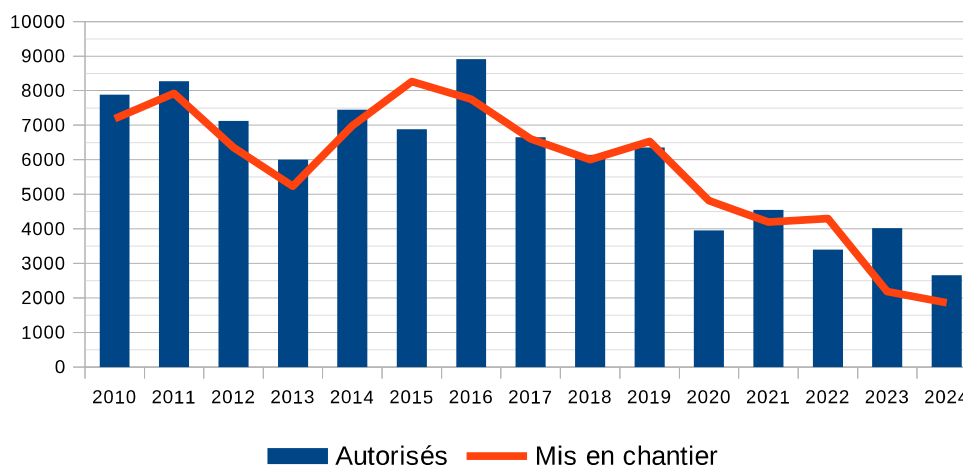
Il vient conforter les ambitions quantitatives de la politique de l'habitat et s'attache à développer des réponses plus qualitatives aux nouveaux enjeux métropolitains, adaptées à la diversité des besoins actuels et futurs des habitants. À cet effet :

- l'accent a été mis sur le parc existant pour répondre aux besoins en logements avec des ambitions plus soutenues en matière énergétique (réhabilitation de 5 000 logements/an) et démographique (adaptation aux attentes des ménages, en particulier concernant le vieillissement et le handicap dans le parc privé et dans le parc social) ;
- la construction neuve doit permettre de répondre aux besoins non couverts. Le cap fixé est celui d'une production annuelle d'au moins 6 000 logements neufs/an ;
- le PLH réaffirme une volonté de diversification de l'offre de logements neufs pour accompagner les parcours résidentiels des habitants avec le maintien des objectifs qualitatifs annuels du PLH (2 000 logements sociaux, 500 locatifs abordables, 700 à 800 logements en accession abordable) et la création de nouveaux « produits logements » pour compléter les réponses et fluidifier les parcours résidentiels : les logements sociaux à loyer accessible et l'accession intermédiaire (250/an) ;
- la réponse aux besoins en logements pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap doit s'appuyer sur une diversité de solutions allant de l'adaptation du parc existant à la production de logements adaptés en diffus ou regroupés ;
- doit être mise en œuvre une politique du logement, en premier lieu en faveur des ménages les plus précaires ; priorité est ainsi donnée au dispositif « logement d'abord ».

Un rythme de production de logements neufs en net ralentissement

Le nouveau PLH confirme un objectif de 6 000 logements neufs/an pour la période 2019-2025. Le territoire métropolitain est marqué depuis 2019 par un ralentissement de la production de logements neufs. En effet, les objectifs de production ne sont plus atteints depuis 2020 : 4 161 logements ont été autorisés en moyenne/an entre 2019 et 2024 (dont 2 667 en 2024), contre 6 672 logements/an en moyenne entre 2015 et 2018.

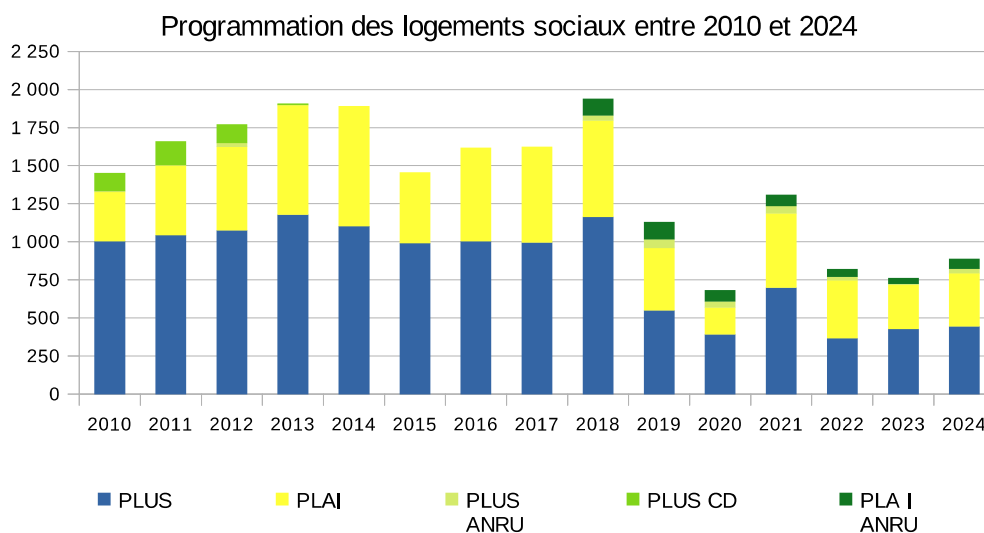
Production de logements neufs à Nantes Métropole



Source : Direction Habitat

Un développement de l'offre locative sociale qui suit cette tendance à la baisse

Au bilan, la programmation du logement social dans la Métropole connaît depuis 2019 un net décrochage avec en moyenne 932 logements sociaux PLUS et PLAI financés/an entre 2019 et 2024 (contre 1 701 en moyenne sur la période 2015-2018) dont 888 en 2024.



Source : Direction Habitat

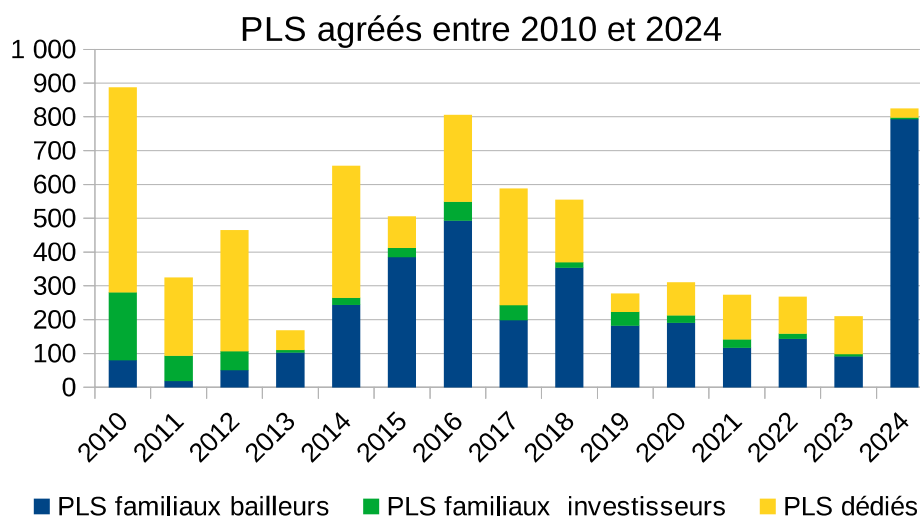
Le logement abordable, une offre en progression

Le locatif abordable PLS (prêt locatif social)

Il sert à produire des logements dédiés pour les étudiants, les personnes âgées, les personnes handicapées, mais également des logements familiaux.

De la même manière que pour la production globale de logements, le PLS a connu une forte baisse entre 2019 et 2023 :

- 268 PLS ont été agréés en moyenne entre 2019 et 2023, contre 550 PLS en moyenne entre 2010 et 2018 ;
- en 2024, on assiste à une progression importante des agréments PLS : 824 PLS agréés. Cette augmentation s'explique par le rachat de logements par les opérateurs sociaux auprès des promoteurs pour permettre le lancement d'un programme ou de logements invendus en cours de livraison. Par ailleurs, les opérateurs sociaux peuvent choisir eux-mêmes d'intégrer des PLS dans leur production afin d'apporter de la péréquation permettant d'équilibrer les opérations.



L'accession abordable

Ce dispositif permet aux ménages avec des revenus moyens (plafonds de ressources Prêt location social-accession - PSLA) de trouver sur le territoire de Nantes Métropole une offre compatible avec leurs capacités financières : les prix de vente sont plafonnés en moyenne par programme à 2 800 €/m² habitable en bail réel solidaire (BRS) et 3 000 €/m² habitable en PSLA alors que les prix du marché libre se situent au-delà de 5 243 €/m². Le PLH fixe un objectif de 800 logements par an.

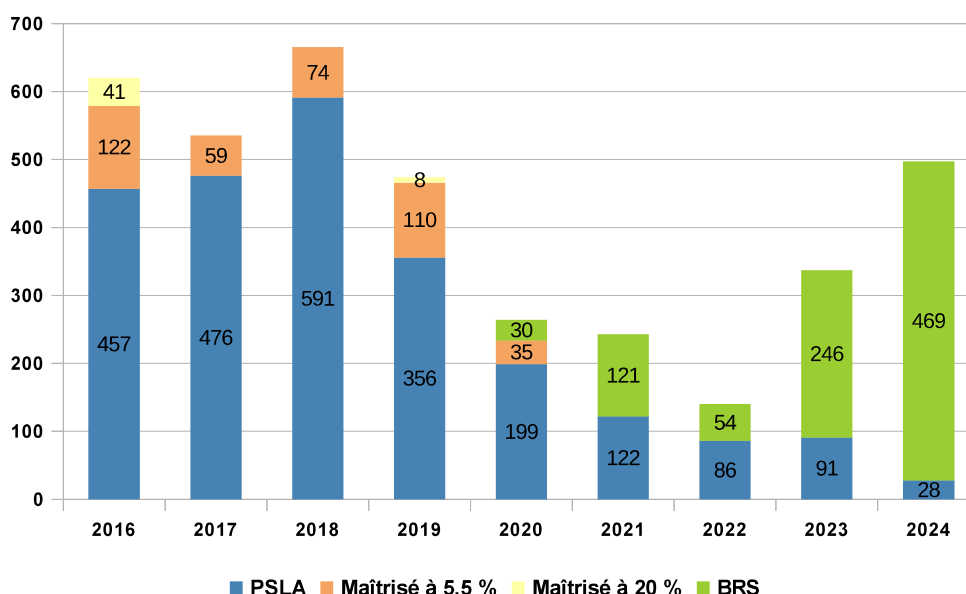
Deux outils coexistent encore dans la Métropole en matière d'accession abordable :

- **Le PSLA** constituait, au début de période de mise en œuvre du PLH, le principal outil de l'accession abordable. En dehors de la période couverte, le cas échéant, par une clause anti-spéculative, ces produits à la revente reviennent dans un cadre de logement libre.
- **Le BRS : produit pérenne d'accession abordable.** Comme prévu dans le PLH (action 21), un organisme de foncier solidaire (OFS) a été mis en place en 2019 avec la création, en septembre 2019, de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Atlantique Accession Solidaire et l'agrément OFS délivré en novembre 2019 par le préfet de région. La SCIC Atlantique Accession Solidaire présente une gouvernance collégiale avec un conseil d'administration composé de 8 représentants des collectivités fondatrices : Conseil départemental de Loire-Atlantique, Nantes Métropole, la CARENE, 7 représentants des opérateurs HLM fondateurs, 4 représentants des autres collectivités, 4 représentants des partenaires et un représentant des bénéficiaires. Le BRS vise à faciliter l'accession à la propriété, pérenniser l'offre et les aides publiques, accompagner les parcours résidentiels et renforcer la mixité sociale.

L'**Organisme de Foncier Solidaire, Atlantique Accession Solidaire** a été, dans un premier temps, circonscrit à l'hypercentralité métropolitaine et aux QPV. A mi-parcours du PLH, un déploiement territorial a été proposé aux 24 communes. Face au succès des premières commercialisations et à l'intérêt croissant des Maires de la Métropole, les 24 communes ont fait le choix de développer du BRS dans leur commune. Le BRS devient désormais l'unique produit en accession abordable dans la métropole.

En terme de bilan, depuis 2019, comme l'ensemble de la production de logements, les objectifs en matière d'accession abordable (700 à 800 logements/an) ne sont plus atteints : en moyenne 326 logements abordables ont été agréés entre 2019 et 2024. On note toutefois une progression en 2024 avec 497 logements agréés (469 BRS et 28 PSLA ont été agréés en 2024). Au cours de la période 2016-2018, 606 logements étaient agréés par an en moyenne.

Agréments 2016-2024



Un plan de relance métropolitain en faveur du logement

La très nette baisse de la production de logements libres, abordables et sociaux enregistrée depuis 2019 se confronte à des besoins - de plus en plus prégnants sur le territoire métropolitain - en matière de logements et d'accessibilité financière.

Depuis 2023, à ce constat d'une baisse du nombre de logements autorisés, s'ajoute une difficulté nouvelle. En effet, les chantiers des programmes de logements ayant obtenu une autorisation de construire ou un financement ne démarrent pas faute de commercialisation des logements libres par les promoteurs ou d'équilibre financier des programmes pour les bailleurs sociaux.

Cela se traduit par un durcissement des conditions d'accès et de mobilité dans le parc de logements métropolitains dont les signes de tensions touchent tous les segments (hébergement, location, accession).

Face à cette situation, par délibération du Conseil métropolitain du 22 et 23 juin 2023, un plan de relance métropolitain en faveur du logement a été décidé. Il vise à débloquer les opérations déjà conventionnées lors des programmations 2019-2022 mais non engagées et à assurer un niveau de programmation satisfaisant pour les années 2023, 2024 et 2025. Pour cela, il s'agit :

- d'optimiser les conditions de montage des opérations ;
- de mobiliser de nouveaux financements (budget complémentaire de 10 M€ exceptionnels et 10 M€ de titre participatif pour aider l'office public métropolitain dans son développement) ;
- de renforcer la mobilisation foncière pour le logement social et abordable ;
- d'accélérer les processus de montage d'opérations ;
- d'ouvrir de nouvelles perspectives pour le logement social.

Au bilan, à la fin 2024, 62 opérations ont été débloquées grâce aux différents leviers du plan de relance, totalisant 3 548 logements dont 620 logements libres, 1 094 logements sociaux (financés sur 2019-2024) , 598 PLS, 405 BRS/PSLA et 858 LLI :

- 25 sont en chantier et 37 sont en finalisation ;
- 19 ont bénéficié d'une aide financière de la Métropole ou des Communes (soit par minoration foncière, soit par subvention) avec une aide issue du plan de relance totale de 2,755 M€.

La réponse aux besoins spécifiques en logements

Parmi les logements locatifs sociaux et abordables financés en 2024, certains répondent à des besoins spécifiques.

Des logements pour les étudiants/jeunes actifs

En 2024, ont été financées 3 opérations intégrant 52 logements sociaux fléchés pour des jeunes de moins de 30 ans (disposition ELAN) :

- 3 logements sociaux fléchés gérés par Habitat 44 au sein de l'opération Java sur l'île de Nantes au sein d'une opération de 69 logements ;
- 28 logements sociaux fléchés portés par NMH au sein d'une opération de 132 logements (ordinaires et coliving) réalisée par Bati Nantes et Lamotte dans la ZAC Pré Gauchet (îlot 8E-8D) ;
- 21 logements sociaux fléchés portés par NMH au sein d'une opération intégrant 89 logements étudiants privés portée par LP Promotion et située 134 boulevard de Doulon à Nantes.

Au global, 8 opérations de résidences étudiants et/ou jeunes actifs ont été financées entre 2019 et 2023 totalisant 466 logements répartis comme suit :

- 262 logements PLS étudiants au sein de 5 opérations ;
- 204 logements au sein de 3 résidences jeunes actifs.

S'y ajoutent 10 opérations intégrant une offre de 123 logements identifiés comme prioritairement destinés aux jeunes de moins de 30 ans (disposition issue de la loi ELAN), réalisées à Orvault, Sainte-Luce-Sur-Loire, Basse-Goulaine, Bouguenais et Nantes.

Des logements pour les personnes âgées

En 2024 ont été agréées 8 opérations intégrant 58 logements fléchés pour les personnes âgées :

- 9 logements fléchés pour personnes âgées réalisés par Atlantique Habitations au sein de l'opération Haute Gournière à La Chapelle-sur-Erdre (foncier cédé par la Ville) ;
- 35 logements fléchés personnes âgées réalisés par NMH en lien avec ANADOM pour la gestion d'une partie d'entre eux au sein de l'opération Mendès-France comprenant, au total 94 logements dans le quartier Bellevue à Saint-Herblain ;
- 14 logements sociaux adaptés et fléchés personnes âgées au sein de 6 opérations.

S'y ajoutent 2 opérations d'hébergement pour personnes âgées :

- 4 logements au sein de la Providence à Nantes dans le cadre d'une surélévation de l'EHPAD géré par Cémavie ;
- la résidence autonomie Plaisance de 42 places à Orvault, réalisée par Atlantique Habitations et gérée par Cémavie.

Au bilan, depuis 2019, 309 logements sociaux et abordables destinés aux personnes âgées ont été agréés au sein de 39 opérations réparties dans 15 des communes de la Métropole. De même, 7 opérations - résidences autonomes ou EHPAD (reconstructions) - ont été financées pour un total de 361 logements.

Des logements et hébergements pour les ménages en situation de handicap

En 2024 ont été financés :

- une opération d'habitat inclusif de 6 logements fléchés pour personnes en situation de handicap portée par CDC et Hapicoop au sein de l'opération Philéas, rue du Pinier à Sainte-Luce-sur-Loire ;
- une opération d'habitat inclusif de 13 logements fléchés pour personnes en situation de handicap portée par Habitat 44 et Hapicoop au sein de l'opération Java sur l'île de Nantes ;
- 10 logements sociaux adaptés et fléchés personnes en situation de handicap au sein de 4

opérations situées à Saint-Sébastien-Sur-Loire, Rezé et à Nantes.

Au bilan depuis 2019, 88 logements fléchés pour des personnes en situation de handicap ont été agréés dans la Métropole au sein de 16 opérations dans les communes de Nantes, Rezé, Orvault, Les Sorinières, Sainte-Luce-sur-Loire, Saint-Sébastien-sur-Loire et La Chapelle-sur-Erdre.

Par ailleurs, 3 foyers pour personnes en situation de handicap ont été financés depuis 2019 pour un total de 56 logements à Orvault, Sainte-Luce-sur-Loire et Vertou.

Des logements et hébergements pour les ménages défavorisés

Satisfaire au mieux la demande des ménages prioritaires pose la question de l'accessibilité du parc de logements sociaux et privés en termes de loyers à ces ménages.

La captation de logements locatifs dans le parc privé permet de répondre à la forte demande de logements avec des loyers maîtrisés. Nantes Métropole soutien le développement d'une offre locative privée conventionnée par des aides directes aux propriétaires ou investisseurs (aides aux travaux, au mandat de gestion). Ces dernières sont complémentaires de celles délivrées par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et des réductions d'impôts prévues dans le cadre du dispositif Loc'Avantages. Le conventionnement peut être mis en place dans le cadre d'un projet de travaux ou sans travaux si le logement est décent. En 2023, 34 logements ont fait l'objet d'un conventionnement (Loc 1, 2, 3).

Dans le parc social, la Métropole a mis en place en 2019 une aide financière à la production de logements sociaux à « loyers accessibles ». Il s'agit de logements dont le loyer (hors charge) est inférieur au montant théorique du plafond APL (aide personnalisée au logement). Cette aide se traduit par un forfait fixe par logement social à loyer accessible selon la typologie et se rajoutant aux subventions de droit commun délivrées pour le compte de Nantes Métropole. Au bilan en 2024 : 192 logements sociaux à loyer accessible ont été financés soit 26 % de logements (pour un objectif de 25 %). Depuis 2020, 1 026 logements sociaux à loyer accessible ont été financés à Nantes Métropole. La minoration de loyer nécessaire pour atteindre le plafond APL est en moyenne de 49 € par logement. Elle atteint 76 € pour un T4 et 117 € pour un T5. En contrepartie de la subvention accordée par la Métropole, il est demandé aux bailleurs sociaux et réservataire d'attribuer ces logements à des ménages du 1^{er} quartile. Un bilan doit être établi chaque année.

En dehors de cette offre de logements à loyer accessible au bénéfice des plus précaires, pour les ménages qui nécessitent un accompagnement social, différentes actions ont été menées en 2024 :

En 2024, ont été financées 4 structures collectives dédiées à des ménages en situation de précarité et un logement en diffus :

- la résidence sociale le Clos René situé rue Marquis de Dion à Nantes intégrant 83 logements sociaux, réalisée par Aventim et acquise par Harmonie Habitat avec une gestion assurée par l'association Aurore. Cette résidence sociale sera orientée vers l'accueil de jeunes ;
- une pension de famille de 25 logements située rue Pouzain Malègue à Nantes (foncier État cédé à la décote) réalisée par ADOMA ;
- un centre d'accueil pour mineurs non accompagnés de 32 places situé au 172 route de Sainte-Luce à Nantes, réalisé par le CIF et géré par l'association Saint-Benoît-Labre en lien avec le Département qui assure son fonctionnement ;
- un centre d'hébergement de 4 places pour l'accueil de femmes situé au 8 avenue de la Béraudière, réalisé par LNH et géré par l'association Saint-Benoît-Labre (bien État cédé à la décote) ;
- 1 PLAI intégration pour des publics en insertion a été financé : il s'agit d'une acquisition - amélioration réalisée par Habitat et Humanisme au 20 boulevard de la Vendée à Rezé.

En 2024, par ailleurs, pour accompagner la politique de l'aide sociale à l'enfance du Département, Habitat 44 a acquis des logements invendus auprès de promoteurs :

- 8 logements sociaux acquis auprès du promoteur Naccarat au sein de l'opération Cardinal Sud situés 60 rue de la Butte de Praud / 2 rue Ernest Sauvestre à Rezé. Ils seront ciblés pour des mineurs non accompagnés (22 mineurs), gérés par l'Association Saint-Benoît-Labre ;

- 12 logements acquis auprès du promoteur Naccarat au sein de l'opération Villa Fontaine comprenant 29 logements situés rue de la Fontaine à Saint-Sébastien-sur-Loire. Il s'agit de 7 logements locatifs sociaux (4 PLUS, 3 PLAI) ciblés pour accueillir 15 mineurs non accompagnés en colocation, gérés par l'Association Saint-Benoît-Labre et 5 logements locatifs abordables PLS.

Au bilan depuis 2019, 576 logements situés au sein de 16 structures collectives (résidences sociales, pensions de familles, centres d'hébergement) ont été financés au sein de 11 opérations réparties dans 3 communes de la Métropole. Par ailleurs, 35 logements PLAI intégration ont été financés au sein de 12 opérations réparties dans 4 communes de la Métropole.

Une stratégie métropolitaine pour répondre aux besoins d'accueil et d'habitat des voyageurs

En déclinaison des obligations inscrites au schéma départemental 2018-2024, le PLH prévoit l'obligation de disposer de :

- 334 places d'aires d'accueil (70 places restent à réaliser) ;
- 290 terrains familiaux ou habitat dual/classique (277 places restent à réaliser) ;
- 2 terrains de grands passages (2 terrains places restent à réaliser) ;
- 1 aire pour accueillir des groupes dans le cadre d'hospitalisation (en cours de programmation).

En 2024, la Métropole a poursuivi la mise en place de sa stratégie intercommunale d'accueil des voyageurs à travers l'identification de foncier pour répondre à la fois aux besoins d'ancrage des voyageurs et à l'itinérance. 4 haltes temporaires ont ainsi été mises en service à l'été 2024 et de nouvelles haltes sont proposées pour l'hiver 2024-2025.

Par ailleurs, en 2024, Nantes Métropole a contribué à la réécriture du schéma départemental d'accueil des gens du voyage initié par l'État et le Département en vue de faire valoir les enjeux et orientations propres à notre territoire. Son adoption est prévue en 2025 .

L'initiative métropolitaine pour l'habitat participatif

L'initiative métropolitaine pour l'habitat participatif a été lancée début 2016. Une vingtaine de sites sont identifiés. Il s'agit de développer une nouvelle façon d'habiter son logement en associant les futurs occupants, de la conception du programme à la mise en service et la gestion future des locaux ou espaces partagés.

En octobre 2024, 15 opérations d'habitat participatif étaient livrées, 9 opérations en cours (chantiers démarrés pour la plupart) et une dizaine d'opérations en projet (foncier identifié).

L'amélioration du parc privé et social existant

Engagées depuis 2010, des actions d'animation « climat » sont à l'œuvre en réponse aux enjeux d'amélioration énergétique du parc existant et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (50 % d'ici 2030). Nantes Métropole a ainsi développé un dispositif d'accompagnement pour les copropriétés et les maisons qui envisagent des travaux d'économie d'énergie. Ce dispositif s'appuie sur la plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique mise en place en 2021 au sein de la maison de l'habitant et animée par ALISEE ainsi qu'une équipe de chargés de mission transition énergétique qui apporte une méthodologie de projet aux conseils syndicaux et aident les copropriétaires à identifier les financements auxquels ils peuvent prétendre.

Le lancement en 2018 d'un nouveau dispositif complet d'aides financières « Mon Projet Renov » fait suite au vote de la feuille de route Transition Énergétique, avec la mobilisation d'un budget de 65 M€ sur la période 2018-2025.

Par ailleurs, pour adapter les logements, lutter contre l'insalubrité, la précarité énergétique et maintenir des loyers accessibles dans les logements privés, Nantes Métropole pilote les deux Programmes d'Intérêt Général (PIG) enclenchés.

En application des objectifs de réhabilitation issus de la feuille de route pour la transition énergétique (inscrits au PLH), l'année 2024 a été marquée par :

- la mise en œuvre du dispositif complet d'aides « Mon Projet Renov », afin de répondre à

l'objectif « territoire zéro passoire énergétique » défini dans la feuille de route pour la transition énergétique. Pour mémoire, un budget annuel de 8 M€ a été voté afin d'aider financièrement à la rénovation énergétique de 1 000 logements par an, que ce soit en maison ou en copropriété. Ces aides sont renforcées pour les ménages aux revenus modestes ;

- la poursuite de la plateforme territoriale de rénovation énergétique France Rénov, animée par l'Association Ligérienne d'Information et de Sensibilisation à l'Énergie et à l'Environnement (Alisée), avec 4 828 contacts en 2024 (4 336 contacts en 2023) et 1 187 rendez-vous personnalisés en permanence et 229 projets accompagnés ;
- la poursuite des 2 programmes d'intérêt général (PIG) Mon Projet Rénov « copropriétés » et « ménages » pour la période 2021-2025, animés respectivement par Citémétrie, Soliha et les chargés de mission « copropriétés », avec des objectifs ambitieux de rénovation énergétique. Au bilan 2024 du PIG « ménages » : 387 visites à domicile pour des diagnostics énergétiques pour des logements individuels et 155 projets de travaux énergétiques accompagnés. Concernant les copropriétés, 450 nouveaux accompagnements démarrés en 2024 et 900 réunions avec présence d'un membre de l'équipe ;
- la poursuite de la démarche collective de rénovation énergétique groupée dans les quartiers du Bois Raguenet à Orvault et Gesvrine à La Chapelle-sur-Erdre : 5 missions de maîtrise d'œuvre BBC toujours en cours ;
- l'amélioration du parc social existant, pour accompagner les nouveaux objectifs du PLH. Une aide à la réhabilitation énergétique du parc social a été mise en place en juillet 2019 pour les années 2019, 2020 et 2021 :
 - en 2019, 4 opérations de réhabilitation énergétique ont ainsi bénéficié de subventions à Orvault, Rezé et Nantes, pour 328 logements ;
 - en 2020, 7 opérations ont été financées pour un volume de 770 logements à Nantes, Vertou et Saint-Herblain ;
 - en 2021, 3 opérations ont été financées pour un volume de 295 logements à Rezé et Orvault ;
 - en 2022, une opération a été subventionnée à Saint-Herblain, située 1-3-5-7 et 9 rue Montauban portée par Atlantique Habitations et regroupant 46 logements (23 T3 et 23 T4) ;
 - en 2023, 2 opérations ont été financées pour un total de 262 logements à Nantes et Saint-Herblain.

Chiffres clés 2024

- 789 logements financés en PLUS (Prêt locatif à usage social) et PLA-I (Prêt locatif aidé d'insertion) ;
- 210 logements PLS (prêt locatif social) ;
- 351 logements en accession abordable, agréés PSLA (prêt social location accession) ou en Bail Réel Solidaire via l'Organisme de Foncier Solidaire « Atlantique Accession Solidaire » validés (premiers programmes de l'organisme de foncier solidaire « Atlantique Accession Solidaire ») ;
- 99 audits (4 025 logements) et 63 maîtrises d'œuvre (3 107 logements) financés pour des projets BBC (bâtiment basse consommation) en copropriété, 114 audits financés pour des projets BBC pour les maisons ;
- les aides aux travaux de rénovation énergétique pour 1 040 logements privés, dont 887 logements BBC en copropriété, 34 maisons avec un projet BBC et 119 projets pour des ménages sous conditions de ressources Anah (Agence Nationale de l'Habitat) ;
- un engagement total de 12,1 M€ de subventions Mon Projet Rénov pour des études ou travaux concourant à l'amélioration des logements individuels et en copropriétés.

ACCUEILLIR LES GENS DU VOYAGE

Nantes Métropole agit pour améliorer les conditions d'accueil des gens du voyage. Jusqu'au 31 décembre 2016, elle s'appuyait sur un Syndicat Mixte.

Les obligations légales d'accueil sont reprises dans le cadre du schéma départemental renouvelé fin 2018 pour la période 2018-2024. Ce document fixe également des orientations en matière d'habitat pour les gens du voyage en ancrage territorial et en matière d'accès aux droits.

Depuis plusieurs années déjà, les modes de vie des gens du voyage évoluent concernant les modes d'habitat. Cette évolution a été intégrée par la loi égalité et citoyenneté venue modifier la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage. Par conséquent, la prise en compte des besoins en habitat est une priorité dans le schéma 2018/2024.

Une stratégie métropolitaine pour répondre aux besoins d'accueil et d'habitat des voyageurs

En déclinaison des obligations inscrites au schéma départemental 2018-2024, le programme local de l'habitat (PLH) prévoit l'obligation de disposer de :

- 334 places d'aires d'accueil (70 places restent à réaliser) ;
- 290 terrains familiaux ou habitat dual/classique (277 places restent à réaliser) ;
- 2 terrains de grands passages (2 terrains places restent à réaliser) ;
- 1 aire pour accueillir des groupes dans le cadre d'hospitalisation (en cours de programmation).

En prévision de la mise en œuvre du futur schéma départemental 2025-2035 (arrêté préfectoral en juin 2025), la Métropole a mis en place une stratégie intercommunale d'identification de foncier pour répondre à la fois aux besoins d'ancrage des voyageurs et à l'itinérance avec la mise en œuvre d'aires de petits/moyens passages transitoires et temporaires. Pendant l'été 2024, 4 aires estivales ont été ouvertes (Saint-Jean-de-Boiseau, Rezé, La Montagne et Les Sorinières).

Améliorer l'offre d'accueil en réalisant de nouvelles aires

Le territoire métropolitain dispose de 18 aires d'accueil permanentes pour une capacité totale de 264 places.

Au regard des besoins en stationnement identifiés dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, Nantes Métropole doit créer 70 places pour être en conformité avec celui-ci.

Le schéma identifie des communes où doivent être réalisées les différentes opérations. Chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doit ensuite définir une planification des réponses en identifiant les fonciers pour réaliser les projets en lien avec les communes. A noter, l'EPCI est libre de modifier la répartition de ses obligations en fonction des besoins recensés dans son territoire, sous réserve d'accord du préfet.

Accueillir les grands passages estivaux

Les grands passages estivaux réunissent ponctuellement de grands groupes de voyageurs (50 à 200 caravanes) qui se déplacent ensemble pour des raisons familiales ou religieuses. L'État conduit ce dispositif d'accueil en coordonnant et en autorisant le stationnement des grands passages estivaux.

L'EPCI doit être en mesure de proposer des terrains pendant la saison des grands passages pour permettre l'accueil de ces groupes. Elle assure par ailleurs la gestion des accès, la collecte des déchets et la médiation nécessaire à l'accueil des différents groupes.

Dans le schéma départemental, Nantes Métropole doit pouvoir mettre à disposition 2 terrains de grands passages dans son territoire pour accueillir les grands passages entre juin et août.

Développer une offre d'habitat en faveur des gens du voyage en ancrage territorial

Dans le cadre de son PLH, Nantes Métropole poursuit son engagement en matière de développement de l'habitat adapté. Dans ce contexte, la Collectivité a initié dès 2011 une démarche visant, d'une part, à améliorer la connaissance des lieux et des situations d'ancrage territorial ; d'autre part, à développer une offre d'habitat adapté aux besoins des familles.

La politique métropolitaine relative aux gens du voyage vise à apporter des réponses adaptées pour répondre aux besoins d'itinérance ou d'ancrage. Sur le territoire métropolitain, ces derniers sont les plus prégnants puisque, selon les évaluations, environ 300 ménages sont en ancrage dans les aires d'accueil et 300 autres sont en stationnement illicite, mais avec un lien au territoire.

Pour apporter des solutions efficaces, une méthodologie de travail a été actée en conférence des maires de janvier et juillet 2023. Suite à ces débats politiques, il a été convenu qu'une recherche de fonciers puisse être réalisée par les services de Nantes Métropole en faveur des gens du voyage. Pour la mise en œuvre de cette dynamique, des études de faisabilité ont démarré dans la commune de La Montagne et Nantes notamment.

Depuis la loi LEC (loi Égalité et Citoyenneté), Nantes Métropole est pleinement compétente en matière d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Elle assure ainsi la programmation, la création, la gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs. Elle accompagne également les communes volontaires au développement d'une offre en habitat adapté, de type logement DUAL (avec emplacements caravanes) ou classique.

Favoriser l'accès aux droits et à la citoyenneté

On note en 2024 :

- la poursuite des missions de médiation sociale sur les terrains familiaux de la Ville de Nantes et sur les aires d'accueil de l'agglomération (passages réguliers, accompagnements individuels) ainsi que la mise en œuvre de l'action Aparthé/café convivial. Cette médiation permet notamment de favoriser le lien social et l'accès aux droits. Une attention particulière a été portée aux situations économiques des familles et à la scolarisation des enfants.

Changer le regard porté sur les gens du voyage

Les associations SRI (Services Régionaux Itinérants) et ADGVC 44 (Association Départementale Gens du Voyage Citoyens de Loire-Atlantique), soutenues dans leur fonctionnement par Nantes Métropole, ont poursuivi leurs actions d'accompagnement. Elles travaillent notamment en lien avec l'événement « Tissé Métisse » (fête se déroulant chaque année à la Cité des Congrès) en coordonnant un groupe dédié à la lutte contre les préjugés à l'encontre des gens du voyage.

SE MOBILISER POUR L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

Accentuer la solidarité vis-à-vis des quartiers populaires, corriger les décrochages, soutenir les initiatives sont les enjeux que porte la Métropole sur le champ de la politique de la ville. Dans la continuité de l'année 2023 durant laquelle le contrat de ville 2024/2030 a été signé, l'année 2024 a été marquée par l'écriture de cahiers de quartier. Ces derniers identifient, pour chacun des 15 quartiers politique de la ville (QPV), des actions collectives phares à réaliser sur 2024/2027, assortis de résultats attendus. L'enjeu de ce travail a été de concrétiser la mobilisation des partenaires signataires du contrat de ville, autour de 4/5 actions qui font levier sur la dynamique du quartier.

2024 a également été l'occasion de poursuivre la mobilisation des politiques métropolitaines autour des 4 orientations de la feuille de route « politique de la ville » partagée entre la Métropole et les communes jusqu'en 2026 et celles du contrat de ville 2024/2030 :

- des quartiers mobilisés pour l'emploi et l'activité économique ;
- des quartiers du lien et des émancipations ;
- des quartiers en transitions ;
- des quartiers plus sûrs et plus tranquilles.

450 acteurs mobilisés pour écrire les cahiers de quartier des 15 QPV

Le contrat de ville 2024/2030 signé en décembre 2023, constitue un cap commun et un espace de mobilisation des partenaires pour améliorer la vie des 55 000 habitants des 15 QPV que compte la métropole, dont les réalités socio-économiques sont plus fragiles qu'ailleurs sur le territoire. Le taux de pauvreté (44 %) y est 4 fois plus élevé que sur l'ensemble de Nantes Métropole (12 %). Le taux de chômage, malgré un recul, s'élève à 17 % et reste 3 fois supérieur à celui de la métropole dans sa globalité (5,3 %). Ce sont aussi les habitants des QPV qui ont subi le plus fortement l'impact des crises successives. Les conséquences de la crise sanitaire continuent à s'y faire sentir en termes d'isolement, de perte de sociabilité, d'effets sur la santé mentale notamment. Le contexte actuel d'inflation pèse également sur le quotidien de ménages déjà fragiles, avec pour certaines familles des difficultés à se nourrir et à se chauffer.

Signé pour 6 ans, le contrat de ville 2024/2030 mobilise sur leurs champs de compétences respectifs l'État, Nantes Métropole, les villes de Nantes, Saint-Herblain, Orvault et Rezé, le département de Loire-Atlantique, la région Pays de la Loire, la Caisse d'allocation familiale (CAF) de Loire-Atlantique, les 8 bailleurs sociaux implantés dans les 15 QPV, la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) et la Caisse des dépôts et consignations. Il associe dans son pilotage, sa mise en œuvre et son évaluation l'inter-conseil citoyen qui réunit les 9 conseils citoyens installés et un inter-associatif composé d'une vingtaine d'associations agissant dans les QPV.

Dans la continuité du travail de mobilisation des acteurs de quartier et des signataires mené sur 2023 pour aboutir à l'approbation du contrat de ville, le travail de mobilisation collective s'est poursuivi. Associations, conseils citoyens, directions porteuses de politiques publiques municipales et métropolitaines et partenaires institutionnels (État, CAF, Département, bailleurs) ont contribué à écrire 11 cahiers de quartier (qui couvrent les 15 QPV), lesquels constituent la déclinaison opérationnelle du contrat de ville sur 3 ans (2024-2027). Les cahiers de quartier dont l'élaboration a mobilisé plus de 450 contributeurs internes et externes concrétisent ainsi l'engagement des signataires du contrat de ville pour les quartiers populaires. Ils identifient 4 à 6 actions collectives phares à réaliser sur 2024/2027 pour faire levier sur la dynamique de chacun des 15 quartiers politique de la ville et améliorer la vie de leurs habitants et habitantes.

C'est sur la base de ces nouveaux outils contractuels (1 contrat de ville et 11 cahiers de quartier) que s'est également engagée en 2024 la construction de la feuille de route d'évaluation du contrat de ville 2024/2030. Elle sera finalisée au 1^{er} semestre 2025.

Une déclinaison opérationnelle du contrat de ville : la convention-cadre GUSP

L'année 2024 a permis de renouveler la convention-cadre de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) du territoire de Nantes Métropole. Volet « cadre de vie » du contrat de ville, la GUSP doit mettre en place une dynamique partenariale d'observation du cadre de vie du quartier, identifier ses dysfonctionnements et y apporter des réponses. L'ensemble des gestionnaires y participent de manière active et en particulier les services de la Métropole (pôles de proximité, direction déchets), des villes (espaces verts, tranquillité publique) et les bailleurs sociaux. Les équipes territoriales de développement local des communes sont les animateurs de ces démarches dans chaque QPV.

Le travail d'élaboration de la nouvelle convention-cadre a consisté à (re-)mobiliser l'ensemble des acteurs concernés sur l'importance du cadre de vie dans les quartiers prioritaires. L'ensemble des services et gestionnaires ont ainsi été rencontrés de manière bilatérale entre le printemps et l'automne 2024. Point d'orgue de cette mobilisation, un temps fort de préparation de la nouvelle convention GUSP a réuni plus de 70 professionnels le 18 octobre, permettant la finalisation de la convention-cadre de GUSP qui a été approuvée en Conseil métropolitain et dans les Conseils municipaux concernés en décembre 2024.

Outre le cadre de travail partenarial actualisé, la convention-cadre GUSP identifie 10 chantiers concrets pour le cadre de vie en QPV sur la période 2025-2030 :

- les pôles de proximité (NM) « chef de file propreté » sur les QPV ;
- l'amélioration de la gestion des encombrants sur les QPV en clarifiant les rôles des différents partenaires, en particulier bailleurs et collectivités ;
- le développement des actions de sensibilisation à la propreté ;
- l'assermentation, une piste à creuser ? ;
- quelle présence de proximité dans les quartiers (État, collectivités, bailleurs) ? ;
- favoriser l'appropriation de l'espace public par les habitants ;
- une gestion des chantiers efficace, adaptée, sécurisée et réactive ;
- promouvoir les projets de gestion de l'attente ;
- améliorer la prise en compte de la gestion future en phase projet ;
- anticiper les livraisons (d'espaces publics, d'immeubles, d'équipements...).

Le premier semestre 2025 verra l'engagement d'une déclinaison par quartier de ce travail via l'élaboration d'une convention GUSP spécifique sur chaque QPV, précisant les enjeux de cadre de vie de chaque quartier, et la méthode de GUSP appliquée au territoire.

L'appui aux initiatives locales

La démarche « **A nous les espaces publics** » a permis de soutenir des actions d'amélioration et d'appropriation de l'espace public menées avec les habitants et les acteurs associatifs des quartiers prioritaires pour un montant de 165 000 € : chantiers participatifs de mobilier urbain à Château et sur l'île de Nantes par l'association Gueule de Bois ; création d'une fresque sur un transformateur électrique à Château avec l'artiste Lady Bug ; mise en place d'un festival de street art à Nantes Nord ayant produit 5 fresques dans l'espace public ; mise en place de nombreuses actions « Breil, cœur de quartier au féminin » par l'association Aleas, dont 2 chantiers participatifs ; animation de 5 terrains d'aventures par les Céméa à Plaisance, au Clos Toreau, aux Dervallières, à Nantes Nord et par le centre socio-culturel au Sillon de Bretagne pendant l'été ; journées citoyennes de la propreté.

L'appel à projet du « **contrat de ville** », copiloté par Nantes Métropole et l'État en lien avec les villes concernées, a permis de soutenir en 2024 près de 400 projets portés par plus de 200 associations très implantées sur les territoires prioritaires et participant au renforcement du lien social, de l'éducation, de l'insertion, de l'amélioration du cadre de vie, de la santé...

Le nombre de projets est resté stable par rapport aux années précédentes qui, suite à la crise sanitaire, avaient connu une forte augmentation en nombre (+ 5 %). Au total, le soutien aux projets a représenté en 2024 (hors programme de réussite éducative et cordées de la réussite) :

- 1,8 M€ financés par l'État ;
- 1,8 M€ financés par les collectivités (ville de Nantes : 830 000 € ; Nantes Métropole :

795 000 € ; département de Loire-Atlantique : 80 000 € ; ville de Saint-Herblain : 75 000 €, ville de Rezé : 28 000 € et ville d'Orvault : 14 000 €) ;

- 600 000 € financés par la Caisse d'Allocations Familiales ;
- 290 000 € financés par les bailleurs.

A noter que l'évaluation du contrat de ville menée en 2022 a révélé que le nombre d'actions financées annuellement a doublé entre 2016 et 2022 tandis que le niveau de financement a triplé (passant de 2 M€ à 6 M€). En 2024, le montant de financement de Nantes Métropole sur l'appel à projets du contrat de ville a augmenté de 70 000 € par rapport à 2023. Cette hausse résulte du renforcement de la mobilisation des politiques publiques du numérique, des transitions et de la montée en puissance de projets d'accompagnement des projets globaux sur Nantes Nord, le Breil et le Grand Bellevue notamment.

AGIR POUR L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE : UNE ACTION VOLONTARISTE ET CONCERTÉE

L'ambition de Nantes Métropole est de construire une société inclusive pour toutes les personnes en situation de handicap, en préservant leur autonomie et le plein exercice de leur citoyenneté. La direction Égalité intervient dans l'ensemble des politiques publiques de Nantes Métropole en impliquant les directions et les services.

Renforcer les instances de concertation de la Métropole

La Commission Métropolitaine de l'Accessibilité Universelle (CMAU)

Officiellement renouvelée en 2021 sous la présidence de la conseillère métropolitaine en charge de l'accessibilité universelle, elle donne corps à l'accessibilité universelle. Elle rassemble les associations représentant les personnes en situation de handicap, mais aussi les représentants et représentantes des personnes âgées, du monde économique et du monde académique ainsi que des élus métropolitains et élus métropolitaines.

La CMAU se réunit en plénière et en ateliers thématiques (transports, espaces publics, grands projets urbains...). Le 19 juin 2024, les sujets suivants ont ainsi été traités : les nouveaux pictos Naolib et la future plateforme téléphonique accessible aux personnes sourdes et malentendantes.

La deuxième séance plénière de l'année, le 11 décembre 2024, a permis de présenter un 1^{er} retour sur cette plateforme téléphonique ouverte en juillet, un point mobilités concernant les nouveaux tramways et le grand projet urbain des Jardins de l'Estuaire.

Améliorer l'accessibilité de la Métropole

- **Garantir la continuité piétonne avec des trottoirs sans obstacles** : le schéma directeur d'accessibilité identifie 600 km d'itinéraires à aménager en priorité, répartis sur l'ensemble des 24 communes. Il s'agit de connaître l'état d'accessibilité de ces cheminements piétons et de définir une programmation pluriannuelle des travaux afférents. En 2022, l'actualisation du système d'information géographique (SIG) a été lancée. Le diagnostic s'est achevé fin 2024, ce qui permettra une mise à jour des données SIG courant 1^{er} semestre 2025.

Le travail sur la collecte des déchets et le mobilier urbain concerné s'est poursuivi en 2024. En effet, l'encombrement des trottoirs par les bacs de collecte représente un réel frein à l'accessibilité des espaces publics. Les préconisations de solutions pour rendre les points d'apport volontaire plus accessibles, notamment grâce une signalétique adaptée, la possibilité d'introduire des déchets à mi-hauteur ainsi qu'un environnement dégagé et propre, ont été prises en compte.

- **Proposer des transports en commun et solutions de mobilité accessibles à tous et toutes** : avec 100 % des véhicules du réseau de transport en commun, 80 % des arrêts de bus et 100 % des arrêts de tram accessibles, le réseau nantais de transport en commun figure parmi les plus accessibles de France.

La délégation de service public 2019-2026, qui engage la Semitan avec la Métropole, fixe des objectifs en matière d'accessibilité. Ainsi, le déploiement de la formation des conducteurs et conductrices à l'accueil des personnes en situation de handicap (co-construite avec les membres de la CMAU) a continué en 2024.

En 2024, après livraison des nouvelles rames de tram, globalement plus accessibles, le travail de concertation et d'amélioration des véhicules et d'un quai posant problème s'est poursuivi pour viser une accessibilité optimale quelles que soient les conditions météorologiques et le modèle de fauteuil roulant.

L'année 2024 a vu se poursuivre le service « Mon Copilote », qui repose sur un partage de trajet entre une personne à mobilité réduite et une personne autonome dans ses

déplacements : plus de 4 363 trajets ont été réalisés depuis 2022, 280 personnes se sont inscrites et le dispositif compte 139 copilotes accompagnateurs et accompagnatrices.

Pour la seule année 2024, on compte 2 882 trajets, pour 104 personnes inscrites.

Les nouveaux pictogrammes mobilités liés à la création de Naolib ont été retravaillés et améliorés en 2024 sur une gamme plus importante de pictogrammes et auprès d'un échantillon plus varié d'usagers. Il s'agissait de prendre en compte les remarques de la CMAU, notamment en réalisant des tests dans les ESAT auprès de personnes en situation de handicap psychique.

De même, le travail en ateliers s'est poursuivi concernant les feux sonores, afin d'améliorer l'information et donc les déplacements des publics déficients visuels sur l'espace public. Il est à poursuivre notamment avec la Semitan sur les arrêts de bus et tram.

Enfin, la CMAU a été mobilisée pour améliorer le dispositif LAPI de verbalisation automatique, penser les solutions pour les usagers et usagères titulaires d'une carte CMI ainsi que la communication afférente.

- **Penser les espaces publics accessibles et accueillants pour tous les publics** : la CMAU a été associée au grand projet urbain des Jardins de l'Estuaire, par un atelier innovant copiloté par la SAMOA, la direction de l'Espace Public et la direction Égalité. Cela a permis un test grandeur nature de différents matériaux envisagés, pour les sols notamment.

Elle a également pu tester des assises différentes à installer dans l'espace public, ainsi que des appuis vélos PMR fabriqués sur mesure, projet qui a valu à la Métropole le prix de l'innovation Vélo.

- **Accueillir les usagers et usagères quels que soient leurs besoins** : en juillet 2024, la Métropole a déployé sur 11 premiers services (5 Nantais et 6 métropolitains), une solution de plateforme téléphonique accessible aux publics sourds, malentendants, aphasiques..., offrant un interprétariat en LSF, LPC, ou transcription écrite afin de faciliter les échanges entre les services et les usagers. Cette solution d'interprétariat téléphonique peut également être mobilisée pour l'accueil en présentiel, permettant enfin une égalité d'accès aux services pour le public. Concernant l'année de démarrage 2024 (un semestre), on dénombre 67 appels.

Agir pour un habitat inclusif

Nantes Métropole participe au chantier lancé par l'Union sociale pour l'habitat (USH) afin de recenser les logements accessibles et adaptés dans le parc social, aux côtés des associations de personnes en situation de handicap. Cette démarche a abouti à un premier recensement en 2021. Elle doit permettre une évolution des modalités de traitement concernant les demandes de logement social, en prenant mieux en compte le niveau d'adaptation de la personne demandeuse.

Présenté en 2022, le recensement mené en 2021 permet d'identifier, par commune, la proportion de logements sociaux selon 5 niveaux d'accessibilité : non accessibles, accessibles mais non adaptés, accessibles et adaptables, accessibles et adaptés, accessibles et très adaptés.

La Collectivité finance également des opérations neuves de logements inclusifs et d'adaptation de logements anciens.

En outre, Nantes Métropole apporte son soutien aux associations gérant des établissements, notamment par la mise à disposition de locaux et de terrains.

Garantir le droit à la citoyenneté

La Métropole souhaite garantir un accès à la citoyenneté à tous et toutes et ainsi poursuivre ses efforts à l'attention des personnes sourdes et malentendantes.

Après une première expérimentation en décembre 2022 de l'interprétariat du Conseil métropolitain en LSF, le marché se poursuit, permettant désormais de pérenniser cette offre et de garantir l'accès de tous les publics aux débats citoyens.

Sensibiliser à l'égalité, l'accessibilité, changer les regards

La Collectivité a pour objectif de développer l'expertise et les savoir-faire afin d'accompagner la transformation de l'action publique locale sur les enjeux d'égalité. A ce titre, à travers sa direction Égalité, elle agit pour changer le regard sur ce sujet en proposant une offre de services permettant, notamment, d'animer des actions de sensibilisation avec des mises en situation : combinaison de simulation du vieillissement, parcours en fauteuil, expositions...

La formation à l'accueil du public sourd est désormais intégrée au plan de formation de la collectivité et vient compléter les formations spécifiques des équipes d'accueil à la plateforme Acceo (dispositif d'accueil téléphonique pour les sourds et les malentendants), ainsi que la formation « accueillir la diversité » de la démarche multicanale.

En octobre 2024, dans le cadre du projet de collectivité et de la semaine « Allez viens... », la direction Égalité a organisé un forum de l'égalité, délocalisé dans les quartiers Est de Nantes. Il comprenait des actions de type « Vis ma Vie » permettant d'expérimenter un parcours de mobilité en situation de handicap, de mobilité réduite, de handicap sensoriel ainsi qu'une sensibilisation à la culture sourde et la LSF.

L'offre de prêt des outils de sensibilisation au handicap et à l'accessibilité est également mise à disposition des communes et autres acteurs du territoire investis au sein de la CMAU afin de mener ce type de sensibilisation sur l'ensemble du territoire métropolitain.

AGIR POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Vecteur de cohésion sociale à l'échelle métropolitaine, l'égalité entre les femmes et les hommes est un véritable enjeu pour le territoire. Cette volonté se traduit par une attention particulière portée sur cette question, avec une approche intégrée aux politiques publiques de la Métropole. Plusieurs actions ont ainsi été mises en œuvre en 2024 dans des domaines variés : emploi, développement économique, espaces publics, Europe, gestion des ressources humaines...

Par ailleurs, depuis plusieurs années, la Métropole mène une action volontariste en matière de lutte et d'accompagnement des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles.

Renouveler l'engagement de la Métropole en matière d'égalité femmes-hommes

En 2024, Nantes métropole a renouvelé son adhésion à la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, dont elle était déjà signataire depuis 2015. La charte intègre de nouveaux enjeux en matière d'égalité femmes-hommes (cyberviolences, développement durable, droits sexuels et reproductifs...). Par ailleurs, la Métropole, membre d'Eurocities, a accueilli une délégation de villes européennes membres du groupe de travail sur les droits des femmes et l'égalité des genres.

Favoriser l'entrepreneuriat des femmes sur le territoire

La Métropole s'est engagée à soutenir l'entrepreneuriat des femmes en leur donnant les moyens d'agir. Aujourd'hui en effet, seules 32 % des entreprises sont créées par des femmes en France. Face à ce constat, Nantes Métropole a déployé une feuille de route pour appuyer une série d'actions en faveur de l'égalité dans l'entrepreneuriat.

De même, le soutien aux réseaux d'acteurs et actrices de la création facilite les parcours des porteuses de projets de création ou de reprise : accompagnement, financement, hébergement et développement. En 2024, le dispositif « Osez entreprendre » continue d'accompagner et financer la création d'entreprises dans les quartiers populaires de Nantes. La Métropole apporte également son soutien aux événements de « visibilité » des femmes porteuses de projet ou déjà entrepreneuses.

Appuyer les initiatives pour l'égalité salariale

Les ateliers #NégoTraining développés par la plateforme RSE de la métropole nantaise et pilotés par la chaire RSE d'Audencia permettent aux femmes de gagner en confiance et de mettre en pratique des stratégies efficaces pour faciliter la négociation des différents éléments de leur rémunération.

Depuis 2017, 2 233 femmes de la métropole ont suivi ce programme. Selon la dernière étude d'impact, 80 % d'entre elles ayant négocié (suite à l'atelier) ont rencontré une issue favorable à leur demande. Par ailleurs, la formation est désormais disponible gratuitement en ligne via le MOOC #Négotraining.

Lutter contre toutes les violences faites aux femmes

Nantes Métropole est fortement engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes et l'accompagnement des victimes. Depuis plusieurs années, elle participe au financement de Citad'elles, lieu d'accueil des femmes victimes de violences sur le territoire métropolitain. Depuis son ouverture en 2019, Citad'elles a ainsi accueilli plus de 5 700 femmes, soit 2 à 3 femmes/jour et leurs enfants. En 2024, 1 127 femmes ont pris contact avec Citad'elles pour la première fois.

Nantes Métropole soutient également les associations qui luttent contre les violences faites aux femmes et prennent en charge les auteurs de violences. Ces structures viennent notamment en aide aux victimes de violences conjugales, familiales, d'inceste et de violences sexuelles et développent des actions de sensibilisation auprès du grand public.

En 2024, la Métropole a renouvelé le soutien accordé à ces associations pour un montant total de 55 000 € qui bénéficient à SOLidarité Femmes Loire-Atlantique, SOS Incestes et violences sexuelles, l'association départementale d'accompagnement éducatif et social de Loire-Atlantique, le Centre d'information des droits des femmes et des familles de Loire-Atlantique.

Le 25 novembre, la Métropole se mobilise !

Le 25 novembre célèbre chaque année la journée internationale de lutte contre toutes les formes de violences à l'égard des femmes. Cette année, pour la deuxième fois, il a été proposé aux habitantes et habitants un programme regroupant toutes les animations identifiées sur le territoire métropolitain et organisées par des acteurs associatifs ou institutionnels. Au total, ce sont plus d'une quarantaine d'événements qui ont eu lieu sur le territoire. Citad'elles a également proposé deux temps forts pour marquer les 5 premières années de l'ouverture du centre : l'exposition « Traces d'elles », où des femmes accompagnées ont présenté leurs créations au grand public dans le centre commercial Beaulieu ; et Les « Rencontres de Citad'elles » du 21 novembre à l'attention des publics professionnels.

Faire progresser l'égalité femmes-hommes grâce à la culture et au sport

Les équipements culturels métropolitains (musée d'arts, musée Jules Verne, Château des ducs de Bretagne...) développent une programmation soucieuse de mettre en valeur les femmes dans l'histoire de Nantes, en particulier lors des Journées européennes du Patrimoine et du Matrimoine et la Journée internationale des droits des femmes.

Le soutien aux clubs féminins de haut niveau encourage la pratique sportive pour toutes. La Métropole continue son programme de rénovation des équipements sportifs métropolitains en prenant en compte les enjeux de mixité (vestiaires) pour faciliter la pratique sportive des femmes.

L'égalité professionnelle au cœur de la gestion des ressources humaines de la collectivité

Les enjeux en matière d'égalité professionnelle femmes/hommes sont portés par la démarche « Égalité au travail, diversité et mixité » menée au sein des services municipaux et métropolitains. La charte interne diffusée à l'ensemble des agents en rappelle les principaux objectifs :

- agir pour l'égalité de toutes et tous au sein des services ;
- tendre à ce que les services reflètent la diversité de la population ;
- assurer, au-delà des seules garanties statutaires et à compétences égales, une réelle égalité professionnelle femmes/hommes en favorisant une meilleure mixité dans les emplois et niveaux de responsabilité.

Ces objectifs se traduisent par un ensemble de mesures engagées pour garantir et promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein des services. Un plan d'actions dédié a été adopté pour la période 2022-2024. Son impact sera évalué dans le cadre de la démarche de labellisation Égalité & Diversité, en cours de renouvellement avec un audit prévu fin 2025.

Quelques actions phares menées par la Ville et Nantes Métropole en matière d'égalité professionnelle femmes/hommes :

- mise en œuvre du plan d'actions égalité et mixité professionnelle entre les femmes et les hommes, dont les 6 axes stratégiques visent à lutter contre le sexisme, favoriser la mixité des métiers, l'égalité dans les déroulements de carrières, l'accompagnement des parentalités, réduire des écarts salariaux, favoriser l'articulation des temps de vie et la prévention des violences sexistes et sexuelles au travail ;
- déploiement du dispositif SASS (Signalement des agissements sexistes et sexuels) au travail, qui peut être saisi par tout agent ou agente, victime ou témoin. Ce dispositif permet de recueillir et de traiter tout signalement pour agissement sexiste, violences sexuelles et harcèlement sexuel au travail. La structuration du dispositif est issue des propositions du Conseil consultatif interne égalité diversité mixité qui associe représentants, représentantes du personnel et agents, agentes volontaires. Des actions de sensibilisation et de formation sur-mesure et travaillées avec les directions sont régulièrement menées au sein des services

à destination des encadrants et des agents afin de prévenir et d'agir contre les violences sexistes et sexuelles au travail ;

- formation « Égalité au travail » qui a pour objectif l'appropriation d'un socle commun de connaissances quant à la lutte contre les discriminations, à l'inclusion et à la promotion de l'égalité en cours de renouvellement. Un module spécifique sur les violences sexistes et sexuelles viendra la compléter. Il est à destination des directeurs, directrices, encadrants, encadrantes, des acteurs, actrices RH et des professionnels, professionnelles de santé-sécurité. Ce module s'appuie sur le diagnostic des besoins de formation et l'ingénierie pédagogique réalisée dans le cadre de l'appel à projet FEP (Fonds pour l'égalité professionnelle) qui avait permis de former 87 personnes de différentes administrations lors de 4 sessions de formation pilotes ;
- déploiement d'actions de communication pour lutter contre les stéréotypes et les préjugés à partir d'une websérie destinée à déconstruire les représentations, notamment liées au genre. Créée par et avec les agents et agentes du Conseil consultatif interne égalité diversité mixité, cette websérie est diffusée depuis 2022. Des communications régulières sont par ailleurs organisées, notamment lors des accueils des nouveaux arrivants, des accueils sécurité ou sur Naonantes pour faire connaître les ressources et le dispositif de signalement des agissements sexistes et sexuels au travail (SASS) ;
- guide du recrutement : rappel des principes de non-discrimination et de promotion de l'égalité et de la mixité professionnelle (féminisation des intitulés des postes, diversification des viviers de recrutement, sensibilisation des jurys à la lutte contre les stéréotypes et préjugés...) ;
- promotion des métiers de la fonction publique territoriale (forums emplois, accueil stagiaires/apprentis...) ;
- groupe de sensibilisation interne à la mixité/diversité qui intervient dans les différents services ;
- mesures favorisant l'exercice de la parentalité et assurant une meilleure articulation des temps de vie (PGJE, CESU, autorisations spéciales d'absence...) ;
- réflexion sur la mise en œuvre de salle d'intimité/allaitement dans le cadre des nouveaux projets d'aménagement ;
- mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire qui contribue notamment à réduire les écarts de rémunération ;
- renouvellement du Conseil consultatif interne égalité diversité mixité, instance de dialogue sur les enjeux d'égalité qui réunit organisations syndicales, agents volontaires (50 membres) et représentants de l'administration ; les propositions des groupes de travail (prévention des agissements et violences sexistes au travail, inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap...) contribuent aux projets RH.

Quelques données chiffrées au 31/12/2024

- 4 685 agents à Nantes Métropole, dont 2 771 hommes et 1 914 femmes.
- 4 145 agents permanents, dont 2 450 hommes et 1 695 femmes.
- 3 592 fonctionnaires à temps complet, dont 2 192 hommes et 1 400 femmes.
- 853 contractuels sur emplois permanents (449 hommes et 404 femmes), dont 302 remplaçants (191 hommes et 111 femmes).
- 61,48 % des agents sur la filière techniques et 34,27 % sur la filière administrative.
- 539 agents à temps partiel (soit 12,12 % des agents sur emplois permanents), dont 484 fonctionnaires (338 femmes) et 55 contractuels (50 femmes).
- Sur les 2 799 agents ayant suivi au moins une formation en 2024, 1 578 hommes et 1 221 femmes.
- Sur les 197 personnes ayant suivi des formations de préparations concours et examens en 2024, 108 sont des femmes.

Rémunération brute moyenne par an Fonctionnaires sur emplois permanents 2024			
	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	56 861,74	54 066,71	55 180,12
Catégorie B	39 809,59	37 858,27	38 879,92
Catégorie C	34 079,20	31 784,68	33 452,31
Total	38 158,18	40 694,98	39 129,84
Rémunération brute moyenne par an Contractuel-le-s sur emplois permanents 2024			
	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	50 200,02	44 177,69	46 606,97
Catégorie B	32 651,31	31 458,77	32 045,50
Catégorie C	29 706,80	29 703,01	29 705,85
Total	36 619,85	37 728,02	37 131,99
Rémunération brute moyenne par an Effectifs sur emplois permanents 2024			
	Hommes	Femmes	Global
Catégorie A	54 857,30	51 134,56	52 623,10
Catégorie B	38 151,11	36 226,82	37 219,56
Catégorie C	33 595,10	31 576,07	33 048,17
Global	37 905,99	40 061,63	38 762,98

ACCUEILLIR LES MIGRANTS D'EUROPE DE L'EST ET RÉSORBER LES BIDONVILLES

De 2018 à 2021, Nantes Métropole a conduit, au côté de l'État, du département de Loire-Atlantique et des 24 communes métropolitaines, une démarche de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS). Malgré la mobilisation sur cette démarche et la sortie vers le logement d'une quarantaine de familles, la question des bidonvilles demeure prégnante sur le territoire de Nantes Métropole.

Selon les derniers recensements à fin décembre 2024, une soixantaine de bidonvilles sont répartis sur une dizaine de communes du territoire. Il s'agit d'une migration familiale et près de la moitié de ces personnes sont des enfants ou des adolescents. La présence de ces migrants de l'Est européen sur le territoire métropolitain s'explique – au moins pour partie – par l'attractivité économique du territoire en termes d'emplois non qualifiés (particulièrement dans le maraîchage ou la viticulture). La situation nantaise est de fait singulière sur le territoire national métropolitain en raison de son dimensionnement.

La nécessité de passer un nouveau cap sur le sujet étant actée, l'année 2023 a permis de définir le cadre de « l'acte II » de la stratégie partenariale de résorption des bidonvilles. Cette nouvelle feuille de route - partagée entre l'État, le Conseil départemental, Nantes Métropole et les communes volontaires, au cours d'un comité de pilotage qui s'est tenu le 23 janvier 2023 - engage les partenaires dans une stratégie territoriale d'une envergure réévaluée.

La stratégie partenariale entérinée vise à traiter les multiples problématiques soulevées : urgence sociale, conditions de vie et accès aux droits fondamentaux, insertion sociale, scolarisation des enfants, diversification des formes d'habitat, mais aussi lutte contre les réseaux délinquants et les phénomènes d'emprise, ou encore rapprochement des bassins de vie et d'emploi.

En 2024, la mise en œuvre de cette stratégie et des feuilles de route des communes engagées s'est poursuivie. L'année a aussi permis de confirmer le volontarisme de la Métropole (un des trois copilotes de la stratégie), laquelle prend pleinement sa part dans la stratégie et mobilise des moyens conséquents pour atteindre ses objectifs. Le but est de matérialiser son ambition et son souhait tout particulier d'accompagner au mieux les communes volontaires dans la mise en œuvre de leurs projets.

Pour ce faire, Nantes Métropole a finalisé tout début 2024 la constitution de la « Mission résorption des bidonvilles » dédiée au suivi général de la stratégie et à l'accompagnement des communes dans leurs projets. Comprenant 6 postes (1 responsable, 3 coordinateurs, 1 experte cheffe de projet hébergement/habitat adapté, 1 assistante/secrétaire) cette mission, dispositif unique en France et en rapport avec le dimensionnement de l'enjeu sur le territoire métropolitain, a pour rôle :

- le suivi général de la stratégie (niveau technique) auprès de la Direction Générale ;
- l'appui des élus de Nantes Métropole/Ville de Nantes (NM/VDN) et du cabinet (réflexion, pilotage général, benchmark...) ;
- le pilotage des projets structurants NM/VDN ;
- l'appui des communes (en ingénierie, en financements, en coordination) dans le suivi de leurs feuilles de route territoriales et la mise en œuvre de leurs projets ;
- l'harmonisation/mise en cohérence des pratiques ;
- l'outillage des communes et partenaires ;
- la coordination de certains sujets/projets en lien avec l'ensemble des partenaires ;
- le suivi de problématiques transversales ;
- la co-animation/coordination de la stratégie avec l'État et le Conseil départemental ;
- le suivi des prestations/marchés NM (eau, gestion des terrains, santé).

L'année 2024 a ainsi donné lieu à la mise en place de plusieurs dispositifs de résorption (exemples des terrains de stabilisation de Saint-Martin à Nantes ou du Raffuneau à Orvault) ou le lancement de

projets sur différentes communes de la métropole. Il s'agit de résorber des bidonvilles, d'améliorer les conditions de vie des familles concernées (sortie de la précarité), les accompagner dans leurs projets d'insertion sur le territoire (en fonction des projets et capacités de chacune).

Parmi les projets en cours de définition et de mise en œuvre, la résorption des bidonvilles présents sur le site d'implantation du futur Pôle d'Écologie Urbaine (secteur de la Prairie de Mauves) mobilise et va mobiliser durablement les services. Une partie de la zone sur laquelle sera déployé le projet est occupée par des populations migrantes d'Europe de l'Est. Vivant dans des conditions de grande précarité, au sein de 7 « hameaux », les ménages concernés ne peuvent rester dans un tel environnement, et ce, malgré les mesures de salubrité et l'accompagnement d'ores et déjà déployés par Nantes Métropole et la Ville de Nantes.

Nantes Métropole (maître d'ouvrage de cette démarche) - en partenariat avec les services de l'État et du Département, les opérateurs présents sur le secteur - a défini une méthodologie de résorption des différents campements du site, dans une logique d'accompagnement des familles. Afin d'améliorer leurs conditions de vie et de favoriser leur sortie de la précarité et leur insertion, il s'agira d'engager : des diagnostics préalables (pour identifier les attentes des familles) ; des évaluations sociales des ménages ; une sécurisation du site ; un accompagnement social adapté des familles (selon leurs besoins) ; une prise en charge sur des terrains de transition des ménages ; des solutions de sortie individualisées. L'année 2024 a permis de lancer cette démarche (recensement, diagnostics, sécurisation...) qui s'inscrit sur plusieurs années.

Au-delà de la constitution et de la structuration de l'équipe dédiée, Nantes Métropole a renforcé ses autres leviers d'intervention et de mobilisation. Cela concerne l'amélioration des conditions de vie sur les terrains et l'accompagnement des communes dans le déploiement de leur feuille de route, à savoir :

- la poursuite du travail avec l'opérateur spécialisé Solidarités International pour garantir le droit fondamental d'accès à l'eau : fin 2024, équipement de 45 sites raccordés au réseau d'eau potable, travail régulier avec les publics sur les usages de ces équipements et temps de sensibilisation aux mesures d'hygiène malgré le caractère précaire des lieux de vie ;
- la poursuite des actions de médiation en santé sur les terrains d'insertion temporaire existants dans la métropole et auprès de familles identifiées comme particulièrement vulnérables sur certains bidonvilles du territoire (partenariat avec l'association Les Forges Médiation pour la mise en œuvre de cette action) ;
- la poursuite du travail de médiation scolaire pour favoriser l'inscription et l'inclusion scolaire des enfants vivant dans les bidonvilles (travail avec l'association les PEP – Pupilles de l'Enseignement Public) - cofinancement de 2 des 9 postes par la Ville de Nantes ;
- la proposition de financement de prestations de gestion d'occupation ou de gestion locative des terrains de stabilisation ou d'insertion pour les projets mis en œuvre par les communes qui le souhaiteraient (certaines font le choix de la régie) ;
- le financement (à hauteur de 85 %) des projets des communes (maîtres d'ouvrage de leur feuille de route – terrains de stabilisation, terrains d'insertion...), tant en investissement qu'en ingénierie, avec la mobilisation du fonds métropolitain de lutte contre le sans-abrisme ;
- des liens très réguliers avec les services de l'État et les opérateurs associatifs mandatés au titre de la « référence, médiation, gestion » pour maintenir une veille sur les bidonvilles et engager des actions ponctuelles de gestion quotidienne (déchets, accès à l'eau essentiellement) ;
- des liens très réguliers avec les services du Département et son opérateur associatif mandaté pour le suivi des publics en bidonville, les évaluations sociales des familles stabilisées et l'accompagnement social renforcé des ménages en terrain d'insertion.

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES, LA PAUVRETÉ ET L'ISOLEMENT

Nantes Métropole et ses communes sont résolument engagées dans la prévention et la lutte contre la pauvreté sur la base de ses compétences (Fonds de Solidarité pour le Logement, Fond d'Aide aux Jeunes) et avec la singularité locale qu'est la lutte contre le sans-abrisme (1 % métropolitain) et la longévité. La Métropole s'était engagée dès 2019 dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté initiée par l'État sur la période 2019-2022. Cette stratégie visait à répondre aux problématiques de reproduction de la pauvreté, de précarité des jeunes, d'insertion et d'accès aux droits en développant la prévention et l'investissement social.

L'accompagnement social lié au logement et à la mise à l'abri

La Métropole est très mobilisée dans l'accompagnement des plus vulnérables vers des solutions de logement adaptées à leurs besoins, notamment sur les champs de la mise à l'abri, de l'accompagnement social lié au logement et de la prévention face à la précarité énergétique.

Grâce au Fonds de solidarité pour le logement (FSL), au programme Slime+ et au plan « Logement d'abord », elle aide individuellement les ménages locataires, du parc social ou privé, rencontrant des difficultés à accéder au logement ou à s'y maintenir. Il s'agit également d'épauler les personnes confrontées à des situations de précarité énergétique. Par ailleurs, par le biais du fonds métropolitain de lutte contre le sans-abrisme, elle soutient financièrement les communes dans leurs projets.

L'année 2024 a vu une montée en charge de ces dispositifs.

Le FSL, un outil solidaire pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement

Le FSL, instauré par la loi Besson du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement pour les ménages les plus démunis, est un des outils du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015, le département de Loire-Atlantique a transféré à Nantes Métropole, à partir du 1^{er} janvier 2017, la gestion du FSL pour son territoire géographique.

En 2024, le FSL a continué de s'inscrire dans une logique d'évolution afin de répondre au mieux aux besoins des habitants du territoire selon deux axes d'intervention :

- le versement d'aides financières directes pour l'accès et le maintien dans un logement (impayés d'eau, d'électricité et gaz, de loyer, participation au frais d'accès et au loyer) : 5 382 ménages ont reçu une ou plusieurs aides en 2024 pour un total de 2,43 M€. Face à l'augmentation du montant des impayés de charges de fluides et dans le contexte d'augmentation des tarifs du gaz et de l'électricité, le forfait annuel pour les impayés d'énergie avait été revalorisé en 2023, comme celui pour les impayés d'eau. Ces 2 aides ont représenté 62 % des demandes et 44 % du budget d'aides financières du FSL en 2024 avec notamment une augmentation de 33 % des demandes reçues pour un impayé d'énergie ;
- le financement d'associations pour leur action en matière d'accompagnement social lié au logement (ASLL sous-location, accès, maintien et urgence) : 908 ménages ont été suivis sur Nantes Métropole par l'un des 9 organismes mandatés en 2024 pour un budget de 2,46 M€.

Les barèmes de ressources applicables à l'ensemble des aides financières et accompagnements de ce fonds ont été revalorisés de 10 % au 1^{er} mai 2024, pour mieux prendre en compte les évolutions des minima sociaux. L'équipe s'est par ailleurs mobilisée aux côtés de ses partenaires institutionnels et associatifs en participant à plusieurs temps de formation des travailleurs sociaux du Conseil départemental sur les dispositifs d'hébergement et de logement.

Le programme Slime+, un outil pour agir concrètement contre la précarité énergétique

Le programme Slime+, mis en œuvre depuis 2019 par Nantes Métropole, s'est étoffé en 2024 et s'articule désormais autour de trois axes :

- des visites eau-énergie réalisées par des professionnels au domicile des ménages aux ressources très modestes rencontrant des difficultés à payer leurs factures ou en inconfort thermique dans leur logement. Elles visent à aider les ménages à maîtriser leurs consommations d'eau, d'énergie et à améliorer leur confort. En 2024, 480 visites eau-énergie ont été réalisées et 4 480 petits équipements distribués (thermomètres, ampoules économes, joints isolants, multiprises à interrupteur, mousseurs) ;
- des ateliers, rencontres et webinaires organisés pour sensibiliser et outiller les professionnels de l'action sociale du territoire sur le sujet de l'énergie. En 2024, 380 professionnels ont participé à ces temps ;
- des actions en « aller vers » au travers du stand « L'énergie coûte cher, parlons-en ! » déployé à partir de juin 2024 en partenariat avec l'éco-appart de la Ville de Nantes et les associations ANADOM, CIM-E et CLCV. Ces actions ont été mises en œuvre sur 46 demi-journées en 2024, notamment à proximité d'épiceries solidaires, d'espaces France service, de CCAS... Elles ont permis de toucher 456 personnes.

Le développement du fonds métropolitain de lutte contre le sans-abrisme, dit « 1 % métropolitain »

Ce fonds a été mis en place fin 2021. Il permet de soutenir financièrement les communes dans leurs projets de mise à l'abri des personnes sans logement ou dans une situation d'habitat très précaire. La plupart des solutions retenues se déploient sur plusieurs années, permettant une rotation dans cette offre spécifique. Les coûts d'investissement ou de fonctionnement peuvent être pris en compte, notamment l'accompagnement social renforcé des ménages, ce qui favorise la réussite des projets et un parcours vers une solution adaptée et moins précaire des personnes.

En 2024, Nantes Métropole a particulièrement développé son soutien aux communes en contribuant à 18 projets :

- 9 nouveaux projets ont bénéficié du fonds métropolitain ;
- 9 projets ont été renouvelés pour une année supplémentaire.

Cette année, 8 communes ont bénéficié du soutien financier métropolitain. Les publics concernés sont principalement des familles à la rue, des ménages migrants de l'Europe de l'Est, des mineurs non accompagnés en recours de reconnaissance de minorité, des femmes victimes de violence ou sans domicile.

En 2024, 4,792 M€ ont été consacrés par la Métropole à ces projets, dont le coût global s'élève à 5,758 M€.

Le fonds d'aide aux jeunes métropolitains en situation de précarité

Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est un dispositif qui vise à soutenir les jeunes métropolitains de 16 à 24 ans révolus en situation de précarité à travers une aide financière ponctuelle. Cette aide permet aux jeunes bénéficiaires de faire face à des besoins liés à la vie quotidienne (habillement, achat d'un téléphone portable, démarches administratives), au logement, à la mobilité, la formation, la santé, les loisirs. Elle peut être sollicitée plusieurs fois dans l'année dans la limite de 1 600 € par an et par jeune.

Réalisées obligatoirement par un prescripteur (professionnel du travail social), toutes les demandes sont instruites par l'ATDEC (association qui assure la gestion administrative et financière du FAJ), lors de commissions d'attribution, présidées par Nantes Métropole, se réunissant toutes les deux semaines. Chaque dossier est étudié individuellement et aucun plafond de ressources n'est appliqué. A noter, pour des questions de subsistance, des demandes d'aides d'urgence peuvent être sollicitées.

Quelques chiffres clés de l'activité 2024 du Fonds d'Aide aux Jeunes :

- 284 109 € d'aides versées en 2024 ;

- 1 735 de demandes de FAJ formulées, dont 1 369 pour Nantes (soit 79 % des demandes) ;
- 1 340 accords de FAJ, dont 1 075 sur Nantes (soit 80 % des aides accordées) ;
- 340 aides accordées en urgences (soit 25 % des aides accordées), dont 262 pour Nantes (soit 77 % des aides d'urgences) ;
- 1 029 aides à la subsistance (77 %) ; 149 aides au logement (11 %) ;
- Valeur moyenne de l'aide accordée 217,4 € (257 € hors urgences), dont 212,7 pour Nantes (248,7 € hors urgences).

Un territoire métropolitain au rendez-vous des enjeux et défis de la longévité

Face au vieillissement croissant de la population métropolitaine, Nantes Métropole agit pour être un territoire exemplaire en matière de prise en compte des besoins et aspirations des seniors d'aujourd'hui et de demain et répondre durablement, aux côtés des acteurs et des communes, aux enjeux et défis que cela pose.

À la suite du Grand débat métropolitain organisé en 2019 « longévité, ouvrons les possibles », la Collectivité a co-construit en 2021 une feuille de route longévité métropolitaine pour agir concrètement et collectivement, avec les 24 communes et les acteurs du territoire dont l'Agence régionale de santé et le Conseil départemental de Loire-Atlantique, chefs de file sur ce sujet.

Pour la Métropole cela se traduit également par une politique publique longévité dédiée portée par une vingtaine de directions métropolitaines et 130 actions concrètes.

Des actions en proximité pour répondre aux besoins des seniors

Depuis 2017, Nantes Métropole assure l'autorisation, le cofinancement et la coordination des 8 centres locaux d'informations et de coordination (CLIC) métropolitains. Les 24 communes de la métropole sont toutes rattachées à un CLIC qui constitue, au quotidien, la porte d'entrée pour les plus de 60 ans, leur entourage ainsi que les professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile pour obtenir :

- un espace d'accueil, d'informations, d'orientation, d'écoute et de soutien ;
- une évaluation des besoins et l'élaboration d'un plan d'aide personnalisé ;
- la mise en œuvre du plan d'aide et son suivi.

Chaque CLIC propose un service public en proximité adapté aux besoins des seniors de plus de 60 ans des territoires couverts. Il s'agit ainsi de prévenir la perte d'autonomie et de participer à la lutte contre l'isolement, en complémentarité avec les dispositifs et services existants.

Compte-tenu de l'évolution démographique du territoire et du vieillissement de sa population, Nantes Métropole a renforcé son soutien financier aux CLIC avec une subvention annuelle augmentée de 66 % depuis 2017, soit 935 293 € sur la période 2023-2026 (+ 373 564 €).

De plus, pour la première fois, la Métropole a réalisé un travail de conventionnement pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'ensemble des 8 CLIC et les 24 CCAS métropolitains. Il s'agit de se doter d'un outil de suivi collectif pour faire le point, évaluer les activités et les besoins de chacun, puis identifier des objectifs communs et spécifiques à chaque territoire pour se donner d'ici 2026 des perspectives partagées de travail. Près de 10 000 seniors sont accompagnés chaque année.

En complémentarité, afin de proposer des solutions les plus adaptées aux besoins, Nantes Métropole a développé une offre de service métropolitaine :

- le soutien aux aidants a été confié à la Maison des aidants du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Nantes. La Métropole soutient financièrement à hauteur de 90 000 € cet équipement qui accompagne les proches aidants de personnes fragilisées par

l'âge ou une maladie neuro-évolutive. Cela permet de proposer des formations auprès des aidants dans les communes, d'organiser des visites de soutien psychologique à domicile et des actions collectives de prévention ;

- les ergothérapeutes de Nantes Métropole : ces professionnels du médico-social interviennent à domicile, sur le territoire métropolitain et sur orientation de professionnels de santé. Ils élaborent un diagnostic et évaluent les capacités de la personne ainsi que ses performances motrices, sensorielles, cognitives, psychiques. Cette analyse des besoins, des habitudes de vie, les facteurs environnementaux et les situations de handicap permettent de préconiser des aides techniques en vue de faciliter la vie quotidienne et le maintien à domicile des seniors de plus de 60 ans. En 2024, 273 personnes en ont bénéficié lors des 337 interventions aux domiciles ;
- le Centre de ressources et d'expertise en Aides Techniques (CreAT) : cet équipement métropolitain a ouvert ses portes fin 2019, à destination des personnes âgées de plus de 60 ans résidant en Loire-Atlantique, leurs aidants familiaux et professionnels. Il s'agit pour découvrir et tester, dans un logement reconstitué, près de 300 aides techniques mobiles pour prévenir au quotidien la perte d'autonomie, avec les conseils des ergothérapeutes de Nantes Métropole. Depuis 2019, il a accueilli près de 5000 bénéficiaires (usagers, professionnels). À noter qu'en 2024, le CreAT a mené 37 actions « d'aller vers » dans les communes de l'agglomération pour aller au-devant des personnes et les informer des aides dont elles peuvent bénéficier (609 personnes ont été approchées) ;
- dans le cadre de sa co-présidence de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) aux côtés du Conseil départemental, la Métropole répartit une enveloppe de près d'1 M€ sur son territoire pour développer des actions collectives de prévention et de soutien aux proches aidants. En 2024, elle a attribué 111 670 € pour développer 21 projets de soutien aux proches aidants. Les actions collectives de prévention de la perte d'autonomie représentent sur la métropole une enveloppe de 732 966 € pour 99 projets menés par 72 porteurs différents ;

La CFPPA a également missionné l'Association de Santé d'Éducation et de Prévention sur les Territoires (ASEPT) pour mener une action de sensibilisation et d'information aux seniors de plus de 60 ans sur les déficiences sensorielles, en partenariat avec les CLIC. Ainsi, ce sont 8 actions qui ont été déployées sur le territoire métropolitain avec 267 personnes impactées.

- l'association Les Petits Frères des Pauvres : La Mission Territoire de Longévité est partenaire de l'association depuis 2022 et lui a apporté un soutien financier d'un montant de 20 000 € en 2024 (dont 50 % est pris en charge par l'État dans le cadre du Pacte des Solidarités). Ce soutien est destiné à renforcer l'action de l'association auprès des seniors en situation de précarité et/ou d'isolement sur la métropole, notamment via une couverture territoriale métropolitaine confortée et élargie, des partenariats plus nombreux avec les acteurs du territoire (CLIC, CCAS, acteurs gérontologiques) et un accompagnement renforcé à la mobilité. En 2024, 505 bénévoles interviennent sur la métropole nantaise ; 439 personnes de plus de 50 ans ont été accompagnées individuellement (dont 65 % de femmes et 64 % de personnes résidant à domicile) sur 17 communes. En complément, 258 temps collectifs (accueils à la journée, sorties, séjours vacances, événements festifs) ont bénéficié à plus de 500 personnes. L'association souhaite conforter sa présence sur les communes via des programmes de lutte contre l'âgisme, des formations et des outils de sensibilisation des citoyens à l'isolement (chasseurs de solitude).

Des démarches collaboratives pour un territoire favorable à la longévité

- une réflexion partenariale autour des mobilités solidaires seniors a été engagée. De même, des groupes de travail avec les communes volontaires ont été lancés, en associant les

acteurs du territoire sur les thèmes suivants : une offre métropolitaine de soutien aux communes est-elle souhaitée ? Dans l'affirmative, quel pourrait être le socle commun de cette offre ? Des scénarii seront présentés en juin 2025, en tenant compte des potentielles évolutions de l'offre en transports collectifs dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public pour la période 2026/2032 ;

- une démarche de design de services a été engagée en septembre 2024 dans l'objectif de proposer « une offre de soutien métropolitaine à la longévité, lisible, accessible et adaptée ». En s'appuyant sur les ressources de la Métropole et des communes, sur les acteurs du territoire et en allant à la rencontre de seniors usagers et non usagers, la démarche vise à améliorer l'appropriation de l'offre en la mettant en adéquation avec le parcours de vie des seniors (usages) et le maillage territorial (proximité). Elle doit permettre d'identifier les adaptations à apporter. Un livrable sera remis en juin 2025.

La mobilisation de la maîtrise d'usage des seniors

Pour mieux comprendre et intégrer les besoins des seniors, quoi de mieux que de mobiliser leurs expériences ?

La Mission Territoire de Longévité, en lien avec d'autres directions de la Métropole, s'appuie sur ses réseaux (services / CCAS des communes, instances seniors, résidences autonomie, EHPAD, CLIC ...) pour « aller vers » les seniors, recueillir leurs expériences, solliciter leurs avis.

En 2024, l'expertise d'usage des seniors a été mobilisée dans les démarches suivantes :

- des déambulations urbaines longévité : en lien avec les pôles de proximité, la direction Égalité et les communes, des balades sur des espaces publics aménagés ou réaménagés (crédits territorialisés du Schéma Directeur Accessibilité ou de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement), sont organisées avec des seniors qui s'expriment sur les continuités piétonnes, la signalétique, le mobilier urbain...

4 déambulations ont été réalisées en 2024 avec une participation d'une trentaine de seniors : La Chabossière sur la commune de Couëron (2 déambulations), centre bourg du Pellerin, place Similien Guérin à La Montagne.

3 déambulations sont prévues en 2025 : Couëron bords de Loire, Orvault Plaisance et Sainte-Luce-sur-Loire bourg ;

- un prototype d'assise adaptée : pilotée par la Direction de l'Espace Public, cette expérimentation a vocation à définir les critères techniques d'une assise adaptée aux seniors. Pour ce faire, un prototype de banc a été réalisé par l'entreprise d'insertion ATAO avec la possibilité de régler 3 hauteurs d'assise et 3 inclinaisons de dossier. Ce prototype a été testé in situ par une quarantaine de seniors à Nantes, Saint-Sébastien-sur-Loire, Couëron ;
- des Naopictos accessibles : le déploiement de la marque Naolib en 2023 (offre de transports) a nécessité de revisiter la bibliothèque de pictogrammes, en conciliant l'identité graphique Naolib et une signalétique accessible. Pilotée par la direction Égalité, cette démarche a bien sûr mobilisé la Commission Métropolitaine d'Accessibilité Universelle, mais également des travailleurs en Établissements et Services d'Aide par le Travail et des seniors de Couëron, Carquefou et Basse-Goulaine.

L'animation d'un réseau métropolitain autour de la longévité

L'une des 4 ambitions de la feuille de route « Longévité » métropolitaine porte sur le développement de l'écosystème d'acteurs de la longévité. Outre les instances de gouvernance techniques et politiques, des espaces d'échanges et de coopération avec les 24 communes, mobilisant des acteurs

et porteurs de projets du territoire, ont été déployés en 2024 afin de répondre à des besoins d'appui en ingénierie, d'acculturation aux enjeux de la longévité, d'échanges de bonnes pratiques... :

- les visites exploratoires : proposées aux élus et agents des services seniors des communes, ces rencontres thématiques ont vocation à favoriser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques, la mutualisation et le co-développement de projets entre communes, susciter des mises en relation avec des porteurs de projet. Il s'agit également de monter en compétences sur une thématique, découvrir des dispositifs, équipements ou actions inspirantes du territoire, valoriser ce que la commune d'accueil met en place sur son territoire et s'appuyer sur son expertise ;
- les focus « Longévité » dans les Commissions Locales de Pôle : réalisés sur 4 des 6 pôles métropolitains (Erdre et Cens, Loire Chézine, Loire Sèvre Vignoble, Sud Ouest), ces focus ont précisé les traits caractéristiques du vieillissement sur les communes concernées. Cela a permis d'échanger sur la politique publique métropolitaine de la longévité et ses liens avec les enjeux des contrats territoriaux, de partager les pratiques et projets des communes, de partager les regards et appréciations sur les sujets prioritaires et ceux qui sont à explorer ;
- l'offre de services aux communes : la Mission Territoire de Longévité propose, depuis septembre 2022, une offre de services aux communes souhaitant prendre en compte la longévité dans leurs projets de territoire.

Enfin, en 2024, le 3^e séminaire de Nantes Métropole à l'attention des DGS des communes a porté sur la thématique « Démographie et services publics, petite enfance et seniors », en alternant temps d'acculturation et de partage des connaissances, témoignages, ateliers de travail et de prospective.

Un rayonnement au niveau national

Avec l'adhésion au Réseau francophone « Villes amies des Aînés » de 11 collectivités métropolitaines sur 24, la Métropole fait de son territoire une dynamique unique au niveau national pour un territoire adapté, inclusif et bienveillant pour les seniors, dans tous les aspects de la vie sociale. Adhérente depuis 2019, Nantes Métropole a rejoint le Réseau Mondial en 2024.

Pacte des Solidarités : un outil partenariat pour lutter contre la pauvreté

En 2024, l'État a présenté la deuxième édition de cette stratégie : le Pacte des Solidarités, portant sur les 4 axes suivants :

- la poursuite de la lutte contre les inégalités à la racine ;
- l'amplification de la politique d'accès au travail pour tous ;
- la lutte contre la grande exclusion ;
- l'organisation solidaire de la transition écologique.

Au même titre que la précédente édition, le Pacte des Solidarités soutient les projets communaux, intercommunaux et métropolitains de lutte contre la pauvreté, sur un principe de cofinancement à hauteur de 50 % par l'État et 50 % par les acteurs du territoire métropolitain.

En 2024, Nantes Métropole a renouvelé son engagement en signant avec l'État un contrat local des solidarités 2024-2027 portant sur un montant de 2 M€ par an, soit 1 M€ apportés par l'État et 1 M€ apportés par les acteurs du territoire métropolitain.

16 porteurs de projet portent 50 actions : le CCAS de Bouguenais, le CCAS de Carquefou, la Ville de la Chapelle-sur-Erdre, le CCAS de Couëron, la Ville d'Indre, le CCAS de Mauves-sur-Loire, la Ville de Nantes, le CCAS de Nantes, le CCAS de Rezé, la Ville de Saint-Herblain, le CCAS de Saint-Aignan-Grand-Lieu, le CCAS de Saint-Léger-les-Vignes, le CCAS de Sainte-Luce-sur-Loire, le CCAS de Thouar-sur-Loire, le CCAS de Vertou, Nantes Métropole.

Les actions concernent aussi bien le renforcement de l'accès aux soins à destination des enfants en situation de précarité (avec par exemple, le déploiement de référents santé rattachés au service de

santé scolaire à Nantes et Saint-Herblain) que le déploiement de dispositifs visant à renforcer l'accès aux droits (comme la mise en place d'une équipe Mobile d'accès aux droits des jeunes à Nantes, ou la création d'un poste d'agent de développement social à Thouaré-sur-Loire et à Indre). Un certain nombre de projets concernent aussi la lutte contre l'illectronisme, avec la mise en place de permanences d'accompagnement aux démarches numériques à Vertou et La Chapelle-sur-Erdre. Enfin, certains projets concernent tout le territoire métropolitain, comme par exemple le projet « Ambition filière petite enfance », porté par l'ATDEC, qui vise à sensibiliser et former les publics résidant en quartier prioritaire de la ville (QPV) aux métiers de la petite enfance.

En 2024, les communes ont également construit des projets intercommunaux qui seront déployés à partir de 2025. C'est le cas notamment des communes de Thouaré-sur-Loire et Mauves-sur-Loire, qui déploieront en 2025, 2 projets portant sur l'accès aux soins et sur l'accompagnement au numérique de leurs habitants.

UN PLAN POUR LE CLIMAT ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'année 2024 a été marquée par la révision du Plan Climat Air Énergie Territorial 2018-2024 (PCAET) de Nantes Métropole, arrivé à échéance. Au vu des enjeux (climatiques, énergétiques, économiques, sociologiques, biodiversité et santé) et de l'urgence qui s'impose à nos sociétés, la lutte contre le changement climatique, contre la pollution de l'air et l'adaptation de nos territoires doivent plus que jamais être l'objet de toutes les attentions « ici et maintenant ». Le nouveau PCAET, fixant le cap pour la période 2024-2030, est l'occasion pour Nantes Métropole de réaffirmer ses engagements historiques dans ces domaines et de porter encore plus loin ses ambitions.

Un engagement de longue date et reconnu

L'engagement de Nantes Métropole dans la lutte contre le changement climatique et son adaptation s'inscrivent dans une démarche de long terme, avec un fort ancrage historique local. L'adoption de son premier Plan Climat dès 2007 fait d'ailleurs de la métropole nantaise une des collectivités françaises pionnières dans ce domaine.

Depuis, la Ville de Nantes a notamment fait partie en 2010 des premières collectivités labellisées Territoire Engagé Transition Écologique (TETE) en France. En 2021, Nantes Métropole (comme la Ville de Nantes) a été labellisée au niveau d'excellence Cit'ergie 5 étoiles (European Energy Award Gold). Sur le territoire métropolitain, la ville d'Orvault est aussi labellisée 5 étoiles et la ville de Bouguenais est en passe d'être labellisée 3 étoiles. De leurs côtés, les villes de Vertou et Saint-Herblain se lancent dans la démarche.

Au niveau continental, élue Capitale Verte européenne en 2013, Nantes Métropole est également reconnue comme une référence sur les questions environnementales. Elle fait aujourd'hui partie des lauréats du programme européen de la Mission Ville, « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030 », des programmes Pilot Cities et Enabling City Transformation et de la Mission Adaptation de la Commission Européenne.

En route vers la neutralité carbone

La neutralité carbone n'est plus une question de volonté ou d'ambition. C'est désormais un objectif réglementaire, nécessaire au maintien de conditions de vie favorables sur Terre. La question est plutôt de définir la trajectoire de neutralité carbone de notre territoire. Afin d'être compatible avec la neutralité carbone 2050, le projet de nouveau PCAET 2024-2030, arrêté au Conseil métropolitain de juin 2024, vise une réduction de 46 % des émissions de gaz à effet de serre et une part d'énergies renouvelables et locales de 20 % à horizon 2030 et 100 % en 2050.

L'adaptation au changement climatique

Depuis son premier plan climat, la préoccupation de Nantes Métropole a été constante en matière d'adaptation au changement climatique afin de faire monter en compétence ses équipes et intégrer ce nouveau défi dans ses politiques publiques. La Collectivité s'est saisie de la révision de son PCAET en 2024 pour construire une nouvelle stratégie et se doter d'un nouveau plan d'actions pour le volet adaptation, avec en toile de fond l'approche « Une Seule santé ».

En particulier, après s'être fondée sur une approche stratégique pédagogique par aléas climatiques en 2018, la stratégie d'adaptation au changement climatique de Nantes Métropole a évolué vers une approche par politique publique pour permettre la prise en compte du changement climatique de façon structurelle et accélérer la transformation en profondeur nécessaire du territoire. Par pragmatisme et nécessité d'efficience, il a été décidé de concentrer plus fortement les moyens humains, techniques et financiers sur des domaines jugés prioritaires (Biodiversité / Eau / Urbanisme / Santé / Agriculture) pour répondre à l'urgence climatique tout en continuant à amplifier les actions de résilience pour améliorer la robustesse du territoire sur la gestion des crises.

Après différents temps de concertation, 3 axes de travail prioritaires ont été validés :

- Axe 1 : résilience urbaine, vers une métropole nature et favorable à la santé ;

- Axe 2 : résilience agricole : pour protéger la biodiversité et la ressource en eau ;
- Axe 3 : résilience et gestion de crise.

Au sein de ces 3 axes, 5 à 10 actions structurantes composent le nouveau plan d'actions. Parmi elles, 5 actions « phares », ont été retenues pour orienter les premiers travaux mis en œuvre en 2024. Il s'agit de :

- faire de l'approche « 3-30-300 » un principe de tout aménagement ;
- fabriquer une métropole favorable à la santé et adaptée aux futurs climatiques à partir d'une évaluation et d'une évolution des documents d'urbanisme ;
- mettre en œuvre l'observatoire du micro-climat urbain ;
- créer une structure pour stocker du carbone et accroître la résilience écologique ;
- renforcer la culture et la mémoire du risque de la population.

La poursuite des dispositifs d'animation, conseils et accompagnements pour les particuliers

- dispositif complet d'aides « Mon Projet Rénov » pour répondre à l'objectif « territoire zéro passoire énergétique » défini dans la feuille de route transition énergétique. Pour mémoire, un budget annuel de 8 M€ a été voté afin d'aider financièrement à la rénovation énergétique de 1 000 logements par an, que ce soit en maison ou en copropriété. Ces aides sont renforcées pour les ménages aux revenus modestes ;
- plateforme territoriale de rénovation énergétique France Rénov animée par l'Association Ligérienne d'Information et de Sensibilisation à l'Énergie et à l'Environnement (Alisée), avec 4 800 contacts en 2024, 1 187 rendez-vous personnalisés en permanences et 229 projets accompagnés ;
- 2 programmes d'intérêt général (PIG) Mon Projet Rénov copropriétés et ménages pour la période 2021-2025 animés respectivement par Soliha, Citémétrie et les chargés de mission copropriétés, avec des objectifs ambitieux de rénovation énergétique. Au bilan 2024 : 387 visites à domicile pour des diagnostics énergétiques réalisés sur des logements individuels ; 450 nouveaux contacts de copropriétés et 900 réunions d'informations avec les chargés de mission copropriétés ;
- démarche collective de rénovation énergétique groupée dans les quartiers du Bois Raguenet à Orvault et Gesvrine à La Chapelle-sur-Erdre : réunions publiques, thermographies des logements, 30 audits énergétiques, 5 missions de maîtrise d'œuvre BBC toujours en cours.

L'accompagnement à la rénovation énergétique des maisons et copropriétés

Nantes Métropole a poursuivi l'accompagnement de la rénovation énergétique défini dans la feuille de route. Ainsi, en 2024, notons :

- le financement de 99 audits (4 025 logements) et 63 maîtrises d'œuvre (3 107 logements) pour des projets BBC (bâtiment basse consommation) en copropriété et de 114 audits pour des projets BBC en maison ;
- les aides aux travaux de rénovation énergétique pour 1 032 logements privés, dont 887 logements BBC en copropriété, 34 maisons avec un projet BBC et 111 projets pour des ménages sous conditions de ressources Anah (Agence Nationale de l'Habitat) ;
- un engagement total de 12,1 M€ de subventions Mon Projet Rénov pour des études ou travaux concourant à la rénovation énergétique des logements et copropriétés.

Bilan global BBC

Depuis 2011, 770 copropriétés (38 000 logements) ont été en contact avec Nantes Métropole pour une demande d'informations et/ou un accompagnement ; 142 d'entre elles ont voté des travaux de rénovation énergétique BBC, soit 8 747 logements.

Depuis le démarrage de l'accompagnement auprès des maisons individuelles en 2018, 857 audits BBC ont été financés et 179 maisons ont bénéficié d'un financement pour une mission de maîtrise d'œuvre et des travaux BBC.

La rénovation énergétique des logements sociaux et du parc tertiaire

Concernant les logements sociaux, un premier dispositif d'aides directes de la Métropole, éco-conditionné par l'atteinte d'un niveau de performance ambitieux, est en vigueur depuis 2019, il a été voté au Conseil métropolitain du 4 octobre 2024 avec les nouvelles subventions suivantes :

- une aide de 15 000 € par logement, plafonnée à 50 % du coût des travaux énergétiques, pour les opérations qui atteignent, après réhabilitation le niveau BBC Effinergie rénovation 2024 avec étiquette énergétique A ou le « profil dérogatoire 1 » correspondant à une consommation $\leq$ à 70 kWh/m²/an ;
- une aide de 10 000 € par logement, plafonnée à 50 % du coût des travaux énergétiques, pour les opérations qui atteignent, après réhabilitation le niveau BBC Effinergie rénovation 2024 avec étiquette énergétique B ou le « profil dérogatoire 2 » correspondant à une consommation $\leq$ à 95 kWh/m²/an ;
- Une aide de 5 000 € par logement, plafonnée à 50 % du coût des travaux énergétiques, pour les opérations qui atteignent, après réhabilitation à minima l'étiquette énergétique C avec le gain d'une étiquette énergétique au minimum.

Pour les trois subventions, le bailleur devra justifier d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre avant/après travaux et de la sensibilisation des occupants (guide aux bons gestes et usages des équipements du bâtiment).

En décembre 2021, le Conseil métropolitain a complété le dispositif d'aides existant en ajoutant des subventions possibles pour les opérations rattachées au programme « EnergiSprong ».

Ce programme, porté par l'Union Sociale de l'Habitat des Pays de la Loire, consiste à déployer la rénovation énergétique à un grand nombre de logements sociaux grâce à des groupements de commandes entre les opérateurs sociaux. L'objectif est de garantir un niveau « Energie 0 » pour lutter contre la précarité énergétique des ménages.

La subvention est de 11 000 € pour les opérations non retenues dans le cadre de l'appel à projet « MassiRéno » de l'État.

Bilan global

Ce dispositif s'est traduit par le financement en 2024 de six opérations :

- la résidence Charbonneau d'Habitat 44 à Carquefou : 84 logements (consommation énergétique après travaux $\leq$ à 70 kWh/m²/an – profil dérogatoire 1) ;
- la résidence Vaucanson d'Atlantique Habitations, quartier Dervallières-Zola à Nantes : 55 logements (consommation énergétique après travaux $\leq$ à 95 kWh/m²/an – profil dérogatoire 2) ;
- la résidence Bout des Pavés avec Logi-Ouest à Orvault : 92 logements (consommation énergétique après travaux $\leq$ à 95 kWh/m²/an – profil dérogatoire 2) ;
- la résidence Baraudière d'Aiguillon Construction à Saint-Herblain : 136 logements (après travaux niveau étiquette énergétique C avec le gain d'une étiquette énergétique au minimum) ;
- la résidence Les Hirondelles d'Atlantique Habitations à Saint-Herblain : 50 logements (après travaux niveau étiquette énergétique C avec le gain d'une étiquette énergétique au minimum) ;
- la résidence Bretonnière de Nantes Métropole Habitat, quartier Erdre/Beaujoire à Nantes : 88 logements (démarche « EnergieSprong »).

Depuis 2019, 1 994 logements ont été accompagnés par la Métropole.

Pour les bâtiments tertiaires, un diagnostic avait été conduit en 2019 par l'AURAN (Agence d'urbanisme de la région nantaise) dans le cadre du Schéma Directeur de l'Énergie pour identifier les consommations du parc tertiaire et cibler les typologies de consommateurs.

Un dispositif d'animation territoriale a ensuite été élaboré afin d'accompagner les propriétaires,

occupants et gestionnaires des bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² dans la mise en œuvre des obligations réglementaires issues du « décret tertiaire » du 23 juillet 2019. Ces dernières impliquent des diminutions des consommations énergétiques de 40 % à horizon 2030 et de 60 % à horizon 2050. Ce dispositif est déployé par l'association Novabuild dans le cadre de l'École du Tertiaire Bas Carbone, avec le soutien de Nantes Métropole et de l'Institut Français pour la Performance Énergétique du Bâtiment (IFPEB).

Concernant les bâtiments tertiaires de moins de 1 000 m², un dispositif d'animation est proposé dans le cadre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE), animé par Alisée avec le soutien de Nantes Métropole.

Depuis 2023, Novabuild et Alisée interviennent conjointement, dans le cadre de leurs animations collectives portant sur la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires (présentiel ou webinaire). Cela permet aux entreprises de participer indépendamment de la superficie de leurs locaux ($\pm$ 1000 m²). Un accompagnement individualisé d'une demi-journée par entreprise est par ailleurs proposé par les deux structures au titre de leur financement par Nantes Métropole.

Une stratégie énergétique volontaire

Le Plan climat air énergie territorial (PCAET) 2024-2030 de Nantes Métropole arrêté en 2024 réaffirme l'importance du triptyque sobriété, efficacité et énergies renouvelables dans un contexte énergétique en forte mutation. Deux orientations stratégiques sont poursuivies afin de mettre en œuvre la transition énergétique :

- **Développer et optimiser les services publics de l'énergie au plus près des usagers, c'est-à-dire :**
 - optimiser la gestion des services publics de distribution d'électricité et de gaz ;
 - poursuivre le développement de la chaleur renouvelable à tarif maîtrisé ;
 - garantir des services publics proches des usagers.
- **Réduire l'empreinte énergétique du territoire, consommer moins et produire plus d'énergies renouvelables en :**
 - assurant la maîtrise technique et financière des énergies au niveau du patrimoine ou du foncier des collectivités (exemplarité) ;
 - améliorant la qualité énergétique des logements existants ;
 - contribuant activement aux objectifs du PCAET qui vise 20 % d'énergies renouvelables locales dans les consommations du territoire d'ici à 2030 (50 % à 2050), tout en réduisant la consommation finale d'énergie de plus de moitié d'ici à 2050.

Pour mettre en œuvre ces deux axes stratégiques, les actions suivantes se sont concrétisées en 2024 :

- la poursuite d'un travail collaboratif avec l'AURAN, les communes, les directions de l'urbanisme, des déplacements, de l'habitat, du développement économique et de la logistique pour mettre en œuvre le volet énergie du PCAET ;
- la poursuite de l'action de Nantes Métropole pour mettre en œuvre le principe d'autorité organisatrice de l'énergie, condition nécessaire à la réussite de la transition énergétique :
 - **de la distribution de l'électricité**, c'est-à-dire son acheminement sur les réseaux basse et moyenne tensions allant des postes-sources (interface avec le réseau de transport d'électricité) jusqu'aux compteurs des clients. Cette activité est concédée par Nantes Métropole à Enedis (ex-ERDF) et représente 2 926 GWh d'électricité distribuée en consommation, 6 029 km de réseau, 409 788 points de livraison et plus de 5 600 points de production dont 5 560 photovoltaïques. 2023 a notamment été marquée par la limite de la hausse du tarif bleu grâce au bouclier tarifaire institué par l'état ; la disparition de la contribution des collectivités en charge de l'urbanisme aux extensions de réseaux ; la réduction de puissance fournie pendant 60 jours avant coupure en cas d'impayés ; un fort rebond de l'incidentologie et la dégradation des temps de coupure du fait des tempêtes Gérard et Ciaran de 2023 ;

- **de la distribution de gaz**, à savoir son acheminement sur les réseaux basse et moyenne pression allant des postes-sources (interface avec le réseau de transport gaz) jusqu'aux compteurs des clients. Cette activité est concédée par Nantes Métropole à GRDF et représente 3 058 GWh de gaz distribué, 2 372 km de réseau, 195 327 points de livraison raccordés actifs et 1 point d'injection de biogaz (STEU Californie). Fait marquant de 2023, Nantes Métropole et GRDF ont initié des négociations pour moderniser le contrat sur la base du nouveau modèle national, prévoyant une programmation partagée des investissements, un renforcement de la qualité de service et des engagements en matière de transition écologique.

Des réseaux de chaleur en expansion

Trois objectifs :

- donner l'accès au plus grand nombre à une énergie sûre et aux coûts maîtrisés : fin 2023, près de 42 926 logements sont raccordés aux réseaux de chaleur dont la moitié des logements sociaux de la Ville de Nantes ;
- permettre le développement des énergies renouvelables produites localement ;
- réduire les gaz à effet de serre (57 900 tonnes de CO₂/an en 2023).

Les évolutions en 2023 :

- poursuite des travaux et du développement du réseau Nord Chézine, finition de la branche Sillon avec le raccordement entre Thébaudière et la Paquelais qui a nécessité un fonçage sous la ligne de tramway route de Vannes (+ 2,7 km de réseau posés, 18 nouvelles sous-stations) ;
- extension du réseau Centre Loire (+ 2,4 km, 90,6 km au total fin 2023), 23 nouvelles sous-stations mises en service ;
- renouvellement du contrat de DSP du réseau de chaleur de Bellevue le 1er juin avec nouvelle structuration tarifaire basée sur 80 % d'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R) ;
- mise en service des nouvelles chaudières gaz et traitement sonore sur la chaufferie de la Minais.

Les points clés des réseaux existants sont ainsi les suivants à fin 2023 :

- **le réseau de chaleur Centre Loire** : fin 2023, le linéaire total de ce réseau atteint 91 km. Ce réseau est alimenté en priorité par la chaleur issue de l'incinération des déchets du centre de traitement et de valorisation de la Prairie de Mauves, par la chaufferie de Malakoff (30 MW bois) et la chaufferie Californie (8 MW bois), ainsi que par des appoints/secours gaz si nécessaires. Actuellement, le réseau dessert 21 480 logements et de nombreux équipements, avec un taux d'énergies renouvelables et récupérables à hauteur de 79 %. Les extensions et accès au réseau vont se poursuivre dans les prochaines années. A terme, ce taux devrait atteindre l'objectif de 86 % ;
- **le réseau de chaleur Bellevue** : exploité par la société CLEA (DALKIA), il dessert en 2023 plus de 10 400 logements à l'Ouest de Nantes et à Saint-Herblain, pour un linéaire total de 25 km de canalisations. La chaleur est produite par une chaufferie bois de 13 MW mise en service en 2013. Elle assure une alimentation du réseau par plus de 55 % d'énergies renouvelables ;
- **le réseau de chaleur de la ZAC de la Noë à Saint-Jean-de-Boiseau** : exploité par NOVAE (IDEX), il est alimenté par une chaufferie bois qui couvre en moyenne 60 % des besoins en chaleur et dessert 141 logements. Sa gestion est intégrée depuis 2018 dans la nouvelle délégation de service public Nord Chézine ;
- **le réseau de chaleur sur la ZAC de la Minais à Sainte-Luce-sur-Loire** : exploité par IBEM (IDEX), il est alimenté par une chaufferie bois qui couvre 66 % des besoins en chaleur et dessert 386 logements et plusieurs équipements publics. Une commission permet des échanges réguliers entre usagers et exploitant, dans une perspective d'amélioration permanente du service ;
- **le réseau Nord Chézine** : exploité depuis 2017 par NOVAE (IDEX), il est alimenté en grande

partie par l'usine de traitement et de valorisation des déchets Arc en Ciel. Le réseau s'étend dans les quartiers Nord de Nantes (Bout-des-Landes, Bout des Pavés, Boissière...), à Orvault et Saint-Herblain. A fin 2023, 37 km de réseau ont été déployés et 9 767 logements alimentés en chaleur.

Un Schéma Directeur des Réseaux de Chaleur a été délibéré et identifie les potentiels futurs réseaux de chaleur à l'horizon 2040 (développement de nouveaux réseaux ; densification et extension des réseaux existants).

Un territoire producteur et consommateur d'énergies renouvelables

En matière de mix énergétique, la stratégie qui a été actée dans le Plan climat en Conseil métropolitain du 27 juin 2024 consiste à viser une trajectoire 100 % d'énergie renouvelable dont 50% de production métropolitaine d'ici 2050 (20 % en 2030). Les 50 % restants dépendent du mix énergétique national et de l'achat direct de productions extra-métropolitaine.

La production de chaleur renouvelable est basée sur la poursuite de la densification et création de réseaux de chaleur (dans le cadre du schéma directeur des réseaux de chaleur) mais aussi sur les projets de pompes à chaleur géothermiques et aérothermiques, de bois diffus, solaire thermique (soutenus dans le cadre du Contrat chaleur renouvelable territorial mis en œuvre depuis le vote du Conseil métropolitain du 23 juin 2023, avec 14 projets suivis en 2024 soit 8,6 GWh) et l'exploitation de la chaleur fatale (ou chaleur de récupération) dans les installations publiques et privées.

La production d'électricité renouvelable à horizon 2050 s'appuie majoritairement sur un déploiement de photovoltaïque en toitures et au sol (ombrières sur les parkings, centrales au sol sur certains sites pollués) en lien avec les évolutions du contexte réglementaire et notamment la loi d'accélération sur les énergies renouvelables (dite loi APER) promulguée en mars 2023.

Malgré des efforts importants de maîtrise de la demande en gaz prévus à horizon 2030 (autour de -25% par rapport à 2019) et 2050, l'enjeu de production de gaz renouvelable est élevé. Il s'agit de maximiser les capacités de production de gaz renouvelable du territoire : valorisation des boues de stations d'épurations, biodéchets alimentaires, déchets de l'industrie agro-alimentaire et tissu agricole. Des capacités complémentaires sur Nantes Métropole sont étudiées notamment via la pyrogazéification (valorisation en gaz de déchets mal exploités ou exportés). L'adaptation des infrastructures de réseaux des territoires périphériques, qui valorise le biogaz excédentaire produit hors territoire métropolitain, reste un vecteur primordial.

Nantes Métropole a accompagné en 2024 les communes dans la détermination et la cohérence de zones d'accélération sur les énergies renouvelables, dont la majorité concerne le solaire. Sont également ciblés l'éolien, la méthanisation, la géothermie et les zones déjà repérées dans le schéma directeur des réseaux de chaleur. Ce travail a été réalisé dans une démarche d'alliance, en associant les territoires voisins et en renforçant des coopérations avec Territoire d'énergie de Loire-Atlantique (TE44) et sa SEM. Ainsi, un nouvel outil de production d'énergies renouvelables est lancé en coopération avec la SEM EnR 44 : une société par actions simplifiée dite « SAS Nantes Métropole Energies » actée en Conseil métropolitain du 12 décembre 2024. Cette société lancera une première grappe de projets ciblée sur la réalisation d'ombrières photovoltaïques situées sur le foncier métropolitain.

Nantes Métropole poursuit également sa démarche de production et d'achat de gaz renouvelables, un mode énergétique pertinent pour une utilisation dans les transports.

Pour réussir la feuille de route du territoire, il s'agit aussi de renforcer la capacitation des habitants sur ces projets d'énergies renouvelables. C'est le sens du soutien de Nantes Métropole à l'association Récit et Alisée pour parvenir à 20 projets citoyens d'énergies renouvelables d'ici à 2026.

Enfin, en sus de la production, le volet consommation ou achat d'énergies renouvelables est un autre levier primordial mobilisé via le groupement d'achat d'énergie des communes et partenaires de la Métropole ou dans le cadre du développement de boucles d'autoconsommation collectives. En 2024, la Ville et la Métropole lancent, en coopération avec TE44, une démarche innovante de contrat d'achat d'énergie d'origine renouvelable (CADER) permettant de conclure des contrats directement

entre producteurs (éolien et photovoltaïque) et consommateurs finaux.

Des collectivités exemplaires indépendamment de leur taille

Poursuite du dispositif de Conseil en Énergie Partagé (CEP) pour les collectivités, engagé depuis le 1^{er} janvier 2018. Le but est d'accompagner les collectivités de moins de 15 000 habitants de la Métropole avec la mutualisation d'un poste de conseiller énergie sur des missions opérationnelles pour :

- l'accompagnement à la maîtrise de l'énergie du patrimoine communal bâti existant ;
- la mise en œuvre d'une politique énergétique maîtrisée ;
- la sensibilisation et la formation des équipes communales aux problématiques énergétiques et aux usages du patrimoine public.

A ce jour, les 13 communes éligibles sont adhérentes : Basse-Goulaine, Bouaye, Brains, Indre, La Montagne, Les Sorinières, Mauves-sur-Loire, Saint-Aignan de Grand Lieu, Sautron, Le Pellerin, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Léger-les-Vignes, Thouaré-sur-Loire.

Depuis 2023, le soutien financier de l'Ademe à ce dispositif a cessé. Toutefois, les communes concernées et Nantes Métropole ont pérennisé cette forme d'accompagnement des communes de plus petite taille (moins de 15 000 habitants), en maintenant un service d'assistance et d'accompagnement (délibération du Conseil métropolitain des 15-16 décembre 2022) sous l'appellation Service en Énergie Partagée (SEP).

Depuis juin 2024, Nantes métropole est lauréat du fonds CHENE, financé par le programme ACTEE (FNCCR). Ce dispositif permet de subventionner les postes « d'économies de flux » du SEP à hauteur de 45 000 € sur 3 ans. Il permet également aux communes lauréates de bénéficier de subventions dans le cadre d'études énergétiques suivies par le SEP.

Le SEP réalise annuellement les déclarations réglementaires pour le compte des communes, suit leurs consommations énergétiques et les accompagne concernant les marchés de travaux de rénovation énergétique (rédaction et exécution).

Le 24 novembre 2022, Nantes Métropole annonçait un plan de sobriété énergétique pour faire face à la crise énergétique. Deux ans après, fin 2024, les résultats sur le territoire sont encourageants : -7 % de baisse. Les communes y ont nettement contribué avec notamment une baisse de -14,9 % en moyenne sur le patrimoine bâti des communes de moins de 15 000 habitants dans le cadre du service en énergie partagé.

L'optimisation de l'éclairage public, des panneaux lumineux et des commerces

Concernant l'éclairage public, la mise en œuvre du plan d'actions d'économies d'énergie s'est poursuivie à un rythme soutenu. L'objectif est ainsi d'accélérer l'adaptation de la Métropole au changement climatique et d'anticiper l'avenir.

La mesure n°4, relative à l'accélération du plan de sobriété de la Collectivité, précise l'objectif d'atteindre 100 % du parc de luminaires d'éclairage public en leds d'ici fin 2026. Cela permettrait d'atteindre une consommation annuelle de 18 GWh/an, alors qu'elle était de 49 GWh en 2015.

Au 15 mai 2024, le taux de leds était de 47,5 %, soit 45 790 luminaires sur un parc exploité de 96 329 luminaires.

La consommation annuelle d'électricité de l'éclairage public est passée de 49 GWh en 2015 à 35 GWh en 2021, pour atteindre 28 GWh fin 2023.

D'un point de vue environnemental, Nantes Métropole s'est doté d'un SCAL (Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière), avec notamment la définition d'une trame noire qui cible les espaces à fort enjeux de biodiversité nocturne. Sur ces espaces, une attention particulière est portée sur l'accompagnement nocturne des usages en limitant les impacts sur la biodiversité.

UNE DÉMARCHE VOLONTARISTE EN MATIÈRE DE DÉPLACEMENTS URBAINS

Mobilités : la mise en œuvre des objectifs du plan de déplacements urbains

Le PDU 2018-2027 « perspectives 2030 » a été adopté par le Conseil métropolitain le 7 décembre 2018. Il constitue la feuille de route de la politique publique mobilités dont la mise en œuvre est continue. Plusieurs démarches ont été réalisées ou engagées en 2024 pour atteindre les objectifs du PDU et mettre en œuvre les priorités de la politique publique, à savoir :

- une mobilité de proximité, douce et apaisée ;
- des services facilités et qui incitent au changement de comportements ;
- une métropole plus accessible ;
- un usage plus propre et collectif de la voiture.

Une mobilité de proximité, douce et apaisée

Un espace public apaisé, des infrastructures et services de qualité à destination des piétons et des cyclistes est un moyen de donner la priorité aux déplacements de proximité et de répondre aux enjeux de transition écologique et de santé publique.

En 2024, Nantes Métropole a continué d'accompagner la promotion des modes actifs (vélo et marche).

Des actions en faveur du vélo et de la marche en 2024 :

- suite à l'approbation en 2021 du Schéma Directeur d'aménagement d'itinéraires cyclables, qui prévoit d'aménager 50 km de réseau magistral ou structurant d'ici 2026, plusieurs projets d'aménagement sont entrés en travaux dont les axes magistraux entre la Gare de Nantes et le quartier Bottière-Chénaie, entre Nantes et Couëron, Boulevard des Pas enchantés à Saint-Sébastien-sur-Loire.... ;
- en matière de stationnement vélo, on compte près de 30 000 places dédiées. Les travaux Gare Sud pour un parking vélo sécurisé de 1 200 places, au sein du futur pôle multimodal, se sont poursuivis. La Métropole a par ailleurs été récompensée par un prix « Talents du vélo » pour la mise en place du 1^{er} appui vélo adapté aux vélos PMR.
- les services de location de vélo longue ou courte durée continuent de séduire :
 - plus de 30 000 abonnés au vélo en libre service Naolib, et plus de 1,17 million de locations en 2024 dans 125 stations ;
 - le nombre d'abonnés à la location moyenne et longue durée Naolib a atteint 2 170 début 2025. En 2024, 1 200 vélos électriques supplémentaires ont été mis à disposition des usagers, dont 200 vélos « longtails », pour une flotte totale de 3 600 vélos en location (longtails, cargos, pliants, classique-VAE ou mécaniques) ;
- une 2^e maison Naolib vélo a ouvert ses portes à Rezé. Dans cet espace, les usagers peuvent essayer un vélo Naolib et les abonnés en location longue durée peuvent y effectuer leur retrait, l'entretien-réparation et le retour de leur vélo ;
- les piétonisations saisonnières se sont poursuivies dans le centre-ville de Nantes et deux nouveaux secteurs ont été piétonnisés définitivement : le secteur Quai de Versailles Sud ainsi que le Sud de la rue de l'Hôtel de Ville ;
- une 3^e édition du dimanche sans voiture a été organisée en septembre dans le quartier Bellevue-Durantière ;
- une 1^{ère} édition du Vélotour a été organisée et a rassemblé 4 300 cyclistes ;

- sur la métropole, le pourcentage de voies apaisées (zone 30, section 30, zone de rencontre et aire piétonne) sur l'ensemble des voies situées en agglomération est de 73 % : 42 % pour les voies principales et 83 % pour les voies secondaires, au-delà de l'objectif de 70 % posé dans le PDU.

Accompagner le changement de comportement de mobilité

Développer une mobilité plus respectueuse de l'environnement implique de sensibiliser les usagers aux impacts de leurs choix de déplacements, de leur donner envie d'adopter de nouvelles pratiques et de les accompagner dans ce changement de comportement. Pour ce faire, Nantes Métropole informe, conseille et soutient les différents publics en accord avec leurs besoins.

Un parcours usager facilité et une mobilité accessible à tous

La marque unique mobilités Naolib, mise en place en 2023, a continué de se déployer sur le territoire et sur les différents supports : nouvelle carte mobilités, livrée déployée progressivement sur les bus et tramways, nouvelle identité sonore...

Le site Naolib.fr et AlloNaolib, qui permettent de faciliter le parcours usager et de favoriser le changement de comportements, ont continué de s'enrichir. De même, le travail partenarial entre Nantes Métropole, le coordinateur des mobilités et les opérateurs, s'est poursuivi pour faciliter encore ce parcours.

En matière de tarification, depuis la mise en service des aides solidaires à l'achat et la location vélo en 2023, et à fin 2024, 1 400 demandes (dont 61 avances de frais) ont été accordées. La tarification solidaire sur les transports en commun bénéficie quant à elle à plus de 70 000 personnes, depuis l'extension des seuils d'éligibilité en 2023.

Et, pour favoriser l'utilisation des transports collectifs par le plus grand nombre, l'expérimentation mise en œuvre depuis novembre 2022 avec Mon Copilote (service d'accompagnement des personnes âgées et personnes à mobilité réduite dans les transports publics) s'est poursuivie. Il s'agit de permettre aux utilisateurs de gagner en confiance et leur faciliter les déplacements en transports publics.

L'accompagnement des écoles

Une nouvelle démarche d'écomobilité scolaire a été mise en place en 2023. L'objectif est de limiter l'utilisation de la voiture pour les déplacements domicile-école au profit des modes alternatifs : marche à pied, vélo, trottinette, transport en commun. Cette nouvelle approche a permis la création d'un réseau de référents « écomobilité scolaire » (24 communes et services de la Métropole) ainsi que la consolidation d'outils pour co-construire des plans d'actions avec les communes et leurs écoles, selon une méthode plus agile et adaptée aux besoins et moyens des territoires.

Sur l'année scolaire 2023-2024, 11 écoles ont ainsi été accompagnées, sur 5 communes, dans leurs démarches d'écomobilité scolaire ; 26 écoles ont bénéficié d'animations pédagogiques auprès des enfants et 2 nouvelles rues scolaires ont été expérimentées.

L'accompagnement des entreprises

Un déplacement sur quatre dans l'agglomération est lié au travail. Or, ce trajet domicile-travail est aussi en moyenne le plus long de la journée et celui qui détermine en grande partie les modes de transport utilisés pour effectuer les autres déplacements quotidiens. Il est donc important d'agir en ce domaine.

Aussi, depuis 2004, Nantes Métropole et Naolib Pro accompagnent les employeurs et leurs salariés pour trouver les solutions de mobilité les plus adaptées. L'objectif est de réduire l'utilisation de la voiture « solo » et de développer le recours à la marche, au vélo, aux transports publics et à la voiture partagée.

Le dispositif de soutien de la Métropole aux démarches de plans de mobilité est composé de 4 piliers :

- l'assistance-conseil ;
- les réductions sur le prix des services de mobilité pour les salariés et les employeurs ;
- l'information et animation à destination des salariés ;

- la formation de référents mobilité chez les employeurs.

Depuis 2018, une nouvelle formule d'accompagnement des employeurs a été adoptée. Elle propose des dispositifs sur-mesure en fonction du niveau d'implication souhaité par chaque structure dans la promotion de la mobilité durable auprès de ses salariés. 3 niveaux existent :

- pack 1 : avantages-information ;
- pack 2 : événementiels et animations ;
- pack 3 : expertise / études en mobilité.

Au total, plus de 1 200 employeurs, totalisant 174 000 salariés, sont engagés dans une démarche pack mobilité.

En complément de ce soutien individuel aux employeurs sur la mobilité durable, Nantes Métropole poursuit ses actions à l'échelle des pôles d'activité.

En 2024, plus de 30 forums en entreprise ont été organisés avec le coordinateur Naolib. De même, 11 webinaires d'information ont réuni 740 employeurs et salariés. 53 interventions dans 39 entreprises dont 15 formations « conduite vélo dans la rue » réalisées par l'association Place au vélo. 5 accompagnements de collectifs et associations d'entreprises ont également été réalisés.

L'accompagnement durant les travaux

L'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre de mesures spécifiques afin d'accompagner les chantiers dans la centralité et permettre au plus grand nombre de tester et d'adopter, à cette occasion, de nouvelles pratiques de mobilité :

- mise en œuvre d'une offre d'essai avec un mois gratuit pour tester une ou plusieurs solutions de mobilités parmi les offres de service de la Collectivité. Au 31 décembre 2024, 4 350 demandes d'essai ont été sollicitées par plus de 2 300 personnes ;
- mise en location longue durée de 1 200 vélos à assistance électrique (VAE) supplémentaires dont 200 longtails (vélos rallongés) ;
- renforcement de l'accompagnement des conseillers Naolib, à la rencontre des habitants sur le terrain et via l'accompagnement individualisé sur Allo Naolib.

Une métropole plus accessible

Nantes Métropole dispose d'un réseau de transports publics performant et coordonné avec les réseaux Tan, Aleop et TER pour desservir au mieux l'ensemble des communes de l'agglomération, en lien avec les territoires voisins.

Parmi les faits marquants de 2024, on peut noter :

- en terme de fréquentation sur le réseau de transport en commun, 2024 a dépassé le niveau avant COVID avec plus de 153 millions de voyages, en hausse significative de 4,7 % par rapport à 2023. L'offre a quant à elle augmenté également par rapport à 2023, pour atteindre 30,2 millions de km ;
- la poursuite de la mise en œuvre du Schéma Directeur des transports en commun à horizon 2035, approuvé en 2021. Concernant le projet de développement de nouvelles lignes 6 et 7 de tramway et d'une nouvelle ligne 8 de busway : l'enquête publique a été réalisée au printemps 2024 et l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique du projet, permettant le démarrage des travaux, a été obtenu le 11 octobre 2024. Les travaux préparatoires ont débuté en 2024 pour une mise en service des trois nouvelles lignes à horizon fin 2027 ;
- afin d'accompagner ces travaux, l'offre de transports en commun a été renforcée en 2024 : renforcement des lignes express E1 et E8, renforcement du navibus N1 et des lignes L1 et 98 ;
- les études pour la transformation de la ligne 54 de bus en chronobus se sont poursuivies ainsi que pour la nouvelle liaison fluviale entre Bas-Chantenay et Rezé-Trentemoult ;

- à Babinière, les travaux commencés à l'été 2022 se sont poursuivis pour préparer le prolongement de la ligne 1 du tramway, de Ranzay à Babinière ; la livraison du Centre Technique et d'Exploitation pour les nouveaux tramways et la mise en service d'un nouveau P+R prévu pour 2025 ;
- le matériel roulant poursuit son renouvellement : le nouveau tramway a été mis en service et 14 nouvelles rames ont été reçues en 2024. Concernant les bus, le marché de fourniture pour l'acquisition de 98 bus, dont la moitié au moins électrique, a été signé en 2024 ;
- rénovation ligne 2 quai de Versailles : la Semitan a piloté pour le compte de Nantes Métropole la 2^e et dernière phase de travaux à l'été 2024 sur la section place du Cirque / pont Saint-Mihiel ;
- depuis juin 2024, expérimentation d'une navette fluviale entre la Chantrerie et la Chapelle-sur-Erdre ;
- extension du service Naolib Micro mob' : Après 2 ans d'expérimentation sur la Chantrerie, le service de vélos et trottinettes électriques en libre-service a été pérennisé sur cette zone et déployé à l'ouest de Nantes, sur la commune de Saint-Herblain (zones Armor et Laennec) ;
- pour faciliter l'intermodalité, la Métropole multiplie les parcs-relais (P+R) permettant aux automobilistes, conducteurs de deux-roues motorisés ainsi qu'aux cyclistes de laisser leur véhicule et de terminer leur parcours en transport en commun. En 2024, les travaux ont démarré pour les P+R de Bas-Chantenay et Estuaire et les études se sont poursuivies pour le futur P+R de Sablière (Rezé Trentemoult). Fin 2024, près de 8 500 places auto et 1 300 places vélo sont disponibles dans les P+R de la métropole ;
- le projet de « Service Express Régional Métropolitain » (SERm), lequel a fait l'objet d'une feuille de route définie conjointement avec la Région en 2023, a été labellisé le 15 juin 2024 dans la première vague des projets labellisés par l'État. Ce SERm regroupe les EPCI du contrat opérationnel de mobilité centre Loire-Atlantique ainsi que Saint-Nazaire Agglo et la COMPA (Communauté de communes du pays d'Ancenis). Il s'agit d'offrir une solution de mobilité globale (train, tramway, car, bus, vélo, covoiturage), efficace, fiable, cadencée, intégrée, complétée par des services favorisant l'accès à cette offre (tarification, billettique, information...) à une échelle de territoire pertinente pour répondre au besoin de la population. Des études s'engageront en 2025 pour travailler sur la préfiguration du SERm à l'horizon 2030-2035.

Un usage plus propre et collectif de la voiture

Il n'est pas toujours possible de se passer de la voiture, en particulier au delà du périphérique, dans la 2^e couronne et les territoires voisins de la métropole. En raison d'une densité plus faible, l'offre de transports en commun est moins importante. Des solutions complémentaires sont développées pour permettre toutefois une mobilité plus vertueuse.

Développer un usage partagé de la voiture

- Déploiement de l'autopartage : une voiture en autopartage peut remplacer 5 à 8 voitures individuelles. En 2024, un troisième opérateur d'autopartage, Get Around, vient compléter les services de marguerite et Citiz. Une quinzaine de nouvelles stations d'autopartage ont été implantées sur le territoire en 2024.
- Accompagnement au covoiturage : Naolib Covoit, un nouveau dispositif de soutien au covoiturage a été lancé au 1^{er} janvier 2024 (dispositif multi plateformes) et remplace Covoit'tan.
- Expérimentation de voie dédiée au covoiturage, lancée en juin 2023, qui s'est poursuivie sur le boulevard de la Prairie de Mauves.

Le stationnement, un levier de la politique des déplacements de Nantes Métropole

Le stationnement constitue un outil de régulation de l'usage de la voiture sur le territoire. Afin de libérer l'espace public des voitures, la Collectivité favorise le stationnement en parc-relais et parking couvert. En complément de cette offre, suite à la modification du stationnement réglementé sur voirie, la Ville de Nantes a déployé, en septembre 2024, un nouveau dispositif de contrôle du

stationnement avec « lecture automatique des plaques d'immatriculation » (LAPI). Pour la Collectivité, l'objectif est de permettre une meilleure rotation des véhicules et donc un meilleur partage de l'espace public.

La mobilité électrique

235 bornes de recharge sont actuellement disponibles dans les parkings publics du centre-ville, de la gare et les P+R Neustrie, Porte de Vertou, Duguay Trouin.

Un Appel à manifestation d'intérêt a été organisé en 2023 pour le déploiement de bornes sur les 24 communes sur des espaces identifiés. Le développement de l'offre de recharge a débuté fin 2024 et s'étendra jusqu'en 2026.

La circulation automobile

Le nouvel aménagement de la Porte de Gesvres a été mis en service en juin 2024, après 3 ans de travaux. La Porte de Gesvres assure la liaison entre l'autoroute A11 et les périphériques Nord et Est de la métropole nantaise. Son réaménagement, nécessaire en raison du trafic très dense, consistait à la mise à 2 x 2 voies des liaisons entre les périphériques Nord et Est et à la mise en place d'une voie supplémentaire dans chaque sens entre la Porte de Rennes et la Porte de la Chapelle. L'enjeu était de décongestionner cette partie du périphérique et de favoriser le contournement du cœur des villes, pour diminuer le trafic sur les boulevards urbains.

A partir d'avril 2024, la circulation automobile dans et vers la centralité a été fortement contrainte en raison du démarrage des travaux préparatoires aux futures lignes de tramway. La Métropole a accompagné les habitants par une information régulière concernant les déviations et itinéraires alternatifs et la proposition d'autres solutions de mobilité.

La loi impose à Nantes Métropole de mettre en place une zone à faibles émissions (ZFE) au 1^{er} janvier 2025. Dans ce cadre, une consultation réglementaire a eu lieu à l'été 2024. La ZFE désormais en vigueur interdit la circulation des véhicules « non classés » - c'est à dire ne possédant pas de vignette Crit'air (moins de 1 % du parc de véhicules circulant à Nantes) - à l'intérieur du périphérique à partir du 1^{er} janvier 2025 mais uniquement aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 7h à 9h et de 16h à 19h et hors jours fériés.

Les élus métropolitains ont voté le 7 octobre 2022 un « pacte pour une logistique urbaine durable et résiliente », au terme d'un travail effectué en lien avec les professionnels du territoire (65 acteurs publics 250 acteurs économiques impliqués). En 2024, les acteurs se sont rassemblés lors du Forum de la logistique urbaine, et ont continué de travailler au sein de 7 groupes de travail pour trouver des solutions, faciliter les projets et cas d'usages pour une logistique urbaine durable et résiliente.

RÉDUIRE, TRIER, COLLECTER, VALORISER LES DÉCHETS

Nantes Métropole assure la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) pour les 24 communes du territoire.

Les DMA sont, par définition, les déchets produits par les habitants, ainsi que les déchets des professionnels et administrations lorsque ces derniers sont assimilables aux déchets ménagers, eu égard à la quantité produite et à leur nature.

La politique publique « déchets », au service de la transition écologique

Validée fin 2021, les deux objectifs phares de la politique publique « déchets » sont issus du Grand Débat et de la feuille de route Transition énergétique :

- d'ici 2030, réduire de 20 % les DMA par rapport à 2010 (en kg/hab/an, hors gravats) ;
- atteindre 65 % de valorisation matière des DMA d'ici 2025 (hors gravats et déchets dangereux).

Nantes Métropole décline son plan d'action « déchets » en 3 axes stratégiques :

- Nantes Métropole, territoire sobre en ressources et engagé : réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés, lutter contre les gaspillages ;
- Nantes Métropole, territoire moteur de l'économie circulaire à toutes les échelles : améliorer la valorisation matière des déchets à travers le recyclage et la valorisation organique ;
- Nantes Métropole, collectivité exemplaire dans la mise en œuvre du service public « déchets » : proposer un service de qualité en maîtrisant l'impact environnemental des activités et en assurant la sécurité des agents et des usagers.

Un engagement à tous les niveaux

Du 10 au 13 septembre 2024, la Direction des déchets a été auditée par l'AFNOR (Association Française de Normalisation), laquelle a approuvé le renouvellement de sa certification ISO 9001 (management de la Qualité), ISO 14001 (Environnement) et ISO 45001 (Santé / Sécurité au Travail).

Nantes est la 1^{ère} Métropole à être certifiée sur l'ensemble du cycle des déchets.

L'objectif de cette démarche de triple certification est de valoriser ce qui est réalisé par l'ensemble des services de la direction des déchets afin d'assurer la qualité du service à l'utilisateur, améliorer l'impact environnemental des activités, assurer la sécurité des agents et des usagers du service public déchets.

Un nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (2021-2026) adopté en décembre 2021, est en cours de mise en œuvre. Le programme comprend ainsi 8 grands axes, déclinés en différentes actions :

1. Informer et sensibiliser à la prévention des déchets ;
2. Réduire le gaspillage alimentaire ;
3. Valoriser au plus près les déchets alimentaires et de jardin ;
4. Promouvoir une consommation sobre ;
5. Allonger la durée de vie des objets et leur réemploi ;
6. Devenir des collectivités exemplaires ;
7. Encourager les professionnels et organisateurs d'événements ;
8. Étudier des financements incitatifs.

Le suivi de ce programme est réalisé par une Commission composée d'une quarantaine de partenaires, acteurs associatifs, communes, institutions et bailleurs sociaux qui s'est réunie en novembre 2022, le 21 mars 2024 (avec visites d'initiatives en quartier prioritaire) et le 11 mars 2025.

Sensibilisation des publics à la réduction et au tri des déchets

En matière de sensibilisation des publics à la réduction et au tri des déchets, des animations adaptées ont permis d'aller à la rencontre des habitants et du jeune public dans les écoles :

- la Semaine européenne de réduction des déchets s'est déroulée sur la métropole nantaise du 13 au 27 novembre 2024, avec la thématique de l'Ademe « *Manger mieux, gaspiller moins* ». Dans la continuité de l'édition 2023, le « Tour métropolitain » du village zéro déchet et anti gaspi, a fait escale dans 5 lieux, les galeries commerciales de Beaulieu et d'Atlantis, la salle du conseil municipal à Bouaye, la salle de l'Héronnière à Saint-Aignan de Grand Lieu et le centre socioculturel de Bellevue à Nantes. Les informations, animations et ateliers « zéro déchet » proposés par Trait d'Union, Ecopôle et son collectif d'associations ont permis de sensibiliser plus de 1 600 personnes, dont près de 700 en galeries commerciales. Des animations ont permis également de sensibiliser les agents de Nantes Métropole et de la Direction des déchets à la réduction du gaspillage alimentaire ;
- des interventions de l'équipe d'ambassadeurs et animateurs déchets ont eu lieu lors de différentes manifestations et événements sur les quartiers et les communes. Au total, une centaine de sorties de stands (soit une dizaine d'animations par mois) ont permis aux animateurs d'aller à la rencontre d'environ 3 000 habitants du territoire et 2 733 élèves dans les écoles de Nantes et des différentes communes de la métropole (116 classes sensibilisées, dont 12 classes ayant participé à un défi « zéro déchet » et 38 classes ayant bénéficié d'ateliers sur le sujet du gaspillage alimentaire) ;
- l'accompagnement des organisateurs d'événements dans une éco-démarche s'est poursuivi pour la 13^{ème} année. En 2024, 12 défis ont été relevés sur les volets réduction/tri des déchets, anti-gaspillage/don alimentaire et mise en place de contenants réutilisables pour la restauration. Une rencontre annuelle s'est déroulée le 21 novembre 2024 pour partager les enjeux de l'éco-événementiel et échanger sur les sujets d'actualité (réemploi, économie circulaire sur événements, engagement de l'événementiel sportif...). Le site www.reseau-eco-evenement.net permet de s'informer sur cet accompagnement et les formations.

Compostage des déchets alimentaires et broyage des végétaux

Nantes Métropole poursuit les services aux habitants, dans un objectif de proximité :

- une aide financière à l'achat de [lombri]composteurs individuels et de broyeurs à végétaux : plus de 24 200 foyers équipés depuis 2010, dont en 2024, 1 188 nouveaux foyers et 51 collectifs d'habitants pour l'achat d'un broyeur à végétaux ;
- pour conforter, développer et accompagner les projets citoyens de compostage collectif, 373 équipements sont installés sur des espaces privés ou publics accessibles à près de 11 365 foyers. Près de 1 360 tonnes de déchets alimentaires sont ainsi détournées des poubelles et compostées dans les quartiers, alimentant les jardins et potagers partagés ou encore les jardinières des habitants ; 16 composteurs pédagogiques sont installés dans les écoles et 8 sur des « places de village » ;
- des ateliers d'initiation à la pratique du compostage ou lombricompostage ont été menés avec 70 personnes formées. 15 stands d'informations et événements se sont tenus lors de grands événements, comme la Semaine Européenne de Réduction des Déchets. « Tous au Compost » a notamment permis de sensibiliser 370 personnes ;
- 17 personnes se sont formées comme « guide-composteur » et 67 personnes comme « référent de site » ;
- 9 opérations de sensibilisation au broyage de végétaux ont été menées auprès des habitants, dont 3 organisées sur les communes et 10 sur les déchèteries du territoire, 62 personnes en ont bénéficié ;
- la direction déchets a piloté, pour la 9^e année, la collecte et le broyage des sapins sur les 11 quartiers nantais : environ 10 344 sapins, soit 53,1 tonnes. Les sapins, acheminés sur la plateforme déchets verts de Saint-Herblain ont été broyés et compostés pour un usage agricole.

Prévention du gaspillage alimentaire

Le plan de réduction du gaspillage alimentaire validé en 2019 se poursuit en 2024 avec :

- l'accompagnement des communes dans leurs actions de réduction du gaspillage alimentaire. 17 villes sont accompagnées depuis 2021 : 170 restaurants engagés (106 élémentaires, 60 maternels, 2 restaurants d'EHPAD, et 2 intergénérationnels). La méthode proposée est la suivante : formation, sensibilisation des équipes, diagnostics, pesées dans les restaurants, définition de plans d'actions et évaluation annuelle. Cette méthode a été formalisée dans le kit « STOP au Gaspi ». Résultat : 4 communes ont réduit de 30 % le gaspillage alimentaire au sein de leurs établissements en seulement une année. Un bilan annuel a eu lieu à Sainte-Luce-sur-Loire le 21 février 2024, lors de la rencontre du groupe de travail technique intercommunal, avec échanges de bonnes pratiques, présentation de la démarche anti-gaspi et visite de restaurant scolaire ;

En quelques chiffres : 41 campagnes de pesées, 600 jours de pesées, 20 000 enfants concernés par les pesées et 500 agents impliqués ;
- la sensibilisation des agents de restauration et d'animation à la réduction du gaspillage alimentaire et à l'accompagnement du temps du repas : un atelier a été créé et proposé lors de 33 sessions ;
- la sensibilisation de 40 classes, soit 800 élèves sensibilisés ;
- la diffusion des outils d'information et de sensibilisation, notamment : la carte « Aidalim » qui recense une dizaine de structures du don alimentaire en capacité de venir collecter les invendus alimentaires sur les événements ; l'Annuaire des acteurs et solutions pour réduire le gaspillage et la précarité alimentaire ; la malle pédagogique « C'est toqué de gâcher ! » ; les affiches STOP au Gaspi, « La Grande Table de l'Agglo » qui sillonne le territoire depuis 2014 et a sensibilisé près de 600 personnes en 2024 (le 15 juin à Saint-Herblain et le 14 septembre à Indre) ;
- 27 septembre 2024 : temps fort annuel avec 80 participants, organisé à l'Agronaute pour la journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture (intervention de l'ADEME, CCI, CMA, dirigeants de supermarchés, d'épiceries, restaurateurs et développeurs de solutions anti-gaspi).

Les actions pour le développement du réemploi des objets sur les déchèteries et dans les quartiers se sont également poursuivies :

- des projets portés par le milieu associatif : suite à une réflexion engagée avec les Ecosolies et les acteurs du réemploi du territoire, les subventions aux projets portés par les ressourceries et acteurs du réemploi des objets ont été doublées en 2024. 20 structures locales ressourceries® et associations de quartier (menant des actions de médiation auprès des habitants), des ateliers de réparation ont ainsi été soutenus au titre de leur contribution à la réduction des déchets et au réemploi ou la réparation des objets ;
- la mobilisation des bailleurs sociaux, qui mettent, à disposition des locaux pour la massification et la collecte d'objets et encombrants conformément aux attentes du Règlement de Collecte. Dans le cadre spécifique du partenariat entre Nantes Métropole et Nantes Métropole Habitat, le nombre de locaux ICI TRI permettant la massification et la valorisation d'encombrants sur la Ville de Nantes est de 19 en 2024 ;
- un travail est engagé depuis 2 ans autour de la stratégie de gestion des encombrants sur le territoire métropolitain : les points de présentation sur l'espace public sont progressivement supprimés (secteur du Clos Toreau en 2024). Ce travail multi-partenarial associant les bailleurs et l'ensemble des services publics concernés se poursuivra en 2025 sur les autres quartiers prioritaires de la Ville de Nantes dont Bellevue. Un travail d'harmonisation des pratiques en terme de gestion de la collecte des encombrants est également en cours sur tous les quartiers GUSP de la Métropole (gestions urbaines et sociales de proximité).

Des déchèteries plus adaptées

Les actions de développement de nouvelles filières de tri (quand les conditions le permettent) et de

travaux de modernisation se sont poursuivies dans les déchèteries :

- Orvault : création d'une plateforme déchets verts et gravats en bas de quai et réaménagement de l'accès avec la pose de nouveaux portails ;
- Saint-Aignan de Granlieu : création d'une zone de points d'apport volontaire et de places de stationnement, agrandissement de la zone de stockage des déchets dangereux, changement du local agent et du portail d'entrée. Ouverture de la déchèterie les jeudis et dimanches en raison de la fermeture de la déchèterie de La Montagne pour travaux ;
- Saint-Herblain : changement du local agent et du portail de sortie et ajout d'un local de stockage pour les déchets électriques ;
- Rezé : changement d'un local de stockage des déchets dangereux et réaménagement de la zone centrale, ajout de garde-corps au niveau du casier gravats et reprise du marquage au sol ;
- Nantes : ajout de garde-corps au niveau de l'ensemble des quais ;
- La Montagne et la Chapelle-sur-Erdre : fermeture pour travaux de réhabilitation pendant 1 an environ.

Collecte des déchets

Pour la pré-collecte, on note en 2024 une nette diminution des RDV de quartiers et des points relais liée à la conteneurisation sur les communes hors Nantes et à l'arrêt progressif du dispositif Tri'sac à Nantes :

- 152 000 sacs jaunes translucides et 3 855 000 sacs Tri'sac mis en circulation ;
- pour Tri'sac : 25 RDV de quartiers, 29 000 passages au Comptoir du Tri, 27 points relais fermés en 2024 ;
- fin de la conteneurisation en bacs jaunes des communes hors Nantes toujours collectées en sacs translucides avec l'équipement de la ville de Mauves-sur-Loire en bacs jaunes début 2024 pour leurs déchets recyclables.

1 517 conteneurs enterrés (dont 46 installés en 2024) sont installés sur la Métropole, 1 135 points d'apport volontaire (PAV) aériens implantés sur le territoire métropolitain dont 920 pour le tri du verre avec la réponse à un appel à projet de CITEO pour œuvrer à la densification des équipements sur ce flux.

Vers une harmonisation de la collecte sélective en bacs et colonnes jaunes sur toute la métropole

Une évaluation de Tri'sac a été réalisée. Avec ce système qui concerne 220 000 Nantais, des sacs de couleurs (jaunes pour les déchets recyclables et bleus pour les ordures ménagères) devaient être déposés dans le même bac puis sont séparés par un capteur optique à l'usine Alcea. L'évaluation a démontré que la quantité de déchets recyclables (sacs jaunes) était plus faible en Tri'sac que sur les autres secteurs : en 2019, 17,2 kg/an/habitant, contre 51 kg/hab/an pour les autres secteurs nantais. Aussi, dans une optique d'harmonisation avec le reste du territoire, il est proposé aux habitants en zone Tri'sac une solution unique : les déchets recyclables sont déposés en vrac dans les bacs et colonnes jaunes. Les bacs et colonnes bleus sont dédiés aux ordures ménagères.

Ce nouveau mode de collecte sélective est en place à Nantes Nord depuis le premier semestre 2023. Sa mise en œuvre dans les autres quartiers nantais concernés par Tri'sac a eu lieu entre la fin de l'année 2023 et la fin du premier semestre 2024, Nantes Métropole faisant coïncider l'arrêt du dispositif avec l'arrivée de la collecte des déchets alimentaires.

La collecte des déchets alimentaires

Le déploiement de la collecte séparée des déchets alimentaires sur les autres quartiers nantais (hors centre-ville qui sera traité ultérieurement) engagé fin 2023, s'est poursuivie jusqu'à fin avril 2024 :

- 292 277 habitants sont concernés par la collecte séparée des déchets alimentaires ;
- près de 82 000 seaux à compost ont été distribués pour le tri des déchets au quotidien, dans le cadre d'une campagne d'information en porte à porte ou retiré par les habitants auprès des points relais ;

- plus de 2 471 points de collecte en apport volontaire ont été installés, libre d'accès 24h/24 et 7j/7 ;
- les points de collecte sont collectés 1 fois par semaine, nettoyés régulièrement en régie et complétés par une prestation de lavage en période estivale ;
- 3 110 tonnes de déchets alimentaires ont été collectés en 2024 à Nantes ;
- les déchets alimentaires collectés sont transportés et vidés sur la plateforme de l'Assiette au Champ à Rezé. 50 % des déchets sont traités sur place, passent par un « déconditionneur », puis sont transformés en soupe méthanogène qui est ensuite utilisée dans des méthaniseurs agricoles. Les autres 50 % des déchets sont massifiés dans un caisson avant d'être transportés vers la plateforme de compostage de Suez à Vallet et transformés en compost, lequel est utilisé par des agriculteurs locaux. Les déchets alimentaires ont ainsi une nouvelle vie.

Suite à une étude réalisée sur les autres communes de la métropole avec l'agence d'urbanisme de la Région Nantaise (Auran), la stratégie de généralisation du tri à la source des déchets alimentaires des ménages sur le territoire de Nantes Métropole a été validée en avril 2024. La Métropole travaille en coopération avec les municipalités pour la mise en place opérationnelle de ce dernier sur les 23 communes concernées à partir de septembre 2025.

Traitement et valorisation

Dans le cadre de la gestion des flux de déchets dont la direction des déchets a la charge, les ordures ménagères, les déchets issus de la collecte sélective et le tout-venant sont traités dans les usines Arc-en-ciel 2034 et ALCEA (délégation de service public) :

- **CTVD (centre de traitement et de valorisation des déchets) de Couëron - Arc-en-ciel 2034 (AEC 2034)**, située à Couëron : unité de valorisation énergétique, centre de tri de la collecte sélective et traitement du tout-venant issu des déchèteries avec production de combustible solide de récupération ;
- **CTVD de la Prairie de Mauves - ALCEA**, située à Nantes : unité de valorisation énergétique, centre de séparation Tri'Sac et quai de transfert.

La DSP du CTVD de la Prairie de Mauves, exploitée par Alcea arrive à terme en 2025. Dans le cadre de la nouvelle DSP un Groupement d'Autorités Concédantes avec 7 autres collectivités du territoire (SMCNA, Trivalis, Valor3E, la COMPA, Cap Atlantique, Redon Agglomération et Grandlieu Communauté) a été contractualisé. La prochaine DSP d'une durée de 20 ans a pour objectif la reconstruction de l'usine permettant d'accueillir les déchets des partenaires sans solution de traitement à court terme. Il s'agit aussi de traiter une partie des boues des stations d'épuration de Nantes Métropole. La capacité de l'usine passera de 140 000 à 270 000 tonnes de déchets incinérés chaque année. En conséquence, la production d'énergie augmentera sensiblement et permettra d'accompagner le développement des réseaux de chaleur de la métropole. Le nouveau contrat de DSP a été attribué lors du Conseil métropolitain de décembre 2024 ;

- **la plateforme de valorisation des déchets verts de Saint-Herblain**, appartenant à Nantes Métropole et exploitée dans le cadre d'un marché public, permet d'accueillir la majorité des déchets verts déposés par les habitants en déchèterie.

Les autres flux, issus notamment des déchèteries (amiante, gravats, bois, papiers, déchets verts non pris en charge sur Saint-Herblain...), mais aussi les déchets alimentaires sont traités dans le cadre de marchés publics.

Chiffres clés :

- 295 483 tonnes collectées sur la métropole, soit 421,41 kg/hab
- Hors déchets inertes, la baisse des déchets ménagers par habitant est de 14,77 % par rapport à 2010 (444 kg/hab contre 378,41 kg/hab)
- 114 470 tonnes d'ordures ménagères enregistrées, soit 164,99 kg/hab/an
- Augmentation de + 16,48 % de la quantité collectée en multi-matériaux entre 2023 et 2024

- 21 450 tonnes de verre recyclé en 2024
- 6 437 tonnes de mobilier collectées (contre 5 431 tonnes en 2023)
- 373 équipements de compostage collectif suivis pour le compte de Nantes Métropole par l'association Compostri
- Plus de 24 200 composteurs et lombricomposteurs individuels subventionnés depuis 2010
- 17 villes / 24, soit 170 restaurants communaux engagés dans la réduction du gaspillage alimentaire avec 500 agents impliqués

LA GESTION DU CYCLE DE L'EAU

Nantes Métropole pilote la politique publique de l'eau sur les aspects eau potable, gestion des eaux usées et pluviales et restauration des milieux aquatiques. C'est ce que l'on appelle le petit et le grand cycle de l'eau. Elle intervient pour les 24 communes de l'agglomération.

Depuis 2001, Nantes Métropole est autorité organisatrice des services publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement dont 678 000 habitants sont bénéficiaires. Elle a fait le choix de modes de gestion mixte sur son territoire pour l'eau et l'assainissement. Tout en garantissant une eau certifiée d'excellente qualité et un tarif unique pour tous les usagers.

Préserver et économiser la ressource en eau

Depuis 2022, les acteurs et les bénéficiaires de la politique publique de l'eau ont été sensibilisés à la vulnérabilité de la ressource en eau. La Métropole, les communes, les entreprises et les habitants s'emploient collectivement à sauvegarder cette ressource vitale.

Le dispositif d'économies d'eau consommée lancé en 2023 s'est poursuivi cette année en collaboration avec les communes de la métropole et avec le soutien financier de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Il a permis l'installation de récupérateurs d'eau de pluie sur le patrimoine public pour l'arrosage des espaces verts et le nettoyage des véhicules de service, l'optimisation de systèmes d'arrosage ou la mise en circuit fermée de pataugeoires. Le déploiement d'actions complémentaires, souligne cette volonté d'économie circulaire, comme l'expérimentation de la réutilisation des eaux usées à la station d'épuration de Tougas où, depuis août 2024, près de 240 m³ d'eaux usées sont réutilisées chaque jour en interne comme eau de process. Une exemplarité des collectivités pour inciter, in fine, à plus de sobriété dans les usages quotidiens.

Pour renforcer cette volonté de préserver la ressource en eau, des campagnes de sobriété « Économisons l'eau » ont été diffusées cet été sur le territoire et certaines communes ont reconduit le subventionnement à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie par les usagers.

Concernant la production d'eau potable et sa sécurisation sur le long terme, la définition du schéma directeur départemental de sécurisation de l'alimentation en eau potable, piloté par le département de Loire-Atlantique, s'est poursuivie en 2024. Nantes Métropole y participe en tant que premier producteur d'eau du département. En complément, un schéma directeur métropolitain de sécurisation de l'alimentation en eau a également été lancé début 2024.

Une solidarité tarifaire élargie avec un accès à l'eau potable pour tous

Nantes Métropole assure l'accessibilité de l'eau pour tous avec :

- un tarif unique de l'eau appliqué dans les 24 communes depuis 2006 ;
- un prix maîtrisé grâce à la mixité des modes de gestion ;
- une tarification sociale depuis 2016 (loi Brottes du 15 avril 2013) qui garantit aux ménages de ne pas consacrer plus de 3 % de leurs revenus au paiement de leur facture d'eau, pour une consommation raisonnée de 30 m³/an/personne.

En 2024, plus de 5 500 foyers ont bénéficié de la tarification sociale de l'eau, pour un montant total de 382 737 € d'aides versées. La convention entre Nantes Métropole et la CAF qui permet de rendre ce dispositif automatique pour plus de 98 % des bénéficiaires a été renouvelée en 2025.

Au-delà de cette aide financière, la Métropole renforce son engagement en faveur de l'accès à l'eau pour tous. Pour comprendre les besoins et les limites de l'accès à l'eau potable, un diagnostic territorial a été engagé en 2024 par la Collectivité. Cette étude a permis de réaliser un état des lieux de l'accès à l'eau et des besoins de différents publics précaires en eau puis de définir des préconisations d'actions pour y répondre. Nantes Métropole est l'une des premières collectivités françaises à avoir initié un tel diagnostic sur ses 24 communes. Cette démarche s'inscrit dans une politique volontariste d'inclusion sociale et de garantie du droit à l'eau pour tous.

La nouvelle Usine de la Roche : une mise en service officielle

Construite dans les années 70, l'usine de l'eau produit environ 40 millions de m³/an soit environ 85 % de la consommation de la métropole et 45 % de la consommation de Loire-Atlantique. Pour pérenniser la qualité et l'approvisionnement en eau des 40 prochaines années, Nantes Métropole a engagé en 2014 un grand chantier de modernisation de cette installation unique pour un montant de 90 M€ HT.

Dix années de travaux ont été nécessaires pour moderniser les process et reconstruire près des deux tiers du site avec une capacité de traitement de 160 000 m³/j. La nouvelle usine est entrée en service au printemps, suivie de son inauguration symbolique dans le cadre du programme estival « Un été autour de l'eau », qui a proposé plus de 25 événements de sensibilisation à l'eau à travers la métropole.

La dernière phase du projet comprenant la démolition des anciens bâtiments et l'aménagement des cheminements extérieurs est en cours et s'achèvera fin 2026.

En parallèle du chantier, Nantes Métropole, en partenariat avec le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), a réalisé la dernière campagne de suivi de la qualité organoleptique de l'eau à travers son « Observatoire du goût de l'eau » après la mise en service de la nouvelle usine. Chaque semestre, 11 habitants volontaires de la métropole ont goûté des échantillons d'eau prélevés en différents points du territoire. L'expérience a associé des mesures physiologiques (fréquence cardiaque, sudation et micro-circulation cutanée...) aux réactions sensorielles classiques via des capteurs. Le goût de l'eau a-t-il évolué au fil des travaux ? Les résultats indiquent que l'eau potable de la métropole est toujours appréciée par les participants. Les échantillons les moins appréciés sont en général ceux ayant un goût de chlore plus marqué, une étape de traitement néanmoins indispensable pour garantir la qualité de l'eau en tous points du réseau de distribution.

Le SyAM 2040 : une nouvelle feuille de route stratégique pour l'assainissement

L'assainissement est un enjeu majeur pour Nantes Métropole qui doit répondre aux défis de la transition écologique tout en accompagnant l'expansion urbaine de son territoire. Cette année, la Métropole a franchi des étapes décisives dans l'accomplissement de ces enjeux avec plusieurs projets structurants.

Le 28 juin 2024, le Conseil métropolitain a adopté le nouveau schéma directeur de l'assainissement intitulé « SyAM 2040 » pour Système d'assainissement métropolitain à horizon 2040. Un programme ambitieux de construction et de modernisation des infrastructures d'eaux usées sur le territoire estimé à 750 M€ d'investissement et 50M€ de fonctionnement.

Les principaux objectifs du SyAM 2040 sont :

- **la réduction des rejets d'eaux usées** : diminuer de 80 % les flux annuels de rejets du réseau séparatif dans les milieux naturels en fiabilisant les 25 stations d'épuration, en renouvelant et redimensionnant les canalisations et en construisant des bassins de stockage-restitution des eaux usées.

Ces rejets en milieu naturel sont parfois dus à une saturation des réseaux qui absorbent des eaux claires parasites issues de nappes phréatiques en hiver ou de pluies intenses. Pour éviter cette surcharge hydraulique ce sont 118 km de réseaux et 5 300 branchements qui seront réhabilités pour assurer leur étanchéité.

Une partie des investissements sera fléchée vers des aides pour les particuliers afin de rendre leurs branchements conformes et étanches soit 8 400 branchements ciblés ;

- **la valorisation énergétique** : produire 40 GWh/an de biométhane d'ici 2050 en valorisant les boues d'épuration.

L'une des actions phare est le grand projet du pôle d'écologie urbaine dont fera partie la future station d'épuration de la prairie de Mauves pour lequel Nantes Métropole réaffirme sa feuille de route pour la transition écologique en matière d'assainissement. Cette année, la concertation préalable du projet a basculé dans le processus suivant dit de « concertation continue ».

Cette station de 100 000 équivalent-habitants permettra de soulager le réseau de collecte unitaire des eaux usées du centre-ville qui sature lors de pluies importantes, d'accroître la capacité d'assainissement et de limiter l'impact des déversements au milieu naturel.

L'une des 1^{ères} réalisations illustrant ces enjeux est la livraison de la nouvelle station d'épuration de Brains et son système de boues activées avec une capacité de 3 800 équivalent-habitants (EH) (contre 1 900 EH auparavant avec les 2 systèmes de lagunes). Cet investissement de 5,1 M€ illustre la volonté de la Métropole d'adapter son réseau d'assainissement aux enjeux de demain pour le développement urbain tout en préservant notre environnement.

La gestion du grand cycle de l'eau

Construite autour d'une trame verte et bleue, Nantes Métropole abrite une grande diversité de milieux naturels méconnus de ses habitants et souvent en mauvais état. Afin de protéger, restaurer et valoriser ces écosystèmes, la Métropole renforce depuis 2018 sa compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)..

Dans cette dynamique, le schéma directeur AMAPI (« Ambitions pour les Milieux Aquatiques et la Protection des Inondations ») adopté au Conseil métropolitain le 9 février 2024 fixe une feuille de route pour les dix prochaines années avec un budget de 52 M€. Ce schéma définit les programmes d'actions pour restaurer et préserver les milieux aquatiques du territoire et prévoit la mise en place d'un Contrat Territorial Eau sur les affluents de la Loire entre 2028 et 2030.

En 2024, de nombreux travaux ont été réalisés pour restaurer les cours d'eau dont les travaux du ruisseau de la Ménardais avec notamment la réalisation d'un bras de contournement au niveau du golf de Nantes et l'effacement de 3 plans d'eau. Un bon exemple permettant de redonner une continuité écologique au cours d'eau.

Par ailleurs sur la gestion des eaux pluviales, Nantes Métropole poursuit ses actions pour favoriser l'infiltration naturelle des eaux pluviales. Lors du Grand Débat Fabrique de la Ville en juin 2024, elle a pris l'engagement de déconnecter 15 hectares par an du réseau d'assainissement pour limiter les risques d'inondation et renforcer la résilience du territoire. Les projets sur l'espace public intègrent de plus en plus des aménagements d'infiltration des eaux de pluies comme les noues ou les jardins de pluie à l'échelle d'un quartier ou d'une rue comme lors du réaménagement de celle du 14 juillet à Nantes en 2024 avec des fosses de plantation.

Chiffres clés 2024

- 3,90 € TTC : prix unique au 1^{er} janvier 2025 du m³ consommé (pour une facture type de 120 m³) incluant notamment l'eau potable, l'assainissement et les taxes de l'agence de l'eau Loire-Bretagne
- 112 387 m³ d'eau/jour produits en moyenne par l'usine d'eau potable de La Roche en 2024
- 55 % des métropolitains consomment principalement de l'eau du robinet (baromètre Nantes Métropole 2022)
- 2 grandes stations d'épuration intercommunales jugées conformes pour l'année 2024 : Tougas à Saint-Herblain (600 000 équivalents-habitants) et la Petite-Californie à Rezé-Bouguenais (180 000 équivalents-habitants)
- 600 km de cours d'eau et 400 km d'étiers de marais sur le territoire
- 400 macarons « Ici commence la Loire » installés à proximité des avaloirs pour sensibiliser aux déchets dans les cours d'eau provenant des réseaux d'eaux pluviales

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

La diversité des espaces naturels de la métropole nantaise contribue fortement à la qualité du cadre de vie des habitants. La préfiguration de cette « Métropole nature » a été définie dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) afin de protéger / améliorer le patrimoine naturel et le fonctionnement des infrastructures écologiques, tout en répondant à ses obligations réglementaires et à ses besoins de développement.

Pour assurer la préservation, la restauration et la valorisation de ces espaces, Nantes Métropole mène une politique environnementale axée sur :

- la reconquête de la biodiversité, des zones humides et des trames écologiques (verte, bleue et noire) ;
- l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau et la restauration des milieux aquatiques ;
- le développement de l'arbre sous toutes ses formes.

Préserver et reconquérir la biodiversité du territoire

En région Pays-de-la-Loire, de nombreuses espèces sont menacées (1/2 des reptiles, 1/3 des amphibiens, des plantes, des mammifères et des oiseaux nicheurs) et de nombreux habitats, comme les zones humides, le bocage, disparaissent.

Face à ces menaces, la Métropole a engagé une politique publique 2022-2026 afin de mieux connaître, préserver et restaurer la biodiversité, en s'appuyant sur la mobilisation des acteurs et des habitants du territoire. L'année 2024 a ainsi été marquée par l'avancée de plusieurs de ces actions.

Dans la continuité de l'Atlas de la biodiversité de 2022, la Métropole poursuit sa collaboration avec les partenaires naturalistes sous la forme d'un Conseil des partenaires naturalistes de la métropole qui réunit 10 structures : la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), Bretagne Vivante, le Groupe Mammalogique Breton (GMB), Groupe d'Étude des Invertébrés Armoricaux (GRETIA), le Centre Vétérinaire de la Faune Sauvage et des Écosystèmes, le Conservatoire Botanique National de Brest, la Fédération de Pêche 44, Ecopôle, le Muséum d'histoire naturelle de Nantes et le Conservatoire des espaces naturels des Pays de la Loire. Cette instance de gouvernance, qui se réunit 2 fois par an, favorise l'échange sur les connaissances et les projets communs. Les partenariats naturalistes se traduisent également par l'enrichissement en continu de la connaissance : depuis 2021, le nombre de données naturalistes s'est accru de 236 000 données, passant de 184 000 à 420 000 données en 2024.

En 2024, Nantes Métropole et le Conservatoire des espaces naturels des Pays-de-la-Loire se sont engagés dans une coopération sur 3 ans. Il s'agit de travailler sur le développement et le partage des connaissances et des données sur la biodiversité ; l'identification, la préservation, la restauration et la gestion de sites naturels emblématiques du territoire métropolitain ; la co-animation des plans de gestion des « stations-réservoirs » du Plan de conservation Angélique des estuaires et Scirpe triquètre. Durant cette 1^{ère} année de coopération, des inventaires conjoints de la faune et de la flore ont eu lieu sur l'Île de la Motte à Indre, afin de réaliser un plan de gestion et d'actions pour ce site naturel qui accueille notamment le castor d'Europe. Des inventaires conjoints ont également débuté sur la Petite Amazonie à Nantes.

Pour partager l'Atlas de la biodiversité métropolitaine avec les habitants, Nantes Métropole a publié 7 nouveaux cahiers communaux de la biodiversité, en plus des 3 existants (Nantes, Sainte-Luce-sur-Loire et La Montagne), pour les communes d'Indre, La Chapelle-sur-Erdre, Orvault, Saint-Jean-de-Boiseau, Indre, Couëron et Sautron. Les cahiers communaux des 13 autres communes de la métropole seront édités début 2025. Ces cahiers, co-élaborés avec les communes, proposent notamment des pistes d'actions au niveau local.

Afin de préserver les enjeux écologiques identifiés dans l'Atlas de la biodiversité, Nantes Métropole s'est engagée dans la feuille de route du Grand débat « Fabrique de nos villes » à multiplier par 3 les surfaces des aires sous protection forte d'ici 2026 et par 5 d'ici 2030, passant ainsi de 50 à 250 ha. Ainsi, depuis juin 2024, un arrêté préfectoral de protection de biotope protège strictement 50 ha de

boisements qui abritent les 6 colonies connues de Noctule commune, à Nantes et Rezé, colonies qui représentent 20 % de la population régionale. Cette grande chauve-souris migratrice bénéficie d'une attention particulière sur la métropole car elle connaît en France une baisse spectaculaire de 80 % de ses effectifs depuis 15 ans. Une procédure a été mise en place pour garantir la protection de ces chauves-souris en cas d'abattage ou d'élagage de sécurité des arbres à cavités dans lesquels elles vivent. Les équipes d'arboristes-grimpeurs et de jardiniers ont été formées par le Groupe mammalogique breton, qui poursuit en parallèle la recherche de nouvelles colonies potentielles.

Depuis 2023, Nantes métropole a engagé plusieurs opérations de restauration de la trame écologique.

Dans le cadre du Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière, Nantes Métropole s'est donné pour objectif de produire des ambiances lumineuses de qualité, pour assurer le confort de l'ensemble des êtres vivants la nuit. Sur la base d'une cartographie de sa « trame noire » en 2023, des travaux de réduction et d'adaptation de l'éclairage sur 3 sites pilotes à Nantes sont mis en œuvre depuis 2024 : la traversée de la vallée du Cens, le futur parc Duchesse Anne et la rue Jean Poulain près de l'hippodrome du Petit Port. En 2025, ces opérations vont se déployer dans la métropole, en particulier dans la vallée du Cens et à proximité des colonies de Noctule commune, sensible à la lumière nocturne.

Nantes Métropole a engagé un programme de travaux sur 400 ouvrages d'art, afin d'éviter aux mammifères semi-aquatiques, comme la Loutre d'Europe, de quitter les cours d'eau et de se faire écraser par les voitures. En 2023, 6 ouvrages ont été traités à Indre, à Mauves-sur-Loire et Thouaré-sur-Loire, et en 2024-2025, 11 ouvrages sont concernés, sur le Cens à Orvault, le Charbonneau à Carquefou et sur le Drillet à Saint-Herblain et Couëron. La création de passerelles sous ces ponts permet désormais aux Loutres d'utiliser la rivière pour se déplacer, en évitant la route. Un suivi vidéo a été mis en place pour vérifier l'utilisation de ces passerelles, et les agents gestionnaires d'ouvrages ont bénéficié d'une formation sur le sujet.

À Nantes et Sainte-Luce-sur-Loire, la partie naturelle des Prairies de Mauves, d'une surface d'environ 100 ha, constitue un site d'intérêt écologique unique, emblématique des prairies et boisements humides des rives de Loire. En 2024, d'importants inventaires naturalistes ont été finalisés et ont permis la mise à jour du plan de gestion de 2006, ainsi que l'étude d'un projet de valorisation écologique et pédagogique du site, qui sera livré en 2025.

En ville, la renaturation se traduit par le « Plan pleine terre » qui cherche à restaurer des sols vivants, perméables et végétalisés, tout en augmentant la canopée. Cette démarche croise de nombreux enjeux : réduction des îlots de chaleur urbains, création de conditions favorables à la biodiversité, infiltration de l'eau, paysage... En 2024, 8 projets sur l'espace public ont été livrés sur 5 communes, pour une surface totale de près d'1 ha et 184 arbres supplémentaires plantés. Cela s'ajoute aux 5,8 ha déjà réalisés sur l'ensemble de la métropole.

Pour aider les communes de la métropole à renaturer leurs cours d'écoles et de crèches, Nantes Métropole a mis en place en 2023 un fonds de concours en investissement, qui finance des projets à 50 %, dans un plafond de 20 000 € par commune. Ces espaces minéralisés constituent des îlots de chaleur urbains, pouvant avoir un impact négatif sur la santé du jeune public. L'absence de végétation prive également les enfants d'un contact privilégié et quotidien avec la nature, dont le rôle positif sur les capacités de concentration et d'apprentissage est démontré. En 2023, 7 projets ont vu le jour (6 écoles et 1 crèche), soit 7 100 m² débitumés, pour 125 565 € de subvention versés. En 2024, 7 écoles supplémentaires ont été végétalisées (Orvault, La Chapelle-sur-Erdre, Mauves-sur-Loire, Basse-Goulaine, Indre, La Montagne, Saint-Jean-de-Boiseau), pour un total de 7 240 m² et 135 000 € de subventions.

Enfin, la Métropole a poursuivi son opération de végétalisation participative « Ma rue en fleurs ». En 2024, l'ensemble des communes métropolitaines y ont participé. 10 000 sachets de graines sont distribués, avec un mélange qui favorise désormais les plantes locales, plus favorables aux pollinisateurs sauvages.

La mise en œuvre de toutes ces actions s'appuie sur la collaboration entre les communes et la Métropole. Pour sa 3^e année d'existence, le réseau technique « Nature et Jardins » a conforté son attrait auprès des agents des 24 communes de la Métropole et des directions métropolitaines. Ses objectifs sont de diffuser une culture « espaces verts et naturels » et de développer des actions communes afin de mettre en œuvre la politique publique métropolitaine « Nature et Biodiversité ».

En 2024, plusieurs évènements ont eu lieu :

- la plénière de mars 2024, à Nantes, a été l'occasion d'évoquer avec les 29 participants les différents modes de gestion écologique des espaces sous gestion communale ou métropolitaine : de l'espace vert urbain, aux grands milieux ouverts, en passant par les grands parcs ;
- en juin, une rencontre à Orvault sur les pollinisateurs sauvages de la métropole nantaise, avec l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique ONIRIS, a permis de mieux connaître ces insectes et leurs besoins. Pour passer à l'action, des fiches « coups de pouce à la nature » ont été créées pour accompagner les équipes de jardiniers dans la création de micro-habitats favorables aux différentes espèces de pollinisateurs sauvages. 35 personnes ont participé à cette rencontre ;
- en novembre, à Nantes, une conférence de Samuel Bonvoisin sur l'hydrologie régénérative a réuni 142 agents de Nantes Métropole et de Nantes Métropole Habitat, pour découvrir des bénéfices multiples d'une approche combinant l'eau, le sol et le paysage ;
- en décembre, une plénière d'une journée à Bouaye a permis aux 42 personnes de 13 communes différents d'échanger sur la gestion des milieux aquatiques (cours d'eau, boires, zones humides et mares...). Des visites ont été organisées l'après-midi en partenariat avec la Réserve Nationale du Lac de Grand Lieu et le Syndicat Grand Lieu Estuaire.

En parallèle, 8 demi-journées techniques, rassemblant au total 166 agents, ont eu lieu au cours de l'année sur l'ensemble du territoire, pour échanger. Il s'agit de partager les connaissances entre acteurs de terrain sur les bonnes pratiques concernant la gestion des prairies de fauche, les haies, l'ambrosie (espèce exotique envahissante), les mares, l'Angélique des estuaires, les hirondelles et martinets, la Noctule commune, les vieux arbres et la connaissance du sol.

Cette année a aussi permis de finaliser la révision du Plan de conservation unifié Angélique des estuaires et Scirpe triquètre 2024-2029.

Enfin, Nantes métropole poursuit la mise en œuvre de la stratégie métropolitaine « éviter – réduire – compenser » (ERC), avec l'accompagnement de la prise en compte de la biodiversité et des zones humides dans les projets métropolitains. En 2023 et 2024, les enjeux écologiques de 65 projets ont été mis en évidence grâce aux données de l'Atlas de la biodiversité au travers de la réalisation de couches d'alerte et de porter à connaissance. Sur la même période, afin d'amplifier la prise en compte de la biodiversité dans ses projets et éviter des impacts négatifs, la Métropole a formé près de 180 chefs de projets, lors de 12 séances d'acculturation.

Préserver et développer la canopée métropolitaine

Depuis 2006, Nantes Métropole s'est engagée dans une démarche de développement de l'arbre et de la part boisée sur le territoire métropolitain.

Le but de cette démarche est de :

- favoriser la présence de l'arbre sur l'ensemble du territoire sous différentes formes (boisement, haie bocage, verger), en lien avec les propriétaires publics comme privés et différents partenaires institutionnels ;
- développer des « puits de carbone » et des îlots de fraîcheur sur le territoire, s'inscrivant dans la feuille de route transition énergétique et contribuant au plan climat-air-énergie territorial (PCAET) ;
- offrir aux habitants des espaces de loisirs et de découverte de la nature à proximité des zones urbaines.

2024 a été marquée par l'adoption de la Charte métropolitaine des arbres. Cette charte a été co-construite en mobilisant de nombreux acteurs de l'aménagement, du paysage et de l'arboriculture ornementale, les services des communes métropolitaines, notamment durant le Grand débat « Fabrique de nos villes ».

La charte métropolitaine des arbres énonce les principes de la politique des arbres de la Métropole pour les arbres d'ornement, pour les haies et pour les boisements.

Les axes principaux portent sur la préservation des arbres existants et sur une trajectoire du développement et du renouvellement urbain selon la règle 3/30/300. Cette règle, basée sur des études scientifiques portant sur la santé publique, précise que pour satisfaire au mieux la santé physique, mentale et sociale des habitants, il faut faire en sorte que chaque habitant puisse voir au moins 3 arbres depuis son domicile, bénéficier d'au moins 30 % de canopée (la couverture des frondaisons offertes par les arbres de plus de 3 m de haut) dans son quartier et pouvoir rejoindre à moins de 300 m de chez lui ou de son lieu de travail un espace arboré de fraîcheur.

La charte énonce également les bonnes pratiques en matière d'entretien et d'enrichissement des patrimoines arborés. La charte métropolitaine a été conçue pour être déclinée par les communes notamment. Ces déclinaisons ont été travaillées en 2024 et devraient aboutir en 2025.

L'année 2024 est également caractérisée par la poursuite de la mise en œuvre d'actions du Plan-guide « L'arbre et les forêts de demain » validé en 2019 et répondant également à plusieurs engagements de la Charte métropolitaine des arbres.

Sur le volet « Bocage / Agroforesterie », Nantes Métropole coopère avec un ensemble de partenaires, afin de préserver les haies durablement et accompagner en particulier les agriculteurs sur le sujet. En 2024, la Collectivité a répondu à l'appel à projet de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) sur l'Animation du Pacte en faveur de la haie, incluant des actions avec deux partenaires (dossier lauréat pour deux années, de 2025 à 2026). En déclinaison du Concours Général Agricole « Pratiques Agroécologiques - Agroforesterie », elle a aussi organisé un concours local en lien avec la Fédération Régionale des Chasseurs. A l'occasion d'une demi-journée de découverte du bocage à destination du grand public, une remise de prix sur exploitation agricole a eu lieu.

La sensibilisation sur l'intérêt du bocage s'est traduite par l'organisation d'un voyage d'étude d'une journée en Mayenne sur sa gestion pérenne, la valorisation du bois issu des chantiers et la mise en place de PSE (Paiements pour Services Environnementaux) dédiés aux haies. Avec le CIVAM 44 (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural), ont été organisées 7 journées de formation d'agriculteurs et d'agents de collectivités sur la gestion pérenne du bocage, la reconnaissance des essences bocagères et la mise en œuvre de chantiers bois en sécurité.

Ce travail de sensibilisation et d'accompagnement a abouti en 2024 à la réalisation de 6 nouveaux PGDH (Plan de Gestion Durable des Haies) à l'échelle d'exploitations agricoles, pour accompagner les agriculteurs dans la gestion et la restauration de leur patrimoine bocager.

Une réflexion interne à Nantes Métropole a par ailleurs été menée afin de mieux gérer les haies de bords de route. En lien avec les équipes de gestion de « voirie verte », 3 groupes de travail ont été organisés. Une demi-journée de formation a été mise en œuvre. En sus, la réalisation d'une plaquette technique à destination des agents de terrain permet désormais de mieux prendre en compte les enjeux liés aux haies, niches de biodiversité.

Côté espaces boisés, la Métropole met en œuvre une démarche de gestion écologique et sylvicole sur ses boisements mais aussi en soutien à d'autres propriétaires, en particulier les communes. A Saint-Herblain, sur un boisement public d'environ 50 ha, des travaux ont été réalisés, ainsi que le renouvellement d'une convention de gestion triennale. A Bouguenais, ce sont maintenant 60 ha qui bénéficient d'un plan de gestion intercommunal, animé grâce à une nouvelle convention de gestion triennale et à un comité de gestion. Enfin, différents sites boisés publics à Vertou et La Chapelle-sur-Erdre (près de 40 ha), sont désormais dotés d'un plan de gestion écologique et sylvicole, pour valoriser la ressource en bois, tout en restaurant la biodiversité.

Sur le volet pédagogique, la Collectivité a participé en 2024 à l'organisation d'un événement local de sensibilisation à la préservation des forêts dans le cadre du festival national « Les Nuits des Forêts », dans le parc boisé de la Gournerie à Saint-Herblain. Elle poursuit les animations auprès des scolaires, dans le cadre d'un cycle « Arbre-Bois-forêts » avec Ecopôle.

Pour valoriser la ressource en bois, issue du bocage, des boisements ou des arbres urbains, Nantes Métropole s'implique dans la structuration d'une « filière bois ». En 2024, une étude a permis de préfigurer le développement de filières bois mutualisées (notamment pour le bois d'œuvre), en collaboration avec plusieurs partenaires et communes. Un chantier de démonstration de la valorisation d'un linéaire de haie bocagères pour la production de plaquettes bois énergie a eu lieu. Il s'est agi de faire un test sur une chaufferie bois de Nantes Métropole par l'approvisionnement de

plaquette bocagère locale. Nantes Métropole va poursuivre ce travail en 2025, 2026 et 2027, grâce notamment à un appel à projets de l'ADEME sur la « Structuration de filières bois bocager » dont elle a été lauréate et qui prévoit des actions avec quatre partenaires pour travailler sur le développement du projet.

Chiffres clés 2024

- 1 Charte métropolitaine des arbres
- 1 concours local agricole « Pratiques agro-écologiques »
- 1 coopération avec le Conservatoire des espaces naturels des Pays-de-la-Loire
- 1,7 ha débitumé et végétalisé supplémentaire sur l'espace public et dans les écoles
- 2 appels à projets lauréats « Animation Bocage » et « Structuration de filières bois bocager »
- 6 nouveaux Plans de Gestion Durable des Haies à l'échelle d'exploitations agricoles
- 8 journées de sensibilisation dédiées au bocage, à sa préservation et à sa gestion
- 10 nouveaux cahiers communaux de la biodiversité
- 11 nouveaux ouvrages d'arts franchissables par la Loutre d'Europe
- 40 ha supplémentaires de boisements publics disposant d'un document de gestion
- 50 ha protégés pour la Noctule commune (chauve-souris) à Nantes et Rezé
- 414 participants aux réseau d'échanges et de coopération « Nature et Jardins »
- 420 000 données recensées au sein de l'Observatoire de la biodiversité

SOUTENIR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION DURABLES

Dès sa création, Nantes Métropole a considéré l'agriculture comme une activité économique essentielle au développement équilibré de l'agglomération. Ainsi, elle a institué les partenariats nécessaires à la définition puis la mise en œuvre d'un plan d'actions partagé et pris en compte les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme métropolitain) pour maintenir les surfaces agricoles exploitées.

En ce sens, elle a adopté en 2018 un projet alimentaire territorial (PAT) visant à accompagner l'indispensable transformation des modèles agricoles et agroalimentaires, avec notamment pour objectifs la relocalisation de ces activités, l'accès à une alimentation saine et de qualité pour tous, le respect de l'environnement. Pour décliner ce PAT d'ici 2026, la Métropole met en œuvre une politique publique « alimentation-agriculture ».

Soutenir et développer l'agriculture...

En matière de production agricole, Nantes Métropole et ses partenaires (Chambre d'agriculture, GAB44, Cap44, Terres de Liens, Safer) ont traité, de 2018 à 2024, plus d'une centaine de candidatures à l'installation et accompagné techniquement 60 porteurs de projets jusqu'à leur installation. Parmi eux, 23 ont abouti sur Nantes Métropole et 37 dans les territoires voisins. Outre cet accompagnement technique des partenaires agricoles, l'aide financière de la Métropole aux investissements liés à l'installation agricole a bénéficié à 56 porteurs de projet sur le territoire depuis 2018.

Par ailleurs, en 2024:

- 43 000 € d'aides ont été engagés directement au bénéfice des exploitations agricoles du territoire métropolitain, au titre notamment de l'installation ou du défrichage, en conditionnant l'ensemble de ces aides aux productions alimentaires en agriculture biologique ;
- Nantes Métropole et ses partenaires (en particulier le GAB44) ont poursuivi leurs actions autour du déploiement de l'agriculture biologique, notamment via les leviers de conversion, l'installation, la transmission et plus largement une démarche intégratrice de filière. Dans une volonté de pérenniser les exploitations en agriculture biologique, Nantes Métropole a organisé le premier RDV des nouveaux installés en 2024. Cet événement annuel a pour vocation de créer des dynamiques collectives entre jeunes installés et de présenter les nouveaux accompagnements post-installation ;
- les expérimentations d'agriculture urbaine se poursuivent et s'implantent sur la métropole nantaise : à l'été 2024, la maquette vivante de la ferme des Dervallières a été inaugurée, matérialisant l'emprise de la future ferme de 1 ha dans le parc. Pour accompagner les réflexions autour de ces nouveaux modèles d'agriculture en milieu urbain, Nantes Métropole a accueilli sur deux jours le séminaire Réseau Mixte Technologique en Agricultures Urbaines porté par un consortium national de chercheurs ;
- dans le prolongement de la stratégie foncière agricole approuvée par le Conseil métropolitain d'octobre 2023, plusieurs outils ont été initiés en 2024 : création d'un Périmètre de protection des Espaces Agricoles et Naturels (PEAN) sur le pôle Loire-Chézine, acquisition de terres et de logements agricoles, conduite d'une étude agricole sur le pôle Sud Ouest avec perspective d'un PEAN, attribution d'un fonds de concours pour aider la commune d'Orvault dans l'achat d'une ferme en régie ;
- en matière d'agro-écologie, un groupe de travail partenarial rassemblant La Chambre d'agriculture Pays de la Loire, le CIVAM et le GAB 44 dédié au développement de l'agriculture biologique et des pratiques agro-écologiques s'est constitué en 2024 pour préfigurer les actions de soutiens de la Métropole. Par ailleurs, l'axe « Résilience agricole pour protéger la biodiversité et la ressource en eau » du Plan climat 2024-2030 a été acté.

Chiffres clés 2024

- 14 865 ha d'espaces agricoles exploités, soit 31 % du territoire (issus du PLUm)
- 245 exploitations agricoles générant 1 400 emplois directs
- 34,9 % des exploitations agricoles et 27,7 % des surfaces agricoles utiles de la Métropole en bio ou en conversion
- Plus de 600 000 € de subventions (fonctionnement) en appui aux associations agricoles et alimentaires

PRÉVENIR LES RISQUES ET LES POLLUTIONS

Nantes Métropole exerce la compétence « Prévention des risques technologiques et naturels majeurs et lutte contre les pollutions ». À ce titre, elle développe depuis 2001 une approche globale et concertée des risques, pollutions et nuisances, basée sur des partenariats avec l'ensemble des acteurs locaux : les 24 communes, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), les services de l'État, les gestionnaires de réseaux et acteurs économiques, la société civile, les chercheurs. Nantes Métropole est également compétente en matière de police spéciale des mises en sécurité sur 19 communes de la Métropole, dont Nantes.

Afin d'assurer la sécurité et la santé des habitants, les objectifs de Nantes Métropole sont :

- d'apprendre à vivre avec les risques et de réduire les vulnérabilités du territoire et de l'organisation ;
- d'améliorer les environnements favorables à la santé, la qualité du milieu de vie et de lutter contre les nuisances.

Vers un territoire résilient

La résilience d'un territoire est sa capacité à gérer des chocs et à la surmonter.

À Nantes Métropole, cette vision de la gestion des risques articulée autour de la notion de résilience passe notamment par :

- la prévention, via une politique d'urbanisme intégrant les risques, notamment le risque d'inondation par ruissellement ;
- l'anticipation, via une organisation de crise coordonnée entre la Métropole et ses 24 communes, en lien avec tous les acteurs concernés.

En matière de mesures significatives, on peut noter :

- l'appui de Nantes Métropole aux 24 communes pour réaliser et faire vivre les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS). Ces documents d'organisation doivent régulièrement être tenus à jour et testés pour demeurer opérationnels. Ils ont tous évolué en 2024 pour pouvoir être articulés avec le futur Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) ;
- l'organisation de crise du territoire va être renforcée avec l'obligation introduite par la loi Matras du 25 novembre 2021 et les décrets d'application de 2022 visant à réaliser un PICS. Les travaux du PICS, pilotés par Nantes Métropole, sont en cours depuis fin 2023 et se termineront fin 2025. Ils permettront de mieux organiser la solidarité entre la Métropole et ses communes en définissant notamment un cadre de mobilisation des moyens communaux et intercommunaux ;
- le principe d'amélioration continue avec des exercices réguliers de simulation de crise en interne ou avec nos partenaires externes, la formation des élus et des agents, la capitalisation des retours d'expérience qui permettent de consolider les réponses apportées aux événements exceptionnels et aux crises. Avec l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques à Nantes en 2024, plusieurs exercices et des retours d'expériences peuvent être capitalisés.

Des dispositifs dédiés à la gestion des risques et des crises

Nantes Métropole dispose de plusieurs services spécialisés pour organiser son action sur le terrain :

- le service Risques et Crises avec notamment :
 - le Centre de Réception des Appels Institutionnels et d'Organisation Logistique (CRAIOL) : un numéro unique pour joindre Nantes Métropole 24 h/24 et 7 j/7. Un opérateur répond aux sollicitations urgentes nécessitant une mise en sécurité des personnes, des biens ou de l'environnement, analyse la demande et l'information, déclenche les actions nécessaires : intervention opérationnelle, validation hiérarchique, information des services... Il permet la montée en puissance de la Collectivité 24/24 en cas d'événements importants et devient un

soutien en cas de gestion de crise. Le CRAIOL est un service métropolitain créé en 2007, commun avec la Ville de Nantes depuis 2009 ; avec Saint-Herblain, Vertou, Orvault et Indre depuis 2023 ; avec Saint Sébastien-sur-Loire et Bouguenais depuis 2025.

- l'unité Préparation et gestion des crises : une équipe qui anime/coordonne la préparation aux crises et les actions de prévention des risques du territoire, en transversalité avec de nombreuses directions et avec les communes de la métropole. Elle intervient également sur le champ opérationnel, en appui à la coordination lors d'événements exceptionnels (pandémie Covid, phénomènes météorologiques, mise à l'abri de populations vulnérables...) et sur les sinistres courants survenant sur le territoire nantais. Cette action est complémentaire de l'intervention des services de secours ou des mesures d'urgence permettant la sauvegarde des populations sinistrées. En cas d'événement majeur affectant une commune de Nantes Métropole, elle viendrait si besoin en soutien de la collectivité concernée.

- la Cellule Opérationnelle de Prévention des Risques Environnementaux (COPRE) : elle est composée d'une équipe opérationnelle de 4 techniciens chargés de la lutte contre les pollutions (eau, air, sols) et de la prévention des risques industriels présents sur le territoire. Pivotal de partenariats exceptionnels avec les sapeurs-pompiers du SDIS 44 et la DREAL, la COPRE dispose de moyens d'intervention et d'investigation permettant une prise en compte et un traitement fluide et complet de toute atteinte environnementale affectant le territoire. A noter, depuis 2020 et par voie de conventionnement, l'activité opérationnelle de la COPRE a été étendue au territoire des 5 intercommunalités et 61 communes du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

- le service Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) :

ce service conduit le déploiement du schéma métropolitain de la défense extérieure contre l'incendie sur les 24 communes de l'agglomération, instruit le volet défense incendie des autorisations d'urbanisme, assure l'inventaire des équipements publics et privés présents sur le territoire métropolitain.

Ces missions métropolitaines sont réalisées en collaboration étroite avec le service prévision du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), les pôles de proximité métropolitains et les communes.

Les points d'eau incendie concernés sont des hydrants (poteaux ou bouches incendie) et des réserves incendie (bâches, citernes enterrées, lacs, étang, cours d'eau aménagés...). Il est recensé 7 195 points d'eau incendie publics et 816 points d'eau incendie privés implantés sur l'agglomération.

A noter qu'en 2024, 4 aménagements de bâches incendie ont été réalisés par ce Service sur les communes de Mauves-sur-Loire, Couëron, Bouaye et Saint-Aignan-de-Grand Lieu dans le cadre du Schéma Métropolitain sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie (SMDECI).

Enfin, Nantes Métropole gère la fourrière intercommunale, déléguée par marché à la Société Protectrice des Animaux (SPA).

L'application locale de la directive européenne inondation

A partir de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) validée en 2018, un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI d'intention Loire aval) a été mis en œuvre sur les 11 communes du Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) de 2018 à 2023. Il comportait 29 actions, avec pour objectif global de réduire les impacts d'une inondation majeure de la Loire et de ses affluents sur le territoire.

Un 2^e PAPI a été validé fin 2023 pour la période 2023-2029. Les 43 actions répertoriées sont en cours de mise en œuvre. Elles concernent désormais les 24 communes de la métropole et sont élargies à la prise en compte du risque de ruissellement, qui constitue la première cause d'inondations actuellement en France. D'un montant de 4,6 M€, le PAPI Loire aval 2023-2029 est subventionné à 75 % par l'État et l'Europe.

Un Service de l'hygiène et de la sécurité de l'habitat mobilisé

Le Service de l'hygiène et de la sécurité de l'habitat intervient historiquement sur le territoire nantais dans un objectif de préservation de la santé, de la sécurité et de la salubrité publiques. Son action porte autant sur l'habitat que les nuisances sonores liées à des équipements ou activités, l'hygiène alimentaire, le contrôle des eaux de loisirs, ou encore les terrains en friche, les décharges sauvages, les nuisibles, sur le domaine public comme privé. Des visites, contrôles et mesures sont réalisés par les inspecteurs de salubrité du service, lesquels sont assermentés et habilités par le Préfet.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le service intervient également sur plusieurs communes de Nantes Métropole sur certaines thématiques. Le préfet a également délégué son pouvoir de police spéciale en matière d'insalubrité sur 10 communes, dont Nantes, à la Présidente de la Métropole.

Risques émergents, pollutions et nuisances : contribuer à la santé des habitants

En matière d'air et de risques émergents, Nantes Métropole est associée aux démarches globales permettant d'améliorer la qualité des milieux de vie :

- Plan Régional Santé Environnement « 3 » et Plan Local d'Action Santé Environnement sur le territoire métropolitain ;
- Plan de Protection de l'Atmosphère avec une participation active aux études et aux travaux engagés par Air Pays de la Loire chargé de surveiller la qualité de l'air.

En matière de lutte contre le bruit, conformément à une directive européenne, Nantes Métropole a élaboré son projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement. Il s'agit d'un programme d'actions qui vise à anticiper, réduire et corriger les effets du bruit.

En matière d'implantation des antennes de téléphonie mobile sur son territoire, la Collectivité met en œuvre, avec l'ensemble des acteurs concernés, la charte relative aux modalités d'implantation des stations radioélectriques. Il s'agit de permettre la poursuite du développement numérique du territoire, indispensable à son attractivité.

Vidéoprotection : participation à la sécurisation et gestion de l'espace public

Une coopération intercommunale pour rationaliser les moyens et optimiser le dispositif

Dans le cadre de la loi NOTRe et d'un schéma de mutualisation entre la Métropole et les 24 communes, un groupe de travail engagé avec 10 communes a identifié les besoins de couverture sur certains espaces publics en matière de vidéoprotection.

Au regard des réseaux existants et de l'impératif de protection des personnes et des biens, la mise en œuvre d'une démarche collective de mutualisation des moyens et des coûts est apparue nécessaire (complexité, pilotage dynamique).

C'est ainsi qu'il a été proposé aux communes volontaires, dans le cadre d'un service commun métropolitain, la création d'un Centre de Supervision Urbain métropolitain (CSU).

Ce dispositif vise le développement d'un système de vidéoprotection raisonné, cohérent, compatible et évolutif, tout en assurant l'implantation de caméras sur le territoire des communes intéressées. En adhérant au service commun, les collectivités participantes bénéficient d'une part, d'une assistance technique permettant la mise en œuvre de caméras, leur exploitation et leur maintenance, d'autre part, d'une mutualisation des coûts d'exploitation et de maintenance. Nantes Métropole participe également financièrement à la constitution des réseaux de caméras implantés sur leur territoire.

8 communes ont souhaité intégrer ce service commun :

- Nantes (342 caméras au 31 décembre 2024) ;
- Saint-Herblain (26 caméras) ;
- Rezé (12 caméras) ;
- Vertou (26 caméras) ;
- Basse-Goulaine (7 caméras) ;
- La Chapelle-sur-Erdre (3 caméras en 2025) ;

- Saint-Léger-les-Vignes (3 caméras en 2025) ;
- Indre (10 caméras en 2025) ;
- Couëron (étude en cours).

Un dispositif dévolu à la protection et gestion de l'espace public

La mise en œuvre du centre de supervision urbain métropolitain, créé le 16 avril 2018, s'inscrit dans le strict respect de la réglementation applicable en matière de vidéoprotection. De plus, si elles le souhaitent, les communes participantes peuvent créer une charte et/ou un comité d'éthique chargé de veiller à la protection des libertés individuelles.

Les caméras reliées au CSU sont exclusivement dédiées à la protection des espaces publics caractérisés par une délinquance significative et des flux importants de population (centralité, pôles transports et commerciaux). Des sites spécifiques à enjeux, du fait de leur configuration ou de leur situation de vulnérabilité particulière, peuvent également être équipés.

La vidéoprotection sur l'espace public répond aux objectifs suivants :

- améliorer la gestion des espaces publics et la sécurité des personnes et des biens ;
- répondre davantage aux demandes sociales de sécurité et de prévention ;
- lutter contre le sentiment d'insécurité ;
- aider les services de police et gendarmerie à la résolution d'enquêtes ;
- participer au secours aux personnes.

Une prise en charge globale, continue et partagée des difficultés de tranquillité publique

Les missions du CSU consistent à :

- recevoir les flux vidéo des caméras des communes. 15 opérateurs spécialisés pilotent 24h/24 et 7j/7 en direct les caméras ;
- prendre en charge globalement les préoccupations de tranquillité publique quel que soit le créneau horaire concerné ;
- travailler en lien étroit avec les forces de l'ordre (signaler des faits délictueux, effectuer des recherches) et contribuer au secours des personnes ;
- réaliser les extractions d'images sur réquisitions judiciaires (conservation de 15 jours) et renvoyer de manière continue les images à l'Hôtel de Police de Nantes.

Un dispositif complémentaire : la vidéoprotection des bâtiments publics

À la demande des communes, Nantes Métropole a lancé un marché en groupement de commandes visant à équiper en vidéoprotection les bâtiments publics. Ce marché a été notifié en janvier 2023.

11 communes (Bouguenais, Carquefou, la Chapelle-sur-Erdre, Les Sorinières, Mauves-sur-Loire, Nantes, Rezé, Saint-Aignan de Grand Lieu, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Sébastien-sur-Loire, Vertou) ont adhéré à ce groupement.

Chiffres clés 2024

- 23 Plans Communaux de Sauvegarde et 1 Plan d'Intervention métropolitain en cas de crise.
- 23 147 appels traités par le CRAIOL (57 % d'appels entrants, 43 % d'appels sortants).
- 320 interventions, dossiers préventifs, avis et expertises de la COPRE.
- 1 527 contrôles débit/pression des hydrants publics.
- 38 hydrants installés, 123 hydrants renouvelés, 26 hydrants réparés ou déplacés.
- 214 instructions d'urbanisme et avis DECI réalisés.
- 29 créations ou déplacements de points d'eau incendie sur 308 identifiés dans le SMDECI.
- 1 915 demandes en matière d'hygiène et de sécurité de l'habitat traitées en 2024, 1 255 déplacements réalisés, 92 arrêtés d'insalubrité, 23 arrêtés de mise en sécurité.

- 430 supports de stations radioélectriques sur le territoire de Nantes Métropole (pylônes, châteaux d'eau, églises, immeubles).
- 5 comités techniques intercommunaux en charge de viser les projets d'implantation sur le territoire métropolitain.
- 3 800 échanges téléphoniques entre le CSU et les forces de l'ordre (flagrances, recherches individus, véhicules...).
- 374 signalement du CSU vers les forces de l'ordre dans le cadre du secours aux personnes (malaise sur l'espace public, chutes en Loire, suicides...).
- 1 400 visionnages vidéo réalisés par les opérateurs du CSU sur demande des forces de l'ordre.
- 600 extractions d'images du CSU réalisées sur réquisition judiciaire.

AGIR POUR LA SANTÉ DE TOUTES ET TOUS

En matière de santé publique, l'objectif a notamment été de répondre aux exigences de mutualisation et aux sollicitations croissantes issues de la prééminence de la santé dans toutes les politiques publiques. Cette trajectoire est affirmée par la construction partenariale du Contrat local de santé (CLS) métropolitain.

Trois thématiques phares et un projet innovant en santé marquent l'année 2024 :

- le CLS métropolitain co-construit en transversalité ;
- l'élaboration d'un dispositif d'aide à l'installation et soutien au maintien des professionnels de santé de premier recours ;
- les environnements favorables à la santé ;
- le projet numérique et partenarial Synopse.

La co-construction du CLS métropolitain

- consolidation d'un diagnostic de santé métropolitain ;
- constitution d'un réseau de référents santé dans les villes et organisation de plusieurs temps de rencontres avec des partenaires signataires ou non ;
- organisation de 14 ateliers thématiques avec les partenaires signataires et non signataires, en co-animation avec l'ARS (acteurs associatifs / professionnels de santé / institutions non signataires), répartis en 3 demi-journées de travail (entre 35 et 43 structures/villes par demi-journée) ;
- organisation et co-animation avec l'ARS des comités techniques préfigurateurs du CLS / comités de pilotage et liens avec les élus par le biais des instances politiques de la Politique Publique de Santé Métropolitaine ;
- ces différents temps partenariaux, en lien avec les éléments de diagnostic, ont permis de définir en 2024 les axes et les objectifs du CLS métropolitain ainsi qu'un programme d'actions prioritaires à initier en 2025 ;
- rédaction du contrat socle avec définition des 1^{ères} actions et validation en comité de pilotage.

Favoriser l'accès aux droits et aux soins par le soutien aux professionnels

Mise en œuvre et réalisation d'un dispositif métropolitain pour faciliter le maintien et l'installation de professionnels de santé de premier recours sur le territoire :

- avec l'aide d'une AMO (Novascopia de décembre 2023 à septembre 2024), co-construction d'un mode opératoire avec les élus et les acteurs concernés ;
- diagnostic et proposition d'une feuille de route pour anticiper et s'organiser en lien avec les représentants associatifs et d'usagers, des chercheurs, promoteurs, aménageurs ;
- identifier les aides possibles aux projets d'équipements de santé en collaboration avec les services experts concernés ;
- réponses à des sollicitations émergentes des communes et réunions diverses avec les acteurs publics du territoire.

Santé mentale

- mise en place de 5 groupes de formations en 1^{ers} secours en santé mentale (PSSM) à destination des acteurs et intervenants concernés à l'automne 2024 ;
- lancement de l'écriture d'un guide-annuaire santé mentale à l'échelle métropolitaine avec le concours des communes membres ;

- groupe de travail avec la MDA (maison des adolescents) pour organiser des permanences métropolitaines.

Environnements favorables à la santé

Promotion d'un urbanisme favorable à la santé

Nantes Métropole œuvre pour que les enjeux de santé soient intégrés à la programmation des aménagements urbains. En 2024, cela s'est traduit par :

- **« Cadre de vie, urbanisme et santé »** : participation au groupe de travail du 4^e plan régional santé environnement (PRSE4) ;
- **SCoT Nantes Saint-Nazaire** : participation à la relecture, en particulier pour Nantes Métropole, sur les dimensions environnementale et territoriale du document d'orientations et d'objectifs (DOO) ;
- **Contrat local de santé (CLS) Métropolitain** : collaboration interne sur différentes thématiques pour identifier les pistes d'actions-pour le futur ;
- **climat** : participation au groupe de travail « îlots de fraîcheur » (identification de lieux sur la ville de Nantes et la métropole) ;
- **expertises diverses** : environnement sonore (*Soundscape*), pollens (animation d'une réunion sur les micro-capteurs), végétalisation des multi-accueils, sols pollués (groupe projet gestion du risque des contaminants en agriculture urbaine « SoLocal ») ;
- **perturbateurs endocriniens** : poursuite du travail notamment à travers la stratégie « zéro plastique » (pilote DATE) ;
- **Schéma de promotion des achats responsables (SPAR)** et commande publique avec la DATE ;
- **Grand débat Fabrique de nos villes** : participation aux instances et à la rédaction de la feuille de route ;
- **Aéroport de Nantes Atlantique** : mobilisation concernant le lancement en 2024 d'une observation de la santé des riverains portée par l'Observatoire régional de la santé des Pays de la Loire et d'autres instances en lien avec l'aéroport (Observatoire territorial autour de l'aéroport Nantes Atlantique - OTANA) ;
- **Moustique tigre** : mise en place d'un plan d'information et de sensibilisation pour la lutte contre le moustique tigre. Cela s'est traduit par la sensibilisation des services concernés (webinaire en partenariat avec le Muséum d'histoire naturelle et le Service intercommunal d'hygiène et de sécurité de l'habitat - SIHSH), une intervention en conférence des DGS (sensibilisation aux bonnes pratiques pour limiter la prolifération) et un retour d'expérience avec d'autres collectivités métropolitaines, en lien avec l'ARS Pays de la Loire.

Synapse

Ce projet ambitieux, conçu en collaboration avec des partenaires clés, illustre la convergence de l'innovation numérique, de la recherche de pointe et de l'engagement communautaire pour créer un territoire en pleine santé.

Il vise à exploiter la puissance des données environnementales, socio-économiques et de santé pour construire un écosystème de soins d'excellence, accessible à tous les citoyens.

En 2024, cela s'est traduit par :

- lancement officiel du projet : contractualisation avec le financeur (Caisse des dépôts) et les partenaires du consortium (CHU, Nantes Université, Air Pays de la Loire, ORS, AURAN, SAMOA) ;
- Naonair : enrichissement des fonctionnalités de l'application avec les alertes « pollen », « pic de pollution » et ajout de parcours personnalisés pour que le citoyen soit acteur de sa santé.

Communication

Campagne moustique tigre

Une campagne de communication multi-supports et multi-canal a été lancée pour conseiller et sensibiliser la population sur les gestes à mettre en œuvre pour se protéger et lutter contre la prolifération de l'insecte. Exemples :

- consolidation d'un kit com : 2 affiches, 3 flyers, une foire aux questions (FAQ) ;
- un webinaire à destination des 14 directions métropolitaines impactées (35 personnes) ;
- 1 article interview (metropole.nantes.fr en juin) : François Meurgey, entomologiste au Muséum d'histoire naturelle « Le moustique tigre ? On peut s'en prémunir » ;
- 1 carrousel réseaux sociaux : « adopter les bons gestes de protection ».

Les actions territoriales

PÔLE SUD-OUEST

Le Pôle Sud-Ouest regroupe huit communes :

Bouaye, Bouguenais, Brains, La Montagne, Le Pellerin, Saint-Aignan-de-Grand Lieu, Saint-Jean-de-Boiseau et Saint-Léger-les-Vignes

55 235 habitants (INSEE - population municipale 2021 en vigueur au 1^{er} janvier 2024 – parution 11/02/25)

6 317 établissements (COMPAS novembre 2024)

21 093 emplois salariés privés (hors agriculture) (URSSAF décembre 2023)

23 243 logements (DDTM 03/03/2025)

4 032 logements sociaux (17,35 %) (DDTM inventaire SRU janvier 2025)

420 km de voirie (Pivert 2018)

13 079 hectares

114 agents

Coordonnées :

Parc de la Bouvre

3 boulevard Nelson Mandela

44 340 Bouguenais

Tél. : 02 28 00 16 00

Budget du pôle 2024

Fonctionnement dépenses :

Budget : 6 360 490 € ; mandaté : 6 352 068 € soit 99,87 %

Fonctionnement recettes :

Titré : 257 865 €

Investissement :

Budget : 10 535 453 € ; mandaté : 7 100 063 € soit 67,39 %

Budget assainissement 2024

Eaux usées

Branchements et extensions : 225 859,58 € ; mandaté : 171 037,06 € soit 75,73 %

Réhabilitation : 1 321 960,87 € ; mandaté : 737 291,11 € soit 55,77 %

Eaux pluviales

Travaux de réhabilitation : 60 000 € ; mandaté : 8 348,93 € soit 13,91 %

Bouaye

8 144 habitants (INSEE - population municipale 2021 en vigueur au 1er janvier 2024 – parution 11/02/25)

936 établissements (COMPAS novembre 2024)

1 647 emplois salariés privés (hors agriculture) (URSSAF décembre 2023)

3 439 logements (DDTM 01/01/2023)

515 logements sociaux (14,98 %) (DDTM janvier 2023 - Inventaire article 55 SRU)

61 km de voirie

1 383 hectares

Principales actions 2024

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Grosses Réparations (EGR)

- Réfection de chaussée rues de l'Acheneau, de la Garelière et route du Sixte
- Inauguration du chantier d'aménagement avenue de Plaisance et rue de la Gagnerie
- Fin des études d'aménagement rue de la Gare, phase 2
- Lancement marché de travaux des trottoirs rue du Pinier
- Fin des études d'aménagement de la place du Haut Bourg et démolition d'une maison au préalable

Assainissement (eaux usées et pluviales)

- Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales route de la Tindière

Gestion des espaces publics

- Visites annuelles des ouvrages d'art (murs et ponts) et travaux d'entretien courant
- Programme annuel du point à temps, curage, fauchage, marquages routiers...
- Réfection de chaussée chemin du Verger
- Réfection marquage et mise en place de panneaux lumineux route des Sablons
- Réfection de chaussées rue des Pétrels
- Réfection de chaussées rue des Mouettes
- Renouvellement de 291 luminaires en leds
- Traitement et réparation de 16 mobiliers d'éclairage public suite sinistre
- Acquisition de boîtiers de coupure pour extinction des motifs d'illumination de Noël

Habitat, urbanisme et environnement

- PLUm :
 - Animation du réseau ADS Sud-Ouest par les services du pôle. Aide à la constitution d'une doctrine d'instruction pour les instructeurs des communes et du pôle
 - Groupe de suivi des modifications n°2 et modification simplifiée n°4
- Suivi de l'étude urbaine Cœur de Bourg/Cœur de Ville validée en 2023
- Suivi de l'étude environnementale du secteur Beauséjour
- Suivi du projet d'implantation d'une piscine intercommunale Sud-Ouest à Bouaye

- Instruction réglementaire de 75 dossiers d'Autorisations du Droit des Sols (ADS)
- Suivi de recours contentieux sur des ADS et 1 visite de conformité en accompagnement de la commune
- Instruction technique de 189 dossiers ADS
- Foncier
 - Instruction de 107 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)
 - Instruction de 31 DIA SAFER
 - Suivi des dossiers de classement de voies et de transfert dans le domaine public
- Agriculture / Alimentation
 - Accompagnement du projet sur la ferme du Bois Olive, avec dispositif innovant dissociant le foncier du logement de fonction agricole
 - Analyse stratégique territoriale du pôle Sud-Ouest intégrant l'hypothèse d'un périmètre de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PEAN)
- Transition écologique
 - Accompagnement de la commune pour arrêter les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER)
 - Déclinaison des actions communales du plan climat-air-énergie territorial (PCAET)
 - Travail sur la solarisation des parkings

Développement économique

- 157 créations d'établissement sur la commune, lesquels intègrent à la fois les entreprises artisanales mais aussi les auto-entrepreneurs, les commerçants, les professions libérales (source : INSEE)
- Engagement des études de clôture de la concession d'aménagement des Coteaux de Grand Lieu
- Démarche de densification des fonciers en ZA : (identification des fonciers, réalisation de faisabilités sommaires, contact des propriétaires)
- Soutien à l'émergence du club d'entreprises Nao Dev, dont l'aire d'action couvre le pôle Sud-Ouest. Validation en octobre 2024, d'une subvention pour le recrutement d'une ressource humaine pour animer le collectif
- Accompagnement des projets commerciaux sur la commune
- Lancement des études de requalification des espaces publics du parc d'activité de la Forêt

Déplacements

Sur Bouaye :

- Aménagement piste cyclable avenue Notre-Dame de la Route (Echoppe Nord) (90 ml)
- Poursuite des études de liaison de maillage intercommunales VM 11 Brains – Bouaye
- Fin des études de liaison de maillage intercommunales VM 364 La Montagne – Bouaye

Sur l'ensemble du pôle :

- 0,230 km d'aménagements cyclables

Bouguenais

20 410 habitants (INSEE - population municipale 2021 en vigueur au 1^{er} janvier 2024 – parution 11/02/25)
– recensement en 2025

2 627 établissements (COMPAS novembre 2024)

10 868 emplois salariés privés (hors agriculture) (URSSAF décembre 2023)

8 680 logements (DDTM 01/01/2023)

1 929 logements sociaux (22,22 %) (DDTM janvier 2023 - inventaire article 55 SRU)

120 km de voirie

3 150 hectares

Principales actions 2024

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Grosses Réparations (EGR)

- Travaux d'aménagement place de la Chapelle
- Travaux d'aménagement du village du Rolly
- Réfection de chaussées rue de la Croix Jeannette, Simone de Beauvoir, de la Pagerie et de la Vaserie
- Études d'aménagement rue Jean Mermoz
- Extension éclairage public rue de la Mouchonnerie et square Maurice Audin
- Étude d'éclairage public par détection secteur cité Beauvoir et piétonnier rue Benoît Frachon
- Déploiement d'un système de détection en éclairage public sur le piétonnier du mail de la Pierre Blanche

Gestion des espaces publics

- Visites annuelles des ouvrages d'art (murs et ponts) et travaux d'entretien courant
- Programme annuel du point à temps, curage, fauchage, marquages routiers...
- Mise en place de la conteneurisation pour la collecte
- Réfection de voirie rue du Bois Chabot
- Reprise trottoir rue Eugène Pottier (SDA)
- Réfection chemin chemin du Port Giraud
- Réparation de la passerelle de la Grande Ouche
- Réfection de voirie rue de la Pagerie
- Réfection de voirie chemin de la Sangle
- Réfection palette de retournement rue de la Couillauderie
- Réfection chaussée rue Charlie Chaplin
- Désimperméabilisation et reprise trottoir rue Jules ferry
- Passage du bourg et Croix Jeannette en Zone 30
- Fermeture accès de chemins au véhicule motorisé (chemins du Moulin Rouge, du Rolly, des Champs, de la Tremblaie, des Réservoirs)

- Renouvellement de 691 luminaires en leds
- Traitement et réparation de 11 mobiliers d'éclairage public suite sinistre

Assainissement (eaux usées et pluviales)

- Fin des travaux réhabilitation du réseau d'eaux usées rues Jean Mermoz et Eugène Pottier
- Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées rues de la Vaserie et du Centre

Habitat, urbanisme et environnement

- PLUm :
 - Animation du réseau ADS Sud-Ouest par les services du pôle. Aide à la constitution d'une doctrine d'instruction pour les instructeurs des communes et du pôle
 - Groupe de suivi des modifications n°2 et modification simplifiée n°4
- Opérations d'habitat dans le diffus et OAP Croix Jeannette, Nelson Mandela
- Instruction technique de 385 dossiers d'Autorisations du Droit des Sols (ADS)
- Foncier
 - Instruction de 251 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)
 - Instruction de 28 DIA SAFER
 - Suivi des dossiers de classement de voies et de transfert dans le domaine public
 - Régularisation de servitudes
 - Nettoyage foncier sur le secteur Neustrie
- Agriculture / Alimentation
 - Analyse stratégique territoriale du pôle Sud-Ouest intégrant l'hypothèse d'un PEAN
- Transition écologique
 - Accompagnement de la commune pour arrêter les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables
 - Déclinaison des actions communales du PCAET
 - Travail sur la solarisation des parkings

Développement économique

- 380 nouveaux établissements, comprenant des entreprises, artisans, commerçants, auto-entrepreneurs, professions libérales, nouvelles entreprises, se sont installés sur la commune avec créations et transferts d'activités (source : DEVECO)
- Accompagnement des entreprises dans leurs projets et dans les transitions.
- Accompagnement à la restructuration du centre commercial de la Croix Jeannette : réalisation en interne d'un diagnostic centralité
- Travail avec NOVAPOLE pour un remembrement permettant la création d'une cellule commerciale rue Aristide Briand pour renforcer l'attractivité et l'animation du bourg.
- Pôle industriel d'innovation Jules Verne (Bouguenais -Saint-Aignan-de-Grand-Lieu)
 - Poursuite du partenariat avec l'association « Odyssée Jules Verne », réunissant les acteurs du Pôle Industriel d'Innovation Jules Verne (PIIJV) : financement d'une partie du poste d'animateur de l'association pendant deux ans, contribution à la mise en place d'animations pour les salariés sur la mobilité, appui à la participation du collectif au défi mobilité de l'ADEME, animation sur le photovoltaïque avec Atlansun, deux séances de découverte de la biodiversité avec Ecopôle (Ecopôle et Atlansun intervenant dans le cadre d'un partenariat avec Nantes Métropole).

- Commercialisation foncière ZAC Nautilus/Moulin Cassé (aménagés par Loire Océan Développement) ; le 18 octobre, organisation d'une séance de découverte du PIIJV pour les développeurs territoriaux, engagement d'une étude de naming du secteur, livraison du bâtiment de 4CAD, PC de l'entreprise OSETEAM accordé en décembre 2024 sur le Cr 10C, inauguration du CEA Tech le 9 mars), PC Bonnefon accordé en octobre 2024 sur le MC08
- Accompagnement des projets de construction et d'agrandissement des entreprises, avec la constitution d'un avis technique de l'AURAN
- Études préalables de l'aménagement des rues de l'Aviation et Jules Vallès : organisation d'une rencontre avec les entreprises.

Déplacements

Sur Bouguenais :

- Étude aménagement piste cyclable axe magistral du SDIC rue de la Mouchonnerie et chemin de la Pièce Audrain
- Lancement marché de travaux d'aménagement du couloir bus sur le tronçon Nelson Mandela – Eugène Pottier

Sur l'ensemble du pôle :

- 0,230 km d'aménagements cyclables

Brains

2 811 habitants (INSEE - population municipale 2021 en vigueur au 1^{er} janvier 2024 – parution 11/02/25)

254 établissements (COMPAS novembre 2024)

77 emplois salariés privés (hors agriculture) (URSSAF décembre 2023)

1 117 logements (DDTM 01/01/2023)

61 logements sociaux (5,46 %) (DDTM janvier 2023 - inventaire article 55 SRU) - non soumise à l'article 55

44 km de voirie

1 531 hectares

Principales actions 2024

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Grosses Réparations (EGR)

- Début des travaux d'aménagement rue Jules Verne
- Poursuite des études aménagement village Villabeau
- Fin des études village du Grand Pesle
- Extension éclairage public d'un foyer lumineux rue Jules Verne

Gestion des espaces publics

- Visites annuelles des ouvrages d'art (murs et ponts) et travaux d'entretien courant
- Renouvellement de 121 luminaires en leds
- Traitement et réparation de 2 mobiliers d'éclairage public suite sinistre
- Réfection accotements rue des Clos Mats
- Réfection trottoir rue du Vieux Moulin
- Réfection et désimperméabilisation rue des Iris
- Réfection et désimperméabilisation rue des Prés

Assainissement (eaux usées et pluviales)

- Consultation marché travaux de l'extension des réseaux d'eaux usées des villages de la Proutière, de Jasson et de la Barbotinière

Habitat, urbanisme et environnement

- PLUm :
 - Animation du réseau ADS Sud-Ouest par les services du pôle. Aide à la constitution d'une doctrine d'instruction pour les instructeurs des communes et du pôle
 - Groupe de suivi des modifications n°2 et modification simplifiée n°4
- Suivi de la ZAC des Cartrons : études de réalisation, concertation
- Suivi de l'AMI Cœur de bourg
- Instruction réglementaire de 21 dossiers d'Autorisations du Droit des Sols (ADS)
- Instruction technique de 51 dossiers ADS

- Foncier
 - Instruction de 31 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)
 - Instruction de 16 DIA SAFER
- Agriculture / Alimentation
 - Analyse stratégique territoriale du pôle Sud-Ouest intégrant l'hypothèse d'un PEAN
 - Accompagnement exploitation de Lucile Fazembat (La Forêt nourricière)
- Transition écologique
 - Accompagnement de la commune pour arrêter les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables
 - Déclinaison des actions communales du PCAET

Développement économique

- 35 nouveaux établissements installés sur la commune, dont des entreprises artisanales, auto-entrepreneurs, professions libérales : accompagnement des entreprises de la commune dans leurs projets et demandes (source : DEVECO)
- Accompagnement à la reprise du site Olmix
- Recherche d'une boulangerie suite au départ en août de l'exploitant
- Démarche de densification des fonciers en ZA : (identification des fonciers, réalisation de faisabilités sommaires, contact des propriétaires)
- Soutien à l'émergence du club d'entreprises Nao Dev dont l'aire d'action couvre le pôle Sud-Ouest. Validation en octobre 2024, d'une subvention pour le recrutement d'une ressource humaine pour animer le collectif

Déplacements

Sur Brains :

- Poursuite des études de liaison de maillage intercommunales VM 11 Brains – Bouaye

Sur l'ensemble du pôle :

- 0,230 km d'aménagements cyclables

La Montagne

6 488 habitants (INSEE - population municipale 2021 en vigueur au 1^{er} janvier 2024 – parution 11/02/25)
– recensement en 2025

714 établissements (COMPAS novembre)

3 049 emplois salariés privés (hors agriculture) (URSSAF décembre 2023)

2 726 logements (DDTM 01/01/2023)

471 logements sociaux (17,28 %) (DDTM janvier 2023 - inventaire article 55 SRU)

36 km de voirie

364 hectares

Principales actions 2024

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Grosses Réparations (EGR)

- Réfection de chaussée rues de Curie et des Filets
- Études aménagement place Similien Guérin
- Début études aménagement rue du Drouillard phase 2
- Aménagement urbanisme tactique allée du Château d'Aux et rue Saint-Jean
- Fin des études d'aménagement trottoir rue Mendès-France
- Poursuite des études d'aménagement périphérique aux accès de la future déchetterie et du SDIS

Gestion des espaces publics

- Visites annuelles des ouvrages d'art (murs et ponts) et travaux d'entretien courant
- Programme annuel de curage, fauchage, marquages routiers...
- Renouvellement de 162 luminaires en leds
- Traitement et réparation de 2 mobiliers d'éclairage public suite sinistre
- Changement de régime de fonctionnement en temporaire, avec coupure en cœur de nuit allée du Château d'aux
- Désimperméabilisation rue des Fauvettes/des Pinsons
- Préparation du nouveau terrain d'accueil des gens du voyage
- Travaux de préparation à l'extinction des voies structurantes (peinture d'îlot, reprise marquage, pose de balise de signalisation)

Assainissement (eaux usées et pluviales)

- Études de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales et d'extension du réseau d'eaux usées rue du Bois de Bougon

Habitat, urbanisme et environnement

- PLUm :
 - Animation du réseau ADS Sud-Ouest par les services du pôle. Aide à la constitution d'une doctrine d'instruction pour les instructeurs des communes et du pôle
 - Groupe de suivi des modifications n°2 et modification simplifiée n°4

- Suivi de la mise en œuvre de l'étude urbaine Cœur de Bourg/Cœur de Ville
- Accompagnement de la commune pour la gestion de l'état de carence « Loi SRU »
- Instruction réglementaire de 44 dossiers d'Autorisations du Droit des Sols (ADS)
- Instruction technique de 83 dossiers ADS
- Foncier
 - Instruction de 67 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)
 - Instruction de 11 DIA SAFER
- Agriculture / Alimentation
 - Analyse stratégique territoriale du pôle Sud-Ouest intégrant l'hypothèse d'un PEAN
- Transition écologique
 - Accompagnement de la commune pour arrêter les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER)
 - Déclinaison des actions communales du PCAET

Développement économique

- 74 nouveaux établissements créés sur l'année 2024 : entreprises, artisans, commerçants, autoentrepreneurs et professions libérales (source : DEVECO)
- Accompagnement des entreprises dans leurs projets et dans les transitions
- Accompagnement des projets commerciaux
- Démarche de densification des fonciers en ZA : (identification des fonciers, réalisation de faisabilités sommaires, contact des propriétaires)
- Soutien à l'émergence du club d'entreprises Nao Dev qui a vocation à couvrir l'ensemble du pôle Sud ouest. Validation en octobre 2024, d'une subvention pour le recrutement d'une ressource humaine pour animer le collectif
- Organisation d'une animation « 1^{ers} pas RSE », le 2 juillet dans les locaux d'ACM ingenierie
- Réalisation en interne d'une étude centralité
- Suivi du volet commerce de l'étude Cœur de Ville/Cœur de Bourg

Déplacements

Sur La Montagne :

- Expérimentation (urbanisme tactique) piste cyclable allée du Château d'Aux (0,400km)
- Fin des études de liaison de maillage intercommunales VM 364 La Montagne - Bouaye
- Étude aménagement piste cyclable axe magistral du SDIC rue du 08 mai 45

Sur l'ensemble du pôle :

- 0,230 km d'aménagements cyclables

Le Pellerin

5 358 habitants (INSEE - population municipale 2021 en vigueur au 1^{er} janvier 2024 – parution 11/02/25)

520 établissements (COMPAS novembre 2024)

490 emplois salariés privés (hors agriculture) (URSSAF décembre 2023)

2 281 logements (DDTM 01/01/2023)

382 logements sociaux (16,75 %) (DDTM janvier 2023 - inventaire article 55 SRU)

47 km de voirie

3 065 hectares

Principales actions 2024

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Grosses Réparations (EGR)

- consultation marché de travaux des aménagements périphériques Chêne Vert- Croix Hubin
- Fin des études aménagement place du Commandant l'Herminier
- Étude aménagement village du Pé de Buzay
- Début des études aménagement piétons rue de la Jouardais
- Réfection des chaussées avenue du Docteur Sourdille, rue Saint-Jean et allée des Lilas
- Extension éclairage public place de l'église, rue de l'Hôtel et venelles Bernard, Julien, Francois 2

Gestion des espaces publics

- Visites annuelles des ouvrages d'art (murs et ponts) et travaux d'entretien courant
- Renouvellement de 200 luminaires en leds
- Traitement et réparation de 6 mobiliers d'éclairage public suite sinistre
- Première phase de réfection place Estienne d'Orves, stationnements desimpérméabilisés
- Réfection de chemin et gestion des eaux pluviales route de la Cossonière
- Réfection trottoirs rue de la Génolière (SDA)

Habitat, urbanisme et environnement

- PLUm :
 - Animation du réseau ADS Sud-Ouest par les services du pôle. Aide à la constitution d'une doctrine d'instruction pour les instructeurs des communes et du pôle
 - Groupe de suivi des modifications n°2 et modification simplifiée n°4
- Étude urbaine Cœur de Bourg / Cœur de Ville
- Instruction réglementaire de 10 dossiers d'Autorisations du Droit des Sols (ADS)
- Instruction technique de 181 dossiers ADS
- Foncier
 - Instruction de 76 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)
 - Instruction de 42 DIA SAFER
 - Classement partiel des abords du canal de la Martinière

- Agriculture / Alimentation
 - Analyse stratégique territoriale du pôle Sud-Ouest intégrant l'hypothèse d'un PEAN
- Transition écologique
 - Accompagnement de la commune pour arrêter les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER)
 - Déclinaison des actions communales du PCAET
 - Travail sur la solarisation des parkings

Développement économique

- 62 Créations d'établissements parmi lesquelles des entreprises, artisans, commerçants, auto-entrepreneurs, professions libérales. Accompagnement des entreprises dans leurs projets et leurs demandes (source : DEVECO)
- Accompagnement des entreprises dans leurs projets et dans les transitions
- Projet d'extension de la ZAC de la Bréhanerie : suivi des études environnementales et de la pré-commercialisation en lien avec les élus communaux
- Démarche de densification des fonciers en ZA : (identification des fonciers, réalisation de faisabilités sommaires, contact des propriétaires)
- Soutien à l'émergence du club d'entreprises Nao Dev dont l'aire d'action couvre le pôle Sud-Ouest. Validation en octobre 2024, d'une subvention pour le recrutement d'une ressource humaine pour animer le collectif
- Suivi du volet commercial de l'étude urbaine Cœur de Bourg / Cœur de Ville

Déplacements

Sur l'ensemble du pôle :

- 0,230 km d'aménagements cyclables

Saint-Aignan-de-Grand-Lieu

3 986 habitants (INSEE - population municipale 2021 en vigueur au 1^{er} janvier 2024 – parution 09/01/25)

590 établissements (COMPAS novembre 2024)

4 630 emplois salariés privés (hors agriculture) (URSSAF décembre 2023)

1 621 logements (DDTM 01/01/2023)

118 logements sociaux (7,28 %) (DDTM janvier 2023 - inventaire article 55 SRU)

45 km de voirie

1 794 hectares

Principales actions 2024

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Grosses Réparations (EGR)

- Réfection de chaussée route du Pinier
- Travaux d'aménagement rue des Frères Rousseau
- Travaux d'aménagement accotement route du Pinier
- Travaux d'aménagement chemin de Charbeau
- Travaux de réaménagement place Millénia
- Lancement des études aménagement route de la Garotterie VM11 Grand Fief

Gestion des espaces publics

- Visites annuelles des ouvrages d'art (murs et ponts) et travaux d'entretien courant
- Renouvellement de 105 luminaires en leds
- Traitement et réparation de 2 mobiliers d'éclairage public suite sinistre
- Réfection impasse des Ecobuts
- Réfection entrée du Parc avenue de la Presqu'île du Dun
- Réfection trottoirs rue du Grand Fief (SDA)
- Réparation passerelle route de la Garotterie

Habitat, urbanisme et environnement

- PLUm :
 - Groupe de suivi des modifications n°2 et modification simplifiée n°4
- Instruction réglementaire de 16 dossiers d'Autorisations du Droit des Sols (ADS)
- Instruction technique de 118 dossiers ADS
- Suivi de l'étude territoriale
- Foncier
 - Instruction de 70 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)
 - Instruction de 28 DIA SAFER
 - Suivi de la réflexion sur la stratégie foncière communale et des préemptions demandées par la commune

- Agriculture / Alimentation
 - Analyse stratégique territoriale du pôle Sud-Ouest intégrant l'hypothèse d'un PEAN
- Transition écologique
 - Accompagnement de la commune pour arrêter les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER)
 - Déclinaison des actions communales du PCAET
 - Travail sur la solarisation des parkings

Développement économique

- 58 création d'entreprises, artisans, commerçants, autoentrepreneurs, professions libérales ; accompagnement des projets et demandes des entreprises de la commune (source : DEVECO)
- Accompagnement des entreprises dans leurs projets et dans les transitions.
- Pôle industriel d'innovation Jules Verne (Bouguenais -Saint-Aignan-de-Grand-Lieu)
 - Poursuite du partenariat avec l'association « Odyssée Jules Verne », réunissant les acteurs du Pôle Industriel d'Innovation Jules Verne (PIIJV) : financement d'une partie du poste d'animateur de l'association pendant deux ans, contribution à la mise en place d'animations pour les salariés sur la mobilité, appui à la participation du collectif au défi mobilité de l'ADEME, animation sur le photovoltaïque avec Atlansun, deux séances de découverte de la biodiversité avec Ecopôle (Ecopôle et Atlansun intervenant dans le cadre d'un partenariat avec Nantes Métropole)
 - Commercialisation fonciers ZAC Nautilus/Moulin Cassé (aménagés par Loire Océan Développement) ; le 18 octobre, organisation d'une séance de découverte du PIIJV pour les développeurs territoriaux, engagement d'une étude de naming du secteur, livraison du bâtiment de 4CAD, PC de l'entreprise OSETEAM accordé en décembre 2024 sur le CR10C, inauguration du CEA Tech le 9 mars), PC Bonnefon accordé en octobre sur le MCo8
 - Accompagnement des projets de construction et d'agrandissement des entreprises, avec la constitution d'un avis technique de l'AURAN
- Lancement des études de requalification des espaces publics du parc d'activité de la Forêt
- Réalisation d'une étude de centralité
- Biens délaissés : financement de la chambre des métiers et de l'artisanat pour rechercher des prospects en artisanat d'art, accompagnement de visites et rencontres par le pôle

Déplacements

Sur Saint-Aignan-de-Grand-Lieu :

- Aménagement voie verte chemin de Charbeau (140 ml)

Sur l'ensemble du pôle :

- 0,230 km d'aménagements cyclables

Saint-Jean-de-Boiseau

5 982 habitants (INSEE - population municipale 2021 en vigueur au 1^{er} janvier 2024 – parution 11/02/25)

466 établissements (COMPAS novembre 2024)

283 emplois salariés privés (hors agriculture) (URSSAF décembre 2023)

2 424 logements (DDTM 01/01/2023)

411 logements sociaux (16,96 %) (DDTM janvier 2023 - inventaire article 55 SRU)

43 km de voirie

1 140 hectares

Principales actions 2024

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Grosses Réparations (EGR)

- Réfection de chaussée rue des Charreaux
- Fin des travaux d'aménagements lotissement des Genêts phase 2
- Travaux des aménagements périphériques complexe sportif les Genêts
- Extension éclairage public place du Puits
- Étude de faisabilité déviation de la rue de Bethléem
- Début des études d'aménagement de l'avenue du 11 novembre

Assainissement (eaux usées et pluviales)

- Travaux d'extension du réseau d'eaux usées rue Olympe de Gouges

Gestion des espaces publics

- Visites annuelles des ouvrages d'art (murs et ponts) et travaux d'entretien courant
- Désimperméabilisation rue du 14 juillet
- Réfection du chemin de la clotais
- Reprise du trottoir et parking rue des Bruyères
- Réfection des parkings rue de la Cale
- Création cheminement piéton rue des Ormes
- Renouvellement de 331 luminaires en leds
- Traitement et réparation de 5 mobiliers d'éclairage public suite sinistre

Habitat, urbanisme et environnement

- PLUm :
 - Animation du réseau ADS Sud-Ouest par les services du pôle. Aide à la constitution d'une doctrine d'instruction pour les instructeurs des communes et du pôle
 - Groupe de suivi des modifications n°2 et modification simplifiée n°4
- Opérations d'habitat dans les OAP Centre-bourg, Verger
- Suivi de l'AMI Cœur de bourg
- Suivi du lancement du projet de Maison de santé rue des Violettes

- Instruction réglementaire de 82 dossiers d'Autorisations du Droit des Sols (ADS)
- Instruction technique de 137 dossiers ADS
- Foncier :
 - Instruction de 101 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)
 - Instruction de 78 DIA SAFER
 - Suivi des dossiers de classement de voies et de transfert dans le domaine public
 - Redressement du chemin du Pré Joli
- Agriculture / Alimentation
 - Analyse stratégique territoriale du pôle Sud-Ouest intégrant l'hypothèse d'un PEAN
 - Relance de l'activité agricole du plateau des Gras
- Transition écologique
 - Accompagnement de la commune pour arrêter les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER)
 - Déclinaison des actions communales du PCAET
 - Travail sur la solarisation des parkings

Développement économique

- 71 établissements installés sur la commune : entreprises, artisans, commerçants, autoentrepreneurs, professions libérales ; accompagnement des projets et demandes des entreprises de la commune (source : DEVECO)
- Accompagnement des entreprises dans leurs projets et dans les transitions.
- Zone d'activités du Landas : reste à commercialiser 82 242 m² de terrains (étude Éviter Réduire Compenser en cours) . Suivi de la commercialisation du village d'artisans sur le lot à l'entrée du lotissement (15 cellules artisanales) réalisé par le promoteur Presqu'île Investissement. Il n'y a pas eu d'inauguration
- Centre commercial de la Halle : suivi de la cession des cellules métropolitaines aux gérants de la pharmacie et du salon de coiffure
- Démarche de densification des fonciers en ZA : (identification des fonciers, réalisation de faisabilités sommaires, contact des propriétaires)
- Soutien à l'émergence du club d'entreprises Nao Dev dont l'aire d'action couvre le pôle Sud-Ouest. Validation en octobre 2024, d'une subvention pour le recrutement d'une ressource humaine pour animer le collectif.

Déplacements

Sur l'ensemble du pôle :

- 0,230 km d'aménagements cyclables

Saint-Léger-les-Vignes

2 056 habitants (INSEE - population municipale 2021 en vigueur au 1^{er} janvier 2024 – parution 09/01/25)

210 établissements (COMPAS novembre 2024)

49 emplois salariés privés (hors agriculture) (URSSAF décembre 2023)

827 logements (DDTM 01/01/2023)

44 logements sociaux (5,32 %) (DDTM janvier 2023 - inventaire article 55 SRU) - non soumise à l'article 55

22 km de voirie

649 hectares

Principales actions 2024

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Grosses Réparations (EGR)

- Début des travaux d'aménagement du lieu-dit de la Haute Galerie
- Études aménagement village Les Quatre Vents

Assainissement (eaux usées et pluviales)

- Études de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales route du Sacré Cœur

Gestion des espaces publics

- Visites annuelles des ouvrages d'art (murs et ponts) et travaux d'entretien courant
- Renouvellement de 80 luminaires en leds
- Mise en place d'un panneau lumineux attention école rue de Nantes

Habitat, urbanisme et environnement

- PLUm :
 - Groupe de suivi des modifications n°2 et modification simplifiée n°4
- Instruction réglementaire de 130 dossiers d'Autorisations du Droit des Sols (ADS)
- Instruction technique de 59 dossiers ADS
- Foncier :
 - Instruction de 32 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)
 - Instruction de 12 DIA SAFER
 - Suivi de la réflexion sur la stratégie foncière communale et des préemptions demandées par la commune
- Agriculture / Alimentation
 - Analyse stratégique territoriale du pôle Sud-Ouest intégrant l'hypothèse d'un PEAN
- Transition écologique
 - Accompagnement de la commune pour arrêter les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER)
 - Déclinaison des actions communales du PCAET

Développement économique

- 26 nouveaux établissements installés sur la commune : entreprises, artisans, commerçants, autoentrepreneurs, professions libérales ; accompagnement des entreprises dans leur développement et leurs demandes (source : DEVECO)
- Accompagnement des entreprises dans leurs projets et dans les transitions
- Soutien à l'émergence du club d'entreprises Nao Dev dont l'aire d'action couvre le pôle Sud-Ouest. Validation en octobre 2024, d'une subvention pour le recrutement d'une ressource humaine pour animer le collectif

Déplacements

Sur Saint Léger les Vignes :

- Poursuite des études de liaison de maillage intercommunales VM 11 Brains – Bouaye

Sur l'ensemble du pôle :

- 0,230 km d'aménagements cyclables

PÔLE LOIRE, SÈVRE ET VIGNOBLE

Le Pôle Loire, Sèvre et Vignoble regroupe cinq communes :

Basse-Goulaine, Les Sorinières, Saint-Sébastien-sur-Loire, Rezé, Vertou

115 869 habitants (Insee – recensement 2021)

3 442 établissements (Source Insee 2021)

40 799 emplois estimés (Source Insee 2021)

56 546 logements (Source Insee 2021)

93,8 % de résidences principales (Source Insee 2021)

8 308 logements sociaux (14,69 %) (Source anct 2024)

815 km de voirie, dont 61 métropolitains (2022)

87,9 km²

136 postes permanents au 31/12/2024 (création en 2024 : + 1 poste d'agent de nettoyage ; + 1 poste de Technicien proximité)

Coordonnées :

6 rue Marie-Curie

44 120 Vertou

Tél. : 02 72 01 26 00

Budget du pôle 2024 (budget principal)

Fonctionnement (hors masse salariale) :

Dépenses : 1 583 615 € TTC (rattachements inclus) / **Recettes** : 206 672 € TTC

Investissement :

Dépenses : 10 081 536 € TTC / **Recettes** : 31 412 € TTC

Budgets annexes 2024 (dépenses d'investissement)

Assainissement : 4 614 253 € HT

Transports : 40 062 € HT

Activité administrative

Mandats : 1 539

Marchés publics : 15

Fiches réclamations / signalements : 5 203 (+ 11,2 %)

Courriers traités : 723 (- 40,62 %)

Appels téléphoniques : 11 148 (- 31,92 %)

Accueil visiteurs : 2 603 (+17,9 %)

Rezé

42 998 habitants (Insee - recensement 2021)

1 300 établissements (Source Insee 2021)

16 136 emplois estimés (Source Insee 2021)

22 012 logements (Source Insee 2021)

92,3 % de résidences principales (Source Insee 2021)

4 278 logements sociaux (19,43 %) (Source ANCT 2024)

203 km de voirie (2023), dont 160 km publiques

13,8 km² (Source Insee 2021)

Budget investissement du pôle en 2024 pour Rezé (budget principal) : 1 891 280 € TTC

Principales actions en 2024

Voirie - Espace public

Opérations PPI (962 547 € TTC mandatés)

Travaux

- Début des fouilles archéologiques sur le secteur Hôtel de Ville - Daviais
- Travaux ville nature : place de l'Erdronnière (démarche citoyenne forte)
- Lancement opération travaux rue du Moulin à l'Huile (assainissement et réseaux - voirie programmée en 2025)
- Poursuite des travaux rues Jules Laisné et du Dr Nogues
- Poursuite des programmes PCDD, de l'accompagnement des projets immobiliers
- Travaux de réaménagement du point de retournement ferroviaire rue de l'Île Macé (en accompagnement de la DNLT)

Études

- DCE rue du Moulin à l'Huile
- Poursuite des études (Avant-projet / Projet) sur le tronçon Loire à vélo Pirmil - pont des Trois-Continents
- Poursuite de l'étude P+R sur le secteur des Sablières à Trentemoult (Phase Projet)
- Avant projet et scénarios de l'opération SDIC ligne C : Rezé - Les Sorinières
- Concertation / Ateliers : quai de Trentemoult

Aménagements de proximité : 78 349 € TTC

GUSP : 61 876 € TTC

Opérations EGR (principalement le renouvellement total ou partiel des revêtements de chaussées - Budget EGR 2024 : 315 005 € TTC)

Éclairage public

Budget gros entretien (EGR) en éclairage public 2024 : 163 542 € TTC

Travaux d'extension et plan d'actions d'économies : 280 593 € TTC

Budget de fonctionnement courant : 62 278 € TTC (hors contrat maintenance global sur le pôle de 273 547 € TTC)

- Un total de 6 523 foyers lumineux sur Rezé, dont 4 283 foyers à LED (soit 65,66 % du patrimoine)
- Taux de pannes de 10,1 %
- 552 interventions de maintenance
- Réalisation des illuminations de Noël

Assainissement (voir rapport annuel pour données générales)**Eaux usées**

- 866 357 € HT de dépenses d'investissement eaux usées en 2023 pour de petits travaux et extensions
- 309 contrôles de raccordement (264 conformes et 45 non-conformes)

Eaux pluviales

- 29 368 € TTC de dépenses d'investissement eaux pluviales
- 1 branchement réalisé

Habitat ,Urbanisme, Environnement

- Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) : travail itératif avec le Service Études et Planification et la Commune pour une 2^e modification dont l'approbation est prévue en début d'année 2025 ; la modification portait sur deux angles : relancer la production de logements et conforter la place de la nature. Premiers échanges concernant la modification simplifiée n°4 destinée à accompagner l'évolution des projets (approbation mars 2026).
- Habitat : actualisation des fiches du Programme Local de l'Habitat (2019-2025) dans un contexte de ralentissement de la production de logements - objectif de 320 à 330 logements/an (192 en 2024) ; participation au plan de relance métropolitain du logement ; recherche de fonciers pour l'accueil des gens du voyage (passage et ancrage).
- Opérations d'aménagement : ZAC du Vert-Praud : finalisation AVP ; ZAC PLI : premières réunions techniques avec les opérateurs désignés en vue des dépôts de PC en 2025 ; ZAC Château : diagnostic ; enjeux OAP Hôtel de Ville : parking silo ; ZAC de la Brosse et de la Jaguère (procédures de classement en cours + reprise études tranche 3 pour la Jaguère).
- Études urbaines : quartier Pont Rousseau, pilotée par la DAUA (mise en pause) ; route de la Rochelle : début de l'étude (mandataire : laq) ; route de Pornic : lancement de l'étude (diagnostic et enjeux).
- Instruction technique des ADS : 253 dossiers, 404 alignements traités.
- Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) instruites : 640.
- Foncier : 8 décisions d'acquisitions , aucune cession, 2 actes notariés d'acquisition, aucun acte notarié de cession, aucune déclaration d'abandon enregistrée, 5 décisions de préemptions (19 rue Ordronneau, 70, 95 et 97 rue Ernest Sauvestre) et un retrait de décision de préemption.

Transition écologique - agriculture

Avec près de 245 exploitations occupant 14 865 ha, l'agglomération nantaise se caractérise par une agriculture diversifiée - tant pour le maraîchage, l'élevage que la viticulture - et en évolution permanente pour s'adapter au contexte périurbain.

Sur le territoire du pôle on dénombre 48 exploitations occupant 1 563 ha.

Nantes Métropole, en lien avec les communes, soutient l'agriculture afin de consolider un écosystème agricole alimentaire durable et résilient. Il s'agit à la fois de développer des productions alimentaires locales et de favoriser la transmission et l'installation de nouveaux exploitants agricoles.

L'accès au foncier et l'accès au logement constituent les principales difficultés rencontrées par les candidats à l'installation et notamment pour ceux non issus du milieu agricole.

En 2024, cela s'est traduit par la poursuite de l'accompagnement pour concrétiser le projet de ferme urbaine à la Verrerie (portage par la Direction de l'Animation et de la Transition écologique).

Analyse de 27 DIA SAFER.

Transition écologique - toutes thématiques

- En déclinaison des « zones d'accélération », dans le cadre de l'application de la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (loi APER) du 10 mars 2023, analyse du potentiel des parkings sous foncier public métropolitain ou communal pouvant être solarisés. Réalisation de fiches sur les principaux parkings concernés.
- Définition et adoption d'un volet communal du Plan Climat Air Énergie Territorial comprenant 16 actions, 11 ayant pour finalité l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et 4 ayant pour finalité l'adaptation aux effets du changement climatique.

Mobilités :

- Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables (SDIC) - Étude ligne magistrale C (Rezé / Les Sorinières).
- Schéma directeur d'accessibilité (SDA) : mise aux normes d'accessibilité à l'occasion de tous les travaux d'aménagement de l'espace public.
- Poursuite de la mise aux normes des passages piétons sur le pôle.
- Étude de Déplacements et Stationnements sur le secteur de Trentemoult.
- Transport en commun - Lancement des travaux DNLT.

Saint-Sébastien-sur-Loire

28 283 habitants (Insee - recensement 2021)

585 établissements (Source Insee 2021)

7 212 emplois estimés (Source Insee 2021)

14 566 logements (Source Insee 2021)

94,4 % de résidences principales (Source Insee 2021)

2 041 logements sociaux (14,01 %) (Source ANCT 2024)

128 km de voirie (2023), dont 106 km publiques

11,7 Km² (Source Insee 2021)

Budget investissement du pôle en 2024 pour Saint-Sébastien-sur-Loire (budget principal) :

3 903 431,52 € TTC

Principales actions en 2024

Voirie - Espace public

Opérations PPI (2 645 014 € TTC mandatés)

Travaux

- Démarrage des travaux d'aménagement du boulevard des Pas Enchantés
- Poursuite des programmes PCDD, d'accompagnement des projets immobiliers
- Fin des travaux d'urbanisme tactique rue de la Croix Sourdeau, réfection du platelage du pont Léopold Sédar Senghor
- Travaux rue de la Grande Pièce

Études

- Mise en œuvre du SDIC : études sur l'axe magistral vélo boulevard des Pas Enchantés (marchés)
- Rues Pierre Bérégovoy et de Beaugency (DCE)
- Poursuites études d'entrée de ville route de Clisson
- Études place de la Liberté (mise en stand by au stade Pro)
- Premières études du projet d'aménagement de la route de Clisson et de la rue Marie Curie
- Études pour l'aménagement de la place Marcelin Verbe (AVP)

Aménagements de proximité : 135 377 € TTC

Opérations EGR (principalement le renouvellement total ou partiel des revêtements de chaussée - budget 2024 : 474 680 € TTC)

Éclairage public

Budget gros entretien (EGR) en éclairage public 202 : 71 987 € TTC

Travaux d'extension et plan d'actions d'économies : 562 896,91 € TTC

Mise en place de l'extinction de l'éclairage au cœur de la nuit en été 2024

Budget de fonctionnement courant : 31 929 € TTC (hors contrat maintenance global sur le pôle de 273 547 € TTC)

- 4 058 points lumineux sur Saint Sébastien dont 2089 équipés de LED (soit 51,49 % du patrimoine)

- 411 interventions de maintenance
- Taux de pannes de 9,7 %
- Réalisation des illuminations de Noël

Assainissement

Eaux usées

- 275 867 € HT de dépenses d'investissement eaux usées pour de petits travaux et extensions
- 224 contrôles de raccordement (192 conformes et 32 non-conformes)
- 1 branchement réalisé en eaux usées

Eaux pluviales

- 13 475 € TTC de dépenses d'investissement eaux pluviales
- 1 branchement réalisé

Budget annexe transport : 6 911 € HT de dépenses pour l'amélioration de la performance de la ligne C9.

Habitat Urbanisme et Environnement

Habitat et urbanisme

- Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) : travail itératif avec le Service Études et Planification et la Commune pour une 2^e modification dont l'approbation est prévue en début d'année 2025 ; la modification portait sur deux angles : relancer la production de logements et conforter la place de la nature. Premiers échanges concernant la Modification simplifiée n°4 destinée à accompagner l'évolution des projets (approbation mars 2026).
- Habitat : actualisation des fiches du Programme Local de l'Habitat (2019-2025) dans un contexte de ralentissement de la production de logements - objectif de 150 à 160 logements/an (22 en 2024) ; participation au plan de relance métropolitain du logement ; recherche de fonciers pour l'accueil des gens du voyage (passage et ancrage).
- Opérations d'aménagement : OAP Ouche-Catin/Henri Lesage (classement des espaces publics) ; Frêne Rond/Saint Seb Boulevard : les résultats des inventaires faune/flore (zone humide + arbres) en vue de la réalisation de la voie nouvelle requestionne cette-dernière ;
- Études urbaines : route de Clisson : l'étude a été mise en pause avant d'y voir plus clair sur la question des mobilités (TC) ; Landelettes/Gare de Vertou : lancement de l'étude urbaine (Mandataire : Magnum) et des inventaires faune/flore dans le cadre de l'ouverture de la zone 2AU ; Cambronne : diagnostic et phase scénarii.
- Instruction des ADS : 70 dossiers, 268 alignements traités.
- Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) instruites : 309.
- Foncier : 7 décisions d'acquisitions, 1 cession, 5 actes signés dont 1 abandon, 2 préemptions (Lion d'Or et Ouche Catin), 1 classement de voie, Poursuites des acquisitions foncières secteurs Frêne Rond et Lion d'Or.

Transition écologique – toutes thématiques

- En déclinaison des « zones d'accélération », dans le cadre de l'application de la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (loi APER) du 10 mars 2023, analyse du potentiel des parkings sous foncier public métropolitain ou communal pouvant être solarisés. Réalisation de fiches sur les principaux parkings concernés.
- Définition et adoption d'un volet communal du Plan Climat Air Énergie Territorial comprenant 16 actions, 11 ayant pour finalité l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et 4 ayant pour finalité l'adaptation aux effets du changement climatique.

Mobilités

- Poursuite de l'étude « Ville Apaisée » sur l'ensemble de la commune : zone 30 et pérennisation des voies à sens uniques
- Déclinaison opérationnelle de l'étude « Ville Apaisée » : par la réalisation des phases « test » de mise en sens unique des rues de la Libération, de la Commune de 1871, des Déportés, de la Profondine
- Étude de mise aux normes des passages piétons sur le pôle

Système d'Information Géographique

- Assistance cartographique aux abords des programmes immobiliers

Vertou

26 002 habitants (Insee - recensement 2021)

817 établissements (Source Insee 2021)

10 044 emplois estimés (Source Insee 2021)

11 963 logements (Source Insee 2021)

94,5 % de résidences principales (Source Insee 2021)

1 018 logements sociaux (8,51 %) (Source ANCT 2024)

240 km de voirie (2023), dont 199 km publiques.

35,7 km²

Budget investissement du pôle en 2024 pour Vertou (budget principal) : 2 139 477 € TTC

Principales actions en 2024

Voirie - Espace public

Opérations PPI (971 358 € TTC mandatés)

Travaux

- Début de travaux d'accès à la future cuisine centrale
- Livraison de la rue Jeanne Le Boyer et inauguration
- Poursuite des programmes PCDD et des études urbaines
- Fin des travaux d'aménagements du quai de la Chaussée des Moines
- Travaux éco-mobilité scolaire Treilles / Morges (hors barrière)

Études

- Poursuite des études entrée de ville route de Clisson
- Accompagnement des études du parvis du futur groupe scolaire Echalonnières (DCE)
- DCE pour l'accompagnement de la cuisine centrale « La Fabrik du Sud-Loire »
- Etudes pour l'aménagement de la route du Vignoble
- Lancement des études pour l'aménagement de l'accès au groupe scolaire des Echalonnières.

Aménagements de proximité : 185 471 € TTC

Opérations EGR (principalement le renouvellement total ou partiel des revêtements de chaussées)

Budget EGR 2024 : 864 997 € TTC

Éclairage public

Budget gros entretien (EGR) en éclairage public 2024 : 63 395 € TTC

Travaux d'extension et plan d'actions d'économies : 31 012 € TTC

Budget de fonctionnement courant : 41 326 € TTC (hors contrat maintenance global sur le pôle de 273 547 € TTC)

- 4 678 points lumineux, dont 1 455 équipés de LED (31,1 %)
- 453 interventions de maintenances
- Taux de pannes de 8,9 %
- Réalisation des illuminations de Noël

Assainissement**Eaux usées**

- 86 769 € HT de dépenses d'investissement eaux usées pour de petits travaux et extension
- 250 contrôles de raccordement (221 conformes et 29 non-conformes)

Eaux pluviales

- 23 245 € TTC de dépenses d'investissement eaux pluviales
- Contrôle d'ouvrages de gestion des eaux pluviales

Habitat, Urbanisme, Environnement

- Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) : travail itératif avec le Service Études et Planification et la Commune pour une 2ème modification dont l'approbation est prévue en début d'année 2025 ; la modification portait sur deux angles : relancer la production de logements et conforter la place de la nature. Premiers échanges concernant la modification simplifiée n°4 destinée à accompagner l'évolution des projets (approbation mars 2026).
- Habitat : actualisation des fiches du Programme Local de l'Habitat (2019-2025) dans un contexte de ralentissement de la production de logements - objectif de 220 à 230 logements/an (35 en 2024) ; participation au plan de relance métropolitain du logement ; recherche de fonciers pour l'accueil des gens du voyage (passage et ancrage).
- Opérations d'aménagement : OAP Ouche-Catin – Henri Lesage : plan de composition, définition du programme, cession phase AVP ; OAP Clouzeaux/3 Métairies : programmation et plan de composition.
- Études urbaines : route de Clisson : l'étude a été mise en pause avant d'y voir plus clair sur la question des mobilités (TC) ; Landelettes/Gare de Vertou : lancement de l'étude urbaine (Mandataire : Magnum) et des inventaires faune/flore dans le cadre de l'ouverture de la zone 2AU ; lancement de l'étude route de la Gare (Mandataire : Magnum).
- Instruction des ADS : 260 dossiers, 352 alignements traités.
- Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) instruites : 468.
- Foncier : 23 décisions d'acquisition, 4 décisions de cession, 6 actes notariés d'acquisition, 3 actes notariés de cession, aucune déclaration d'abandon enregistrée, 2 décisions de préemption (13 rue de l'Île de France, rue de l'Hôpital).

Transition écologique - agriculture

Nantes Métropole, en lien avec les communes, soutient l'agriculture afin de consolider un écosystème agricole alimentaire durable et résilient. Il s'agit à la fois de développer des productions alimentaires locales et de favoriser la transmission et l'installation de nouveaux exploitants agricoles.

En 2024, cela s'est traduit à Vertou par :

- la poursuite du travail sur les friches agricoles dont, en particulier, le Clos de la Maillardière et la participation aux groupes fonciers de la commune ;
- la participation aux groupes de travail pour le projet Agricultivons ;
- 3 demandes de préemption pour motif agricole en lien avec la SAFER sur la commune de Vertou, soit 20 532 m² concernés.

Analyse de 71 DIA SAFER dont plusieurs préemption par la commune.

Transition écologique – toutes thématiques

En déclinaison des « zones d'accélération », dans le cadre de l'application de la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (loi APER) du 10 mars 2023, analyse du potentiel des parkings sous foncier public métropolitain ou communal pouvant être solarisés. Réalisation de fiches sur les principaux parkings concernés.

Définition et adoption d'un volet communal du Plan Climat Air Énergie Territorial comprenant 16 actions, 11 ayant pour finalité l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et 4 ayant pour finalité l'adaptation aux effets du changement climatique.

Mobilités

- Poursuite étude du Schéma directeur des itinéraires cyclable (SDIC) : étude de la rue du Général de Gaulle (voie cycle)
- Étude du dispositif de barrière amovible pour l'éco-mobilité scolaire
- Schéma directeur d'accessibilité (SDA) : mise aux normes d'accessibilité à l'occasion de tous les travaux d'aménagement de l'espace public
- Poursuite des études de mise aux normes des passages piétons sur le pôle

Système d'Information Géographique

- Assistance cartographique aux abords des programmes immobiliers

Basse-Goulaine

9 555 habitants (Insee - recensement 2021)

348 établissements (Source Insee 2021)

3 637 emplois estimés (Source Insee 2021)

4 059 logements (Source Insee 2021)

96,2 % de résidences principales (Source Insee 2021)

408 logements sociaux (10,05 %) (Source ANCT 2024)

116 km de voirie (2023) dont 65 km publiques

13,7 km²

Budget investissement en 2024 du pôle pour Basse-Goulaine (budget principal) : 526 539 € TTC

Principales actions en 2024

Voirie - Espace public

Opérations PPI (333 797 € TTC mandatés)

Travaux

- Poursuite des travaux d'aménagement de la rue du Bois Brûlé
- Poursuite des travaux d'accompagnement d'opérations immobilières et économiques
- Fin des travaux d'aménagement du chemin du collège

Études

- 3^e phase des études d'entrée de ville route de Clisson
- marchés rue du Bois Brûlé
- Études pour la réalisation de l'aire de covoiturage de la Porte du Vignoble

Aménagements de proximité : 77 020 € TTC

Opérations EGR (principalement le renouvellement total ou partiel des revêtements de chaussées)

Budget EGR 2024 : 90 217 € TTC

Éclairage public

Budget gros entretien (EGR) en éclairage public 2024 : 25 419 € TTC

Budget de fonctionnement courant : 29 299 € TTC (hors contrat maintenance global sur le pôle de 273 547 € TTC)

- 2 190 foyers lumineux dont 894 équipés de LED (40,8 %)
- 152 interventions maintenance
- Taux de pannes de 7,1 %
- Réalisation des illuminations de Noël

Assainissement

Eaux usées

- 6 711 € HT de dépenses d'investissement eaux usées en 2023 pour de petits travaux et extension
- 100 contrôles de raccordement (91 conformes et 9 non-conformes)

Eaux pluviales

- 85 € TTC de dépenses d'investissement eaux pluviales

Habitat, Urbanisme et Environnement**Habitat et urbanisme**

- Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) : travail itératif avec le Service Études et Planification et la Commune pour une 2^e modification dont l'approbation est prévue en début d'année 2025 ; la modification portait sur deux angles : relancer la production de logements et conforter la place de la nature. Premiers échanges concernant la modification simplifiée n°4 destinée à accompagner l'évolution des projets (approbation mars 2026).
- Habitat : actualisation des fiches du Programme Local de l'Habitat (2019-2025) dans un contexte de ralentissement de la production de logements - objectif de 50 logements/an. (54 en 2024) ; mise sous carence de la Ville par la Préfecture ; participation au plan de relance métropolitain du logement ; recherche de fonciers pour l'accueil des gens du voyage (passage et ancrage).
- Opérations d'aménagement : accompagnement de la future opération immobilière sur le secteur de la Trèperie ; étude dureté foncière OAP Croix des Fosses.
- Instruction des ADS : 84 dossiers, 68 alignements traités.
- Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) instruites : 99.
- Foncier : 1 abandon, 3 actes notariés signés, 13 dossiers d'acquisition dont 2 classements de voirie.

Transition écologique - agriculture

Analyse de 19 DIA SAFER et accompagnement de trois préemptions par la Commune et le Syndicat d'alimentation en eau potable Vignoble - Grandlieu.

Transition écologique – toutes thématiques

En déclinaison des « zones d'accélération », dans le cadre de l'application de la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (loi APER) du 10 mars 2023, analyse du potentiel des parkings sous foncier public métropolitain ou communal pouvant être solarisés. Réalisation de fiches sur les principaux parkings concernés.

Sélection du parking du square de Theley comme parking à étudier dans la première grappe des projets d'ombrières photovoltaïques sur le foncier métropolitain par la SAS Nantes Métropole Energies, dont la création a été décidée en Conseil métropolitain des 12 et 13 décembre 2024.

Analyse de la faisabilité pour l'installation d'une ombrière photovoltaïque sur l'aire de covoiturage de la Porte du Vignoble.

Définition et adoption d'un volet communal du Plan Climat Air Énergie Territorial comprenant 16 actions, 11 ayant pour finalité l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et 4 ayant pour finalité l'adaptation aux effets du changement climatique.

Système d'Information Géographique

- Assistance cartographique à la certification Propreté

Les Sorinières

9 031 habitants (Insee - recensement 2021)

392 établissements (Source Insee 2021)

3 770 emplois estimés (Source Insee 2021)

3 946 logements (source Insee 2021)

95,5 % de résidences principales (Source Insee 2021)

563 logements sociaux (14,27 %) (Source ANCT 2024)

100 km de voirie (2023), dont 61 km publiques

13 km²

Budget investissement en 2024 du pôle pour Les Sorinières (budget principal) : 1 122 304 € TTC

Principales actions en 2024

Voirie - Espace public

Opérations PPI (481 509 € TTC mandatés)

Travaux

- Poursuite des travaux d'aménagement de la rue du Général de Gaulle (Réseaux – voirie prévue en 2025)

Études

- DCE voirie rue du Général de Gaulle
- Nouvelle étude pour l'installation de cavurnes au cimetière métropolitain
- Lancement des études pour l'aménagement de la rue du Moulin des Landes
- Poursuite des études avenue du Sud
- AMO d'accompagnement du futur collège

Aménagements de proximité : 51 989 € TTC

Opérations EGR (principalement le renouvellement total ou partiel des revêtements de chaussées)

Budget EGR 2024 : 195 102 € TTC

Éclairage public

Budget gros entretien (EGR) en éclairage public 2024 : 19 421 € TTC

Budget de fonctionnement courant : 8 813 € TTC (hors contrat maintenance global sur le pôle de 273 547 € TTC)

- 1 678 foyers lumineux dont 603 équipés de LED (35,94 %)
- 24 interventions de maintenance
- Taux de pannes de 7,4 %
- pas d'intervention pour les illuminations de Noël

Assainissement

Eaux usées

- 378 550€ HT de dépenses d'investissement eaux usées en 2023 pour de petits travaux et extension
- 66 contrôles de raccordement (56 conformes et 10 non-conformes)
- 1 branchement réalisé

Eaux pluviales

- 374 283 € TTC de dépenses d'investissement eaux pluviales
- 1 branchement réalisé

Budget annexe transport : 33 151 € HT dans la perspective des travaux avenue du Sud

Habitat, Urbanisme et Environnement**Habitat et urbanisme**

- Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) : travail itératif avec le Service Études et Planification et la Commune pour une 2^e modification dont l'approbation est prévue en début d'année 2025 ; la modification portait sur deux angles : relancer la production de logements et conforter la place de la nature. Premiers échanges concernant la modification simplifiée n°4 destinée à accompagner l'évolution des projets (approbation mars 2026).
- Habitat : actualisation des fiches du Programme Local de l'Habitat (2019-2025) dans un contexte de ralentissement de la production de logements - objectif de 90 logements/an (18 en 2024) ; participation au plan de relance métropolitain du logement ; recherche de fonciers pour l'accueil des gens du voyage (passage et ancrage).
- Opérations d'aménagement : ZAC Cœur de Ville, ZAC des Vignes (AVP tranche 4) ; Opération rue de Nantes (relocalisation pharmacie) ; zone de la Désirée : accompagnement de l'opération de la zone, portée par Aethica – Spirit.
- Études urbaines : route de la Rochelle : début de l'étude (mandataire : laq)
- Instruction des ADS : 121 dossiers, 100 alignements traités.
- Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) instruites : 125.
- Foncier : 2 actes notariés signés, 1 servitude, 4 dossiers d'acquisition dont 1 abandon, 2 classements de voirie.

Transition écologique - agriculture

Consultation des propriétaires de plusieurs zones de friches, identifiées comme à potentiel de reconquête, sur la commune des Sorinières en collaboration avec la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire.

Co-organisation de 2 groupes locaux agricoles.

Accompagnement pour la reprise d'une tenue maraîchère route de la Filée, par un groupement de 3 jeunes agriculteurs au sein du projet « Ferme de Java » et pour la transmission d'une tenue maraîchère.

Analyse de 15 DIA SAFER.

Transition écologique – toutes thématiques

En déclinaison des « zones d'accélération », dans le cadre de l'application de la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (loi APER) du 10 mars 2023, analyse du potentiel des parkings sous foncier public métropolitain ou communal pouvant être solarisés. Réalisation de fiches sur les principaux parkings concernés.

Définition et adoption d'un volet communal du Plan Climat Air Energie Territorial comprenant 16 actions, 11 ayant pour finalité l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et 4 ayant pour finalité l'adaptation aux effets du changement climatique.

Accompagnement à l'émergence d'un groupe Énergie citoyenne sur la commune : co-organisation d'un Ciné-débat à la Médiathèque « L'Échappée » le 12 décembre 2024.

Mobilités

- Schéma directeur d'accessibilité (SDA) : mise aux normes d'accessibilité à l'occasion de tous les travaux d'aménagement de l'espace public

- Poursuite de l'étude globale de circulation du centre-ville en relation avec l'opportunité de la contournante
- Étude d'opportunité voie cyclable Maillardières (études d'itinéraires)

Système d'Information Géographique

- Assistance cartographique à la certification « Propreté »

PÔLE ERDRE ET LOIRE

Le pôle Erdre et Loire regroupe quatre communes et deux quartiers nantais :

Carquefou, Sainte-Luce-sur-Loire, Thouaré-sur-Loire, Mauves-sur-Loire, quartiers Doulon-Bottière et Nantes-Erdre

130 682 (pour les communes : Insee - Population municipale 2021 en vigueur au 1^{er} janvier 2020 ; pour les quartiers nantais : Insee RP - population municipale 2022)

6 093 établissements (pour les communes : Insee Sirene 2015 ; pour les quartiers nantais : Insee Sirene 2013)

57 983 emplois total estimé (emploi total estimé : AURAN à partir Insee Sirene 2016)

59 327 logements (parc de logements 2020)

13 590 logements sociaux (pour les communes : inventaire SRU 2022 ; pour les quartiers nantais : estimation RPLS 2020)

695 km de voirie (Piver 2015)

10 574 hectares

204 postes d'agents

Coordonnées :

222, boulevard Jules Verne

44 923 Nantes Cedex 9

Tél. : 02 28 20 22 00

Budget du pôle 2024

Investissement : 18 271 022 €

Fonctionnement : 2 334 619 €

Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) instruites : 1 045

Autorisations du Droit des Sols (ADS) instruites : 1 881

Carquefou

Principales actions en 2024

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Grosse Réparation (EGR)

Opérations PPI

- Rue de la Marquise de Sévigné : requalification suite urbanisation (mise en sens unique, désimperméabilisation, organisation du stationnement, rénovation)
- Rue du Métropolitain : requalification pour désimperméabilisation, apaisement et organisation du stationnement
- Place Le Corvec : mise en valeur du monument aux morts
- Boulevard du Chêne Vert : rénovation trottoirs et chaussée
- Secteur Chantrerie/Boisbonne/Européens : aménagements en faveur des modes actifs (voie verte) et des transports en commun (couloir bus axial)
- Sécurisation traversée piétonne giratoire Belle Étoile
- Études :
 - pour la requalification de la place Aristide Briand ;
 - pour la requalification de la rue de l'Arquebusier ;
 - pour l'accompagnement de l'OAP Belle Étoile Nord – requalification allée des Sapins et sécurisation du carrefour avec la VM 37.

Opérations EGR

- Rénovation de chaussée (583 857 €) : rue Ampère, rue Jules Verne, Route de Thouaré, Route de Saint Mars du Désert, rue du Château de Bel Air, rue de la Giraudière
- Rénovation de trottoirs (89 775 €) : rue de la Giraudière, rue de la Mainguais, avenue de Nantes
- Sécurisation, apaisement (5 620 €) : boulevard Ampère, rue de Chateaubriand
- Campagne de détection amiante et HAP (10 280 €) : ensemble de la commune

Aménagements de proximité

- Aménagement et renforcement de la signalisation horizontale et verticale (32 000 €) : rue du Tertre, avenue du Souchais, rue de la Salle, Voie Verte, La Fleuriaye, allée des Ecoliers, avenue Melpomène, avenue Terpsichore, route de Carquefou
- Aménagement de Sécurité (186 700 €) : Chemin de Gralan, avenue des Argonautes, rond point du Souchais, avenue de Syrma, avenue du Souchais, Hameaux de la Touche et de Fay, avenue Melpomène, avenue Terpsichore

Éclairage public

- 117 luminaires Indice 500 rétrofités en LED
- 42 luminaires Citysoul rétrofités en LED
- 40 luminaires CLAN rétrofités en LED
- 3 candélabres complets remplacés devant le collège Gérard Philippe
- 74 luminaires Citysoul rétrofités en LED quartier Fleuriaye Ménétrier
- Pose de 25 mâts solaires COMBI TOP boulevard des Européens,
- Au 01/01/2025, 4 062 foyers dont 3 106 en LED, soit 76% du patrimoine

Assainissement

- Rénovation de canalisation d'eaux usées (146 952 €) : rue de la Giraudière
- Travaux d'extension de réseaux d'eaux usées (21 351 €) : chemin des Raisins
- Rénovation de canalisation d'eaux pluviales (37 502 €) : avenue Terpsichore

Habitat, urbanisme et environnement

Habitat et urbanisme

- Accompagnement des projets immobiliers, notamment sur la programmation de logements sociaux et leurs interfaces avec les espaces publics (prise en compte des contraintes de gestion future)
- Accompagnement de l'étude urbaine axe route de Paris
- Belle Étoile nord : coordination avec le service développement économique du projet de parc d'activités situé dans le diffus, porté par Loire Océan Développement (SEM)
- ZAC de la Fleuriaye 2 : accompagnement des phases travaux et préparation du récolement des ouvrages exécutés en vue des remises d'ouvrage
- ZAC du Verger : accompagnement, réception et préparation du récolement des ouvrages exécutés en tranche 1, parallèlement à la phase chantier de la tranche 2
- ZAC du Moulin Boisseau : préparation du récolement des ouvrages exécutés en tranche 1
- ZAC Haute-Forêt : récolement des ouvrages exécutés, préparation des remises d'ouvrages et suivi du projet
- ZAC du Clouet : transferts fonciers achevés et clôture de la ZAC
- Mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) et contribution à la modification n°2 en lien avec la commune et le Département Développement Urbain (DAUA Est)
- Participation aux instances techniques et politiques relatives à l'actualisation des fiches communales de suivi du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025
- Action foncière (24 acquisitions, cessions, constitution de servitudes, classement dans le domaine public de la voirie) en régularisation ou en accompagnement de projets dont transfert des fonciers routiers du Département
- Instruction des Autorisations Droit du Sol (ADS) : 514
- Instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) : 225

Environnement

- Poursuite de la démarche sur les friches agricoles
- Suivi des informations de vente par la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer)

Développement économique

Veille et accompagnement

- Mouvements d'entreprises : 20 créations, 26 liquidations, dissolutions ou cessations d'activité
- Rencontres régulières avec le GIE de la Fleuriaye (Travaux, Mobilité...), avec l'association de commerçants Made in Carquefou, points avec la nouvelle association Carquefou Entreprendre Ensemble
- Rencontres suivi travaux à réaliser : entreprises rue du Tertre (Vibracoustic, Tristone...), Points difficultés réseaux entreprises rue du Danemark (Thalès, Regus...)

- Suivi du volet économique de la réflexion d'évolution de la route de Paris : association à la mise au point du Plan Guide
- Accompagnement et visite d'entreprises et d'acteurs économiques : 25 RDV Entreprises dont Johnson Control, JEFO, Biogroup, Dutay, Trelleborg

Commercialisation ZAC économiques

- ZAC Haute-Forêt : suivi opérationnel des travaux et de la commercialisation avec l'aménageur (18 entreprises), travaux en cours sur dernier lot : mise au point projet station GNV Biogaz du Groupe Engie
- ZAC Clouet : partie Est commercialisée ; lot n°1 : accompagnement projet Modul'IT ; lot n°2 non aménagé : démarche d'accompagnement de projet en cours. Village entreprises partie ouest : appui commercialisation parc du Moulin
- ZAC Fleuriaye : programme tertiaire Fleuriaye 2 par Eiffage, accompagnement reprise local ex-bowling par projets, accompagnement projets terrain 2 ha rue Augustin Fresnel par Stegys, accompagnement projet Spirit rue Volta + RDV pour commercialisation programme Legendre
- ZAC Moulin-Boisseau : accompagnement des porteurs de projets du pôle indoor sur le volet économique. Pour rappel : 6 000 m² d'activité économique tertiaires, 900 m² de commerces, 1 pôle sportif indoor. Suivi commercialisation des cellules. Accompagnement projet cinéma
- Appui commercialisation villages entreprises : Innov'Espace parc du Tertre, village secteur Charmelière
- Projet aménagement secteur Belle Étoile Nord : dialogue avec aménageur LOD, identification et accompagnement projets prospects industriels, étude de projet d'aménagement sur un potentiel de 35 ha
- Secteur déchetterie Carquefou : étude projets économiques Charier TP
- Requalification de sites industriels : Parc d'activités Haute Forêt (accompagnement recommercialisation site ex-Systovi), suivi projet ALGAM, Zone Industrielle Nantes-Carquefou (Vibracoustic, Tristone)

Commerces

- Actualisation de diagnostics des pôles commerciaux de proximité du centre-bourg de Carquefou, de la galerie marchande du Super U de la Fleuriaye et de La Désirade
- Accompagnement des porteurs de projets et des entreprises sur des recherches immobilières de locaux commerciaux et des demandes d'informations concernant les futurs aménagements, la signalétique, les flux de circulation...
- Mise en œuvre du plan d'action issu de l'étude de positionnement sur les commerces du centre-bourg de Carquefou

Animations Territoriales

- Mise en place d'un nouveau collectif d'entreprises à Carquefou : « Carquefou Entreprendre Ensemble » créé en avril 2024. Séance en Septembre 2024 de présentation des projets urbains métropolitains.
- Accompagnement candidature GIE Fleuriaye à l'AMI en septembre 2024 : financement métropolitain à hauteur 12.000 € (accompagnement CCI)
- Forum Mobilité organisé par GIE Fleuriaye en juin 2024 en partenariat avec Naolib

Sainte-Luce-sur-Loire

Principales actions 2024

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Grosse Réparation (EGR)

Opérations PPI

- Rue Cadoire (section Gaudin/Pasteur) – requalification et création d’axes vélos alternatifs
- Rue de la Fresnaie : apaisement des vitesses et sécurisation des cheminements piétons
- Sécurisation des routes de la Haie et du Patis Mandin (écluses provisoires) et du carrefour ;
- Études :
 - pour la requalification de la rue Louis Gaudin (section des Noës/Ferry)
 - pour la pérennisation des dispositifs provisoires route de la Haie et route du Patis Mandin, et la rénovation des rues, y compris route du Prouau
 - pour la requalification des rues François Richard et du 8-Mai 1945
 - pour la phase 3 du Plan Communal de Déplacements Doux - axe ouest – Est

Opérations EGR

- Rénovation de la chaussée (202 920 €) : allée Albert Schweitzer, route de Thouaré, rue Jules Verne, rue du Président Cotty
- Rénovation de trottoir (53 340 €) : rue du Ruisseau, rue des Anémones
- Campagne de détection amiante et HAP (14 030 €) : ensemble de la commune

Aménagements de proximité

- Rénovation de la signalisation horizontale et verticale (5 900 €) : crue de Bruxelles, rue de Londres, rue de la Loire, Jalonnement du Château du Chassay
- Amélioration des quais bus et arrêt scolaire (14 280 €) : arrêt du Patis Mandin, rue Louis Blériot
- Sécurisation (1 290 €) : carrefour Fonderie
- Création d’une voie verte (4 160 €) : rue Olympe de Gouges

Éclairage public

- 117 luminaires Iridium rétrofités en LED
- 87 luminaires Indice 500 rétrofités en LED
- Au 01/01/2025, 2 396 foyers dont 1 907 en LED, soit 79 % du patrimoine

Assainissement

- Réhabilitation / Extension de réseaux d’eaux usées (200 633 €) : avenue des Fresnes, rue des Érables, rue des Ormeaux, route de Thouaré

Habitat, urbanisme et environnement

Habitat et urbanisme

- Accompagnement des projets immobiliers, notamment sur la programmation de logements sociaux et leurs interfaces avec les espaces publics (prise en compte des contraintes de gestion future) : projets Ilot Loire (OAP centre-ville 2), projets Pinier (OAP centre-ville 3)
- Accompagnement des études urbaines (axe route de Paris, secteur centre-ville et secteur route de Thouaré)

- ZAC des Thébaudières : accompagnement pour l'aménagement du dernier îlot dédié à un équipement communal et à une opération de logements
- ZAC de La Minais : participation aux études sur les secteurs restant à urbaniser, instruction technique de permis de construire, récolement et collecte/analyse des DOE pour les autres secteurs en vue des remises d'ouvrage
- ZAC des Indulgences : poursuite de la démarche de remise d'ouvrage
- ZAC Maison Neuve 2 : poursuite de la démarche de remise d'ouvrage
- Mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) et contribution à la modification n°2 en lien avec la Commune et le Département Développement Urbain (DAUA Est)
- Participation aux instances techniques et politiques relatives à l'actualisation des fiches communales de suivi du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025
- Action foncière (8 acquisitions, 3 cessions, constitution de servitudes, classement dans le domaine public de la voirie) en régularisation ou en accompagnement de projets
- Instruction des Autorisations Droit du Sol (ADS) : 309
- Instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) : 166

Environnement

- Poursuite de la démarche sur les friches agricoles
- Suivi des informations de vente par la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

Développement économique

Veille et accompagnement

- Mouvements d'entreprises : 10 créations ; 18 liquidations, dissolutions ou cessations d'activité
- Accompagnement de l'association Sainte-Luce Active : rencontres avec mise en place de plan d'actions – partenariat solide avec développement du nombre d'adhérents (150). Accompagnement financier de la Métropole sur le fonctionnement dans le cadre d'une expérimentation.
- Mise en place d'une quinzaine d'Animations territoriales et d'événements avec « petit déjeuner économique » (emploi, facture énergétique, mobilité) et apéros club avec visites d'entreprises et sujets partagés. Thématique de la RSE avec les axes Emploi, Environnement, Économie.
- Accompagnement sur le volet économique avec mise au point du Plan Guide étude urbaine route de Paris
- Mise en place d'actions avec la CCI et la CMA en lien avec l'association Sainte-Luce Active
- Accompagnement et visite d'entreprises d'acteurs économiques : 15 visites organisées en réponse à des besoins et problématiques d'entreprises avec les élus
- Accompagnement et lien avec les acteurs de l'emploi (pôle emploi, ATDEC et Cap Emploi) – Forum Escal'Emploi organisé à Sainte-Luce-sur-Loire le 3 octobre 2024, en lien avec les communes de Mauves-sur-Loire, Thouaré-sur-Loire et Carquefou : 66 exposants, 130 offres d'emploi, 830 entretiens et + de 517 visiteurs.
- Accompagnement du projet Arba sur le site ex-Generali ainsi que du collectif d'artisans LAMA sur le site du 82 rue de la Loire.

ZAC économique de Maison-Neuve 1-2

- ZAC Maison Neuve 1-2 : Étude et accompagnement des fonciers délaissés avec la Sela. Rencontre avec les propriétaires concernés, appui à la commercialisation.

- Accompagnement de projets sur la ZAC partie Ouest + terrains privés partie Est.

Commerces

- Accompagnement à la mise au point d'un plan d'actions en lien avec Ste Luce Active
- Accompagnement au futur projet de La Cadoire via le groupe Legendre Immobilier
- Accompagnement des porteurs de projets et entreprises sur des recherches immobilières de locaux commerciaux et des demandes d'informations concernant les futurs aménagements, la signalétique, les flux de circulation
- Contribution volet commerce de l'étude centre ville

Thouaré-sur-Loire

Principales actions 2024

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Grosse Réparation (EGR)

Opérations PPI

- Sécurisation de la traversée piétonne giratoire Belle Étoile
- Études :
 - pour la mise en œuvre du Plan vélo ;
 - pour la rénovation du parking de la Coulée Verte ;

Opérations EGR

- Rénovation de voirie (416 600 €) : rue de la Saulzaie, route de Mauves, chemin de Halage, rue de Bellevue, route de la Barre
- Abattages sécuritaires (14 400 €) : rue de la Belle Étoile, rue de la Malnoue, rue de Beaulieu, parking de la Noé, rue de la Charbonnerie
- Campagne de détection amiante et HAP (14 800 €) : ensemble de la commune

Aménagements de proximité

- Amélioration de la signalisation horizontale et verticale (47 600 €) : rue de l'Île de la Réunion, Thouaré Zone 30km/h, rue des Étangs
- Sécurisation (52 980 €) : rond point Schumann, entrée du parking Gare SNCF, rue de Beaulieu, rue de la Barre

Travaux plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) et mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité (SDA)

- Création de 2 places PMR (47 790 €) : avenue du Parc des Sports

Éclairage public

- Renouvellement de mâts et de luminaires : hameau de la Clémencière
- Mâts solaires pour arrêts de cars : Beaulieu et Pamprie
- Au 01/01/2025, 1 550 foyers dont 1 170 en LED, soit 75 % du patrimoine

Habitat, urbanisme et environnement

Habitat et urbanisme

- Accompagnement des projets immobiliers, notamment sur la programmation de logements sociaux et leurs interfaces avec les espaces publics (prise en compte des contraintes de gestion future)
- Accompagnement du projet Parc des Sports
- Accompagnement des études urbaines (axe route de Paris, secteur rue de Nantes)
- ZAC des Deux Ruisseaux - tranches 3 à 8 : participation aux échanges relatifs aux études pré-opérationnelles de la ZAC
- Mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) et contribution à la modification n°2 en lien avec la commune et le Département Développement Urbain (DAUA Est)
- Participation aux instances techniques et politiques relatives à l'actualisation des fiches communales de suivi du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025

- Action foncière (4 acquisitions, 2 cessions, constitution de servitudes, classement dans le domaine public de la voirie) en régularisation ou en accompagnement de projets
- Instruction des Autorisations Droit du Sol (ADS) : 250
- Instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) : 114

Environnement

- Poursuite de la démarche sur les friches agricoles
- Suivi des informations de vente Safer (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural)

Développement économique

Veille et accompagnement

- Mouvements d'entreprises : 6 créations ; 14 liquidations, dissolutions ou cessations d'activité
- Commercialisation des zones d'activités en fonction des projets d'implantation des entreprises
- Accompagnement du pôle dans le projet de réactivation du collectif d'entreprises « Thouaré Dynamic » - Mise en place d'animations territoriales et mobilisation des acteurs
- Accompagnement et rencontres d'entreprises : 15 visites dont ABI Décor, AVIZO, ALGAM, Oh My Brunch, Super U
- Accompagnement du projet de Village d'Entreprises Créa'Park rue de Milan. Surface du foncier : 16 795 m² ; SP : 4 038 m² en 16 cellules réparties en 3 bâtiments. Statut locatif ou acquisition.
- Accompagnement sur le volet économique avec la mise au point du Plan Guide route de Paris
- Accompagnement du projet requalification du foncier rue du Danube (Transports Routiers Bretons)
- Accompagnement de programmation économique sur fonciers proches Route de Paris : 8 500 m² et 8 452 m² sur la commune

Commerces

- Accompagnement des porteurs de projets et entreprises sur des recherches immobilières de locaux commerciaux et des demandes d'informations concernant les futurs aménagements, la signalétique, les flux de circulation...
- Accompagnement projet recommercialisation cellules commerciales 42 Le Chemin Nantais + cellules secteur Guette Loup

Mauves-sur-Loire

Principales actions 2024

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Grosse Réparation (EGR)

Opérations PPI

- Requalification des espaces publics du centre-ville (phase 3, place de l'Église)
- Chemin de Beaulieu : aménagement d'une voie verte
- Secteur du Bois Roux : rénovation et sécurisation cheminements piétons, apaisement des vitesses
- Études :
 - des aménagements de voirie en accompagnement de l'OAP Jacques Prévert
 - des aménagements d'apaisement des vitesses et sécurisation des cheminements piétons rue de la Chesnaie

Opérations EGR

- Rénovation de la chaussée (1 280 020 €) : Chemin des Bras de Loire, route des Piliers, impasse du Bois Blot
- Mise en place d'équipements de sécurité (20 960 €) : rue du Prieuré, rue du Choiseau
- Abattages sécuritaires (13 425 €) : rue de Thouaré, rue de Chantermine, avenue de Bretagne, rue de la Prime
- Campagne de détection amiante et HAP (9 950 €) : ensemble de la commune

Aménagements de proximité

- Aménagement et rénovation de la signalisation horizontale et verticale (20 760 €) : route de Saint-Mars, rue des Saulzais, Mauves en zone 30 km/h
- Aménagement pour sécurisation (43 700 €) : Lande des Épinettes, chemin de la Piletère
- Éclairage et amélioration des arrêts scolaires (19 900 €) : ensemble de la commune
- Taille d'adaptation (15 180 €) : chemin de Beaulieu

Travaux plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) et mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité (SDA)

- Amélioration de l'accessibilité du trottoir (21 000 €) : rue du Cellier

Éclairage public

- Rénovation des candélabres rue du Docteur Dauplain
- Mâts solaires pour arrêts de cars : Fosse Garreau, Ménortière, Duellière, Malorière, Davière et Pontereau.
- Au 01/01/2025, 405 foyers dont 391 en LED, soit 96 % du patrimoine

Assainissement

- Extension de réseaux d'eau pluviales (8 324 €) : rue de Chantermine

Habitat, urbanisme et environnement

Habitat et urbanisme

- Accompagnement des projets immobiliers notamment sur la programmation de logements sociaux et leurs interfaces avec les espaces publics (prise en compte des contraintes de

gestion future): accompagnement de la commune sur îlot de la rue du Carteron (groupement de professionnels de santé, déplacement pharmacie et logements sociaux)

- Accompagnement des études urbaines (axe route de Paris, secteur centre bourg)
- ZAC Pontereau-Piletière : expertise technique sur le projet d'aménagement
- ZAC Centre-Bourg : poursuite de la démarche de remise d'ouvrage
- Mise en application du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) et contribution à la modification n°2 en lien avec la commune et le Département Développement Urbain (DAUA Est)
- Participation aux instances techniques et politiques relatives à l'actualisation des fiches communales de suivi du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025
- Action foncière (3 acquisitions, cessions, constitution de servitudes, classement dans le domaine public de la voirie) en régularisation ou en accompagnement de projets : finalisation des transferts de foncier liés aux compétences métropolitaines
- Instruction des Autorisations Droit du Sol (ADS) : 120
- Instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) : 52

Environnement

- Poursuite de la démarche sur les friches agricoles
- Suivi des informations de vente Safer (société d'aménagement foncier et d'établissement rural)

Développement économique

Veille et accompagnement

- Mouvements d'entreprises : 2 créations ; 4 liquidation, dissolution ou cessation d'activité
- Accompagnement sur le volet économique des locaux vides en RDC
- Accompagnement sur le volet économique de la mise au point du Plan Guide lié à l'étude urbaine route de Paris
- Accompagnement à l'émergence du collectif d'acteurs économiques de la commune « Mauves Entreprendre » en lien avec la CCI . Accompagnement à la constitution d'un dossier en réponse à l'AMI Métropolitain . Accompagnement financier de la Métropole. Mise en place et plan d'action
- Mise en place d'Animations territoriales en lien avec la CCI
- Visites d'entreprises : ATS, Technibiscuit, commerces centre ville

Zone d'activités de La Verdière

- Accompagnement d'un projet sur un foncier de 17 ha et 6 propriétaires suite abandon projet précédent
- Accompagnement sur la typologie des activités nécessaires au sein d'un village artisanal.

Commerces

- Accompagnement sur le volet économique
- Accompagnement sur le projet Sogimmo (RDC de 60 m²) et sur la typologie des activités manquantes afin de compléter l'offre existante + Accompagnement commercialisation Espace Santé en lien avec Lexham
- Accompagnement des porteurs de projets et entreprises sur des recherches immobilières de locaux commerciaux et des demandes d'informations concernant les futurs aménagements, la signalétique, la législation sur l'accessibilité des commerces...
- Appui commercialisation ensemble immobilier au 1 rue de la Mairie

Nantes Doulon / Bottière

Principales actions 2024

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Grosse Réparation (EGR)

Opérations PPI

- Rue Alfred Nobel - requalification
- Études :
 - pour la requalification des rues des Vesprées et du Loiret en accompagnement de la ZAC Doulon-Gohards
 - pour la requalification des rues de la ZI Nant'Est

Opérations EGR

- Rénovation de voirie (592 030 €) : boulevard Jules Verne, route de Paris, boulevard de la Prairie de Mauves, chemin du Bois des Anses, rue de la Helvétie, rue Urbain le Verrier, rue de la Haluchère
- Amélioration de la signalisation horizontale et verticale (14 030 €) : boulevard Jules Verne, Porte de Carquefou, Chemin du Bois des Anses, avenue de la Closerie
- Sécurisation de cheminement piéton (16 650 €) : petit chemin des Chaupières
- Campagne de détection amiante et HAP (33 080 €) : ensemble du quartier N10

Aménagements de proximité

- Amélioration de la signalisation horizontale et verticale (20 900 €) : rue du Petit Bottereau, avenue des opalines, boulevard Jules Verne, route de Paris, parvis Gay Lussac, rue Corentin Bourveau
- Désimperméabilisation (57 200 €) : place de la Marrière, rue de la Bottière, boulevard Henry Dunant, boulevard de la Louettrie, boulevard Louis Millet
- Aménagement de sécurité (45 500 €) : chemin du Bas, rue du Pontereau, rue Jean-Jacques Audubon, rue de la Sécherie, rue des Épinettes, rue de la Garde, rue de la Papotière
- Aménagement pour camps roms (7 080 €) : chemin du Bas, rue de la Papotière

Travaux plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) et mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité (SDA)

- Reprise et mise aux normes de trottoirs (30 000 €) : rue d'Athènes
- Aménagements cheminements doux accessibles (59 370 €) : boulevard Henry Dunant, rue Louis Guiotton

Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

- Suppression d'un point encombrant par désimperméabilisation (4 800 €) : rue Urbain le Verrier

Éclairage public

- 124 luminaires Elipt rétrofités en LED quartier Basse Chesnaie :
- 86 luminaires Citysoul rétrofités en LED piste cyclable Périphérique :
- Au 01/01/2025, 2 517 foyers dont 2 116 en LED, soit 84 % du patrimoine

Habitat, urbanisme et environnement

Habitat et urbanisme

- Accompagnement des projets immobiliers et leurs interfaces avec les espaces publics (prise en compte des contraintes de gestion future) : Paradis 21
- ZAC Doulon-Gohards : expertise technique sur les projets d'aménagement et instruction des permis de construire
- ZAC Bottière-Chénaie : instruction des permis de construire et poursuite de la démarche de remise d'ouvrage
- Mise en application du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) et contribution à la modification n°2, en lien avec la ville et le Département Développement Urbain (DAUN Est)
- Action foncière (acquisitions, cessions, constitution de servitudes, classement dans le domaine public de la voirie) en régularisation ou en accompagnement de projets
- Instruction des Autorisations Droit du Sol (ADS) : 361
- Instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) : 261

Développement économique

Veille et accompagnement

- Mouvements d'entreprises : 26 créations ; 5 transferts ; 38 liquidations, dissolutions ou cessations d'activité
- Suivi et appui au collectif d'entreprises « Nant'Est Entreprises » sur leurs différentes problématiques et besoins : plan d'action RSE lié à l'expérimentation AMI (soutien financier de Nantes Métropole), projet de requalification des axes principaux avec lien Bureau d'études, Emploi (mise en lien avec les acteurs de l'Emploi et Animation)
- Accompagnement sur le volet économique avec mise au point du Plan Guide issue de l'étude urbaine route de Paris
- Accompagnement de la commercialisation du foncier « Nant'Est Entreprises », recherche de prospects
- Accompagnement démarche TZCLD constitution du dossier Nantes. Organisation de 24 RV Entreprises pour la préfiguration de l'EBE (Entreprise à But d'Emploi). Accompagnement identification localisation future EBE
- Animations territoriales avec proposition de thématique et de programmation d'ateliers (Energie, Emploi, Parcours RSE, Ambassadeurs RSE)
- Suivi du projet « Beau-Tiers-Lieu » quartier Bottière Pin-Sec sur le volet économique
- Suivi et accompagnement des demandes d'acteurs de l'ESS sur Nantes 10 (Atao, TZCLD, La Fabrik Pour Agir...)
- Accompagnement mise en place Territoire d'expérimentation Ville du 1/4 d'heure sur le Vieux Doulon (Identité de quartier, Aménagements urbains, charte graphique avec les commerçants)

Commerces

- Accompagnement projet Paradis 2 sur le volet programmation commerce et tertiaire.
- Actualisation de diagnostics des pôles commerciaux de proximité du Vieux Doulon, Bottière-Chénaie, Bottière et de la Mitrie
- Suivi et accompagnement des commerçants du quartier Vieux Doulon via l'association des commerçants
- Réflexion d'actions mutualisées avec l'association des commerçants et l'Unacod (Union Nantaise du Commerce de Détail)
- Lien avec les commerçants de la Mitrie – travaux Route de Sainte-Luce

- Appui à la commercialisation du groupe Chessé sur le quartier Bottière Chénaie, suivi de l'opération
- Accompagnement des porteurs de projets et entreprises sur des recherches immobilières de locaux commerciaux et des demandes d'informations concernant les futurs aménagements, la signalétique...

Nantes-Erdre

Principales actions 2024

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Grosse Réparation (EGR)

Opérations PPI

- Aménagement du parvis du futur équipement public Halvèque et accompagnement de l'extension de l'école La Beaujoire ;
- Place Don Bosco : mise en œuvre des aménagements suite démarche « Places et Placettes »
- Secteur Belges / Tortière / Lemoine : requalification en faveur des transports en commun (création couloir bus rue Lemoine et modification du phasage du carrefour à feux, désimperméabilisation, réorganisation du stationnement...)
- Rue du Haut Launay : apaisement des vitesses, désimperméabilisation des stationnements et création voie verte
- Secteur Chantrerie / Boisbonne / Européens : aménagements en faveur des modes actifs (création voie verte) et des transports en commun (création couloir bus axial)
- Études :
 - pour la requalification de la route de Carquefou (section Grange au Loup / Bêle)
 - pour la requalification de la rue de l'Ouche Buron
 - pour le Chemin du Cellier

Opérations EGR

- Rénovation de voirie (466 700 €) : boulevard de la Beaujoire, rue de Fezzan, rue du Moulin de la Garde
- Campagne de détection amiante et HAP (13 050€) : ensemble du quartier Ng

Aménagements de proximité

- Amélioration de la signalisation horizontale et verticale (130500 €) : route de Saint-Joseph de Porterie, rue de la Turballe, route de Carquefou
- Création de quai bus provisoire (8 250 €) : route de Carquefou, rue du Bêle
- Réfection de chemin piétonnier (23 000 €) : avenue de l'Albatros
- reprise de stationnement (9 100 €) : boulevard des Belges

Éclairage public

- 61 luminaires Elipt rétrofités en LED quartier Eraudière
- 125 luminaires Pixel rétrofités en LED route de Saint-Joseph de Porterie
- 63 luminaires Néos rétrofités en LED quartier Gachet
- Au 01/01/2025, 3 465 foyers dont 2 709 en LED, soit 78% du patrimoine.

Assainissement

- Réhabilitation du réseau d'eaux usées (547 106 €) rue Félix Lemoine, rue des Renaudières

Habitat, urbanisme et environnement

Habitat et urbanisme

- Accompagnement des projets immobiliers et leurs interfaces avec les espaces publics (prise en compte des contraintes de gestion future) : projets du secteur de l'Ouche Buron, secteur Batignolles, nouveau quartier Beaujoire
- ZAC Erdre Porterie : poursuite de la démarche de remise d'ouvrage et instruction technique des permis de construire sur les secteurs restant à urbaniser
- ZAC Champ de Manœuvre : expertise technique sur les projets d'aménagement et instruction des permis de construire
- Mise en application du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) et contribution à la modification n°2, en lien avec la ville et le Département Développement Urbain (DAUN Est)
- Action foncière (acquisitions, cessions, constitution de servitudes, classement dans le domaine public de la voirie) en régularisation ou en accompagnement de projets
- Instruction des Autorisations Droit du Sol (ADS) : 327
- Instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) : 227

Développement économique

Veille et accompagnement

- Mouvements d'entreprises : 10 créations ; 3 transferts ; 13 liquidations, dissolutions ou cessations d'activité
- Accompagnement projets restructuration / extension site des Batignolles (ACB, Kelvion, Cougnaud). Suivi du Projet La Forge et de sa commercialisation, du projet de requalification des Nefs de M. Cougnaud.
- Accompagnement volet économique mise au point Plan Guide dans le cadre de l'étude urbaine route de Paris
- Suivi des grands comptes : Orange, Saunier Duval, ACB, Société Générale
- Accompagnement commercialisation locaux secteur Ouche Buron

Commercialisation de la ZAC économique de La Chantrerie et accompagnement de projets d'entreprises

- Fin de la commercialisation de la ZAC avec l'aménageur.
- Accompagnement des réflexions menées sur la Chantrerie : démarche éco-mobilité avec les acteurs et élaboration du plan d'actions avec 3 axes stratégiques : appel à projets restauration ; plan guide ; aménagement urbain
- Concertation avec l'AFUL (Association Foncière Urbaine Libre) Chantrerie, association fédérant les acteurs
- Appui à la programmation et à la commercialisation des espaces privés à vocation d'activités : site Bouygues / Villogia, site Cogedim (ex-SCE), site Equatop (boulevard des Européens), accompagnement site ex-Géofit, accompagnement programmation site Scheider Electric
- Accompagnement volet programmation économique programmes Sogeprom (site Société Générale) et Carrefour Beaujoire
- Accompagnement projets immobiliers tertiaire Icade, Vinci rue de l'Ouche Buron

Commerces

- Actualisation des diagnostics des pôles commerciaux de proximité de Saint-Joseph de Porterie, de l'Eraudière, Halvêque-Beaujoire, Croissant-Jules Verne et Coudray-Montbazou

- Accompagnement des porteurs de projets et entreprises sur des recherches immobilières de locaux commerciaux et des demandes d'informations concernant les futurs aménagements, la signalétique, les flux de circulation...
- Mise en œuvre de l'étude Stratégie Commerce de proximité sur le secteur HBR et mise en œuvre du plan d'action
- Accompagnement des commerçants dans le cadre de travaux secteurs boulevard des Belges/Félix Lemoine à Saint-Joseph de Porterie
- Accompagnement dans l'information travaux auprès des associations de commerçants (ARDAN, Coudray-Monbazon...)
- Appui à la commercialisation des rez-de-chaussée actifs au sein des programmes immobiliers (Marsauderies, Erdre-Porterie, boulevard de la Beaujoire...)

PÔLE ERDRE & CENS

Le pôle Erdre & Cens regroupe 3 communes de la métropole et 1 quartier nantais :

Sautron, Orvault, La Chapelle-sur-Erdre et Nantes Nord

82 708 habitants

35 016 emplois total estimé

39 858 logements

3 325 logements supplémentaires (objectif PLH 2019 - 2025)

8 589 hectares

117 postes d'agents

Coordonnées

48 boulevard Albert Einstein

44300 Nantes

Tél : 02 51 83 65 00

Budget du pôle 2024

Investissement

Budget principal : 5 859 000 €, soit un taux de mandatement de 91,83 % (86,79 % en 2023)

Budget assainissement : 447 970 €, soit un taux de mandatement de 84,5 % (98,55 % en 2023)

Budget transport : 27 171 €, soit un taux de mandatement de 24,29 % (23,20 %)

Fonctionnement

Budget principal : 1 017 648 €, soit un taux de mandatement de 87,76 % (91,93 %)

Sautron

8 473 habitants (Insee 2020)

722 établissements (Insee 2021)

4 101 logements (Insee 2020)

1 710 hectares

Principales actions en 2024

Voirie - Espace public

Principales Opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien et grosses réparations (EGR)

Voirie

- Étude de faisabilité pour le giratoire et le chemin des Plis (entrée ZA Norgands)
- Étude de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la rue de Nantes (Bretagne 4)

Voirie EGR

- Rénovation de la chaussée et des trottoirs rue de Plaisance (entre la rue de la Bastille et le chemin du Tertre) avec création d'un chaucidou (prévue en 2023 mais réalisée en 2024)
- Rénovation de la chaussée et des trottoirs pour mise en accessibilité et désimperméabilisation des stationnements rue de l'Église

Travaux de proximité

- Traversée piétonnes créé sur le giratoire rue des Noués avec une mise en conformité piétonne
- Réfection de trottoir rue des Bouleaux
- Passage en zone de rencontre rue des Hirondelles
- Mise en accessibilité trottoirs + pose de potelets rue du Bois Colin
- Organisation du stationnement rue de la Chevrolière

Travaux réalisés en régie

- 45 chantiers de voirie (voirie et signalisation)
- 46,7 tonnes d'enrobé utilisées
- 59 fiches Oasis (du 01/01/24 au 30/06/24)
- 104 fiches Publik (voirie et signalisation) à partir du 1^{er} juillet

Éclairage public

- Remplacement de 32 candélabres secteur Les Hauts de Loire
- Remplacement de 3 candélabres (et suppression 1 pour libérer piste cyclable) rue de Bretagne, angle rue de l'Église
- Remplacement 13 candélabres rue de la Chevrolière
- Remplacement 8 candélabres rue de la Ferrière
- Remplacement 21 candélabres rue de la Forêt
- Remplacement 45 candélabres rue de la Gagnerie
- Remplacement 4 candélabres rue des Magnolias
- Remplacement 34 candélabres rues de la Hubonnière et du Chêne aux Loups + suppression d'une armoire de commande

- Remplacement 31 luminaires sur supports conservés rues de la Cressonnière, des Iris...
- Remplacement 13 luminaires sur supports conservés rue de Bellevue

Au total au 1^{er} janvier 2025 :

- 1 654 points lumineux, dont 800 leds (48 %)
- 35 fiches Oasis (du 01/01/24 au 30/06/24)
- 63 fiches Publik (à partir du 1^{er} juillet 2024)

Assainissement (eaux usées et pluviales)

- 73 dossiers ADS instruit pour avis (zonage pluvial et eaux usées)
- 4 branchements
- 20 fiches Oasis traitées/clôturées (du 01/01/24 au 30/06/24)
- 35 fiches Publik (à partir du 01/07/24)
- Extensions réseau EU (rues Aubinière et Berligout)

Coordination

- 160 déclarations de chantier reçues
- 162 arrêtés de circulation et de stationnement rédigés
- 4 arrêtés de permission de voirie rédigés
- 46 arrêtés d'occupation du domaine public rédigés

Habitat, Urbanisme et Environnement

Urbanisme prévisionnel

- Mise en œuvre de la modification n°2 du PLUm
- Procédure de modification simplifiée n°4 du PLUm

Autorisations de droit des sols (ADS)

- 87 dossiers ADS transmis au pôle pour avis
- 11 logements autorisés, dont 0 logement social
- 91 certificats d'alignement délivrés

Les principales opérations d'habitat autorisées sont :

- ATARAXIA PROMOTION, modificatif, OAP les Norgands, 19 logements dont 14 logements sociaux
- GROUPE LAUNAY PDL, modificatif, OAP des Iris, 27 logements dont 7 logements sociaux

Rappel des objectifs PLH 2021-2026 : 50 logements/an

Foncier

- Nombre de déclarations d'intention d'aliéner (DIA) instruites à l'échelle de la commune : 92 (contre 116 en 2023)+ 27 DIA SAFER (contre 22 en 2023)
- 2 acquisitions amiables (4 en 2023)
- 0 préemption (1 en 2023)

Agriculture et Transition écologique

- Plan d'installation des bornes de recharges électriques sur le territoire du Pôle
- Localisation des parkings à solariser sur le foncier public
- Élaboration des fiches actions communales du Plan Climat Air Énergie Territorial

- Organisation et animation du séminaire « Comment gérer durablement les espaces publics intégrant la transition écologique ? » le 13/12/2024, avec les services du Pôle Erdre et Cens, la Direction de l'Espace Public, la Direction de l'Eau, et les services des communes ; définition de 7 actions prioritaires à mettre en place en 2025

Orvault

27 438 habitants (Insee 2020)

2 303 établissements (Insee 2021)

12 660 logements (Insee 2020)

2 778 hectares

Principales actions en 2024

Voirie - Espace public

Principales Opérations Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) et Entretien et grosses réparations (EGR)

Voirie (études commencées en 2023 et poursuivies en 2024)

- Travaux du carrefour du pont de la Baronnière et de l'axe cyclable magistral
- Étude de maîtrise d'œuvre externe et aménagement de l'avenue Claude Antoine Peccot (îlot NÉO)
- Étude de la requalification des rues Praudière et Mulonnière (abords future école Elia)
- Étude de la requalification de la rue de la Garenne (section ouest)
- Déchetterie : reconfiguration des accès à la déchetterie d'Orvault

Travaux de proximité

- Stationnement illicite sur trottoir - mobilier urbain – potelet rue du Patureau
- Création d'un double sens cyclable - signalisation horizontale et verticale rue Robert Velter
- Giratoire - place pour la collecte du PAV - signalisation horizontale et verticale rues du Taillis et des Hortensias
- Traversée d'animaux sauvages - Signalisation verticale route de Nantes
- Création d'une aire de stationnement en zone bleue - neutralisation du stationnement aux bords de la traversée piétonne - signalisation horizontale et verticale Mobilier urbain rue Alberto Giacometti
- Stationnement illicite sur chaussée - signalisation horizontale rue Marcel Lalouette
- Mise en sécurité de la piste cyclable - réfection de revêtement sur piste cyclable rues des Érables et Alfred Nobel
- Mise en sécurité de la piste cyclable - élargissement ponctuel de la piste cyclable route de Vannes
- Neutralisation du stationnement illicite sur trottoir - mobilier urbain – potelet rue Hubert de la Brosse
- Giratoire à l'intersection de la rue de Vincennes et rue des Érables - apaisement de la vitesse - clarification du régime de priorité du trottoir traversant - comptage - signalisation verticale – panneau de trottoir traversant avenue de la Morlière
- Organisation du stationnement - signalisation horizontale rue des Blés d'Or et impasse du Bignon
- Apaisement de la vitesse - écluse axiale en urbanisme tactique avenue Charles de Gaulle
- Réalisation d'aire de livraison - Signalisation horizontale et verticale rue des Verts Prés
- Neutralisation du stationnement illicite sur trottoir - mobilier urbain – potelet rue du Moulin à Vent
- Sécurisation de l'accès à la coulée verte pour les vélos avenue de la Morlière

- Gestion des Eaux Pluviales - réfection revêtement sur trottoir parc de la Morlière
- Organisation du stationnement - signalisation horizontale rue du Landreau
- Expérimentation d'un couloir bus et vélo - signalisation en urbanisme tactique Porte de Sautron
- Stationnement gênant - réorganisation places de stationnement rue des Lilas
- Terrain des migrants d'Europe de l'Est - mobilier urbain rue du Raffuneau
- Neutralisation du stationnement gênant la giration du camion de répurgation - signalisation horizontale Mobilier urbain – potelet rues Volta et Cardan
- Neutralisation du stationnement illicite sur trottoir - apaisement de la vitesse - action de prévention de la Ville - signalisation horizontale – ellipse 30 rue de la Corniche
- Essais de glissance (en raison de nombreux accidents) - renforcement de la signalisation verticale - étude pour compléter ou pas le dispositif de glissière – comptage route de Basse-Indre
- Pose d'un PAV verres – étude rue Alfred Nobel
- Neutralisation du stationnement illicite sur trottoir - mobilier urbain rue Albert de Dion
- Ecomobilité Sécurisation bande cyclable – signalisation rues des Lilas et des Hortensias, aux abords du groupe scolaire du Bois-Saint-Louis
- Aménagement d'un plateau ralentisseur et d'une traversée piétonne rue des Verts Prés pour apaiser la vitesse
- Ecomobilité Phase 2 - aménagement de voirie rues des Sonnaillies et des Porteurs d'Eau, aux abords du groupe scolaire du Bois-Raguenet
- Apaisement de la vitesse - aménagement de voirie rues des Peupliers, du Stade, de la Maison Neuve
- Apaisement de la vitesse - Aménagement des entrées de quartier (Côté rue des Genêts et avenue de la Paquelais) rues des Blés d'Or et de la Botte d'Asperges (quartier Blé d'Or)
- Stationnement illicite ou gênant - changement du régime de priorité rue de la Vallée et impasse de la Vallée
- Changement du régime de priorité avenue de la Pentecôte et rue Paul Decauville
- Expérimentation d'un couloir de bus sur le giratoire de la porte de Sautron

Travaux réalisés en régie

- 134 chantiers (voirie et signalisation)
- 144 tonnes d'enrobé utilisées
- 166 fiches Oasis (du 01/01/24 au 30/06/24)
- 201 fiches Publik (voirie et signalisation) à partir du 1^{er} juillet

Ville apaisée

- Secteur Petit-Chantilly 2^e tranche

Éclairage public

- Remplacement 100 luminaires sur supports conservés quartier Auteuil
- Remplacement 80 luminaires sur supports conservés quartier Corniche
- Remplacement 3 candélabres impasse des Hauts de la Mulonnière
- Remplacement 8 candélabres rue Marcel Pagnol
- Remplacement 4 candélabres rue du Pont aux Prêtres

Au total au 1^{er} janvier 2025 :

- 4 731 points lumineux dont 1 741 leds (37 %) - Augmentation du patrimoine liée à l'intégration du Vallon des Garrettes
- 94 fiches Oasis (du 01/01/24 au 30/06/24)
- 94 fiches Publik (à partir du 01/07/24)

Assainissement (eaux usées et pluviales)

- 168 dossiers ADS instruit pour avis (zonage pluvial et eaux usées)
- 15 fiches Oasis traitées/clôturées (du 01/01/24 au 30/06/24)
- 42 fiches Publik (à compter du 01/07/24)
- 15 branchements
- 11 interventions entretien réhabilitation ponctuelles EU/EP

Coordination

- 323 déclarations de chantier reçues
- 341 arrêtés de circulation et de stationnement rédigés
- 18 arrêtés de permission de voirie rédigés
- 135 arrêtés d'occupation du domaine public rédigés

Habitat, Urbanisme et Environnement

Urbanisme prévisionnel

- Mise en œuvre de la modification n°2 du PLUm
- Procédure de modification simplifiée n°4 du PLUm

Urbanisme opérationnel et études

Autorisations de droit des sols (ADS) :

- 168 dossiers ADS transmis au pôle pour avis
- 285 logements autorisés, dont 106 logements sociaux et abordables
- 257 certificats d'alignement délivrés

Les principales opérations d'habitat sont les suivantes :

- ATLANTIQUE HABITATIONS : Réhabilitation de 171 logements
- ORTEC IMMOBILIER : constructions de bureaux et d'un bâtiment atelier
- NANTES MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT : PA de 5 lots (résidence seniors, bureaux, 30 logements, maison de quartier + espace santé)

Rappel des objectifs PLH 2019-2025 : 190-200 logements supplémentaires/an

Foncier

- Nombre de déclarations d'intention d'aliéner (DIA) instruites à l'échelle de la commune : 296 (contre 298 en 2023) + 48 DIA SAFER (contre 36 en 2023)
- 3 acquisitions amiables
- 1 préemption

Agriculture et Transition écologique

- Plan d'installation des bornes de recharges électriques sur le territoire du Pôle
- Localisation des parkings à solariser sur le foncier public
- Élaboration des fiches actions communales du Plan Climat Air Énergie Territorial

- Organisation et animation du séminaire « Comment gérer durablement les espaces publics intégrant la transition écologique ? » le 13/12/2024, avec les services du Pôle Erdre et Cens, la Direction de l'Espace Public, la Direction de l'Eau, et les services des communes ; définition de 7 actions prioritaires à mettre en place en 2025

La Chapelle-sur-Erdre

19 981 habitants (Insee 2020)

1 717 établissements (Insee 2021)

8 718 logements (Insee 2020)

3 342 hectares

Principales actions en 2024

Voirie - Espace public

Principales Opérations Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) et Entretien grosses réparations (EGR)

Voirie -(études et travaux entamés en 2023 et poursuivis en 2024)

- Travaux d'aménagement axe cyclable structurant route de Nantes (tranche 2 à 4) avec mise en place d'une passerelle au dessus du ruisseau de la Ménardais
- Travaux et livraison de l'aménagement de la rue de la Blanchetière et du chemin de la Nallière (abords de l'école de la Blanchetière)
- Aménagements de priorité aux carrefours sur La Vélodyssée
- Étude et concertation place Dominique Savelli (programme « Places et placettes »)
- Travaux paysagers et de desimpermeabilisation de l'entrée de ville VM 39
- Aménagements ponctuels du centre-ville pour la mise en place de la piétonisation
- Étude de l'aménagement des abords du collège Le Grand Beauregard
- Études préalables pour la liaison douce rue du Vivier, entre Mouline et la Brosse

Voirie EGR

- Rénovation structure et chaussée rue Louise Michel
- Rénovation chaussée et trottoirs, création d'un chaudiou et aménagement pour la vitesse rue Charles de Gaulle (entre entrée d'agglo et rue de la Rivière)
- Rénovation chaussée et trottoirs, création chaudiou rue Lanoue Bras de Fer
- Rénovation chaussée et trottoirs rue du Cheval Bijou
- Rénovation chaussée chemin du Port de la Grimaudière

Travaux de proximité

- Création quai bus avenue de la Gare
- Création d'un trottoir rue de l'Erdre
- Apaisement de la vitesse avenue de la Gare (régie)
- Réalisation zone de rencontre- piétonisation (régie)

Travaux réalisés en régie

- 199 tonnes d'enrobé utilisées
- 87 fiches Oasis (du 01/01/24 au 30/06/24)
- 167 fiches Publik (voirie et signalisation) à partir du 1^{er} juillet
- 94 chantiers (voirie et signalisation)

Éclairage public

- Remplacement de 79 luminaires leds lotissement des Prairies

- Remplacement de 78 luminaires leds aux Hauts de Gesvre

Au total au 1^{er} janvier 2025 :

- 3 339 points lumineux, dont 1 677 leds (51 %)
- 39 fiches Oasis (du 01/01/24 au 30/06/2024)
- 83 fiches Publik (à partir du 01/07/24)

Assainissement (eaux usées et pluviales)

- 183 dossiers ADS instruit pour avis (zonage pluvial et eaux usée)
- 21 branchements
- 26 fiches Oasis traitées et clôturées (du 01/01/24 au 30/06/24)
- 42 fiches Publik (à partir du 01/07/24)
- Extension réseau EU (rue du Jeu)
- Entretien Réhabilitation EU-EP

Coordination

- 376 déclarations de chantier reçues
- 382 arrêtés de circulation et de stationnement rédigés
- 23 arrêtés de permission de voirie rédigés
- 87 arrêtés d'occupation du domaine public rédigés

Habitat, Urbanisme et Environnement

Urbanisme prévisionnel

- Mise en œuvre de la modification n°2 du PLUm
- Procédure de modification simplifiée n°4 du PLUm

Urbanisme opérationnel

- 183 dossiers d'autorisation de droit des sols (ADS) transmis au pôle pour avis
- 127 logements autorisés, dont 50 logements sociaux et abordables.
- 194 certificats d'alignement délivrés

Rappel des objectifs PLH 2019-2025 : 220/240 logements supplémentaires/an

Foncier

- Nombre de déclarations d'intention d'aliéner (DIA) instruites à l'échelle de la commune : 204 (contre 217 en 2023) + 41 DIA SAFER (contre 43 en 2023)
- 9 acquisitions amiables
- 1 préemption

Agriculture et Transition écologique

- Plan d'installation des bornes de recharges électriques sur le territoire du Pôle
- Localisation des parkings à solariser sur le foncier public
- Élaboration des fiches actions communales du Plan Climat Air Energie Territorial
- Organisation et animation du séminaire « Comment gérer durablement les espaces publics intégrant la transition écologique ? » le 13/12/2024, avec les services du Pôle Erdre et Cens, la Direction de l'Espace Public, la Direction de l'Eau, et les services des communes ; définition de 7 actions prioritaires à mettre en place en 2025

Nantes Nord – Quartier 8

26 816 habitants (Insee 2019)

14 379 logements (Insee 2019)

756 hectares

Principales actions en 2024

Voirie - Espace public

Principales Opérations Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) et Entretien rénovation sécurité (ERS)

Voirie (études et travaux entamés en 2023 et poursuivis en 2024)

- Aménagements provisoires d'accompagnement du secteur LAOME, Bout des Pavés
- Étude aménagement de la rue Jacquard (secteur LAOME)
- Études requalification chemin de l'Herbergement, route de la Jonelière, aux abords d'une opération immobilière
- Travaux d'aménagement axe cyclable structurant route de Nantes/route de la Chapelle-sur-Erdre (tranche 2 à 4)

Voirie EGR

- Chaussée boulevard Guy Mollet et avenue du Bout Landes
- Chaussée – giratoire boulevards des Tribunes et Albert Einstein

Travaux de proximité

- Ville : pérennisation Zone 30 (à conserver pour 2024 et 2025)
- Trottoir avenue Castellano
- Bordure anti stationnement avenue du Bout des Landes
- Pose d'appuis vélo rue de l'hippodrome
- Mobilier urbain route de la Jonelière
- Signalisation horizontale boulevard des Tribunes
- Signalisation rue de la Géraudière
- Mobilier urbain rue de la Boissière
- Mobilier urbain rue de la Fantaisie
- Organisation du stationnement rue de la Coulée
- Aménagement de quai bus rue des Renards
- Organisation du stationnement rue Chanoine Poupard
- Signalisation verticale rue des Églantiers

Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)

- Mobilier urbain route de la Chapelle-sur-Erdre
- Signalisation horizontale rue de la coulée
- Mobilier urbain rue d'Ottawa
- Mobilier urbain rue du Honduras
- Espaces végétalisés rues Jean de la Bruyère + Blaise Pascal
- Mobilier urbain rue de Pont Aven

- Organisation du stationnement rue de l'Équateur
- Création place PMR rue du Panama
- Création d'une zone bleue rue Paul Claudel
- Mobilier urbain rue de Questembert

Travaux réalisés en régie

- 13,5 tonnes d'enrobé utilisées
- 68 fiches Oasis (du 01/01/24 au 30/06/24)
- 110 fiches Publik (voirie et signalisation)
- 43 chantiers (voirie et signalisation)

Éclairage public

- Remplacement de 33 candélabres station de tram Recteur Schmitt
- Remplacement de 21 luminaires leds chemin piéton boulevard des Tribunes
- Remplacement de 8 candélabres rue Alfred de Vigny
- Remplacement de 52 luminaires leds route de Rennes
- Remplacement 12 candélabres à détection chemin piéton des Collines du Cens
- Remplacement 72 candélabres route de la Jonelière

Au total au 1^{er} janvier 2025 :

- 3 348 points lumineux, dont 864 leds (26 %)
- 23 fiches Oasis (du 01/01/24 au 30/06/24)
- 80 fiches Publik (à partir du 01/07/24)

Assainissement (eaux usées et pluviales)

- 61 dossiers ADS instruit pour avis (zonage pluvial et eaux usée)
- 5 fiches Oasis traitées/clôturées (du 01/01/24 au 30/06/24)
- 33 fiche Publik (à partir du 01/07/24)
- 2 branchements
- 10 interventions entretien réhabilitation ponctuelles EU/EP

Coordination

- 293 déclarations de chantier reçues
- 302 arrêtés de circulation et de stationnement rédigés
- 19 arrêtés de permission de voirie rédigés
- 66 arrêtés d'occupation du domaine public rédigés

Habitat, Urbanisme et Environnement

Urbanisme prévisionnel

- Mise en œuvre de la modification n°2 du PLUm
- Procédure de modification simplifiée n°4 du PLUm

Urbanisme opérationnel

- Autorisations de droit des sols (ADS)
- 56 dossiers ADS transmis au pôle pour avis
- 41 logements autorisés, dont 40 logements sociaux ou abordables.

- 59 certificats d'alignement délivrés

Les principales opérations d'habitat autorisés sont les suivantes :

- SCCV L.A.C : 40 logements, dont 40 logements sociaux

Foncier

- Nombre de déclarations d'intention d'aliéner instruites à l'échelle du quartier : 145 DIA DPU (contre 126 en 2023) + 3 DIA SAFER (1 en 2023)
- 5 acquisitions amiables

Agriculture et Transition écologique

- Plan d'installation des bornes de recharges électriques sur le territoire du Pôle
- Localisation des parkings à solariser sur le foncier public
- Élaboration des fiches actions communales du Plan Climat Air Energie Territorial
- Organisation et animation du séminaire « Comment gérer durablement les espaces publics intégrant la transition écologique ? » le 13/12/2024, avec les services du Pôle Erdre et Cens, la Direction de l'Espace Public, la Direction de l'Eau, et les services des communes ; définition de 7 actions prioritaires à mettre en place en 2025

PÔLE LOIRE-CHÉZINE

Le pôle Loire-Chézine regroupe trois communes :

Couëron, Indre et Saint-Herblain

78 274 habitants (Source : Insee, population municipale 2022)

3 372 établissements actifs (Source : Insee, fin 2022)

53 799 emplois (Source : Insee, 2021)

37 347 logements (Source : Insee, 2021)

8 483 logements sociaux (DDTM inventaire SRU 1^{er} janvier 2023)

542,5 km de voiries - 379 km de voiries métropolitaines (Pivert 2020) et 163,5 km de voiries non métropolitaines (estimées)

7 877 hectares

111 postes d'agents

Coordonnées :

6, rue Virginia Woolf

44 300 Saint-Herblain

Tél. : 02 28 03 41 50

Budget du pôle 2024

Fonctionnement : 1 468 214 €

Investissement : 9 123 241 €

Couëron

23 541 habitants (Source : Insee, population municipale 2022)

595 établissements actifs (Source : Insee, fin 2022)

7 043 emplois (Source : Insee 2021)

10 164 logements (Source : Insee 2021)

2 055 logements sociaux (20,94 %) (DDTM inventaire SRU 1^{er} janvier 2024)

217,5 km de voiries - 146 km de voiries métropolitaines (Pivert 2020) et 71,5 km de voiries non métropolitaines

4 403 hectares

Principales actions 2024

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Grosses Rénovations (EGR)

Opérations PPI

- Poursuite des études de renforcement des berges de Loire
- Poursuite des études de requalification de la ZAC des Hauts de Couëron sur la rue du Pan Loup
- Poursuite des études d'extension du P+R Nord de la gare avec intégration d'ombrières photovoltaïques et de bornes de recharge pour véhicules électriques
- Études pour la création d'une continuité piétonne route de Brimberne
- Lancement de l'étude de la requalification de la rue Niescierewicz / Îlot Bossis
- Réalisation des travaux de requalification globale de la rue du Docteur Janvier
- Réalisation des travaux d'aménagement de la rue de la Pommeraye
- Réalisation des travaux de création d'un Îlot de fraîcheur place Charles de Gaulle
- Démarrage des travaux de création de la voie verte de la Gâtine (VM17)
- Démarrage des travaux de la voie magistrale vélo dans le cadre du Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables route des Sables (Axe Nantes - Couëron)

Voirie (EGR)

- Reprise du revêtement de la chaussée et création d'une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) rue Alexandre Olivier, entre le boulevard de l'Océan et la rue de la Gare
- Reprise des revêtements de la chaussée, des trottoirs et création d'espaces verts :
 - rue Jean Moulin
 - impasse des Pigeons
 - rue du Carpental (reprise des revêtements de la chaussée et des trottoirs, création de stationnement sur chaussée)
- Reprise du revêtement de la chaussée :
 - rue Niescierewicz, entre le quai Jean-Pierre Fougerat et la rue Jean Moulin
 - rue de la Carterie
 - rue Marcel de la Provoté, entre la rue Victor Hugo et la rue Jean-Jacques Rousseau
 - rue de la Bourdinière, entre rue du Puygaudeau et rue du Mortier des Noues

- rue de la Blanchardière
- rue de la Guinière
- rue Henri Gautier, entre rue de Bretagne et le pont SNCF
- impasse des Rossignols section Nord
- rue des Fleurs, entre le boulevard de l'Europe et la rue du Marais (reprise du revêtement de la chaussée et pose d'îlots pour le stationnement sur chaussée)

Plan vélo Couëron

- Participation active aux réunions de travail au sein d'un groupe technique pour l'élaboration du plan vélo
- Apport d'expertise technique

Petits travaux de proximité

- Reprise de revêtement de chaussée et des eaux pluviales impasse du Gué
- Reprise de revêtement de chaussée et des eaux pluviales impasse du Petit Bois Es Loups
- Aménagement sécuritaire village de la Bazillièrre
- Aménagement sécuritaire piétons place de la Verrerie

Aménagements Schéma directeur d'accessibilité (SDA)

- Diagnostic en marchant du secteur de La Chabossière (boulevard de la Libération, rue Rouget de Lisle, place Daniel Mayer, rue du 1^{er} Mai)
- Étude de mise en accessibilité du boulevard de la Libération, rue Rouget de Lisle et place Daniel Mayer

Éclairage public

- Commande d'opérations d'entretien, de rénovation, de sécurité et d'économie d'énergie, sur tout ou partie des points lumineux : sécurisation de 10 armoires de commande, sécurisation de 650 ml de réseau d'éclairage public, remplacement de 150 luminaires par du matériel leds

Assainissement (eaux usées et pluviales)

- Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Marcel de la Provoté (45 ml)
- Extension EU rue du Pan Loup (branchement future déchetterie 25 ml)

Habitat, Urbanisme et Environnement

Urbanisme prévisionnel et études

- Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) : modification n°2 du PLUm approuvée le 7 février 2025
- Centre-ville : étude de prospective urbaine engagée en juin 2022 remise en décembre 2024 ; exposition et réunion publique en mars 2025
- Site des Essences aux Armées : acquis en juin 2024, puis élaboration d'un mandat d'étude à LOD

Urbanisme opérationnel

- ZAC Ouest-centre-ville, quartier des Marais : 70 ha – 1 748 logements, dont 30 % de logement accession abordable et 25 % de logement locatif social. Phases 1, 2, 3, 5, 6 et 7 achevées et remises (sauf phase 3), 1 249 logements livrés. Phase 4 en cours : études projet espaces publics, attribution de l'îlot 4-4, études projet îlot 4-7. Achèvement de l'opération envisagé en 2030

- ZAC de la Métairie : 24,5 ha – 625 logements livrés, dont 20 % de logement accession abordable, 30 % de logement locatif social et résidence autonomie de 64 logements « Le Lieu Merveilleux ». Opération achevée, espaces publics rétrocédés en décembre 2024, clôture d'opération en avril 2025
- ZAC Rives de Loire : 8 ha, reconversion d'un ancien site industriel en bord de Loire, environ 310 logements collectifs, dont 30 % de logement locatif social, à réaliser en 3 phases. Dossier suspendu en 2022. Nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre missionnée en avril 2024. Ateliers élus sur forme espaces publics, forme d'habiter et programmation. 1^{er} Copil sur esquisse en novembre 2024
- ZAC des Hauts de Couëron : zone d'activités économiques. Opération en voie d'achèvement. Concession prolongée pour la commercialisation de 3 emprises issues de terrains délaissés et finalisation des remises d'ouvrage

Logement

- Plan Local de l'Habitat : 27 logements autorisés en 2024, en deçà des objectifs annuels de production du PLH (objectif 190 à 210 logements par an). Données SRU : Le taux de logements sociaux est de 20,94 % au premier janvier 2024, identique au taux 2023

Environnement, cadre de vie, agriculture, transition énergétique

- Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PEAN) Loire-Chézine : 1^{er} Copil en février 2024, approbation du périmètre et des bénéfices attendus en Conseil municipal et Conseil métropolitain en décembre 2024. Enquête publique en février/mars 2025
- Accompagnement à la transmission de l'EARL Chef de l'Eau (en cours)
- Mise en valeur du ruisseau du Drillet - conventionnement avec le Conservatoire des espaces naturels (CEN) et engagement de la concertation avec les Jardins de la Coutelière
- Zones d'accélération ENr : concertation sur zones identifiées de janvier à mars 2024 et transmission des données à l'État en septembre 2024. Approbation par les Conseils municipaux programmée en mars 2025
- Photovoltaïque : étude de potentiel de solarisation des parkings publics
- PCAET : intégration du volet territorial (actions des communes) : atelier métropolitain du 24 novembre. Conférence GIEC Pays de la Loire le 25 septembre 2024

Chiffres clés

- Autorisations d'urbanisme : 93 dossiers traités (contre 148 en 2023), dont 37 permis de construire)
- Foncier/déclaration d'intention d'aliéner au titre du droit de préemption urbain : 271 dossiers (contre 282 en 2023), 2 décisions de préemption.
- Foncier/notifications SAFER : 84 notifications
- Transactions foncières/classements, déclassements : 26 décisions

Indre

4 172 habitants (Source : Insee, population municipale 2022)

60 établissements actifs (Source : Insee, fin 2022)

1 196 emplois (Source : Insee 2021)

10 164 logements (Source : Insee 2021)

337 logements sociaux (17,81 %) (DDTM inventaire SRU 1^{er} janvier 2024)

32 km de voiries - 26 km de voiries métropolitaines (Pivert 2020) et 6 km de voiries non métropolitaines

472 hectares

Principales actions 2024

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Grosses Rénovations (EGR)

Opérations PPI

- Poursuite de l'étude des continuités cyclables de l'itinéraire Loire à Vélo comprenant les quais Langlois et Jean Bart, la rue Joseph Tahet, le Pré Tarau, le chemin du Port et l'esplanade Alphonse Guihot
- Études environnementales des continuités cyclables de l'itinéraire Loire à Vélo comprenant les secteurs de la passerelle et de la clairière
- Étude de création d'un parking de covoiturage à Indret-La Rondeau
- Étude de requalification globale de la rue Jean Jaurès avec mise en œuvre d'expérimentation
- Démarrage des travaux de voie magistrale vélo dans le cadre du Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables route des Sables
- Réalisation des travaux de requalification globale de la rue du Calvaire
- Réalisation des travaux des continuités cyclables de l'itinéraire Loire à Vélo - Secteur Elsa Triolet

Voirie (EGR)

- Reprise du revêtement de la chaussée rue des Cèdres
- Reprise du revêtement de la chaussée rue des Ormes

Plan de circulation à Basse-Indre

- Élaboration d'une zone 20 au cœur de Basse-Indre

Petits travaux de proximité

- Reprise affaissement quai Victor Boquien
- Désimperméabilisation des sols avec plantations avenue de la Loire, lotissement du Patis

Éclairage public

- Opérations d'entretien, de rénovation, de sécurité et d'économie d'énergie sur tout ou partie des points lumineux, des réseaux et de certaines armoires de commandes : sécurisation de 3 armoires de commande ; remplacement de l'éclairage aux abords de la mairie, sur le cheminement piétonnier des bords de Loire

Assainissement

- Engagement des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement – rue Jean Jaurès

Habitat, Urbanisme et Environnement

Urbanisme prévisionnel

- Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) : modification n°2 du PLUm approuvée le 7 février 2025

Urbanisme opérationnel

- Haute Indre : mise en œuvre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) - 80 logements. 1^{ère} phase - programme CIF - 26 logements en cours de construction. Phase 2 - programme CIF - 12 logements à l'étude
- Suivi de projet de requalification du centre commercial Aldi
- Ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU des Forges approuvée par la modification n°2 du PLUm ; accompagnement du propriétaire Arcelor sur la phase opérationnelle
- Opération de la Clairière : plan de gestion mis à jour agréé par la Préfecture et présenté aux collectivités ; engagement des travaux en juillet 2024 - suspendus en l'attente d'études faune complémentaires et recomposition de l'alvéole de confinement
- Opération Les Frênes : PC Habitat 44 - 4 logements - déposé en novembre 2024

Logement

- Programme Local de l'Habitat (PLH) : aucun logement autorisé en 2024 (27 en 2023), chiffre très éloigné des objectifs du PLH (20 logements par an). Les études en cours (phase 2 OAP Haute-Indre et OAP des Forges) permettent d'envisager un rebond du nombre des autorisations sur les prochaines années. Données SRU : 17,91 % de logements sociaux au 1^{er} janvier 2024, contre 17,81 % en 2023

Environnement, agriculture, plan climat

- Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PEAN) Loire-Chézine : 1^{er} Copil en février 2024, approbation du périmètre et des bénéfices attendus en Conseil municipal et Conseil métropolitain en décembre 2024. Enquête publique en février/mars 2025
- Zones d'accélération ENr : concertation sur zones identifiées de janvier à mars 2024 et transmission des données à l'État en septembre 2024. Approbation par les Conseils municipaux programmée en mars 2025
- PCAET : intégration du volet territorial (actions des communes) : atelier métropolitain du 24 novembre. Conférence GIEC Pays de la Loire le 25 septembre 2024
- Île de la Motte : signature de la convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels le 29 novembre 2024 pour l'élaboration du plan de gestion. 1^{er} copil le 14 mars 2025
- Réseau de chaleur : étude de faisabilité de la desserte des équipements municipaux d'Indre (secteur Hôtel de Ville) par extension du réseau de chaleur Nord Chézine.

Chiffres clés

- Autorisations d'urbanisme : 24 dossiers instruits (contre 37 en 2023), dont 11 permis de construire
- Foncier/déclaration d'intention d'aliéner au titre du droit de préemption urbain : 76 (contre 77 en 2023)
- Notification SAFER : 1 notification
- Transactions foncières, classements, déclassements : 4

Saint-Herblain

50 561 habitants (Source : Insee, population municipale 2022)

2 717 établissements actifs (Source : Insee, fin 2022)

45 560 emplois (Source : Insee 2021)

25 169 logements (Source : Insee, ensemble 2021)

6 091 logements sociaux (26,69 %) (DDTM inventaire SRU 1^{er} janvier 2024)

293 km de voiries - 207 km de voiries métropolitaines (Pivert 2020) et 86 km de voiries non métropolitaines.

3 002 hectares

Principales actions 2024

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Grosses Rénovations (EGR)

Opérations PPI

- Études dans le cadre de l'écomobilité scolaire pour innover dans la sécurisation des abords des groupes scolaires (sécurisation des rues et abords d'écoles)
- Étude de la continuité cyclable, entre le boulevard Marcel Paul et l'avenue Louis Guilloux, au niveau de la porte de Chézine du périphérique
- Finalisation des études d'apaisement de l'axe avenues de Cheverny et des Grands Bois et lancement des travaux
- Finalisation des études de modification en faveur des modes actifs du boulevard du Val de Chézine devant l'opération d'habitat de la Gourmette
- Sécurisation des carrefours sur plusieurs sections de l'axe du boulevard Charles de Gaulle
- Démarrage des travaux de voie verte de la Gâtine (VM17)
- Démarrage des travaux d'aménagement des espaces publics dans le quartier Preux-Neruda et Soleil Levant, en lien avec le nouveau collège Anne Franck et les travaux des équipements Soleil Levant
- Démarrage des travaux de voie magistrale vélo dans le cadre du Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables route des Sables
- Réalisation et livraison des travaux de requalification globale de la rue Henri Radigois

Voirie (EGR)

- Reprise des revêtements de chaussées :
 - boulevard du Val de Chézine, entre la rue Eugène Sue et l'avenue de la Baraudière
 - giratoire boulevard du Val de Chézine et rue Eugène Sue côté Est
 - giratoire boulevard Salvador Allende et rue Benoît Frachon
 - boulevard Marcel Paul, entre la route de Vannes et l'avenue de l'Angevinière
 - chemin de la Vannerie, entre boulevard Marcel Paul et l'ouvrage
 - giratoire rue du Charron et rue du Chêne Lassé
 - boulevard Marcel Paul, entre l'ouvrage du périphérique et l'avenue de l'Angevinière hors giratoire
 - reprise des revêtements de la chaussée et des trottoirs avenue Albert Samain

- reprise du revêtement de la chaussée et des trottoirs, création de station verrou bus et création d'un passage piéton boulevard Marcel Paul, entre le chemin de la Vannerie et l'avenue Louis Guilloux

- reprise du revêtement de la chaussée, création de bandes cyclables et création d'espaces verts rue Jan Palach, entre la VM75 et rue Bobby Sands

Petits travaux de proximité

- Réparation îlot chicane accidenté rue du Zambèze
- Dispositifs de protection accotement du centre des douanes rue de la Rabotière
- Bordure centrale anti-stationnement rue Pablo Neruda
- Pérennisation des écluses - passages prioritaires secteur les Villages
- Reprise anneau central giratoire boulevard du Massacre – avenue Colonnac
- Sécurisation cheminement piétons chemin des Pavillons
- Réfection parking Hachère - pavés drainants
- Matérialisation stationnement rues Michel Delalande, Jacques Offenbach, Richard Wagner
- Test dispositifs condamnation circulation chemin de la Vannerie
- Reprise marquages passages piétons-régime de priorité et zone de rencontre intersection rue du Lieutenant Mouillé/avenue des Sports
- Réparations platelages bois place Cap Sizun ; passerelle Françoise Dolto
- Neutralisation stationnement rue Henry Farman
- Modification régime de priorité intersection rue d'Amiens/rue de la Chicotière
- Amélioration accès aire de compostage rue Lucie Aubrac

Aménagements confortement de la ville apaisée

- Pérennisation du plan de circulation du secteur Colonac : sens unique - double sens cyclable - traversées piétonnes
- Création écluses passage prioritaire quartier Bergerie
- Test sens unique - double sens cyclable - stationnement quartier Bergerie

Aménagements en faveur des transports en communs et des vélos

- Clarification des marquages vélos - traversées piétonnes des pistes cyclables rue François Rabelais
- Transformation en Voie Verte impasse Prosper Mérimée
- Chemin de liaison rues des Villages – Julian Grimau accès « arrêts de Bus »
- Préparation des terrains pour le déploiement du service trottinettes-vélos en libre service
- Stationnement aire d'attente provisoire Bus boulevard Winston Churchill

Travaux Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

- Quai de Livraison et élargissement du stationnement devant le groupe scolaire « Bernardière » rue de Marseille
- Renforcement dispositifs anti-rodéo îlot Richolet
- Reprise dégradation du revêtement avenue de l'Angevinière (sous le centre commercial)

Aménagements Schéma Directeur Accessibilité

- Revue de site et étude de mise en accessibilité du cheminement rue de la Syonnière, sur le secteur du lycée Jules Rieffel

Gestion des arbres

- Opérations impact des racines : rues Saint-Exupéry, de l'Ornière, Ferdinand-Alexandre Boutillier, impasse du Niger, allées Paul Claudel et de la Hachère
- Renouvellement patrimoine arboré : allée Giraudoux (12 essences) ; boulevard du Massacre (5 essences) ; allée Jules Valles (2 essences) ; rue Françoise Dolto (33 essences)
- Abattage : 8 sujets impasse Eugène Pottier, boulevard Marcel Paul, boulevard Charles Gautier, chemin de liaison rue des Villages - rue Julian Grimaud, rue de la Métairie, rue du Mahatma Gandhi, allée Michel Foucault

Éclairage public

- Opérations d'entretien, de rénovation, de sécurité et d'économie d'énergie sur tout ou partie des points lumineux, des réseaux et de certaines armoires de commandes : sécurisation de 12 armoires de commande ; remplacement de 250 luminaires par du matériel leds ; sécurisation de 300 ml de réseaux d'éclairage public ; déploiement de la coupure au cœur de nuit

Assainissement

- Réhabilitation du réseau d'eaux usées des avenues Cheverny et Grands Bois (505 ml de collecteur remplacé, 265 ml de branchements remplacé et 810 ml de collecteur chemisé)
- Réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue des Maures (31 ml)
- Réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue du Petit Village (38 ml)
- Réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue Jacques Prévert (82 ml)

Habitat, Urbanisme et Environnement**Urbanisme prévisionnel**

- Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) : modification n°2 du PLUm approuvée le 7 février 2025. Lancement des modifications simplifiées 4 et 5

Urbanisme opérationnel et études

- ZAC de La Baule/boulevard Charles Gautier : 22 hectares - 848 logements, un pôle santé, un pôle tertiaire et un pôle services. A ce jour, sont livrés 95 % des espaces publics, le pôle santé, le P+R, 508 logements et 13 760 m² de locaux d'activités. 131 logements et 3 992 m² de locaux d'activités sont en cours de construction (livraison 2025). Abandon du projet d'établissement de soins de suite
- Opération La Pâtissière (opération privée). Zone 2AU 10 ha. Programme : 170 logements et établissement scolaire. Périmètre d'opération réduit suite à mise en œuvre de la séquence « éviter, réduire, compenser ». Programmation réduite à une centaine de logements
- Opération Bagatelle et abords (permis d'aménager) : 1 250 logements, dont 980 sont livrés, une résidence seniors de 99 logements, un groupe scolaire, un parc, des jardins familiaux, une maison médicale, 1 400 m² de locaux d'activités (tous livrés). Permis de construire en cours d'instruction sur le dernier macro lot (O), pour 122 logements.
- Grand Bellevue : ZAC créée par délibération du 13 avril 2018 sur un périmètre opérationnel de 60,7 ha (communes de Nantes et Saint-Herblain). Aménagement concédé à LOMA. Programme mixte : 65 000 m² de logements (49 % de logements libres, 38 % de logements abordables, 13 % de logements spécifiques et sociaux), 3 000 m² de surfaces dédiées aux équipements, 18 500 m² dédiés aux activités économiques et 2 500 m² aux activités commerciales, requalification/résidentialisation de 1 785 logements (dont 1 094 hors ZAC), et démolition de 515 logements (dont 30 hors ZAC). En 2024, sur Saint-Herblain : ouverture de la station Mendès, engagement des travaux d'espaces publics place Mendès-France et rue d'Aquitaine, livraison des rues de Dax, du Cantal et de la contre-allée Aquitaine, mise au point du projet MF2, suivi des projets hors ZAC (îlot des Arts), inventaires faune flore et reprise des études avant projet Bernardière sud et livraison du P+R provisoire

- Renouveau urbain de la route de Vannes (communes de Saint-Herblain, Orvault et Nantes). Étude de programmation Attica livrée en 2022. Périmètre déclaré d'intérêt métropolitain au titre des entrées d'agglomération par délibération du 16 décembre 2022. En 2024, cadrage du montage financier et des outils opérationnels, validation des invariants et éléments structurant du plan guide (4 500 à 5 000 logements, stratégie commerciale), mise en place de la stratégie foncière, mise au point du projet d'axe cyclable magistral, accompagnement des opérateurs sur graines de ville (5 sites actifs) et étude Cetex (Arcadis, livrable début 2025). 1 500 logements en cours d'études portées par promoteurs
- Reconversion du site Laënnec/Pilliers de la Chauvinière : étude de programmation urbaine Interland remise fin 2023. Plan guide validé : 260 000 m² de SP, dont 30 000 affectées au logement (« Parc habité » 390 logements) et 226 4000 affectées à l'activité (pôle santé et « bio-parc » (entreprises de bio-technologies médicales). En 2024, étude stationnement (Sareco), accompagnement des entreprises de la sphère biotech présentes sur le site ou candidates à l'installation, mise en place de la stratégie foncière et cadrage des outils de mise en œuvre opérationnelle, mise au point d'un protocole de gouvernance CHU /ICO/ ville/NM, étude de faisabilité îlot mutable (Aethica), prise en considération du plan guide dans la modif 2 du PLUm
- Atlantis : déclaration d'intérêt métropolitain « entrée de ville » par délibération du 16 décembre 2022. Programme de 1 000 logements, 100 000 m² de SP tertiaire et confortation de la polarité commerciale majeure. En 2024, études opérationnelles avec l'appui de l'AMO architecture urbanisme et espaces publics (Atelier Ruelle) : mise à jour du plan guide, études espaces publics sur frange ouest (secteurs Cartier et Marcel Paul), élaboration des fiches de lots promoteurs, modification 2 du PLUm (OAP Jacques Cartier) et engagement de la concertation avec les partenaires Atlantis 31 (pôle commercial majeur)
- Opération Françoise Dolto : mobilisation de la réserve foncière dans le cadre du plan de relance de la construction de logements. Choix de l'opérateur (NMH et ICEO), signature du protocole d'étude et engagement des études faune/flore

Logement

- Programme Local de l'Habitat (PLH) : 110 logements autorisés en 2024, résultat très éloignés des objectifs quantitatifs annuels du PLH (produire 450 logements par an). Données SRU : le taux de logements sociaux, de 26,97 % au 1^{er} janvier 2024, progresse légèrement par rapport à 2023 (26,69%)

Environnement, agriculture, transition énergétique

- Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PEAN) Loire-Chézine : 1^{er} Copil en février 2024, approbation du périmètre et des bénéfices attendus en Conseil municipal et Conseil métropolitain en décembre 2024. Enquête publique en février/mars 2025
- Mise en valeur du ruisseau du Drillet - conventionnement avec le Conservatoire des espaces naturels (CEN) et engagement de la concertation avec les Jardins de la Coutelière
- Zones d'accélération ENr : concertation sur zones identifiées de janvier à mars 2024 et transmission des données à l'État en septembre 2024. Approbation par les Conseils municipaux programmée en mars 2025
- Photovoltaïque : étude de potentiel de solarisation des parkings publics
- PCAET : intégration du volet territorial (actions des communes) : atelier métropolitain du 24 novembre. Conférence GIEC Pays de la Loire le 25 septembre 2024

Chiffres clés

- Autorisations d'urbanisme : 98 dossiers instruits par le pôle (contre 174 en 2023), dont 39 permis de construire
- Foncier/déclaration d'intention d'aliéner au titre du droit de préemption urbain : 426 (contre 390 en 2023), dont 2 ont donné lieu à décision de préemption
- Foncier/notifications SAFER : 24 notifications
- Foncier/transactions foncières, classements, déclassements : 16 décisions

PÔLE NANTES CENTRALITÉ

Le Pôle Nantes Centralité, créé au 1^{er} janvier 2023, regroupe les anciens pôles Nantes Loire et Nantes Ouest, soit 8 quartiers : Centre-ville / Malakoff - Saint-Donatien / Île de Nantes / Bellevue – Chantenay - Sainte-Anne / Dervallières - Zola / Hauts-Pavés - Saint-Félix / Breil - Barberie / Nantes sud. Il comprend aussi une partie de l'ancienne Direction Réglementation Gestion Espace Public (DRGEP), spécifiquement la Réglementation et Usage de l'Espace Public (RUEP).

211 504 habitants (INSEE population RP 2018) :

- Q1 : Centre-ville : 28 485 habitants
- Q2 : Bellevue, Chantenay, Sainte-Anne : 25 000 habitants
- Q3 : Dervallières, Zola : 35 000 habitants
- Q4 : Hauts-Pavés, Saint-Félix : 35 800 habitants
- Q5 : Malakoff, Saint-Donatien : 34 669 habitants
- Q6 : Île de Nantes : 15 818 habitants
- Q7 : Breil, Barberie : 24 418 habitants
- Q11 : Nantes sud : 12 314 habitants

3 490 hectares

423 km de voirie

518 postes d'agents

Coordonnées

Immeuble AXEO

14 mail Pablo Picasso

44 000 Nantes

Site Chantenay

Place de la Liberté

44 100 Nantes

Manufacture des Tabacs

10 boulevard Stalingrad

44 000 Nantes

Budget 2024 :

Investissement : 16 681 662,29 €

Nantes Métropole : 14 152 999,35 € sur Budget principal et 2 528 662,94 € sur budget annexe

Rien sur Ville de Nantes en 2024

Fonctionnement : 11 969 525,08 €

Nantes Métropole : 4 312 138,23 € en dépenses sur budget principal et 500 317,44 € sur budget annexe et 5 746 841,44 € en recettes

Ville de Nantes : 106 699,95 € en dépenses et 1 303 528,02 € en recettes

Principales actions en 2024

L'activité du PAGEP (pôle projets, aménagement et gestion espace public) en quelques chiffres marquants :

- 588 courriers traités
- 3,7 km de chaussée rénovée, 640 ml de trottoirs refaits, 11 500 t de matériaux revalorisés, 5 570 chantiers de maintenance réalisés
- Prise en charge des illuminations de Noël en lien avec le VAN pour 500 000 €
- 1 156 emplacements de stationnement vélo créés
- 16,8 M€ : montant mandaté en investissement en 2024 (EGR - PROX - PPI)

Régie - Patrimoine - Gestion de l'espace public

Régie - Gestion espace public

Cœur de ville Sud (Quartiers 1, 5, 6, 11)

3 302 chantiers et interventions ont été réalisés sur Octave, dont 804 répondant à des fiches Oasis.

Environ 1 600 m² de réfection de trottoir ou cheminement piétons :

- Réfection et mise en accessibilité de 95 m² de trottoir rue de la Porte Gelée pour un coût de 13 000€
- Réalisation d'un cheminement en pavés béton de récupération avec embellissement des espaces verts, allée du Bourg Fumé, entre la rue d'Allonville et l'école maternelle, pour une surface de 300 m² et un coût de 13 139€
- Réfection et mise en accessibilité trottoir asphalte quai Ferdinand Favre pour une surface de 180 m² et un coût de 24 785€
- Réfection et mise en accessibilité trottoir asphalte rue du Roi Albert pour une surface de 110 m² et un coût de 20 956€
- Réfection et mise en accessibilité trottoir asphalte rue d'Allonville pour une surface de 120 m² et un coût de 14 381€
- Dépose et repose en accessibilité du dallage des terrasses du Hangar à Bananes quai des Antilles pour une surface de 300 m² et un coût de 22 741€
- Réaménagement de la rue Saint Nicolas en pavage pierres naturelles pur une surface de 420 m² et un coût de 49 685€
- Réalisation de 455 m² de petites réparation de chaussée (violences urbaines et dégradations ponctuelles)
- Réfection de 480 m² de pavage et dallage par prestataire privé
- Réfection de 2 469 m² de signalisation horizontale en résine à chaud par les équipes du pôle et 3 546 m² par prestataires privés
- Sécurisation/signalisation de 297 manifestations festives, dont une dizaine nécessitant la mise en place d'environ 1 119 blocs antibéliers

Cœur de ville Ouest (Quartiers 2, 3, 4, 7)

1 325 chantiers et interventions ont été réalisés sur Octave : nids de poule, potelets, enrobé..., dont 499 répondant à des fiches Oasis. Soit environ 1 555 m² de réfection de trottoir :

- Réfection et mise en accessibilité de 245 m² de trottoir rue Maurice Garin

- Réfection et mise en accessibilité trottoir rue Monastir pour une surface de 120 m²
- Réfection et mise en accessibilité trottoir Jean-Marie de la Mennais pour une surface de 80 m²
- Réfection et mise en accessibilité trottoir rue de la Caillette pour une surface de 130 m²
- Réfection et mise en accessibilité trottoir rue Camille Flammarion pour une surface de 40 m²
- Réfection et mise en accessibilité trottoir rue Albert Calmette pour une surface de 70 m²
- Réfection et mise en accessibilité trottoir rue de Châteaulin pour une surface de 60 m²
- Réfection et mise en accessibilité trottoir rue des Friches pour une surface de 160 m²
- Opération rue propre place Viarme avec réfection de surface de 240 m² pour un montant de 15 380€
- Réalisation de 430 m² de petites réparation de chaussée (violences urbaines et dégradations ponctuelles) pour 31 909€
- Réfection de 65 m² de pavage et dallage par prestataire privé place Montaigne pour 28 245€
- Réfection 350 m² de trottoir par prestataire privé
- Réfection de 1 301 m² de signalisation horizontale en résine à chaud par les équipes du pôle et 6 419 m² par prestataires privés
- Sécurisation/signalisation de 238 manifestations festives, dont 2 (RDV de l'Erdre et 14-Juillet) nécessitant la mise en place d'environ 450 blocs antibéliers

Patrimoine

Éclairage public

- Plan d'économie d'énergie : passage en Leds de 1 200 points lumineux avec 70 % d'économie d'énergie, réalisés dans le cadre de 26 dossiers pour un montant total de 700 000€
- Travail en transversalité avec MEPRT pour la commande de lampes Leds et de kit retrofits qui seront posés d'ici fin 2026 par MEPRT. Cela représente 5 630 points lumineux, soit 22 % du parc à traiter
- Entretien et rénovation : 27 chantiers de rénovation ou de mise aux normes du patrimoine
- État du patrimoine : 287 armoires de commande et 24 188 points lumineux, dont 44 % du parc en leds
- Bilan d'exploitation : 1 750 demandes d'intervention traitées, 48 bris

Entretien grosse rénovation de voirie (EGR) et patrimoine arboré

Un important programme de rénovation de chaussées a été mis en œuvre sur le territoire du pôle. Les trottoirs ont été remis en accessibilité lorsque cela était nécessaire et les revêtements de chaussée repris :

- Réfection du revêtement de chaussée, création de zone de naturation, de places de livraisons et appuis vélos sur la rue de Strasbourg (Q1)
- Réfection du revêtement de chaussée de la rue Paul Bellamy (Q4)
- Réfection de la structure et du revêtement de chaussée de la rue Chevreul (Q2)
- Réfection du revêtement de chaussée du Pont Jules César (Q3) et du pont Mauvoisins (Q11)
- Réfection de la structure et du revêtement de chaussée des giratoires Beauséjour, Barraudière et Jacksonville (Q4 et Q2)

- Réfection du revêtement de surface de la piste cyclable du quai des plantes (Q2)
- Réfection de la structure et du revêtement de chaussée des rues Gutenberg, Claude Guillon Verne et boulevard Saint-Aignan (Q2)
- Réfection totale du revêtement de chaussée rue Mondésir (Q1)
- Réfection des trottoirs rues de Carcouet et Georges Sand (Q3)
- Réfection totale du revêtement de la chaussée de la rue du Pipay (Q5)
- Réfection totale du revêtement de la chaussée rue de la Ville en Pierre (Q5)

Ces travaux représentent un volume financier d'environ 2,3 M€ TTC.

Par ailleurs, les travaux pour la remise en conformité de 17 ralentisseurs ont été finalisés

Mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite

- Mise en accessibilité des trottoirs de la rue d'Allonville (Q5) et rue de la Ville en Bois (Q2).

Patrimoine Arboré

- 47 arbres ont été plantés sur le périmètre du pôle Nantes Centralité

Assainissement eaux usées et eaux pluviales

En amont des projets d'aménagement de voirie, des diagnostics des canalisations d'assainissement sont mis en œuvre. En fonction de l'état et de l'âge des canalisations, des travaux de renouvellement des conduites peuvent être réalisés. Par ailleurs, le pôle pilote aussi les travaux de petites extensions des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Les travaux suivants ont été réalisés en 2024 :

- 5 opérations d'extension de réseaux (rue de la Mitrie, rue du Coudray, place de la République, rue Georges Bizot, rue des Salorges)
- 4 opérations de réhabilitation de réseaux (rue de la Convention, rue de la Haute Forêt, rue du Lot, rue Noire)

Instruction au titre des eaux usées et/ou pluviales relevant des ADS : 248

Proximité espace public

- Environ 709 demandes d'usager recensées
- À titre d'illustration, peuvent être citées :
 - le stationnement,
 - la création de places PMR,
 - la sécurisation aux abords des écoles.
 - les aménagements cyclables ainsi que la pose d'appuis vélos (environ 340) et de racks à vélos (environ 54)

Quartier 1 : Centre-ville

Proximité :

- Mise en sens unique de la rue Emile Péhant avec aménagement d'un double sens cyclable (DSC), la création d'une place PMR et la mise en conformité de la traversée piétonne devant l'école Émile Péhant (neutralisation du cône de visibilité)
- Réalisation d'un parvis devant l'école Marie-Anne du Boccage
- Mise en sens unique de la rue de Bitche avec aménagement d'un DSC

- Retrait des bambous, reprise des fosses végétales, organisation du stationnement en longitudinale, création de places pour 2 roues motorisées, pose de bancs et pose d'appuis vélos rue du Calvaire
- Renfort d'appuis vélos (quelques exemples sur plus de 80 rues) :
 - Quai Malakoff : 156
 - Rue de Strasbourg : 68
 - Boulevard Gaston Serpette : 50
 - Boulevard Guist'hau : 46
 - Boulevard Meusnier de Querlon : 26

Quartier 2 : Bellevue - Chantenay - Sainte-Anne

Proximité :

- Pérennisation du changement du plan de circulation sur les rues Galilée, Arago, Charyau et des Fauvettes
- Aménagement tactique sur le quai Marquis de l'Aiguillon, sécurisation d'un passage piéton avec rétrécissement de chaussée
- Création de places PMR sur les rues Bourderies, Capitaine André David et Pierre Dupont
- Création d'une place véhicule sanitaire léger (VSL) sur le boulevard Jean Moulin
- Sécurisation des abords du centre socio-culturel et aménagement d'un passage piéton avec un rétrécissement de chaussée rue de Saint-Brévin
- Organisation du stationnement rue Firmin Colas
- Sécurisation de la nouvelle entrée de l'école saint-Martin avec la mise en sens unique de la rue Eugénie Viole, la neutralisation du stationnement (plan vigipirate), la pose d'appuis vélos, la création d'une place de livraison et l'aménagement d'une nouvelle traversée piétonne
- Mise en sens unique des rues de la Brianderie et Font des Baronnie avec aménagement d'un DSC

GUSP :

- Sécurisation des abords de l'école Jean Zay, création d'un passage piéton sur la rue Lucien Aubert et mise en conformité des traversées piétonnes existantes
- Aménagement de la placette allée des Pinsons
- Création d'une place PMR square des Rossignols
- Implantation d'une zone bleue sur la place Mendès-France

Quartier 3 : Dervallières - Zola

Proximité :

- Finalisation de l'aménagement au carrefour rue de l'Ouche Cormier et rue de Thoiry ;
- Aménagement d'une place PMR route de Saint-Herblain
- Aménagement de chicanes rue de la Contrie pour réduire la vitesse
- Création d'une rue scolaire rue Ampère
- Aménagement rue Baptiste Marcet pour réduire la vitesse et sécuriser les abords du collège

- Organisation du stationnement dans la rue Paul Bert
- Mise en sens unique de la rue Meuris pour accompagner les travaux du quai de la Fosse
- Mise en place de stop dans le secteur Babonneau-Brasserie

GUSP :

- Organisation du stationnement rue Watteau

Quartier 4 : Hauts-Pavés - Saint-Félix

- Sécurisation des abords d'une école avec aménagement d'un passage piéton et d'un parvis, élargissement du trottoir et d'écluses, sécurisation du double sens cyclable (DSC) rue du Ballet
- Aménagement tactique rue de la Saulzinière
- Sécurisation aux abords d'une école avec aménagement d'un passage de courtoisie en urbanisme tactique rue Alphonse Daudet
- Aménagement urbanisme tactique sur la rue Eugène Begarie, aménagement interdisant l'accès des véhicules depuis le boulevard des Anglais
- Concertation pour un aménagement sur les rues Fontaine de Barbin, Jean Debay et Quarts de Barbin, Felix Thomas
- Amélioration de la signalisation horizontale et verticale, et pose d'appuis vélos rue des Hauts Pavés

Quartier 5 : Malakoff - Saint-Donatien

Proximité :

- Réalisation d'une double écluse en urbanisme tactique sur le quai Henri Barbusse
- Aménagement d'une avancée de trottoir pour sécuriser le carrefour Coudray-Guillet de la Brosse
- Délimitation du stationnement sur la place des Enfants Nantais
- Réalisation d'une avancée de trottoir rue Préfet de Bonnefoy
- Concertation pour l'aménagement de la place Waldeck Rousseau
- Pose d'un barrière pour la piétonisation de la rue de Maryland
- Aménagement de parvis devant l'école Sully rue Henri Cochard
- Sécurisation du passage piéton au carrefour de la rue du Cher et de la rue de Madrid

GUSP :

- Aménagement de la place Rosa Park avec végétalisation
- Aménagement d'un carrefour à feux rue de Chypre

Quartier 6 : Île de Nantes

Proximité :

- Mise en place d'une rue scolaire aux abords de l'école Louise Michel (rue Paul Ramadier)
- Marquage d'un passage piéton (Pixel) boulevard Babin Chevaye
- Pose d'appuis vélo autour de la maison de quartier île de Nantes
- Aménagement d'un passage piéton devant l'école de Design, boulevard de la Prairie au Duc

Quartier 7 : Breil - Barberie

Proximité :

- Pérennisation de l'expérimentation du double sens cyclable (DSC) rue des Primevères et rue du Breil
- Amélioration de l'accessibilité du passage piéton carrefour boulevard des Frères Goncourt-avenue de l'Étoile
- Étude de circulation sur le secteur rue Jean-Louis de Girodet et rue Louis David, l'objectif de cette étude est d'apaiser la circulation, de sécuriser les cycliste et de limiter le « shunt » entre le boulevard des Anglais et le boulevard Pierre de Coubertin
- Modification du plan de circulation en urbanisme tactique sur le secteur Berlioz, Épine, Diane et Junon
- Aménagement de deux places PMR rue de la Patouillerie et boulevard Pierre de Coubertin
- Pérennisation de deux « by-pass vélo » sur la rue Chanoine Larose

GUSP :

- Aménagement d'une aire de livraison rue de la Maison Blanche
- Pérennisation de l'écluse pour limiter la vitesse rue de la Maison Blanche

Quartier 11 : Nantes Sud

Proximité :

- Expérimentation de la mise en sens unique de la rue de la Gilarderie
- Amélioration de la signalisation horizontale au niveau du giratoire de la rue Louis Loucheur
- Aménagement d'écluses en urbanisme tactique et création d'un passage piéton rue de l'Oliveraie
- Aménagement d'écluses et de « by-pass vélo » en urbanisme tactique chemin des roches vertes pour réduire la vitesse
- Mise en place d'une signalisation verticale pour rappeler la priorité à droite sur le carrefour Gilarderie-Fromenteaux
- Aménagement de deux places PMR rue de la Ripossière
- Mise en accessibilité d'un passage piéton boulevard Joliot Curie

GUSP :

- Aménagement de la place du Pays Basque, végétalisation et pose de mobilier

Projets d'Aménagement d'espace public

Quartier 1 : Centre-ville

Conduite d'opérations et maîtrise d'œuvre externe

Néant

Maîtrise d'œuvre interne

- Fin des travaux rue Voltaire et Place Jean-V (commencés en 2023, livrés en mai 2024)
- Travaux de requalification des abords des Bains Douches (livrés en juin 2024)
- Travaux d'extension de la zone piétonne sur le secteur rue Flechier- rue Fénelon
- Démarrage des travaux d'extension de la zone piétonne sur le secteur Cheval Blanc

- Poursuite des études d'extension de la zone piétonne sur le secteur Cathédrale Sud
- Poursuite des études pour le renouvellement d'un 7^e sanitaire en cours (angle rues Armand Brossard et Cheval Blanc)
- Poursuite des études de renaturation du secteur Bouffay (allées Flesselles et du Port Maillard)
- Poursuite des études d'aménagement de 2 quai bus sur le quai Malakoff (arrêts LU)
- Études de réaménagement de la rue du Couëdic, entre la rue du Commandant Boulay et la rue d'Orléans

Quartier 2 : Bellevue - Chantenay - Sainte-Anne

Conduite d'opérations et maîtrise d'œuvre externe

Néant

Maîtrise d'œuvre interne

- Travaux de raccordement de l'équipement sportif de Bellevue au réseau de chaleur (aménagement du trottoir et pose d'arceaux vélos)
- Démarrage des travaux pour l'aménagement du parking-relais Estuaire
- Démarrage des travaux pour l'aménagement du parking-relais Bas-Chantenay
- Poursuite des études de requalification de la rue des Salorges
- Poursuite des études de requalification des abords de la rue de la Mutualité
- Poursuite des études pour le réaménagement des abords de l'église et de l'école Sainte-Anne et de l'école des Garennes
- Études pour le réaménagement du trottoir sud de la rue Jules Launay, entre la passerelle SNCF et la cale Dubigeon
- Études pour le réaménagement de la rue Bougainville

Quartier 3 : Dervallières - Zola

Conduite d'opérations et maîtrise d'œuvre externe

- Poursuite des études pour la place du Repos de Chasse

Maîtrise d'œuvre interne

- Poursuite des études pour la requalification de la rue de la Convention
- Études pour l'aménagement d'un parking au 45 route de Saint-Herblain (« parking ex-Total »)
- Études pour le réaménagement du secteur Lorrain - de la Tour

Quartier 4 : Hauts-Pavés - Saint-Félix

Conduite d'opérations et maîtrise d'œuvre externe

Néant

Maîtrise d'œuvre interne

- Travaux d'extension de la zone piétonne sur le secteur quai de Versailles / place de Chateaubriand et rue de Chateaubriand
- Travaux de requalification de la rue du 14-Juillet (livré en août 2024)

- Démarrage des travaux d'aménagement du cheminement rues Saint-Félix / Haute Forêt / Fellonneau / Toulmouche
- Poursuite des études d'apaisement et de mise en accessibilité de la rue Noire
- Poursuite des études d'aménagement d'un quai bus sur le boulevard Eugène Orieux (arrêt Tortière, côté impair) et rue Alexandre Dumas (arrêt Toutes Joies, côté église)

Quartier 5 : Malakoff - Saint-Donatien

Conduite d'opérations et maîtrise d'œuvre externe

Néant

Maîtrise d'œuvre interne

- Poursuite des études d'extension de la zone piétonne sur le secteur Maréchal Joffre
- Poursuite des études d'aménagement d'une venelle sur l'îlot Coudray
- Poursuite des études d'aménagement des abords de l'école Ange Guépin, rue de la Révolution des Œillets
- Études pour le réaménagement du carrefour Lorraine - Tyrol

Quartier 6 : île de Nantes

Conduite d'opérations et maîtrise d'œuvre externe

Néant

Maîtrise d'œuvre interne

Néant

Quartier 7 : Breil - Barberie

Conduite d'opérations et maîtrise d'œuvre

- Démarrage des travaux sur le secteur Collines du Cens
- Études pour l'îlot Feyder-Noël en maîtrise d'œuvre externe

Maîtrise d'œuvre interne

Néant

Quartier 11 : Nantes sud

Conduite d'opérations et maîtrise d'œuvre externe

Néant

Maîtrise d'œuvre interne

- Travaux d'aménagement des abords de l'école Nantes-sud (livrés en août 2024)

Tous quartiers

Néant

Programmation Coordination et ADS fonciers

Cellule travaux / programmation coordination

Traitement de 6 239 dossiers :

- 4 409 arrêtés de circulation instruits
- 1 076 autorisations d'occupation du domaine public instruites

- 5 121 permissions de voiries instruites (concessionnaires et ADS)
- 340 arrêtés de cloisonnement instruits techniquement
- 293 fiches OASIS traitées

ADS / Foncier – suivi des aménageurs

- Actes signés : 11
- Décisions prises: 13
- Total Déclaration Intention Aliéné : 2 897
- Total Autorisation Droit des Sols (PC, DP...) : 629
- Total Certificat d'Alignement : 982
- Total enquête(s) publique(s) : 4
- Total superficie acquise (en m²) : 2 670
- Nombre de ZAC en cours : 9

Développement économique et commerces

Chiffres clés du pôle (source Insee 2022) :

- 38 892 établissements
- 86 453 emplois

Relations entreprises

- 124 porteurs de projets accompagnés par le pôle : conseils et orientations sur la création d'entreprise, accompagnement à la recherche de locaux, mise en relation avec les réseaux
- 216 entreprises contactées, orientées ou accompagnées durant l'année 2024 : informations sur les aides aux entreprises, les projets urbains en cours et à venir, accompagnement urbanistique, sensibilisation à la RSE et orientations partenaires

Rencontres régulières avec les associations de commerçants : suivi des travaux et des projets en partenariat avec l'Union Nantaise du Commerce de Détail (UNACOD) et Plein Centre, accompagnement des chantiers du pôle Nantes Centralité, rencontres commerçants avec les élus (boulevard Dalby, boulevard de la Prairie au Duc, place Zola, place Mangin, boulevard Gustave Roch...); pilotage des groupes de suivi du commerce nantais CHR (Cafés Hôtels Restaurants), aux réunions commerce / réglementation commerce en lien avec la GACEP (Gestion et Action Commerciales de l'Espace Public), aux commissions Food Truck, suivi de l'association des commerçants de Talensac... ; suivi des CRA (cédants et repreneurs d'affaires)

Accompagnement des commerçants pendant les grands chantiers de la centralité autour du pont Anne de Bretagne, du quai de la Fosse, du boulevard Léon Bureau.

Mise en place de mesures d'accompagnement :

- CRA avec périmètre élargi
- Gratuité du parking quai du Président Wilson
- Exonération des droits d'occupation commerciaux de l'espace public
- Subventions attribuées aux associations Plein Centre et UNACOD pour animer le secteur impacté par les travaux et attirer du flux en centre-ville

Études économiques / Projets urbains

- **Étude urbaine place Zola** en 2024 : mandat d'étude validé avec LOD sur la place Zola (budget DAUN/DEER) ; objectif de réaliser des études préalables de faisabilités architecturales et économiques ; phase de lancement de la MOE Espace Publics ; négociation en cours avec le magasin Weldom (DAUN, LOD, PNC) ; rencontres commerçants pour présenter le projet d'aménagement.
- **Projet urbain Bas-Chantenay** (conduit par la DAUN, en lien avec l'agence d'architecture et d'urbanisme Reichen & Robert) : organisation du comité d'agrément mensuel ; instance d'examen des projets d'entreprises liés aux filières maritimes et nautiques, des projets d'aménagement et de tous sujets à caractère économique sur le Bas-Chantenay. Objectifs : développer l'activité économique existante avec la réalisation de 90 000 m² de surface plancher commerces/activités/tertiaire/équipements ; créer du logement ; mettre en valeur le patrimoine industriel.
- **Autres projets urbains : projet Collines du Cens** : projet d'aménagement des espaces publics Collines du Cens. Il s'agit de favoriser l'attractivité des commerces, la vie de quartier et requalifier le cadre de vie, de proposer un projet en phase avec les politiques publiques. Travaux d'aménagement : avril 2024 - octobre 2025 et livraison en novembre 2025.
- **Suivi dossiers complexes / accompagnement entreprises** (pilotage DEER / pôle NC / NMA) :
 - Armor GROUP : projet immobilier sur le site du Cordon Bleu au 17 boulevard de Chantenay ; note d'intention transmise par Armor sur le projet immobilier sur le site Cordon Bleu ; rédaction d'un protocole d'accompagnement - DAUN/DEER/NMA/Stratégie Étude Déplacement ;
 - LEROUX ET LOTZ : souhait de vendre leur foncier (mandat attribué à l'agence Clerville pour la vente) ; souhait de travailler en cohérence avec les objectifs du projet urbain Nantes Métropole = maintenir l'activité productive, préserver les halles, travailler sur un « éco-parc » industriel ;
 - CAROFF : projet de modernisation du bâtiment boulevard Maréchal Juin, suivi avec l'agence Reichen, NMA et NM.
- **Poursuite du projet Euronantes** : suivi de la programmation et de la commercialisation ; proposition d'un nouveau plan de merchandising ; définition d'un périmètre de polarité commerciale ; finalisation du projet Euronantes / Gare.
- **Axe cyclable magistral Gare / Bottière-Chénaie** : travail en partenariat avec la DEP dans l'accompagnement des commerçants (mise en sens unique du boulevard Dalby et de la rue de Coulmiers, nouveau plan de circulation, nouvel axe cyclable...)
- **Projet Tour Bretagne** : Travaux de 2025 à 2028 ; programme = 2 cellules commerciales, hôtel 4* et restaurant, logements, bureaux, POD de Giboire
- **Pirmil-les-Isles** : Étude du projet urbain en cours ; demande des élus de travailler à un projet bifurqué (plus de place à la végétalisation, moins de densification).

Actualités 2024 / suivis par quartiers

- **Île de Nantes** : comité d'agrément île de Nantes (coordination SAMOA / pôle Nantes Centralité), accompagnement des projets et des entreprises, suivi des rez-de-chaussées commerciaux ; ZAC Sud Ouest : suivi études loisirs, accompagnement des restaurateurs du boulevard Gustave Roch, de Tereos et NorPaper dans le suivi du chantier du CHU ; accompagnement de la Guinguette du Belvédère, 2 consultations lancées en 2024 : le Grand Wattignies (AVENTIM) et Labodiva (ATTIQUE, MAGNUM ET KATRA)

- **Centre-ville** : rencontres régulières avec les commerçants ; participation aux différentes démarches initiées sur le centre-ville (AMO Commerce, atelier attractivité, Noël 2024) ; rencontre commerçants dans le cadre des travaux rue Voltaire ; participation à l'élaboration de la Charte des devantures en lien avec la DEER ; accompagnement des services du pôle dans le cadre de la mise en place du dispositif Ma Rue Propre ; participation au projet d'activation de l'espace Gloriette Petite Hollande ; accompagnement des commerçants dans le cadre de la piétonnisation du secteur Brossard - Cheval Blanc.
- **Nantes Sud** : accompagnement de la Guinguette La Cambuse, rédaction d'une charte tripartite pour l'année 2025, appel à projet à relancer en 2025 ; suivi du projet urbain Pirmil-les-Isles.
- **Malakoff Saint-Donatien** : accompagnement de l'association des commerçants de la Manufacture (demande de redynamiser la vie de quartier, installation d'une boulangerie...) ; suivi de la commercialisation de la programmation sur la ZAC Caserne Mellinet en lien avec la DAUN et NMA ; suivi d'aménagement de la ZAC Euronantes ; rencontre commerçants avec l' élu de quartier.
- **Breil Barberie** : suivi du projet de réhabilitation du château de la Gaudinière avec pour objectif d'y installer un restaurant haut de gamme.
- **Haut Pavés Saint-Félix** : projet Colline du Cens ; lancement d'un appel à projet sur les emplacements professionnels sur l'Erdre ; suivi du projet Morrhonnière ; suivi de la piétonnisation quai de Versailles en lien avec les commerçants.
- **Bellevue Chantenay Sainte-Anne** : concertation dans le cadre de l'aménagement rue Bougainville avec riverains et commerçants, travaux prévus en 2025 par le pôle ; suivi du projet urbain.
- **Dervallières Zola** : suivi du projet d'aménagement de la place Zola.

Actions en faveur du commerce :

- Organisation des festivités « Noël 2024 » : travail avec la société 2A sur le marché de Noël, accompagnement des illuminations et mise en place d'un projet de vitrines/rues animées en lien avec l'association Plein Centre
- Communication Nantes Centre-Ville : mise en place d'une campagne d'affichage et de valorisation des commerçants en lien avec la DGIRC ; mise en place de la 2^e édition du guide Nantes Centre Ville (plus de 90 bonnes adresses nantaises) ; campagne sur les réseaux sociaux
- Élaboration en cours d'un guichet unique commerce : travail avec plusieurs directions sous format groupe projet, avec pour objectif de sortir le projet guichet unique commerce au printemps 2025 sous format numérique dans le site Nantes Métropole Entreprises.

Animations territoriales :

- **Collectif d'entreprises Bas-Chantenay** (pilotage Service développement économique PNC / DEER) : démarche d'accompagnement à l'émergence d'un collectif d'entreprises autour de la transition énergétique et écologique (énergie, déchets, mobilité, synergies) et à l'élaboration d'un plan d'actions dédié. Marché de prestations intellectuelles conclu avec le cabinet Auxilia afin de répondre à ces enjeux par des actions d'animation et de coordination auprès d'un groupe d'entreprises.

Création du collectif des Entreprises du Bas Chantenay en septembre 2024, avec une vingtaine d'entreprises adhérentes représentant 1 500 salariés et 5 groupes de travail thématiques.

Candidature en décembre 2024 au dispositif d'AMI d'appui aux collectifs pour bénéficier d'une ressource RH dédiée à mi-temps à la RSE

- **Club Titan et Club Euronantes** : Intégration au dispositif d'AMI d'appui aux collectifs d'entreprises portées par la Direction Économie et Emploi Responsable. Objectifs : affirmer une proposition de valeur à leurs adhérents, définie en lien avec les sujets de transition ; structurer une gouvernance opérationnelle avec des commissions/référents thématiques ; définir et mettre en œuvre un plan d'actions de sensibilisation et de formation-action sur les sujets de transition en lien avec l'offre de services RSE de la Métropole.

Arrivée d'un animateur pour accompagner les deux collectifs à mi-temps. Année 2024 de structuration pour le club Titan et Euronantes :

- Nouvelle co-présidence pour le club Titan
- Changement d'orientation pour le club Euronantes, volonté d'être plus tourné vers le quartier (lien avec l'association des habitants du quartier)
- Difficulté d'accompagnement et de mobilisation de l'animateur RSE
- Volonté de changer d'animateurs en 2025, souhait du club Titan de passer par Djames Piervil de la CCI et d'Euronantes de passer par une autre prestataire
- **Plein-Centre** : Afin de pérenniser le poste d'animateur transition écologique au sein de l'association Plein Centre, travail avec l'UMIH 44 afin de rentrer dans le dispositif de droit commun – l'AMI appui aux collectifs d'entreprises.
- **Création d'une offre de service RSE** à destination des commerces en lien avec le Service Économie en Transition de la DEER

Quelques chiffres sur la GACEP (Gestion et Actions Commerciales sur l'Espace Public) :

381 arrêtés de terrasses, 22 mutations de licences taxis, 113 rendez-vous de contrôle des véhicules taxis, 792 arrêtés buvettes, plus de 1 500 actes administratifs, 5 268 dossiers sur les objets facturés sur l'espace public à hauteur d'environ 528 000€ (hors terrasses), 487 commerçants abonnés aux marchés, 53 mutations de places, 741 candidatures autorisées sur des manifestations gérées en régie (Fête Foraine, Saveur de Viarme, Braderie, 3 jours de brocante), 39 candidatures autorisées pour des manifestations externes (Abricadabroc, manifestations commerciales...)...

Secteur Marché/voirie :

- Création de 3 nouveaux marchés : Le Breil, Canclaux et la Caserne Mellinet
- Déménagement du marché de la Petite-Hollande dans le cadre du réaménagement du secteur Gloriette Petite-Hollande
- Travail de mise à jour de la base de recensement des objets à caractère commerciaux sur voirie

Secteur Débit de boissons, terrasses, taxis :

- Travail sur l'élaboration d'une nouvelle charte terrasse
- Accompagnement au déploiement d'une nouvelle cour taxis sur le PEM (Pôle d'Échange Multimodal situé à Gare Sud)
- Baisse des plaintes des nuisances sonores émises par les bars constatée sur l'année 2024, grâce à la régularité de l'action de la Brigade de Contrôle Nocturne
- Intégration des terrasses dans le SIG du pôle

Secteur Manifestation à Caractère Commerciales sur l'Espace Public :

- Équipement et mise à neuf de l'ensemble du système électrique de la fête foraine sur le cours Saint-Pierre et cours Saint-André afin de recevoir tout type de manifestations.
- Accompagnement à l'installation de toilettes pour les commerçants de la Beaujoire.
- Travail en cours sur la nouvelle formule de la Braderie 2025 avec places thématiques, parcours global en centre-ville, lien avec des producteurs locaux...
- Réalisation d'une nouvelle barrière anti-intrusion pour la fête foraine et le marché de Noël en lien avec les services techniques pour améliorer le dispositif de sécurité.

Réglementation et Usages de l'espace public (RUEP)**De nombreux changements organisationnels au cours de l'année 2024**

L'extension du stationnement payant 2023/2024 a représenté une opportunité pour une nouvelle organisation de gestion par les services métropolitains au regard des enjeux de mobilité et de tranquillité publique. Elle a aussi permis de redéfinir la répartition des compétences et les modes d'organisation en matière de stationnement public.

En septembre 2024, il a été décidé de transférer l'ensemble de l'activité de contrôle à NMGS, reconnu comme gestionnaire de l'espace public dans le cœur métropolitain (aires piétonnes, parcs en enclos, parkings, maintenance des équipements), avec l'objectif de mettre en œuvre la technologie « LAPI » (Lecture Automatique des Plaques d'Immatriculation). Objectif : optimiser le contrôle du stationnement payant dans le nouveau périmètre.

En ce qui concerne le pilotage de la politique globale du stationnement, elle est assurée depuis le 1^{er} janvier 2024 par le service « Parkings/Ports fluviaux » du Département des Mobilités.

Le rattachement de la stratégie « stationnement sur voirie » au Département des Mobilités doit assurer une meilleure cohérence et s'inscrit dans une organisation mutualisée des services métropolitains.

En outre, depuis septembre 2024, les agents ASVP ont intégré une nouvelle entité : la brigade de l'espace public (BEP). Sa création s'inscrit dans le « Contrat nantais de Sécurité intérieure » 2021/2026 signée entre l'État et la Collectivité.

Constituée de 42 agents au total, elle est une composante essentielle de la stratégie d'accompagnement des mutations urbaines axées sur des espaces publics plus apaisés, bien tenus et propres permettant aux habitants et aux visiteurs d'investir tous les lieux de la ville dans de bonnes conditions.

Complémentaire de l'action de la Police municipale et des autres services du Pôle Nantes Centralité, ses missions consistent à :

- prioriser la proximité dans des lieux publics pour lutter contre les tracas du quotidien
- conforter un espace public régulé et apaisé (voies piétonnes, marchés et manifestations)
- lutter contre les incivilités dans les voies et les espaces publics (mauvaise tenue, encombrement des espaces publics, gros focus sur les dépôts sauvages et la propreté)
- contrôler le stationnement gênant, répondre aux demandes des équipes de quartiers, habitants, usagers (secteur payant, zones bleues, aires de livraison, zones périphériques du payant)
- surveiller les espaces destinés aux mobilités actives (piétons, pistes cyclables)
- réguler l'accès, le stationnement et l'occupation des voies piétonnes
- contrôler les chantiers d'entreprises, des emprises travaux et déménagements et la conformité de la réglementation

- réguler l'accès et le stationnement aux abords des marchés alimentaires, assister les équipes de nettoyage et placiers, signaler les dépôts sauvages
- participer à la gestion des manifestations avec la Police municipale, assurer la sécurité publique des événements

L'activité de la RUEP en quelques chiffres clés

Brigade Espace public

- l'analyse des données statistiques 2023/2024 montre une nette progression des verbalisations liées à l'accentuation des contrôles du stationnement gênant, mission désormais prioritaire de la BEP à la place du stationnement payant
- hausse du nombre de PV entre 2023 (27 340) et 2024 (29 580)
- stationnement anarchique :

Exemples : voies piétonnes (+ 294 % entre octobre 2023 et octobre 2024), sur trottoirs (+ 113 % entre septembre 2023 et septembre 2024), aires de livraison (+441 % en septembre 2023 et septembre 2024)

Type de stationnement gênant	sep 2023	sep 2024	oct 2023	oct 2024	nov 2023	nov 2024
Sur entrée carrossable/garage	26	18	23	8	20	23
Sur voie publique (arrêté municipal)	1 444	1 561	1 256	1 518	1 514	1 156
Absence/Dépassement zone bleue (disque)	122	806	92	836	48	635
Sur emplacement livraison	130	509	81	438	147	342
Sur voie piétonne	161	594	114	449	145	317
Sur piste cyclable	25	24	30	23	33	13
Sur PMR	57	61	32	63	49	49
Sur passage piéton	10	18	12	13	13	15
Sur trottoir	220	468	232	359	362	302
Autres	33	94	33	85	57	75
Total gênant BEP	2 228	4 153	1 905	3 792	2 388	2 927
Total gênant Police municipale	1 269	1 319	1 202	1 263	1 241	740

- contrôle stationnement payant : augmentation du nombre de FPS émis (forfait de post-stationnement) - Comparatif 2023/2024 : contexte transfert activité de contrôle à NGE septembre 2024 :
 - 2023 : contrôle par les agents ASVP : 85 187 FPS
 - 2024 : contrôle par les agents ASVP de janvier à septembre : 52 080 FPS
 - 2024 : contrôle par la technologie LAPI de septembre à décembre 2024 : 98 829 FPS
 - Total/an 150 910 FPS
- recettes globales voirie 2023/2024 (horodateurs + abonnements résident/professionnel) - Contexte transfert activité de contrôle via la technologie LAPI :
 - 2023 > 10 767 492€
 - 2024 > 13 010 113€

Service Manifestations publiques

- 1 246 dossiers de manifestations, dont 857 faisant l'objet de la prise d'un arrêté (activité caractérisée par une année événementielle dense avec l'accueil de 8 matchs du Tournoi olympique de football)

Propreté Urbaine

L'année 2024 a été particulièrement intense pour la Propreté Urbaine :

Au 1^{er} janvier 2024, le quartier Nantes Sud a rejoint le territoire du pôle Nantes Centralité. A cet égard, une astreinte Propreté Urbaine (1 cadre opérationnel, 2 agents graffiti et 5 propreté urbaine) a été mise en place pour renforcer la capacité d'intervention du pôle sur l'espace public et participer à sa remise en état en cas d'événements imprévus (tempêtes, manifestations revendicatives...).

La gestion de la période des Jeux olympiques a été le temps fort de l'année pour le service avec une mobilisation des agents de la Propreté Urbaine en amont, la mise en place expérimentale de mobiliers de tri sur les espaces publics (entre la gare et le village olympique) et durant toute la quinzaine olympique pour garantir une propreté du centre ville à la hauteur de l'événement.

A noter, plusieurs changements majeurs en terme d'organisation au sein du pôle ou de la métropole :

- Réponse à l'appel à projets de Citéo pour le déploiement du tri hors foyer (pilotage du projet pour toute la métropole et 23 communes associées en groupement) avec une aide attendue pouvant s'élever à plus de 1,2 M€
- Mise en place effective des équipes dédiées aux quartiers prioritaires de la ville (Bellevue - Bourderies et Breil-Dervallières rejoignent Malakoff-Clos Tureau)
- Intégration des moyens de balayage mécanique directement au sein des équipes pour faciliter le travail collectif et augmenter leur productivité (+ 58 %)
- Regroupement des moyens logistiques sur le CT Seil avec mise en place d'une plage d'intervention l'après-midi permettant, entre autres, de gérer les caissons de Talensac

Les autres services de la Collectivité ont aussi été accompagnés pour aider à des transitions majeures ou à la création de services supplémentaires.

En matière de transitions majeures, on peut citer tout le travail avec la direction des déchets sur la mise en place du tri des biodéchets, sur la fin du dispositif Trisac et l'uniformisation des modes de collecte sélective ou sur la densification des points d'apport volontaire. On peut aussi citer le changement des pratiques professionnelles lié au travail de désimperméabilisation et de végétalisation de l'espace public par la Direction Nature et Jardins ou les services Aménagement du pôle.

Concernant les services supplémentaires, trois nouveaux marchés forains ont été créés sur le territoire du pôle. Dans ce cadre, la Propreté Urbaine doit gérer le nettoyage et accompagner le ramassage des déchets. Le déménagement du marché de la Petite Hollande ou l'accompagnement des distributions alimentaires sous les halles de Talensac (nouvelle plage horaire d'ouverture des WC et prestations supplémentaires) ont aussi impliqué une sollicitation élargie.

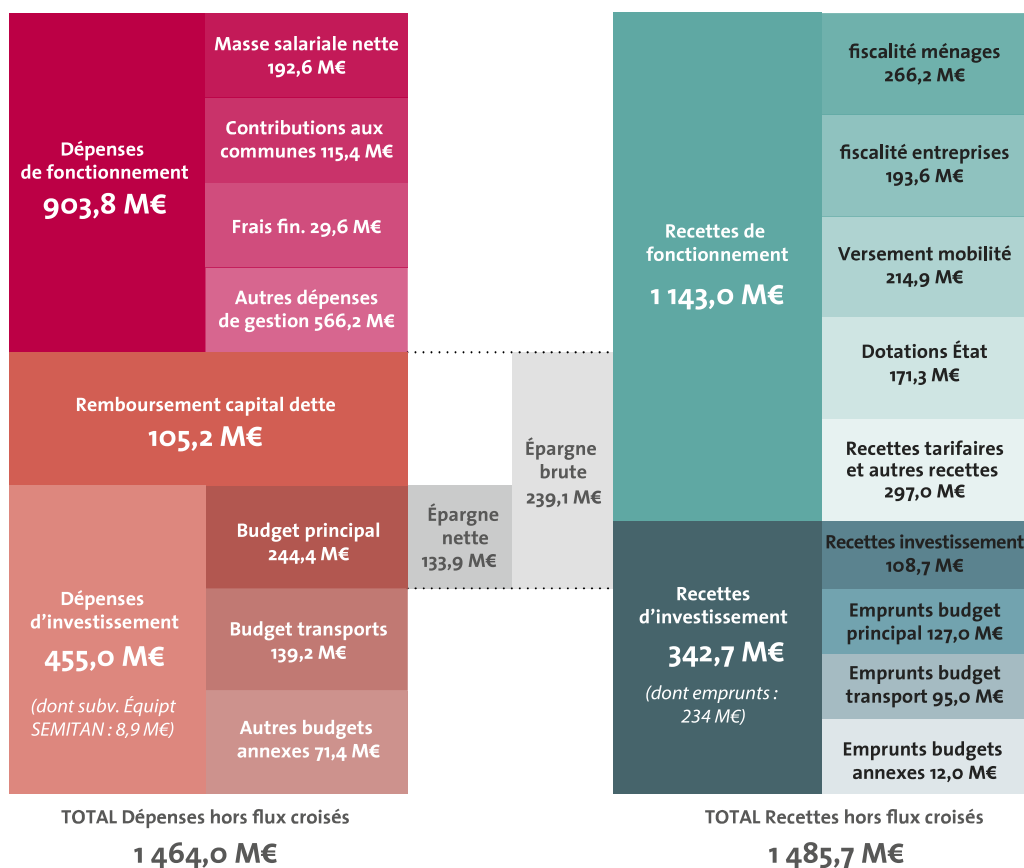
Quelques données complémentaires pour l'année 2024 :

- 366 jours de travail pour le service
- 97,4 % de respect des créneaux de réception pour les cartons des commerçants pour 732 tonnes collectées
- 803 verbalisations de la brigade verte

LES ÉQUILIBRES FINANCIERS TOUS BUDGETS

LES ÉQUILIBRES FINANCIERS 2024 CONSOLIDÉS TOUS BUDGETS

(Retraités des flux croisés entre budgets*)



(*) les flux croisés entre le budget principal et les budgets annexes s'élèvent à 59,6 M€

Le rapport financier de Nantes Métropole s'appuie sur l'exploitation des données issues du compte administratif 2024 du budget principal, du budget annexe de l'élimination et traitement des déchets et des budgets annexes industriels et commerciaux, dont le budget transports collectifs. Ces documents retracent l'ensemble des dépenses et des recettes de la Métropole sur l'exercice 2024 (en mouvements réels)

Nantes Métropole offre deux types de services à ses habitants :

- des services publics administratifs (SPA), dont les flux financiers sont inscrits au budget principal et au budget annexe des déchets. Les ressources fiscales et les dotations en sont les recettes principales ;
- des services publics industriels et commerciaux (SPIC) : transports collectifs, eau, assainissement, stationnement et locaux industriels et commerciaux. Ces services font chacun l'objet d'un budget annexe, où les dépenses sont majoritairement couvertes par les redevances et/ou produits de la tarification payés par les usagers des services.

Les dépenses totales, tous budgets confondus, atteignent 1 464 M€ en 2024 (+4,35% par rapport à 2023, avec une inflation de 2%) hors flux croisés entre budgets (59,6 M€), dont 105,2 M€ de remboursement de dette.

Parallèlement, pour financer ces dépenses, **les recettes totales, tous budgets confondus, s'élèvent à 1 485,7 M€ en 2024 (+ 10,1% par rapport à 2023), hors flux croisés entre budgets, dont 234 M€ d'emprunts contractés.**

Synthèse financière - Tous budgets*

TOUS BUDGETS (en M€)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	% Évolution CA 2024/ CA 2023	Évolution CA 2024/ CA 2023 M€
Recettes réelles de fonctionnement	1 001,2	970,6	1 011,0	1 069,2	1 130,4	1 143,0	1,12%	12,6
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	738,2	729,3	764,5	807,9	844,3	874,3	3,54%	29,9
Épargne de gestion	263,0	241,2	246,5	261,3	286,0	268,7	-6,05%	-17,3
Taux épargne de gestion	26,2%	24,9%	24,4%	24,4%	25,3%	23,5%	-7,1%	
Frais financiers	12,2	10,9	10,5	11,6	23,9	29,6	23,88%	5,7
Épargne brute	250,8	230,3	236,1	249,7	262,1	239,1	-8,78%	-23,0
Taux épargne brute	25%	23,7%	23,3%	23,4%	23,1%	20,9%	-9,8%	
Remboursement en capital de la dette	83,5	79,2	84,3	96,9	109,4	105,2	-3,86%	-4,2
Épargne nette	167,3	151,1	151,7	152,8	152,8	133,9	-12,31%	-18,8
Taux épargne nette	16,7%	15,6%	15%	14,3%	13,5%	11,7%	-13,3%	
Recettes d'investissement (hors emprunt)	99,4	124,8	84,4	91,9	89,7	108,7	21,25%	19,1
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	384,6	435,6	372,3	366,2	425,3	455,0	6,97%	29,6
Besoin de financement	117,9	159,7	136,1	121,6	182,9	212,3	16,1%	29,4
Taux d'autofinancement	43,5%	34,7%	40,7%	41,7%	35,9%	29,4%	-18,0%	
Encours de dette au 31 décembre	823,5	908	949,3	1 035,1	1 061,2	1 190,1	12,2%	128,9
Emprunts réalisés	135,5	163,6	125,7	165,6	129,2	234,0	81,1%	104,8
Capacité de désendettement au 31/12/n	3,3 ans	3,9 ans	4 ans	4,1 ans	4 ans	5 ans		
<i>flux croisés entre budgets :</i>	<i>471</i>	<i>80,7</i>	<i>65,9</i>	<i>52,0</i>	<i>54,1</i>	<i>59,6</i>		

* en solde net de la mutualisation

Tous budgets confondus, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 143 M€, contre 1 130,4 M€ l'an passé (+12,6 M€), tandis que **les dépenses de fonctionnement** (incluant les frais financiers pour 29,6 M€) **atteignent 903,8 M€**, en hausse de 35,6 M€ par rapport à 2023.

La faible progression des recettes de fonctionnement est en partie liée à une baisse de près de 8 M€ de la fraction compensatoire de TVA encaissée (en compensation de la CVAE et de la Taxe d'habitation) entre la notification prévisionnelle transmise par la DGFIP en mars 2024 et la notification définitive reçue en mars 2025.

Malgré les effets de l'inflation encore forte en 2024 et des taux d'intérêts toujours élevés, bien qu'en baisse récemment, **les niveaux d'épargne restent conséquents, avec plus de 269 M€ d'épargne de gestion (comparable à 2019) et 133,9 M€ d'épargne nette, finançant ainsi près de 30% des investissements globaux réalisés en 2024.**

L'application de notre stratégie financière, qui repose sur la maîtrise de l'évolution des charges dans un contexte inflationniste, permet de maintenir **un taux d'épargne brute élevé (20,9%), soit un niveau satisfaisant**, malgré sa baisse de plus de 2 points en 2024 sous l'effet des chutes de recettes de l'Etat. Et **l'autofinancement net dégagé, à 29,4%, couvre une part significative des investissements**, maintenus encore en 2024 à des niveaux très élevés (455 M€), soit près de 30 M€ de plus qu'en 2023 (+7%), ce qui est le plus haut du mandat.

Nantes Métropole a fait le choix, affirmé dès le vote du BP 2024, de poursuivre son cap d'investissements programmés pour répondre aux objectifs fixés dans le projet métropolitain. **Cet effort maintient les investissements à un niveau très élevé de 660 € par habitant en 2024**, après déjà 621,50 € en 2023, confirmant donc l'avancée des projets du mandat.

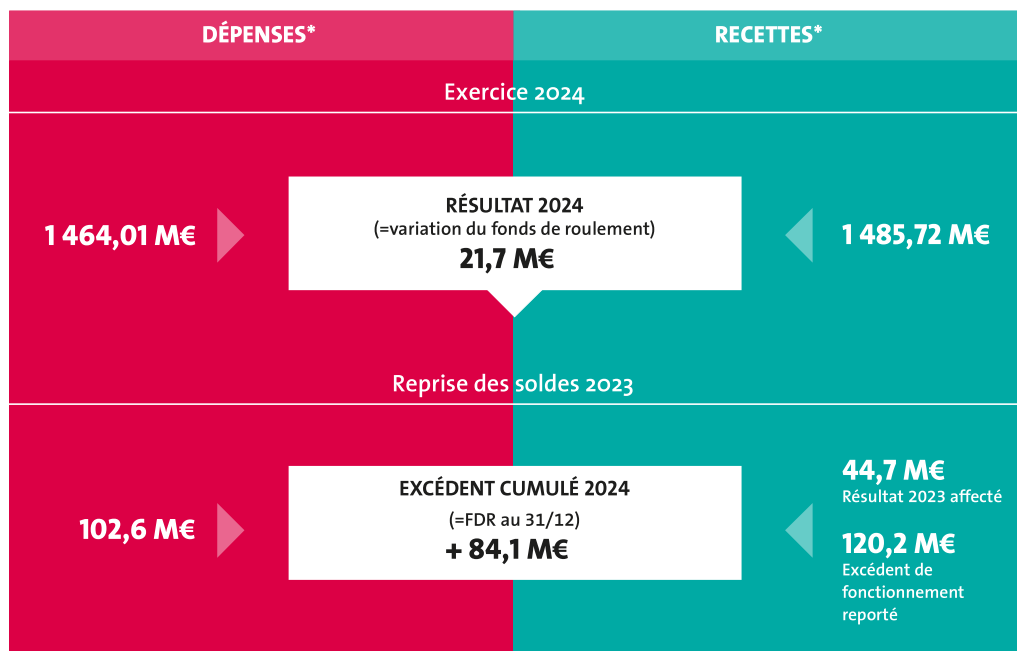
Afin de financer ces investissements, la Métropole s'appuie, au-delà de l'autofinancement, sur ses ressources propres d'investissement (108,7 M€), contre 89,7 M€ en 2023 (+21%), et sur un recours à l'emprunt s'élevant à 234 M€ cette année (contre 165,6 M€ en 2022 et 129,2 M€ en 2023).

L'encours de dette atteint ainsi 1 190,1 M€ au 31 décembre 2024, contre 1 061,2 M€ en 2023. **Cet endettement mesuré et progressif est conforme à la stratégie financière métropolitaine définie en début de mandat, dont il constitue l'un des leviers.**

Avec une capacité de désendettement de 5 ans fin 2024 (4 ans en 2023) tous budgets, la solvabilité de la Métropole reste excellente et témoigne de marges de manœuvre pour réaliser ses projets, en demeurant largement inférieure au seuil maximum de 10 années fixé pour la fin du mandat en 2026.

Détermination de l'excédent 2024

(consolidation des excédents du budget principal, du budget déchets et des budgets annexes – après neutralisation des flux croisés).



(*) les dépenses et les recettes sont retraitées des flux croisés (59,6 M€) entre le budget principal et les budgets annexes.

L'excédent cumulé s'élève fin 2024 à 84,1 M€ (tous budgets consolidés), dont 31,3 M€ d'excédent cumulé sur le budget principal et 52,8 M€ sur les 6 budgets annexes relatifs aux déchets et aux services publics industriels et commerciaux (SPIC).

Il comprend :

- Un résultat sur l'exercice 2024 de +21,7 M€,
- Un résultat reporté de 2023 de 62,4 M€.

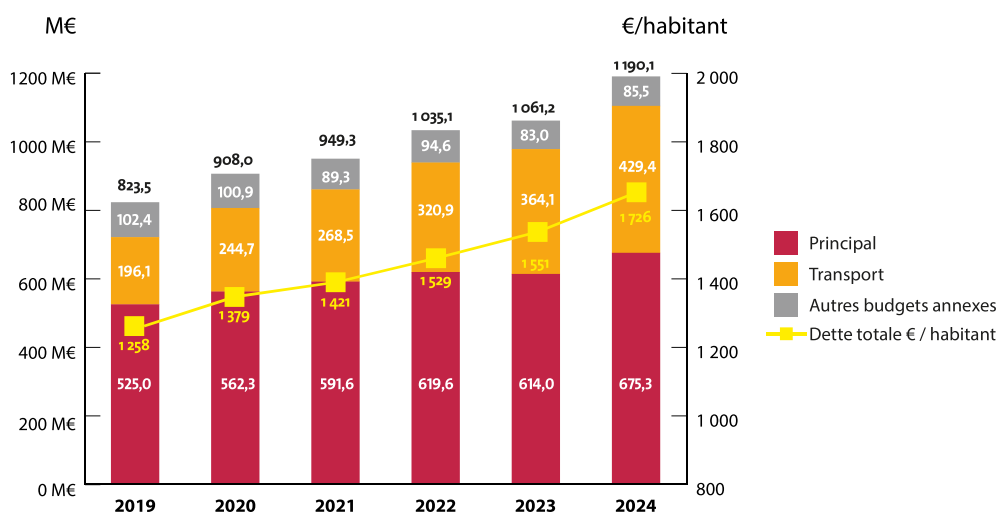
Il correspond à environ 20,5 jours de dépenses totales (tous budgets confondus).



LA DETTE CONSOLIDÉE

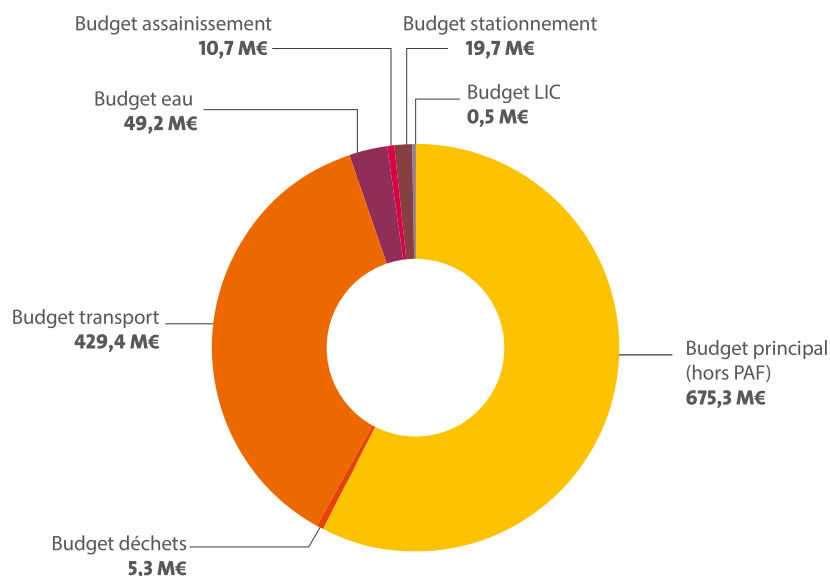
La dette de la Métropole s'élève au 31 décembre 2024 à **1 190,1 M€ tous budgets confondus** (hors écritures liées au Programme d'Action Foncière), en hausse de 128,9 M€ par rapport au 31 décembre 2023, soit **1 726 €/habitant**. Son accroissement accompagne la réalisation du programme d'investissement du mandat.

Évolution de l'encours total au 31/12



La dette du budget principal atteint 675,3 M€ et représente 56,7% de l'encours. Celle du budget transports (429,4 M€) en constitue 36,1% et progresse nettement. L'encours des autres budgets annexes (85,5 M€ au total) se stabilise et représente environ 7%.

Répartition de l'encours de dette (au 31 décembre 2024) par budget (1 190,1 M€)



Budget	Encours 31/12/2023	Encours 31/12/2024	
Principal	614,0 M€	675,3 M€	56,7%
Eau	54,1 M€	49,2 M€	4,1%
Assainissement	5,6 M€	10,7 M€	0,9%
LIC	0,5 M€	0,5 M€	0,0%
Déchets	6,7 M€	5,3 M€	0,4%
Transports	364,1 M€	429,4 M€	36,1%
Stationnement	16,2 M€	19,7 M€	1,7%
TOTAL	1 061,2 M€	1 190,1 M€	100,0%

En 2024, le remboursement de capital des emprunts contractés par la métropole a été de 105,6 M€, contre 109,4 M€ en 2023.

La Métropole a mobilisé ses emprunts (234 M€) auprès de 8 établissements financiers responsables en 2024 : dont la Banque du Conseil de l'Europe (CEB) pour 25 M€, dernier tirage d'une enveloppe de 150 M€ destinée au financement des matériels roulants de transports en commun, la Banque Européenne d'Investissement (BEI), premiers tirages d'une enveloppe de 200 M€ destinée également à la politique des transports pour 70 M€, l'ensemble Banque Postale-SFIL pour 45 M€, la Banque des Territoires (7 M€), la Banque Populaire Grand Ouest (25 M€), la Société Générale (25 M€), et la Caisse d'Épargne (32 M€).

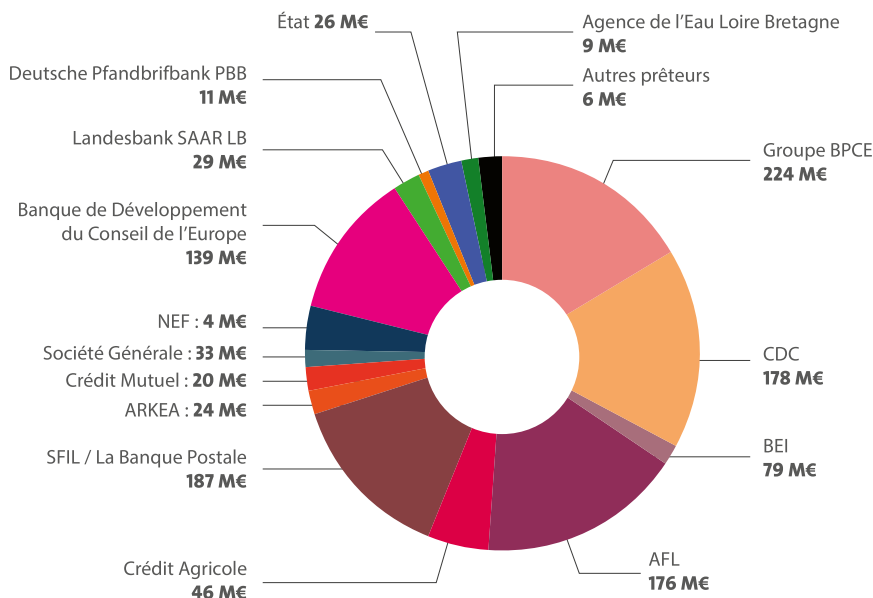
En l'absence d'opportunités de passage en taux fixe intéressantes sur l'encours existant, une majorité des nouveaux contrats a été signé à taux fixe afin d'équilibrer la part taux fixe / taux variable et de conserver la stratégie de la collectivité.

Dans un souci de sécurisation de ses financements et de diversification de l'encours, plusieurs consultations sont envoyées au cours de l'année et de nombreux partenaires bancaires sont sollicités (près d'une quinzaine).

Les principaux prêteurs de la collectivité restent le Groupe BPCE (Crédit Foncier, Caisse d'épargne, Crédit Coopératif et Banque Populaire), la Banque des Territoires (CDC), l'Agence France Locale (AFL), l'ensemble constitué par la Banque Postale et la SFIL, et la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB).



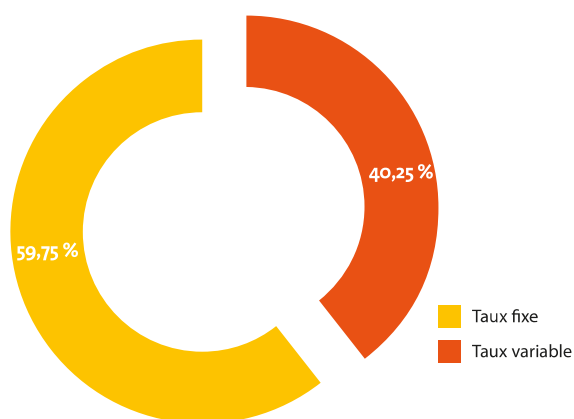
Répartition de l'encours de dette (au 31 décembre 2024) par prêteur (1 190,1 M€)



Afin d'optimiser sa dette et limiter les risques, **la Métropole poursuit également un objectif de diversification de ses emprunts**. C'est pourquoi, elle retient des emprunts à taux fixe et à taux variable.

Fin 2024, la structure de la dette par type de taux est la suivante : les emprunts à taux fixe constituent 59,75% du stock de dette et la part d'encours à taux variable, y compris livret A, s'élève à 40,25%.

Répartition de l'encours par type de taux au 31/12/2024



Pour 2025, l'objectif est de conserver cette répartition, autour de 60/40, permettant de sécuriser l'encours. Compte tenu des incertitudes, notamment internationales qui pèsent, des arbitrages pourraient intervenir dans une logique d'optimisation des frais financiers et de sécurisation des sources de financement.

1 190,1
millions d'euros
encours de dette
au 31 décembre
2024 (tous budgets
confondus, hors
PAF et acquisitions
foncières différées)

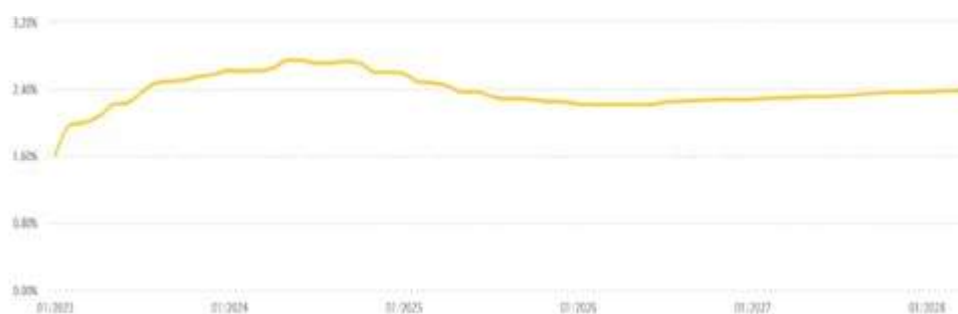
La Métropole recherche des financements dédiés à la transition écologique

La Métropole analyse ses dépenses d'investissement sous le prisme de la transition écologique en utilisant la méthode d'I4CE (Institut de l'Économie pour le Climat). Elle s'est appuyée en 2024 sur cette méthode pour solliciter auprès des établissements financiers des emprunts « verts et / ou social » à des conditions bonifiées. Ainsi, il a été retenu La Banque Postale sur des prêts verts « Mobilités Douces » et « Transports » et Arkéa sur son prêt « Impulse » qui valorisent les projets favorables à l'environnement pour respectivement 15 M€, 20 M€ et 10 M€ et la Société Générale sur un prêt « Vert et environnemental » de 25 M€.

Nantes Métropole a continué de mobiliser l'enveloppe de financement de 25 M€ auprès de la Banque des Territoires pour son programme de remplacement des luminaires d'éclairage public en 100% LED, via le dispositif « Intracting », qui est une avance remboursable à taux très avantageux (pour 6,9 M€) de 0,75%.

Un taux moyen de la dette en légère baisse fin 2024

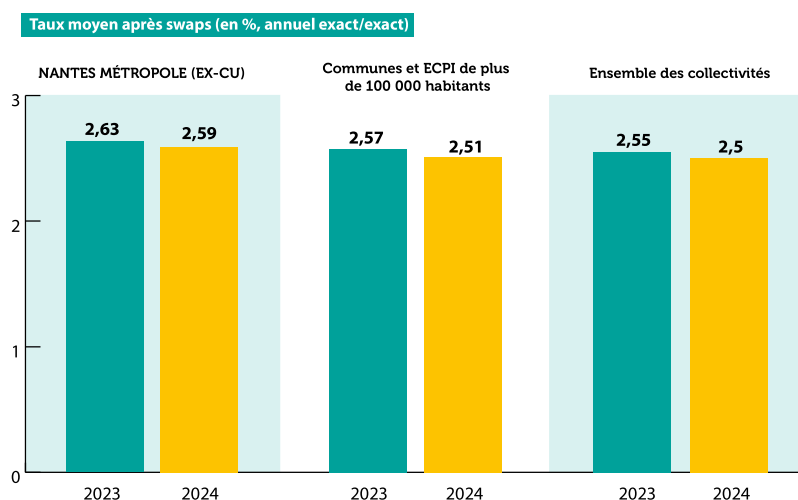
Après un taux moyen de 2,63% au 31/12/2023 dans un contexte de remontée des taux, **le taux moyen de la dette se situe à 2,59% au 31/12/2024**, suite aux réductions des taux directeurs de la BCE, et pourrait encore diminuer légèrement en 2025 (2,25% anticipé pour décembre 2025) :



Source : Finance Active - Mars 2025

Il se situe à un niveau proche de celui de la strate de comparaison constituée des communes et EPCI de plus de 100 000 hab., s'établissant à 2,51% :

Observatoire de la dette : un taux moyen similaire à celui de la strate.



Source : Finance Active – Mars 2025

La Métropole veille également à limiter les risques financiers découlant de l'encours de dette. **L'intégralité de la dette de Nantes Métropole, classée 1A**, meilleure note au regard de l'exposition au risque, **est donc considérée comme saine et non risquée**.

Classification des risques des emprunts au 31/12/2024



Depuis la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers et la Charte de bonne conduite signée le 7 décembre 2009, les relations entre les établissements bancaires et les collectivités locales sont plus encadrées. Les banques se sont effet engagées à ne plus proposer aux collectivités locales de produits non classés dans cette grille (cf. lexique). Les produits classés 1A sont jugés comme étant les moins risqués et ceux classés 5E les plus risqués de la grille.

Intégrant la croissance de l'encours de dette, **la solvabilité de la Métropole reste excellente, la capacité de désendettement s'établissant à 5 ans fin 2024** (contre 4 ans en 2023). La capacité de désendettement reste donc très en-deçà du seuil de 10 années que la Métropole s'est engagée à respecter pour la fin du mandat. La collectivité serait ainsi en mesure de rembourser la totalité de sa dette en y consacrant la globalité de l'épargne brute, en cinq exercices seulement.

Concernant la dette garantie, l'encours total garanti par Nantes Métropole s'élève à près de 2,86 Mds€ fin 2024 comprenant notamment 2,78 Mds€ en faveur du logement social (97%).

Définitions :

Encours de dette : c'est le montant total du capital restant dû à un moment donné.

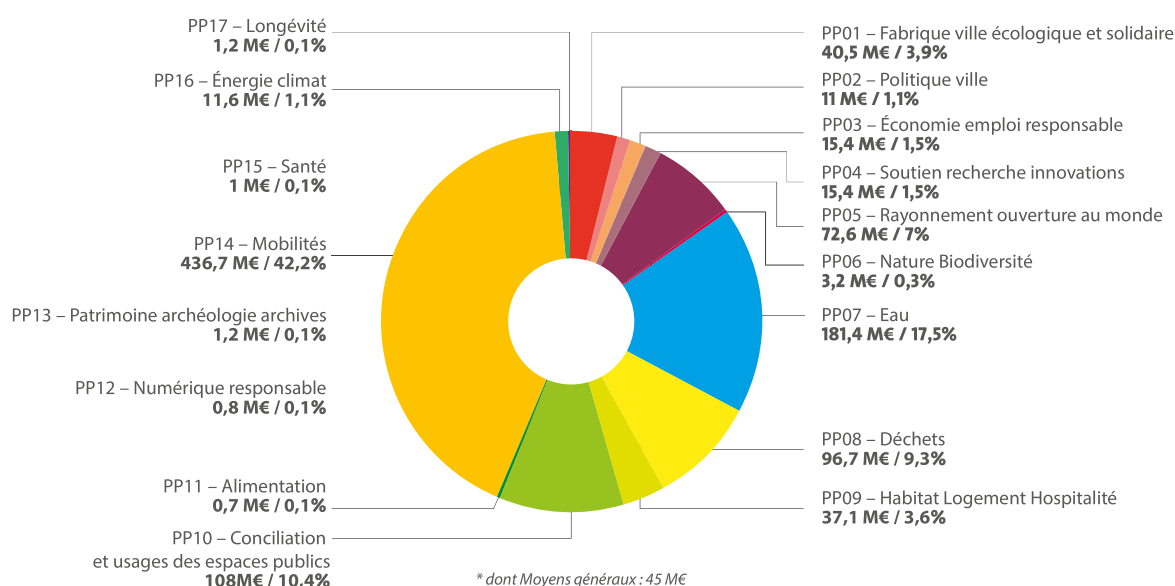


L'ACTION DE NANTES MÉTROPOLE PAR POLITIQUES PUBLIQUES EN 2024

Hors ressources humaines, moyens de fonctionnement des services et gestion de la dette, **les dépenses directement affectées aux politiques publiques métropolitaines s'élèvent à 1 079,4 M€ en 2024.**

Parmi ces dépenses de politiques publiques, 455 M€ (42%) correspondent à des investissements réalisés en 2024 sur le territoire de nos 24 communes, hors remboursement de la dette.

La structure des dépenses totales par politiques publiques en 2024 (fonctionnement + investissement, 1 079,4 M€ tous budgets confondus*)



La politique des Mobilités reste en 2024 le premier poste de dépenses de la Métropole (42%), pour un montant de **436,7 M€ (dont 173,8 M€ d'investissements sur 3 budgets)**, contre 411,8 M€ en 2023. Outre la contribution (223,9 M€) de la Métropole à la SEMITAN, délégataire chargé de l'exploitation du réseau de transports en commun pour 153 millions de voyages effectués en 2024, cette enveloppe recouvre de nombreux investissements, notamment pour les transports collectifs (139,2 M€), avec les travaux du nouveau centre technique d'exploitation (Cetex) sur le site de Babinière (48,4 M€), l'achat de nouveaux bus (2,4 M€) et tramways (56,4 M€), la rénovation de la ligne 2 de tram entre place du Cirque et Motte Rouge (7,1 M€) et le développement des futures lignes L6/L7 et L8 pour 3,4 M€.

La Métropole a aussi investi dans ses parc-relais (4,4 M€) et la création de parkings (2,2 M€), pour améliorer l'accessibilité ferroviaire, avec 3,4 M€ pour le transfert de la gare Nantes État au Grand Blottereau, et routière avec 6,4 M€ (Porte de Gesvres), en faveur du développement des modes doux (14,8 M€ pour les axes structurants vélo, les stationnements vélos, l'achat du parking vélos Gare Sud), pour l'aménagement de pontons et l'entretien des ports de plaisance (0,8 M€).

La politique de l'Eau représente le deuxième poste de dépenses de la Métropole (17,5%), avec **181,4 M€** en 2024 (175,1 M€ en 2023), **dont 57,1 M€ d'investissements réalisés** (sur 3 budgets), notamment pour l'extension et le renouvellement des canalisations de distribution (15,3 M€), la modernisation de l'Usine de l'eau (3,2 M€), la réhabilitation des réseaux et l'amélioration des ouvrages de traitement, l'extension des réseaux d'assainissement (31,6 M€) et les réseaux d'eau pluviale (3,2 M€).

La politique de conciliation et usage des Espaces publics (108 M€, dont 63,9 M€ d'investissements), dont les dépenses (10,4%) ont porté, outre la propreté urbaine (4,2 M€), l'entretien courant des voiries (4,7 M€) et ouvrages d'art (0,8 M€), l'éclairage public (5,6 M€), le Centre de Supervision Urbain (0,4 M€ en fonctionnement et 4,5 M€ d'investissements), sur des travaux de proximité (3,2 M€) et d'entretien-grosses réparations de la voirie communautaire (12,9 M€), ainsi que des aménagements de voirie dans les 24 communes au titre des contrats territoriaux (18,9 M€) : livraison des travaux du chemin du collège de Basse Goulaine, de l'opération Persagotière à Nantes, de la rue Jeanne Le Boyer à Saint Sébastien sur Loire, de la place de l'église à Mauves sur Loire, de la rue des Frères Rousseau à Saint Aignan de Grand Lieu ; la poursuite des travaux d'aménagement de la rue De Gaulle aux Sorinières, du secteur de l'Hôtel de Ville à Rezé, aux abords de l'école Blanchetière à la Chapelle sur Erdre, la place de la chapelle à Bouguenais ; des travaux sur la rue de la Cadoire à Saint Luce sur Loire, rue du Dr Janvier à Couëron, rue du Calvaire à Indre, boulevard De Gaulle à Saint Herblain, des aménagements périphériques échoppes nord à Bouaye et des abords du complexe sportif des Genêts à Saint Jean de Boiseau ; le lancement des études du Plan Vélo à Thouaré, d'aménagement de la place Similien Guérin à La Montagne, de la place du commandant L'Herminier au Pellerin et du village de la Haute Galerie à Saint Léger les Vignes, des travaux d'aménagement cyclable du Pont de la Barronnière à Orvault, rue de Nantes-section Cormier à Sautron, de la rue Jules Verne à Brains...

Parallèlement, les études et travaux sur les entrées d'agglomération (1,9 M€), la transformation du Pont Anne de Bretagne (2 M€), la modernisation de l'éclairage public visant des économies d'énergie avec un objectif 100 % de LED en 2026 (3,9 M€) se poursuivent, ainsi que l'installation de caméras sur le territoire métropolitain pour la vidéoprotection (4,5 M€).

Le Rayonnement du territoire et son ouverture au monde (72,6 M€, dont 16,7 M€ d'investissements) constitue également une priorité de Nantes Métropole (7 % des dépenses). Parmi ces actions, la politique sportive recouvre l'accompagnement des clubs et athlètes de haut-niveau (5,65 M€), l'accueil de grands événements sportifs d'importance internationale comme les matchs de football féminin et masculin des Jeux Olympiques 2024 (6,5 M€), la gestion des équipements sportifs métropolitains (2,05 M€) dont la patinoire (1,7 M€). L'effort d'investissement s'est traduit par des aménagements du stade de la Beaujoire pour l'accueil des matchs de football des JO (3,3 M€) et les travaux d'aménagement sur les sites d'entraînement pour les JO (0,9 M€), les études pour la construction de la piscine métropolitaine et de la piscine du sud-ouest.

Nantes Métropole porte aussi une politique ambitieuse de développement touristique et culturel, pour faire de son territoire une destination urbaine renommée et renforcer son rayonnement aux plans national et européen. Parmi les actions menées, notons les DSP du Voyage à Nantes (10,6 M€) et des Machines (3,2 M€), ses Musées pour 2,2 M€ (Musée d'Arts, d'Histoire naturelle, Jules Verne et Planétarium), le Château et son musée d'histoire (8,9 M€), le fonctionnement d'Angers-Nantes Opéra (5,4 M€) et de l'ONPL (1,86 M€), de la Cité des Congrès (4,15 M€) et l'accueil de grands événements métropolitains (1,25 M€) comme Royal de Luxe, les Biennales du spectacle, le festival Scopitone et la Folle Journée... En matière d'investissements, citons la construction du futur musée Jules Verne au bâtiment CAP 44 (3,7 M€), des études pour la restructuration du Muséum et les fouilles paléontologiques de l'été 2024 afin de dégager un dinosaure (0,6 M€), les dépenses d'amélioration d'équipements culturels (1 M€ pour les musées, le Château, le Zénith et le Mémorial de l'esclavage) et les travaux de rénovation de la Cité des Congrès (4,3 M€).

Au titre de **la Fabrique de la ville écologique et solidaire**, ce sont **40,5 M€ (dont 32,3 M€ d'investissements)** qui ont été dépensés en 2024 et pour **la Politique de la Ville (11 M€, dont 9,9 M€ d'investissements)**, qui sont deux axes majeurs (5% des dépenses de politiques) d'intervention de la Métropole, notamment pour les participations versées aux aménageurs urbains dans le cadre des ZAC et Conventions Publiques d'Aménagement (CPA) pour l'aménagement du territoire sur l'Île de Nantes (6,75 M€), le Bas Chantenay (7,9 M€), Pirmil Les Isles (6 M€). Les ZAC Habitat ont été poursuivies à Doulon Gohards (3 M€), Mellinet (1,4 M€), La Minais à Sainte Luce sur Loire (0,9 M€) et Pontereau Pilotière à Mauves sur Loire (0,6 M€).

Au titre du pacte de solidarité entre les communes, le fonds de solidarité « 1% pour les personnes sans abri » a représenté 2,1 M€ en fonctionnement et 1,6 M€ en investissement (dont 0,6 M€ pour Rezé, 0,5 M€ pour Orvault, 0,4 M€ pour Bouguenais...), et le fonds de concours aux communes pour les équipements intercommunaux a concerné la cuisine centrale du Sud-Loire pour 0,6 M€, soit un total (investissement et fonctionnement) au-delà de 4,3 M€.

Les opérations d'investissement des projets de renouvellement urbain des Quartiers Politique de la Ville (QPV) ont atteint 9,9 M€ en 2024, dont 4,7 M€ pour Bellevue, 2,4 M€ pour Nantes-Nord, 0,9 M€ pour Les Dervallières, 0,7 M€ pour Bottière Pin Sec, et 0,6 M€ pour Rezé Château, et le fonctionnement (pour les études de projets de renouvellement urbain...) des QPV atteint 1,1 M€.

Nantes Métropole poursuit son **soutien (3,6% des dépenses) en faveur de l'Habitat, du Logement et de l'Hospitalité (37,1 M€, dont 25,6 M€ d'investissements)**, notamment pour la construction de logements sociaux (7,5 M€) et la réhabilitation et adaptation du parc social (3,5 M€), les aides apportées à Nantes Métropole Habitat (NMH) dans le cadre de sa convention d'objectifs (2,7 M€) et les aides à la pierre déléguées par l'État (4,5 M€). La collectivité s'implique également pour le Plan de relance du Logement sur nos communes. Par ailleurs, les travaux dans les aires d'accueil des Gens du Voyage ont généré 1,4 M€ en 2024 et les aménagements de terrains pour les Roms 0,8 M€. Notons aussi, en 2024, le coût du fonctionnement des aires d'accueil des Gens du Voyage et grands rassemblements (2,4 M€), de la résorption des bidonvilles (1,1 M€), du fonds de solidarité logement (FSL) et l'action Logement d'abord qui ont mobilisé près de 5,2 M€, ou encore celui de Mon Projet Rénov' (ménages, copropriétés et plateforme territoriale de rénovation énergétique) pour 1,8 M€.

La politique Économie et Emploi responsable représente 1,5% des dépenses de la métropole avec un budget de **15,4 M€**, dont 1,5 M€ investis. Au sein de cette politique, les actions recouvrent plusieurs missions pour 13 M€ : notamment l'emploi et le développement des compétences, l'insertion, la formation des jeunes, les rencontres professionnelles, le soutien apporté à l'économie sociale et solidaire, la participation à Nantes-Saint Nazaire développement... L'investissement est maintenu avec le lancement de la création d'une ressourcerie métropolitaine et des participations et aménagements au titre des ZAC économiques (dont La Jalière Grand Val pour 0,7 M€).

Nantes Métropole continue de développer sa **politique en faveur de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation**. Elle y a consacré **15,4 M€** (1,5%), dont 5,8 M€ investis. Ces sommes ont concerné notamment Nantes Université (0,9 M€), l'EBANSN (3,3 M€), Atlanpole (0,45 M€), Connect Talents (0,2 M€), le fonds innovation santé (0,4 M€), etc... Et le soutien en investissement en faveur de Campus Nantes (0,7 M€), l'École Centrale Nantes (0,2 M€), l'IRT Jules Verne (0,3 M€), l'Institut de cancérologie de l'Ouest (0,2 M€)... le financement de projets phares comme la construction de la nouvelle faculté de médecine (1,7 M€) et de la BU Erdre (0,5 M€), par exemples.

Par ailleurs, les efforts ont été poursuivis dans les domaines (qui représentent ensemble 9,6 % des dépenses de politique publique) de la **protection de la Nature et Biodiversité (3,2 M€**, contre 2,6 M€ en 2023), et pour **la politique de gestion des Déchets (96,7 M€**, contre 95,5 M€ en 2023) par le biais du budget annexe Déchets, qui concourent au traitement et au recyclage des déchets, ainsi qu'à la promotion de l'économie circulaire.

Les politiques liées à la santé, la longévité et l'alimentation représentent 2,9 M€ de dépenses en 2024 (contre 2,5 M€ en 2023), traduisant nos ambitions pour ces préoccupations de nos habitants.

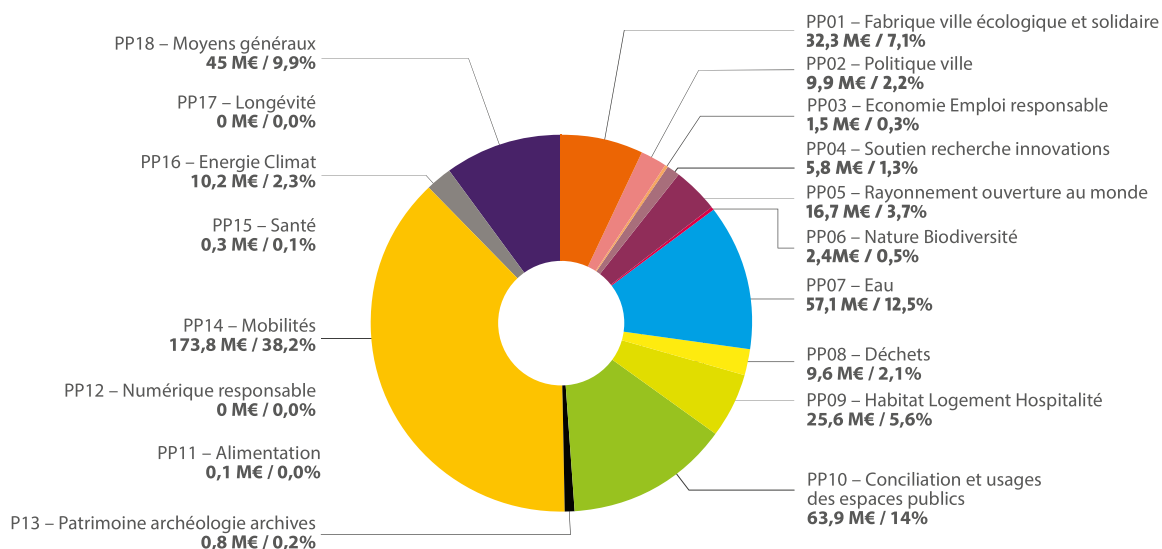
Le déploiement de la politique Énergie et Climat (11,6 M€, contre 13,5 M€ en 2023) s'est traduit par un soutien élevé à la rénovation énergétique des Bâtiments Basse Consommation (8,5 M€), avec un subventionnement de 95% au premier acompte, notamment.

Parallèlement, la rénovation énergétique des bâtiments métropolitains a été poursuivie (0,3 M€) pour réduire les consommations d'énergie, le raccordement au réseau de chaleur, le déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques, l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments métropolitains.

L'ensemble de ces politiques publiques a généré un volume d'investissements de 455 M€ en 2024. Ce fort niveau d'investissement traduit le volontarisme de la Métropole et sa capacité d'action.

La structure des dépenses d'investissements par politiques publiques en 2024

(455 M€ tous budgets confondus, y compris moyens généraux*).

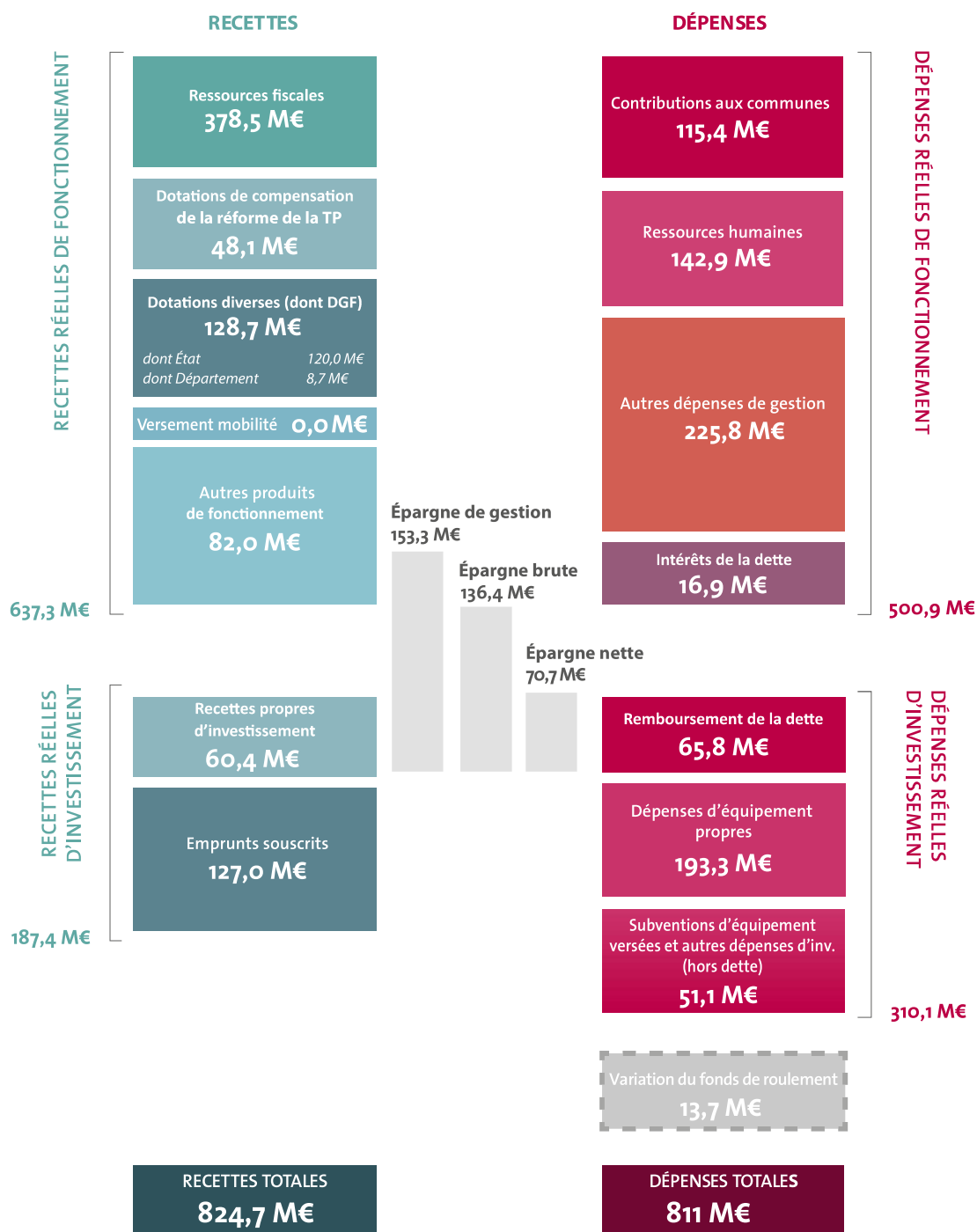


(*) hors remboursement du capital de la dette pour 105,2 M€



LES ÉQUILIBRES DU BUDGET PRINCIPAL

Les grandes masses du compte administratif 2024 (budget principal, en M€)



La Métropole a perçu 824,7 M€ de recettes totales sur son budget principal en 2024, en augmentation de 10,6% par rapport à l'année 2023 (+78,8 M€). Retraitées des produits de cession (0,9 M€), les recettes de fonctionnement (637,3 M€), représentant 77% des recettes totales, progressent de 11 M€ (+1,75%).

Les dépenses totales du budget principal de la Métropole s'élèvent à 811 M€ en 2024, en hausse de 4,9% (+37,8 M€) par rapport à 2023, soit 55,4% du budget global métropolitain.

Les dépenses de fonctionnement (frais financiers compris) **représentent 61,8% de ce budget et progressent de 5% en 2024 pour atteindre 500,9 M€** (+24,1 M€).

Les dépenses d'investissement (hors dette) **atteignent 244,4 M€ en 2024, en hausse de 8,4%** par rapport à 2023 (+19 M€).

Le solde du besoin de financement est couvert par les ressources propres d'investissement (60,4 M€) et le recours à l'emprunt : 127 M€ en 2024 (après 59,2 M€ en 2023 et 74 M€ en 2022).

En tenant compte des reports des années précédentes (17,6 M€), le budget principal de la Métropole affiche un résultat excédentaire au 31 décembre 2024 de 31,3 M€, correspondant à près de 14 jours de dépenses totales.



Évolution des masses budgétaires et des principaux soldes financiers (budget principal en M€)

En millions d'euros courants		CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
1	Ressources fiscales	320,6	335,9	326,2	350,9	374,0	378,5
	dont fiscalité directe	320,6	335,9	227,8	243,1	263,2	267,8
	dont fraction TVA (réforme TH - art. 7351)	-	-	98,2	107,8	110,8	110,7
2	Dotations de compensation de la réforme de la TP	48,5	48,3	48,3	48,3	48,3	48,1
3	Dotations diverses (dont DGF)	108,2	108,9	123,9	125,4	127,8	128,7
	dont État	100,0	100,5	115,5	116,8	119,2	120,0
	dont Département	8,2	8,3	8,4	8,5	8,6	8,7
4	Versement mobilité	34,5	33	35,2	0,0	0,0	0,0
5	Autres produits de fonctionnement	74,5	67,3	72,6	76,8	76,2	82,0
6	Recettes réelles de fonctionnement = 1+2+3+4+5	586,3	593,3	606,2	601,5	626,3	637,3
7	Ressources humaines	110,8	111,8	114,6	120,2	132,9	142,9
8	Contributions aux communes	105,7	106,3	106,6	113,5	117,2	115,4
9	Autres dépenses de gestion	189,9	225,1	209,3	200,4	212,5	225,8
	dont Contributions obligatoires	36,1	35,6	34,9	34,8	35,8	39,1
	dont DSP	22,6	24	26,6	27,0	27,6	30,3
	dont Subventions	30,3	72,1	50,3	40,9	40,5	42,0
	dont Charges de stucture patrimoniale	25,1	25,4	25,9	28,6	30,5	31,0
	dont Moyens généraux des services publics	11,7	22,9	25,4	26,6	28,0	28,0
	dont Charges de production des services publics	55,2	34,2	38,4	36,8	43,4	47,0
	dont Autres charges financières	8,9	10,9	7,8	5,7	6,8	8,5
10	Dépenses de gestion (hors frais financiers) = 7+8+9	406,4	443,2	430,5	434,2	462,6	484,0
11	Épargne de gestion = 6-10	179,8	150,2	175,7	167,3	163,7	153,3
12	Frais financiers	7,2	7,2	7	7,8	14,2	16,9
13	Dépenses de fonctionnement (avec frais financiers) = 10+12	413,6	450,4	437,5	442,0	476,8	500,9
14	Capacité d'autofinancement (épargne brute) = 11-12	172,6	143	168,7	159,5	149,5	136,4
15	Remboursement de la dette (hors mouvements neutres)	59,4	52,7	55,8	63,1	71,0	65,8
16	Épargne disponible (nette) = 14-15	113,2	90,2	112,9	96,4	78,5	70,7
17	Recettes d'investissement (hors emprunt)	84,7	107,6	64,1	62,8	60,4	60,4
18	Ressources propres disponibles = 14+17-15	197,9	197,8	176,9	159,1	138,9	131,1
19	Dépenses d'équipement propres	187,9	234,9	180,2	159,2	167,4	193,3
20	Subventions d'équipement versées et autres dépenses d'inv.	61,0	78,9	69,5	50,2	58,0	51,1
21	Besoin de financement = 19+20-18	51,0	115,9	72,8	50,2	86,5	113,3
22	Emprunts souscrits (hors mouvements neutres)	75,4	90	85	74	59,2	127,0
23	Recettes totales de l'exercice = 6+17+22	746,4	790,9	755,2	738,2	745,9	824,7
24	Dépenses totales de l'exercice = 10+12+15+19+20	722,0	816,8	743	714,4	773,2	811,0
25	Fonds de roulement au 1^{er} janvier	10,4	34,8	8,9	21,2	44,9	17,6
26	Fonds de roulement au 31 décembre = 25+23-24	34,8	8,9	21,2	44,9	17,6	31,3
27	Encours de dette au 31 déc. (hors PAF* et acquisitions foncières différées)	525,0	562,3	591,6	619,6	614,0	675,3
28	Encours de dette total au 31 déc. (PAF** et acquisitions foncières différées inclus)	541,2	586,2	612,4	640	625,1	686,6
29	Capacité désendettement au 31/12 affichée (en années)	3	3,9	3,5	3,9	4,1	4,95

* Hors trans ports en commun, isolés dans un budget annexe dédié à compter du 01/01/2019

** Suite à une évolution du schéma comptable imposée par l'État, les prêts "Action Foncière", ou "PAF", accordés par la Métropole à ses communes membres, qui constituent des créances, sont désormais intégrés à l'encours de dette.

N.B. : Les arrondis effectués au dixième de million d'euros peuvent générer des écarts sur les totalisations sans incidence sur l'analyse.

ANALYSE RÉTROSPECTIVE SUR 6 ANS

Les années 2021 et 2022 ont connues une amélioration des soldes d'épargne, qui se rapprochaient du niveau d'avant la crise sanitaire. La tendance ne s'est pas poursuivie en 2023 du fait de l'impact du coût de l'énergie, de l'inflation élevée et de la remontée des taux d'intérêts, et des dépenses nouvelles du projet métropolitain.

Conformément à la stratégie financière, le niveau d'épargne brute reste élevé et s'établit à 136,4 M€ fin 2024, contre 149,5 M€ à fin 2023.

Les dépenses de gestion progressent sensiblement en 2024 (+21,4 M€, soit + 4,6%). En parallèle, les recettes de fonctionnement n'augmentent que de 11 M€ (+1,75%) en 2024, avec une faible progression des produits fiscaux (+1,2%, +4,5 M€) et une relative stabilisation des autres recettes d'exploitation.

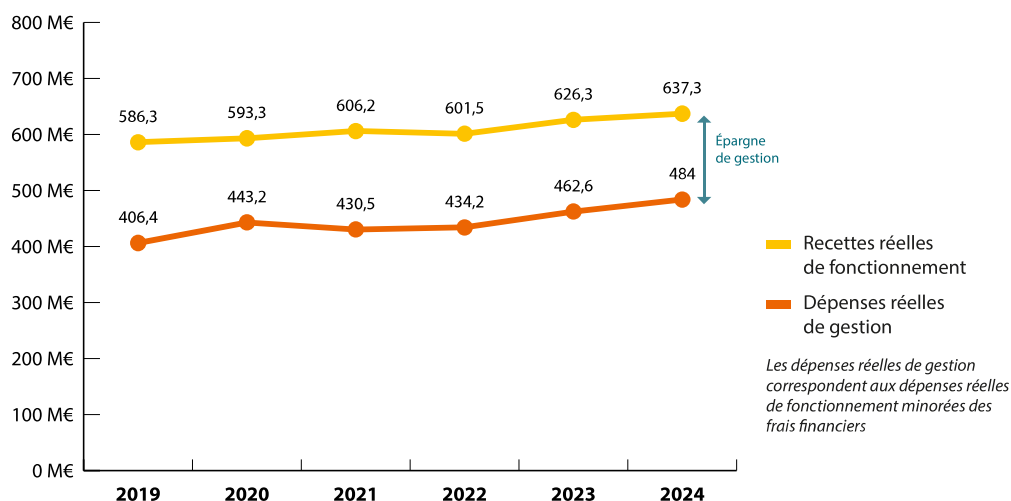
Dans ce contexte, **le taux d'épargne brute s'établit à 21,4% en 2024**, en léger repli par rapport à 2023 (23,9%).

L'épargne nette reste à un niveau conséquent de **70,7 M€ en 2024**, en diminution de 7,8 M€ par rapport à fin 2023. Elle permet de **financer 28,9% des investissements réalisés en 2024, soit un niveau restant satisfaisant** (34,8% en 2023).

Le volume d'épargne dégagé permet de financer les actions prioritaires du mandat et les investissements soutenus, **conformément à la stratégie financière métropolitaine** définie en début de mandat.

Une épargne encore confortable

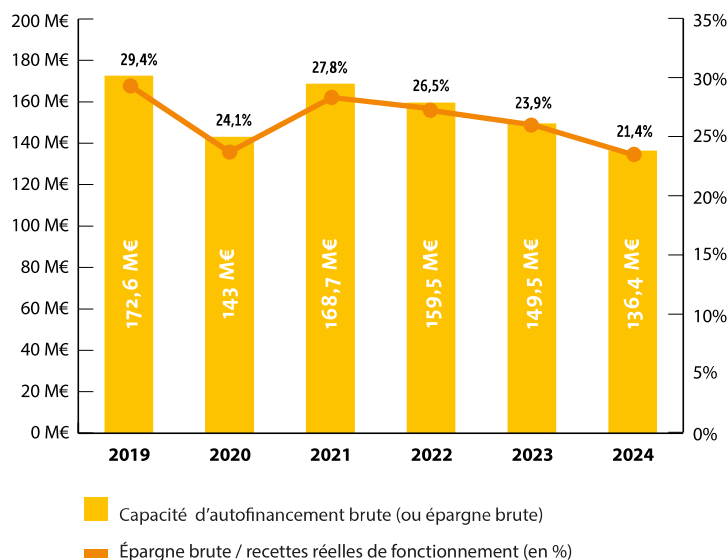
Évolution des recettes de fonctionnement et des dépenses de gestion



En 2024, l'épargne de gestion atteint 153,3 M€, après 163,7 M€ en 2023 et 167,3 M€ en 2022. La progression des charges financières (+ 2,7 M€ après +6,4 M€ l'année précédente) résulte du niveau toujours élevé des taux d'intérêts, en diminution pour autant, avec un endettement qui progresse mais restant soutenable.

Évolution de la capacité d'autofinancement (ou épargne brute)

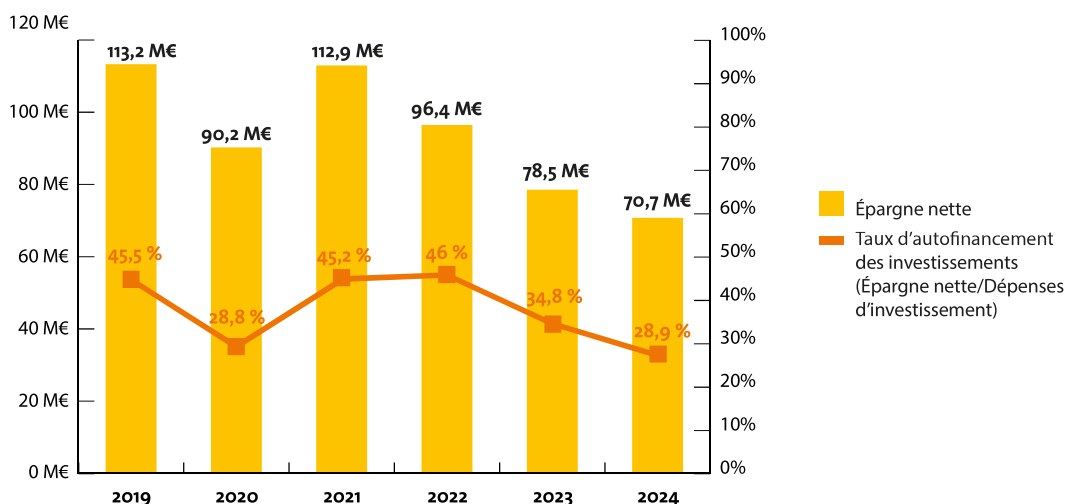
21,4 %
Ratio épargne brute
/ recettes réelles
de fonctionnement
en 2024



À 136,4 M€, l'épargne brute dégagée en 2024 (-8,8%) reste d'un niveau satisfaisant, à un taux de 21,4%, même si celle-ci est inférieure à l'année précédente (149,5 M€ et 23,9%). Son niveau demeure en conformité avec la stratégie financière du mandat.

L'épargne nette atteint 70,7 M€ en 2024, après 78,5 M€ en 2023, et permet de conserver une ressource significative pour financer les politiques publiques, notamment 28,9% de ses investissements, dans un contexte d'inflation encore forte (contre 34,8% l'année précédente).

Le poids de l'épargne nette dans le financement des investissements



Dans un contexte encore inflationniste en 2024, Nantes Métropole fait toujours la preuve de sa capacité à maintenir des marges de manœuvre suffisantes pour lui permettre de financer un haut niveau d'investissement.

Définitions :

Capacité d'autofinancement (CAF), ou épargne brute : la CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Socle de l'autonomie financière, elle est égale à l'épargne de gestion, diminuée des frais financiers.

L'épargne brute / recettes réelles de fonctionnement : rapport entre les recettes réelles et la CAF, il mesure la part des recettes consacrées au financement des investissements.

244,4
millions d'euros
en dépenses
d'investissement
en 2024

Un volume d'investissement accru

La Métropole poursuit en 2024 le rythme très soutenu de réalisation de son programme d'investissement, conformément aux engagements du mandat. **Les dépenses d'investissement du budget principal (hors dette) atteignent ainsi 244,4 M€,** en hausse de 19 M€ par rapport à l'exercice 2023 (+8,4%), après déjà +16 M€ en 2023 (+7,6%).

Les investissements du budget principal représentent un volume de 354,4 € par habitant en 2024, un niveau très conséquent (après 329,5 € en 2023). **Cette politique d'investissement fort traduit l'engagement de la Métropole dans la concrétisation des projets du mandat.** Elle souligne également le soutien apporté au tissu économique local.

53,6 %

du financement des
investissements
est assuré par
les ressources
propres en 2024

Définitions

Ressources propres disponibles : elles représentent la somme (hors emprunt) dont dispose la collectivité pour financer ses dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette. Elles sont constituées, d'une part, de la capacité d'autofinancement (diminuée du remboursement du capital de la dette) et, d'autre part, des ressources propres d'investissement (dotations, subventions,...).

Dépenses d'investissement (hors dette) : elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette. Ce sont l'ensemble des dépenses relatives au patrimoine de la collectivité (construction, rénovation,...) et des subventions versées à d'autres collectivités en vue de la réalisation de projets d'envergure.

Taux d'autofinancement des investissements : épargne nette sur dépenses d'investissement. Il mesure la part d'investissements financés par l'épargne nette.

28,9 %

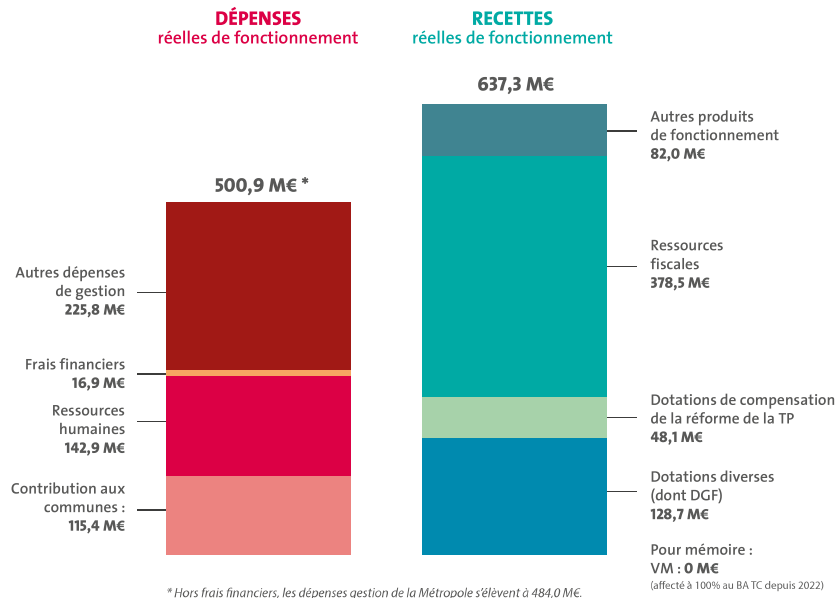
des dépenses
d'investissement
sont financées grâce
à l'épargne nette





LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DÉTAILLÉ DU BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement s’élèvent à 637,3 M€ pour l’année 2024 contre 500,9 M€ de dépenses réelles de fonctionnement (frais financiers inclus).

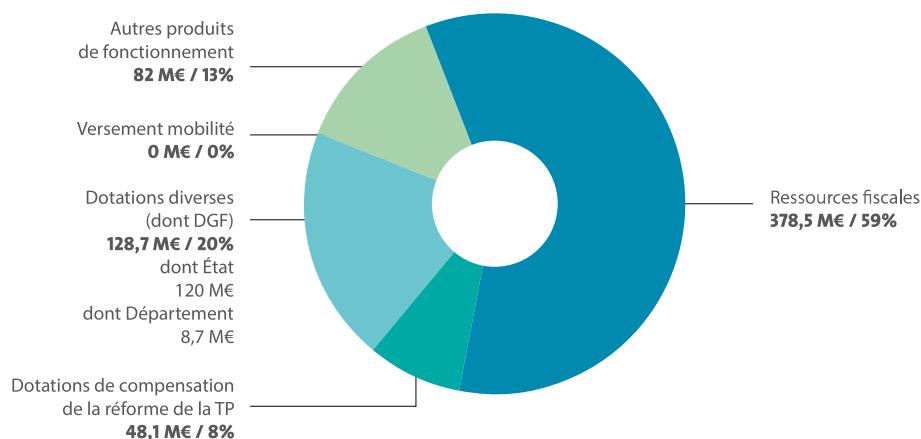
La constitution de l’épargne en 2024

En M€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	586,3	593,3	606,2	601,5	626,3	637,3
Dépenses réelles de gestion (hors frais financiers)	406,4	443,2	430,5	434,2	462,6	484,0
Épargne de gestion	179,8	150,2	175,7	167,3	163,7	153,3
Taux d'épargne de gestion	30,7 %	25,3 %	29%	27,8%	26,1%	24,0%
Charges financières	7,2	7,2	7	7,8	14,2	16,9
Capacité d'autofinancement brute	172,6	143	168,7	159,5	149,5	136,4
Taux d'épargne brute	29,4 %	24,1 %	27,8 %	26,5%	23,9%	21,4%
Remboursement des emprunts	59,4	52,7	55,8	63,1	71,0	65,8
Capacité d'autofinancement nette	113,2	90,2	112,9	96,4	78,5	70,7
Taux d'épargne nette	19,3 %	15,2 %	18,6 %	16,0%	12,5%	11,1%

En baisse par rapport à 2023, la Métropole maintient à un niveau suffisant son autofinancement en 2024, qui contribue ainsi au financement de la réalisation d’un haut niveau d’investissement.

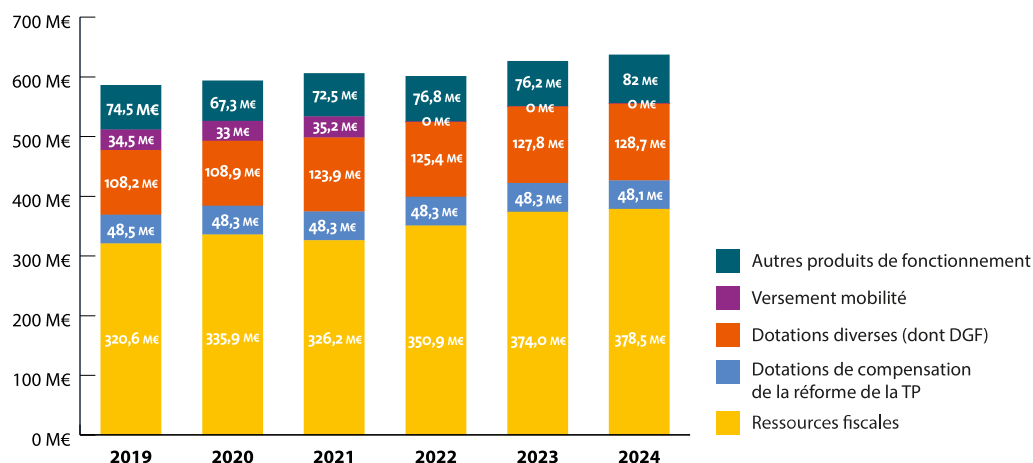
Les recettes de fonctionnement

La structure des recettes de fonctionnement en 2024 (637,3 M€)



Les recettes de fonctionnement (637,3 M€) s'accroissent de 11 M€ en 2024 (+1,8%), avec une progression limitée des produits fiscaux (378,5 M€, +1,2%), mais plus forte de la taxe de séjour (4,8 M€, +10%) et des autres recettes d'exploitation (77,2 M€, +8%), et un maintien global des dotations-compensations d'État (168,1 M€, +0,3%).

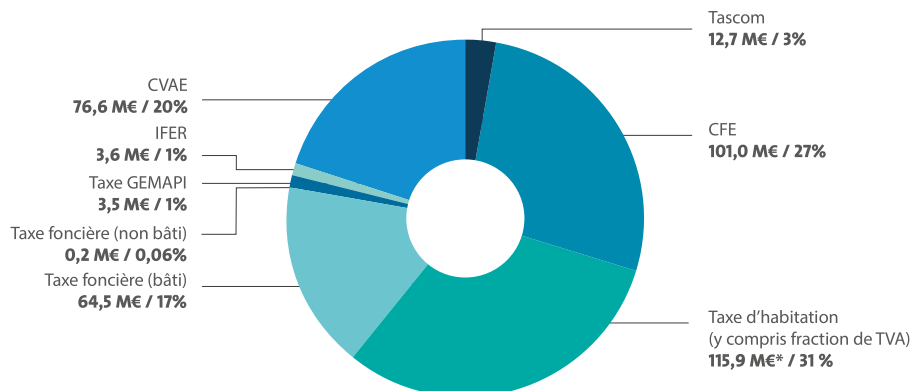
Évolution des recettes réelles de fonctionnement



Des recettes fiscales en faible progression sous l'effet de la perte de compensations de TVA

En 2024, les ressources fiscales (hors TEOM) progressent de 4,5 M€ (+1,2%) pour atteindre **378,5 M€**, avec un bon dynamisme de la fiscalité économique (+4,3 M€, +2,3 %), notamment sur la Cotisation Foncière des Entreprises (+4,65 M€, +4,8%), une revalorisation des bases sur le foncier bâti plus faible (+3,9% en Loi de Finances 2024, contre +7,1% l'année précédente), une diminution de la fraction de TVA perçue en remplacement de la suppression de la Taxe d'Habitation (-0,03 M€) en lien direct avec la révision de la croissance nationale au cours de l'année 2024, alors qu'était attendue une recette annoncée comme « dynamique ».

La structure des ressources fiscales en 2024 (378,5 M€)



*En raison de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (seule perdure la taxe d'habitation sur les résidences secondaires), la Métropole a reçu une fraction de TVA nationale qui s'élève à 110,7 M€ en 2024. Cette fraction de TVA est intégrée au montant de la taxe d'habitation présenté ci-dessus.

La fiscalité « ménages »

La fiscalité ménages (184,6 M€ au budget principal en 2024) regroupe la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (5,2 M€), la taxe foncière sur les propriétés bâties (64,5 M€) et non bâties (0,2 M€), la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (0,4 M€), la taxe GEMAPI (3,5 M€), ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (81,7 M€, affectée au budget annexe des « Déchets »).

Depuis 2021, la Métropole ne perçoit plus de taxe d'habitation sur les habitations principales, mais une fraction du produit net de la TVA, qui passe de 110,75 M€ en 2023 à 110,72 M€ en 2024. Cette fraction est indexée sur l'enveloppe de TVA nationale perçue par l'État et a fait l'objet d'une régularisation négative de 965 K€ en 2024, au titre de 2023, de la part des services de l'État. Après régularisation, son montant est quasi équivalent à celui perçu en 2023. C'est une vraie perte pour la métropole car on ne retrouve pas la dynamique historique de la Taxe d'Habitation sur notre territoire.

En 2024, la fiscalité ménages représente 48,8% des ressources fiscales du budget principal de la Métropole, en hausse de 0,2 M€. La progression repose sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (35% de la fiscalité ménages, avec +2,6 M€ soit +4,2% en 2024, dont +3,9% de coefficient de revalorisation des bases fiscales). À l'inverse, la THRS diminue de 2,4 M€, après avoir bénéficié en 2023 d'une progression inattendue de 4,3 M€, lors de la mise en place de la plateforme GMBI (gérer mon bien immobilier) par la DGFIP. Les taxes relatives au foncier non bâti se maintiennent au niveau des exercices précédents, soit 0,6 M€ au total. La mise en place, depuis 2023, de la taxe GEMAPI a généré un produit de 3,5 M€ en 2024, avec des dépenses équivalentes.

La fiscalité « entreprises »

La fiscalité entreprises regroupe la cotisation foncière des entreprises (CFE), la fraction compensatoire de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), supprimée définitivement en 2023 pour les collectivités locales, la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER).

En 2024, la fiscalité entreprises représente 51,2% des ressources fiscales du budget principal de la Métropole (+4,3 M€), en hausse de 2,3%. La CFE et la CVAE, qui constituent la cotisation économique territoriale, représentent 91,5% de la fiscalité des entreprises.

La CFE (101 M€) progresse de 4,6 M€ (+4,8%), en lien avec une évolution moyenne des tarifs des locaux professionnels de +1,3% et des bases des locaux industriels de +3,9%, ainsi qu'une évolution de 2,5% du barème des bases minimum.

La fraction compensatoire de CVAE (76,6 M€) baisse, elle, de 0,1 M€ en 2024 (-0,1%). La suppression de la CVAE est compensée pour les EPCI par une fraction supplémentaire de TVA nationale.

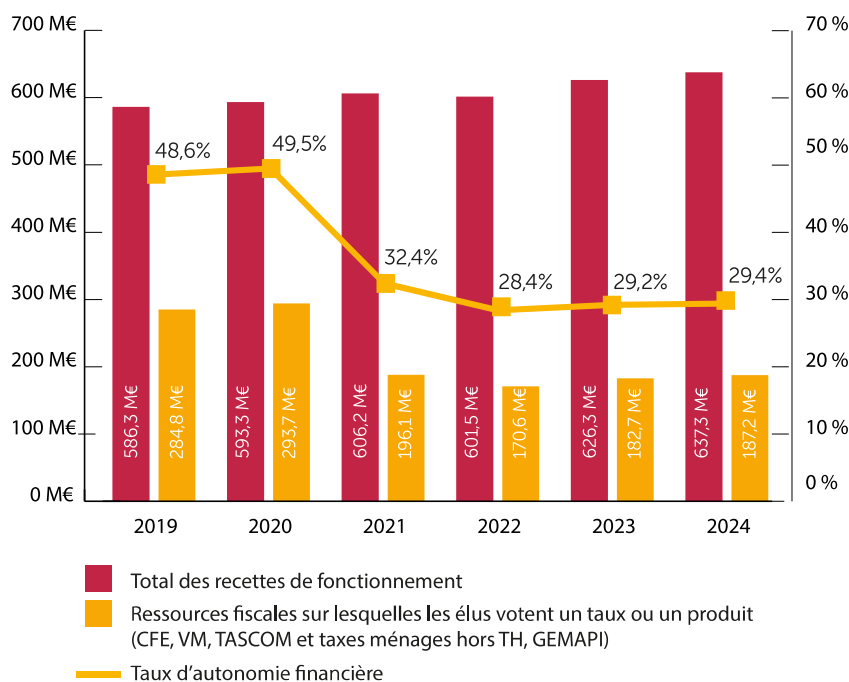
Il faut noter que 8 M€ de recettes de remplacement (fractions compensatoires de TVA) ont été supprimées entre la notification prévisionnelle de mars 2024 et la notification définitive au titre de 2024 (en raison de la baisse de la TVA nationale, qui devait garantir la compensation de la suppression de la CVAE et de la Taxe d'habitation).

Les produits générés par les IFR (3,6 M€) et la TASCOT (12,7 M€) évoluent respectivement de +0,15 M€ (+4,5%) et -0,4 M€ (-3,1%). En 2024, le produit des IFR « stations radioélectriques » a progressé de 5,6% (+0,11 M€) avec l'implantation de nouvelles antennes-relais et celle des stations « photovoltaïques » augmente de 10 K€ avec le passage de 15 à 17 centrales. La diminution du produit de TASCOT est, lui, lié à des régularisations d'exercices antérieurs.

La totalité du versement mobilité (213,99 M€, en progression de 11 M€ soit +5,4% par rapport à 2023) est reversée au BA des Transports en commun depuis l'exercice 2022. La croissance des effectifs salariés a atteint +0,1% en Pays-de-la-Loire au dernier trimestre 2024, après une stagnation au trimestre précédent. Et le taux de chômage reste le plus bas des régions de France à 5,8% (5,5% en Loire-Atlantique) fin 2024 (contre 7,3% au niveau national).

À la suite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (remplacée par une fraction de TVA) et de la réforme des impôts de production, au regard des recettes de fonctionnement, **l'autonomie financière de Nantes Métropole connaît un recul depuis 2021 (- 3 points par rapport à 2021).** Ce ratio « ressources fiscales conditionnées à un taux ou un produit voté annuellement par les élus / recettes totales de fonctionnement » avait cependant progressé d'un point en 2023 du fait de la mise en place de la taxe GEMAPI. Il **s'élève désormais à 29,4% en 2024, contre 49,5% en 2020.**

Évolution de l'autonomie financière de Nantes Métropole



Une stagnation des dotations et compensations versées par l'État

Le soutien financier de l'État comprend deux grandes catégories de concours, les dotations « classiques » (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation) et les compensations issues de réformes fiscales (FNGIR et DCRTP suite à la réforme de la taxe professionnelle, allocations compensatrices liées aux mesures réduisant les bases taxables) :

- La dotation d'intercommunalité progresse de 2,8%, à 171 M€ (+0,47 M€), grâce au dynamisme démographique de la Métropole (+5 875 habitants en 2024, après +7 350 habitants en 2023). Dans le même temps, la dotation de compensation (73,2 M€), seconde composante de la dotation globale de fonctionnement, subit un écrêtement de 1,2 M€ (-1,65%) pour financer la péréquation (DSU, DSR) et l'actualisation des données nationales de population. **Au final, la DGF enregistre une baisse de 0,76 M€ pour s'établir à 90,3 M€ (-0,8%).**

- Les compensations fiscales économiques enregistrent une progression de 2,25% (+ 0,5 M€) et s'établissent à 22,5 M€. L'évolution provient des effets de la réforme des « impôts de production » qui a réduit de 50% les valeurs locatives des établissements industriels sur le territoire de la Métropole. Les compensations relatives aux taxes ménages atteignent 3,3 M€ (+5,75%, +0,2 M€).
- Alors qu'ils étaient stables depuis 2014, les versements liés à la réforme de la taxe professionnelle ont légèrement diminué en 2024 : si le FNGIR est resté inchangé à 32 M€, la DCRTP, à 16,1 M€, a baissé de 0,2 M€ en 2024 par rapport aux années précédentes.
- Enfin 0,71 M€ est perçu au titre du FCTVA, depuis la loi de finances pour 2016 qui a élargi l'éligibilité au FCTVA des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées.

Une dotation de compensation départementale stable

La dotation de compensation départementale consécutive aux transferts de compétences réalisés en 2017 s'élève à **8,7 M€ en 2024**, soit 0,1 M€ de plus qu'en 2023. Cette dotation recouvre les coûts liés à la voirie transférée et à trois compétences sociales : le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et l'information et la coordination gérontologique (CLIC personnes âgées).

Une augmentation des autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement s'établissent à 82 M€, contre 76,2 M€ en 2023 (+7,6%).

Les ressources provenant d'autres collectivités (hors DGD départementale et participations de l'État) augmentent de 4,1 M€ pour s'établir à 9,2 M€ en 2024, contre 5,1 M€ en 2023. La hausse provient principalement de CITEO (participation de 3,1 M€) au titre de la lutte contre les déchets abandonnés. La participation versée par la Région (1,7 M€ en 2024, contre 0,05 M€ en 2023) est destinée à la refonte de la plateforme territoriale de rénovation énergétique « Mon Projet Rénov' ».

Les recettes tarifaires (12,2 M€) baissent en 2024 (-1,3 M€), principalement du fait d'une baisse du forfait post-stationnement (-1,35 M€) reversé par la ville de Nantes liée au renouvellement du marché de gestion, avec des changements de modalités. Les autres recettes évoluent assez peu, à l'image des droits de place (1,3 M€), des redevances d'utilisation du domaine public (6,2 M€), des billetteries des équipements culturels et sportifs (2,9 M€), de la location des vélos en libre-service Bicloo (1 M€).

Le produit de la taxe de séjour (4,8 M€, contre 4,4 M€ en 2023) augmente (+10%) en raison d'une hausse des nuitées taxées en 2023 de l'ordre de 3% par rapport à 2022. La taxe de séjour est en effet collectée avec une année de décalage. Elle intègre la perception semestrielle en année N de la taxe collectée par les plateformes. Depuis le 1er janvier 2023, l'application de tarifs plafonds a été mise en œuvre, à l'exception de la catégorie d'hébergement de tourisme 1 étoile, restée inchangée.

Les autres recettes d'exploitation (24,2 M€) concernent les redevances de DSP, notamment celle du mobilier urbain (5,75 M€) et celle du Zenith (1,73 M€), la redevance électricité (3,06 M€), les revenus d'immeubles (2,8 M€, -0,4 M€), ainsi que des produits exceptionnels et atténuations de charges (5,5 M€) et des reprises de provisions (0,05 M€).

Par ailleurs, les refacturations de charges (hors personnel mutualisé) s'élèvent à 22,7 M€.

À noter également l'accroissement des recettes de mutualisations, liées aux remboursements de charges de structure et de personnel. En 2024, 48,4 % des effectifs sont mutualisés, soit 1 977 agents, majoritairement avec la ville de Nantes, sur un effectif total de 4 085 agents permanents (ETP).

Définitions :

Le produit de la fiscalité directe : somme des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxes foncières, GEMAPI, CFE, CVAE, IFER,...) payées par les contribuables, ménages et entreprises. Il faut y ajouter le VM pour déterminer les ressources fiscales totales.

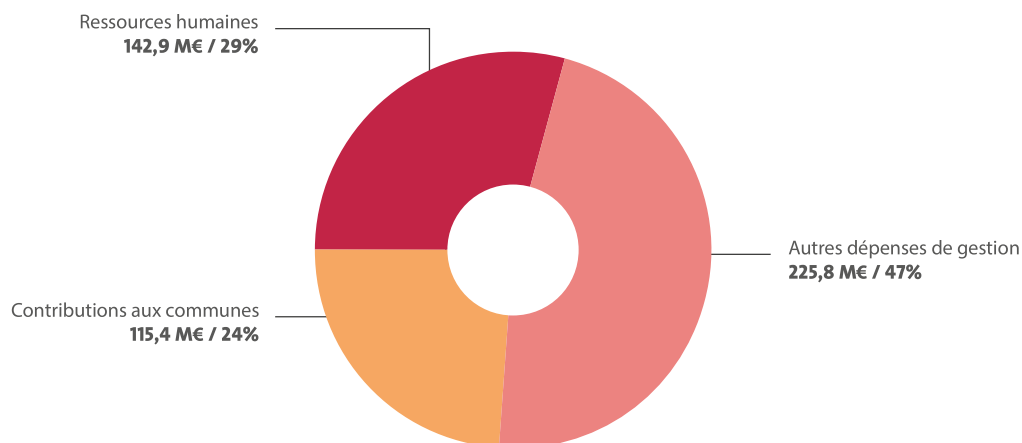
Autonomie financière et fiscale : l'autonomie financière des collectivités territoriales est conçue comme une déclinaison du principe de libre administration des collectivités dans le domaine budgétaire et fiscal.

378,5

millions d'euros de
produit fiscal en 2024
soit 59,4% des recettes
de fonctionnement
du budget principal.

Les dépenses de gestion (hors frais financiers)

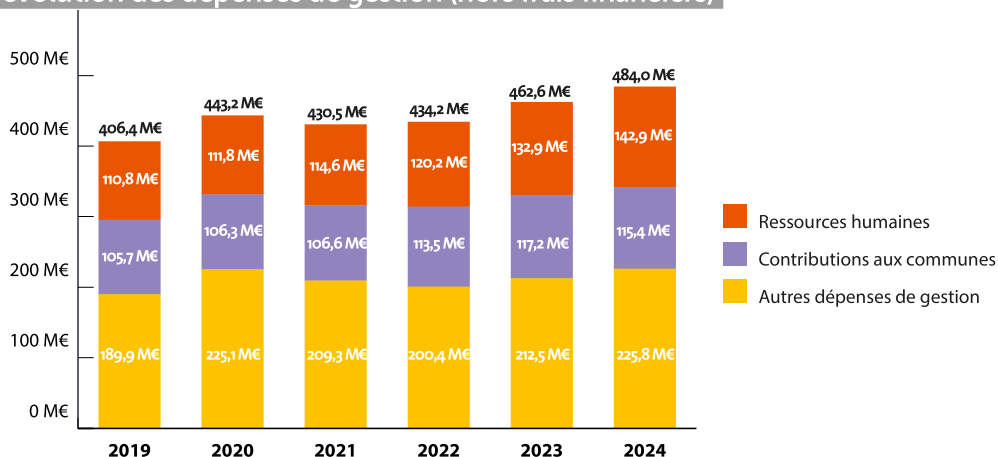
La structure des dépenses de gestion (hors frais financiers) en 2024 (484,0 M€)



Les dépenses de gestion (hors frais financiers) **progressent de 21,4 M€ en 2024 (+ 4,6%, pour une inflation à 2%)** et atteignent **484 M€**, en lien avec le coût élevé de l'énergie et des effets de l'inflation qui impacte encore le prix de nos achats et de certaines prestations de services, ainsi que des mesures nationales et locales concernant l'évolution de la masse salariale.

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement atteint 96,1% en 2024 par rapport à celles prévues au BP 2024.

L'évolution des dépenses de gestion (hors frais financiers)



Les dépenses de personnel forment l'un des principaux postes de dépenses de fonctionnement de la Métropole. Elles s'élèvent, en montants bruts, à 197,2 M€ en 2024 contre 185,6 M€ en 2023. Atténuées des recettes de mutualisation (54,3 M€), elles représentent **28,7% des dépenses de gestion pour un montant net de 142,9 M€** (contre 132,9 M€ en 2023).

Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation :

- **L'effet Glissement-Vieillesse-Technicité**, lié à l'évolution des carrières des agents publics contribuent pour **1,4 M€** à la dynamique de la masse salariale ;

- **Les mesures nationales sur lesquelles la collectivité ne peut influencer, notamment : l'impact en année pleine des revalorisations entrées en vigueur en juillet 2023** (avec la revalorisation générale du point d'indice de 1,5%) pour 1,1 M€, les revalorisations de certaines grilles indiciaires et **l'attribution de 5 points d'indice majorés** pour l'ensemble des agents au 1^{er} janvier 2024 (1,4 M€) qui **contribuent au total à 2,5 M€** d'augmentation de la masse salariale ;
- Une mesure technique de **changement de méthode sur la comptabilisation des titres restaurants** a généré une augmentation de **2,6 M€** de la masse salariale **compensée par une recette équivalente** ;
- **Les mesures locales décidées par la collectivité**, et notamment :
 - la hausse de la valeur faciale des titres restaurants de 9,80 € à 10,60 € octroyés aux agents et les autres mesures locales (élargissement du forfait mobilité, prise en charge des abonnements transports portée de 50% à 75%...) génèrent une augmentation de la masse salariale de **0,8 M€**,
 - Les **créations de postes décidées en 2023 et 2024** contribuent à une hausse de la masse salariale de **5 M€**, dans les secteurs de la santé, propreté, etc...

Une solidarité territoriale renforcée de Nantes Métropole envers ses communes membres

Le dernier pacte métropolitain de solidarité a renforcé la politique de participation financière de Nantes Métropole en direction des communes, pour garantir l'équilibre territorial. Les versements aux communes se composent de deux enveloppes principales : l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC).

La Métropole a redistribué 115,4 M€ en 2024 (contre 117,2 M€ en 2023). **Ces reversements aux communes représentent 23,8% des dépenses de gestion.**

Les attributions de compensation s'élèvent à 76,97 M€ en 2024 (79,6 M€ en 2023), soit -3,3%. Cette diminution est liée aux derniers transferts d'équipements culturels nantais vers la Métropole : dont le théâtre Graslin et l'ONPL, conformément à la CLECT du 17/04/2024. Elles prennent aussi en compte la prise en charge par la Métropole du coût d'entretien des espaces verts d'abords de voirie livrés depuis 2001.

La dotation de solidarité communautaire progresse de 2%, passant de 37,6 M€ à 38,4 M€, en raison du mode de calcul indexé sur l'évolution des dotations et compensations, et des recettes fiscales de la Métropole à taux constants. **Ainsi, la Métropole contribue à la solidarité territoriale à hauteur de 55,7 € par habitant, soit un niveau de redistribution très important.**

À ces reversements s'ajoutent des fonds de concours et remboursements divers aux communes, notamment depuis la mise en place du « Plan piscines » avec un fonds de concours (2,7 M€ en 2024) pour les communes disposant d'équipement aquatique, qui se traduit par une progression de ce poste passant de 4,5 M€ en 2023 à 5,4 M€ en 2024 (soit +18,5%).

Des autres dépenses de gestion liées à la mise en œuvre du projet métropolitain et impactées par l'inflation et le coût élevé de l'énergie

Ces dépenses atteignent au total 225,8 M€ en 2024, en hausse de 6,25% (+13,3 M€) par rapport à 2023.

Hors dotation d'exploitation transports en commun (affectée au BA des transports), les dépenses des **délégations de services publics (DSP)** supportées par le budget principal s'établissent 30,3 M€ en 2024 (soit + 2,7 M€ et +9,9%). Un soutien de 4,15 M€ est accordé à la DSP de la Cité des Congrès (+0,15 M€), de 8,9 M€ au Château des Ducs de Bretagne (+0,4 M€), de 10,6 M€ à la DSP Tourisme (+0,8 M€) et de 3,2 M€ à la DSP des Machines (+1,25 M€), et des ajustements mineurs ont eu lieu sur les autres DSP : la patinoire du Petit-Port (1,7 M€, +0,02 M€), le Quartier de la Création (1,6 M€, +0,08 M€), compte tenu de leur activité.

Nantes Métropole a dépensé **39,1 M€ en 2024 pour honorer ses contributions obligatoires**, en progression de 3,3 M€ par rapport à 2023 (+9,1%). La principale contribution est versée au SDIS (25,97 M€, +4,8 %) qui représente 66,4% de ces versements. Les autres contributions regroupent les versements, relativement stables, au Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra (SMANO) pour 5,4 M€, à l'ESBANM (3,3 M€), à Atlanpole (0,6 M€), au pilotage de la mission de prévention des milieux aquatiques (0,83 M€), au Pôle Métropolitain Nantes - Saint-Nazaire (0,86 M€), ainsi qu'à l'ONPL (1,86 M€) depuis le transfert intervenu en 2024.

115,4

millions d'euros

reversés aux

communes membres

(AC + DSC) en 2024

225,8
millions d'euros
d'autres dépenses
de gestion en 2024

Les subventions, qui **s'élèvent à 36,6 M€** (hors subventions versées aux communes pour 5,4 M€), sont en légère progression (+0,65 M€, +1,9%). Les subventions versées aux associations sont maintenues à un niveau élevé et atteignent 29,3 M€, notamment à destination des associations d'insertion, de cohésion sociale et de l'économie sociale et solidaire. Le soutien aux grands événements culturels métropolitains (Folle journée...) atteint 1,1 M€. Les subventions aux autres organismes concernent principalement l'Université Campus Nantes (0,9 M€), l'École centrale Connect talents (0,2 M€), les CLIC personnes âgées (1 M€), la coopération décentralisée (0,05 M€). Comme en 2022 et 2023, il n'a pas été versé de subvention aux budgets annexes en 2024.

Les dépenses dédiées aux politiques métropolitaines s'établissent à 47 M€ en 2024, contre 43,4 M€ en 2023, soit une hausse de 8,3 %. Elles intègrent notamment le service Bicloo (4,9 M€), Mon projet Rénov' (0,8 M€), le Fonds de solidarité logement (FSL) pour 2,6 M€ (+0,5 M€ par rapport à 2023), la participation aux terrains d'accueil des Gens du voyage (1,4 M€, +0,2 M€), le soutien aux grands événements sportifs (4,2 M€) et clubs de haut niveau (0,7 M€), ainsi que l'entretien des aménagements urbains (5,6 M€), la propreté urbaine (2,3 M€), la contribution pour les eaux pluviales (2,5 M€)...

Les moyens des services publics s'établissent à près de 28 M€ (-0,1%). Ils prennent en compte le prix encore élevé des carburants (3,4 M€), des coûts de nettoyage (3 M€, +0,2 M€) ou de gardiennage (3,2 M€, +0,1 M€) par exemples. Ces dépenses portent également sur des prestations de services informatiques (3 M€), des frais de télécommunication (2 M€), d'entretien des véhicules (1,8 M€, -0,2 M€)...

Les charges de structures patrimoniales s'élèvent à près de 31 M€, en hausse de 0,5 M€ (+1,6%) par rapport à 2023, avec notamment un fort coût de l'énergie, à 3,3 M€ (+0,9 M€ par rapport à 2023), et des coûts de maintenance (2,7 M€, +0,3 M€), des locations immobilières (8,2 M€, +1,6 M€) et des charges locatives (2,3 M€, +0,6 M€)...

Les autres charges financières, qui représentent plus de **5,6 M€** (hors indemnités versées aux élus : 2,8 M€), sont principalement composées de la contribution de la Métropole au FPIC (2,1 M€) et d'autres reversements de fiscalité (2,1 M€), des dotations aux provisions (0,11 M€), de titres annulés sur exercices antérieurs (1,1 M€), etc... .

Les frais financiers

Les frais financiers atteignent **16,85 M€** en 2024 (contre 14,2 M€ en 2023), du fait de l'accroissement de l'encours et du niveau toujours élevé, bien qu'en repli en fin d'année 2024, des taux d'intérêts liés au contexte politique national et international. Ils représentent 3,4% des dépenses réelles de fonctionnement, contre 3% en 2023.

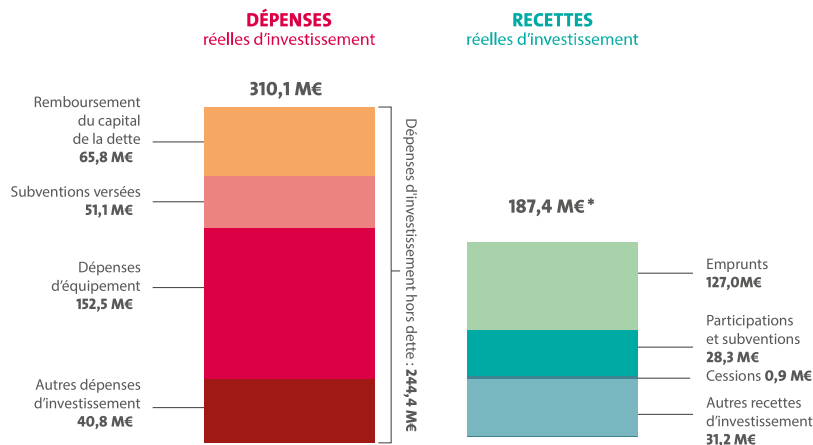
Avec l'évolution des frais financiers, les dépenses de fonctionnement atteignent 500,9 M€ en 2024 et progressent de 5% entre 2023 et 2024.

Définitions

Dépenses d'intervention : elles regroupent l'ensemble des dépenses de politiques publiques en fonctionnement relatives à la mise en œuvre des services publics offerts par Nantes Métropole.

Les reversements aux communes membres : l'attribution de compensation a pour objectif de neutraliser l'impact pour les communes des transferts de fiscalité à la Métropole, tout en tenant compte des économies de charges effectuées du fait des transferts de compétences. La dotation de solidarité communautaire est un reversement obligatoire depuis le 1er janvier 2020, permettant à Nantes Métropole de répartir équitablement entre les communes membres une partie de la croissance des ressources fiscales.

La section d'investissement



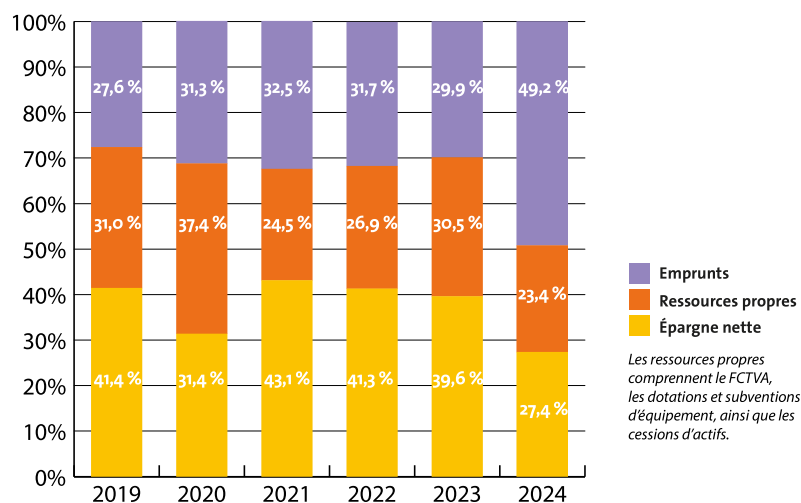
* Tenant compte des excédents de fonctionnement des années précédentes (1068), les recettes d'investissement de la Métropole s'élèvent à 256,1 M€.

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 187,4 M€ pour l'année 2024 (y compris les produits de cessions de 0,9 M€), contre 310,1 M€ de dépenses réelles d'investissement (incluant 65,8 M€ de remboursement du capital de la dette).

Des recettes propres d'investissement stabilisées

Les ressources propres d'investissement (60,4 M€, comme en 2023) représentent 23,4% des recettes d'investissement, l'autofinancement net dégagé (70,7 M€) en forme 27,4% et l'emprunt mobilisé (127 M€) en représente 49,2%.

La structure des recettes d'investissement



Les ressources propres d'investissement cumulées à l'épargne nette financent 53,6% des investissements de Nantes Métropole en 2024 (61,6% en 2023) :

Ces ressources propres d'investissement comprennent :

- les subventions d'équipement qui s'élèvent à 28,3 M€, notamment

- les contributions de l'État (8,3 M€) au titre des aides à la pierre, des aménagements du PEM de la gare et des parkings vélos gare sud, de l'éclairage public en 100% LED, du centre de supervision urbain,

- de l'Union Européenne (6 M€), pour le PEM de la gare et le développement d'aménagements cyclables,
- du Département (4,4 M€), pour les aménagements de la gare, des axes structurants cyclables, la fluidification du périphérique et l'aménagement de la porte de Gesvres,
- de la Région (2 M€), pour les aménagements de la gare sud, la poursuite du projet Loire à vélo, et l'aménagement de la porte de Gesvres,

- les autres recettes d'investissement pour 31,2 M€, dont le fonds de compensation de la TVA calculé sur la base des dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2023 pour un montant de 17 M€, la taxe d'aménagement (TA) s'élevant à 5,1 M€ et le produit des amendes police (5,4 M€),

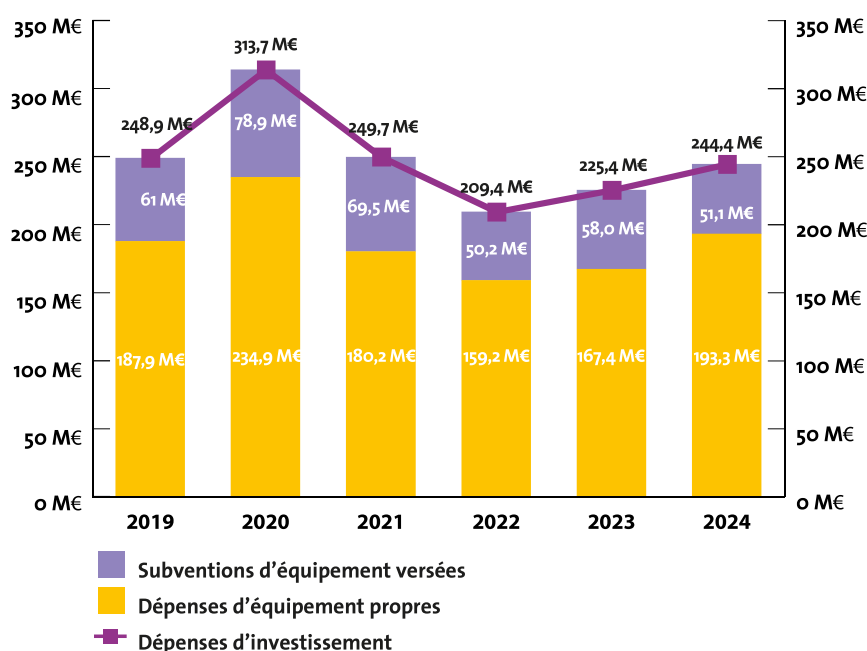
- et les cessions d'immobilisation (0,9 M€).

Le solde des investissements est financé par l'emprunt. Les dettes contractées en 2024 s'établissent à 127 M€, contre 59,2 M€ en 2023 et 74 M€ en 2022. **Le fonds de roulement augmente ainsi de 13,7 M€ pour atteindre 31,3 M€** (soit environ 14 jours de dépenses totales) fin 2024 (contre 8,3 jours en 2023).

L'épargne dégagée et les recettes propres d'investissement perçues permettent la réalisation du projet métropolitain en préservant une situation financière saine fin 2024.

Des investissements très conséquents du budget principal de la Métropole en 2024

Évolution des dépenses d'investissement et de leurs composantes



Le volume des investissements (hors dette) réalisés par la Métropole sur son budget principal atteint 244,4 M€ en 2024, et est composé :

- des dépenses d'équipement propres, qui portent sur les projets portés directement par la Métropole (152,5 M€) et des autres dépenses d'investissement (40,8 M€), essentiellement des participations versées aux aménageurs (38,6 M€). Elles s'établissent à 193,3 M€ en 2024 (contre 167,4 M€ en 2023), en progression de 15,4%.
- des subventions d'équipement versées par la collectivité à ses partenaires pour les accompagner dans leurs projets, qui représentent 51,1 M€.

Le taux de réalisation des investissements atteint près de 73% en 2024 par rapport aux crédits prévus (après DM) au budget principal (75% en 2023).

En 2024, l'investissement a principalement porté sur les aménagements d'espaces publics, la fabrique de la ville écologique et solidaire, les mobilités et l'habitat.

La politique **Conciliation et usage des espaces publics**, premier poste d'investissement du budget principal, a progressé en 2024 à **63,9 M€** (61,9 M€ en 2023). Nantes Métropole se donne les moyens de poursuivre les aménagements de voiries réalisés dans le cadre des contrats territoriaux (18,9 M€, soit +5 M€ par rapport à 2023), l'entretien-rénovation-sécurité de la voirie, de l'éclairage public, du patrimoine arboré, de la régulation de trafic et des ouvrages d'art (24,1 M€). Notamment, le plan d'action en matière d'éclairage public (3,9 M€) doit permettre des économies d'énergie et une réduction des dépenses de fonctionnement.

La Politique **Fabrique de la Ville écologique et solidaire** a représenté **32,3 M€** d'investissements, dont les participations versées (26,6 M€) dans le cadre des ZAC et CPA d'aménagement du territoire métropolitain : Ile de Nantes, Pirmil Les Isles, Bas Chantenay. Les aménagements de la place de la Petite Hollande ont représenté 1,6 M€ de dépenses. Les subventions d'équipement versées pour le fonds « 1 % Mise à l'abri » ont fortement augmenté à 1,6 M€ et le fonds de concours aux communes pour les équipements mutualisés n'a concerné que la cuisine centrale du Sud Loire (0,6 M€).

Au sein du budget principal, la politique des **Mobilités** représente **26,8 M€** d'investissements, envers les modes doux de déplacements (14,8 M€), dont notamment les aménagements sur les axes structurants et magistraux vélos (8,4 M€) ou les axes maillages et secondaires (1,4 M€), mais aussi la création d'un parking vélo à Gare Sud (1 M€), l'installation de racks vélos, le versement de subventions à l'acquisition d'un vélo cargo ou familial ou l'extension des aires piétonnes (0,7 M€). Par ailleurs, l'accessibilité routière et ferroviaire ont généré respectivement (6,6 M€ pour les aménagements Porte de Gesvres et 3,4 M€ pour le transfert de Nantes État au Grand Blottereau).

En matière d'**Habitat, Logement et Hospitalité**, la Métropole a accru ses efforts (**25,6 M€**) pour la construction de logements sociaux (7,5 M€) et la réhabilitation, notamment écologique, du parc social (3,5 M€), l'amélioration du parc privé (5,1 M€) et la gestion des aides à la pierre déléguée par l'État (4,5 M€). L'entretien d'aires d'accueil et terrains familiaux des gens du voyage s'est poursuivi (1,4 M€), ainsi que l'aménagement de terrains pour les Roms afin de résorber les bidonvilles (0,8 M€).

Les dépenses liées au **rayonnement de la Métropole et son ouverture au monde** ont représenté **16,7 M€**, pour l'attractivité sportive (5,1 M€), pour la poursuite de la modernisation de la Beaujoire pour les JO en 2024 après avoir accueilli la coupe de monde de rugby en 2023 (5,4 M€ pour l'amélioration des postes à haute tension et la sonorisation notamment), l'entretien des équipements touristico-culturels (1,4 M€), la poursuite des études pour la construction d'un musée Jules Verne au sein du bâtiment CAP 44 (3,8 M€) et pour le réhabilitation du Muséum (0,6 M€ comprenant les fouilles paléontologiques de l'été 2024 afin de découvrir un dinosaure à installer dans le musée rénové), et la remise à niveau numérique et rénovation de la Cité des Congrès (4,3 M€).

La **Politique de la ville** a représenté **9,9 M€** pour les différents quartiers : Bellevue (4,7 M€), Nantes-Nord (2,4 M€), Les Dervallières (0,9 M€), Bottière Pin Sec (0,7 M€), et Rezé Château (0,6 M€).

Les politiques **Énergie Climat, Nature et Biodiversité** et **Eau** (au budget principal) représentent **15,9 M€**, dont le soutien à la rénovation énergétique des Bâtiments Basse Consommation avec 8,5 M€ de subventions versées en 2024. Parallèlement, la rénovation énergétique des bâtiments métropolitains a été poursuivie pour réduire les consommations d'énergie, le développement de réseaux de chaleur et l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments métropolitains, avec en 2024 la mise en service des centrales sur les centres techniques Eyquem et Tougas.

Dans le cadre du plan pleine terre, des travaux de réduction du bitume ont été lancés, sur le cours Saint-André et le parking Duchesse Anne, afin de créer une promenade fraîche et végétalisée et favoriser la biodiversité (0,4 M€), tandis que les études ont été lancées pour les travaux des secteurs Hôtel de Ville, Viviani et Front populaire (0,2 M€), et que des subventions ont été versées aux communes au titre du fonds de concours végétalisation des écoles et des crèches (0,1 M€).

Enfin, il a été consacré 1,6 M€ pour la restauration des cours d'eau et 3,2 M€ pour la réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales.

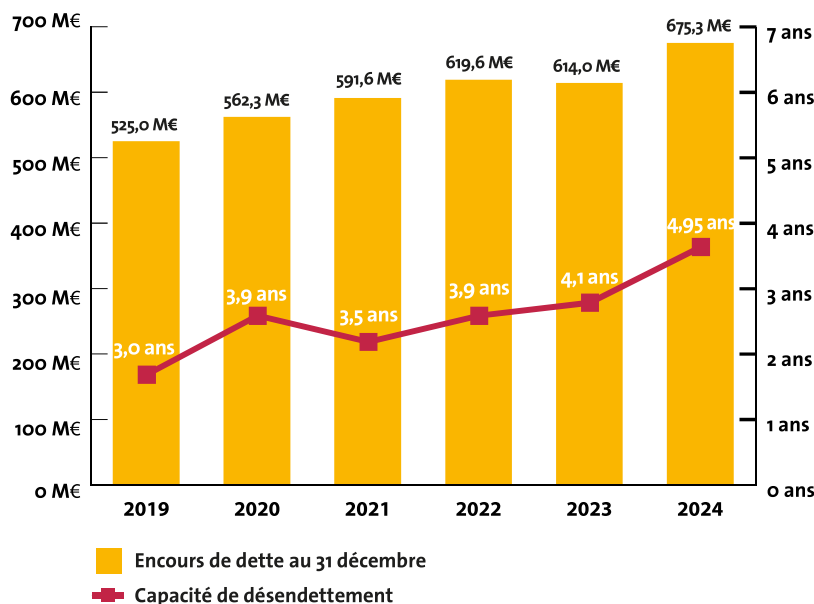
Le **soutien à la recherche et aux innovations** a été conforté avec **5,8 M€**, des participations pour la construction de la BU Erdre (0,5 M€), de la nouvelle faculté de médecine (1,7 M€), d'aménagement et équipements des halles 1 & 2 (0,4 M€), à l'IRT Jules Verne (0,3 M€), et dans le cadre du Contrat de Projet État - Région 2015-2020 à l'École Centrale (0,2 M€). Parallèlement, 0,1 M€ ont été versés au fonds d'amorçage Go Capital Amorçage II et 0,1 M€ au fonds Capital Risque Innovation Ouest Ventures.

La politique **Économie et emploi responsable** a été portée à **1,4 M€**, avec la création et l'aménagement des sites d'activités et la subvention d'équipement versée pour l'animation du patrimoine immobilier économique métropolitain (PIEM).

Ces exemples illustrent la volonté de la Métropole de poursuivre son ambition pour le territoire, qui se traduit par un niveau soutenu d'investissement sur ce mandat.

Un endettement du budget principal soutenable

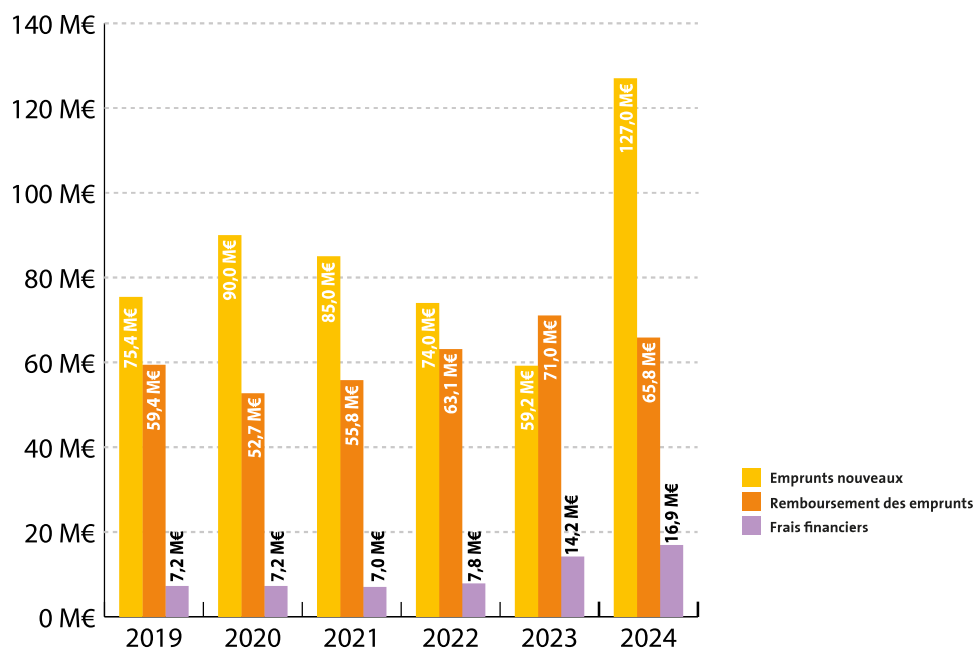
L'encours de dette et la capacité de désendettement



Pour mettre en œuvre son projet d'investissement sur le mandat, la Métropole procède à un recours récurrent à l'emprunt pour financer le volume d'investissements. Cet endettement progressif, amorcé depuis 2019, s'inscrit dans la stratégie financière de la Métropole.

Le montant des emprunts nouveaux (127 M€) étant plus élevé que celui des remboursements en capital de la dette existante (65,8 M€), **l'encours de dette du budget principal s'est accru pour atteindre 675,3 M€** au 31 décembre 2024. S'y ajoutent les prêts « Action foncière » ou « PAF », qui représentent 11,3 M€ (et qui sont des créances), consentis par la Métropole à ses communes membres dans le cadre d'acquisitions de réserves foncières. L'encours comptable fin 2024 s'élève ainsi à 686,6 M€.

Évolution des emprunts contractés et de l'annulé de la dette



La charge de la dette augmente de nouveau en 2024, passant de 14,2 M€ en 2023 à 16,9 M€ en 2024, avec la poursuite du niveau élevé des taux d'intérêts sur l'année 2024.

Le ratio de la capacité de désendettement, qui passe de 4,1 ans en 2023 à **4,95 ans au 31 décembre 2024**, reste très sain, et très inférieur à la limite de 10 années fixée pour le mandat.

Définitions

Capacité de désendettement : elle exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la collectivité, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacrée. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré.

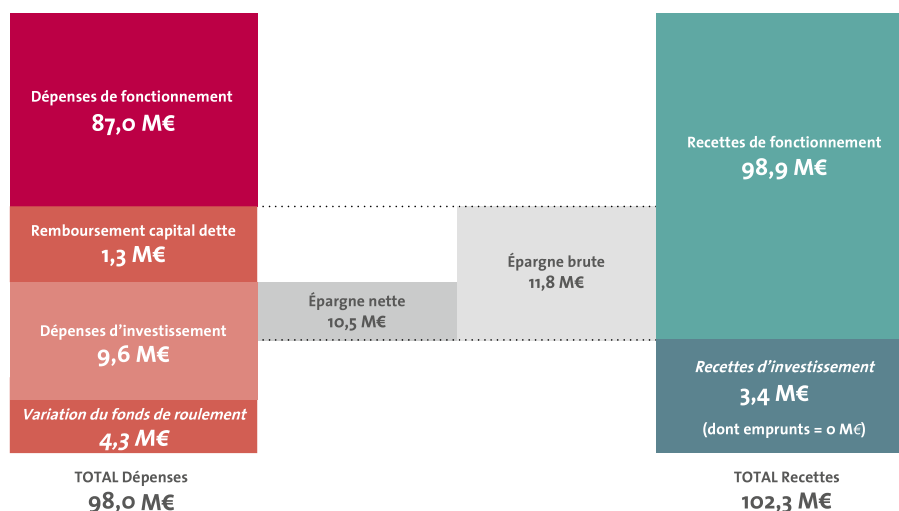


LES BUDGETS ANNEXES

Nantes Métropole dispose d'un budget annexe portant sur un service public administratif (SPA) : le budget déchets, et de 5 budgets annexes relatifs aux services publics industriels et commerciaux (SPIC) :

- Budget Transports collectifs
- Budget Stationnement
- Budget Eau
- Budget Assainissement
- Budget Locaux industriels et commerciaux

Budget Collecte et traitement des déchets (SPA)



Synthèse budget déchets

En M€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	77,6	77,6	89,5	90,6	96,0	98,9
Dépenses réelles de fonctionnement	76,1	69,7	78,3	80,7	87,1	87,0
Capacité d'autofinancement brute	1,5	7,9	11,2	9,9	9,0	11,8
Taux d'épargne brute	1,9 %	10,2 %	12,6 %	10,9 %	9,3 %	12,0 %
Remboursement des emprunts	1	1	1	1	1,3	1,3
Capacité d'autofinancement nette	0,5	6,9	10,2	8,9	7,6	10,5
Taux d'épargne nette	0,6 %	8,9 %	11,4 %	9,8 %	8,0 %	10,6 %
Dépenses d'investissement (hors dette)	5,4	6,5	9,3	10,7	8,5	9,6
Encours de dette au 31 décembre	6,0	5,0	4,0	8,0	6,7	5,3
Capacité de désendettement	4,1 ans	0,6 an	0,4 an	0,8 an	0,7 an	0,5 an

Avec 98 M€ de dépenses totales, le budget annexe des Déchets représente environ 7% du budget global de la métropole (hors neutralisation des flux croisés).

Les recettes de fonctionnement progressent à 98,9 M€ en 2024 (+2,9%). Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (81,7 M€), qui représente 82,6% des recettes, a progressé de 3,5 M€ avec un taux de TEOM identique à 2023 et l'évolution physique des bases (3,9%).

La redevance spéciale (1,6 M€) appliquée aux professionnels produisant plus de 1 020 litres de déchets hebdomadaires diminue (-1,3 M€, -46%), mais la vente de produits annexes s'accroît à 3,25 M€ (+0,5 M€, +17%). Enfin, la revente des matériaux triés (papier, carton, verre, ferraille...) et déchets industriels atteint 11,9 M€ (+0,5 M€, +3,9%), en lien avec la fluctuation des cours des matières premières qui agit sur la demande de matières recyclées et leurs tarifs de reprise.

Les dépenses de fonctionnement représentent 89% du budget pour 87 M€ en 2024, soit -0,1 M€ par rapport à 2023. Ces dépenses supportent une forte variation des prix qui impacte les coefficients d'évolution des tarifs de collecte et de traitement dans le cadre des marchés publics. La baisse des tonnages collectés depuis 3 ans consécutifs neutralise en partie les surcoûts liés aux tarifs. Le traitement des déchets constitue le premier poste de dépenses (30,2 M€), en baisse de 5,8% par rapport à 2023 (-1,9 M€). Il est suivi des coûts de collecte (19,7 M€, -3%) et de la masse salariale (19,2 M€, +5,3%). La gestion des déchetteries représente 7,5 M€ (+11,4%), conformément au prix des marchés d'exploitation des déchetteries hors Nantes en place depuis 2020. Les actions de prévention et communication sur la réduction des déchets et l'amélioration du tri s'élèvent à 2,7 M€ (+19,9%). Les dépenses du plan de surveillance et de sécurisation des sites (1 M€), mis en place en 2022, sont en progression mais indispensables en raison de la présence importante des récupérateurs. Les frais financiers sont minimes et s'élèvent à 0,19 M€.

De par son mode de financement (TEOM, redevances), le budget annexe des déchets a vocation à être équilibré. Le montant de l'épargne brute dégagée s'établit à 11,8 M€ en 2024 (9 M€ en 2023) et représente 11,9% des recettes de fonctionnement. L'épargne nette (10,5 M€ en 2024, contre 7,6 M€ en 2023) permet de financer 100% des investissements réalisés. Il n'a ainsi pas été mobilisé d'emprunt en 2024, comme en 2023 (contre 5 M€ en 2022).

Les dépenses d'investissement hors dette atteignent **9,6 M€** en 2024, contre 8,5 M€ en 2023. Ceux-ci ont porté sur les nouvelles dotations et le renouvellement des bacs roulants et des colonnes à verre (3,8 M€), le renouvellement du parc de conteneurs enterrés (1,1 M€), le renouvellement de véhicules de collecte (0,6 M€), le financement de broyeurs et composteurs individuels ou collectifs (0,2 M€) et la réhabilitation de déchetteries pour 0,8 M€.

L'épargne disponible ainsi que les recettes d'investissement perçues, principalement constituées du FCTVA (1,3 M€), sont venues alimenter le fonds de roulement (4,3 M€) en prévision des futures dépenses.

L'encours de dette du budget annexe Déchets s'établit à 5,3 M€ au 31 décembre 2024. La **capacité de désendettement est excellente, inférieure à 1 an**, comme depuis 2020.



Présentation des 5 budgets annexes SPIC

Synthèse globale tous budgets annexes SPIC

En M€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	384,4	380,3	381,2	429,2	462,1	466,4
Dépenses réelles de fonctionnement	307,7	300,9	325,0	348,8	358,5	375,6
Capacité d'autofinancement brute	76,7	79,4	56,2	80,4	103,6	90,8
Taux d'épargne brute	20,0%	20,9%	14,7%	18,7%	22,4%	19,5%
Remboursement des emprunts	23,0	25,5	27,6	32,8	37,0	38,1
Capacité d'autofinancement nette	53,7	54,0	28,6	47,6	66,6	52,8
Taux d'épargne nette	14,0%	14,2%	7,5%	11,1%	14,4%	11,3%
Dépenses d'investissement (hors dette)	130,3	115,3	113,2	146,2	191,5	201,0
Encours de dette au 31 décembre	292,5	340,7	353,8	407,5	440,5	509,5
Capacité de désendettement	3,8 ans	4,3 ans	6,3 ans	5,1 ans	4,3 ans	5,6 ans

Les recettes de fonctionnement des SPIC atteignent **466,4 M€** en 2024 (contre 462,1 M€ en 2023), soit +0,9%.

Les dépenses de fonctionnement progressent plus fortement (+ 4,8%, +17,1 M€) et s'établissent à **375,6 M€** (358,5 M€ en 2023).

L'épargne brute dégagée baisse alors sensiblement, à 90,8 M€ (103,6 M€ en 2023), et le taux d'épargne brute en fait de même, avec -3 points pour atteindre 19,5% fin 2024 (22,4% fin 2023).

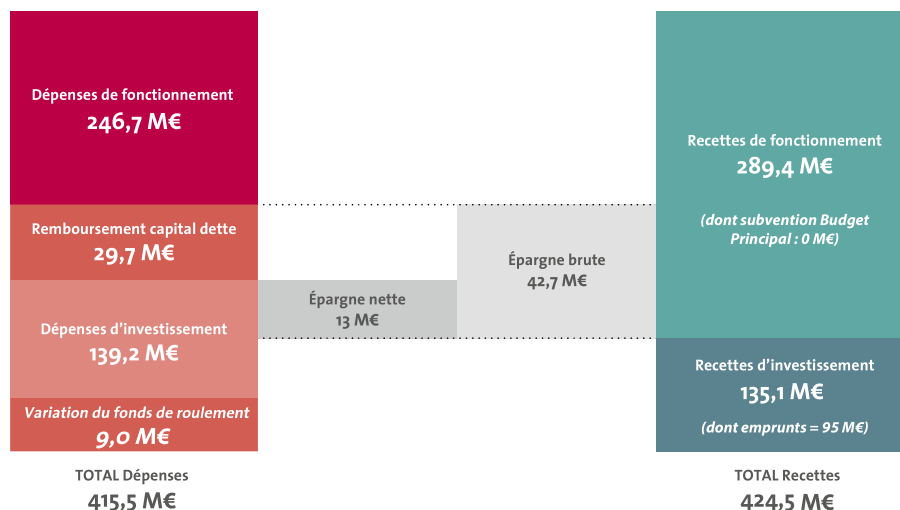
Les remboursements d'emprunt continuent à s'accroître (+ 1,1 M€, +2,8%), essentiellement du fait de l'accroissement important de l'encours du BA Transports, et s'élèvent à 38,1 M€ (37 M€ en 2023). L'épargne nette s'élève à 52,8 M€ (-13,8 M€, -20,7%) et représente désormais 11,3% des recettes de fonctionnement (14,4% en 2023).

Cette épargne couvre le quart (26,3%, contre 34,8% en 2023) des dépenses d'investissement de l'année qui s'élèvent à 201 M€ (+9,5 M€ soit +5%). Le solde est financé par le recours à l'emprunt (107 M€ sur ces budgets annexes) et les ressources propres d'investissement (44,9 M€). Compte tenu des emprunts souscrits, l'encours de dette des budgets SPIC augmente de 69 M€ (+15,7%) et passe ainsi de 440,5 M€ fin 2023 à 509,5 M€ au 31 décembre 2024.

Le ratio de capacité de désendettement des budgets annexes SPIC de Nantes Métropole s'établit **à 5,6 ans en 2024** (4,3 ans en 2023), soit un niveau tout à fait satisfaisant au regard de la nature des investissements financés.

En lien avec le volume des investissements réalisés, la capacité de désendettement est variable en fonction des budgets annexes : 10 ans pour les Transports, contre 2 ans pour l'eau, 4 ans pour le stationnement, et moins d'une année pour l'assainissement.

Budget transports collectifs



Synthèse BA transport

En M€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	215,7	223,1	198,1	256,3	281,8	289,4
Dépenses réelles de fonctionnement	192,2	190,4	197,6	218,1	236,2	246,7
Capacité d'autofinancement brute	23,5	32,7	0,5	38,2	45,6	42,7
Taux d'épargne brute	10,9 %	14,7 %	0,2%	14,9%	16,2%	14,8%
Remboursement des emprunts	12,7	15	16,6	22,6	26,8	29,7
Capacité d'autofinancement nette	10,9	17,7	-16,1	15,6	18,8	13,0
Taux d'épargne nette	5%	7,9%	-8,1%	6,1%	6,7%	4,5%
Dépenses d'investissement (hors dette)	82,7	60,4	65,6	95,6	129,3	139,2
Encours de dette au 31 décembre	196,1	244,7	268,5	320,9	364,1	429,4
Capacité de désendettement	8,3 ans	7,5 ans	/	8,4 ans	8,0 ans	10,1 ans

Avec 415,5 M€ de dépenses totales, en progression de 23,3 M€ par rapport à l'année précédente (+5,9%), le budget annexe « Transports collectifs » est le plus important de Nantes Métropole. Il représente plus de 28% du budget global de la métropole (hors neutralisation des flux croisés).

Les recettes de fonctionnement des transports collectifs progressent de 2,7% par rapport à 2023 et s'élèvent à 289,4 M€ en 2024 (+7,6 M€). Comme en 2022 et 2023, il n'y a pas eu de versement en 2024 d'une subvention exceptionnelle du budget principal (prévue au budget primitif).

La fréquentation voyageurs a dépassé 153 millions de voyages en 2024, revenant ainsi à son niveau pré-Covid (similaire à 2019).

Les recettes de la DSP Transport s'élèvent à 70,2 M€, dont 63,15 M€ de recettes trafic voyageurs, en progression de 4,35 M€ (+7,4 %) entre 2023 et 2024.

Il a aussi été perçu de la part de l'État une subvention de 6,3 M€ (6,6 M€ en 2023) correspondant au soutien des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) face à la crise énergétique et la dotation globale de décentralisation pour les transports scolaires à hauteur de 3,2 M€. La dotation complémentaire versée la Région (0,65 M€) au titre des transports scolaires est similaire à l'exercice précédent.

La principale recette est le versement mobilité (affecté à 100% au budget des Transports depuis 2022) qui atteint 213,99 M€ en 2024 (contre 202,95 M€ en 2023), en hausse de 5,4%. La décision d'affecter cette recette à 100% au budget annexe avait été prise afin de contribuer à son équilibre budgétaire, compte tenu des forts enjeux d'investissement nécessaires au développement des transports publics pour favoriser la transition écologique.

Les dépenses de fonctionnement représentent 59% du budget, à 246,7 M€ en 2024, en hausse de 10,5 M€ par rapport à 2023 (+4,4%).

Le forfait de charges (223,9 M€) couvrant les dépenses brutes de la DSP Transports conclue avec la SEMITAN en constitue la majeure partie (+7,1 M€, +3,3%). Sa hausse est notamment liée à l'augmentation des coûts de l'énergie sur ses véhicules (gaz, électricité), ainsi qu'aux revalorisations salariales de ses personnels face à l'inflation.

Elles sont suivies de la masse salariale (2,4 M€, +2,8%), des frais généraux (2 M€, +3,6%), des loyers de crédit-bail des rames de tramway CAF (2,5 M€, +18%) et des dépenses liées à l'intermodalité TAN / TER (3,3 M€, -2,5%) régie par une convention conclue avec la Région.

L'épargne brute diminue ainsi à 42,7 M€ en 2024 (contre 45,6 M€ en 2023). Le taux d'épargne brute atteint 14,8% des recettes de fonctionnement (16,2% en 2023).

Avec la hausse des remboursements d'emprunts (+2,9 M€, soit +11%) liés à l'évolution de l'encours, l'épargne nette se monte à 13 M€ en 2024 (-5,8 M€, -31%).

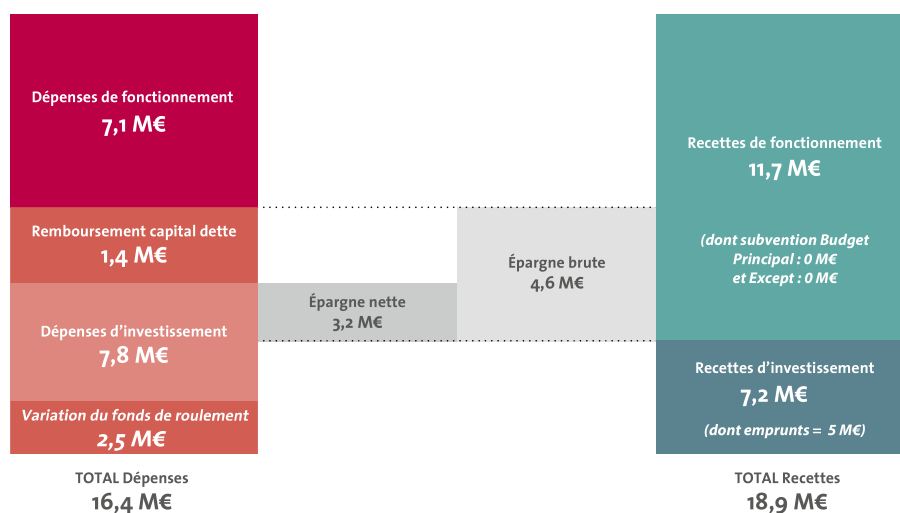
Avec 139,2 M€ réalisés en 2024, les investissements liés aux transports (incluant les subventions d'équipements de la DSP pour 8,9 M€) poursuivent leur forte croissance, en hausse de 10 M€ (+7,6%) par rapport à 2023. Ces investissements ont concerné l'acquisition de nouvelles rames de tramway Alstom (56,4 M€), la création du nouveau centre technique et d'exploitation (CETEX) tramway sur le site de Babinière et la deuxième phase de connexion des lignes 1 et 2 de tramway (48,4 M€), la rénovation de la ligne 2 de tramway entre Place du cirque et Motte rouge (7,1 M€), les études pour la création des lignes 6 et 7 de tramway et de la ligne 8 de Busway (3,4 M€), la mise à niveau du système billettique (3 M€) et le renouvellement de la flotte de bus et véhicules (2,4 M€).

Conséquence du fort volume d'investissement, en plus des ressources propres d'investissement (40 M€ en 2024) versées par l'Union Européenne (18,4 M€), l'État (2,4 M€) et la Région (0,3 M€), et le remboursement de TVA (18,9 M€), des emprunts ont été souscrits pour 95 M€ en 2024 (70 M€ en 2023). L'encours de dette s'établit alors à 429,4 M€ au 31 décembre 2024, contre 364,1 M€ fin 2023, en évolution de +17,9% (+65,3 M€). La capacité de désendettement s'élève à 10,1 ans fin 2024 (8 ans fin 2023).

Le résultat global de clôture (excédents cumulés) atteint 12,6 M€ fin 2024.



Budget stationnement



Synthèse BA stationnement

En M€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	12,6	10,7	16,8	12,5	13,1	11,7
Dépenses réelles de fonctionnement	4,3	4,7	9,7	10,4	6,5	7,1
Capacité d'autofinancement brute	8,3	6,0	7,1	2,1	6,6	4,6
<i>Taux d'épargne brute</i>	65,7%	56,0%	42,2%	16,9%	50,2%	39,4%
Remboursement des emprunts	0,8	0,9	1,4	1,4	1,4	1,4
Capacité d'autofinancement nette	7,5	5,0	5,8	0,7	5,2	3,2
<i>Taux d'épargne nette</i>	59,2%	47,1%	34,1%	5,8%	39,5%	27,2%
Dépenses d'investissement (hors dette)	18,0	23,5	3,2	4,0	8,9	7,8
Encours de dette au 31 décembre	11,3	20,3	18,9	17,6	16,2	19,7
<i>Capacité de désendettement</i>	1,4 ans	3,4 ans	2,7 ans	8,3 ans	2,5 ans	4,3 ans

Le budget annexe stationnement regroupe les stationnements payants hors voirie publique, soit les parcs de stationnement, ainsi que la gestion des parcs-relais (P+R) à barrières. Avec **16,4 M€ de dépenses totales** en 2024, il représente 1,1% du budget global métropolitain (hors neutralisation des flux croisés).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 11,7 M€ en 2024 (contre 13,1 M€ en 2023), soit -11%. Elles sont composées des recettes directes des parkings en enclos (3 M€, contre 2,65 M€ en 2023, soit +13%) et des redevances des parkings en gestion déléguée (8 M€, contre 9,95 M€ en 2023, soit -19,5%), ainsi que des recettes des parcs relais (0,7 M€, +0,2 M€).

Ainsi, la baisse de fréquentation des parkings depuis la pandémie et les changements de comportement des usagers perdurent.

Les dépenses de fonctionnement atteignent 7,1 M€ (6,5 M€ en 2023) en hausse de 8,5%. Elles comprennent les dépenses de pilotage des missions, essentiellement la masse salariale (0,9 M€, +2,7%) et les frais généraux (0,5 M€, -3,3 %), les frais d'exploitation des parkings gérés en régie (0,68 M€, +2,3%), ainsi que les contrats de prestations conclus avec des opérateurs privés (1,5 M€, contre 1,3 M€ en 2023, soit +13%) et les coûts de gestion des P+R (3,3 M€, +13,3%).

En conséquence, l'épargne brute se réduit de 2 M€ et s'établit à 4,6 M€ fin 2024 (6,6 M€ fin 2023). L'épargne nette baisse d'autant, à 3,2 M€ en 2024 (contre 5,2 M€ en 2023), les remboursements d'emprunts étant identiques (1,4 M€).

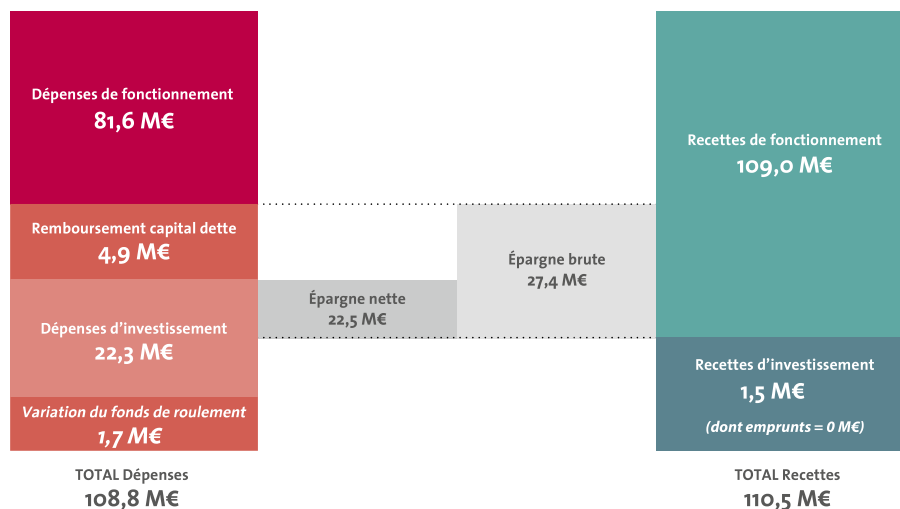
Les dépenses d'investissement, hors remboursement des emprunts, s'établissent à 7,8 M€ en 2024. Les principaux investissements réalisés concernent la construction de nouveaux parkings (parking loueurs Gare Sud : 1,2 M€ ; parking QHU : 1 M€ ; premières dépenses pour le parking LISA face à l'entrée du futur CHU : 19 K€). Parallèlement, les investissements réalisés sur les P+R s'établissent à 4,4 M€, dont 2,9 M€ pour le P+R Babinière et 0,9 M€ pour celui de Bas Chantenay.

Ces dépenses sont en partie couvertes par des subventions d'équipement perçues pour 2 M€ en 2024, dont 0,5 M€ de l'Europe, 1 M€ de l'État, et 0,5 M€ du Département dans le cadre du contrat intercommunal de soutien des territoires. Un emprunt de 5 M€ a été mobilisé en 2024 (aucun sur 2023).

La capacité de désendettement s'établit à 4,3 ans au 31 décembre 2024 (contre 2,5 ans fin 2023) et l'encours de dette atteint 19,7 M€ fin 2024.



Budget eau



Synthèse BA eau

En M€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	99,5	97,4	106,3	104,0	104,5	109,0
Dépenses réelles de fonctionnement	80	76,3	86,1	89,5	82,7	81,6
Capacité d'autofinancement brute	19,5	21,1	20,3	14,6	21,8	27,4
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>19,6 %</i>	<i>21,7 %</i>	<i>19,1 %</i>	<i>14,0 %</i>	<i>20,8 %</i>	<i>25,1 %</i>
Remboursement des emprunts	5,3	5,3	5,4	5,2	5,4	4,9
Capacité d'autofinancement nette	14,2	15,8	14,9	9,4	16,4	22,5
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>14,3 %</i>	<i>16,2 %</i>	<i>14 %</i>	<i>9,0 %</i>	<i>15,7 %</i>	<i>20,6 %</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	13	16	24	26,4	21,6	22,3
Encours de dette au 31 décembre	63,7	58,3	53,2	59,5	54,1	49,2
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>3,3 ans</i>	<i>2,8 ans</i>	<i>2,6 ans</i>	<i>4,1 ans</i>	<i>2,5 ans</i>	<i>1,8 ans</i>

Avec 108,8 M€ de dépenses totales en 2024, le budget annexe de l'Eau occupe une place importante au sein du budget global de Nantes Métropole (7,5% du budget global métropolitain, hors neutralisation des flux croisés).

Les recettes d'exploitation atteignent près de 109 M€ en 2024, en hausse (+4,2%) par rapport à 2023 (+4,5 M€). Il s'agit de la deuxième année d'application de la nouvelle tarification incitative. La modification mise en place, en 2023, porte sur un prix de l'abonnement plus faible et un prix du m³ de l'eau plus élevé, visant à réduire les consommations. Le nombre d'abonnés a continué à progresser en 2024.

Ainsi, plusieurs postes participent à cette évolution, comme les ventes d'eau (43,7 M€, soit +6,5 M€ et +17,6%), les recettes de branchements (2,4 M€, -10,8%). Par contre, les recettes d'abonnements baissent encore (13,5 M€, -14,2%), ainsi que les redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau (10 M€, -4,9%), contrairement à celles de l'assainissement collectif (32,7 M€, +5,2%). Des recettes exceptionnelles (régularisations d'écritures comptables) ont aussi été enregistrées pour 1,3 M€ en 2024.

Les dépenses de fonctionnement, qui représentent 75% du budget eau, baissent de 1,1 M€ (-1,4%) et s'établissent à 81,6 M€. Elles comprennent essentiellement :

- Les dépenses de gestion, dont les charges liées à la production d'eau (10,1 M€, -1,8%) incluant les frais d'exploitation de l'usine d'eau (9,2 M€, contre 7 M€ en 2023), en raison des variations du prix des marchés de produits chimiques et du prix du marché d'énergie négocié par Nantes Métropole, et surtout de moindres achats externes d'eau (0,9 M€, contre 3,3 M€ en 2023, soit -72%), ainsi que des dépenses de distribution d'eau plus faibles (3,3 M€, -0,9 M€).

La tarification sociale, dont l'objectif est de garantir un accès à l'eau pour tous à un prix accessible, est poursuivie.

Les autres charges de gestion (notamment des abandons de créances) atteignent 1,4 M€ en 2024 et des charges exceptionnelles ont aussi été enregistrées, composées principalement de créances annulées sur les exercices antérieurs pour un montant total de 1,8 M€.

- Les charges des personnels assurant la mise en œuvre de cette politique qui s'établissent à 15,3 M€, en hausse de 0,4 M€ par rapport à 2023 soit +2,6% ;
- Les frais financiers qui s'élèvent à 1,5 M€, d'un niveau assez similaire à 2023.

L'épargne brute s'est ainsi accrue, passant de 21,8 M€ en 2023 à 27,4 M€. Elle est d'un niveau très satisfaisant (25,1 % des recettes de fonctionnement, contre 20,8 % en 2023). La diminution des remboursements d'emprunts (4,9 M€ en 2024 contre 5,4 M€ en 2023) induit une épargne nette qui s'améliore (+6,1 M€) et atteint 22,5 M€ en 2024 (16,4 M€ en 2023).

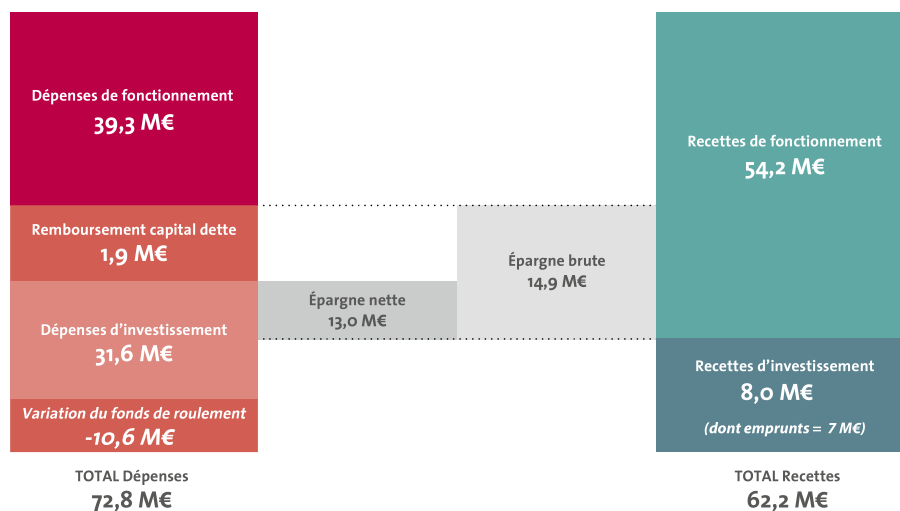
Les dépenses d'investissement 2024 (hors remboursement du capital de la dette) s'élèvent à 22,3 M€. Elles concernent la poursuite des travaux de modernisation de l'usine de l'eau (3,2 M€), le renouvellement du feeder à Atout Sud (3,4 M€) et, pour la moitié des investissements, les opérations récurrentes d'extensions, de renouvellements et de branchements du réseau de distribution (11,4 M€).

Ces investissements ont été financés par l'épargne nette dégagée et une subvention de l'Agence de l'Eau (1,5 M€) pour l'usine de l'eau. Celle-ci a entraîné un accroissement du fonds de roulement de 1,7 M€ en 2024 (après un prélèvement de 4 M€ en 2023) qui sera disponible pour les prochains investissements. Aucun emprunt n'a été mobilisé sur 2024 (comme en 2023).

L'encours de dette du budget annexe Eau s'établit à 49,2 M€ au 31 décembre 2024 (contre 54,1 M€ fin 2023). Le ratio de capacité de désendettement s'améliore de nouveau, à 1,8 an fin 2024 (contre 2,5 ans fin 2023). Ce ratio est très faible eu égard à la durée d'amortissement des investissements de long terme financés.



Budget assainissement



Synthèse BA assainissement

En M€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	55,0	48,0	58,0	54,9	59,5	54,2
Dépenses réelles de fonctionnement	30,0	28,5	31,0	30,5	32,4	39,3
Capacité d'autofinancement brute	25,0	19,6	26,9	24,4	27,1	14,9
Taux d'épargne brute	45,5%	40,7%	46,5%	44,5%	45,5%	27,5%
Remboursement des emprunts	4,2	4,2	4,2	3,6	3,3	1,9
Capacité d'autofinancement nette	20,9	15,4	22,8	20,8	23,8	13,0
Taux d'épargne nette	37,9%	32,0%	39,3%	37,9%	39,9%	24,0%
Dépenses d'investissement (hors dette)	14,8	15,3	20,2	20,0	31,7	31,6
Encours de dette au 31 décembre	20,9	16,7	12,5	8,9	5,6	10,7
Capacité de désendettement	0,8 an	0,9 an	0,5 an	0,4 an	0,2 an	0,7 an

Les dépenses totales du budget annexe Assainissement atteignent 72,8 M€ en 2024 (+5,4 M€). Ce budget annexe représente 5% du budget global métropolitain (hors neutralisation des flux croisés).

Les recettes de fonctionnement (54,2 M€) connaissent une baisse en 2024 (-5,3 M€, soit -9%). Elles enregistrent une hausse des redevances perçues (42 M€, +1,4 M€ soit +3,4%), mais une nette diminution des participations d'assainissement collectif (4,9 M€ en 2024, contre 12,6 M€ en 2023 qui avait vu un rattrapage de facturation de 2022). Celles-ci représentent ensemble 86,5% des recettes totales. Les autres recettes d'exploitation atteignent 6,9 M€ en 2024 (6,1 M€ en 2023).

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 39,3 M€, en progression de 6,9 M€ (+21%). Cette variation résulte en partie de la hausse des charges à caractère général (20,7 M€, +3,4 M€ par rapport à 2023, soit +19%), qui représentent 53% des dépenses de fonctionnement. Les charges de personnel, à 11,9 M€, ont aussi augmenté de 11% (+1,2 M€).

Le marché d'exploitation et de traitement atteint près de 13 M€ en 2024 (contre 10,3 M€ en 2023, soit +26%) et les autres charges d'exploitation, marché de collecte, et transferts s'élèvent au total à 5,1 M€ (4,5 M€ en 2023, soit +14%).

Les autres charges de gestion (abandons de créances) atteignent 0,2 M€ en 2024 (0,4 M€ en 2023) et des charges exceptionnelles ont aussi été enregistrées, composées principalement de créances annulées sur les exercices antérieurs pour un montant de 1,9 M€ (0,5 M€ en 2023).

Les frais financiers sont faibles (0,1 M€) et diminuent de 42% avec la forte réduction de l'encours réalisée les années précédentes.

La forte progression des dépenses cumulée à la baisse des recettes entraîne une chute de l'épargne brute qui s'établit à 14,9 M€ en 2023 (-12,2 M€, -45%), contre 27,1 M€ en 2023. Son ratio est d'un niveau encore satisfaisant, à 27,5% des recettes (contre 45,5% en 2023, niveau resté assez stable sur la période 2019-2023). Ainsi, l'épargne nette s'établit à 13 M€ en 2024, contre 23,8 M€ en 2023.

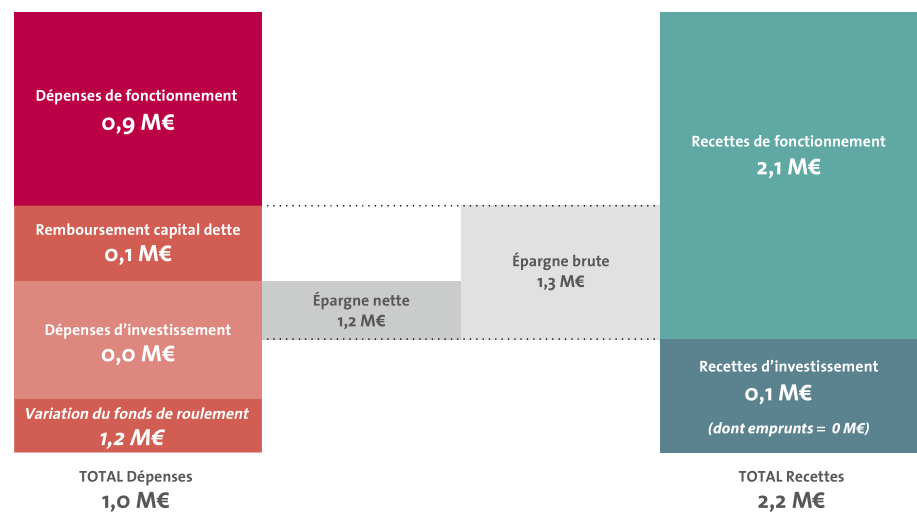
La Métropole a poursuivi, en 2024, la rénovation des ouvrages de traitement et les réseaux d'eaux usées, à hauteur de 31,6 M€, avec des opérations d'extension, de réhabilitation des réseaux et de branchement ayant représenté 17,5 M€ (dont 2,9 M€ pour le secteur Léon Bureau, Pont Anne de Bretagne et Quai de la Fosse à Nantes, 1,2 M€ pour la rue de Nantes à Thouaré sur Loire, 1,3 M€ pour les rues Taillandier et J. Jaurès à Couëron, 0,6 M€ pour Pirmil Les Isles, 0,5 M€ pour les avenues de Chenonceaux et de Chambord à Carquefou, 0,4 M€ pour la rue Mermoz à Bouguenais, 0,8 M€ pour la rue du Moulin à Huile à Rezé, 0,2 M€ pour le poste de relèvement Hubonnière à Sautron, 0,3 M€ pour les rues Clémenceau, Lauriers et De Gaulle aux Sorinières, 0,2 M€ pour le secteur Grignon à Basse Goulaine...) et des travaux d'amélioration des ouvrages de traitement des eaux usées (5,4 M€) notamment.

Contrairement aux exercices précédents, la Métropole a eu besoin de contracter un emprunt de 7 M€ en 2024 pour financer ses investissements du budget assainissement. Le prélèvement sur le fonds de roulement réalisé en 2024 (-10,6 M€) maintient cependant son niveau à plus de 9,1 M€ au 31/12/2024.

L'endettement de ce budget annexe reste limité fin 2024, avec des remboursements d'emprunt atteignant 1,9 M€ (3,3 M€ en 2023). L'encours de dette s'élève alors à 10,7 M€ au 31 décembre 2024 (5,6 M€ fin 2023) et permet de conserver une capacité de désendettement très satisfaisante de 0,7 an (0,2 an en 2023). Celle-ci est restée inférieure à un an sur toute la période 2019-2024.



Budget locaux industriels et commerciaux



Synthèse BA L.I.C.

En M€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	1,6	1,1	1,9	1,4	3,1	2,1
Dépenses réelles de fonctionnement	1,2	1,1	0,5	0,3	0,6	0,9
Capacité d'autofinancement brute	0,4	0,1	1,4	1,1	2,5	1,3
Taux d'épargne brute	24,6%	5,8%	72,3%	77,0%	81,3%	58,6%
Remboursement des emprunts	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Capacité d'autofinancement nette	0,3	0,0	1,3	1,0	2,4	1,2
Taux d'épargne nette	18,1%	-0,3%	68,5%	71,8%	78,5%	54,0%
Dépenses d'investissement (hors dette)	1,8	0,05	0,21	0,10	0,06	0,04
Encours de dette au 31 décembre	0,7	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5
Capacité de désendettement	1,8 ans	9,8 ans	0,4 an	0,5 an	0,2 an	0,4 an

Ce budget annexe (1 M€ de dépenses totales) est destiné à la gestion et l'exploitation d'un patrimoine immobilier communautaire mis au service des entreprises (pépinières, hôtels d'entreprises...).

Les loyers perçus relatifs à l'immobilier économique géré (hors DSP) et à la gestion de la Maison des Chercheurs étrangers s'élèvent à 1,7 M€ en 2024 (contre 1,6 M€ en 2023). Ils permettent de financer les dépenses de fonctionnement (0,9 M€) et le remboursement des emprunts (0,1 M€). D'autres recettes de gestion et produits exceptionnels viennent aussi compléter le niveau des recettes pour 0,4 M€.

Seuls des investissements mineurs (0,04 M€) ont été réalisés en 2024, sur la Maison des Chercheurs et le patrimoine immobilier économique géré hors DSP.

L'encours de dette de ce budget est de 0,5 M€ au 31 décembre 2024. La capacité de financement brute atteint 1,3 M€ en 2024 et permet à la capacité de désendettement de rester inférieure à une demi-année : elle atteint 0,4 an fin 2024.

Cette évolution doit toutefois être relativisée, eu égard à la faiblesse des montants.

LEXIQUE ET PRINCIPES BUDGÉTAIRES

Épargne de gestion

L'épargne de gestion est un indicateur qui permet d'évaluer les ressources restant à la collectivité après le financement des dépenses courantes, c'est-à-dire hors frais financiers. C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion.

Capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Socle de l'autonomie financière, elle est égale à l'épargne de gestion, diminuée des frais financiers.

Épargne nette

L'épargne nette est égale à la CAF diminuée du montant du remboursement du capital de la dette.

Taux d'autofinancement (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement)

Rapport entre les recettes réelles et la CAF, le taux d'autofinancement mesure la part des recettes consacrée au financement des investissements.

Capacité de désendettement

La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la collectivité, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacré. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute obtenue au cours de l'exercice considéré.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette est égale à la somme du remboursement contractuel de la dette (hors mouvements de gestion active de la dette) et des frais financiers.

Dépenses d'investissement

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette.

Recettes propres disponibles

Elles représentent la somme (hors emprunt) dont dispose la collectivité pour financer ses dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette. Elles sont constituées, d'une part, de la capacité d'autofinancement (diminuée du remboursement du capital de la dette) et, d'autre part, des ressources propres d'investissement (dotations, subventions, ...).

Fonds de roulement

Le fonds de roulement au 1er janvier correspond au résultat global de clôture du compte administratif de l'exercice précédent, c'est-à-dire au cumul des excédents ou déficits antérieurs.

Au 31 décembre, le fonds de roulement est égal au fonds de roulement au 1er janvier, auquel vient s'ajouter le solde budgétaire propre de l'exercice, soit la différence entre les titres de recettes et les mandats émis au cours de l'exercice considéré. C'est un stock de moyens financiers disponibles pour les mandatements.

Dépenses (recettes) réelles / Dépenses (recettes) d'ordre

Les dépenses (recettes) budgétaires sont composées des dépenses (recettes) réelles et des dépenses (recettes) d'ordre. Les dépenses (recettes) d'ordre correspondent à des écritures n'impliquant ni encaissement, ni décaissement effectif. Il s'agit, par exemple, des dotations aux amortissements. Au contraire des opérations d'ordre, les dépenses (recettes) réelles donnent lieu à des mouvements de fonds.

Section de fonctionnement / Section d'investissement

La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de services, ...)

La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine (acquisitions, ventes, travaux, ...). Ces opérations sont souvent étalées sur plusieurs années.

L'attribution de compensation (AC)

L'attribution de compensation constitue pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU) le seul versement obligatoire à destination des communes. Ses modalités d'évaluation sont fixées à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI). Elle est égale aux ressources fiscales transférées par la commune à la communauté l'année précédant la mise en place de la FPU, diminuées du coût net des charges transférées.

La dotation de solidarité communautaire (DSC)

La dotation de solidarité communautaire est un versement obligatoire pour les communautés urbaines, les métropoles et la métropole de Lyon, au profit de leurs communes membres. Elle est régie, depuis le 1er janvier 2020, par

l'article L. 5211-28-4 du CGCT. Son montant et ses critères de répartition sont librement définis par le conseil communautaire, sous réserve de l'intégration de deux critères obligatoires : le revenu par habitant d'une part, le potentiel financier ou fiscal d'autre part. Il s'agit d'un outil de péréquation destiné, si les élus le souhaitent, à réduire les inégalités de richesse entre les communes. Le plus souvent, l'EPCI redistribue à ses communes membres une partie de la croissance de ses recettes fiscales.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale constitue l'une des dotations de péréquation réservée par l'État aux communes en difficulté. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. Elle bénéficie essentiellement aux communes de plus de 10 000 habitants. La progression de l'enveloppe dédiée à cette dotation est financée chaque année par la diminution des variables d'ajustement et l'écèlement de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des intercommunalités à fiscalité propre.

La dotation de solidarité rurale (DSR)

La dotation de solidarité rurale est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants et à certaines chefs-lieux d'arrondissement afin de tenir compte des charges supportées pour le maintien d'une vie sociale en milieu rural et de l'insuffisance de leurs ressources fiscales. Il s'agit également d'une dotation de péréquation, dont la progression de l'enveloppe est chaque année financée de la même manière que celle de la DSU.

La classification des risques des emprunts

Depuis la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers et la Charte de bonne conduite signée le 7 décembre 2009, les relations entre les établissements bancaires et les collectivités locales sont plus encadrées. Les banques se sont effet engagées à ne plus proposer aux collectivités locales de produits non classés dans la grille suivante. Les produits classés 1A sont jugés comme étant les moins risqués et ceux classés 5E les plus risqués de la grille.

	Indices sous-jacents		Structures
1	Indices zone euro	A	Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices.	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier.
3	Écart d'indices zone euro.	C	Option d'échange (swaption).
4	Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro.	D	Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écart d'indices hors zone euro.	E	Multiplicateur jusqu'à 5

Les principes budgétaires et comptables

La comptabilité de la collectivité est une comptabilité de droits constatés. Elle enregistre non pas des mouvements de fonds effectifs mais des ordres donnés (mandats et titres de recettes). En conformité avec les principes de base du droit public budgétaire, l'exécution des opérations d'une collectivité est assurée par deux types d'agents distincts et séparés : l'ordonnateur et le comptable public.

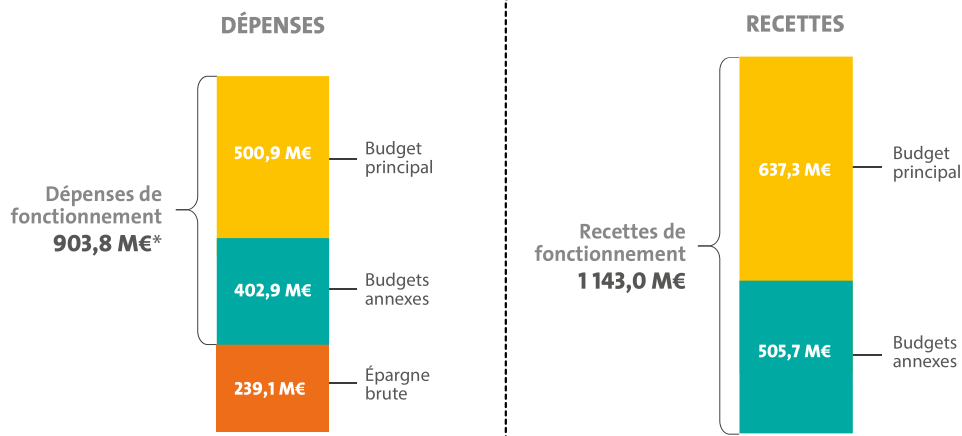
Le président exerce les fonctions d'ordonnateur : il est chargé de l'engagement, de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses, ainsi que de la constatation des recettes, dont il prescrit l'exécution. Le comptable public assure, quant à lui, la prise en charge et le recouvrement des recettes, le paiement des dépenses et les opérations de trésorerie.

L'incompatibilité de ces deux fonctions et leur stricte séparation constituent un principe fondamental de l'organisation budgétaire et comptable des administrations publiques. Sa mise en œuvre nécessite la tenue de deux comptabilités et une présentation séparée des comptes à la clôture de chaque exercice, dans un document propre à chacune. Le compte administratif, élaboré par l'ordonnateur, retrace l'exécution du budget. Le compte de gestion, établi par le comptable, décrit non seulement les mouvements budgétaires qui apparaissent dans la comptabilité de l'ordonnateur, mais également les opérations non budgétaires qui en résultent, ainsi que leur recouvrement.

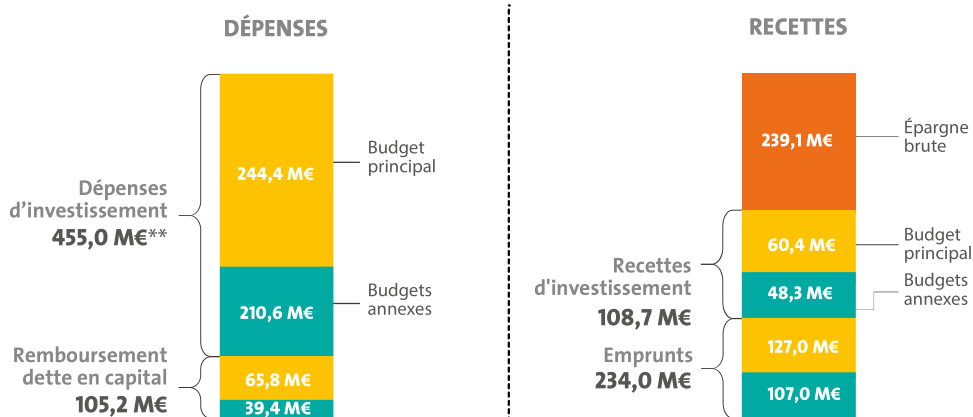
DONNÉES DE SYNTHÈSE

Compte administratif global de Nantes Métropole 2024

Fonctionnement : 903,8 M€*



Investissement : 455,0 M€**



Épargne brute Budget principal Budgets annexes

M€ : Millions d'euros

* Retraité des flux croisés entre budgets : 59,6 M€

** Dépenses d'investissement hors remboursement de la dette en capital

Quelques chiffres en bref

1 464 M€

> Montant du budget consolidé (dépenses)

455 M€

> Total des investissements du budget consolidé (hors dette)

2 123,51 €

> Dépenses totales par habitant en euros

659,97 €

> Dépenses d'investissement par habitant en euros

1 190,1 M€

> Encours de la dette consolidée au 31 décembre 2024

1 726,22 €

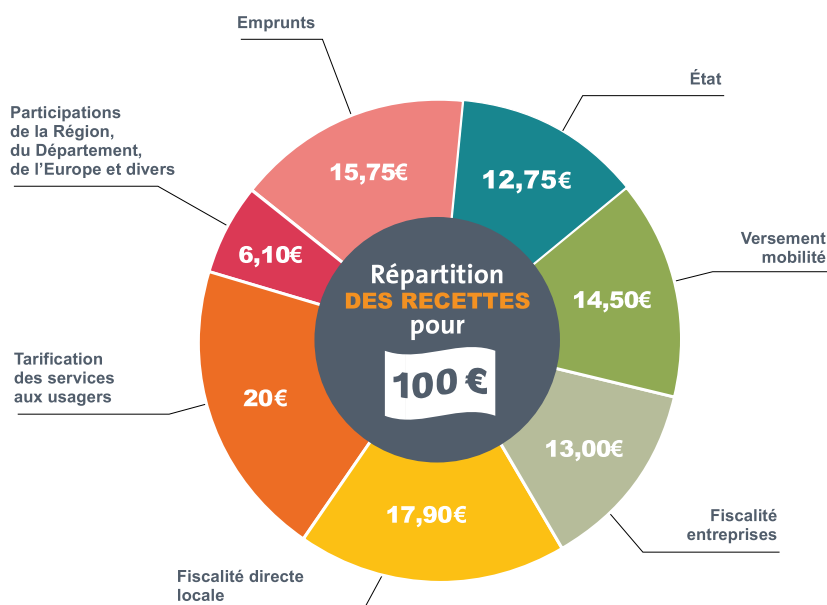
> Dette par habitant en euros

Nantes Métropole regroupe 24 communes pour élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement durable et d'aménagement du territoire.

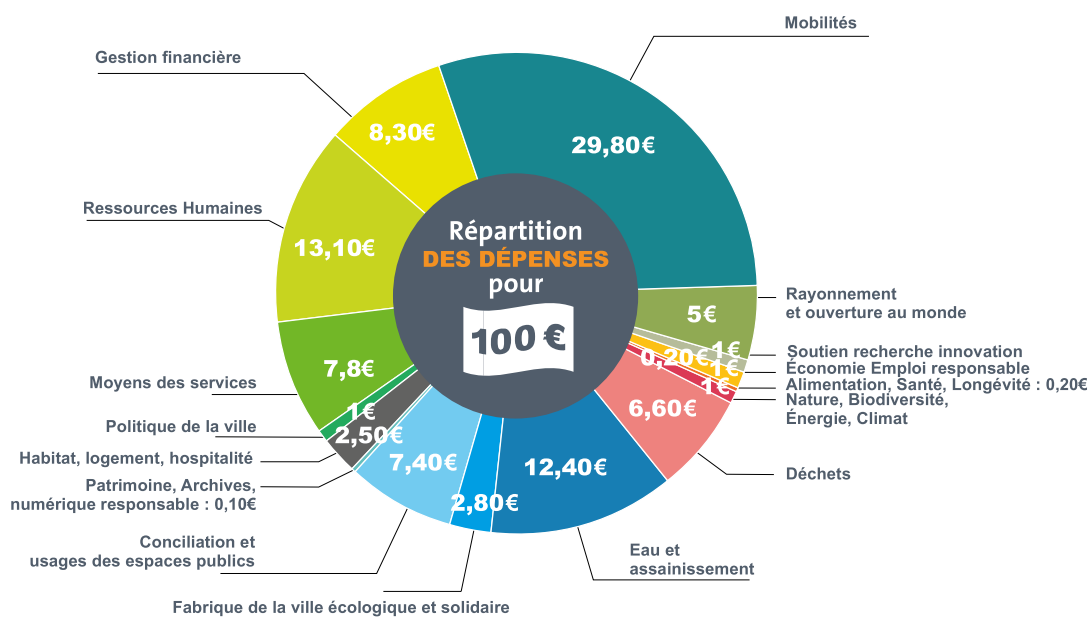
Avec **4 085 agents permanents (en équivalents temps plein)**, Nantes Métropole intervient au service de **689 000 habitants** autour des compétences suivantes : déplacements ; enseignement supérieur, recherche et innovation ; développement économique, emploi ; énergie, environnement ; eau ; développement urbain des territoires, habitat ; et espaces publics.

Répartition des dépenses et recettes

Recettes pour 100 euros

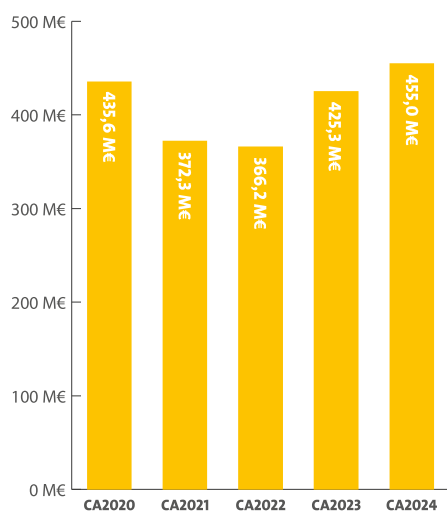


Dépenses pour 100 euros



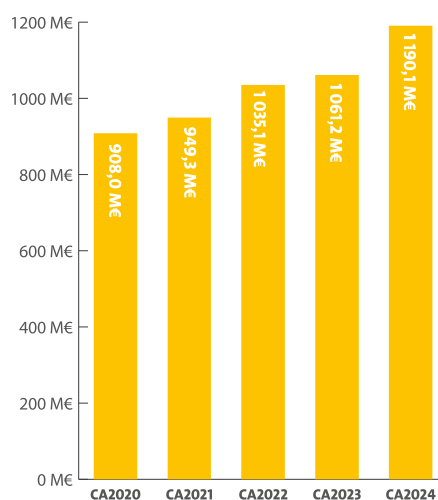
L'investissement et l'endettement

Investissement tous budgets*



* Chiffre global des investissements de Nantes Métropole : cumul budget principal, budgets déchets et transports en commun, et autres budgets annexes industriels et commerciaux

Un endettement progressif et maîtrisé tous budgets**



** Hors prêts action foncière accordés aux communes membres de Nantes Métropole



Annexes des comptes

La Balance générale
du compte administratif 2024
– Budget principal

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRINCIPAL

Balance générale du budget - Dépenses

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	48 960,47	0,00	48 960,47
13	Subventions d'investissement (3)	56 237,73	8 483 987,77	8 540 225,50
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	65 757 791,93	1 087 877,43	66 845 669,36
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		95 226,67	95 226,67
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	17 865 867,26	57 612,36	17 923 479,62
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	51 074 778,07	0,00	51 074 778,07
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	34 422 672,13	717 865,28	35 140 537,41
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	100 205 751,60	9 368 516,67	109 574 268,27
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 469 500,00	0,00	1 469 500,00
27	Autres immobilisations financières (3)	38 622 950,00	1 508 329,89	40 131 279,89
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	586 036,71	0,00	586 036,71
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		310 110 545,90	21 319 416,07	331 429 961,97

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	51 123 393,31
--	---------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	92 357 805,36		92 357 805,36
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	197 178 421,63		197 178 421,63
014	Atténuations de produits	120 505 789,15		120 505 789,15
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	126 651 371,10	0,00	126 651 371,10
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	495 471,72		495 471,72
66	Charges financières	16 850 704,25	0,00	16 850 704,25
67	Charges spécifiques (9)	1 067 013,14	989 625,92	2 056 639,06
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	110 672,00	93 333 626,66	93 444 298,66
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		555 217 248,35	94 323 252,58	649 540 500,93

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
---	------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Hors chapitres opérations.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

Balance générale du budget - Recettes

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	22 149 783,19	0,00	22 149 783,19
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	35 354 124,00	672 198,00	36 026 322,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	126 983 133,40	824 737,72	127 807 871,12
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		175 811,72	175 811,72
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	721,67	0,00	721,67
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	177 184,29	0,00	177 184,29
21	Immobilisations corporelles (3)	1 165,02	1 660 639,27	1 661 804,29
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	177 935,13	10 109 721,20	10 287 656,33
018	RSA	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	43 800,00	0,00	43 800,00
27	Autres immobilisations financières (3)	949 318,02	241 052,36	1 190 370,38
28	Amortissement des immobilisations		84 255 538,63	84 255 538,63
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	640 514,51	0,00	640 514,51
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		9 078 088,03	9 078 088,03
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		186 477 679,23	107 017 786,93	293 495 466,16

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	68 751 638,11
--	---------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00
---	------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	3 219 931,00		3 219 931,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	97 422 813,01		97 422 813,01
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		45 667,28	45 667,28
73	Impôts et taxes (sauf 731)	220 181 910,18		220 181 910,18
731	Fiscalité locale	197 254 020,80		197 254 020,80
74	Dotations et participations (8)	153 269 678,24		153 269 678,24
75	Autres produits de gestion courante (8)	18 012 330,02	0,00	18 012 330,02
76	Produits financiers	10 525,06	0,00	10 525,06
77	Produits spécifiques (8)	3 112 076,37	8 579 214,44	11 691 290,81
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	50 454,00	0,00	50 454,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		692 533 738,68	8 624 881,72	701 158 620,40

Les ratios légaux du budget principal au 31 décembre 2024

1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	805 €
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 005 €
3	Dépenses d'équipement brut / population	222 €
4	Encours de dette / population (2) (3)	996 €
5	DGF / population	131 €
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	35,52 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	89,66 %
8	Dépenses d'équiment brut / recettes réelles de fonctionnement	22,11 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	99,15 %
10	Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	19,83 %

Bilan du compte de gestion 2024
Bilan synthétique (en milliers d'euros)

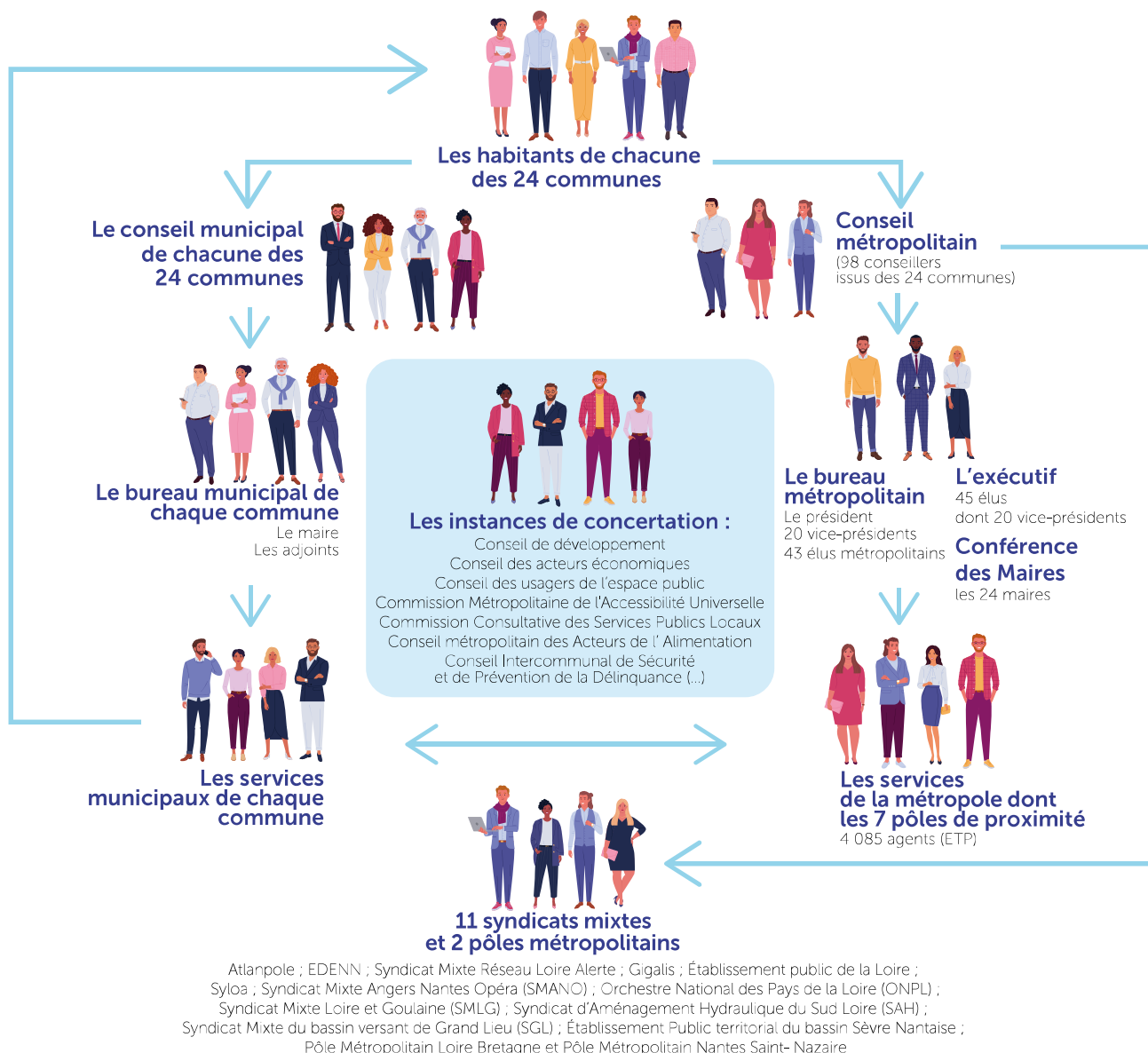
ACTIF NET ⁽¹⁾	Total
ACTIF IMMOBILISÉ	
Immobilisations incorporelles (nettes)	
Subventions d'investissement versées	327 143,41
Autres immobilisations incorporelles	141 770,94
Immobilisations corporelles (nettes)	
Terrains	209 622,69
Constructions	872 164,76
Réseaux et installations de voirie	2 532 606,20
Réseaux divers	13 665,70
Installations techniques, agencements et matériel	21 617,43
Immobilisations mises en concessions ou affermées	152 141,51
Autres	24 236,74
Immobilisations corporelles en cours	309 680,16
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	551 500,45
Immobilisations financières (nettes)	347 284,52
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	5 503 434,54
ACTIF CIRCULANT	
Stocks	
Créances	100 579,66
Charges constatées d'avance	
Trésorerie	69 226,96
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	169 806,61
Comptes de régularisation (III)	507,55
Écarts de conversion actif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	5 673 748,71

FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
FONDS PROPRES	
Apports et subventions d'investissement	2 446 662,81
Neutralisations et régularisations	27 883,62
Réserves	2 334 504,86
Report à nouveau	
Résultat de l'exercice	51 618,12
Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	300,17
TOTAL FONDS PROPRES (I)	4 860 969,58
PASSIF	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	480,18
DETTES FINANCIÈRES	
Emprunts obligataires	5 080,00
Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	674 048,21
Dettes financières et autres emprunts	11 925,07
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	691 053,28
DETTES NON FINANCIÈRES	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 786,94
Autres dettes non financières	82 863,75
Produits constatés d'avance	
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	105 650,69
TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	797 184,15
Comptes de régularisation (III)	15 594,98
Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	5 673 748,71

⁽¹⁾ Déduction faite des amortissements et dépréciations

L'INTERCOMMUNALITÉ AU SERVICE DES HABITANTS

Les services de Nantes Métropole agissent en lien étroit avec les communes membres mais aussi avec de nombreux organismes publics, associations et entreprises pour la réalisation des objectifs fixés par les élus municipaux et métropolitains.



À ce schéma s'ajoutent:

- Les associations subventionnées (Nantes Métropole : 427)
- Les organismes bénéficiant d'une garantie d'emprunt (Nantes Métropole : 51)
- Les délégataires de service public (Nantes Métropole : 21 structures titulaires de 26 contrats)
- Les titulaires d'un contrat de partenariat (Nantes Métropole : 1 structure)

Organismes partenaires de Nantes Métropole (SPL, SPLA, SAEM, SAS, SCIC, Associations, Bailleurs sociaux)

Aménagement et urbanisme

Nantes Métropole Aménagement (NMA)
Société d'aménagement de la Métropole ouest atlantique (SAMOA)
Loire-Atlantique Développement – Société d'Équipement de la Loire-Atlantique (LAD-SELA)
Loire-Atlantique Développement (LAD)
Loire Océan Développement (LOD)
Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA)
SP Régionale Pays de la Loire
Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise (AURAN)

Transition énergétique

MIN à Watt (SAS)
MIN'Ergie (SAS)

Logement

Nantes Métropole Habitat
Harmonie Habitat
SAMO
Atlantique Habitations
La Nantaise d'Habitations
Organisme de Foncier Solidaire (OFS)
La SACICAP de Saint-Nazaire et de la région Pays de Loire
La CIF Coopérative - SCIC HLM

Services à la population et développement économique

Société d'Économie Mixte des Transports de l'Agglomération Nantaise (SEMITAN)
Nantes Métropole Gestion Equipement (NGE)
Nantes Métropole Gestion Services (NMGS)
Le Voyage à Nantes (LVAN)
SPL La Cité des Congrès de Nantes
Société d'Économie Mixte du Marché d'intérêt National de Nantes (SEMMINN)
Nantes Saint-Nazaire Développement
EBANSN

Les organismes partenaires de l'action intercommunale

Aménagement et urbanisme

Nantes Métropole Aménagement - NMA (SPL)
Capital détenu par Nantes Métropole :
73,52 % soit 1 310 034 €
Objet social : réalisation d'opérations d'aménagement, de construction, gestion et entretien des réalisations.

Société d'équipement de la Loire-Atlantique - SELA (SAEM)

Capital détenu par Nantes Métropole :

4,55 % soit 616 404 €

Objet social : opérations d'équipements dans les domaines foncier, économique, touristique et industriel.

Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique - SAMOA (SPL)

Capital détenu par Nantes Métropole :

57 % soit 570 000 €

Objet social : opérations, actions et programmes d'aménagement sur le territoire de l'Île de Nantes.

Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise - AURAN (Association)

Objet social : réalisation d'études indispensables à la prise de décisions des élus et touchant à l'équilibre des territoires.

Loire Océan Développement - LOD (SAEM)

Capital détenu par Nantes Métropole :

51,74 % soit 737 001 €

Objet social : aide à la décision, développement urbain et économique, construction et réhabilitation, gestion et entretien des bâtiments réalisés.

Loire-Atlantique Développement – LAD (SPL)

Capital détenu par Nantes Métropole :

1,28%, soit 33 400 €

Objet social : agence de développement offrant aux collectivités un appui dans l'ingénierie, la conception et la réalisation de leurs projets.

Loire Océan Métropole Aménagement – LOMA (SPLA)

Capital détenu par Nantes Métropole :

64 % soit 144 000 €

Objet social : aide à la décision, développement urbain et économique, construction et réhabilitation, gestion et entretien des bâtiments réalisés.

SP Régionale des Pays de la Loire (SPR)

Capital détenu par Nantes Métropole :

0,53 % soit 8 000 €

Objet social : réalisation de toutes études et constructions d'équipements collectifs, notamment dans les domaines de la formation, de la recherche ou du développement économique ; mise en œuvre des observatoires et des outils de prospective utiles à la réalisation des actions ou opérations d'aménagement.

Autres organismes : EDENN (Entente pour le développement de l'Erdre navigable), Syndicat mixte de l'établissement public Loire, Syndicat mixte d'étude et d'alerte pour la protection des ressources en eau potable dans le bassin de la Loire angevine et atlantique, Syndicat Mixte Loire Aval (SYLOA).

Transition énergétique

SAS MIN à Watt

Capital détenu par Nantes Métropole :

5,00 % soit 1 830 €

Objet social : exploitation, gestion technique et administrative, et location d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du MIN de Nantes Métropole.

SAS MIN'Ergie

Capital détenu par Nantes Métropole :

5,00 % soit 500 €

Objet social : exploitation, gestion technique et administrative, et location d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du MIN de Nantes Métropole.

Logement

Nantes Métropole

Garantie d'emprunt sur 52 organismes, dont 35 dans le secteur du logement social.

Principal partenaire : Nantes Métropole Habitat (OPHLM). Participation au capital social 6 sociétés (SAMO, La Nantaise d'Habitations, Atlantique Habitations, Harmonie Habitat, SACICAP de Saint-Nazaire et de la région Pays de Loire, CIF Coopérative).

SCIC Atlantique Accession Solidaire - OFS (Organisme de foncier Solidaire) :

Capital détenu par Nantes Métropole :

10,38 % soit 100 000 €

Objet social : cet organisme à but non lucratif a pour objet d'acquérir et gérer des terrains, bâtis ou non, en vue de réaliser des logements et des équipements collectifs.

Services à la population et développement économique

Société d'économie mixte des transports en commun de l'agglomération nantaise - SEMITAN (SAEM)

Capital détenu par Nantes Métropole :

65 % soit 390 000 €

Objet social : exploitation et maintenance du réseau de transports collectifs de l'agglomération en délégation de service public de Nantes Métropole.

Nantes métropole Gestion Équipements – NGE (SAEM)

Capital détenu par Nantes Métropole :

38,03 % soit 1 189 656 €

Objet social : réalisation et gestion, dans le cadre de conventions, de tous équipements publics à caractère industriel et commercial.

Nantes métropole Gestion Services - NMGS (SPL)

Capital détenu par Nantes Métropole :

50 % soit 18 500 €

Objet social : réalisation d'études, le financement, la construction, la gestion, l'exploitation et l'entretien d'équipements publics.

Le Voyage à Nantes - VAN (SPL)

Capital détenu par Nantes Métropole :

68 % soit 680 000 €

Objet social : affirmer la destination "Nantes" sur la base de son offre culturelle et touristique en exploitant tous les équipements, événements artistiques et culturels, en contribuant au développement, à la coordination et à la promotion de la programmation culturelle et en gérant les fonctions d'Office du tourisme et de développement touristique local.

Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences de Nantes Métropole - ATDEC

Objet social : regrouper les activités de la Mission Locale pour l'insertion des jeunes, de la Maison de l'emploi et du dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'agglomération nantaise.

La Cité des Congrès de Nantes (SPL)

Capital détenu par Nantes Métropole :

79 % soit 3 009 900 €

Objet social : exploitation, gestion, entretien et mise en valeur de la Cité internationale des congrès.

Société d'Économie Mixte pour la construction et la gestion du Marché d'intérêt National de Nantes - SEMMINN (SAEM)

Capital détenu par Nantes Métropole :

56 % soit 89 600 €

Objet social : exploiter le marché d'intérêt national de Nantes Métropole.

Nantes Saint-Nazaire Développement (Association)

Objet social : contribuer au développement économique et international du territoire métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Autres organismes : Atlanpole, GIGALIS, Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra (SMANO), Pôle métropolitain Loire Bretagne, Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

SPL : Société Publique Locale

SAEM : Société Anonyme d'Économie Mixte

SAS : Société par Actions Simplifiée

SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS ENGAGEMENTS EXTERNES DE NANTES MÉTROPOLE (extraits des annexes du compte administratif 2024)

Les annexes du rapport financier de Nantes Métropole sont complétées d'une cartographie de l'exhaustivité des engagements hors bilan ("engagements externes").
Nantes Métropole s'est en effet engagée à produire un tel document dans sa réponse à la Chambre Régionale des Comptes, dans le cadre du contrôle sur les Risques financiers externes.

Garanties d'emprunt :

Garanties d'emprunt	2024
Total	2 866 617 k€
Nantes Métropole Habitat	731 735 k€
La Nantaise d'Habitations	439 092 k€
Atlantique Habitations	376 975 k€
CDC Habitat Social	346 239 K€
Harmonie Habitat	205 273 k€
Aiguillon Construction	146 348 k€
Vilogia	138 404 k€
Autres organismes	482 551 k€

Autres engagements hors bilan :

Engagements	Date du contrat	Montant total	Résiduel à payer au 21/12/2024
Crédit-Bail	2013	60 419 k€	48 884 k€
Cession de créances	2021	40 949 k€	28 532 k€
Partenariat public privé	2014	13 581 k€	6 451 k€
Prêts et avances consentis	2018/2022	4 571 k€	

Concessions d'aménagement :

Aménageur	Nombre d'opérations	Résiduel des participations financières (HT)	Résiduel des dépenses
Total	50	364 342 k€	927 163 k€
NMA	20	110 237 k€	353 280 k€
SAMOA	1	145 871 k€	340 506 k€
LOMA	8	97 201 k€	163 057 k€
LOD	14	4 133 k€	54 354 k€
SELA	6	2 668 k€	15 428 k€
LAD	1	4 233 k€	537 k€

Contrats de délégation de services publics :

Activités	Contrats / Délégataires	Chiffre d'affaires résiduel
Total	25	7 304 961 k€
Transports	SEMITAN	199 193 k€
Tourisme & Évènementiel	ExpoNantes / VAN / Cité des Congrès / Zénith	252 226 k€
Déchets	AEC2034 & ALCEA	210 450 k€
Stationnement	Effia Stationnement, NGE & NMGS	63 480 k€
Réseau de chaleur	ERENA, IBEM , Novaé	641 493 k€
Concessionnaires Électricité/Gaz	ErDF / GrDF	5 861 095 k€
Développement économique	SEMMINN / PIEM / Creative Factory	34 858 k€
Autres activités		42 164 k€

Subventions et participations obligatoires en 2024:

Participations obligatoires Dont + 1000 K€ :	SDIS	SM Opéra Angers Nantes	ESBANSN	Autres
Total participations : 39 756 k€	25 974 k€	5 403 k€	3 315 k€	5 064 k€ (dont 2 504K€ contribution eaux pluviales – BA assainissement)

Subventions Dont + 1000K€ :	Atdec	Nantes St Naz. Dvpt.	COS	Université de Nantes	Auran	HBCN	N7 TV Telenantes	Autres
Total subventions : 35 343 k€	3 892 k€	3 162 k€	1 958 k€	1 814 k€	1 807 k€	1 609 k€	1 090 k€	20 010 k€ (pour écart)

Titres de participations détenus par Nantes Métropole :

SAEM pour 3 023k€	SEMITAN	NGE	LOD	LAD-SELA	SEMMINN
Nominal détenu	390 k€	1 190 k€	737 k€	616 k€	90 k€
% de détention	65,0 %	38,0 %	51,7 %	4,6 %	56,0 %

SPL pour 5 774 k€	NMA	VAN	Cité des Congrès	SAMOA	LOMA	NMGS	SPR PDL	LAD
Nominal détenu	1 310 k€	680 k€	3 010 k€	570 k€	144 k€	18,5 k€	8 k€	33 k€
% de détention	73,5 %	68,0 %	79,0 %	57,0 %	64,0 %	50,0 %	0,5 %	1,28 %

Autres sociétés pour 7 979 k€	SAS Go Capital	SCIC Atl. Access. Sol	SAS Min à Watt	SAS Min'Ergie	SA AFL
Nominal détenu	1 968 k€	100 k€	1,8 k€	0,5 k€	5 909 k€
% de détention		10,38 %	5,0 %	5,0 %	2,4 %

COMPTES SIMPLIFIÉS DES ORGANISMES PARTENAIRES (SEM, SPL, SPLA...)

Cité Internationale des Congrès Nantes Métropole

Comptes annuels au 31 décembre 2024

Bilan simplifié

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
	Net		N
Immobilisations incorporelles	16 949	Capital social	3 810 000
Immobilisations corporelles	3 831 688	Réserves	17 538
Immobilisations financières	3 150	Report à nouveau	-284 578
Total actif immobilisé (I)	3 851 787	Résultat de l'exercice	-202 464
		Autres subventions d'investissement	327 011
Stocks et en-cours	593 044	Capitaux propres (I)	3 667 507
Créances d'exploitation	1 623 942		
Autres créances	911 005	Autres fonds propres (II)	23 654
Total Actif Circulant (II)	3 127 991	Provisions pour risques et charges (III)	85 920
Valeurs mobilières de placement	1 000 000	Emprunts et dettes	68 452
Disponibilités	3 633 124	Fournisseurs et comptes rattachés	2 254 928
Total Trésorerie (III)	4 633 124	Dettes fiscales et sociales	1 812 970
		Autres dettes	804 001
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Total Dettes (IV)	4 940 351
Charges constatées d'avance	185 030		
Comptes de régularisation (IV)	185 030	Comptes de régularisation (V)	3 080 500
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	11 797 932	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	11 797 932

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
Total des produits d'exploitation	19 287 373	18 393 743
dont chiffre d'affaires	13 677 201	12 851 865
Total des charges d'exploitation	19 660 992	18 938 028
dont charges de personnel	8 029 359	7 601 874
dont autres achats et charges externes	10 199 954	9 876 993
dont dotations aux amortissements & provisions	745 524	725 410
RESULTAT D'EXPLOITATION	-373 619	-544 285
Total des produits financiers	129 039	107 139
Total des charges financières	575	6 484
RESULTAT FINANCIER	128 464	100 655
Total des produits exceptionnels	61 257	232 216
Total des charges exceptionnelles	836	53 001
RESULTAT EXCEPTIONNEL	60 421	179 215
Participation des salariés aux résultats	0	0
Impôts sur les bénéfices	17 730	0
BENEFICE OU PERTE	-202 464	-264 416

Loire-Atlantique Développement - SELA

Comptes annuels au 31 décembre 2024

Bilan simplifié

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
	Net		N
Immobilisations incorporelles		Capital social	14 463 559
Immobilisations corporelles	7 502 107	Réserves	1 873 979
Immobilisations financières	6 183 523	Report à nouveau	
Total actif immobilisé (I)	13 685 630	Résultat de l'exercice	-3 577 052
		Autres subventions d'investissement	208 255
Stocks et en-cours	58 167 518	Capitaux propres (I)	12 968 741
Créances d'exploitation	1 220 471		
Autres créances	3 791 292	Autres fonds propres (II)	
Total Actif Circulant (II)	63 179 281	Provisions pour risques et charges (III)	6 270 462
Valeurs mobilières de placement	1 152 988	Emprunts et dettes	49 439 465
Disponibilités	3 314 858	Fournisseurs et comptes rattachés	4 175 073
Total Trésorerie (III)	4 467 846	Dettes fiscales et sociales	229 401
		Autres dettes	1 317 361
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Total Dettes (IV)	55 161 302
Charges constatées d'avance	5 757 940		
Comptes de régularisation (IV)	5 757 940	Comptes de régularisation (V)	12 690 192
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	87 090 697	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	87 090 697

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
Total des produits d'exploitation	24 523 640	28 235 617
dont chiffre d'affaires	25 256 524	13 561 201
Total des charges d'exploitation	24 650 557	28 215 638
dont charges de personnel	82 138	56 532
dont autres achats et charges externes	18 118 948	15 573 512
dont dotations aux amortissements & provisions	2 176 861	5 939 844
RESULTAT D'EXPLOITATION	-126 917	19 979
Total des produits financiers	2 084 242	1 696 189
Total des charges financières	1 332 420	1 656 506
RESULTAT FINANCIER	751 822	39 683
Total des produits exceptionnels	379 685	2 533 136
Total des charges exceptionnelles	4 581 641	2 525 323
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-4 201 956	7 814
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
BENEFICE OU PERTE	-3 577 052	67 477

Loire Atlantique Développement – SPL
Comptes annuels au 31 décembre 2024

Bilan simplifié

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
	Net		N
Immobilisations incorporelles	86 266	Capital social	2 600 000
Immobilisations corporelles	67 316	Réserves	74 880
Immobilisations financières		Report à nouveau	-736 739
Total actif immobilisé (I)	153 581	Résultat de l'exercice	-88 486
		Autres subventions d'investissement	10 112
Stocks et en-cours	6 927 279	Capitaux propres (I)	1 859 766
Créances d'exploitation	3 077 721		
Autres créances	2 998 564	Autres fonds propres (II)	
Total Actif Circulant (II)	13 003 564	Provisions pour risques et charges (III)	516 720
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	15 541 693	Emprunts et dettes	7 220 068
Total Trésorerie (III)	15 541 693	Fournisseurs et comptes rattachés	3 730 874
		Dettes fiscales et sociales	567 197
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Autres dettes	13 670 610
Charges constatées d'avance	111 114	Total Dettes (IV)	25 188 749
Comptes de régularisation (IV)	111 114	Comptes de régularisation (V)	1 244 718
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	28 809 953	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	28 809 953

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
Total des produits d'exploitation	9 492 532	9 107 732
dont chiffre d'affaires	5 087 765	3 930 623
Total des charges d'exploitation	9 563 823	9 265 447
dont charges de personnel	417 236	385 864
dont autres achats et charges externes	8 466 854	8 617 298
dont dotations aux amortissements & provisions	537 117	69 237
RESULTAT D'EXPLOITATION	-71 291	-157 715
Total des produits financiers	418 483	354 618
Total des charges financières	373 128	303 220
RESULTAT FINANCIER	45 355	51 398
Total des produits exceptionnels	1 837	5 479
Total des charges exceptionnelles	64 387	42 767
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-62 551	-37 288
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
BENEFICE OU PERTE	-88 486	-143 604

Loire Océan Développement
Comptes annuels au 31 décembre 2024

Bilan simplifié

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
	Net		N
Immobilisations incorporelles	1 500	Capital social	3 042 591
Immobilisations corporelles	2 231 823	Réserves	329 830
Immobilisations financières	4 936 130	Report à nouveau	5 272 867
Total actif immobilisé (I)	7 169 452	Résultat de l'exercice	146 285
		Autres subventions d'investissement	303 686
Stocks et en-cours	46 507 665	Capitaux propres (I)	9 095 259
Créances d'exploitation	2 003 884		
Autres créances	5 606 640	Autres fonds propres (II)	2 103 643
Total Actif Circulant (II)	54 118 189	Provisions pour risques et charges (III)	1 170 199
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	5 855 549	Emprunts et dettes	31 861 560
Total Trésorerie (III)	5 855 549	Fournisseurs et comptes rattachés	3 000 092
		Dettes fiscales et sociales	1 336 322
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Autres dettes	540 365
Charges constatées d'avance	165 570	Total Dettes (IV)	36 738 339
Comptes de régularisation (IV)	165 570	Comptes de régularisation (V)	18 201 320
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	67 308 760	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	67 308 760

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
Total des produits d'exploitation	18 746 689	15 218 089
dont chiffre d'affaires	11 048 203	9 825 081
Total des charges d'exploitation	18 936 475	15 694 432
dont charges de personnel	882 347	904 887
dont autres achats et charges externes	14 986 211	11 556 152
dont dotations aux amortissements & provisions	266 152	257 037
RESULTAT D'EXPLOITATION	-189 786	-476 343
Total des produits financiers	440 998	421 166
Total des charges financières	224 075	287 686
RESULTAT FINANCIER	216 923	133 480
Total des produits exceptionnels	308 096	230 368
Total des charges exceptionnelles	166 524	8 129
RESULTAT EXCEPTIONNEL	141 572	222 239
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	22 424	
BENEFICE OU PERTE	146 285	-120 623

Loire Océan Métropole Aménagement

Comptes annuels au 31 décembre 2024

Bilan simplifié

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
	Net		N
Immobilisations incorporelles		Capital social	225 000
Immobilisations corporelles		Réserves	19 143
Immobilisations financières	11 483	Report à nouveau	350 826
Total actif immobilisé (I)	11 483	Résultat de l'exercice	-24 808
		Autres subventions d'investissement	
Stocks et en-cours	23 188 790	Capitaux propres (I)	570 162
Créances d'exploitation	1 063 301		
Autres créances	567 378	Autres fonds propres (II)	
Total Actif Circulant (II)	24 819 469	Provisions pour risques et charges (III)	981 428
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	25 023 065
Disponibilités	5 140 210	Fournisseurs et comptes rattachés	1 858 469
Total Trésorerie (III)	5 140 210	Dettes fiscales et sociales	1 095 488
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Autres dettes	185 969
Charges constatées d'avance	7 037	Total Dettes (IV)	28 162 991
Comptes de régularisation (IV)	7 037	Comptes de régularisation (V)	263 620
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	29 978 200	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	29 978 200

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
Total des produits d'exploitation	14 208 577	14 447 339
dont chiffre d'affaires	8 967 804	17 865 021
Total des charges d'exploitation	14 268 239	14 513 208
dont charges de personnel	563 896	512 275
dont autres achats et charges externes	11 534 937	12 737 349
dont dotations aux amortissements & provisions	943 265	1 254 498
RESULTAT D'EXPLOITATION	-59 662	-65 869
Total des produits financiers	195 255	253 481
Total des charges financières	160 565	205 572
RESULTAT FINANCIER	34 690	47 909
Total des produits exceptionnels	164	
Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	164	0
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
BENEFICE OU PERTE	-24 808	-17 960

Min à Watt

Comptes annuels au 31 décembre 2024

Bilan simplifié

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
	Net		N
Immobilisations incorporelles		Capital social	36 600
Immobilisations corporelles	511 937	Réserves	3 660
Immobilisations financières	1 680	Report à nouveau	3 997
Total actif immobilisé (I)	513 617	Résultat de l'exercice	21 743
		Autres subventions d'investissement	
Stocks et en-cours		Capitaux propres (I)	66 000
Créances d'exploitation	28 583		
Autres créances	1 594	Autres fonds propres (II)	
Total Actif Circulant (II)	30 177	Provisions pour risques et charges (III)	
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	554 093
Disponibilités	116 619	Fournisseurs et comptes rattachés	9 693
Total Trésorerie (III)	116 619	Dettes fiscales et sociales	30 493
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Autres dettes	134
Charges constatées d'avance		Total Dettes (IV)	594 413
Comptes de régularisation (IV)	0	Comptes de régularisation (V)	
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	660 413	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	660 413

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
Total des produits d'exploitation	93 113	92 495
dont chiffre d'affaires	93 113	92 945
Total des charges d'exploitation	51 633	54 414
dont charges de personnel	0	0
dont autres achats et charges externes	21 663	24 089
dont dotations aux amortissements & provisions	29 315	29 315
RESULTAT D'EXPLOITATION	41 480	38 081
Total des produits financiers	46	35
Total des charges financières	15 685	16 490
RESULTAT FINANCIER	-15 639	-16 455
Total des produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles	261	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-261	0
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	3 837	3 244
BENEFICE OU PERTE	21 743	18 382

Min'Ergie

Comptes annuels au 31 décembre 2024

Bilan simplifié

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
	Net		N
Immobilisations incorporelles		Capital social	10 000
Immobilisations corporelles	3 799 532	Réserves	1 000
Immobilisations financières		Report à nouveau	10 386
Total actif immobilisé (I)	3 799 532	Résultat de l'exercice	-51 802
		Autres subventions d'investissement	
Stocks et en-cours		Capitaux propres (I)	-30 417
Créances d'exploitation	41 472		
Autres créances	90 114	Autres fonds propres (II)	
Total Actif Circulant (II)	131 586	Provisions pour risques et charges (III)	
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	4 149 090
Disponibilités	282 574	Fournisseurs et comptes rattachés	92 478
Total Trésorerie (III)	282 574	Dettes fiscales et sociales	2 541
		Autres dettes	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Total Dettes (IV)	4 244 109
Charges constatées d'avance			
Comptes de régularisation (IV)	0	Comptes de régularisation (V)	
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	4 213 692	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 213 692

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
Total des produits d'exploitation	423 623	533 191
dont chiffre d'affaires	423 622	533 191
Total des charges d'exploitation	413 812	384 915
dont charges de personnel	0	0
dont autres achats et charges externes	105 789	78 125
dont dotations aux amortissements & provisions	269 489	269 489
RESULTAT D'EXPLOITATION	9 811	148 276
Total des produits financiers	0	0
Total des charges financières	61 614	69 212
RESULTAT FINANCIER	-61 614	-69 212
Total des produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		19 766
BENEFICE OU PERTE	-51 802	59 298

Nantes Métropole Gestion Equipements

Comptes annuels au 31 décembre 2024

Bilan simplifié

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
	Net		N
Immobilisations incorporelles	315 338	Capital social	3 128 112
Immobilisations corporelles	38 167 473	Réserves	290 521
Immobilisations financières	20 403	Report à nouveau	-399 916
Total actif immobilisé (I)	38 503 214	Résultat de l'exercice	-351 542
		Autres subventions d'investissement	8 064 212
Stocks et en-cours	20 657	Capitaux propres (I)	10 731 387
Créances d'exploitation	594 325		
Autres créances	2 356 114	Autres fonds propres (II)	
Total Actif Circulant (II)	2 971 096	Provisions pour risques et charges (III)	16 087 473
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	12 063 653
Disponibilités	640 885	Fournisseurs et comptes rattachés	1 367 179
Total Trésorerie (III)	640 885	Dettes fiscales et sociales	961 301
		Autres dettes	691 781
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Total Dettes (IV)	15 083 914
Charges constatées d'avance	52 308		
Comptes de régularisation (IV)	52 308	Comptes de régularisation (V)	264 729
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	42 167 503	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	42 167 503

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
Total des produits d'exploitation	12 788 311	11 572 426
dont chiffre d'affaires	6 341 721	6 015 565
Total des charges d'exploitation	13 008 129	11 895 313
dont charges de personnel	3 384 033	3 549 426
dont autres achats et charges externes	5 864 655	4 561 756
dont dotations aux amortissements & provisions	3 043 128	2 945 562
RESULTAT D'EXPLOITATION	-219 818	-322 887
Total des produits financiers	18 564	401
Total des charges financières	336 191	314 817
RESULTAT FINANCIER	-317 627	-314 416
Total des produits exceptionnels	193 099	487 989
Total des charges exceptionnelles	7 196	85 751
RESULTAT EXCEPTIONNEL	185 903	402 238
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
BENEFICE OU PERTE	-351 542	-235 065

Nantes Métropole Aménagement
Comptes annuels au 31 décembre 2024

Bilan simplifié

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
	Net		N
Immobilisations incorporelles		Capital social	1 782 000
Immobilisations corporelles	33 202 787	Réserves	1 850 252
Immobilisations financières	2 846	Report à nouveau	
Total actif immobilisé (I)	33 205 633	Résultat de l'exercice	168 430
		Autres subventions d'investissement	1 166 448
Stocks et en-cours	41 706 996	Capitaux propres (I)	4 967 130
Créances d'exploitation	7 115 033	Autres fonds propres (II)	1 300 000
Autres créances	1 695 903		
Total Actif Circulant (II)	50 517 932	Provisions pour risques et charges (III)	36 458 660
Valeurs mobilières de placement	900 015	Emprunts et dettes	56 303 401
Disponibilités	34 823 648	Fournisseurs et comptes rattachés	4 343 481
Total Trésorerie (III)	35 723 663	Dettes fiscales et sociales	3 176 134
		Autres dettes	2 062 064
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Total Dettes (IV)	65 885 080
Charges constatées d'avance	9 620 183	Comptes de régularisation (V)	20 456 541
Comptes de régularisation (IV)	9 620 183		
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	129 067 412	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	129 067 412

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
Total des produits d'exploitation	86 219 809	73 677 433
dont chiffre d'affaires	30 067 596	32 017 277
Total des charges d'exploitation	88 454 896	71 584 733
dont charges de personnel	3 550 409	3 513 511
dont autres achats et charges externes	46 010 836	30 223 671
dont dotations aux amortissements & provisions	1 898 690	2 177 738
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 235 087	2 092 700
Total des produits financiers	55 227	13 281
Total des charges financières	143 820	138 356
RESULTAT FINANCIER	-88 593	-125 075
Total des produits exceptionnels	2 755 473	129 051
Total des charges exceptionnelles	204 159	1 991 506
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 551 314	-1 862 455
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	59 205	28 588
BENEFICE OU PERTE	168 430	76 582

Nantes Métropole Gestion Service
Comptes annuels au 31 décembre 2024

Bilan simplifié

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
	Net		N
Immobilisations incorporelles	210 936	Capital social	37 000
Immobilisations corporelles	1 654 382	Réserves	15 866
Immobilisations financières	891	Report à nouveau	291 524
Total actif immobilisé (I)	1 866 209	Résultat de l'exercice	104 692
		Autres subventions d'investissement	7 027
Stocks et en-cours	4 105	Capitaux propres (I)	456 109
Créances d'exploitation	2 726 580	Autres fonds propres (II)	
Autres créances	2 620 042		
Total Actif Circulant (II)	5 350 727	Provisions pour risques et charges (III)	1 072 733
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	43 925
Disponibilités	1 513 756	Fournisseurs et comptes rattachés	2 544 557
Total Trésorerie (III)	1 513 756	Dettes fiscales et sociales	844 270
		Autres dettes	2 818 873
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Total Dettes (IV)	6 251 625
Charges constatées d'avance	54 898	Comptes de régularisation (V)	1 005 123
Comptes de régularisation (IV)	54 898		
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	8 785 590	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	8 785 590

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
Total des produits d'exploitation	16 150 054	13 723 390
dont chiffre d'affaires	14 662 430	12 921 382
Total des charges d'exploitation	15 960 557	13 663 151
dont charges de personnel	1 340 765	1 057 187
dont autres achats et charges externes	10 967 457	9 056 684
dont dotations aux amortissements & provisions	1 588 382	1 070 541
RESULTAT D'EXPLOITATION	189 497	60 239
Total des produits financiers	53	12
Total des charges financières	21 758	20 700
RESULTAT FINANCIER	-21 705	-20 688
Total des produits exceptionnels	10 256	30 312
Total des charges exceptionnelles	21 974	21 622
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-11 718	8 690
Participation des salariés aux résultats	12 949	4 621
Impôts sur les bénéfices	38 433	14 445
BENEFICE OU PERTE	104 692	29 175

Nantes Métropole Habitat
Comptes annuels au 31 décembre 2024

Bilan simplifié

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
	Net		N
Immobilisations incorporelles	8 361 994	Capital social	13 124 973
Immobilisations corporelles	1 169 945 700	Réserves	120 898 756
Immobilisations financières	1 158 317	Report à nouveau	49 279 862
Total actif immobilisé (I)	1 179 466 011	Résultat de l'exercice	966 285
		Autres subventions d'investissement	183 402 889
		Capitaux propres (I)	367 672 765
Stocks et en-cours	9 297 033	Autres fonds propres (II)	0
Créances d'exploitation	55 518 279		
Autres créances	116 792	Provisions pour risques et charges (III)	2 760 721
Total Actif Circulant (II)	64 932 104		
		Emprunts et dettes	959 445 046
Valeurs mobilières de placement		Fournisseurs et comptes rattachés	11 678 462
Disponibilités	116 018 921	Dettes fiscales et sociales	7 622 170
Total Trésorerie (III)	116 018 921	Autres dettes	24 894 968
		Total Dettes (IV)	1 003 640 646
Charges à répartir sur plusieurs exercices	12 934 356	Comptes de régularisation (V)	391 468
Charges constatées d'avance	1 114 208		
Comptes de régularisation (IV)	14 048 564		
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	1 374 465 600	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 374 465 600

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
Total des produits d'exploitation	152 955 240	146 112 130
dont chiffre d'affaires	130 281 887	128 652 777
Total des charges d'exploitation	134 725 611	131 694 793
dont charges de personnel	25 419 746	26 247 713
dont autres achats et charges externes	45 988 944	43 932 823
dont dotations aux amortissements & provisions	40 378 043	39 484 953
RESULTAT D'EXPLOITATION	18 229 629	14 417 337
Total des produits financiers	4 436 426	4 278 186
Total des charges financières	32 486 263	26 544 732
RESULTAT FINANCIER	-28 049 837	-22 266 547
Total des produits exceptionnels	22 930 580	19 764 062
Total des charges exceptionnelles	12 144 088	7 394 115
RESULTAT EXCEPTIONNEL	10 786 492	12 369 947
Participation des salariés aux résultats	0	0
Impôts sur les bénéfices	0	0
BENEFICE OU PERTE	966 284	4 520 737

Atlantique Accession Solidaire (OFS)
Comptes annuels au 31 décembre 2024

Bilan simplifié

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
	Net		N
Immobilisations incorporelles		Capital social	1 931 840
Immobilisations corporelles	5 228 937	Réserves	1 026 251
Immobilisations financières		Report à nouveau	93 164
Total actif immobilisé (I)	5 228 937	Résultat de l'exercice	-61 471
		Autres subventions d'investissement	
		Capitaux propres (I)	2 989 784
Stocks et en-cours		Autres fonds propres (II)	
Créances d'exploitation	82 625		
Autres créances	74 178	Provisions pour risques et charges (III)	1 524
Total Actif Circulant (II)	156 803		
		Emprunts et dettes	2 574 160
Valeurs mobilières de placement		Fournisseurs et comptes rattachés	47 887
Disponibilités	762 651	Dettes fiscales et sociales	10 943
Total Trésorerie (III)	762 651	Autres dettes	350 168
		Total Dettes (IV)	2 983 158
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Comptes de régularisation (V)	174 229
Charges constatées d'avance	305		
Comptes de régularisation (IV)	305		
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	6 148 695	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	6 148 695

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
Total des produits d'exploitation	138 742	75 612
dont chiffre d'affaires	6 304	2 397
Total des charges d'exploitation	225 781	142 411
dont charges de personnel	69 714	
dont autres achats et charges externes	153 527	131 941
dont dotations aux amortissements & provisions	2 540	67
RESULTAT D'EXPLOITATION	-87 039	-66 799
Total des produits financiers	6	2
Total des charges financières	14 639	84
RESULTAT FINANCIER	-14 632	-83
Total des produits exceptionnels	48 944	1 355 522
Total des charges exceptionnelles	78 159	754 859
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-29 215	600 663
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	-69 415	69 415
BENEFICE OU PERTE	-61 471	464 366

SAMOA

Comptes annuels au 31 décembre 2024

Bilan simplifié

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
	Net		N
Immobilisations incorporelles	22 801	Capital social	1 000 000
Immobilisations corporelles	999 771	Réserves	86 214
Immobilisations financières	101 542	Report à nouveau	1 221 165
Total actif immobilisé (I)	1 124 114	Résultat de l'exercice	97 024
		Autres subventions d'investissement	784 158
Stocks et en-cours	21 997 717	Capitaux propres (I)	3 188 560
Créances d'exploitation	412 790		
Autres créances	1 687 147	Autres fonds propres (II)	
Total Actif Circulant (II)	24 097 654	Provisions pour risques et charges (III)	
Valeurs mobilières de placement	1 947 704	Emprunts et dettes	38 738 989
Disponibilités	20 950 619	Fournisseurs et comptes rattachés	4 534 148
Total Trésorerie (III)	22 898 323	Dettes fiscales et sociales	652 303
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Autres dettes	687 233
Charges constatées d'avance	142 645	Total Dettes (IV)	44 612 673
Comptes de régularisation (IV)	142 645	Comptes de régularisation (V)	461 504
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	48 262 737	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	48 262 737

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
Total des produits d'exploitation	26 426 354	31 655 276
dont chiffre d'affaires	8 951 276	19 756 981
Total des charges d'exploitation	26 502 218	31 792 564
dont charges de personnel	4 414 541	4 049 890
dont autres achats et charges externes	21 542 698	27 249 748
dont dotations aux amortissements & provisions	174 215	132 981
RESULTAT D'EXPLOITATION	-75 864	-137 288
Total des produits financiers	61 114	46 054
Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER	61 114	46 054
Total des produits exceptionnels	113 973	94 955
Total des charges exceptionnelles	2 200	2 200
RESULTAT EXCEPTIONNEL	111 773	92 755
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
BENEFICE OU PERTE	97 024	1 521

Société d'Economie Mixte des Transports en commun de l'Agglomération Nantaise (SEMITAN)

Comptes annuels au 31 décembre 2024

Bilan simplifié

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
	Net		N
Immobilisations incorporelles	955 965	Capital social	600 000
Immobilisations corporelles	31 432 146	Réserves	2 060 369
Immobilisations financières	4 872 812	Report à nouveau	963 315
Total actif immobilisé (I)	37 260 923	Résultat de l'exercice	497 053
		Autres subventions d'investissement	29 969 402
Stocks et en-cours	9 053 640	Capitaux propres (I)	34 090 139
Créances d'exploitation	8 242 632		
Autres créances	18 091 076	Autres fonds propres (II)	
Total Actif Circulant (II)	35 387 348	Provisions pour risques et charges (III)	3 404 133
Valeurs mobilières de placement	13 500 000	Emprunts et dettes	16 815 152
Disponibilités	32 782 062	Fournisseurs et comptes rattachés	18 778 203
Total Trésorerie (III)	46 282 062	Dettes fiscales et sociales	20 894 406
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Autres dettes	21 590 359
Charges constatées d'avance	736 221	Total Dettes (IV)	78 078 120
Comptes de régularisation (IV)	736 221	Comptes de régularisation (V)	4 094 162
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	119 666 554	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	119 666 554

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
Total des produits d'exploitation	227 397 713	224 175 543
dont chiffre d'affaires	221 781 807	214 342 750
Total des charges d'exploitation	231 924 245	228 131 660
dont charges de personnel	128 975 512	122 092 730
dont autres achats et charges externes	91 220 902	94 004 817
dont dotations aux amortissements & provisions	6 730 942	6 735 011
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 526 532	-3 956 117
Total des produits financiers	592 380	486 559
Total des charges financières	1 270	2 225
RESULTAT FINANCIER	591 110	484 334
Total des produits exceptionnels	4 497 521	4 397 023
Total des charges exceptionnelles	65 046	103 695
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 432 475	4 293 328
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
BENEFICE OU PERTE	497 053	821 545

SEMMINN

Comptes annuels au 31 décembre 2024

Bilan simplifié

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
	Net		N
Immobilisations incorporelles	7 950	Capital social	160 000
Immobilisations corporelles	1 032 724	Réserves	990 777
Immobilisations financières	300 000	Report à nouveau	-430 767
Total actif immobilisé (I)	1 340 674	Résultat de l'exercice	185 567
		Autres subventions d'investissement	
Stocks et en-cours		Capitaux propres (I)	905 577
Créances d'exploitation	750 985		
Autres créances	254 686	Autres fonds propres (II)	
Total Actif Circulant (II)	1 005 671	Provisions pour risques et charges (III)	2 370 958
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	392 780
Disponibilités	2 497 259	Fournisseurs et comptes rattachés	664 437
Total Trésorerie (III)	2 497 259	Dettes fiscales et sociales	302 349
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Autres dettes	109 675
Charges constatées d'avance	31 597	Total Dettes (IV)	1 469 241
Comptes de régularisation (IV)	31 597	Comptes de régularisation (V)	129 424
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	4 875 200	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 875 200

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
Total des produits d'exploitation	5 607 038	5 931 601
dont chiffre d'affaires	5 353 056	5 513 391
Total des charges d'exploitation	5 674 041	5 976 285
dont charges de personnel	1 250 305	1 158 363
dont autres achats et charges externes	3 622 593	3 804 315
dont dotations aux amortissements & provisions	675 650	938 926
RESULTAT D'EXPLOITATION	-67 003	-44 684
Total des produits financiers	73 361	51 284
Total des charges financières	8	5
RESULTAT FINANCIER	73 353	51 279
Total des produits exceptionnels	180 175	961 060
Total des charges exceptionnelles	957	339 553
RESULTAT EXCEPTIONNEL	179 218	621 507
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		3 006
BENEFICE OU PERTE	185 567	625 095

SPL Régionale des Pays de la Loire

Comptes annuels au 31 décembre 2024

Bilan simplifié

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
	Net		N
Immobilisations incorporelles	1 052	Capital social	1 500 000
Immobilisations corporelles	54 643	Réserves	89 989
Immobilisations financières	38 111	Report à nouveau	1 666 175
Total actif immobilisé (I)	93 806	Résultat de l'exercice	910
		Autres subventions d'investissement	
Stocks et en-cours		Capitaux propres (I)	3 257 074
Créances d'exploitation	4 158 655		
Autres créances	3 602 955	Autres fonds propres (II)	
Total Actif Circulant (II)	7 761 610	Provisions pour risques et charges (III)	637 124
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	1 313
Disponibilités	8 323 983	Fournisseurs et comptes rattachés	5 280 589
Total Trésorerie (III)	8 323 983	Dettes fiscales et sociales	2 632 754
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Autres dettes	4 077 977
Charges constatées d'avance	72 445	Total Dettes (IV)	11 992 632
Comptes de régularisation (IV)	72 445	Comptes de régularisation (V)	365 014
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	16 251 843	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	16 251 843

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
Total des produits d'exploitation	21 102 811	23 470 519
dont chiffre d'affaires	20 637 319	22 591 035
Total des charges d'exploitation	21 129 249	23 700 588
dont charges de personnel	6 444 554	7 565 031
dont autres achats et charges externes	13 626 348	14 574 530
dont dotations aux amortissements & provisions	87 449	378 058
RESULTAT D'EXPLOITATION	-26 438	-230 069
Total des produits financiers	2	
Total des charges financières	175	74
RESULTAT FINANCIER	-173	-74
Total des produits exceptionnels	45 767	255 594
Total des charges exceptionnelles	18 246	38 929
RESULTAT EXCEPTIONNEL	27 521	216 665
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
BENEFICE OU PERTE	910	-13 478

Voyage à Nantes

Comptes annuels au 31 décembre 2024

Bilan simplifié

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
	Net		N
Immobilisations incorporelles	195 974	Capital social	1 000 000
Immobilisations corporelles	6 933 390	Réserves	100 000
Immobilisations financières	231 402	Report à nouveau	-904 640
Total actif immobilisé (I)	7 360 766	Résultat de l'exercice	251 420
		Autres subventions d'investissement	3 702 969
Stocks et en-cours	879 202	Capitaux propres (I)	4 149 749
Créances d'exploitation	912 827		
Autres créances	1 554 009	Autres fonds propres (II)	1 703 525
Total Actif Circulant (II)	3 346 038	Provisions pour risques et charges (III)	4 374 258
Valeurs mobilières de placement	1 961 768	Emprunts et dettes	886 001
Disponibilités	5 791 235	Fournisseurs et comptes rattachés	4 413 347
Total Trésorerie (III)	7 753 003	Dettes fiscales et sociales	1 460 522
		Autres dettes	237 400
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Total Dettes (IV)	6 997 270
Charges constatées d'avance	429 802		
Comptes de régularisation (IV)	429 802	Comptes de régularisation (V)	1 664 805
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	18 889 608	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	18 889 608

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
Total des produits d'exploitation	38 822 088	36 392 865
dont chiffre d'affaires	12 169 366	12 169 366
Total des charges d'exploitation	38 660 274	37 439 470
dont charges de personnel	15 024 343	15 024 343
dont autres achats et charges externes	15 285 167	15 285 167
dont dotations aux amortissements & provisions	919 246	919 246
RESULTAT D'EXPLOITATION	161 814	-1 046 605
Total des produits financiers	101 851	79 129
Total des charges financières	17 824	23 634
RESULTAT FINANCIER	84 027	55 495
Total des produits exceptionnels	74 205	87 193
Total des charges exceptionnelles	68 627	15 045
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5 578	72 148
Participation des salariés aux résultats	0	0
Impôts sur les bénéfices	0	0
BENEFICE OU PERTE	251 420	-918 961

Les partenaires de Nantes Métropole

L'action de Nantes Métropole est prolongée par celle de ses partenaires.

Ce partenariat prend une double forme : Nantes Métropole est, d'une part, partie prenante dans un certain nombre d'organismes (syndicats mixtes, sociétés anonymes d'économie mixte, sociétés publiques locales et sociétés publiques locales d'aménagement) qui l'accompagnent dans l'exercice de ses compétences.

D'autre part, pour certaines de ses missions, qui requièrent un savoir-faire particulier, Nantes Métropole fait appel à des structures privées, soit en gestion déléguée (délégations de service public et marchés), soit sous d'autres formes de partenariats, comme des conventions avec les associations ou avec les aménageurs et autres tiers.

Les SAEM, SPL, SPR, SPLA, SCIC et SAS

Nantes Métropole participe au capital de 16 sociétés sous statut de Société Publique Locale (SPL), Société Publique Régionale (SPR), Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA), Société Anonyme d'Économie Mixte (SAEM), Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) ou Société par Actions Simplifiée (SAS) :

- SAEM SEMITAN : 65 % du capital, soit 390 000 € ;
- SPL Cité des Congrès : 79 % du capital, soit 3 009 900 € ;
- SPL SAMOA : 57 % du capital, soit 570 000 € ;
- SPL Nantes Métropole Aménagement : 73,51 % du capital, soit 1 310 034 € ;
- SAEM Nantes Métropole Gestion Équipements (NGE) : 38,03 % du capital, soit 1 189 656 € ;
- SPL Nantes Métropole Gestion Services (NMGs) : 50 % du capital, soit 18 500 € ;
- SAEM SEMMINN : 56 % du capital, soit 89 600 € ;
- SAEM Loire Océan Développement : 51,74 % du capital, soit 737 001 € ;
- SPLA Loire Océan Métropole Aménagement : 64 % du capital, soit 144 000 € ;
- SAEM LAD - SELA : 4,55 % du capital, soit 616 404 € ;
- SPL Loire Atlantique Développement : 1,28 % du capital, soit 33 400 € ;
- SPL le Voyage à Nantes : 68 % du capital, soit 680 000 € ;
- SPR des Pays de la Loire : 0,53 % du capital, soit 8 000 € ;
- SCIC Organisme de Foncier Solidaire : 5,18 % du capital, soit 100 000 € ;
- SAS MinàWatt : 5 % du capital, soit 1 830 € ;
- SAS Min'Engie : 5 % du capital, soit 500 €.

Les bailleurs sociaux

Nantes Métropole est actionnaire de 6 sociétés d'HLM :

- la SA d'HLM Nantaise d'Habitations ;
- la SA d'HLM SAMO ;
- la SA d'HLM Atlantique Habitations ;
- la SA d'HLM Harmonie Habitat ;
- la SACICAP de Saint-Nazaire et de la région Pays de la Loire ;
- la CIF Coopérative.

Les associations subventionnées

En 2024, le montant des subventions octroyées aux associations s'élève à 35 342 568 €.

Les organismes bénéficiant d'une garantie d'emprunt

52 organismes concernés pour un montant total d'encours de dette garantie de 2 866 616 925 € au 31 décembre 2024.

Les syndicats mixtes

La Métropole est partenaire de 12 syndicats et de 2 pôles métropolitains (Nantes Saint-Nazaire et Loire-Bretagne).

Les délégataires de service public (DSP)

Au 31 décembre 2024, Nantes Métropole avait conclu 26 contrats de DSP qui étaient toujours en cours. Ils concernent un total de 21 sociétés différentes. Plusieurs de ces délégataires bénéficient de contributions financières de la part de la Collectivité, certains pouvant au contraire lui reverser une redevance.

LES SOCIÉTÉS ANONYMES D'ÉCONOMIE MIXTE (SAEM), SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES ET RÉGIONALE (SPL/SPLA/SPR), SCIC ET SAS

Au 31 décembre 2024, Nantes Métropole détient une participation au capital de 16 sociétés anonymes d'économie mixte, sociétés publiques locales, société publique régionale, société publique locale d'aménagement et société par actions simplifiée : SEMITAN, SEMMINN, Cité des Congrès, Loire Océan Développement, Loire Océan Métropole Aménagement, Nantes Métropole Aménagement, NGE, NMGS, SAMOA, SELA, Loire Atlantique Développement, Le Voyage à Nantes, MinàWatt, Min'Ergie, OFS (Atlantique Accession Solidaire) et la SPR Pays de la Loire.

La SEMITAN (société d'économie mixte des transports de transport en commun de l'agglomération nantaise)

La SEMITAN, créée en janvier 1979, a pour objet social l'exploitation du service public des transports de voyageurs dans l'agglomération nantaise, qu'elle conduit pour le compte de Nantes Métropole dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP) depuis le 1^{er} janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2025. Via cette DSP, la SEMITAN a également le rôle de coordinateur des mobilités.

Par ailleurs, dans le cadre de mandats d'investissement, Nantes Métropole confie à la société la réalisation des extensions du réseau, le renouvellement et l'entretien du patrimoine immobilier et du matériel roulant.

En moyenne, l'effectif total de la SEMITAN a été de 2 089 ETP (équivalents temps plein) sur l'exercice 2024, soit une hausse de 1,7 % par rapport à 2023 (2 053 ETP).

Fin 2024, Nantes Métropole détenait toujours 65 % du capital social de la SEMITAN, soit 390 000 €. La Collectivité dispose de 11 postes d'administrateurs sur les 19 constituant le Conseil d'administration (dont un poste « tournant » réservé aux associations d'usagers et 2 postes d'administrateurs salariés). 18 représentants des communes sont également censeurs.

Au titre de l'exercice 2024, dans le cadre du contrat de DSP, la Métropole a versé à la SEMITAN un forfait de charges de 216,9 M€ pour l'exploitation du service. En contrepartie, les recettes de trafic

2024 reversées à Nantes Métropole par la SEMITAN s'élèvent à 63,2 M€ HT (pour un engagement 2024 de 59,7 M€ HT suite à l'avenant 8).

Au cours de l'année 2024, les versements à la SEMITAN au titre des mandats d'investissement se sont élevés à 125,3 M€ TTC en vue de financer, notamment, les projets suivants :

- les nouveaux matériels roulants bus et tramway, y compris adaptation des infrastructures pour accueillir les tramways de grande longueur pour un montant de plus de 60 175 641 € TTC :
 - l'acquisition de nouveaux tramways et adaptation des infrastructures associées = 57 868 354 € TTC ;
 - les programmes 2021-2024 et 2025-2028 d'acquisition de bus articulés et standards et les adaptations des Cetex associées = 2 307 287 € TTC.
- l'aménagement, la rénovation et la mise en sécurité des infrastructures et des systèmes pour un montant de 11 992 500 € TTC :
 - les aménagements de mise en sécurité du réseau tramway = 563 000 € TTC ;
 - la fin de la rénovation de la ligne 2 de tramway entre les stations Motte Rouge et Place du Cirque = 6 950 000 € TTC ;
 - la fin des études relatives à la rénovation de la ligne 3 secteur Neustrie = 752 000 € TTC ;
 - les études relatives à la rénovation de la ligne 1 Gare Maritime - Médiathèque = 760 000 € TTC ;
 - l'évolution du système billettique du réseau de transports collectifs de Nantes Métropole et la rénovation de la chaîne d'information voyageur dans un contexte multimodal pour un montant de 2 967 500 € TTC.
- l'opération de connexion des lignes 1 et 2 du tramway phase 2 et CETEX associée sur Babinière pour un montant de 49 065 000 € TTC ;
- les études relatives à la réalisation de l'opération de développement des nouvelles lignes de tramway et de la ligne 8 pour un montant de 3 323 000 € TTC ;
- les études relatives à la réalisation du dépôt bus de la Vertonne pour un montant de 500 000 € TTC ;
- le programme d'amélioration des performances du réseau bus pour un montant de 256 700 € TTC.

Par ailleurs, les subventions d'équipement versées à la SEMITAN dans le cadre de la DSP TC ont atteint un montant total de 8 882 000 € HT de dépenses nettes de taxes.

À noter que ces montants, à l'exception de ceux versés au titre des subventions d'équipements (exprimés en HT), concernent spécifiquement les investissements sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la SEMITAN et hors rémunération du mandataire, Nantes Métropole en réalisant également en direct.

La SEMMINN (Société d'économie mixte pour la gestion du marché d'intérêt national de Nantes)

La SAEM SEMMINN, créée en octobre 1959, a pour objet la construction et la gestion du marché d'intérêt national (MIN) à Nantes ainsi que la construction de tous les édifices et installations considérés comme accessoires à ce marché.

Sur un site de 19,6 ha situé à Rezé, ce lieu d'activité économique est consacré au commerce de gros : fruits et légumes, viandes, marée, produits laitiers, gastronomie et cash, non-alimentaire, fleurs plantes et accessoires.

Le MIN de Nantes est le premier marché régional de France.

La société emploie 18 salariés en 2024.

Environ 140 entreprises sont installées sur le MIN de Nantes, représentant plus de 1 250 emplois et un chiffre d'affaires de 428 M€ HT.

Acteur de Rezé, la SEMMINN est constituée d'une plateforme logistique de première importance, avec 70 000 m² d'entrepôts dont 50 000 m² réfrigérés, répartie en 8 bâtiments, 192 emplacements à quai dont 104 pour les poids lourds et un trafic de 1 900 véhicules par jour.

Courant 2021, le contrat liant Nantes Métropole et la SEMMINN pour l'exploitation du marché a été renouvelé pour être porté jusqu'au 31 décembre 2026.

Au 31 décembre 2024, Nantes Métropole détenait 56 % du capital social de la SEMMINN, soit 89 600 € et 6 postes d'administrateurs sur les 12 membres du Conseil d'administration ainsi qu'un censeur.

La Cité Internationale des Congrès de Nantes Métropole

La Cité des Congrès, créée en janvier 1991, a pour objet social l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur des équipements constituant la Cité des Congrès de Nantes, qu'elle gère dans le cadre d'une DSP.

L'effectif moyen de la société était de 133 ETP en 2024. Elle constitue un véritable outil de développement, d'animation et de communication économique et culturelle.

Nantes Métropole détient 79 % du capital social de la Cité des Congrès, soit 3 009 900 € et 8 postes d'administrateurs au Conseil d'administration et 2 postes de censeur lui ont été attribués.

En centre-ville, la Cité des Congrès offre des surfaces modulables et aménageables se prêtant ainsi aux manifestations de 3 000 à 20 000 personnes : 3 auditoriums de 2 000, 800 et 450 places, des surfaces d'exposition de 6 000 m², des espaces de restauration et 30 salles de réunion de 15 à 300 personnes, équipées de moyens techniques permettant de répondre à tous les besoins. Elle met aussi à disposition un ensemble de services sur mesure, restauration, régie...

Au titre des contrats de DSP, Nantes Métropole a versé en 2024 une contribution financière d'un montant de 4 159 954 € net de taxes pour sujétions de service public liées à l'exploitation de la Cité. Cette contribution tient compte de la reprise par la société publique locale (SPL) de l'organisation de la manifestation de La Folle Journée depuis l'édition 2022.

LOD (Société d'Économie Mixte Loire Océan Développement)

La société Saint-Herblain Développement a été créée le 9 mars 1965. En octobre 2002, elle est devenue Loire Océan Développement.

Elle a pour objet social :

- l'aide à la décision (réalisation d'études préalables) ;
- le développement urbain et économique ;
- la construction et la réhabilitation, puis la gestion et l'entretien des bâtiments réalisés.

Elle aménage des zones d'activités économiques et d'habitats de Nantes Métropole par le biais de 12 contrats de concessions d'aménagement. Par ailleurs, elle réalise la réhabilitation de locaux industriels et s'occupe du pôle des biotechnologies Bio Ouest à Saint-Herblain sur 2 600 m².

À ce titre, Nantes Métropole a versé au cours de l'année 2024 à Loire Océan Développement 600 000 € TTC sous forme de participation, et a transformé une avance de trésorerie en participation du concédant pour 3 000 000 € TTC.

Au 31 décembre 2024, Nantes Métropole détenait 51,74 % du capital social, soit 737 001 €. 7 postes d'administrateurs lui ont été attribués sur les 14 membres du Conseil d'administration.

Elle a employé 10,8 salariés (ETP) en moyenne en 2024.

Elle est membre depuis 2012 d'un Groupement d'Intérêts Économiques (GIE) qui regroupe les supports fonctionnels. Le GIE Loire Océan a employé 7,5 salariés (ETP) en 2024.

LOMA (Société Publique Locale d'Aménagement Loire Océan Métropole Aménagement)

La société Loire Océan Métropole Aménagement a été créée le 22 septembre 2011.

Elle a pour objet social la réalisation d'opérations d'aménagement à vocation économique ou de logements exclusivement pour le compte des collectivités territoriales actionnaires et sur leur territoire.

4 métiers animent son savoir-faire :

- l'aide à la décision (réalisation d'études préalables) ;
- le montage de projets ;
- l'aménagement (à vocation économique et habitat) et la rénovation urbaine ;
- la réhabilitation ou la construction d'équipements publics.

Elle aménage des zones d'activités économiques et d'habitats de Nantes Métropole par le biais de 8 contrats de concessions d'aménagements. À ce titre, Nantes Métropole a versé au cours de l'année 2024 à Loire Océan Métropole Aménagement 6 651 000 € TTC sous forme de participation.

Au 31 décembre 2024, Nantes Métropole détenait 64 % du capital social, soit 144 000 €. 6 sièges d'administrateurs ont été attribués à Nantes Métropole sur les 8 membres du Conseil d'administration.

Elle a employé 6,6 salariés (ETP) en moyenne en 2024.

Elle est membre depuis 2012 d'un Groupement d'Intérêts Économiques (GIE) qui regroupe les supports fonctionnels. Le GIE Loire Océan a employé 7,5 salariés (ETP) en 2024.

Nantes Métropole Aménagement (Société Publique Locale Nantes Métropole Aménagement)

La société Atlanpôle Développement, créée en 1988 et devenue en 1992 la SEM Nantes Aménagement, s'est transformée en SPL (Société Publique Locale) en 2011, avec la dénomination Nantes Métropole Aménagement. Elle a pour objet social d'accompagner les collectivités locales actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales, c'est à dire :

- la réalisation d'opérations d'aménagement, au sens du Code de l'urbanisme ;
- la réalisation d'opérations de construction ;
- l'exploitation de services publics à caractère industriel et commercial ou toute autre activité d'intérêt général permettant d'accompagner les actionnaires dans le domaine de leur politique de développement économique et immobilière.

Dès lors, la société intervient sur des projets de Nantes Métropole en :

- aménageant des zones d'activités économiques (4 contrats de concessions) et d'habitat (16 contrats de concessions) ;
- étudiant les futures opérations d'habitat par le biais de mandats d'études pré-opérationnelles ;

En outre, Nantes Métropole Aménagement gère le patrimoine immobilier à vocation économique de Nantes Métropole par le biais de :

- 1 DSP d'affermage pour la gestion du patrimoine économique métropolitain (4 pépinières et 6 hôtels d'entreprises) ;
- 1 marché public relatif à la gestion, la commercialisation et la maintenance du patrimoine immobilier économique métropolitain (12 immeubles) ;
- 1 contrat cadre décliné en conventions particulières visant à confier la maintenance et l'exploitation de différents immeubles (5 immeubles).

Au 31 décembre 2024, l'effectif de la société se composait de 49 salariés, soit 47,7 ETP.

Nantes Métropole détient 1 310 034 € du capital social, soit 73,52 % des actions et 13 postes d'administrateurs lui ont été attribués sur les 18 membres du Conseil d'administration (+ 3 censeurs).

NGE (Société d'Économie Mixte Nantes métropole Gestion Équipements)

La SAEM Nantes métropole Gestion Équipements a été créée en septembre 1976. Elle a pour objet l'étude, la construction, la réalisation et la gestion d'équipements publics à caractère industriel et commercial ; la réalisation d'opérations immobilières pour son propre compte ; l'étude et la construction de parcs de stationnement, salles de congrès et de réunions, activités de loisirs, stationnement, voirie...

Les principales relations contractuelles avec Nantes Métropole en 2024 concernent la convention de DSP du parking Cathédrale en concession.

Elle gère aussi principalement, en DSP de la Ville de Nantes, le centre de loisirs du Petit Port (piscine et patinoire sous compétence de Nantes Métropole). Le camping du Petit Port est exploité par NGE depuis 2010 dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif (BEA).

Au 31 décembre 2024, Nantes Métropole détenait toujours, comme la Ville de Nantes, 38,03 % du capital social de NGE, soit 1 189 656 €. 4 postes d'administrateurs sur les 12 membres du conseil d'administration et 1 poste de censeur sur 2 lui ont été attribués.

Au titre des contrats de DSP signés entre les deux parties, NGE a versé 10 244 € TTC de redevance à Nantes Métropole au titre du contrat de DSP du parking Cathédrale et 74 295 € TTC de redevance à la Ville de Nantes au titre du contrat de DSP du Petit Port.

NMGS (Société Publique Locale Nantes Métropole Gestion Services)

La SPL Nantes Métropole Gestion Services a été créée en mai 2017. Elle a pour objet l'étude, la construction, la réalisation et la gestion d'équipements publics.

Elle intervient, exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires et sur leur territoire géographique, dans les domaines d'activité de la mobilité : parcs de stationnement (en ouvrage ou aériens), dispositifs de stationnement sur la voie publique, tous équipements liés à la mobilité, équipements portuaires et fluviaux.

Au 31 décembre 2024, Nantes Métropole détient, comme la Ville de Nantes, 50 % du capital social de NMGS, soit 18 500 €. 4 postes d'administrateurs sur les 8 membres du conseil d'administration et 1 poste de censeur sur 2 lui ont été attribués.

Les principales relations contractuelles avec Nantes Métropole en 2024 sont les suivantes :

- 5 marchés publics :
 - 1 marché d'exploitation pour les parkings en enclos : Baco-LU 1 et 2, Château, Hôtel-Dieu, CHU 1 et 2, Gloriette 1 et 2, Chantiers Navals et Fonderies ;
 - 2 marchés d'exploitation des parkings relais (enclos et silos) ;
 - 1 marché pour le contrôle d'accès des aires piétonnes et la gestion de la Zone à trafic limité (ZTL).
 - 1 marché pour la gestion des horodateurs et le contrôle du stationnement payant sur voirie.
- 2 conventions de DSP :
 - parkings « Cœur de Ville » en affermage, soit les 6 parcs en ouvrage Graslin, Bretagne, Talensac, Decré, Commerce et Feydeau, ainsi que le parc en enclos Bellamy ;
 - ports de plaisance de l'Erdre à Nantes et de Loire à Rezé et Couëron, ainsi que les pontons en Loire, en affermage.
- 3 marchés de mandat :
 - réalisation d'équipements fluviaux le long du quai de la Fosse (fin au 31/03/2024) ;
 - réalisation d'un embarcadère Trentemoult aval à Rezé ;
 - prestations de location et d'installation d'équipements fluviaux pour l'organisation de Débord de Loire et The Arch 2023 (fin au 26/03/2024).

Au titre des contrats de DSP signés entre les deux parties, Nantes Métropole a versé à NMGS pour l'année 2024 la contribution financière suivante pour sujétions de service public nettes des redevances d'intéressement : 468 205 € nets de taxe (ports de plaisance).

La SAMOA (Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique)

La SAMOA a été créée le 2 octobre 2003. Dans le cadre du développement de la Métropole Nantes Saint-Nazaire, elle a pour objet social la réalisation (à titre principal sur le territoire de l'île de Nantes) de toutes opérations, actions et programmes d'aménagement, renouvellement urbain, construction et de toutes actions de valorisation territoriale.

Par décision du 18 décembre 2008, la société sous statut de société d'économie mixte s'est transformée en société publique locale d'aménagement (avec effet au 9 février 2009) puis en société publique locale (1^{er} juillet 2011).

Au 31 décembre 2024, la société employait 58 personnes (56,51 ETP), dont 40 (37,53 ETP) au pôle urbain pour les contrats d'aménagement du territoire ainsi que les fonctions supports et 18 (18,98 ETP) au pôle économique dédiées à la DSP pour le développement des Industries Culturelles et Créatives et l'animation des Halles 1&2.

En 2024, au titre du traité de concession d'aménagement, Nantes Métropole a versé 7,5M€ TTC de participation financière.

Le projet d'aménagement urbain concerne :

- un territoire de 337 ha, dont 160 ha en mutation ;
- un territoire de 5 km de long et 1 km de large ;
- 20 000 habitants et 25 000 emplois.

Plus précisément, le nouveau quartier du sud-ouest d'ici 2040 est constitué de :

- près d'1 million de m² constructibles ;
- 366 000 m² de logements, soit 5 000 logements pour 12 000 nouveaux habitants ;
- plus de 230 000 m² de bureaux, activités et commerces ;
- 22 000 m² d'équipements de proximité ;
- 67 000 m² d'équipements d'envergure métropolitaine ;
- 250 000 m² pour le CHU.

Depuis 2003, le bilan d'aménagement consolidé est le suivant : 70 ha d'espaces publics créés (38 ha livrés) ou en cours de création, principalement autour :

- du palais de justice ;
- du site des chantiers ;
- de l'axe de la ligne n°4 (boulevard Général de Gaulle, centre commercial) ;
- du secteur Alstom-Pelloutier ;
- des Fonderies ;
- des berges et quais ;
- de la ligne Chronobus C5 ;
- du quartier Prairie au Duc ;
- du lancement du nouveau quartier République ;
- de la préparation du terrain et des aménagements nécessaires à l'arrivée du futur CHU.

À fin 2024, le développement de l'île a permis de traiter et livrer depuis le début du projet « île-de-Nantes » :

- plus de 64 ha d'espaces publics transformés, dont 8 km de berges (sur les 12 km du tour de l'île) ;

- 889 293 m² de surface de plancher d'opérations immobilières, dont :
 - 447 277 m² de logements (soit 7 705 logements, dont 5 469 logements familiaux et 2 236 logements en hébergements collectifs seniors, étudiants, jeunes actifs) ;
 - 212 577 m² d'équipements publics ou privés ;
 - 141 391 m² de bureaux ;
 - 88 048 m² d'activités et commerces.

Depuis 2011, Nantes Métropole a confié à la SAMOA la création, l'animation et le développement du Cluster quartier de la création sur la filière des Industries Culturelles et Créatives (ICC).

En 2024, au titre de ce contrat de DSP, Nantes Métropole a versé une participation financière pour un montant de 1 498 492 € TTC.

Le pôle économique, animateur du quartier de la création, poursuit sa marche en avant avec pour ambition de développer :

- un quartier en pleine effervescence, qui remplit ses fonctions de centralité (diversité de l'offre de formation, de l'offre en immobilier de bureaux, de l'offre commerciale touristique et culturelle) ;
- un quartier attractif, vitrine de la métropole et de son ambition de fabriquer une ville aimable, sobre et inventive ;
- un quartier accessible pour les jeunes entrepreneurs à tous les stades de développement de l'entreprise, pour les collectifs d'artistes et les collectifs créatifs ;
- un quartier « laboratoire d'expérimentation », lieu de fertilisation croisé, qui privilégie la diversité et une approche transdisciplinaire.

Les principaux indicateurs d'activité pour l'exercice 2024 sont :

- 337 ha sur l'île de Nantes dédiés à l'innovation ;
- 6 expérimentations déployées et/ou à l'étude ;
- 215 entreprises accueillies et orientées et 80 entreprises accélérées ;
- 136 entreprises accompagnées ;
- 2 dispositifs d'accélérateur, un dispositif développeur Créative Evolution, un dispositif développeur mode responsable Alumni ;
- 17 sites en activité (dont 11 gérés en DSP), 265 entreprises et collectifs hébergés au 31 décembre 2024, soit plus de 1 000 emplois ;
- 3 événements culturels co-organisés ou en partenariat (Nantes Design Week, Nantes Digital week et le rendez-vous de la mode responsable) ;
- 1 événement produit : Chtiing, les journées nantaises de la créativité ;
- 159 événements accueillis dans les Halles 1&2.

La SAEM LAD - SELA (Société d'Équipement de Loire-Atlantique)

Au sein de l'agence d'ingénierie publique Loire-Atlantique Développement, la société Loire-Atlantique Développement - SELA, créée en 1959, a pour mission principale de conseiller et d'assurer son concours à toutes les collectivités de Loire-Atlantique qui le souhaitent, ceci afin de mettre en œuvre et de gérer la réalisation de leurs projets d'aménagement et d'équipement.

Elle prend la responsabilité des études, coordonne les équipes opérationnelles et apporte ses expertises et compétences administratives, juridiques et financières à tous les projets d'aménagement, de développement ou de renouvellement urbain, de construction d'équipements et de transition environnementale.

La SAEM LAD - SELA étudie, organise et conduit depuis plus de 60 ans des opérations diverses, notamment :

- des parcs d'activités industrielles, artisanales et tertiaires ;

- des quartiers d'habitats ;
- des opérations de rénovation urbaine et de restauration immobilière ;
- des grands équipements publics ;
- des opérations spécifiques environnementales et énergétiques ;
- des investissements en immobiliers d'entreprise.

En moyenne en 2024, la société Loire-Atlantique Développement - SELA a eu recours à 38,21 ETP provenant de LAD-GE (groupement d'employeurs) et de LAD-GIE (services mutualisés).

Nantes Métropole détenait 4,55 % du capital social de la SELA (soit 616 404,47 €) et 1 poste d'administrateur sur les 15 membres du Conseil d'administration lui a été attribué.

La SPL LAD (Loire-Atlantique Développement)

Au sein de l'agence d'ingénierie publique Loire-Atlantique Développement, la SPL Loire-Atlantique Développement, créée en 2013, a comme mission principale, pour le compte des collectivités territoriales, d'apporter aux territoires de la Loire-Atlantique une offre globale de services de qualité, de proximité et de rapidité en matière :

- de développement économique, touristique et de loisirs ;
- d'aménagement ;
- d'urbanisme et d'environnement ;
- d'accompagnement dans la transition énergétique.

Pour ces missions, la SPL Loire-Atlantique Développement assure les études, coordonne les équipes opérationnelles, apporte ses compétences administratives, juridiques et financières aux projets, réalise des analyses et schémas directeurs pour assister à la définition de stratégie de développement territorial, assure des missions d'information, de promotion, d'animation, de recherche et de formation, réalise des opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme, de construction, de rénovation d'équipements de tout immeuble, local ou ouvrage, assure l'exploitation et l'entretien d'ouvrages et équipements.

En moyenne en 2024, la SPL Loire-Atlantique Développement a eu recours à 58,48 ETP (hors établissements secondaires sous DSP) provenant le LAD-GE (groupement d'employeurs) et de LAD-GIE (services mutualisés).

Nantes Métropole détenait 1,28 % du capital social de la SPL (soit 33 400 €) et 1 poste d'administrateur sur les 18 membres du Conseil d'administration lui a été attribué.

La SPL Le Voyage à Nantes (VAN)

La totalité des activités confiées au Voyage à Nantes sont encadrées par des DSP de Nantes Métropole depuis 2016. La Société Publique Locale (SPL) Le Voyage à Nantes a été créée en janvier 2011 en tant qu'outil unique de promotion touristique et culturelle du territoire de l'agglomération. Nantes Métropole détient 68 % du capital de la SPL.

Le VAN est titulaire de la Délégation de Service Public (DSP) de Nantes Métropole pour l'exploitation de l'équipement touristique des Machines de l'Île de Nantes (Galerie, Éléphant et Carrousel des Mondes Marins, Nefs) jusqu'à fin 2025. 699 758 visiteurs ont été accueillis en 2024, soit +4,4 % par rapport à 2023 (670 316). Une contribution financière à la DSP de 3,2 M€ TTC a été versée au titre du fonctionnement de l'équipement.

Par ailleurs, elle est titulaire de la DSP pour la gestion et l'animation de la politique touristique métropolitaine. Cela comprend :

- l'activité d'office de tourisme ;
- la production de l'événement estival « Le Voyage à Nantes » (depuis 2012 autour de la ligne verte) ainsi que du « Voyage en hiver » (depuis 2022) ;
- l'entretien et la promotion de la collection Estuaire et d'une collection d'œuvres pérennes dans l'espace public ;

- la gestion du parc des Chantiers et de la HAB Galerie ;
- le déploiement des branches touristiques Vignoble, Loire-Amont et « Traversée Moderne d'un vieux pays » ;
- la programmation et la promotion culinaire.

En 2021, la DSP a été renouvelée pour 5 ans (2022 - 2026). Au titre de la DSP tourisme, Le Voyage à Nantes a ainsi perçu 11,5 M€ en 2024 correspondants aux missions du contrat. Cette subvention comprend une subvention de 530 000 € d'investissement (notamment pour la production et la conservation des œuvres) et 150 000 € pour accompagner le financement des coûts inhérents au déménagement temporaire de la SPL pendant la durée des travaux sur le bâtiment Crucy.

L'exploitation du Château des Ducs de Bretagne, du Mémorial de l'abolition de l'esclavage et des cryptes de la cathédrale est aussi régie par une DSP de Nantes Métropole. Le contrat a été renouvelé en 2021 pour 5 ans (2022-2026). Le Voyage à Nantes a perçu 8,83 M€ à ce titre en 2024.

La SPR des Pays de la Loire

Cette Société Publique Régionale a pour objet statutaire :

- de réaliser toutes études et constructions d'équipements collectifs, notamment dans les domaines de la formation, de la recherche ou du développement économique ou tout autre domaine de compétences de ses actionnaires ;
- de mettre en œuvre des observatoires et des outils de prospective utiles à la réalisation des actions ou opérations d'aménagement pour le compte de ses actionnaires.

Nantes Métropole détient 0,53 % du capital social (soit 8 000 €) et un poste d'administrateur lui a été attribué.

Organisme de Foncier Solidaire (OFS) - Atlantique Accession Solidaire

Cette Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) est à but non lucratif, tel que défini à l'article L.329-1 du code de l'urbanisme.

Elle a pour objet d'acquérir et gérer des terrains, bâtis ou non, en vue de réaliser des logements et des équipements collectifs. Restant propriétaire des terrains, elle consent aux preneurs, dans le cadre de baux réels solidaires (BRS), des droits réels en vue de la location ou de l'accession à la propriété des logements à usage d'habitation principale.

Ainsi, l'OFS permettra de produire une offre de logements en accession à des prix significativement inférieurs à ceux du marché et pérenne, au fur et à mesure des reventes successives.

Nantes Métropole détient 5,18 % du capital social (soit 100 000 € sur 1 931 840 €) et 3 postes d'administrateur lui ont été attribués.

La SAS MinàWatt

Cette Société par Actions Simplifiée a pour objet statutaire l'exploitation, la gestion technique et administrative et la location d'une centrale photovoltaïque de 499,8 kWc sur la toiture du MIN de Nantes Métropole, à vocation d'autoconsommation.

Nantes Métropole détient 5 % du capital social (soit 1 830 € sur 36 600€) et 1 poste d'administrateur lui a été attribué.

La SAS Min'Ergie

Cette Société par Actions Simplifiée a pour objet statutaire l'exploitation, la gestion technique et administrative et la location d'une centrale photovoltaïque de 5 200 kWc sur la toiture du MIN de Nantes Métropole.

Nantes Métropole détient 5 % du capital social (soit 500 € sur 10 000€) et 1 poste d'administrateur lui a été attribué.

LES BAILLEURS SOCIAUX

Ce dispositif de gouvernance du secteur HLM a été induit par la Loi du 1^{er} août 2003 d'Orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation urbaine. Il comporte deux dispositions importantes :

- la réorganisation de l'actionnariat des sociétés par la constitution d'un pacte d'actionnaires de référence ;
- la réorganisation de la composition du conseil d'administration et l'ouverture aux représentants des collectivités locales (Région et Départements), des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et des locataires dans les sociétés anonymes d'HLM détenant du patrimoine sur leur territoire.

Nantes Métropole est représentée dans les différentes instances au sein de 6 principales sociétés intervenant sur le territoire de l'agglomération :

- la Nantaise d'Habitations (1 représentant) ;
- la SAMO (1 représentant) ;
- Atlantique Habitations (1 représentant) ;
- Harmonie Habitat (1 représentant) ;
- la SACICAP de Saint-Nazaire et de la région Pays de Loire (1 représentant) ;
- la CIF Coopérative (1 représentant).

LES ASSOCIATIONS

En 2024, le montant des subventions octroyées aux associations s'élève à 35 342 568 €.

Les principaux partenaires en 2024 sont l'Association Territoriale pour le Développement et l'Emploi des Compétences, Nantes Saint-Nazaire Développement, le COS et Nantes Université.

LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE GARANTIES D'EMPRUNT

Au 31 décembre 2024, 52 organismes bénéficient de garanties d'emprunt accordées par Nantes Métropole. Le montant total de l'encours de dette garantie s'élève à 2 866 616 925 €.

Le secteur du logement social (Nantes Métropole Habitat, La Nantaise d'Habitations, Harmonie Habitat, Atlantique Habitations, Vilogia, Aiguillon Construction, CDC Habitat, Habitat 44, Logi-Ouest...) concentre plus de 95 % de l'encours garanti.

LES SYNDICATS MIXTES

Nantes Métropole adhère à 11 syndicats mixtes et 2 pôles métropolitains intervenant dans des domaines concernant ses compétences :

Enseignement

- Développement économique et nouvelles technologies : syndicat mixte d'Atlantopôle.

Environnement

- Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle (EDENN) ;
- Établissement Public de la Loire ;
- Syndicat mixte réseau Loire alerte pour la protection des ressources en eau potable dans le bassin de la Loire angevine et Atlantique ;
- Syndicat Mixte Loire Aval (SYLOA) ;
- Syndicat Mixte Loire et Goulaine (SMLG) ;
- Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique Sud Loire (SAH) ;
- Syndicat Mixte du bassin versant de Grand Lieu (SGL) ;
- Établissement Public territorial du bassin de la Sèvre Nantaise.

Urbanisme

- Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ;
- Pôle métropolitain Loire-Bretagne.

Télécommunications

- Syndicat mixte d'étude et de développement des services et des réseaux de communications électroniques (GIGALIS).

Attractivité culturelle

- Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra (SMANO).

LES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Nantes Métropole a fait appel à des partenaires externes (sociétés privées, sociétés publiques locales, sociétés d'économie mixte ou encore sociétés publiques locales d'aménagement) dans le cadre de contrats de délégation de service public (concessions, affermage et régie intéressées), afin d'exercer certaines de ses compétences.

Au 31 décembre 2024, 25 contrats de ce type étaient en cours, signés auprès de 21 partenaires différents et se répartissant entre les domaines suivants :

Les parcs de stationnement

En 2024, 19 parkings étaient concernés par des DSP.

Les 4 contrats de DSP concernés peuvent se détailler comme suit :

- 1 affermage signé avec NMGS pour 7 parcs du centre-ville de Nantes : les ouvrages Graslin, Feydeau, Commerce, Bretagne, Talensac, Decré et l'enclos Bellamy ;

- 1 concession à NGE pour le parc Cathédrale ;
- 1 affermage à Effia (DSP Centre Ouest) pour 6 parcs : Aristide Briand, Descartes, Cité des Congrès, Médiathèque, les Nefs et les Machines ;
- 1 affermage avec Effia : les parcs Gare Château, Gare Sud 2, Gare Sud 3, Gare Sud 4 et Fresche Blanc.

Le transport public de voyageurs

La SEMITAN a signé avec Nantes Métropole un contrat de DSP sur le transport public de voyageurs depuis le 1^{er} janvier 2019 et pour 7 années.

Dans le cadre de cette délégation, Nantes Métropole a versé au titre de l'exercice 2024 un forfait de charges de 219,7 M€ HT, pour l'exploitation du service. En contrepartie, les engagements de reversements des recettes tarifaires à Nantes Métropole par la SEMITAN s'élèvent à 59 M€ HT.

Le traitement des déchets

2 contrats importants de DSP portent sur le traitement et la valorisation des déchets :

- l'exploitation du centre de traitement, de tri et de valorisation des déchets de Couëron, avec 3 ateliers principaux (incinération, tri des collectes sélectives et traitement du tout venant des déchetteries, des encombrants et des déchets d'activité économiques), confiée à la société Arc-En-Ciel 2034, filiale de VEOLIA Propreté, depuis le 1^{er} mars 2019. Ce contrat, conclu pour 15 ans, a fait l'objet d'un groupement d'autorités concédantes avec la CARENE et a permis le raccordement au réseau de chaleur Nord Chézine, des travaux d'optimisation environnementale, l'installation d'une nouvelle chaîne de tri des collectes sélectives dans le cadre de l'extension des consignes de tri pour 2022 et la création d'une nouvelle ligne de fabrication de CSR (Combustible Solide de Récupération) ;
- depuis octobre 2012 et dans le cadre d'une concession qui a été prolongée au 31 mars 2025, Alcéa (société dédiée appartenant au groupe Séché Environnement) est délégataire de Nantes Métropole pour l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets de la Prairie de Mauves. L'exploitation du réseau de chauffage urbain qui y est raccordé fait l'objet d'un contrat de DSP distinct d'une durée de 25 ans (suite à une prolongation).

La gestion des grands équipements et du tourisme

L'exploitation de ces équipements concerne plusieurs contrats de DSP :

- 1 contrat encadre la gestion du palais des Congrès de Nantes, confiée à la SPL La Cité - Le Centre des Congrès de Nantes, depuis janvier 2012, et ce, avec une échéance au 31 décembre 2025 ;
- le contrat d'exploitation du parc de la Beaujoire a été confié, après mise en concurrence, à la Société du Parc des Expositions de la Beaujoire (SPEB), filiale de la CCI. Le contrat était conclu jusqu'en 2031 mais, en vue du rapprochement des équipements de tourisme d'affaires, un protocole de fin anticipée de la convention de DSP au 31 décembre 2025 a été voté lors du Conseil métropolitain de décembre 2023 ;
- la gestion et l'animation de la politique touristique métropolitaine sont déléguées à la SPL Le Voyage à Nantes, dans une logique de mise en cohérence de la politique touristique métropolitaine. Le contrat a été renouvelé en 2021. Le nouveau contrat a pris effet au 1^{er} janvier 2022 et prendra fin le 31 décembre 2026 ;
- l'exploitation de l'ensemble des Machines de l'Île de Nantes (Galerie, Éléphant, Carrousel et Nefs) est déléguée à la SPL Le Voyage à Nantes depuis mi-2010, pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- le Château des Ducs de Bretagne est géré par la SPL Le Voyage à Nantes via un contrat de délégation de service public. Le contrat a été renouvelé en 2021. Le nouveau contrat a pris effet au 1^{er} janvier 2022 et prendra fin le 31 décembre 2026 ;
- la gestion du Zénith de Nantes Métropole a été renouvelée et confiée depuis le 1^{er} janvier 2020 à la société d'exploitation du Zénith de Nantes Métropole jusqu'au 31 décembre 2028 (prorogé d'une année courant 2020).

Les missions de développement économique

L'animation et le développement du Cluster quartier de la création sur la filière des Industries Culturelles et Créatives (ICC) est sous la responsabilité de la SPL SAMOA, dans le cadre d'une DSP affermage renouvelée jusqu'au 31 décembre 2024.

La gestion du patrimoine économique métropolitain est sous la responsabilité de la SPL Nantes Métropole Aménagement, dans le cadre d'une DSP affermage renouvelée jusqu'au 31 décembre 2025.

La Métropole est également partenaire de la SEMMINN via une nouvelle DSP renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2022 et courant jusqu'au 31 décembre 2026.

Enfin, une délégation de service public a pris effet au 1^{er} janvier 2012 pour l'extension et l'exploitation du réseau très haut débit de télécommunications (ex-Oméga), filiale de la société COVAGE, pour une durée de 25 ans.

Les ports et la gare fluviale

Un contrat de DSP a été confié à NMGS, depuis le 1^{er} septembre 2018 et jusqu'au 31 décembre 2026, pour la gestion des ports fluviaux de l'Erdre à Nantes, de Loire à Rezé et Couëron.

Une mission rattachée à la cohérence territoriale

Un contrat de DSP a été signé début 2015 avec la société OGF pour l'exploitation du crématorium de Nantes et la création d'un second équipement sur Saint-Jean-de-Boiseau. Ce contrat est d'une durée de 12 ans.

L'énergie

Un contrat unique a été signé début 2008 avec GrDF pour la distribution de gaz sur toutes les communes de la Métropole, sauf Saint-Léger-les-Vignes.

De même, un contrat unique a été signé début 2022 avec ENEDIS et EDF pour le développement, l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité et la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur le territoire de Nantes Métropole.

Par ailleurs, le chauffage urbain fait l'objet d'une concession à la société CLEA sur le réseau de Bellevue (commun à Nantes et à Saint-Herblain) qui a démarré en juin 2023 pour 20 ans.

Sur le territoire de la ZAC de la Minais, à Sainte-Luce-sur-Loire, une DSP a été signée début 2011. Elle confie l'exploitation d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois à la société IDEX Bois Énergie de la Minais pour une échéance à mi-2040.

Enfin, comme précisé au sein de la section déchets, car raccordé à l'usine d'incinération de la Prairie de Mauves, le réseau de chaleur Centre-Loire, qui connaît une extension significative dans le cadre du nouveau contrat, est exploité par la société dédiée ERENA, filiale d'Engie Réseau, depuis octobre 2012 et jusqu'en octobre 2037.

Le dernier réseau de chaleur en date, en cours de construction depuis le 1^{er} janvier 2017, se situe dans le nord ouest de l'agglomération dans le secteur « Nord Chézine ». Celui-ci a donné lieu à une nouvelle DSP en janvier 2017 (jusqu'à 2039), confiée à Novaé, filiale de la société Idex.